

Diagnostic territorial partagé



Agenda 21 **AGGLO CAEN LA MER**



acs
MOBILITÉ
TERRITOIRES
ENVIRONNEMENT

Sommaire

INTRODUCTION	5
1. Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?	5
Rappel : La notion de développement durable	5
2. L'engagement de Caen la mer	7
3. Les deux volets de l'Agenda 21	8
MÉTHODOLOGIE : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ	9
1. Le diagnostic technique	9
La collecte des données	9
2. Le partage du diagnostic	10
LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ	12
Fiche n°0 Démographie	12
Fiche n°1 Accès à la connaissance	19
Fiche n°2 Agriculture et gestion des forêts	31
Fiche n°3 Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	42
Fiche n°4 Culture	53
Fiche n°5 Déplacements, transports et infrastructures	62
Fiche n°6 Développement économique	77
Fiche n°7 Emploi	90
Fiche n°8 Énergie	101
Fiche n°9 Déchets, eau et assainissement	110
Fiche n°10 Santé	121
Fiche n°11 Sécurité	131
Fiche n°12 Solidarité et coopération décentralisée	135
Fiche n°13 Sports et loisirs	150
Fiche n°14 Tourisme	156
Fiche n°15 Urbanisme, aménagement du territoire et logement	163
SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ	179
DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ : SYNTHÈSE PAR DOMAINE	180
0. DÉMOGRAPHIE	180
1. ACCÈS À LA CONNAISSANCE	180
2. AGRICULTURE ET GESTION DES FORÊTS	181
3. CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	182
4. CULTURE	183
5. DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES	183
6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	184
7. EMPLOI	185
8. ÉNERGIE	185
9. DECHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT	186

10.	SANTÉ	187
11.	SÉCURITÉ	188
12.	SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	188
13.	SPORTS ET LOISIRS	189
14.	TOURISME	190
15.	URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT	191
	DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ : SYNTHÈSE PAR FINALITE	192
1.	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE	192
2.	PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	193
3.	ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	194
4.	COHÉSIE SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS	195
5.	DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES .	196
	CONCLUSION.....	197
	ANNEXES	198
	Annexe 1 : Liste des entretiens réalisés	198
	Annexe 2 : Bibliographie et sites internet consultés.....	199

INTRODUCTION

1. Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Un Agenda 21 est un projet territorial de **développement durable**. Il repose sur des principes dont la mise en œuvre conditionne la progression de notre société vers une amélioration de la qualité de vie : précaution, solidarité, réversibilité, justice, participation, subsidiarité, globalité, transversalité, responsabilité.

Le concept d'Agenda 21 local a été développé lors du sommet de la Terre de Rio en 1992, au cours duquel 173 pays adoptèrent le Programme Action 21, programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle, afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.

Dans le chapitre 28 de ce programme, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local.



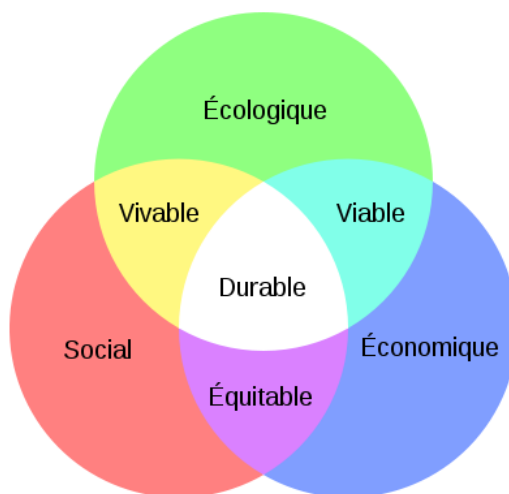
© ACS MTE

Rappel : La notion de développement durable

La notion de "développement durable" est définie pour la première fois en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- ✓ Le concept de "besoins", et plus particulièrement ceux des plus démunis, auxquels il convient d'accorder la plus grande priorité (répartition et gestion).
- ✓ La prise en compte de la fragilité et des limites des ressources naturelles compte tenu de l'état des techniques actuelles et de l'organisation sociale.



Un Agenda 21 local est donc une démarche volontaire et transversale, portée par une collectivité, pour faire face à des enjeux globaux et locaux. Elle vise à traduire l'objectif à long terme de développement durable du territoire dans un plan d'actions concret et lisible.

Enjeux globaux et enjeux locaux

Global	Local
Changement climatique	Santé / Agriculture / Eaux / Littoral / Milieu naturel / Energie
Artificialisation des sols	Urbanisation
Démographie	Pyramide des âges
Épuisement des ressources naturelles	Eau / Energie
Biodiversité	Disparition / Espèces envahissantes
Pollutions	Eau / Air / Sols
Pénurie d'eau	Perte / Sécheresse / Inondation
Déchets	Prévention / Collecte / Valorisation
Catastrophes naturelles / technologiques	Aléa / Vulnérabilité / Prévention
Inégale répartition des richesses	Exclusion / insertion
La surexploitation de la planète	Empreinte écologique

© ACS MTE

Au niveau national, l'État a défini un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux.

Il est défini dans ce cadre que :

- un Agenda 21 local doit viser les 5 finalités du développement durable :
 - ✓ lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
 - ✓ préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
 - ✓ épanouissement de tous les êtres humains,
 - ✓ cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
 - ✓ dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- et que son élaboration doit s'appuyer sur 5 éléments déterminants :
 - ✓ participation de la population et des acteurs,
 - ✓ organisation du pilotage,
 - ✓ transversalité de la démarche,
 - ✓ évaluation,
 - ✓ stratégie d'amélioration continue.

À l'échelle de la collectivité, cette démarche est d'autant plus importante qu'elle sera réalisée avec la participation de tous au projet. Elle s'adressera ainsi à l'ensemble des acteurs et parties prenantes du territoire (citoyens, élus et autres décideurs, institutions, entreprises, associations, etc.). C'est également une approche innovante par son apport en termes de gouvernance tant en interne (échanges interservices) qu'en externe (implication des acteurs locaux).

L'Agenda 21 vise ainsi à établir le document de cadrage en matière de développement durable de la collectivité qui regroupera les actions déjà menées par les acteurs locaux en même temps que les nouvelles actions à mettre en place dans le cadre de la démarche.

L'élaboration d'un Agenda 21 n'est pas un projet supplémentaire qui s'ajoute aux démarches déjà engagées par la Communauté d'agglomération. Il s'agit de se doter d'une stratégie concertée et lisible de développement durable qui vise à renforcer la cohérence des politiques locales et à les enrichir et qui repose sur un programme d'actions ciblé et des partenaires à mobiliser.

2. L'engagement de Caen la mer

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est doté le 19 juin 2009, d'un projet d'agglomération comprenant cinq axes prioritaires et majeurs. Le développement durable constitue l'un de ces axes « pour une action transversale, responsable et anticipatrice ». Cette inscription du développement durable au cœur du projet d'agglomération répond aux enjeux suivants :

- ✓ un volontarisme fort à afficher
- ✓ une approche globale à développer
- ✓ une meilleure sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable

Les objectifs stratégiques suivants ont été adoptés dans le cadre de l'axe consacré au développement durable :

- OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : SE Doter d'un Agenda 21 ambitieux et adapte aux préoccupations locales
 - ✓ Coordonner l'ensemble des politiques de l'agglomération dans une logique de développement durable
 - ✓ Valoriser le territoire communautaire en mobilisant les acteurs autour d'un projet fédérateur et porteur d'innovations
 - ✓ Mobiliser les énergies au sein des services de Caen la mer et repenser les modes d'action dans un objectif d'amélioration des services publics locaux
- OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : GARANTIR UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE COHERENTE ET EFFICACE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
 - ✓ Échanger en permanence sur le développement du territoire avec les instances de l'aire urbaine et les partenaires institutionnels
 - ✓ Compléter, optimiser et donner de la cohérence aux politiques en faveur de la préservation de l'environnement à l'échelle de l'agglomération
 - ✓ Se doter des outils nécessaires à la préservation de la qualité du cadre de vie de l'agglomération caennaise
- OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : DEVELOPPER LA SOLIDARITE TERRITORIALE
 - ✓ Mettre en œuvre une assistance technique pour accompagner les communes de l'agglomération dans leur propre développement durable
 - ✓ Conseiller et appuyer techniquement les communes dans le cadre de leurs accords de coopération
 - ✓ Développer l'observation territoriale
 - ✓ Engager un dialogue avec les communes et communautés de communes voisines de Caen la mer

Le projet **Agenda 21** de Caen la mer, qui constitue l'objectif stratégique n°1 de cet axe consacré au développement durable, représente donc l'un des projets phares de la Communauté d'agglomération. Pour se donner les moyens de le mettre en œuvre, la collectivité a recruté un chargé de mission Agenda 21 et développement durable pour piloter le projet et fait appel à un bureau d'étude, ACS Mobilité Territoire Environnement, pour l'accompagner dans sa démarche.

Les objectifs fixés sont ambitieux :

- ✓ Développer un projet qui s'inscrive dans les 5 finalités du développement durable et respectant les 5 principes définis par le *Cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux*.
- ✓ Établir une cohérence forte avec les autres documents cadres existants et les démarches engagées sur le territoire. Élaborer un véritable Agenda 21 de territoire (et pas seulement de compétences). Les échelles communautaire, mais aussi infra communautaire (communes) et supra communautaire (Pays de Caen par exemple) seront traitées en fonction des thématiques abordées.
- ✓ Faire de l'Agenda 21 une démarche fédératrice et participative permettant une vision d'ensemble, transversale du territoire, prenant en compte les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental), avec des actions concrètes, mesurables et partagées et non être un catalogue d'intentions.
- ✓ Fournir une base pour entraîner et accompagner les communes membres de Caen la mer dans l'élaboration de leur Agenda 21.

Pour assurer une plus grande cohérence, la communauté d'agglomération a par ailleurs décidé d'élaborer conjointement son Agenda 21 et son Plan Climat Énergie Territorial, avec la réalisation lors de la phase de diagnostic de son Bilan Carbone® « territoire » (estimation des émissions de gaz à effet liées aux activités sur le territoire) et « patrimoine et services » (émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de la collectivité).

Les acteurs locaux seront associés au travers de la saisine du Conseil de développement de Caen la mer lors de l'élaboration du diagnostic partagé ainsi que de celle des stratégies et des plans d'action. Les habitants seront également associés à cette démarche lors d'ateliers de concertation organisés lors des phases de diagnostic et d'élaboration du plan d'action.

3. Les deux volets de l'Agenda 21

Caen la mer s'engage pour un développement durable à deux échelles : en interne et sur le territoire.

Le volet interne : une collectivité responsable

La collectivité souhaite donner l'exemple en agissant sur ses propres pratiques. Elle va donc mettre en place un programme d'actions interne qui concernera les agents mais aussi les élus.

Les objectifs sont de :

- ✓ Réduire l'impact environnemental des activités de la collectivité
- ✓ Améliorer le rôle social de la collectivité envers ses agents
- ✓ Promouvoir des pratiques internes plus responsables

Le volet territorial : un territoire durable

Pour aller vers un développement du territoire qui soit plus respectueux de l'environnement et de l'Homme, la collectivité souhaite faire évoluer les pratiques de l'ensemble des acteurs du territoire. C'est le volet territorial de l'Agenda 21 qui se traduira par un plan d'action porté par la collectivité et des partenaires extérieurs.

Il a pour objectifs de :

- ✓ Proposer des services à la population plus respectueux de l'environnement et visant à améliorer la qualité de vie des habitants
- ✓ Promouvoir un comportement responsable des habitants, des associations, des entreprises etc.

MÉTHODOLOGIE : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

Le présent document, le diagnostic partagé du territoire au regard du Développement Durable, décrit l'état des lieux du territoire et prend en compte des opinions des acteurs du territoire, qui réunis en ateliers de travail ont partagé leur connaissance et leur expérience de la vie à Caen la mer.

1. Le diagnostic technique

Dans un premier temps, un diagnostic technique a été produit, en compilant analyse statistique, analyse des documents de programmation et entretiens effectués avec les élus et les agents de la Communauté d'agglomération.

16 domaines d'action ont été étudiés à l'aune des 5 finalités du développement durable :

0. Démographie
1. Accès à la connaissance
2. Agriculture et gestion des forêts
3. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles
4. Culture
5. Déplacements, transports et infrastructures
6. Développement économique
7. Emploi
8. Énergie
9. Déchets, eau et assainissement
10. Santé
11. Sécurité (risques naturels, technologiques et prévention des incivilités)
12. Solidarité et coopération décentralisée
13. Sports et loisirs
14. Tourisme
15. Urbanisme, Aménagement, Logement

Le **diagnostic technique** a été construit sur la base d'une synthèse statistique, des documents de programmation existants, d'informations délivrées par les agents et élus pour aboutir à un état des lieux des points forts et des points faibles du territoire, que les compétences soient du ressort ou non de la collectivité. L'objectif est ainsi d'obtenir une photographie du territoire à un instant T au regard du développement durable.

La collecte des données

Il est essentiel de rappeler ici l'importance du cadrage de la **collecte des données initiale** réalisée par et avec la collectivité.

Dans le cadre de sa mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de la Communauté d'agglomération de Caen la mer, le bureau d'études ACS MTE réalise un travail de synthèse notamment à partir des documents fournis par la collectivité et d'entretiens avec les services et élus.

Ce travail est particulièrement important car les agents et les élus de la collectivité connaissent mieux que quiconque les différentes facettes du territoire : les outils déployés par ACS MTE permettent d'en récupérer l'essentiel.

Les **sources utilisées** pour ce diagnostic sont de plusieurs ordres :

- Les documents de programmation et autres documents écrits.
- Les informations fournies par les agents, à travers des questions posées par ACS MTE et à travers des ateliers de réflexion menés en interne.
- Les sites Internet.
- Les données INSEE.
- Les entretiens physiques avec les élus et les chefs de service.

- Des entretiens complémentaires auprès de personnes-ressources identifiées par la collectivité.

Le descriptif de ces sources est annexé en fin de document (Annexes 1 et 2).

Les données récoltées ont ensuite été regroupées par fiches dans les différents domaines du Cadre de référence (*Commissariat général au développement durable - Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable - Mars 2009*).

2. Le partage du diagnostic

Afin de compléter et enrichir cette vision technique du territoire et de co-construire le diagnostic, ce diagnostic technique est ensuite partagé avec la collectivité territoriale, la population et les parties prenantes. Partage signifie ici une réflexion collective sur les points forts, les points faibles du territoire et les enjeux du territoire.

Les **5 Forums 21 de lancement**, les **15 ateliers de secteurs** et la participation du **Conseil de Développement** (instance consultative de réflexion et de proposition de Caen Métropole et de Caen la mer) sont autant d'événements qui permettent cet échange et la participation de la population et des parties prenantes.

La **5 Forums 21** ont eu pour mission de lancer cette phase de concertation et de présenter la démarche au plus grand nombre. Ils ont eu lieu au cours du mois d'octobre 2011 et ont rassemblé plus d'une centaine de participants.

Les **ateliers thématiques de secteur** sont des séances de travail (2 heures chacune) qui permettent aux participants volontaires de partager leur vision du territoire et d'échanger sur des propositions d'actions concrètes.

15 ateliers, répartis sur les 5 secteurs de Caen la mer ont eu lieu au cours du mois de novembre 2011. Ils ont rassemblés plus d'une centaine de participants.



3 thématiques ont été abordées dans chacun des secteurs :

- ✓ Semaine 1 : Attractivité du territoire et cadre de vie
 - Cadre de vie (urbanisation et étalement urbain, requalification du centre-ville, densification de logements, commerce de proximité, mobilité)
 - Patrimoine naturel (protection, information & Sensibilisation, développement touristique)
 - Agriculture (circuits courts)

- ✓ Semaine 2 : Valorisation des ressources et création des richesses
 - Attractivité économique du territoire de Caen la mer (emploi, commerce de proximité, économie sociale et solidaire...)
 - Valorisation du patrimoine de Caen la mer (tourisme, culture, agriculture...)
 - Avenir de Caen la mer (formation, recherche, nouvelles technologie...)
- ✓ Semaine 3 : Vers de nouvelles solidarités : comment consolider le lien social et répondre à la précarité et aux inégalités ?
 - Précarité, isolement, solidarité (lutte contre le chômage, formation...)
 - Lien social dans Caen la mer (intergénérationnel, interculturel, associatif...)
 - Accès aux services essentiels (santé, éducation, emploi...)

Lors de ces ateliers, les participants ont été invités à débattre sur les points forts et les points faibles du territoire au regard des différentes thématiques proposées.

Les apports de la concertation ont été intégrés au sein du diagnostic technique et récapitulés sous forme de tableau pour chacun des domaines étudiés.

Les remarques des services et des élus de Caen la mer, ainsi que de ses partenaires (ADEME, DREAL, Région, ARS, AESN, Air Com, AUCAME, MEFAC, Viacités) ont également été prises en compte dans la version finale.

La validation par le Conseil de développement, les instances de gouvernances du projet (Comité technique et Comité de pilotage) et les instances communautaires (Bureau et Conseil communautaires) feront de ce document un véritable diagnostic partagé.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

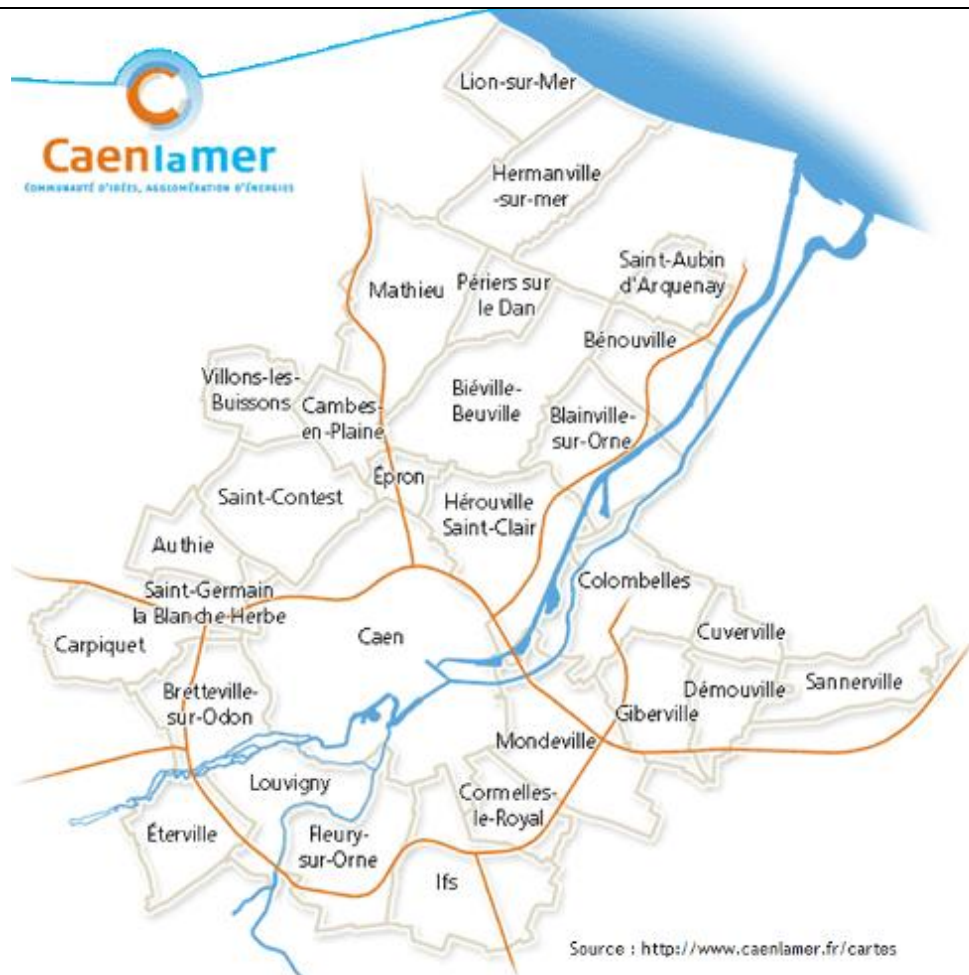
Fiche n°0 Démographie

Contexte et définition du domaine	La démographie représente un enjeu important en matière de développement durable, car elle impacte à la fois le dynamisme économique d'un territoire, son équilibre sociétal et son environnement par la consommation ou non de nouveaux espaces. D'un point de vue social, il est également nécessaire de mieux connaître les caractéristiques d'une population pour agir de façon adaptée (lutte contre l'isolement des personnes âgées par exemple).
Documents de référence	Base de données INSEE, Diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Caen la mer, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Caen Métropole.
Indicateurs	> Évolution de la population : ○ taux de croissance de la population : 0,02 % par an entre 1999 et 2008 ○ solde migratoire¹ : - 0,6 % entre 1999 et 2008 ○ solde naturel² : + 0,6 % entre 1999 et 2008 > Densité de population : 1 181 habitants au km² en 2008 (1 049 en 1975)
Caractéristiques du territoire	Selon les chiffres du recensement de l'INSEE de 2008, la population des 29 communes qui composent la communauté d'agglomération de Caen la mer s'élève à 218 195 habitants ³ .

¹ Solde migratoire : la différence entre le nombre de personnes qui se sont installées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année

² Solde naturel : la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période

³ Depuis la réforme du recensement de 2004, le chiffre donné comprend les étudiants et les militaires logés en résidences universitaires ou en casernes



Le territoire de Caen la mer peut être découpé en 4 zones⁴ :

- Une ville-centre, Caen, qui rassemble à elle seule 109 899 habitants, soit 50,4 % de la population
- Une première couronne urbaine composée de centres urbains de taille moyenne (Hérouville Saint-Clair, Iffs, Mondeville), de communes majoritairement pavillonnaires (Bretteville-sur-Odon, Giberville, Démouville) et de communes périurbaines de moins de 3 000 habitants (Louvigny, Carpiquet, Saint-Contest, Authie), soit 14 communes au total.
- Une couronne périurbaine hétérogène, composée à la fois de communes de quelques centaines d'habitants (Périers sur le Dan, Villons-les-Buissons, Saint-Aubin d'Arquenay) et de communes plus importantes comme Blainville-sur-Orne (6 000 habitants). Cette deuxième couronne est composée de 12 communes
- Deux communes littorales, Lion-sur-Mer et Hermanville-sur-Mer, excentrées par rapport à l'agglomération.

Évolution démographique

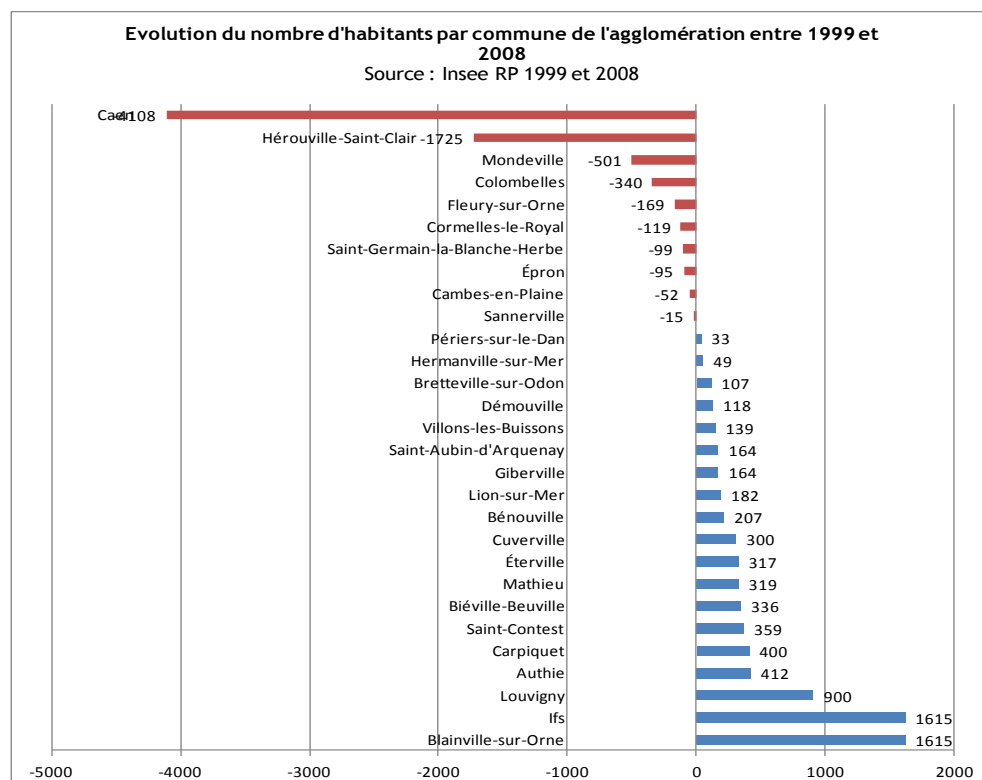
Entre 1999 et 2008, l'agglomération de Caen la mer a connu une très faible croissance démographique (un gain de 513 habitants, soit une croissance d'environ 0,24 %). Le taux de croissance de la population apparaît ainsi très faible : 0,02 % par an. Reflet d'une tendance nationale au ralentissement de la croissance des villes, cet essoufflement est particulièrement marqué à Caen la mer. A titre d'exemple, la communauté d'agglomération de Rennes Métropole a connu sur la même période une croissance de 8 %, soit un taux de croissance de 0,8 % par an⁵.

Cette stagnation démographique masque des disparités importantes au sein de l'agglomération. En effet, douze communes périurbaines ont connu une forte croissance démographique entre 1999 et 2006 (de + 13,06 % pour Cuverville, à + 43,40 % pour Louvigny), mais ces communes – de petite taille – pèsent peu sur la tendance générale de l'agglomération (la croissance de ces douze villes représente un gain de 5 551 habitants). A l'inverse, des villes comme Caen, Hérouville Saint-Clair, Mondeville ou Colombelles (ainsi que 5 autres communes) ont connu une croissance négative sur la

⁴ Source : Diagnostic du PLH

⁵ Source : Insee RP 1968 à RP 2008

période, soit une perte de 5945 habitants. Les autres communes de l'agglomération, quant à elles, majoritairement périurbaines ont connu une croissance positive moyenne (comprise entre 1 % et 9 % sur la période)⁶.

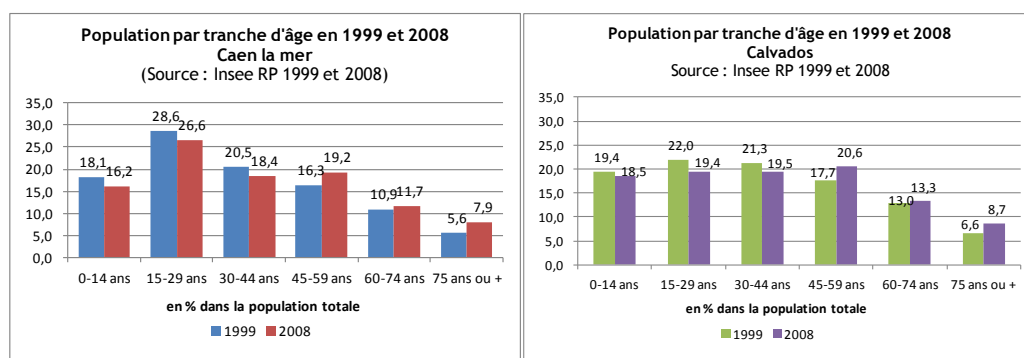


L'origine de cette stagnation démographique de la communauté d'agglomération est liée à un double phénomène :

- L'aggravation du déficit migratoire : en effet, depuis 1975, le solde migratoire de l'agglomération est négatif (- 0,6 % entre 1999 et 2008). Si dans un premier temps seule la ville de Caen connaissait un déficit migratoire, d'autres communes de la couronne urbaine de Caen l'ont récemment rejointe : Hérouville Saint-Clair, Mondeville, Fleury-sur-Orne, Colombelles, etc. L'émigration se fait désormais au profit des communes les plus éloignées de Caen, souvent au-delà des limites de l'agglomération. Des projections démographiques à l'horizon 2030 prévoient ainsi le passage de la ville de Caen sous la barre des 100 000 habitants⁷.
- Une détérioration du solde naturel, en constante baisse depuis 1968 (de + 1,6 % entre 1968 et 1975 à + 0,6 % entre 1999 et 2008), mais qui demeure néanmoins positif et représente aujourd'hui le seul facteur de croissance de la population de Caen la mer⁸.

Structure par âge de la population

La population de Caen la mer est relativement plus jeune que la population du département. Cela est lié en premier lieu à la présence d'équipement de formation supérieure sur le territoire de Caen la mer (cf. graphique ci-dessous).



Néanmoins entre 1999 et 2008, le poids relatif de la classe d'âge des 15-29 a diminué sur le

⁶ Source : Insee RP 1968 à RP 2008

⁷ Source : SCoT Caen Métropole

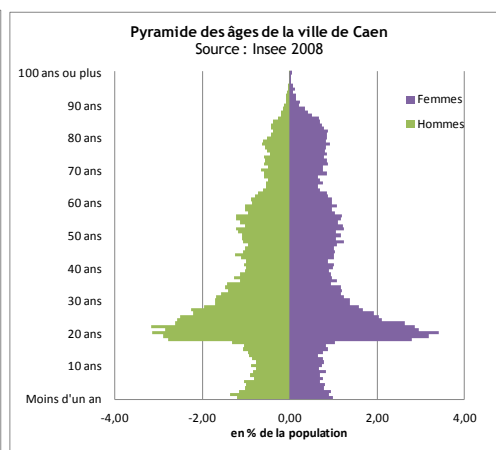
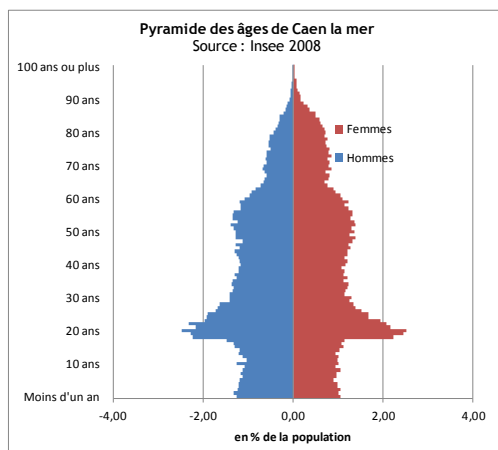
⁸ Source : Insee RP 1968 à RP 2008

territoire, alors que simultanément, celui des classes d'âges de plus de 45 ans augmentait (+ 2,9 points pour les 45-59 ans, + 0,8 point pour les 60-74 ans et + 2,3 points pour les plus de 75 ans). Ce vieillissement de la population, caractéristique des tendances démographiques françaises actuelles, se reflète dans une moindre mesure à Caen la mer (où les plus de 75 ans représente 7,9 % de la population, contre 8,7 % en France métropolitaine). Cependant, ce vieillissement risque de continuer sa progression dans les décennies à venir, avec le départ à la retraite de la classe d'âge des 45-59 ans, aujourd'hui très nombreuse.

Les enjeux liés au vieillissement d'une population sont nombreux : nécessité de répondre à de nouveaux besoins (adaptation des équipements, des services, des logements, accompagnement de la dépendance), ce qui pose donc pour les collectivités la question de leur capacité à y répondre. Le vieillissement a également des impacts sur le marché de l'emploi, avec une diminution de la population active, mais également la création de nouveaux emplois de services (santé, accompagnement à domicile, etc.).

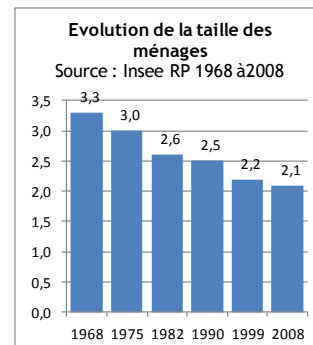
En ce qui concerne la répartition des classes d'âges, le territoire de Caen la mer ne présente pas un caractère homogène. En effet, la population jeune se concentre particulièrement dans la ville de Caen, où la classe d'âge des 20-24 ans représente 14,2 % de la population, contre 10,6 % sur le territoire de l'agglomération⁹.

À l'inverse, les enfants (de 0 à 14 ans) sont plus représentés sur le territoire de Caen la mer que dans la ville de Caen (16,2 % contre 13%), ce qui indique une installation des familles en périphérie de Caen, notamment en raison du coût du foncier, des prix de l'immobilier, et probablement sans doute une aspiration à vivre dans un cadre de vie plus rural. Les impacts d'une telle tendance sont majeurs dans une optique d'aménagement durable du territoire, car cela contribue à l'accroissement de l'étalement urbain, avec pour conséquence la consommation de terres agricoles et naturelles, l'augmentation des déplacements, des émissions de gaz à effet de serre et du coût énergétique pour les ménages. Simultanément, ce départ des ménages vers les périphéries – de plus en plus éloignées – implique une perte de dynamisme de la ville-centre et un vieillissement accentué de sa population.

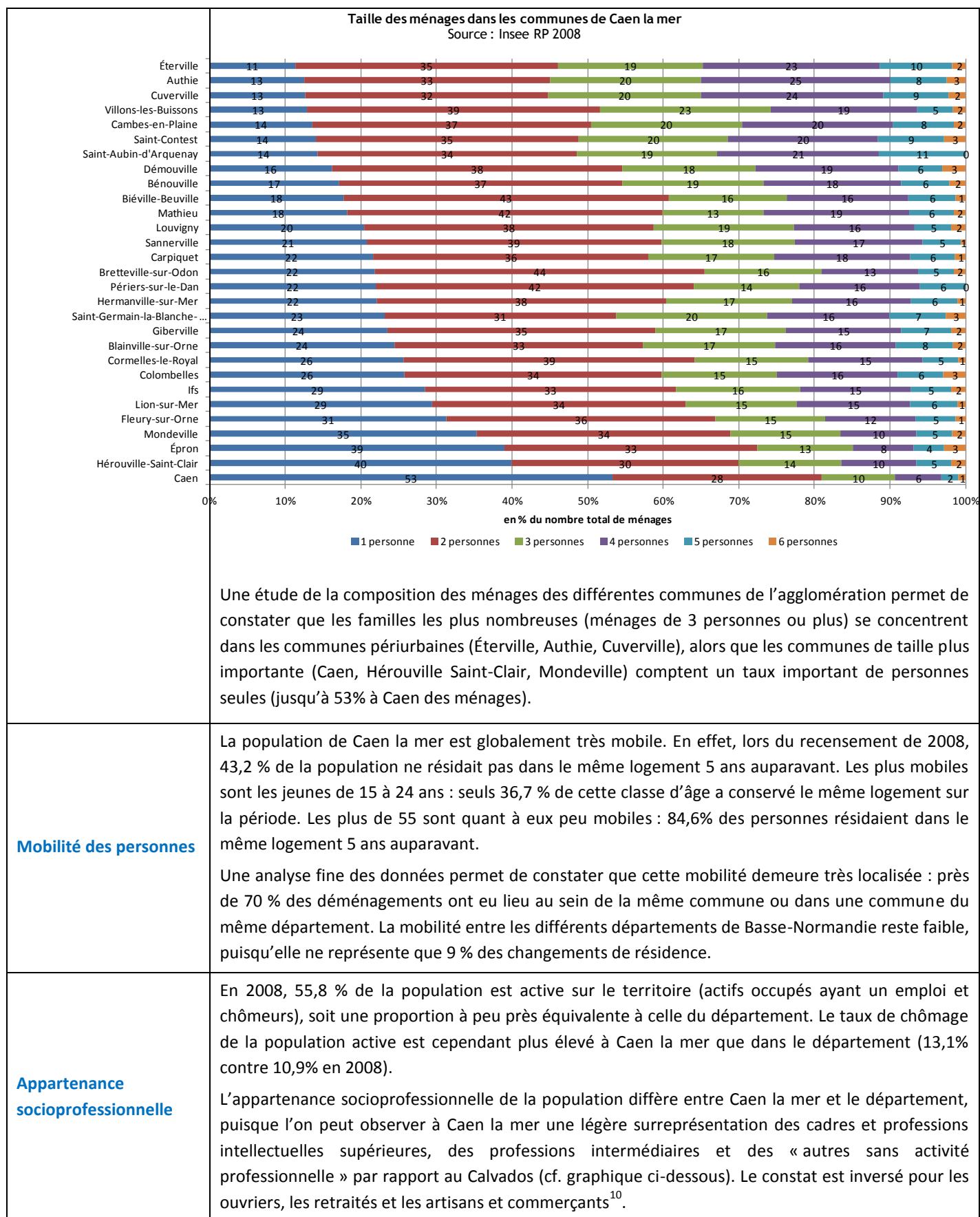


Composition des ménages

Conformément à la tendance nationale, la taille des ménages de l'agglomération de Caen la mer est en baisse. Elle est passée entre 1968 et 2008 de 3,3 personnes par ménage en moyenne à 2,1 personnes. En 2008, plus de 20 % des habitants de Caen la mer vivaient seul (soit près de 42 % des ménages), marquant une progression de 9 % entre 1999 et 2008. Sur cette même période, le nombre de couples sans enfants a progressé de près de 16 % pour représenter 23,8 % des ménages de l'agglomération, alors que celui des couples avec enfants baissait de 15 % (21,5 % des ménages). Le nombre de familles monoparentales a quant à lui peu progressé, mais en 2008 près d'un quart des enfants de moins de 18 ans vivaient dans une famille monoparentale.



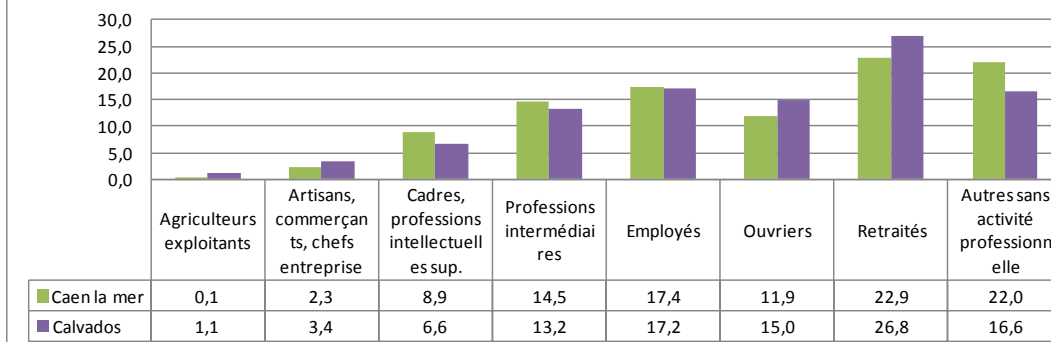
⁹ Source : Insee RP 1968 à RP 2008



¹⁰ Source : Insee RP 1968 à RP 2008

Catégories socioprofessionnelle des personnes de plus de 15 ans (en %)

Source : Insee 2008 Caen la mer et Calvados



Il existe également des disparités au sein même de l'agglomération, notamment entre le Nord-Ouest qui rassemble les catégories sociales les plus favorisées (les cadres et professions intermédiaires y sont plus largement représentés) et le Sud-Est dans lequel se concentrent les catégories populaires (ouvriers et employés en proportions plus importantes)¹¹.

Avec un revenu médian de 25 970 €¹², les ménages de l'aire urbaine de Caen se situent légèrement au dessus de la moyenne des grandes aires urbaines françaises (environ 25 000 €). Cependant, Caen (comme la plupart des villes-centres de Basse-Normandie) a connu sur la période 2001-2008, une évolution du revenu médian inférieure à la moyenne régionale, au profit de sa couronne périurbaine et de certaines communes éloignées. Ce chiffre vient confirmer le départ d'actifs et de familles vers les périphéries, et la présence d'une population plus jeune dans la ville-centre, confrontée à des difficultés d'insertion sur le marché du travail.

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> La relance du dynamisme démographique de Caen la mer. > Les caractéristiques des évolutions de la population et de la mixité sociale dans les documents de programmation. > La nécessité de construire de nouveaux logements pour favoriser le dynamisme démographique de l'agglomération. > La nécessité de rééquilibrer l'offre de logements sociaux à l'échelle intercommunale.
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> L'adaptation des services au vieillissement de la population. > L'attractivité de la ville de Caen pour les familles. > La nécessité de retenir sur le territoire les jeunes actifs formés.

¹¹ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

¹² Source : INSEE, Recensement de la population 2006, traitement AUCAME, janvier 2008

Synthèse de la fiche n°0 Démographie

Composée de 29 communes, la Communauté d'agglomération de Caen la mer compte 218195 habitants. Du fait d'un solde migratoire négatif depuis 1975 et d'un solde naturel faible, le territoire connaît une faible croissance démographique. La population de l'agglomération connaît donc actuellement un vieillissement, malgré la présence d'une population estudiantine importante.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Une population qui demeure globalement jeune. • L'accueil d'une population mixte au regard des catégories socioprofessionnelles (toutes les catégories sont représentées). • Une forte mobilité des jeunes. • Un nombre important d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures qui contribue à asseoir le statut de métropole de Caen la mer.	• Un solde migratoire négatif. • Des inégalités spatiales en termes de répartition des catégories socioprofessionnelles. • Le départ des jeunes actifs du territoire. • Une augmentation du nombre de personnes vivant seules. • Un départ des familles vers la périphérie.

Enjeux majeurs
• Relancer le dynamisme démographique et renforcer l'attractivité de l'agglomération en proposant une offre de logements adaptée aux besoins des populations (taille et prix des logements) et en augmentant l'offre de logements sur le territoire , de façon coordonnée entre les communes, dans les secteurs déjà urbanisés. • Rendre le territoire attractif pour les jeunes actifs.

Fiche n°1 Accès à la connaissance

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS¹³ : 1. Connaître le territoire dans toutes ses composantes, et les liens qu'il entretient avec les autres territoires 2. Permettre à tous d'accéder à la connaissance et à une information diversifiée 3. Faciliter l'accès à une éducation et une formation de qualité, adaptées aux différents publics 4. Développer avec d'autres territoires des échanges de savoirs et de savoir-faire
Documents de référence	Projet d'orientations communautaires en matière de Politique de la Ville /Pour une Politique de Solidarités Territoriale Politique communautaire de soutien à l'emploi/ Orientations générales CUCS de l'agglomération de Caen la mer Panorama de l'emploi 2009 Rapport d'évaluation de l'Université de Caen Basse-Normandie, juillet 2011, agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur Equipements et services, mai 2008, AUCAME (Agence d'Etude d'Urbanisme de Caen la mer)
Indicateurs	> Nombre de places votées en formation continue : 6 800 places votées en formation continue par la Région Basse- Normandie en 2009 > Nombre de jeunes inscrit en formation initiale : 10 716 jeunes étaient inscrits en formation initiale en 2009 > Nombre d'étudiants inscrits à l'université de Caen en 2009 : 25 518 étudiants étaient inscrits à l'université et dans des écoles de l'enseignement supérieur.
Principaux acteurs du territoire	UNIVERSITE DE CAEN BASSE NORMANDIE MEFAC/ Associations présentes au CIDEME Chambre des métiers Chambre de Commerce et d'industrie (CCI) AGEFOS PME / OPCA CGPME/MEDEF/UPA AFPA

Sous-domaine n°1-1 / Éducation

Enseignement supérieur	La recherche et l'enseignement supérieur ne relèvent pas des compétences obligatoires toutefois le conseil d'agglomération leur a reconnu un intérêt communautaire car ces domaines sont générateurs d'emplois, et la recherche représente également une carte d'identité sur laquelle mise le territoire¹⁴. La communauté d'agglomération finance des opérations en matière d'enseignement supérieur, public et privé, ainsi qu'en matière de recherche. Cette recherche constitue une priorité directement liée aux actions de développement économique de l'agglomération. Les nombreux équipements de formation supérieure présents sur l'agglomération favorisent la forte présence des jeunes. En effet, en 2005, l'Université de Caen Basse-Normandie représentait¹⁵ :

¹³ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

¹⁴ Source : Sillage – numéro 24 – octobre 2010

¹⁵ Source : Dossier de presse - Caen la mer agit en faveur de l'enseignement supérieur- 6/12/2006

	- 1,3 % de l'ensemble des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en France (universités, écoles publics et privées) soit 1,8 millions, - 1,8 % des effectifs universitaires en France métropolitaine + DOM, soit 1,4 millions, - 34,5 % des effectifs du Pôle Universitaire Normand : Caen, Rouen, Le Havre (70 000 étudiants). Sur les 25 000 étudiants de l'agglomération, 22 000 élèves étudient à l'université, soit 88 % des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, dont 3 200 en IUT et 500 en IUP. L'université propose un choix très large de formations générales et professionnalisées. Caen la mer est un pôle universitaire et de recherche, qui comprend un CHU (centre hospitalier universitaire), des laboratoires de recherche avec le GANIL¹⁶, CYCERON¹⁷, le campus scientifique, France Telecom RD, le centre de recherche NXP, ou encore l'INSA de Normandie¹⁸... (En effet, l'Université de Caen Basse-Normandie possède plus de 50 équipes de recherche de haut niveau, dont certaines sont associées aux organismes de recherche français tels que le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) et l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA). Ces équipes ont acquis une notoriété internationale¹⁹. Le potentiel scientifique caennais compte 662 enseignants-chercheurs et chercheurs publiant dans des unités classées au meilleur niveau.²⁰ Caen la mer possède une offre de formation importante dans le domaine des TIC avec l'ENSICAEN, SUPINFO et des formations universitaires technologiques : L'ENSICAEN (Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen) accueille un centre de recherche composé de 9 laboratoires de recherche où se côtoient plus de 500 personnes (enseignants, chercheurs, ingénieurs, etc.). Elle forme des ingénieurs dans l'électronique, l'informatique et les matériaux et la chimie. L'ENSICAEN fournit le quart des besoins français en ingénieurs en monétique. L'école d'ingénieurs de Caen souhaite s'agrandir pour répondre à ses besoins futurs. Le nombre d'élèves y a en effet plus que doublé en vingt ans et l'école doit aujourd'hui se préparer à des collaborations avec l'INSA de Rouen dans le cadre de la création de l'INSA Normandie en 2011. La réputation de l'ENSICAEN constitue un véritable atout pour la communauté d'agglomération Caen la mer. L'école supérieure d'informatique SUPINFO forme également des spécialistes des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette école s'est implantée sur la ville de Caen, afin de répondre aux besoins des entreprises de hautes technologies présentes sur l'agglomération caennaise. De plus, le troisième département de l'IUT au sein de l'Université de Caen complète cette offre de formation sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication Une nouvelle faculté de médecine verra le jour en 2014 à proximité du CHU. Caen la mer participe pour plus de 2 millions d'euros au financement de cette nouvelle faculté de médecine (3 000 étudiants) de Caen. Elle sera intégrée dans un pôle plus vaste, dédié à la formation aux métiers de la Santé. L'école supérieure d'arts et médias de Caen (Esam) est gérée par Caen la mer. Cette école permet de suivre un cursus d'études de l'enseignement supérieur et de la recherche (3 cycles de formation

¹⁶ GANIL : Grand Accélérateur National d'ions Lourds

¹⁷ CYCERON : Plateforme d'imagerie dans le domaine des neurosciences de niveau international

¹⁸ INSA de Normandie : fusion de l'ENSICAEN (École Nationale Supérieure de Caen) et de l'INSA de Rouen en 2011

¹⁹ Source : Diagnostic PLU de Caen

²⁰ Source : Chiffres 2008 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

	sont proposés aux 250 étudiants actuels : 2 cycles Licence et Master en art et en communication et 1 cycle Licence en design graphique).²¹ Ainsi, l'agglomération caennaise compte aujourd'hui 25 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, et concentre ainsi près de 70 % des étudiants bas-normands (36 000 étudiants). L'université, qui comptabilisait 12 523 inscrits en 1980, a donc multiplié par deux ses effectifs en 25 ans.²² Toutes les disciplines ont crû sur ce même rythme. L'Université de Caen Basse Normandie permet ainsi à Caen la mer de disposer d'une offre de formation de qualité et d'une vitrine au niveau national et même international. La présence de l'université et des formations qu'elle offre, favorise le développement d'entreprises nécessitant un personnel possédant de hauts niveaux de formation.²³ Cependant comme dans la plupart des villes françaises de province disposant d'une université importante, le territoire doit faire face au départ de jeunes actifs, notamment qualifiés car le marché du travail local n'a pas la capacité d'absorber les flux de jeunes diplômés²⁴.
Éducation à la culture et au sport²⁵	La culture et le sport sont des thèmes essentiels à la communauté d'agglomération de Caen la mer. En effet de nombreuses initiatives ont été prises par la Communauté pour favoriser l'accès de tous à la culture et au sport. Ces deux thématiques constituent les objectifs stratégiques 9 et 10 du projet d'agglomération. Selon, l'objectif stratégique n°10, Caen la mer souhaite améliorer l'offre et l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants en réalisant par exemple la future la Bibliothèque Multimédia à Vocation Régionale. Cette Bibliothèque sera un lieu où les habitants de l'agglomération pourront s'auto former et échanger.²⁶ De plus Caen la mer propose déjà un bibliobus qui sillonne les quartiers de la ville de Caen qui ne sont pas équipés de bibliothèques, les écoles primaires et maternelles, les foyers de personnes âgées, et les communes de l'agglomération.²⁷ Une des priorités est de favoriser non seulement l'accès de tous à la culture, mais également d'assurer la participation de tous à la culture. Par exemple, la Saison de l'Orchestre de Caen propose chaque année une cinquantaine de manifestations couvrant un très large éventail de genres musicaux.²⁸ Caen la mer souhaite, selon l'objectif stratégique n°9 du projet d'agglomération élargir et diversifier l'offre sportive en garantissant une offre de qualité, diversifiée et équilibrée avec la future reconstruction du Stade Nautique. De plus, Caen la mer souhaite encourager et faciliter la pratique éducative en renforçant les partenariats avec les établissements scolaires. D'ailleurs, la communauté d'agglomération, qui assure la gestion des piscines, met à disposition ses installations aux établissements scolaires primaires et secondaires. Ainsi, Caen la mer généralise l'éducation culturelle et sportive dans les établissements scolaires en favorisant la découverte dans les équipements culturels et sportifs communautaires et en privilégiant un égal accès pour tous les élèves²⁹. Caen la mer possède une grande richesse culturelle et sportive. Cette éducation à la culture et aux sports passe par l'existence et la programmation des équipements culturels et sportifs. Cette

²¹ Source : Sillage - numéro 32 –septembre 2011

²² Source : Dossier de presse - Caen la mer agit en faveur de l'enseignement supérieur- 6/12/2006

²³ Source : Diagnostic PLU de Caen - janvier 2010

²⁴ Source : Rapport de présentation du SCoT, 2010

²⁵ Des fiches sur la culture et le sport sont dédiées à ce sujet

²⁶ Source : Projet d'agglomération, 2010

²⁷ Source : Sillage –numéro 9-décembre 2006

²⁸ Source : Entretien avec les services techniques.

²⁹ Source : Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération Caennaise

	programmation est très riche sur le territoire. L'intercommunalité joue son rôle d'acteur pour la démocratisation de la culture et du sport pour les différentes villes de Caen la mer.³⁰ La politique de tarification basse appliquée par la collectivité concernant les équipements sportifs et culturels permet l'accès de tous à ces espaces. Cependant, l'égalité d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs passe par les transports. La desserte en transport en commun des grands équipements doit correspondre aux heures d'ouvertures de ces équipements.³¹
Éducation et solidarité (enfants handicapés, en difficulté, illettrisme, ZEP)	Six collèges sont situés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) : trois à Caen, un à Colombelles, un à Hérouville Saint-Clair et 1 à Giberville. Ces établissements scolaires sont dotés de moyens supplémentaires et d'une plus grande autonomie pour faire face à des difficultés d'ordre scolaires et sociales.³² Les informations récoltées ne permettent pas d'évaluer les actions menées concernant la scolarisation des élèves handicapés : ceci pourrait constituer un enjeu sur le territoire. Un Contrat Ville-Lecture a été signé par Caen la mer qui gère la Bibliothèque de Caen avec sa bibliothèque centrale, ses 7 bibliothèques de quartier et le bibliobus. Ceci est un engagement partenarial pris par l'Etat, la Communauté d'Agglomération Caen la mer et la Ville de Caen. Ce dispositif vise à maintenir et intensifier une politique de promotion de la lecture et de lutte contre l'illettrisme sur la ville de Caen. De multiples actions sont déjà menées auprès de l'ensemble de la population, et plus particulièrement du jeune public (bébés-lecteurs, enfants scolarisés, jeunes en centres de loisirs...), des personnes en voie d'insertion ou empêchées (hôpital, foyer pour personnes âgées, personnes handicapées, établissement pénitentiaire, ...).³³ Par exemple, depuis 2007, une convention avec Caen la mer a permis de renforcer les liens entre la bibliothèque communautaire et les deux établissements pénitentiaires de Caen. Elle favorise le développement et la modernisation des bibliothèques implantées dans les prisons tout en assurant l'essor de la lecture et des animations (rencontres d'auteurs, café lecture ou BD, atelier écriture, etc.). Les établissements pénitentiaires s'engagent de leur côté à désigner un détenu pour occuper le poste de détenu bibliothécaire. Ils sont chargés, avec le concours du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Calvados, de la gestion quotidienne des bibliothèques des deux prisons. La bibliothèque de Caen la mer (l'établissement du centre-ville de Caen) intervient pour les conseiller et les former.³⁴

³⁰ Source : Entretien avec les services techniques

³¹ Source : Entretien avec les services techniques

³² Source : Site Internet de l'Éducation Nationale

³³ Source : Site internet de la ville de Caen

³⁴ Source : Sillage – numéro 32 - septembre 2011

L'offre de formation est complète et diversifiée et est principalement concentrée sur Caen et pour une partie régionale. La ville de Caen propose à elle seule près de 867 formations et 148 organismes de formations. Quant à Hérouville Saint-Clair, 125 formations sont proposées.³⁵ Comparé aux villes de Rennes ou le Havre, la ville de Caen propose davantage de formations pour adulte.³⁶

Domaines de Spécialités	%
Echanges et Gestion	30%
Services aux personnes	17%
Génie civil, Construction, Bois	12%
Mécanique, Electricité, Electronique	9%
Mathématiques et Sciences	8%
Transformations	6%
Communication et Information	5%
Sciences Humaines et Droit	3%
Lettres et Arts	3%
Matériaux souples	3%
Spécialités pluri-technologiques de Production	3%
Formations générales	1%
Services à la collectivité	0%
Total	100%

Source : Rectorat de l'académie de Caen, Traitement MEFA, 2010

Électronique (9%) et les Mathématiques et Sciences (8%).

L'offre de formation est globalement adaptée.³⁷ : l'agglomération de Caen propose une offre de formation importante de niveau IV³⁸ (47% des formations). Les formations de niveau V³⁹ représentent 22 % de l'offre totale, le niveau III⁴⁰ et le niveau II et I représentent respectivement 18% et 13%.⁴¹

Les domaines de spécialités les plus représentés sur l'agglomération en 2009, sont l'Échange et Gestion (30%), les Services aux personnes (17%), le Génie civil, Construction, Bois (12%), la Mécanique, Électricité et

Parmi les offres de formations proposées sur Caen la mer, l'IRTS de Basse Normandie propose des formations sociales diplômantes et qualifiantes du niveau V au niveau I. Dans le cadre de ces différentes missions, l'IRTS accueille près de 800 élèves en formation initiale et 1200 stagiaires en formation continue.

Le champ de la formation professionnelle couvre à la fois les formations à destination des demandeurs d'emploi, mais aussi les formations à destination des actifs occupés. Ainsi, la part des dépenses de formation professionnelle des entreprises couvre plus de 43% de l'ensemble des actions de formation professionnelle continue. En 2009, sur le bassin de Caen la mer, près de 6 826 places ont été votées en formation continue par le Conseil Régional de Basse-Normandie. Les différents programmes qui composent l'offre de formation continue sont :

- ✓ Les Bilans de compétences (114 places),
- ✓ Les formations pré-qualifiantes (274 places) et les formations qualifiantes (1506 places),
- ✓ La formation sur la Création/Reprise d'entreprise (CRBN, 15 places),
- ✓ La formation « Espace local d'activités novatrices » (ELAN'S) (CRBN, 202 places),
- ✓ La formation d' « Orientation et d'intégration régionale » (ESP'OR) (CRBN, 1 200 places),
- ✓ Les formations de remise à niveau (3 244 places)

En 2009, la majorité des places votées en formation continue sont du domaine de la Formation générale et du développement personnel et du Tertiaire. Le territoire de Caen la mer étant fortement orienté vers des activités de services et de commerce, l'offre de formation continue est par conséquent orientée vers le secteur tertiaire.⁴²

La formation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi s'articule autour de trois

Offre de formation pour la population active

³⁵ Source : Trouver ma formation en Normandie

³⁶ Source : AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes)

³⁷ Source : Entretien avec le directeur de la MEFA

³⁸ Le niveau IV est validé par un Bac général, un Bac professionnel, un Brevet de Technicien, ou un Brevet Professionnel

³⁹ Le niveau V : C'est le niveau de formation validé par un CAP, ou un BEP

⁴⁰ Le niveau III est validé par un Brevet de Technicien Supérieur, ou par un Diplôme Universitaire de Technologie ; le niveau 2 : est validé par une licence, une maîtrise ; le niveau 1 : est validé par une diplôme de troisièmes cycles d'université, un diplômes d'ingénieur, etc

⁴¹ Source : Panorama de l'emploi 2009

⁴² Source : Panorama de l'emploi 2009

	actions : ✓ les actions de formation qui contribuent à l'information et l'orientation des publics et à une plus grande autonomie (programme ESPOIR et ELAN) ✓ les actions de formation pré-qualifiantes et qualifiantes (Programme Chèque Formation, ingénieur-cadre, installation en agriculture, métiers du sport et de l'animation, et dispositif « Une formation un emploi ») ✓ la démarche individuelle de formation (programme de formation de base, programme de formation générale). La mise en place d'actions de formation relève légalement du Conseil Régional, de Pôle emploi et de l'Etat.⁴³ Toutefois, définie dans le cadre du plan de cohésion sociale, la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEFAC), partenaire privilégié de Caen la mer, coordonne l'ensemble des structures œuvrant dans le champ de l'emploi, afin de permettre un accompagnement personnalisé pour tout demandeur à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Il s'agit de faciliter le parcours du demandeur d'emploi avec un interlocuteur unique en favorisant le travail en réseau des différents organismes d'aide à la recherche d'emploi et les organismes de formation.⁴⁴ Ainsi, le CIDEME (Carrefour d'Initiatives pour Développer l'Emploi et les Métiers) réunit, en un endroit unique, les différents acteurs locaux et intercommunaux en matière d'insertion professionnelle, d'orientation et de formation. Le CIDEME accueille la Maison d'information sur la formation et l'emploi (MIFE) qui assure un service d'information auprès des salariés, des demandeurs d'emploi et des jeunes sortis du système scolaire. Cet établissement propose de la documentation sur l'offre de formation et le droit à la formation avec des entretiens individuels ce qui permet un repérage local des besoins d'emploi et de formation. Le PLIE du pays de Caen (Plan Local d'Initiatives pour l'Emploi du pays de Caen) est un dispositif porté par la MEFAC dont les bureaux sont situés au sein du CIDEME, il propose des formations sur le développement des compétences linguistiques professionnelles afin de permettre aux participants du PLIE d'origine étrangère d'entrer dans une démarche d'insertion professionnelle en leur proposant des apports linguistiques spécifiques à l'emploi.
Besoins de formation de la population active	Un travail est effectué avec les confédérations patronales (MEDEF, CGPME, UPA) pour connaître les besoins des entreprises et des salariés grâce à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).⁴⁵ Selon le diagnostic de la MEFAC sur les besoins en formations par filière, établi en mai 2011, les éléments sont les suivants : ✓ Dans la filière hôtellerie/ restauration, plus de 3633 personnes (4 % des salariés de Caen la mer) travaillaient en 2009 sur ces secteurs. La demande d'emploi dans la restauration (personnel de cuisine, plongeur en restauration, personnel polyvalent en restauration et personnel d'étage) est forte. Les besoins sont la formation en personnel polyvalent de restauration, le renouvellement de l'offre des différents CAP et pré-qualification hôtellerie restauration, des spécialisations en pizzas et crêpes et des options comme la cuisson aux feux de bois. ✓ Dans le secteur santé social/service à la personne, en 2009, près de 13 000 salariés sur Caen la mer (environ 16 % des salariés de Caen la mer). Il est prévu l'installation de 7 EHPAD d'ici fin 2012 (environ 420 recrutements, 1 000 lits). Les besoins dans ce secteur se situent dans les domaines des aides soignantes en gériatrie avec une option maladie d'Alzheimer, et

⁴³ Source : Programmation 2012 de la MEFAC

⁴⁴ Source : Sillage – numéro 9 – décembre 2006

⁴⁵ Source : Entretien avec le directeur de la MEFAC

	des infirmières. Avec l'ouverture de 3 ou 4 crèches en projets, il est essentiel d'établir les besoins en recrutement avec des formations en CAP Petite Enfance pour évoluer vers le titre pro Auxiliaires de puériculture. Il s'agit ainsi de maintenir l'offre de formation sur l'accès à la qualification de ces métiers et de développer une offre en qualification pour faciliter une embauche rapide. ✓ Dans le secteur de l'hygiène, sécurité et propreté, sur le bassin de Caen en 2009, environ 5 300 salariés (Poids des secteurs : 3,2% pour le nettoyage, 1% pour la sécurité). Près de 600 offres d'emploi étaient enregistrées en 2010 sur le bassin de Caen en Nettoyage de locaux et plus de 400 en Sécurité et surveillance privées. ✓ Dans le secteur informatique, 1 216 salariés travaillaient dans ce secteur, en 2009. Les besoins en formation sont essentiellement sur les métiers de développeur de logiciels et les métiers dans les plateformes informatiques. ✓ Dans la filière bâtiments/travaux publics, en 2009, 6 573 personnes travaillaient pour ce secteur. 700 offres d'emploi étaient enregistrées dans le BTP par Pôle emploi en 2010 sur le bassin de Caen. Il est ainsi essentiel de redynamiser les diplômés d'état du bâtiment pour maintenir les compétences et les qualifications. Des besoins importants se font concernant des personnes qualifiées en construction ossature bois et en isolation. ✓ Dans le secteur du transport et de la logistique, sur Caen la mer en 2009, 3 405 personnes étaient salariés de ce secteur (4% de l'ensemble des salariés de l'agglomération.) 1 954 offres d'emploi étaient enregistrées en transport- logistique sur l'agglomération de Caen en 2010. Les besoins dans le transport sont des exigences en permis E, C, D ou encore des titres professionnels routiers. En Logistique, les besoins de formation sont les CACES⁴⁶ demandés souvent par les agences d'intérim et des formations comme le CAP AEM (Agent d'Entreposage et Magasinage). ✓ Dans le secteur du Service / Comptabilité, gestion et secrétariat, les besoins en formations sont essentiellement dans les BTS de ce domaine. ✓ En agriculture, les besoins en formation sont essentiellement liés à l'obtention du permis de conduire. ✓ Dans le Commerce distribution, 15 864 salariés (19 % en termes d'effectifs salariés) travaillent dans ce domaine. Près de 3 500 offres d'emploi ont été enregistrées en commerce, vente grande distribution sur l'agglomération de Caen en 2010. Les besoins en formation sont le CAP employé de commerce et les métiers de téléprospecteur essentiellement. ✓ Dans le secteur de l'alimentation / métiers de bouche, les besoins de formation sont notamment en boulangerie. ✓ Dans le secteur de l'industrie, en 2009, sur Caen la mer 18 100 personnes travaillaient dans ce secteur. Les demandes sont les formations DAO et quelques licences spécialisées (TIG MIG MAG SIG INO). Tout comme la logistique, l'industrie a également des besoins en CACES.

Sous-domaine n°1-3 / Sensibilisation au développement durable

Sensibilisation des enfants	Des opérations sont réalisées avec et pour les scolaires. Elles ont pour but de mettre en avant des projets engagés pour une éducation vers un développement durable (tri des déchets, récupération de l'eau...) Grâce à un concours « t'CAPE ? » organisé par l'association CAPE, les jeunes sont sensibilisés sur

⁴⁶ Le CACES est le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité pour conduite d'engins mobiles automoteurs de chantiers et d'équipements de levage

	des thèmes comme « économiser de l’eau au quotidien ». Une fois sensibilisés à ce sujet, les jeunes deviennent acteurs et propose une solution, qu’ils doivent s’engager à appliquer. Ce projet est reproduit annuellement sur un thème différent tous les ans. Ainsi les élèves de Caen la mer seront-ils sensibilisés sur les enjeux actuels de la protection de l’environnement.⁴⁷ L'association « Atelier troisième étage » et le CPIE Vallée de l'Orne proposent des "classes de ville et développement durable". Ils accompagnent, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) d'Hérouville, 4 à 6 classes des écoles élémentaires d'Hérouville Saint-Clair. Cette démarche permet d’organiser des actions transversales, d'aborder des questions de fond, et de mener avec les enfants des réflexions et des actions concrètes. Lors de la semaine du développement durable du 1^{er} au 7 avril de chaque année, de nombreuses animations sont proposées aux enfants, notamment des repas bio dans toutes les écoles maternelles et primaires de la ville. Les enfants de certaines écoles maternelles ont participé à la construction d’une mare dans le jardin de leur école. Ce projet permet de sensibiliser les enfants au cycle de l’eau et à la préservation de cette ressource naturelle. De plus, lors de cette semaine dédiée au développement durable, des villes comme Hérouville Saint-Clair organisent en partenariat avec Caen la mer, une randonnée vélos à destination des adolescents, afin de les sensibiliser aux modes de déplacements écologiques.⁴⁸
Sensibilisation du grand public	Le service de collecte et traitement des déchets ménagers de Caen la mer, intégré au sein de la direction du Développement Durable, organise de nombreuses actions de sensibilisation sur cette thématique. À titre d’exemple, face à l’accroissement brutal lié à la saisonnalité, Caen la mer développe, durant l’été la mise en œuvre du tri sélectif sur les plages. Plusieurs actions d’information et de sensibilisation sont faites auprès des riverains, des habitants de l’agglomération et des estivants avec la distribution dans les lieux de vacances d’un document d’information sur la mise en place des points recyclages et d’incitation à leur utilisation. De plus, Caen la mer soutient l’opération « plages propres » et organise des journées de sensibilisation, lors de l’animation « Les sables animés ».⁴⁹ Tout au long de l’année, Caen la mer organise des visites des bâtiments liés au traitement de l’eau ou des déchets. La collectivité propose avec le centre Permanent d’Initiatives pour l’environnement (CPIE) des visites de la station d’épuration du Nouveau Monde. La station intègre un circuit pédagogique d’environ 2h et un espace d’animation. Déjà 1450 visiteurs ont découvert le fonctionnement de la station et le circuit de traitement des eaux usées.⁵⁰ De plus, le SYVEDAC (qui assure la mission de service public du traitement des déchets ménagers de Caen la mer) propose des visites du site de traitements des déchets (ainsi que des animations scolaires sur le thème des déchets).⁵¹ Durant la Semaine du Développement Durable, Caen la mer organise des animations pour l’ensemble de la population et des expositions sur des thématiques diverses comme l’utilisation des pesticides et la biodiversité Notons que la Ville de Caen s’inscrit dans des manifestations européennes et nationales (Semaine du développement durable, Semaine européenne de la mobilité, Fête du Vélo, Le Jour de la Nuit...) en faveur du développement durable. De plus, en 2009, 900 personnes ont participé aux deuxièmes

⁴⁷ Source : Actions d'Education à l'Environnement vers un Développement Durable sur le territoire bas-normands.

⁴⁸ Source : Site internet de la ville d'Hérouville Saint-Clair

⁴⁹ Source : communiqué de presse de Caen la mer - Caen la mer lance sa première opération « Vacances propres » sur ses plages ! – 24/06/2008

⁵⁰ Source : Sillage – numéro 25 – décembre 2010.

⁵¹ Source : Site de Caen la mer – en Bref

	Assises nationales de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable à Caen avec le soutien de Caen la mer.⁵² Le développement durable étant une des priorités du projet d'agglomération, la sensibilisation de tous au développement durable deviendra une thématique transversale importante dans l'ensemble des projets de Caen la mer. La volonté a poussé à la création d'un poste de chargé de mission Agenda 21 et Développement durable, qui a été recruté en 2010.

Sous domaine n1-4 – Information & Communication

Accès à l'information	En ce qui concerne la communication sur l'agglomération, Caen la mer communique et informe ses habitants par différents biais. Tout d'abord via son propre site internet, qui enregistre 30 000 visites mensuelles en moyenne.⁵³ On y trouve différentes informations concernant Caen la mer et son territoire ainsi que ses compétences et projets. En complément de cet outil de communication, des pages spécifiques sur Facebook et Twitter ont été créées, afin d'assurer une visibilité sur les réseaux sociaux. Ces groupes permettent des échanges immédiats d'informations et des échanges de services,⁵⁴ ainsi qu'une actualisation des informations plus rapide et sur des événements moins importants. Le magazine trimestriel « Sillage » est le moyen de communication papier de l'agglomération et le plus répandu de par sa distribution systématique auprès de chaque habitation du territoire. Celui-ci informe ses habitants sur les projets, les événements et les actions faites sur le terrain par Caen la mer. Il existe également des documents spécifiques créés par Caen la mer, tel que le livret « A votre service 24h/24 » expliquant la présence de l'agglomération au quotidien ainsi que ses compétences générales.⁵⁵ Pour les questions relatives aux déchets, Caen la mer a créé un numéro vert gratuit qui a reçu près de 13580 appels en 2010, une adresse mail spécifique (295 messages en 2010), des éditions « papier » à travers la Feuille (4 exemplaires par an) et l'édition de FIS (Flash d'information spécial sur des sujets spécifiques d'actualité)
Connaissance du public de l'agglomération	La communauté d'agglomération de Caen la mer est identifiée par ses habitants : 9 personnes sur 10⁵⁶ déclarent avoir entendu parler de celle-ci. De même, 9 personnes sur 10 savent qu'ils font partie de la collectivité de Caen la mer. Les compétences les plus connues par les habitants sont l'environnement, la collecte et la gestion des déchets ainsi que les transports en commun.⁵⁷

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	Les actions de soutien de Caen la mer pour la formation universitaire et la recherche prennent essentiellement deux formes. La première sous forme de fonds de concours apportés sur des projets de constructions. Et la seconde sur les maîtrises d'ouvrage directement assurées par Caen la mer sur des opérations de construction. Caen la mer va également intervenir en subventionnant fortement des associations reconnues d'utilité communautaire. Par exemple, l'agglomération apporte une aide financière de plus 850 000

⁵² Source : Assises-EEDD-2009

⁵³ Source : Sillage - numéro 25 - janvier 2010.

⁵⁴ Source : Sillage- numéro 24 - octobre 2009

⁵⁵ Source : Enquête de notoriété auprès des habitants de Caen la mer, projet tutoré, mars 2011

⁵⁶ Questionnaires réalisés du 13 au 26 janvier 2011

⁵⁷ Source : Enquête de notoriété auprès des habitants de Caen la mer, projet tutoré, mars 2011

	euros par an à des structures clés liés à l'emploi et à la formation. Caen la mer a signé un CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) 2007-2008, qui a été reconduit de façon tacite jusqu'en 2014. Le CUCS, contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales au bénéfice des quartiers en difficultés de l'agglomération caennaise, concerne 6 communes (au sein desquelles des quartiers prioritaires d'intervention ont été retenus) : Caen, Colombelles, Fleury sur Orne, Hérouville Saint- Clair, Ifs, Saint-Germain la Blanche Herbe. Ce contrat intercommunal finance un certain nombre d'actions spécifiques portées par des associations (Mission Locale, MEFAC pour le soutien à l'emploi, Cinéma Lux et bibliothèques pour des actions en direction des publics éloignés de la culture et de la lecture, etc.).⁵⁸ Par ailleurs, des associations comme la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE), la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEFAC), la mission locale, l'Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi (AIAE), etc. perçoivent des subventions annuelles de fonctionnement ainsi que le Cinéma Lux, le Café des Images, les bibliothèques de Caen et d'Hérouville Saint-Clair et l'espace Jean Vilar. Concernant l'éducation à l'environnement, la volonté de Caen la mer est de proposer des manifestations comme celle des Sables animés totalement gratuites et accessibles à tous. Cette manifestation permet de découvrir des nouveautés dans les domaines allant du divertissement à la musique, en passant par le sport et la culture dans le respect des principes de développement durable.
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	A l'occasion des Sables Animés, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et RESEAU (le Syndicat Mixte de production d'Eau Potable de la Région de Caen) proposent un espace dédié à l'eau pour sensibiliser le public sur ce sujet. Cet espace accueille de nombreuses animations, spectacles, témoignages et informations sur le thème de l'eau, de la potabilité de celle-ci aux problématiques littorales. Mise en œuvre par les communes de dispositifs d'accompagnement à la réussite scolaire (Contrat éducatif local, Programme de Réussite Éducative, etc.)

Les apports de la concertation

Apport de la concertation	Les habitants ont souligné l'existence de pôles universitaires de pointe et de lieux de formations intéressant comme l'IRTS ainsi qu'un bon développement des filières de formation dans le domaine des nouvelles technologies. Le travail important de collaboration avec les entreprises en vue de la création de formations adaptées a été souligné. Cependant de nombreux manques ont été pointés comme le manque de place dans les lycées techniques de pointe, la disparition de lycées professionnels, le désengagement de certains acteurs en matière de formation et le découragement des jeunes qui ne trouvent pas de débouchés après leur formation (dé-corrélation entre l'offre de formation et emploi). La concertation souligne le manque de cohérence entre les politiques et les structures mais également le manque d'accompagnement à la sortie des études. Lors des ateliers, des éléments clés ont été soulignés comme une population peu mobile, ou encore des personnes très diplômées qui quittent le territoire (fuite des cerveaux).

⁵⁸ Source : Sillage numéro 24- septembre 2009

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> Le rapprochement des centres de recherche afin de mieux comprendre leurs projets et les aider à les développer pour favoriser les retombées économiques sur le territoire. > L'amélioration de l'accès à la culture et au sport pour tous > La formation comme moyen pour lutter contre la précarité > Le développement de l'apprentissage
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> Le maintien des diplômés sur le territoire > L'accessibilité des transports pour aller vers les lieux de connaissances et de culture > La mise en avant des formations les plus porteuses vers des secteurs demandeurs > La qualité de l'orientation > La scolarisation des élèves handicapés (sous réserve d'informations complémentaires)

Synthèse de la fiche n°1 Accès à la connaissance

Caen la mer dispose d'une offre universitaire riche, attirant la majorité des étudiants bas-normands. Elle dispose notamment de formations de pointe dans le domaine des nouvelles technologies et notamment des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de centres de recherche renommés.

L'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs est facilité par la richesse de l'offre et des tarifs globalement peu élevés. Caen la mer offre – par le biais de subventions – un soutien important aux différentes structures, et mène également un certain nombre d'actions de sensibilisation.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un choix adapté et large de formations générales et professionnelles. • L'existence de pôles universitaires de pointe. • Le travail de concertation important avec les entreprises lors de la création de formation. • Le bon développement des filières de formation dans le domaine des nouvelles technologies.	• Le peu de sensibilisation au développement durable du jeune public. • L'accès à l'enseignement supérieur. • L'accès à la formation continue et à la reconversion professionnelle. • L'accès aux réseaux sociaux. • La difficulté d'accès à certains lieux culturels en transports en commun. • Le manque d'accompagnement à la sortie des études. • Le départ des étudiants diplômés après leurs études.
Enjeux majeurs	
• Contribuer à maintenir les jeunes dans l'agglomération par une offre d'éducation associant qualité et lien avec les besoins du territoire (mise en réseau des acteurs, apprentissage adapté aux activités du territoire et en lien avec les entreprises) et un accompagnement des jeunes à la fin de leur formation). • Poursuivre la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'accès de tous à l'éducation, à la culture et aux loisirs (accessibilité en transports en commun, répartition des équipements, tarifs, médiation culturelle, etc.).	

Transversalité

- > Culture
- > Urbanisme, habitat, logement
- > Déplacements, transports et infrastructures
- > Solidarité
- > Développement économique
- > Biodiversité et ressources naturelles

Fiche n°2 Agriculture et gestion des forêts

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS⁵⁹ : 1. Contribuer, par une gestion rationnelle de l'agriculture et des forêts, à la vitalité et à la qualité des territoires 2. Contribuer à la protection de l'environnement, par les produits, par les modes de production et par les modes de consommation 3. Anticiper les effets du changement climatique
Documents de référence	Données du recensement agricole 2010 SCOT de Caen Métropole Charte des espaces ruraux et périurbains
Indicateurs	> Surface agricole utilisée, SAU, en 2000⁶⁰ (% sur de l'ensemble du territoire) : 48,4 %⁶¹. ○ SAU en % du territoire - Calvados : 68% en 2010 ; Basse-Normandie : 68% en 2010⁶². > SAU moyenne des exploitations (en 2010) : Caen la mer : 64 ha ; Calvados : 57 ha ; Basse-Normandie : 51 ha. > SAU Totale (% de variation entre 2000 et 2010) : Caen la mer : -6% ; Calvados : -4% ; Basse-Normandie : -5%.⁶³ > Part de la superficie toujours en herbe (STH) sur la surface agricole utilisée (SAU) des sièges d'exploitations agricoles en 2000 (%) : 11,8 % (Calvados : 45,9% en 2000 ; Basse-Normandie : 49,1 % en 2000). <i>Cet indicateur permet de caractériser les modes de productions et notamment de mettre en évidence la part des prairies et des surfaces fourragères dans les systèmes de production.</i> > Part des exploitations sans successeur connu (2010) : 44 % (Calvados 42% et Basse-Normandie : 43 %)⁶⁴ > Nombre de sièges d'exploitation en 2000 et 2010 : 143 en 2000, 142 en 2010 (données incomplètes liées au secret statistique). > Superficie cultivée en agriculture biologique : 4 exploitations recensées sur l'agglomération (pas de superficie disponible) > Nombre de collectifs d'achats sur le territoire (type AMAP) : 15 > Nombre d'hectares et pourcentage de surfaces couvertes par des mesures agro-environnementales territorialisées (Chambre d'agriculture) : indicateur à rechercher > Surface de forêt et de milieux semi-naturels (selon nomenclature Corine Land Cover) : 307,5 ha en 2006, soit environ 1,7 % du territoire de Caen la mer. > Surface de production pour le chauffage : l'état de la ressource en qualité bois de chauffage a été estimé dans le cadre de l'étude « haies, biomasse, Basse-Normandie » réalisée entre 2009 et 2010. A l'échelle régionale, le gisement en qualité « bois de chauffage » a été estimé⁶⁵ à 15,2 millions de m3. <i>A noter que le volume total estimé de la ressource dans le Calvados représentait environ 29 % de la ressource régionale.</i>

⁵⁹ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

⁶⁰ Source : Service de l'observation et des statistiques (Soes) – commissariat général au développement durable

⁶¹ Données indisponibles pour certains indicateurs à l'échelle communale ou intercommunale pour le recensement de 2010 ; les données disponibles sont provisoires sur le site AGRESTE.

⁶² Source : Agreste

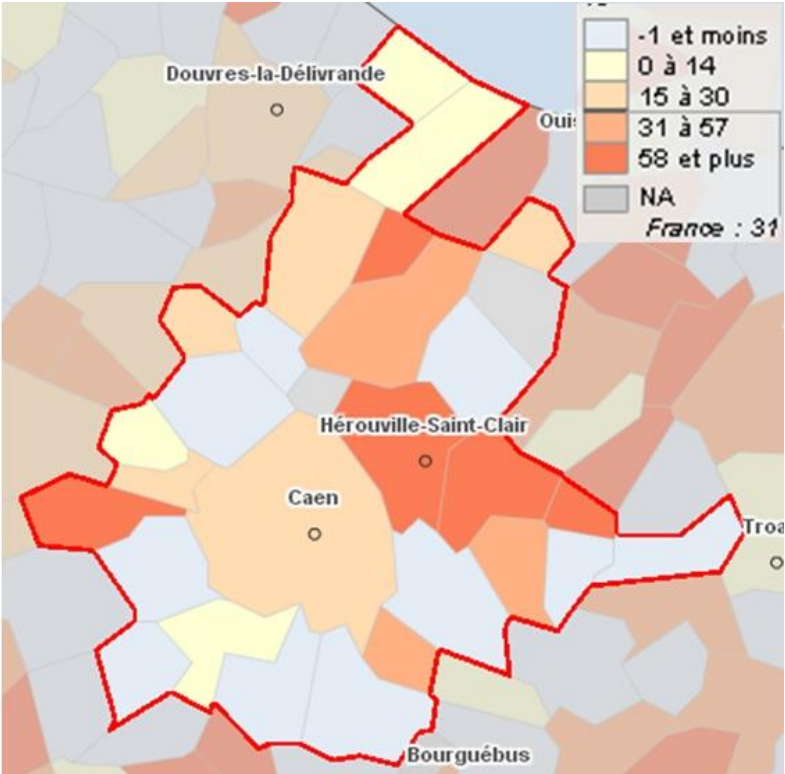
⁶³ Source : Cartes en ligne du recensement agricole 2010

⁶⁴ Source : Cartes en ligne du recensement agricole 2010

⁶⁵ Source : Étude « Haies, Biomasse, Basse-Normandie »

	> Nb d'hectares d'ENS → Manque de données (voir Conseil général)
Principaux acteurs du territoire	Chambre d'agriculture du Calvados / DDTM du Calvados / SAFER

Sous-domaine n°2-1 / Agriculture

État de l'activité agricole	Nombre d'exploitation sur l'agglomération⁶⁶ En 2010, 142 exploitations agricoles sont recensées sur le territoire de l'Agglomération⁶⁷. Les chiffres du territoire ne sont pas accessibles en raison du secret statistique, mais les tendances départementales et régionales montrent respectivement une diminution du nombre d'exploitation de 37,9% et de 49,6% entre les 2 recensements agricoles. Taille des exploitations en 2010 et évolution⁶⁸ La Surface Agricole Utilisée (SAU) moyenne des exploitations en 2010 est de 64 ha (Calvados : 57 ha, Région 51 ha) ; il s'agit donc d'exploitations importantes dont la taille a augmenté, selon les estimations, de 16% entre 2000 et 2010 (soit en moyenne +9 ha de SAU par exploitation). En comparaison aux échelles départementale (+31%) et régionale (+43%) cette augmentation est moins importante sur le territoire de Caen la mer. <i>SAU moyenne par exploitation : évolution 2010/2000 (%)</i>  De même, il faut noter que la SAU totale sur le territoire a diminué de 6% entre les 2 recensements, traduisant une pression sur les terres agricoles. Caractéristiques des productions et types d'exploitations Sur le territoire de Caen la mer, l'agriculture est dominée par les systèmes céréaliers, ce qui engendre plusieurs conséquences : • une importante consommation d'espace, • une imperméabilisation accrue des sols,

⁶⁶ Source : AGRESTE – Recensement agricole 2010

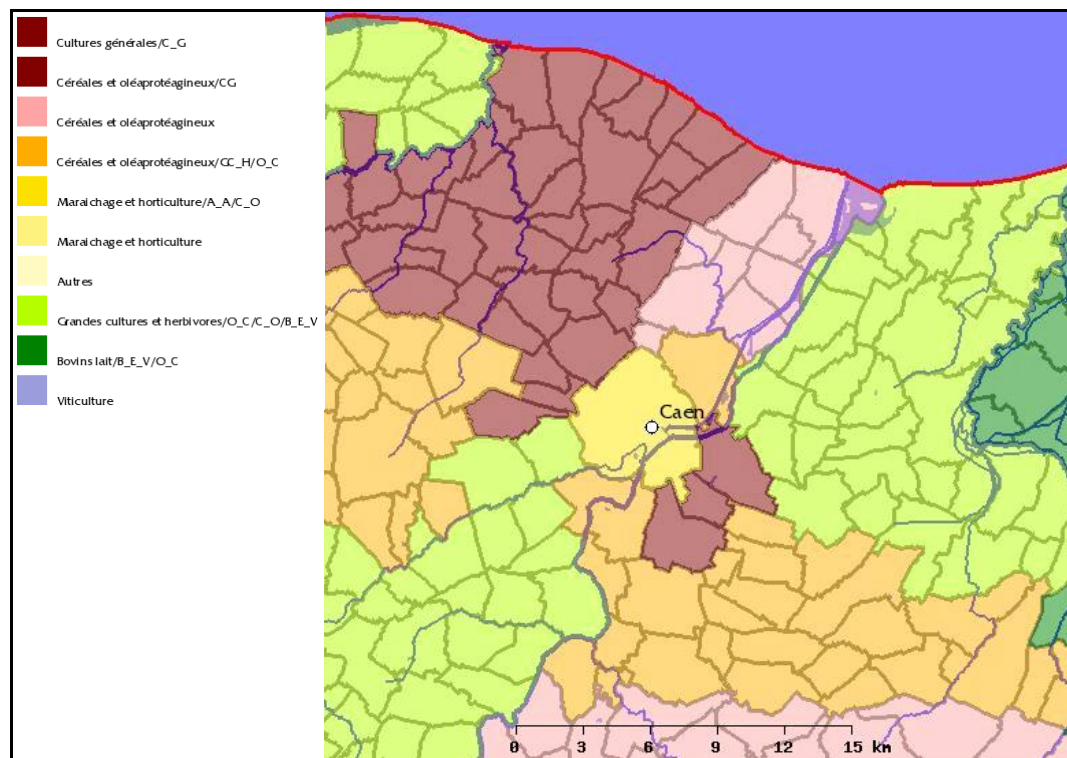
⁶⁷ Source : AGRESTE – Recensement agricole 2010

⁶⁸ Source : AGRESTE – Recensement agricole 2010

- la fragmentation du territoire,
- une possible intensification des pollutions de l'eau.⁶⁹

Ce dernier point est d'autant plus important que les eaux souterraines sur le territoire présentent un profil de vulnérabilité intrinsèque allant de moyen à très fort⁷⁰. La vulnérabilité spécifique correspondant à la sensibilité des eaux souterraines aux pressions anthropiques par la considération des caractéristiques du milieu naturel (et non par la nature et les propriétés de polluants). Néanmoins, il faut noter que les pratiques évoluent dans le cadre de la mise en œuvre de la directive nitrates.

*Orientations Technico-économiques des Exploitations (OTEX) par canton en 2000*⁷¹



Évolution de la Production Brute Standard (PBS)⁷²

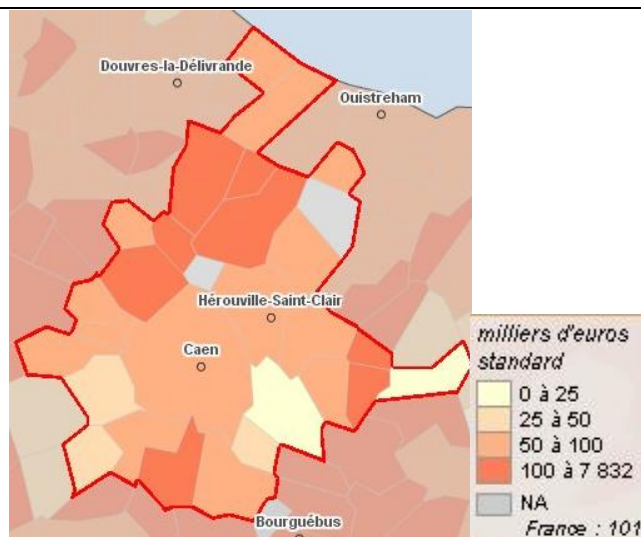
En 2010, la PBS décrit un potentiel de production des exploitations permettant de classer les exploitations selon leur dimension économique en "moyennes et grandes exploitations", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros/an, en "grandes exploitations", quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. Cette donnée confirme la présence sur le territoire d'une majorité d'exploitations à forte production. L'évolution a été d'autant plus importante dans les communes où les exploitations présentaient en 2000 une PBS supérieure à 100 000 d'euros. Il est ainsi constaté un renforcement des grandes exploitations. A l'échelle de l'agglomération, la PBS a progressé de 61%, contre 31% à l'échelle départementale et 46% à l'échelle régionale.

⁶⁹ Source : Projet d'agglomération, 2010

⁷⁰ Source : Agence de l'Eau Seine-Normandie

⁷¹ Source : Agence de l'Eau Seine-Normandie

⁷² Source : AGRESTE – Recensement agricole 2010



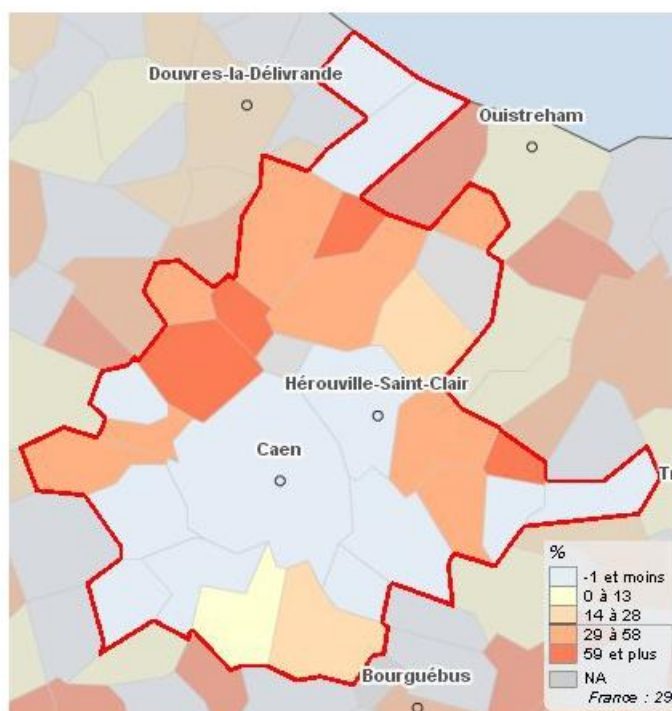
*Production Brute Standard moyenne
en 2010*

Au regard des cartes présentant les orientations technico-économiques (OTEX) principales par commune et la PBS, il apparaît que les grandes cultures spécialisées dans les communes au nord de Caen ont les PBS les plus importantes en 2010.

Ce constat est à relativiser au regard de l'évolution de la PBS entre 2000 et 2010⁷³. Dans 15 communes du territoire, la PBS a augmenté, parfois fortement. Inversement, 12 communes ont vu la PBS des exploitations de leur territoire diminuer. Il en résulte une évolution moyenne de la PBS sur Caen la mer estimée de + 64 %, contre + 31 % à l'échelle départementale et + 46 % au niveau régional.

Ce point pose notamment la question de la pérennité de certaines exploitations et de certaines productions, en particulier pour celles dont la PBS est relativement réduite.

Évolution de la PBS des exploitations entre 2000 et 2010



A noter également, que sur le territoire les industries agro-alimentaires sont des établissements de taille modeste, mais adossés à une véritable filière qui englobe la production agricole, la transformation, le transport et la logistique (Lion Salaison, Biscuiterie Jeannette, Declomesnil,...).⁷⁴

⁷³ Source : Agreste - Recensements agricoles (2010 provisoire) et estimations pour les communes non diffusibles

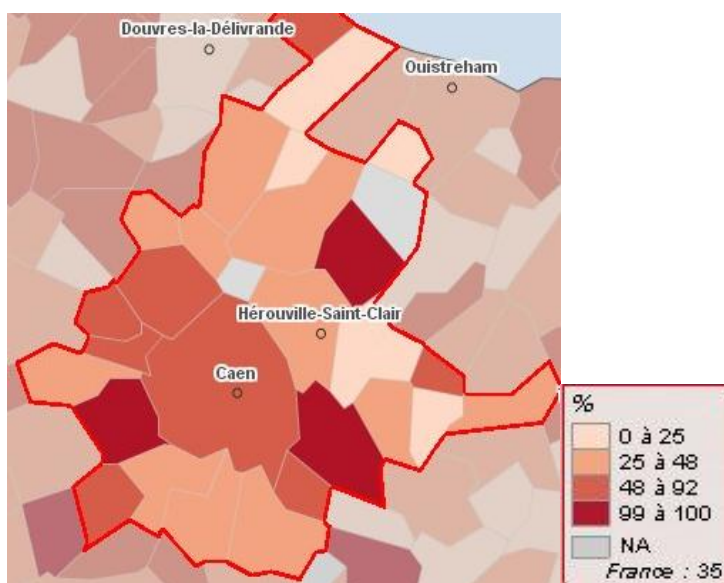
⁷⁴ Source : entretiens

Le remplacement des actifs⁷⁵

La question du remplacement du chef d'exploitation a été posée dans le cadre du recensement 2010 aux exploitants âgés de 50 ans ou plus. A l'échelle de l'agglomération 44% des exploitations concernées n'ont pas de successeur connu, ce qui représente près 30% de SAU du territoire.

Dans certaines communes, la question du remplacement constitue un véritable enjeu puisque 100% des exploitations n'ont pas de successeur connu. Il se pose donc la question de la pérennité de l'activité sur le territoire.

Part des exploitations ayant un successeur connu en 2010



Agriculture et environnement (impacts, agriculture biologique ou raisonnée, de proximité, labels)

Agriculture biologique et circuits courts

Quatre producteurs en agriculture biologique sont recensés à l'échelle de l'agglomération⁷⁶ :

- Un à Fleury-sur-Orne (légumes plein champ, maraîchage sous abris, pommes de terre) qui organise des ventes à la ferme et des livraisons de paniers.
- Un à Colombelles (vaches nourrices ou allaitantes).
- Deux sur Caen : un producteur (plantes aromatiques, légumes plein champ, maraîchage sous abris, petits fruits rouges) qui organise des livraisons de paniers et une association d'insertion (légumes plein champ, maraîchage sous abris), qui organise des ventes à la ferme et des livraisons de paniers.

15 collectifs d'achat organisés en AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), ou comme de manière similaire, sont recensés sur l'agglomération⁷⁷.

Emergence des matériaux bioressourcés pour utilisation dans l'écoconstruction (exemple : fibre végétales pour isolation)

Productions labellisées

⁷⁵ Source : AGRESTE – Recensement agricole 2010

⁷⁶ Source : Site Internet de l'annuaire de l'agence bio

⁷⁷ Source : Site Internet du site national des AMAP

	En matière de reconnaissance des produits, 2 productions bénéficient d’une Indication Géographique Protégée (IGP)⁷⁸ sur le territoire. Ces productions répondent à un cahier des charges spécifiques pour leur production : • Porc fermier de Normandie • Volaille de Normandie (également Label Rouge) A noter plusieurs AOC – AOP (appellation d’origine contrôlée ; appellation d’origine protégée) pour certaines productions locales : • Camembert de Normandie qui concerne l’ensemble des départements de la région • Calvados • Cidre normand Filières importantes de production La Basse-Normandie est la 4^{ème} région française pour les surfaces et les quantités produites de lin textile, derrière sa voisine haut-normande, leader national. Le Calvados et en particulier la plaine de Caen concentre à lui seul la quasi-totalité du lin cultivé dans la région.⁷⁹ Par ailleurs, les productions de pommes de terre (3ème région française), betterave sucrière (6ème région française), céréales (12ème région française) constituent des filières fortes sur le territoire. Programme « ANATOLE » pour le développement des circuits courts dans la restauration collective Dans le cadre d’un partenariat entre la Chambre d’Agriculture, Caen la mer et la ville de Caen, le programme européen « ANATOLE » consiste à développer les circuits courts pour l’approvisionnement des cantines des écoles primaires de la ville de Caen. Dans un premier temps, il s’agit de trouver des opérateurs pour fournir des légumes de plein champ et de production locale à partir de février 2012. Un travail de sensibilisation devrait être mené auprès des agents de la ville de Caen. L’objectif de cette démarche est notamment de garantir une meilleure qualité et traçabilité des produits. Charte des territoires ruraux et périurbains entre l’agglomération et la Chambre d’agriculture du Calvados et subvention à une association (ADEAR) pour favoriser les circuits courts. La charte vise à mettre en œuvre la politique de préservation des terres agricoles et des espaces naturels de l’agglomération. Son déploiement s’inscrit dans une logique de développement durable et les actions qu’elle promeut s’inscrivent dans 4 thèmes : • Garantir des espaces agricoles pour pérenniser les exploitations agricoles ; • Contribuer à l’amélioration de l’environnement ; • Conforter le rôle économique de l’agriculture et favoriser la diversification de l’activité agricole ; • Développer les relations et améliorer la connaissance mutuelle des milieux agricoles et urbains.
Relations entre agriculture et ville (tourisme agricole, urbanisation)	Le diagnostic du SCOT de Caen-Métropole met en avant l’importance des surfaces agricoles (près de 73% de la surface du territoire selon le mode d’occupation des sols effectué par l’AUCAME). Néanmoins, les contraintes physiques peu importantes expliquent la facilité avec laquelle se sont faites les extensions urbaines et la périurbanisation. A l’échelle de l’agglomération de Caen la mer en 2006, les terres agricoles représentaient, en moyenne, 62% de la surface des communes⁸⁰. Sur la période 2000 – 2006, ce sont 273,5 ha qui ont changé de mode d’occupation dont 94% pour une modification d’occupation de terres agricoles vers des terres artificialisées.

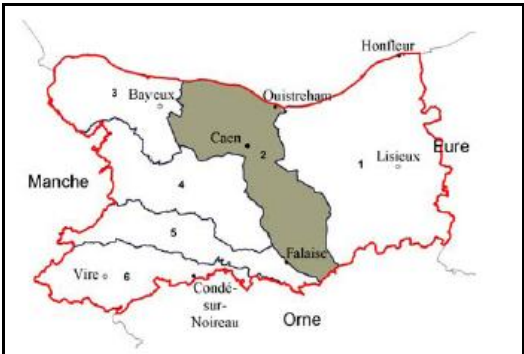
⁷⁸ Source : Institut National de l’Origine et de la Qualité

⁷⁹ Source : Chambre régionale d’agriculture

⁸⁰ Source : Corine Land Cover

	Ce constat a été soulevé dans le cadre du diagnostic du SCOT et transcrit les orientations générales. Ainsi la prise en compte de l'étalement urbain « a été identifiée comme périlleuse dans le diagnostic du territoire, la question de la limitation de la consommation d'espace à des fins d'urbanisation constitue l'axe majeur de ce document. Ce choix se justifie d'abord par le fait que l'échelle du SCOT est véritablement pertinente et ses effets doivent apparaître de façon immédiate et tangible sur la protection des espaces agricoles et naturels, et par voie de conséquence, sur la ressource en eau et sur la biodiversité »⁸¹. La préservation des espaces agricoles et la pérennisation de cultures de qualité, comme le lin, constitue une des priorités majeures du PADD (programme d'aménagement et de développement durable). Le maintien de ces activités par la préservation des terres dépassent l'enjeu agricole et trouvent notamment un écho dans les activités du port de commerce Caen-Ouistreham⁸², dont une part importante des tonnages sont dédiés aux transports de céréales. Par ailleurs, Caen la mer s'étant doté de la compétence « aménagement de l'espace rural », elle a formalisé ses objectifs en matière de préservation des espaces agricoles dans la Charte des territoires ruraux et périurbains. Le travail de concertation mené avec les partenaires (chambre d'agriculture du Calvados, Conseil Général, services de l'État) permet d'inscrire des actions autour des 4 thèmes prioritaires cités précédemment. Source de diversification des revenus et des activités, le tourisme à la ferme semble peu développé sur le territoire de Caen la mer.⁸³

Sous-domaine n°2-2 / Boisements

Place du boisement sur le territoire (superficie, localisation, conflits avec les zones riveraines)	Selon le Mode d'Occupation des Sols réalisé par l'AUCAME en 2008, les espaces boisés représentent 2,4 % du territoire (soit 444,2ha). A l'échelle du SCOT, les espaces boisés ont été intégrés aux espaces « naturels (y compris aquatiques) » et représentent moins de 8% de la surface de Caen-Métropole. Le troisième inventaire forestier départemental, réalisé en 2000, inscrit le territoire de Caen la mer dans la région forestière dite « campagne de Caen ». Cette région forestière, avec un taux de boisement de 2,7 %, possède 6 % des formations boisées départementales, sur 19 % de son territoire. Les forêts sont toutes privées et 76 % de la surface boisée a été classée dans les formations boisées de production. Le boisement sur le territoire de l'agglomération est principalement composé de mélange de feuillus.⁸⁴ <i>Région forestière du territoire (Source : Inventaire forestier départemental)</i>  <i>Identification des zones boisées sur le territoire de Caen la mer</i>⁸⁵

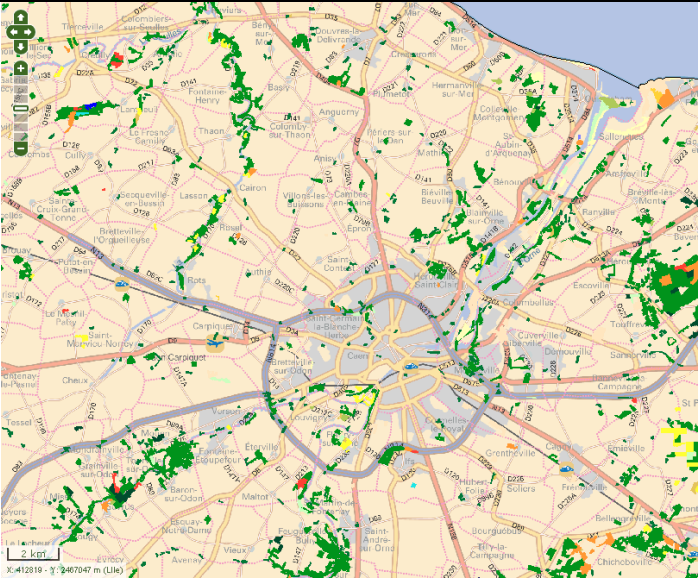
⁸¹ Source : Document d'orientations générales du SCOT de Caen-Métropole

⁸² Source : PADD de Caen-Métropole

⁸³ Source : Site internet « [Bienvenue à la ferme](#) » développé par les Chambres d'agriculture

⁸⁴ Source : Inventaire forestier national

⁸⁵ Source : Inventaire forestier national

	 ■ Mélange de feuillus prépondérants et conifères ■ Mélange de feuillus ■ Mélange de conifères prépondérants et feuillus ■ Peupleraie
Valorisation des boisements (filière bois, tourisme)	Des actions de valorisation des haies bocagères sont déployées à l'échelle départementale par la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général. Elle organise notamment des rencontres avec les collectivités pour mettre en place un réseau de relais. Néanmoins, la valorisation des ressources locales reste limitée, en raison notamment d'un linéaire relativement peu important dans la plaine de Caen.⁸⁶ Sur le territoire, la société « Biocombustibles » collecte les ressources en bois auprès d'un réseau de fournisseurs et les valorise par la production et la distribution de plaquette ou de granulés pour chaudières. En 2010, ce sont près de 300 000 tonnes de bois qui ont été valorisées.
Actions engagées	
Actions menées sur le territoire par la collectivité	Caen la mer mène une politique d'acquisition de terres agricoles en vue d'aider des maraîchers à s'installer localement. L'objectif est ainsi de rapprocher les lieux de production des centres de consommation.⁸⁷ Par ailleurs, la politique de développement et d'aménagement des parcs périurbains contribue au maintien des terres agricoles.
Actions menées en interne	
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	Dans le cadre de son Agenda 21 (2008), la Région Basse-Normandie s'engage pour une maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Le « DéfiNeRgie » incarne le premier volet d'un plan « climat régional ». Dans ce cadre, l'étude Haie Biomasse Basse-Normandie a permis de réévaluer la longueur, le volume et l'accroissement annuel en bois des haies dans un objectif de valorisation énergétique. Mise en œuvre du Plan Agricole et Rural 2009 – 2012, par le Conseil Général du Calvados. Au travers de 3 objectifs stratégiques, ce plan prévoit notamment de « Développer l'attractivité et le dynamisme agricole et rural » ; « Améliorer la gestion environnementale des territoires ruraux » ; « Valoriser les produits agricoles de qualité du Calvados ». Dans ce cadre, des actions incitatives d'échanges amiables de parcelles sont menées. Conventions avec : - la SAFER - EPF (établissement Public Foncier de Normandie)

⁸⁶ Source : Chambre d'Agriculture du Calvados – entretien

⁸⁷ Source : Magazine communautaire Sillage n°32, Septembre 2011

Les apports de la concertation

Globalement, le cadre de vie dans l'agglomération est jugé agréable grâce notamment à la présence d'espaces verts, agricoles, naturels et boisés nombreux et à la proximité de la mer. L'évolution des pratiques agricoles est évoquée comme un enjeu majeur, à la fois pour la santé de la population et la préservation des ressources et des milieux.

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> La pérennisation de l'activité agricole et la prise en compte de la préservation des terres agricoles dans le cadre de la Charte des espaces ruraux et périurbains > La prise de conscience des difficultés croissantes rencontrées par la profession agricole (la recherche d'une diversification des sources de revenus) > La volonté exprimée d'économiser les surfaces de production agricole et de soutenir le développement de l'agriculture périurbaine⁸⁸ > La prise en compte de l'agriculture comme acteur économique majeur sur le territoire > Le développement des circuits courts > L'adossement de l'activité des industries agroalimentaires à un support logistique (production, transport, transformation,...) > Le maintien des terres agricoles dans le cadre du SCOT
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> Le renouvellement des exploitants agricoles partant en retraite > La mise en œuvre de pratiques permettant de préserver la qualité des sols > Le développement de la filière bois-énergie sur le territoire > Le développement de l'agrotourisme > La valorisation des productions de qualité et du patrimoine gastronomique

⁸⁸ Source : PADD du SCOT de Caen Métropole

Synthèse de la fiche n°2 Agriculture et gestion des forêts

Le territoire de Caen la mer se caractérise par une forte présence d'espaces agricoles (54 % du territoire), des exploitations de taille relativement importante et la prépondérance des grandes cultures céréalières intensives. Cependant, ces terres agricoles sont soumises à une forte pression, du fait d'un étalement urbain tendanciel (facilité par l'absence de limites physiques naturelles), ayant impliqué l'artificialisation de plus de 300ha de terres entre 2000 et 2006. 4 exploitations agricoles certifiées « Agriculture Biologique » sont dénombrées sur le territoire. L'action de Caen la mer et de ses partenaires en matière d'agriculture s'est traduite par l'élaboration d'une Charte des territoires ruraux et périurbains aux objectifs ambitieux.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Des terres agricoles à fort potentiel de production. • Des filières reconnues de qualité (filiale lin). • Une augmentation maîtrisée de la taille des exploitations. • La création et la valorisation des parcs périurbains pour maîtriser l'urbanisation et limiter l'artificialisation des terres. • La mixité du territoire entre ville et campagne. • Le développement des circuits courts (ANATOLE) avec la chambre d'agriculture du Calvados. • Une industrie agroalimentaire adossée à une véritable filière qui englobe la production agricole, la transformation, le transport et la logistique.	• Le renouvellement des actifs agricoles. • Des surfaces insuffisantes dédiées au maraîchage face à la prépondérance des grandes cultures céréalières. Difficulté d'acheter les parcelles nécessaires à l'implantation d'une agriculture de maraîchage aux exigences différentes (taille, prix, intrants...). • Le faible développement des systèmes de production tournés vers une valorisation locale. • Le faible développement des débouchés locaux pour l'émergence de productions de filières de circuits courts et/ou biologique. • Une forte pression sur les terres agricoles du fait de l'étalement urbain. • Une filière agrotouristique peu, voire pas, développée sur le territoire. • Des systèmes agricoles dont les pratiques peuvent induire des risques environnementaux quant au stockage, transport et usage des intrants. • Un territoire globalement peu boisé, ce qui limite le développement de la filière bois énergie (approvisionnement local). • L'absence de mesures agro-environnementales territorialisées sur le territoire de l'agglomération.

Enjeux majeurs

- Maîtriser de façon coordonnée l'étalement urbain, la consommation de terres agricoles et d'espaces naturels.
- Pérenniser l'activité agricole en facilitant le maintien et la reprise des exploitations (diversification des sources de revenus, reprise des exploitations par de jeunes agriculteurs).
- Favoriser des pratiques plus respectueuses de l'environnement – notamment de la ressource en eau –, l'émergence de nouvelles filières (maraîchage, agriculture biologique, circuits courts de distribution, filière bois, agrotourisme, bioressources...) et la mise en valeur du patrimoine et des productions de qualité. Coordonner les collectivités locales pour favoriser le développement de productions en circuits courts et/ou biologiques.

Transversalité

- > Solidarité
- > Emploi
- > Biodiversité et ressources naturelles
- > Urbanisme, habitat, logement
- > Déplacements, transports et infrastructures
- > Énergie
- > Développement économique

Fiche n°3 Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS⁸⁹ : 1. Développer la connaissance de l'état du patrimoine naturel et paysager sur le territoire 2. Réduire à la source les pressions sur les écosystèmes, les ressources naturelles et les paysages 3. Conserver, pour le transmettre, le patrimoine naturel et paysager par une gestion économe et concertée 4. Valoriser le patrimoine par des approches économiques responsables
Documents de référence	SCoT de Caen Métropole Diagnostic du PLH 2010-2015 SDAGE 2010 - 2015 du Bassin Seine-Normandie / SAGE Orne aval et Seulles Programme Territorial d'Actions Prioritaires de l'Agence de l'eau 2007 – 2012 Schéma des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général du Calvados
Indicateurs	> Changement du mode d'occupation des sols : entre 2000 – 2006, 273,5 ha ont changé de mode d'occupation dont 94% pour une modification d'occupation de terres agricoles vers des terres artificialisées. > Nombre d'hectares consommés dans les espaces continuité/tampons de l'armature écologique métropolitaine (AUCAME / DREAL) → à compléter avec le MOS 2012 > Nombre de communes signataires de la charte FREDON : 10 communes sur 29 en octobre 2011 > Nombres d'hectares classés en ENS : → Manque de données > Nombres d'hectares classés Natura 2000 : Pas de terre dans le réseau Natura 2000 > Part des masses d'eaux de surface et souterraines pouvant atteindre le bon état écologique en 2015 (AESN) → Manque de données > Nombre de jours de dépassement des seuils sanitaires pour la pêche à pied professionnelle et de loisirs (IFREMER / ARS) → Manque de données > Indice ATMO (Air C.O.M) : Bonne qualité de l'air
Principaux acteurs du territoire	DREAL / Conseil régional / Agence de l'eau Seine Normandie / Air C.O.M Chambre d'agriculture / Conseil général / AUCAME IFREMER / Conservatoire du littoral

Sous-domaine n°3-1 / Patrimoine naturel et biodiversité

Description du cadre physique du territoire	Le territoire de Caen Métropole est composé d'un plateau calcaire de faible altitude, orientée est/ouest. Le plateau est entaillé par des vallées peu profondes dont les coteaux sont peu pentus. Le réseau hydrographique apparaît structuré par la partie aval du bassin versant de l'Orne et de ses affluents (l'Odon et la Laize). Dans la basse vallée de l'Orne, le fleuve est associé à un canal reliant Caen à la mer (14 kilomètres, 100 mètres de large en moyenne, équipé de plusieurs quais et bassins). Le climat sur le territoire est clément : il est de type océanique, tempéré, avec des précipitations assez abondantes réparties sur l'année et des températures jamais excessives quelque soit la saison.⁹⁰ L'agglomération de Caen la mer, d'une superficie de 18 500 hectares, est située au centre du

⁸⁹ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

⁹⁰ Source : Rapport de présentation du SCOT, 2010

Calvados, entre les entités naturelles du Pays d'Auge et du Bessin. Le territoire s'étend jusqu'au rivage de la Manche : les plages sableuses et les falaises des communes balnéaires de Lion-sur-Mer et d'Hermanville-sur-Mer se situent à une quinzaine de kilomètres du centre-ville de Caen et donnent un caractère maritime à la capitale. La vallée de l'Orne est la seule rupture physique du territoire, principalement composé d'un plateau agricole. Localement, les affluents du fleuve (l'Odon et le Dan notamment) complètent la structure paysagère. À l'exception de la zone agglomérée, les communes ont conservé une apparence rurale mais les bourgs anciens de la plaine sont aujourd'hui sujets à une banalisation de leur identité paysagère : uniformité des extensions urbaines et des conurbations (*ensemble urbain constitué de plusieurs noyaux urbains (ou villes) dont les banlieues finissent par se rejoindre*) pavillonnaires rendues aisées par les faibles contraintes physiques au développement.⁹¹

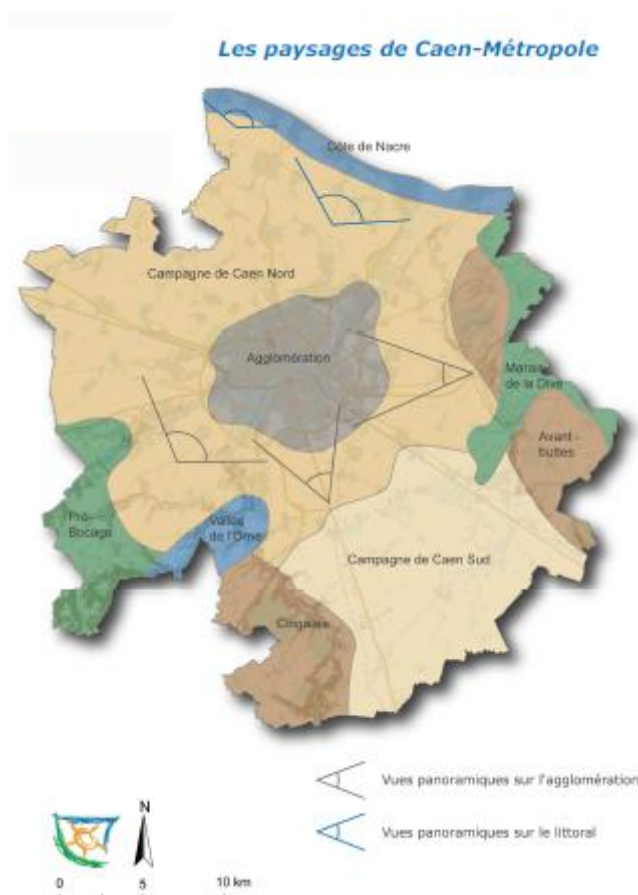
Ainsi, sous une apparente uniformité due au caractère agricole intensif du plateau de Caen, de nombreux paysages se dessinent néanmoins aux marges des limites territoriales du SCOT.

Huit unités paysagères se distinguent : la campagne septentrionale, la campagne méridionale, le littoral, les marais de la Dives, les avant-buttes augeronnes, le pré-bocage, le Cinglais, les vallées.

Par ailleurs, les éléments issus de la concertation⁹² mettent en évidence une vision du territoire, par les participants, intégrant les différentes composantes du paysage : « la ville à proximité de la campagne et de la mer ». Cette diversité de paysages apparaît comme un atout en matière de cadre de vie. De même, la traversée du territoire par l'Orne, et d'une manière générale la présence de milieux humides, est une des caractéristiques appréciée par les habitants ; bien que certains considèrent que la mise en valeur de ces milieux reste insuffisante.

La prairie de Caen, territoire de nature dite « ordinaire », constitue quant à elle un corridor vert

Les paysages et vues panoramiques sur le territoire⁹³



⁹¹ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

⁹² Source : Ateliers thématiques « diagnostic » dans le cadre de l'Agenda 21 de Caen la mer

⁹³ Source : Diagnostic du SCoT de Caen Métropole

Biodiversité et espèces envahissantes	Zonages d'inventaires Huit ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) sont recensées sur l'agglomération de Caen la mer : 4 ZNIEFF de type 1 (espaces homogènes, de superficie réduite) et 4 ZNIEFF de type 2 (grands ensembles naturels riches qui offrent des potentialités biologiques importantes). Ces inventaires et classements réglementaires témoignent d'une certaine richesse patrimoniale locale. D'autre part, l'Orne et ses affluents constituent de véritables pénétrantes naturelles qui permettent à la biodiversité d'investir les espaces urbains. Néanmoins selon certains participants aux ateliers, les pratiques agricoles du territoire ne sont globalement pas favorables à une importante richesse biologique.⁹⁴ Toutefois, une grande partie du territoire de Caen Métropole (et donc de Caen la mer) est concerné par une faible richesse écologique, en raison de l'importance des espaces agricoles intensifs. De plus, les continuités écologiques sont fragilisées et fragmentées par les phénomènes d'urbanisation actuels (extensions urbaines pavillonnaires et infrastructures de transports). Cf. carte ci-dessous "La trame verte et bleue sur le territoire de Caen la mer".⁹⁵ Natura 2000 A noter qu'en matière de participation au réseau Natura 2000, aucune commune du territoire n'est incluse dans ce dispositif. En revanche, le projet de site Natura 2000 en mer de la « baie de Seine Orientale » pourra concerner le domaine public maritime adjacent aux communes de Lion sur mer et d'Hermanville sur mer. Milieux aquatiques Concernant la richesse des milieux aquatiques, l'Orne est classée au titre de l'article L. 432-6 du code de l'Environnement pour les espèces Saumon atlantique, Truite de mer, Truite fario, Anguille d'Europe, Brochet, Lamproie marine, Lamproie fluviatile et Grande Alose⁹⁶. Espaces Naturels Sensibles Plusieurs sites gérés dans le cadre de la politique du département sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont recensés sur le territoire. Ces sites, ayant vocation à être ouverts au public, sont reconnus pour leur intérêt écologique et paysager. A l'échelle de l'agglomération caennaise, la vallée du Dan, les berges de l'Orne et la coupure naturelle Lion sur mer / Luc sur mer font partie de ce réseau de sites.⁹⁷ Milieux littoraux En matière de biodiversité sur la frange littorale, et en particulier en haut de plage, les laisses de mer constituent un habitat naturel essentiel pour de nombreuses espèces et sont ainsi à la base d'une chaîne alimentaire qui détermine le cycle de vie de nombreux poissons et oiseaux. Composées de rejets de mer (algues, bois flottés,...) et de macro-déchets anthropiques (bouteilles plastiques, bidons, filets,...), les laisses de mer font l'objet d'un ramassage mécanique pour préserver l'intérêt touristique mais qui est préjudiciable au maintien de la biodiversité⁹⁸. Espèces invasives Plusieurs espèces invasives végétales peuvent potentiellement être rencontrées sur le territoire de l'agglomération, notamment par leur caractère d'espèces envahissantes avérées à l'échelle régionale. Il s'agit notamment du Sèneçon du Cap, de la Vergette du Canada et de la Renouée du Japon.⁹⁹
Orientations politiques relatives à la protection et à la valorisation des	L'agglomération de Caen la mer mène une politique de préservation des paysages via les parcs périurbains. L'objectif affiché est de ménager des coupures urbaines, de protéger les espaces agricoles et de créer des espaces de respiration aux portes de l'agglomération.¹⁰⁰

⁹⁴ Source : Ateliers thématiques « diagnostic » dans le cadre de l'Agenda 21 de Caen la mer

⁹⁵ Source : État initial de l'environnement, Rapport de présentation du SCoT, 2010 et Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

⁹⁶ Source : PTAP 2007-2012 pour le bassin de L'ORNE AVAL et de la SEULLES

⁹⁷ Source : Conseil général du Calvados

⁹⁸ Source : Entretiens avec les services techniques

⁹⁹ Source : Conseil régional de Basse-Normandie / Conservatoire Botanique de Brest

¹⁰⁰ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

paysages

La préservation des continuités paysagères, ainsi que des cônes de vue (*points de vue définis dans le cadre du SCOT*), nécessitent une maîtrise attentive de l'urbanisation au niveau des paysages de vallées et de bords de plateau. Une attention particulière doit être également apportée à la gestion des perspectives lointaines et au traitement paysager des entrées de villes.

Les territoires littoraux présentent des caractéristiques propres qui impliquent l'application de règles spécifiques en termes d'aménagement et d'urbanisme. C'est pourquoi Caen-Métropole inscrit comme priorité l'application des principes de la loi Littoral et de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine.¹⁰¹

La trame verte et bleue sur le territoire de Caen la mer. Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011.



Sous-domaine n°3-2 / Ressources naturelles

Qualité de l'air

La qualité de l'air sur la métropole caennaise est évaluée quotidiennement par Air C.O.M dont la mission est de surveiller et d'informer le public sur la qualité de l'air (association régionale). Au vu des résultats de l'indice ATMO à Caen et sur d'autres métropoles, **la qualité de l'air est qualifiée de "bonne"** sur la métropole.

Néanmoins, à l'échelle régionale et sur l'agglomération caennaise, 3 polluants sont responsables des journées (un peu plus d'un mois et demi en 2010) où la qualité de l'air a été « moyenne », ou «

¹⁰¹ Source : PADD du SCoT de Caen-Métropole

	médiocre ». Il s'agit des particules en suspension, dites PM10, (49%), de l'ozone (41%) et du dioxyde d'azote (8%).¹⁰² Toutefois, la qualité de l'air est fortement influencée par le trafic automobile : les concentrations en polluants sont plus importantes dans les centres urbains denses où la densité de population est forte et le long des grandes infrastructures routières. Le secteur des transports, en constante augmentation, est le principal émetteur de polluants et de GES.¹⁰³ Concernant les pollens et allergies, l'agglomération de Caen la mer a publié un dépliant sur les pollens et allergies recensés sur le territoire, en partenariat le réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) et le réseau bas-normand de surveillance de la qualité de l'air (Air C.O.M). Cette démarche est inscrite dans les orientations du précédent Agenda 21.¹⁰⁴ Conformément aux engagements du Grenelle de l'Environnement et au deuxième Plan National Santé Environnement, Air C.O.M a participé à la campagne nationale de mesure de qualité de l'air intérieur dans les écoles et les crèches. Les résultats de la première phase de mesures (2009-2010) concernent 5 écoles et crèches, ce qui représente 10 pièces. Dans la 1ère phase de l'étude nationale, dans les dix pièces instrumentées en Basse-Normandie, il n'y a pas de problème détecté dans les mesures de formaldéhyde et de benzène ainsi que pour l'indice de confinement. Les résultats de la seconde phase de mesure seront connus fin 2011.¹⁰⁵
Qualité des eaux	Constats La qualité des eaux superficielles apparaît comme médiocre sur l'ensemble du territoire de Caen Métropole : la contamination des eaux des rivières par les nitrates est générale. Les eaux souterraines sont également polluées que ce soit par les nitrates et par les pesticides.¹⁰⁶ La reconquête de leur qualité, en priorité dans les aires d'alimentation de captage pour l'eau potable est un enjeu essentiel, notamment dans l'agglomération caennaise.¹⁰⁷ Dans certains secteurs, des captages alimentant des communes de Caen la mer ont été identifiés au titre de l'article 24 du projet de loi de programmation relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Ce dernier vise à identifier les captages pour lesquels une intervention de protection de l'aire d'alimentation du captage (AAC), sur la base d'un diagnostic territorial des pressions agricoles doit être mise en œuvre. A l'issue de ce diagnostic, un programme d'actions doit être élaboré au plus tard à l'automne 2011, pour permettre la mise en place des mesures agroenvironnementales d'ici mai 2012.¹⁰⁸ Le territoire est classé au titre de plusieurs zonages portant sur des problématiques spécifiques¹⁰⁹ : • Zone vulnérable au titre de la directive Nitrate (<i>Objectif de gestion et de réduction des apports de fertilisants dans les zones vulnérables</i>) ; • Zone sensible au titre de la Directive Eaux Résiduaire Urbaines (<i>Objectif de réduction des pollutions classiques diffuses : matières organiques, matières en suspension, température, azote et phosphore</i>) ; • Bassins en zone de répartition des eaux (<i>Zones sur lesquelles les besoins en prélèvement d'eau excèdent les capacités naturelles des rivières ou des nappes. Dans ces zones, le Préfet coordonnateur de bassin arrête des quotas de prélèvement pour chaque catégorie d'usagers</i>). Ces 3 classements confirme la sensibilité du milieu tant sur le plan qualitatif, quantitatif et

¹⁰² Source : Air C.O.M – bilan des mesures 2010

¹⁰³ Source : État initial de l'environnement, Rapport de présentation du SCOT, 2010

¹⁰⁴ Source : Dépliant de Caen la mer sur les pollens et les allergies

¹⁰⁵ Source : Air C.O.M. Rapport des mesures 2010

¹⁰⁶ Source : État initial de l'environnement, Rapport de présentation du SCOT, 2010

¹⁰⁷ Source : PTAP 2007-2012 pour le BASSIN DE L'ORNE AVAL ET DE LA SEULLES

¹⁰⁸ Source : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

¹⁰⁹ Source : DREAL de Basse-Normandie

biologique.

Planification et actions territoriales

Ainsi dans le cadre du SDAGE 2010 – 2015, les objectifs sur l'état écologique des masses d'eaux de surface nécessitent un « report d'objectif » au titre de la directive cadre sur l'eau. En revanche, concernant l'état chimique, certaines masses d'eau de surface pourraient disposer d'un « bon potentiel » pour l'atteinte des objectifs en 2015. Enfin, de manière globale sur les masses qui concernent Caen la mer, des reports d'objectifs seront nécessaires selon le SDAGE.¹¹⁰

Le Programme Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) est le document identifiant les actions que l'Agence de l'Eau Seine Normandie estime nécessaire de réaliser en priorité pour atteindre les objectifs définis dans le SDAGE et dans son 9ème programme d'intervention (2007-2012). Dans ce cadre, plusieurs actions sont identifiées sur le territoire Caen la mer (liste non exhaustive) :¹¹¹

Exemples d'actions inscrites dans le PTAP		État de réalisation
Eaux usées	Mettre en conformité ERU (eaux résiduelles urbaines) la station d'épuration d'Hermanville-sur-Mer (raccordement sur Caen la mer) Cette action a donné lieu à la suppression de la station d'Hermanville sur mer en 2007 avec la création de l'émissaire nord.	Opération terminée
	Mettre en œuvre l'autosurveillance des réseaux de Caen la mer	Opération ajoutée en 2010 lors de la révision du PTAP
Eaux pluviales	Étude générale de la zone de collecte de Caen la mer	Opération programmée ou en cours de réalisation
	Définir le zonage pluvial de l'agglomération de Caen la mer	Opération programmée ou en cours de réalisation
Eaux industrielles	Raccorder les eaux usées domestiques de Renault Trucks sur la station d'épuration de Caen la mer (Maîtrise d'ouvrage Renault Trucks)	Opération programmée ou en cours de réalisation
	Mettre en œuvre un plan d'amélioration environnemental sur la zone portuaire de Caen la mer	Opération à initier ou en cours de définition

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

A l'échelle du bassin versant, le SAGE Orne aval et Seules est en cours d'élaboration sur le territoire de Caen la mer. Afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du bassin de l'Orne, ce dernier a été découpé en 3 territoires de SAGE, un comité de bassin inter-SAGE a été mis en place et l'animation confiée à l'institution interdépartementale du bassin de l'Orne.

Territoire le plus en aval, le SAGE Orne aval et Seules (700 km² (Orne aval) et 420km² (Seules)) représente 238 communes (dont les 29 de Caen la mer) pour près de 1 120 km². Ses thèmes majeurs concernent :

- Gestion des eaux excédentaires.
- Qualité des eaux superficielles et souterraines notamment vis-à-vis des nitrates.
- Qualité des eaux littorales.

Ces thèmes sont déclinés en 5 objectifs généraux pour lesquels un programme d'actions a été défini :

- Objectif général A : préserver et mieux gérer la qualité des ressources en eaux.

¹¹⁰ Source : SDAGE 2010-2015

¹¹¹ Source : PTAP 2007-2012 pour le BASSIN DE L'ORNE AVAL ET DE LA SEULES

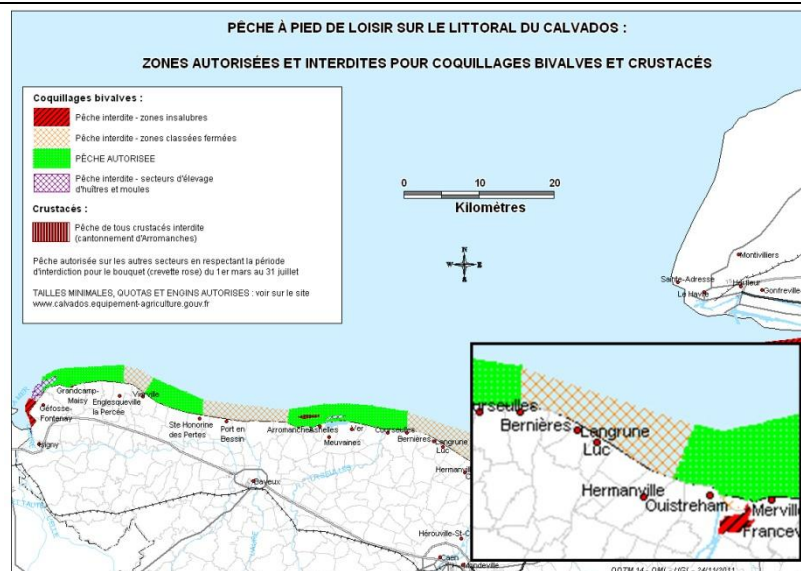
	• Objectif général B : assurer un équilibre quantitatif entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource en eau. • Objectif général C : agir sur la morphologie des cours d'eau et la gestion des milieux aquatiques et humides. • Objectif général D : renforcer la prise en compte de la biodiversité côtière, estuarienne et marine. • Objectif général E : limiter et prévenir le risque d'inondations. Le projet de SAGE a été adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 25 février 2011. La phase de consultation des instances a débuté le 1er avril 2011 et sa mise en œuvre devrait intervenir début 2012.
Préservation des sols	Les sols de Caen Métropole présentent une qualité exceptionnelle pour l'agriculture ce qui constitue un atout pour une diversification des pratiques. En revanche, ils sont sensibles au phénomène de battance (<i>caractère d'un sol tendant à se désagréger et à former une croûte en surface sous l'action de la pluie</i>) et à l'érosion par ruissellement et certaines pratiques agricoles inadéquates menacent l'existence même de cette richesse.¹¹² Au sein du tissu urbain de Caen la mer, neuf sites ont été recensés comme étant pollués¹¹³, principalement par des hydrocarbures au niveau de la presqu'île industrialo-portuaire : • 7 sont traités avec surveillance (Renault Véhicules Industriels à Blainville-sur-Orne, Agence clientèle EDF-GDF à Caen, France Charbons à Caen, SNCD à Caen, Peugeot Citroën Automobiles à Cormelles-le-Royal, Dépôts de pétrole côtiers à Mondeville, Les combustibles de Normandie à Mondeville). • 2 sont traités avec surveillance et restriction d'usage, par des servitudes d'utilité publique (Moulinex à Cormelles le Royal et Unimétal Normandie à Hérouville Saint-Clair). • A noter également, le quartier Koenig concerné par une pollution pyrotechnique. Le projet de requalification de la presqu'île constitue également une opportunité pour dépolluer les sites dans le cadre des nouveaux aménagements.
Pêche	La pêche professionnelle, petite pêche et pêche côtière, est pratiquée sur les ports de Lion sur mer (1 pêcheur) et de Caen-Ouistreham (port ne faisant pas partie de Caen la mer). Les infrastructures portuaires sont relativement importantes à l'échelle des ports de pêche de Basse-Normandie, mais ne dispose pas de criée.¹¹⁴ La criée la plus proche est située à Port-en-Bessin. Les principales espèces débarquées sont inféodées à la frange littorale et d'une valeur ajoutée non négligeable (soles et coquilles Saint-Jacques). La pêche à pied est très développée sur la côte de Nacre (activité locale et touristique) grâce à la diversité et à l'abondance des espèces recensées. Elle s'exerce strictement à titre professionnel sur les communes littorales de Caen la mer. <i>Réglementation des zones de pêches à pied de loisir dans le Calvados¹¹⁵</i>

¹¹² Source : Rapport de présentation du SCOT, 2010

¹¹³ Source : État initial de l'environnement, Rapport de présentation du SCOT, 2010

¹¹⁴ Source : IFREMER – [Ifremer Environnement](#) - REMI

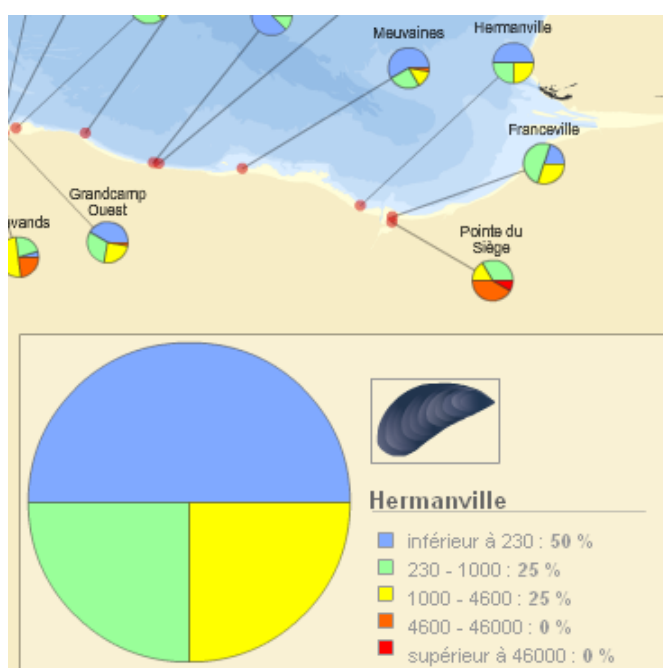
¹¹⁵ Source : [Direction régionale des affaires maritimes de Basse-Normandie](#)



Le suivi de la qualité microbiologique des eaux conchylicoles est réalisé par l'IFREMER, dans le cadre du réseau REMI (réseau microbiologique), sur une station de prélèvement située à Hermanville sur mer. Sur la période 2007 à 2009, il apparaît que 50% des prélèvements sont de classe A, 25% de classe B et 25% de classe C ; les classements B et C nécessitant des mesures de gestion avant mise sur le marché

Le REMI est intégré à un réseau de suivi de la qualité des eaux ayant pour objectif la connaissance des risques sur la santé humaine. Le REPHY (réseau de suivi du phytoplancton et des phycotoxines) fait partie de ce dispositif en recherchant la présence de toxines produites par certaines espèces d'algues phyto-planctoniques (algues microscopiques présentes dans l'eau). Une station de suivi est présente sur le littoral d'Hermanville sur mer. Il apparaît, sur les suivis réalisés entre 2002 et 2009, que la présence de DSP (Diarrhetic Shellfish Poisoning) a été détectée induisant des gastro-entérites à la suite de la consommation de coquillages contaminés)¹¹⁶.

Qualité bactériologique (réseau REMI) des gisements conchylicoles sur la période 2007-2009¹¹⁷ (nb de E. coli pour 100g de Chair et liquide intervalvaire du bivalve)



¹¹⁶ Source : IFREMER – [ifremer Environnement](http://ifremer.fr/Environnement) - REPHY

¹¹⁷ Source : IFREMER

Orientations politiques relatives à la protection des ressources naturelles	Le SCoT a choisi, afin de répondre à l'enjeu de la biodiversité à l'échelle métropolitaine, de mettre en place la trame verte et bleue sur le territoire. La définition de cette dernière s'appuie sur une étude spécifique, « La trame verte et bleue du territoire de Caen-Métropole », menée par l'AUCAME en 2010. L'armature de la trame verte et bleue s'appuie sur une typologie de milieux constituée de : • Milieux ressources protégés dits « cœurs de nature » ; • Milieux ordinaires ; • Corridors assurant un rôle tampon et/ou de continuité entre les « cœurs de nature ». A noter néanmoins que « le SCoT rend possible l'extension limitée de l'urbanisation dans ces espaces de continuité / tampons ce qui peut potentiellement nuire aux fonctionnalités écologiques du territoire en constituant des obstacles ».¹¹⁸ Afin de limiter les impacts des futurs projets, les recommandations et les orientations du DOG (document d'orientations générales) devront suivre un certains nombres de mesures de réduction, d'évitement, voire de compensation afin de répondre aux objectifs du SCOT. Certaines de ces mesures peuvent notamment être déclinées à une échelle plus locale, soit dans les documents de planification intercommunale (PLH, éventuel PLU intercommunal) ou dans les PLU locaux.

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	Afin de protéger les espaces naturels, l'agglomération de Caen la mer a gelé certains terrains, ce qui implique des concessions de la part des communes concernant leur propre développement, au nom de la solidarité intercommunale.¹¹⁹
Actions menées en interne	Mise en œuvre de la Charte Bas-Normande de gestion des espaces publics, avec notamment des actions de réduction de l'usage des phytosanitaires par Caen la mer et les communes volontaires
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	Élaboration du schéma régional climat air énergie de Basse-Normandie (co-pilotage État / Région) Mise en œuvre de la stratégie pour la biodiversité (Région Basse-Normandie) La gestion et la sensibilisation du public dans les espaces naturels sensibles (Conseil général du Calvados). <i>Démarche anticipatrice de RESEAU (cellule d'animation pour la reconquête de qualité de l'eau portée par RESEAU et le Conseil général) concernant la problématique de pollution diffuse.</i> Depuis le 1^{er} janvier 2010, RESEAU a mis en place une cellule d'animation dont l'objectif est notamment de mettre en œuvre cette politique sur son territoire et qui vise à : • Amplifier l'action autour de la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau potable. (Soutien à la mise en œuvre de mesures agro-environnementales, à la conversion bio...). • Encourager les évolutions des pratiques (rotations, choix de végétaux, gestion raisonnée et alternatives à l'utilisation de pesticides, herbicides, produits phytosanitaires... • Sensibiliser le public aux évolutions de l'environnement (évolution des « espaces verts », « mauvaises herbes »... • Encourager les économies d'eau. • Soutenir une agriculture de qualité à proximité des captages et étudier la mise en œuvre de filières courtes vers la restauration collective. Néanmoins des freins ont été identifiés : • Inscription dans le long terme. • Implication progressive de tous les acteurs publics et privés. • Difficultés à intégrer tous les acteurs, notamment le monde agricole.

¹¹⁸ Source : évaluation environnementale du SCOT

¹¹⁹ Source : Projet d'agglomération, 2010

Les apports de la concertation

Globalement, les participants jugent que le cadre de vie dans l'agglomération est agréable grâce notamment à la présence d'espaces verts nombreux et à la proximité de la mer. La conservation de la biodiversité et de la richesse patrimoniale du territoire est considérée comme un enjeu important.

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> Une politique de préservation des paysages intégrant les spécificités du territoire et apportant des réponses adaptées pour éviter la banalisation des paysages (urbain, agricole – ouvert, littoral) > La préservation des espaces à forte potentialité écologique > L'engagement de réflexions quant aux occupations possibles lors de la réhabilitation de sites et sols pollués en friche > La mise en œuvre des actions du programme territorial d'actions prioritaires de l'Agence de l'Eau de Seine Normandie
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> L'intégration et le partage de la trame verte et bleue sur l'ensemble du territoire et dans le cadre des futurs projets d'aménagement > L'entretien des plages compatible avec la préservation de la biodiversité > La reconquête des ressources en eaux sur le plan quantitatif et qualitatif > La prise en compte de l'ensemble des réflexions engagées en matière de politique de l'eau > La gestion des conflits d'usage potentiels liés à la qualité des eaux littorales (Gestion intégrée des zones côtières) > Le maintien de la qualité de l'air au regard du potentiel de développement de l'agglomération caennaise et des transports induits et vigilance pendant les épisodes de pollution par les particules par des alertes) > Le développement de dispositifs de suivi des indicateurs dans le cadre de l'Agenda 21 > La gestion des eaux pluviales à améliorer > La gestion des eaux polluées du canal de Caen (au niveau du bassin)

Synthèse de la fiche n°3 Biodiversité

Caen la mer dispose d'un patrimoine local riche, avec des paysages divers (campagne, bois, milieux humides, littoral, ville, etc.) et présente un visage aéré du fait de nombreux espaces verts. Plusieurs espaces sont protégés au regard de leur intérêt écologique et une trame verte et bleue a été mise en œuvre, mais la diversité biologique demeure relativement faible. Les sols présentent une qualité exceptionnelle pour l'agriculture. Cette richesse est cependant fragilisée par des pratiques agricoles globalement intensives et par l'étalement urbain. Si la qualité de l'air est majoritairement bonne tout au long de l'année, la qualité des eaux, notamment de surface, apparaît comme dégradée, malgré des actions entreprises pour l'améliorer.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• La création des parcs périurbains et la Charte des territoires ruraux et périurbains. La trame verte et bleue définie dans le cadre du SCoT. • Un cadre de vie agréable, des paysages divers et offrant des vues panoramiques. • Une qualité de l'air reconnue comme bonne au regard de l'indice ATMO, facilitée par des conditions physiques favorables (plaine, vents marins) mais une vigilance à maintenir (qualité dégradée depuis quelques années). • La prise en compte de la gestion de l'eau à l'échelle locale par l'élaboration de SAGE. • Des opportunités de requalification des sites et sols pollués dans le cadre des futurs projets d'aménagement. • La gestion du trait de côte menée à l'échelle intercommunale.	• Une diversité biologique relativement faible du fait des caractéristiques agricoles du territoire et des coupures liées aux grandes infrastructures. • La possibilité rendue par le SCoT d'une extension (limitée) de l'urbanisation dans certains espaces de la trame verte et bleue. • Une sensibilité notable sur la qualité des eaux de surface et souterraines. • Une concentration des sites potentiellement pollués par des hydrocarbures dans le secteur industrialo-portuaire. • Une zone littorale sensible sur les paramètres bactériologiques et phyto-toxiques. • La gestion des eaux pluviales à améliorer.

Enjeux majeurs

- Préserver la biodiversité du territoire et la spécificité des paysages locaux.
- Mettre en valeur les zones côtières (plages), leurs activités, leur biodiversité, en maîtrisant la qualité de l'eau littorale.
- Favoriser la place de la nature en milieu urbain.
- Améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire.
- Maintenir la qualité de l'air au regard du développement de l'agglomération caennaise (activités, logements) et des transports induits.

Transversalité

- > Urbanisme, habitat, logement
- > Développement économique
- > Agriculture
- > Tourisme
- > Transports
- > Sport et loisirs
- > Santé

Fiche n°4 Culture

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS¹²⁰ : 1. Favoriser l'accès à l'expression culturelle pour tous les publics 2. Soutenir et valoriser des cultures et savoirs locaux et traditionnels, la diversité des cultures et la création culturelle 3. Faire de la culture un facteur de vitalité et de développement durable du territoire Compétence facultative : culture et sport (construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire).
Documents de référence	Les enjeux de la culture pour la communauté d'agglomération Caen la mer - Séminaire du 17 octobre 2006, Le projet d'agglomération de Caen la mer, Le projet d'administration de Caen la mer, Le projet politique culturel de la ville de Caen.
Indicateurs	Fréquentation des établissements culturels Dépense publique pour la culture
Principaux acteurs du territoire	ESAM – Ecole Supérieure des Arts et Médias Conservatoire et Orchestre de Caen 8 Bibliothèques Théâtre Jean Villar à Ifs Théâtre du Champ Exquis à Blainville sur Orne Cinéma Café des Images à Hérouville Saint-Clair Cinéma Lux à Caen Équipements culturels présents sur le territoire

Sous-domaine n°4-1 / Accès à la culture

Équipements culturels (type, localisation, fréquentation, manques)	De nombreux établissements culturels sont présents sur le territoire de l'agglomération, dans plusieurs domaines : ▪ Spectacle vivant : théâtre de Caen, comédie de Caen (centre dramatique national de Normandie), centre chorégraphique national, etc. ▪ Musique : établissements de formation (conservatoire à rayonnement régional, écoles de musiques), de création (orchestre de Caen, Ensemble) ou de diffusion (Zénith, salles de musiques actuelles). ▪ Arts plastiques : Ecole Supérieure d'Arts et Médias (ESAM), Fonds régional d'art contemporain de Basse Normandie (FRAC), Musée des Beaux-arts, artothèque, etc. ▪ Musées : Mémorial, Musée de Normandie, etc. Au cours des dernières années, les champs de la compétence « culture » se sont clarifiés et imposés d'eux mêmes, tant en ce qui concerne l'enseignement artistique que la lecture publique, le cinéma ou le spectacle vivant. Dans le cadre de sa compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », depuis 2003 l'agglomération gère directement de grands équipements culturels : ESAM, conservatoire à

¹²⁰ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

	rayonnement régional, bibliothèques de Caen (8 bibliothèques de quartiers et bibliobus), d'Hérouville-Saint-Clair et d'Ifs (23 000 ouvrages en libre accès). Cette même année, le soutien à trois associations culturelles majeures est également confié à Caen la mer : deux cinémas d'arts et essais (6 salles pour environ 250 000 entrées par an) et le théâtre "Espace Jean Vilar" (salle de 429 places pour une quarantaine de représentations par an). En 2006, c'est au tour du théâtre du Champ Exquis d'être géré par l'agglomération (compagnie de théâtre jeune public qui mène également un travail d'action culturelle).¹²¹. La lecture publique : Dans le domaine de la lecture publique, une étude a été commanditée en 2005 par Caen la mer, avec le soutien du ministère de la Culture et de la région Basse-Normandie. Un état des lieux complet de la lecture publique sur le territoire a été accompli. La bibliothèque de Caen, établissement de la communauté d'agglomération de Caen la mer, propose dans son réseau de 8 bibliothèques et un bibliobus, plus de 810 000 documents (livres, disques, vidéos mais aussi cédéroms, partitions, documentation normande et patrimoniale). Grâce à ses différents services, s'adressant aux lecteurs de tous âges, cet établissement culturel met à la disposition du grand public et des chercheurs toute l'information recherchée. Dans les espaces multimédias les bibliothécaires sensibilisent et forment les publics à l'utilisation des nouvelles technologies comme outils de création et d'expression culturelle (accès à Internet mais aussi au réseau de cédéroms, logiciels de traitement de texte, de PAO...). La bibliothèque sonore, une des premières créées en France, permet au public malvoyant d'avoir accès à 8 600 titres, dont une part de plus en plus importante sous forme numérique ; elle dispose d'un poste informatique adapté avec des logiciels de synthèse vocale, une imprimante et plage tactile braille, un scanner. La bibliothèque contribue au développement de la lecture à travers les différentes animations qu'elle met en place mais aussi par le contrat ville-lecture avec un objectif : optimiser l'offre de lecture en prenant en compte les difficultés de publics différenciés. Avec deux autres bibliothèques transférées à Caen la mer, elle pilote le service inter-établissements de coopération chargé de veiller à l'évolution des pratiques, à la cohérence et à la lisibilité de la politique documentaire, et de développer l'accès à la lecture publique sur le territoire de l'agglomération¹²². L'utilisateur bénéficie de la même offre documentaire quel que soit l'endroit où il se situe sur le territoire grâce au « portail documentaire » de l'agglomération. La bibliothèque d'Hérouville Saint-Clair mène également des actions spécifiques au titre de la politique de la ville en direction des publics éloignés de la lecture, ainsi que la bibliothèque de Caen en direction des publics en insertion et des lecteurs de demain. Un atelier en direction des publics éloignés de la lecture se monte actuellement au sein de la nouvelle médiathèque de Colombelles. Ces actions sont soutenues par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le bibliobus facilite l'accès à tous à la culture en sillonnant les écoles de Caen et de l'agglomération, ainsi que des structures d'accueil (CHS, maisons de retraite). Il dessert également le public individuel à Caen et dans certaines communes de l'agglomération de Caen la mer. Ce bus jaune et bleu permet aux livres d'aller vers le lecteur. Cette extension à quatre roues de la bibliothèque centrale de Caen propose de nombreux ouvrages, CD et autres DVD. Enseignement artistique

¹²¹ Source : Projet d'agglomération, 2010

¹²² Source : Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France – mai 2011



L'École Supérieure des Arts et Médias (**ESAM**) est avant tout un établissement d'enseignement supérieur des arts plastiques. Cependant, elle programme également des actions culturelles. L'ESAM propose des ateliers et des stages d'initiation à la pratique artistique destinés aux enfants et aux adultes ainsi qu'une programmation culturelle (conférences, expositions, spectacles, etc.) ouverte à tous. L'école supérieure d'arts et médias de Caen a en

effet décidé de mettre en œuvre une programmation culturelle riche et novatrice destinée à un large public. Elle dispose désormais d'une salle d'exposition de 200 m², d'un auditorium de 250 places et d'un atrium de 800 m² pour accueillir des conférences, des spectacles, des concerts et des expositions¹²³ ...

L'ESAM accueille chaque année environ 250 étudiants. La fusion des écoles de Caen et de Cherbourg permet d'affirmer une ambition collective des enseignements supérieurs artistiques situés à l'échelle régionale de la Basse-Normandie. Et dans une dynamique nationale d'intégration des écoles d'art dans le système LMD¹²⁴, il permet désormais d'identifier l'ESAM Caen/Cherbourg dans le paysage européen des enseignements supérieurs.

Le Conservatoire de Caen (Conservatoire à Rayonnement Régional) est l'un des établissements phare de la communauté d'agglomération Caen la mer, notamment du fait du rayonnement de son Orchestre. Au sein du conservatoire, **l'académie de danse** donne une place particulière à la danse jazz depuis 2011.

Le cinéma

Grâce au Lux et au Café des Images, l'offre de Caen la mer en matière de cinéma d'art et essai fait figure d'exception dans le paysage national. Les deux établissements peuvent se prévaloir d'une programmation de qualité, d'un réel effort d'ouverture sur l'extérieur et d'un engagement dans de nombreux événements.

En effet, Le **Café des Images**, à Hérouville Saint-Clair, diffuse prioritairement des films recommandés art et essai. Il a également pour mission de mener des programmes d'action culturelle en direction des enfants comme des lycéens ou d'un plus large public lors de festivals, ainsi que des temps de formation et de colloques. Le Café des Images a accueilli en 2009, 146 000 spectateurs (+ 2 300 sur l'année précédente), dont plus de 20 000 scolaires.

Quant au **cinéma Lux**, à Caen, également établissement classé art et essai (réseau Europa cinémas) il diffuse et soutient majoritairement des films européens et participe aux cinedays, journées pour le patrimoine européen.

Ces deux cinémas, qui pourraient être considérés comme en concurrence, sont avant tout complémentaires au regard de l'offre apportée au territoire.

¹²³ Source : Entretien avec les services techniques

¹²⁴ Licence, Master, Doctorat



Cinéma Café des Images

Le théâtre :

Deux équipements soutenus par Caen la mer : Le Théâtre du Champ Exquis (TCE) et l'espace Jean Vilar.

- L'espace Jean Vilar, à Ifs, est un lieu de diffusion de spectacles vivants (théâtre, musique, danse, cirque...). Depuis novembre 2003, Jean Vilar est labellisé « scène conventionnée » par le ministère de la Culture et de la communication avec pour axe principal « des formes croisées aux formes inclassables ».

- Le théâtre du Champs Exquis, à Blainville-sur-Orne, que ce soit par ses propres créations ou par les spectacles invités, accueille un large public. Il met en œuvre également, tous les ans, des ateliers de formation pour collégiens, lycéens et un public plus familial, autour de l'écriture et de la parole théâtrales. De plus, il organise chaque année un événement, le festival Ribambelle, au mois de mars.

Le Théâtre du Champ Exquis et l'espace Jean Vilar ont exprimé leur désir de s'impliquer davantage sur le territoire, en développant leur action à la fois dans leurs locaux et dans toute l'agglomération. Certains des spectacles programmés dans les deux structures pourraient être représentés dans les communes, sous réserve de relais communaux très impliqués.

Événements culturels (manifestations et programmes culturels)

Les établissements culturels assurent une programmation diverse tout au long de l'année. La programmation artistique et culturelle a une capacité de renouvellement intéressante. Citons par exemple l'orchestre de Caen avec son programme « l'orchestre, c'est le mardi ». Les cinémas sont partenaires d'événement culturels « la Nuit du Mur » lancée en 2009, à l'occasion du vingtième anniversaire de la chute du Mur de Berlin en partenariat avec le Mémorial de Caen et le Café des Images.¹²⁵

Caen la mer se veut être une institution culturelle grâce à des concerts tous publics avec des tarifications très basses pour une démocratisation de la musique classique afin que les familles et les enfants découvrent cet art. Le théâtre Jean Vilar, quant à lui, tient une ligne artistique inclassable qui touche un public familial. Les cinémas d'art et d'essai sont ouverts 365 jours par an avec de grandes amplitudes horaires.

Des festivals comme Nordik Impact, le festival de Beauregard et les Boréales ou encore des

¹²⁵ Source : Ouest France - La troisième Nuit du Mur au Café des Images – 10 novembre 2011)

	manifestations comme les Arts florissants contribuent au rayonnement culturel du territoire. La richesse et la diversité de l'offre culturelle de l'agglomération caennaise constituent ainsi un atout fort pour le territoire et renforcent considérablement son attractivité. Le foisonnement culturel de l'agglomération est une composante majeure de sa capacité d'attraction.¹²⁶
Orientations politiques en matière d'accès à tous à la culture	La culture joue un rôle capital dans le développement local. Dans une agglomération comme Caen la mer, la culture est une composante essentielle du cadre de vie. Le transfert de plusieurs grands équipements culturels et sportifs, créés et développés à l'initiative des communes, a été initialement davantage motivé par des considérations financières que porté par une véritable ambition. Aussi, leur prise en charge par l'agglomération a-t-elle nécessité un temps d'adaptation pour permettre aux institutions de passer d'une culture inscrite dans le fait communal à une réelle dimension communautaire. L'agglomération ne détenant que des compétences partielles et incomplètes, un projet de politique culturelle globale s'avère difficile à mettre en œuvre. Cependant la politique de Caen la mer est animée par la volonté d'ouvrir les établissements au public et au plus grands nombres. L'ESAM par exemple, expose des œuvre d'arts plastiques et contemporains, permettant à tous de les découvrir.¹²⁷ La lecture publique constitue un des points principaux de l'orientation politique culturelle, avec notamment la création de la Bibliothèque Multimédia à Vocation Régionale (BMVR). Cette bibliothèque se voudra être un lieu de rencontre et de partage autour du savoir, de la culture et de l'information. Les travaux débiteront en 2013 avec une ouverture prévue en 2016¹²⁸. Il s'agit de faire venir le plus grand nombre sans pour autant prendre un livre, c'est dire mettre en phase la bibliothèque avec les nouveaux usages culturels. La BMVR répond à d'autres besoins : celui d'une médiathèque de haute qualité, en adéquation avec le statut de ville étudiante et culturelle que souhaite se donner Caen la mer. L'éducation à la culture est un autre point prôné par les orientations politiques culturelles. Ainsi, le conservatoire mène des formations auprès des scolaires afin que les écoliers écoutent des œuvres musicales. L'orchestre de Caen s'est lancé depuis plusieurs années dans un projet ambitieux comme la découverte de la musique aux élèves de CM1 et CM2 des écoles primaires des 29 communes. Tout au long de l'année scolaire, les élèves suivent un cycle complet de découverte de l'orchestre. Au total pour la saison 2010/2011, douze séances ont été organisées pour sensibiliser 1800 enfants. La politique de la culture de Caen la mer s'appuie sur une offre soutenue et des tarifs attractifs. En effet, les élus de Caen la mer maintiennent une politique tarifaire favorisant un accès élargi à la culture. L'activité culturelle a souvent pour cœur de cible les cadres moyens, favorisant une désaffection de certaines catégories socioprofessionnelles (CSP) et/ou une baisse de fréquentation. Or Caen la mer a souhaité au contraire ouvrir à tous les habitants de l'agglomération par une politique tarifaire, et permettre ainsi un accès à l'offre culturelle à toutes les catégories socioprofessionnelles.



¹²⁶ Source : Projet d'agglomération, 2010

¹²⁷ Source : Entretien avec les services techniques

¹²⁸ Source : Calvados-stratégie – 20/09/2011

	De plus, le Conservatoire de Caen héberge le centre de ressources Régional Handicap, Musique & Danse ouvert en 2010. Il a une double vocation : celle d'intégrer la prise en compte du handicap dans la politique globale de l'établissement et de l'Orchestre de Caen, ainsi que d'organiser au niveau régional un réseau de structures associées. Le centre de ressources Handicap & Musique s'inscrit en droite ligne de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Son but est de répondre à la demande de pratiques artistiques et culturelles qui émane du public en situation de handicap. Les grands projets culturels portés par Caen la mer constituent des enjeux majeurs tant au niveau social, urbanistique et économique : ils participent à la stratégie générale de l'agglomération et démontre l'ambition de Caen la mer d'être « une agglomération dynamique culturellement ». Il s'agit de projets complexes qui demandent une longue maturation et une forte appropriation par l'ensemble du conseil communautaire. Caen la mer renouvelle son soutien à quatre associations qui pilotent un projet culturel et assurent la gestion d'une structure majeure de l'agglomération. Ainsi, Caen la mer attribue, pour 2011, 458 480 € au cinéma Café des Images d'Hérouville-Saint-Clair, 320 000 € au cinéma Lux de Caen, 400 000 € à l'espace Jean Vilar d'Ifs et 176 000 € à la compagnie Théâtre du Champ Exquis de Blainville-sur-Orne. En 2006, tous les élus communautaires ont mené une réflexion prospective relative aux offres culturelles à proposer, dans l'avenir, à tous les habitants. En effet, le devoir d'anticipation inhérent à la responsabilité électorale doit s'exercer aussi vers la culture car il s'agit bien d'un enjeu majeur. C'est une réelle attente des habitants et c'est un facteur essentiel de l'attractivité d'un territoire.

Sous-domaine n°4-2 / Protection et valorisation du patrimoine

Éléments patrimoniaux recensés (bâti, non bâti, historique, etc.)	Le recensement des bâtiments historiques appartient seulement aux communes. Caen la mer n'intervient pas sur ce domaine qui ne relève pas de ses compétences.
Protection réglementaire des éléments patrimoniaux	Le patrimoine bâti de Caen la mer est important, riche et varié (patrimoine religieux, militaire, balnéaire, etc.) et souvent caractérisé par la pierre calcaire de Caen. Des mesures de protection ont été mises en place depuis 1840. Le centre-ville de Caen est entièrement couvert et la commune compte 84 périmètres de protection des monuments historiques.¹²⁹ Cependant, la protection ne fait pas parti des compétences de Caen la mer.
Mise en valeur des éléments patrimoniaux	Caen la mer a publié en début d'année 2011 un guide touristique illustré de codes-barres 2D. Grâce à un smartphone, il est ainsi possible de visiter virtuellement les villas bâties le long de la digue d'Hermanville sur mer à Lion sur mer et d'avoir des informations sur le patrimoine de ces deux stations balnéaires. Ce dispositif entre dans le label "Territoire leader du mobile sans contact" obtenu par Caen la mer début 2011. ¹³⁰

¹²⁹ Source : Projet d'agglomération, 2010

¹³⁰ Source : Sillage – numéro 32, Septembre 2011

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	La bibliothèque sonore de Caen la mer, service pour déficients visuels et personnes ne pouvant lire l'imprimé, ouvre un site Internet dès octobre 2011. Ce site a plusieurs objectifs : donner aux usagers des informations pratiques, diffuser les actualités de la bibliothèque, présenter l'offre documentaire encyclopédique, accéder en ligne à l'écoute intégrale des livres qui ont été enregistrés par les bénévoles (plus de 9 000 ouvrages ont déjà été enregistrés : romans, policiers, biographies, documentaires, émissions de radio, etc.). Ces enregistrements seront mis progressivement à disposition des internautes par ce site. Pour assurer ce service, la bibliothèque de Caen la mer a obtenu un agrément relatif au droit d'auteur.¹³¹ De nombreuses ressources sont disponibles en ligne : cours de langues, code la route, préparation à des concours. De plus, les bibliothèques de Caen ont pris des abonnements à différents sites qui permettent de rechercher et de consulter des articles de presse, de s'auto-former en bureautique, de consulter des dictionnaires...
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	Concernant la politique communautaire de soutien à la lecture publique, celle ci ne permet pas aujourd'hui de développer les coopérations à l'échelle intercommunale et d'instaurer des échanges simples entre les bibliothèques communautaires et les bibliothèques communales. Cependant, la future Bibliothèque Multimédia à Vocation Régionale (BMVR) permettra d'instaurer une meilleure coordination entre les acteurs afin de favoriser les échanges.¹³² Notons que depuis 2004, un club réunissant 9 mécènes (Normandy avenue, Billard Durand et associés, Groupe Fidorg, Caisse des Dépôts, Hôtel Mercure de Caen Centre, EDF, STVR, espace culturel Leclerc, Elitt) développe une gamme d'actions pour l'orchestre de Caen. Ainsi, le club des mécènes Appassionato favorise l'accès de la musique au plus grand nombre et fait découvrir le patrimoine musical. Grâce à leurs dons, de nombreuses actions sont menées en direction du jeune public, des jeunes professionnels ainsi que d'associations humanitaires. Afin de favoriser l'accès à la culture pour les jeunes, la Région de Basse-Normandie a créée la Cart'@too qui permet de faire bénéficier de réductions pour le cinéma, les spectacles, la pratique sportive ou artistique. Par exemple, la Cart'@too Loisirs et initiative permet un accès gratuit et illimité dans des musées partenaires comme le Mémorial de Caen ou encore l'achat d'un abonnement à l'orchestre de Caen.¹³³ Il faut noter la participation des comités d'entreprise pour encourager l'accès à la culture via des tarifs réduits.

Les apports de la concertation

La population relève le nombre d'événements culturels et sportifs qui font la promotion chaque jour de leur territoire. Sont évoqués notamment les animations qui ont lieu chaque été mais également les Arts Florissants (soutenue par le CRBN et la ville de Caen), le Jumping de Caen chaque année, les Boréales, la Chanel Race, le départ de la course du Figaro cette année. Tous ces événements sont reconnus comme facteur de déplacements des personnes vers le territoire, à même de s'installer ensuite, ayant découvert l'attractivité de la région.

Le territoire est ressenti comme ayant une vie associative bien développée, et cela sur l'ensemble des communes.

Il a été rappelé que les tarifs pour accéder à la culture étaient abordables, avec des efforts soulignés sur les cinémas de l'agglomération. De plus, le dispositif « Cart'atoo » lancée par le Conseil régional constitue un bon vecteur pour la culture pour

¹³¹ Source : Sillage - numéro 32- Septembre 2011

¹³² Source : Projet d'agglomération, 2010

¹³³ Source : Région basse Normandie

l'agglomération. Elle donne des avantages aux 15-20 ans et accès à des bons de réduction, concernant les cinémas, des matches, ou principaux spectacles proposés dans les salles et festivals normands. Cependant des efforts tarifaires sont encore à mener concernant les tarifs appliqués au Zénith, théâtre, etc.

Le manque de cinéma a été relevé dans certaines zones : il apparaît essentiel de faire vivre les petits cinémas périphériques.

De plus, l'offre culturelle (concerts/spectacles) est centrée essentiellement sur Caen (le Cargo, le Zénith) sans que les transports ne soient toujours organisés de façon à répondre aux besoins. Cependant, l'offre de transport en commun s'est élargie en offrant un service à des horaires plus tardifs qui sont à faire connaître auprès du grand public.

Une interrogation demeure concernant les structures de formation à la musique (hors associations) : elles apparaissent comme difficiles à intégrer et peu nombreuses sur le territoire.

Le parcours du Mémorial de Caen apparaît comme un point fort de la culture caennaise

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> L'accès à tous à la culture et à toutes les catégories sociales professionnelles à travers une programmation diversifiées et des prix attractifs. > La qualité de l'offre culturelle comme paramètre essentiel d'attractivité pour fixer de nouveaux habitants. > La sensibilisation et le développement du goût pour la culture à travers les écoles.
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> L'amélioration de la communication et la lisibilité de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire : certains équipements sont méconnus des habitants de Caen la mer. > La mise en cohérence des projets de territoires. > Le développement des démarches visant à sortir la culture des établissements culturels. > L'obtention de données chiffrées suivant la fréquentation de tous les lieux culturels. > La création d'une meilleure synergie sur l'agglomération en élaborant une véritable politique culturelle intercommunale et une mutualisation des équipements.

Synthèse de la fiche n°4 Culture

Caen la mer connaît un dynamisme culturel important, du fait d'une offre riche et de nombreux équipements. Exerçant désormais sa compétence sur un certain nombre d'établissements culturels, la communauté d'agglomération met en œuvre une politique ambitieuse d'accessibilité à la culture, qui se traduit par une politique tarifaire incitative et des animations à destination des différents publics. Cette action est en outre relayée par une vie associative abondante.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• La richesse patrimoniale. • La diversité des propositions culturelles et artistiques et le dynamisme du milieu culturel. • Des tarifs attractifs et une programmation culturelle et artistique ouverte à tous.	• Les déséquilibres territoriaux avec une grande disparité d'équipements sur le territoire. • La mise en réseau et la cohérence culturelle insuffisante entre les communes. • L'offre de transport limitée pour accéder à la culture.

Enjeux majeurs

- Poursuivre et développer les actions visant à favoriser l'accès de tous à la culture (handicap, politique tarifaire, culture hors les murs (hors équipements classiques), transport).
- Améliorer la lisibilité de l'offre sur le territoire par le développement de la communication et la mise en débat d'une politique culturelle commune dans l'agglomération.

Transversalité

- > Solidarité
- > Développement économique
- > Emploi
- > Tourisme

Fiche n°5 Déplacements, transports et infrastructures

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS¹³⁴ : 1. Réduire la demande de mobilité contrainte (vers le lieu de travail ou le lieu d'étude) 2. Favoriser une offre de transports alternatifs à la voiture individuelle 3. Adapter l'offre de transports à la diversité des usages 4. Valoriser les espaces urbains et préserver l'environnement et le climat à travers l'offre de transport
Documents de référence	Projet d'agglomération de Caen la mer Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Caen Métropole. Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Caen la mer Projet global de mobilité durable pour les vingt à trente prochaines années, adopté par Viacités en décembre 2011
Indicateurs	> Évolution des niveaux sonores des voies de communication (indicateurs disponibles dans l'évaluation du PDU de 2001 – voir carte ci-dessous) > Évolution du trafic routier sur le périphérique, en entrée d'agglomération, dans le centre de Caen (indicateurs disponibles sous forme de carte dans l'évaluation du PDU de 2001) > Nombre d'utilisateurs quotidiens : 90 000 validations par jour sur le réseau Twisto > Longueur cumulée du réseau d'aménagements cyclables sur le territoire : 219 km > Nombre de plans de mobilités signés par les entreprises : 36 > Part modale de la voiture : 59 % des déplacements effectués sur le territoire > Taux de remplissage des véhicules : 1,28 (soit 28 passagers pour 100 conducteurs et donc 100 véhicules) > Part modale du vélo : 1,6 % des déplacements effectués sur le territoire > Part de la population possédant un abonnement aux transports en commun : 19 %
Principaux acteurs du territoire	La Communauté d'Agglomération de Caen la mer : - Compétence obligatoire : aménagement de l'espace communautaire (dont l'organisation des transports urbains). - Compétence facultative : voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire¹³⁵. Viacités est l'autorité organisatrice des transports urbains (AOTU) sur l'agglomération, par délégation de Caen la mer. C'est un syndicat mixte financé à hauteur de 75 % par l'agglomération et de 25 % par le Conseil Général du Calvados. Il est chargé d'organiser et d'exploiter les transports en commun sur le périmètre des transports urbains, de réaliser les infrastructures nouvelles nécessaires et d'élaborer et de mettre en œuvre le PDU¹³⁶.

¹³⁴ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

¹³⁵ Source : Projet d'agglomération, 2010

¹³⁶ Source : Projet d'agglomération, 2010

Les infrastructures routières	<i>Un territoire bien desservi par un maillage autoroutier récent et organisé</i> ▪ A13 à l'est (Paris, Le Havre, Rouen). ▪ A84 à l'ouest (Rennes, Nantes, Bordeaux). ▪ RN158 au sud (en cours de mise aux normes pour devenir l'A88 vers Le Mans/Tours). ▪ RN13 (en cours de mise aux normes autoroutières vers Bayeux et Cherbourg). <i>Un réseau routier dense et performant</i> La ville de Caen est entourée d'un périphérique complet à 4 voies bien connecté au réseau autoroutier et aux radiales conduisant dans le centre-ville, ce qui facilite les liaisons et fait de Caen la mer une agglomération bien reliée au territoire qui l'environne, facilement accessible. Le périphérique de Caen joue ainsi un rôle majeur dans la distribution des véhicules sur le territoire. Cependant, il est également devenu un échangeur entre les différents réseaux routiers et autoroutiers (RD7, RD515/514, RD562), ce qui induit une superposition des trafics locaux et nationaux, provoquant ponctuellement mais régulièrement une saturation du réseau¹³⁷. Néanmoins, malgré quelques ralentissements aux heures de pointes, la circulation reste globalement fluide. Grâce à ce réseau routier performant, il est possible d'accéder au centre ville de Caen en moins de 20 min pour la majeure partie des habitants de l'agglomération (voir carte ci-dessous). La circulation sur le périphérique est importante : entre 45 000 et 97 000 véhicules par jour selon les tronçons¹³⁸. Accueillant la majeure partie du trafic, il préserve le cœur de l'agglomération d'une circulation trop importante (qui a par ailleurs diminué cette dernière décennie). Ainsi à l'exception de certaines portions du périphérique, la charge de circulation du réseau caennais peut encore augmenter¹³⁹. Les conditions de stationnement sur l'agglomération sont également favorables, car l'offre publique et gratuite est importante, et les tarifs dans les zones payantes sont peu élevés¹⁴⁰. <i>Le réseau routier</i>

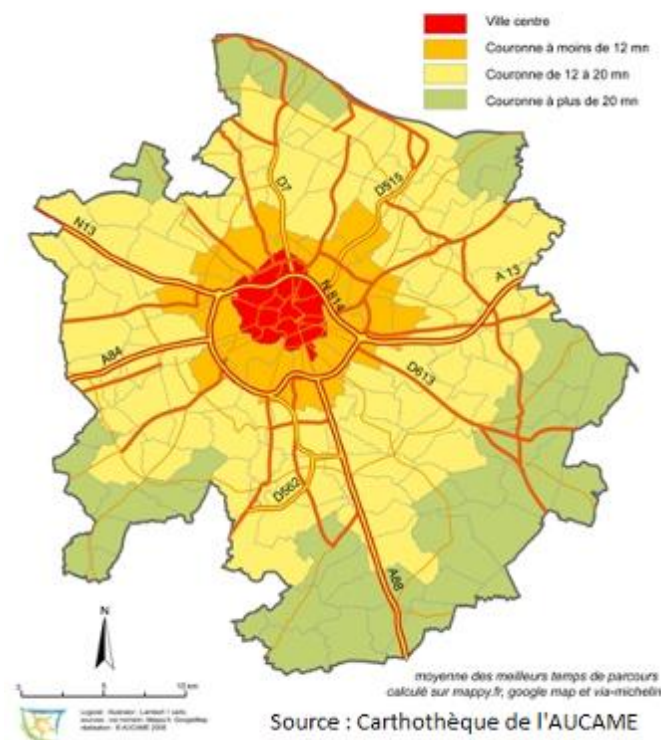
¹³⁷ Source : Rapport de présentation du SCOT, 2010

¹³⁸ Source : DIR, Comptages automatiques sur le périphérique, 01/09 à 12/09, dans Diagnostic du PDU – Document Projet

¹³⁹ Source : Diagnostic du PDU – Document de Projet

¹⁴⁰ Source : Diagnostic du PDU – Document de Projet

temps théorique d'accès en centre-ville de Caen en voiture
hors encombrement et recherche de stationnement



De nouveaux projets d'infrastructures

Afin de réduire les congestions du réseau existant, cinq grands projets d'infrastructures sont portés par l'agglomération de Caen la mer et ses partenaires :

- Un Boulevard Urbain Nord, en cours d'étude, dont le but est de soulager le périphérique au Nord
- Le prolongement du Boulevard Weygand afin de développer les transports en communs et l'urbanisation dans le secteur desservi. Il se heurte actuellement au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Cambes
- Le Boulevard et l'échangeur des Pépinières, afin de desservir notamment le Quartier Koenig à Bretteville-sur-Odon
- Un Boulevard Industriel Sud ayant pour but d'absorber une partie de la circulation du périphérique et de relier les zones industrielles
- La sécurisation du périphérique au Nord

Les projets routiers autour de l'agglomération caennaise



Source : Evaluation du PDU, 2008

A l'heure actuelle, les conditions d'accès et de stationnement dans l'agglomération de Caen la mer favorisent l'utilisation des véhicules individuels. La réforme des conditions de stationnement sur le territoire de la ville de Caen, mise en œuvre en juillet 2011, pourrait inciter à une modification des comportements. Du fait de son caractère récent, il est cependant impossible de dresser un premier bilan de cette réforme.

Il s'agit, dans une optique de développement durable, de veiller à ce que les nouveaux projets d'infrastructures ne conduisent pas à une utilisation accrue de la voiture. Pour cela, ces projets doivent s'inscrire dans un projet global de mobilité donnant la possibilité aux utilisateurs du réseau d'effectuer des changements modaux lors de leur arrivée dans l'agglomération dense (parcs relais, pôles multimodaux, etc.). Il s'agit également de veiller à limiter l'impact des nouvelles infrastructures sur l'environnement notamment en s'attachant à réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Carte du réseau ferroviaire de Basse Normandie



La gare de Caen est le principal pôle ferroviaire de la Région Basse-Normandie. S'il est aisé de se rendre à Paris, Cherbourg, Lisieux et Saint-Lô, notamment grâce à une fréquence quotidienne relativement élevée et à des temps de trajets plus intéressants qu'en voiture, ce n'est pas le cas pour Rouen, Rennes, Avranches ou Le Havre, plus difficilement accessibles en train.

Transport ferroviaire

Comparatif des temps de trajet		
Source : Diagnostic du PDU, 2011		
Trajet	Voiture	Train
Lisieux	50min	25min
Rouen	1h20	1h40
Cherbourg	1h35	1h05
Saint-Lô	1h00	45min
Coutances	1h20	1h10
Avranches	1h05	1h40
Rennes	1h55	2h50
Argentan	1h00	40min
Alençon	1h45	1h10
Le Mans	1h55	1h40
Tours	3h00	2h55
Paris	2h20	1h50
Le Havre	1h00	2h35

Ainsi, 15 allers-retours quotidiens vers Paris se font en semaine en 1h50. Un projet de ligne grande vitesse, la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) est actuellement dans sa phase de consultation de la population ; elle devrait permettre de relier Caen à Paris en 1h15 et Caen à Rouen en 45min. Il est attendu d'un tel projet un renforcement de l'attractivité et du dynamisme économique du territoire, ainsi qu'un transfert modal réduisant les émissions de gaz à effet de serre pour les liaisons entre Paris et l'Île-de-France. Cependant, il s'agit d'être attentif au coût écologique et financier d'un tel projet, qui ne doit par ailleurs pas se faire au détriment du réseau ferré secondaire qui lie Caen et les villes moyennes du Calvados.

La gare quand à elle est en passe de devenir un véritable pôle d'échange multimodal : d'ores et déjà desservie par le TVR (transport sur voie réservée ou *tramway*), le projet urbain de la Presque-Île et les projets de ligne 2 portés par Viacités devraient encore renforcer ce rôle.

Transport maritime	L'agglomération dispose d'un port dynamique, le Port de Caen-Ouistreham, situé le long du canal de 14km qui relie Caen à la mer, géré depuis 2007 par le syndicat mixte « Ports Normands Associés » regroupant la région Basse-Normandie et les départements du Calvados et de la Manche. Moins important que ses voisins du Havre et de Rouen en termes de transport de marchandises (3 947 708 tonnes en 2007 – 10ème port français), il se classe au 3^{ème} rang des ports Transmanche de transport de passagers (997 843 passagers en 2007). Le port a retrouvé aujourd'hui les niveaux qu'il atteignait avant 1992 et la fermeture de la Société Métallurgique de Normandie, dont l'approvisionnement représentait à lui seul près de la moitié du trafic¹⁴¹. Les sites du Port de Caen-Ouistreham (Source : AUCAME, Qu'en savons nous n°8)  Enjeu important en matière de développement durable, le report modal lors du débarquement des marchandises dans le port se fait dans sa très grande majorité au profit du transport routier par camion, très émetteur de gaz à effet de serre.
Le réseau de transports en communs	Un réseau de transports en communs urbains bien développé : Le réseau Twisto, réorganisé en 2009 pour faire face à une baisse de la fréquentation du réseau de bus est organisé de la façon suivante : - 1 axe de TVR (Transport sur voies réservées) divisée en deux lignes A et B - 4 lignes de bus « LIANES », Lignes à Niveau de Service Élevé ayant une fréquence soutenue (toutes les 10 ou 15 min) et une amplitude horaire élargie et desservant les principales zones de l'agglomération - 18 lignes de maillage, express et inter-quartiers ayant vocation à desservir finement les quartiers et les communes autour des lignes structurantes. - 8 lignes en transport à la demande (TAD) - 26 lignes de directs scolaires - 3 navettes d'entreprises Ce qui représente au total 1134 points d'arrêts, 24 rames de tramway et 173 bus dont 50 bus articulés¹⁴². Près de 9,2 millions de kilomètres sont parcourus par an¹⁴³. En moyenne, le réseau compte 90 000 utilisateurs par jour dont 42,6 % pour le tram et 57,4% pour le réseau bus¹⁴⁴. Mise en accessibilité du réseau À l'heure actuelle, la grande majorité des véhicules sont équipés de planchers bas (98 %) et de rampes escamotables (80 %) et 50 % des arrêts de bus sont accessibles. 600 arrêts doivent encore être mis aux normes, les travaux devraient prendre entre 6 et 9 ans. En outre, un service spécifique de transport à la demande en porte à porte pour les personnes à mobilité réduite a été mis en œuvre par Viacités, le service Mobisto. Un réseau de bus verts Exploité par Keolis comme le réseau Twisto, le réseau de transports interurbains relie entre elles les

¹⁴¹ Source : AUCAME, Qu'en savons-nous n°8, 2008

¹⁴² Source : http://www.twisto.fr/fr/Gestion_Reseau.aspx

¹⁴³ Il s'agit de kilomètres commerciaux et « haut le pied ». Ils sont répartis en 1 388 433 km en tramway, 7 276 792 km sur toutes les lignes de bus, 271 543 km en TAD, sur la base d'un taux de déclenchement de 40% et 251 678 km en directs scolaires et services affrétés Bus Verts. Source : Projet global de mobilité durable de Viacités

¹⁴⁴ Source : Projet global de mobilité durable de Viacités

	communes du Calvados et comprend environ 50 lignes régulières. Le réseau enregistre chaque année près de 3 700 000 utilisateurs, dont 2 400 000 scolaires. Des services complémentaires (Taxibus) sont proposés dans les communes non desservies par les lignes régulières. L'agglomération de Caen la mer dispose d'un réseau de transports en commun très développé, y compris dans les communes périphériques, mais la faible fréquence des bus dans certaines communes ou leur manque de visibilité en raison de la nécessité de commander au préalable le service de bus à la demande, ne favorise pas le transfert modal vers les transports en communs. En outre le réseau demeure peu rapide, car si les déplacements en voiture se font à 26km/h en moyenne sur l'agglomération (de porte à porte), cette moyenne n'est que de 11km/h en transport en commun¹⁴⁵. Le réseau touche donc avant tout une clientèle captive des transports en communs, généralement non-motorisée : les jeunes et les personnes âgées. Pour les actifs disposant d'un véhicule personnel, la voiture demeure bien souvent le mode le plus intéressant en termes de rapidité et de confort, notamment du fait des conditions de stationnement relativement souples dans l'agglomération dense. Une amélioration en profondeur serait donc nécessaire pour parvenir à améliorer cette vitesse moyenne et à susciter un arbitrage en faveur des transports en commun chez une partie de la population utilisant actuellement son véhicule personnel.
Transport aérien	Un aéroport est présent sur le territoire, sur la commune de Carpiquet. Celui-ci est situé à proximité de la voie ferrée mais il n'est pas desservi par le train et ne possède pas d'accès direct au périphérique ou à la RN13. Depuis 1999, plus de 100 000 passagers commerciaux par an fréquentent l'aéroport (36e place sur 88 des aéroports français). Sa fréquentation enregistre une forte baisse en 2010 (- 17 %) avec seulement 76 883 passagers commerciaux, mais ces résultats sont biaisés par la fermeture pour travaux de l'aéroport durant l'été. La principale liaison se fait entre Caen et Lyon avec 3 rotations quotidiennes. Depuis 2009, une nouvelle liaison a été ouverte avec Orly. La piste d'atterrissage, trop courte, ne permet pas d'accueillir des avions moyens courriers.¹⁴⁶
Impact des infrastructures et des transports sur l'environnement	Les infrastructures du territoire et les déplacements ont plusieurs impacts sur le territoire : Les nuisances sonores Sur le territoire de l'agglomération, les nuisances sonores proviennent des voies bruyantes de nature essentiellement routière dont le nombre est important (périphérique routier et voies à caractère autoroutier), auxquelles il convient d'ajouter les nuisances sonores de l'aéroport de Carpiquet. Les nuisances affectent majoritairement les habitants du centre de l'agglomération et induisent des contraintes en termes d'aménagement et de construction à proximité des sources de bruit¹⁴⁷. Globalement, les nuisances sonores semblent avoir diminué en centre-ville et augmenté sur le périphérique Sud de l'agglomération¹⁴⁸ (voir carte ci-dessous) Une charte de l'environnement de l'aérodrome de Caen-Carpiquet a été signée par les différentes parties prenantes en 2009, mais les impacts de cette charte n'ont pas été mesurés en matière de nuisances sonores. Cela semble demeurer une préoccupation pour certains habitants de Carpiquet, qui ont récemment établi une pétition pour protester contre les nuisances de l'aviation de loisirs. Un Plan de Prévention du Bruit sur l'Environnement (PPBE) du Réseau Routier National est en cours d'élaboration à l'échelle du département. Une cartographie du bruit à l'échelle de l'agglomération sera réalisée au cours de l'année 2012 et un plan de prévention en 2013. Cela pourra permettre la mise en œuvre de dispositifs de réduction des nuisances sonores dans les zones les plus impactées (isolation acoustique, réduction des vitesses et du trafic, etc.).

¹⁴⁵ Source : Enquête Ménages Déplacements dans le Calvados 2010-2011

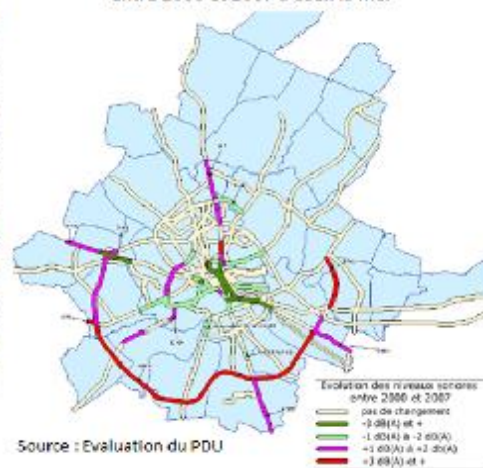
¹⁴⁶ Source : Rapport de présentation du SCOT, 2010

¹⁴⁷ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

¹⁴⁸ Source : Évaluation du PDU, 2008



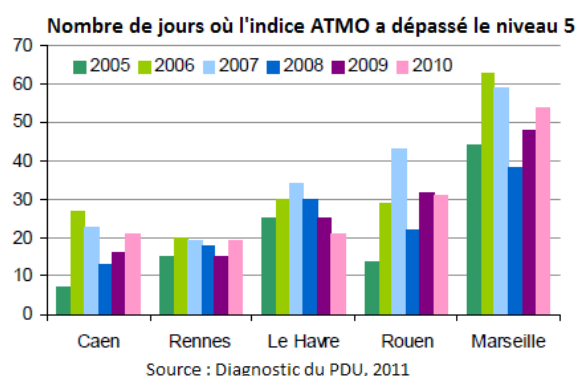
Evolution des niveaux sonores des voies dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour entre 2000 et 2007 à Caen la mer



La qualité de l'air

La qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire de Caen la mer (environ 330 jours par an – Indice ATMO compris entre 1 et 4)¹⁴⁹. Les concentrations dans l'air en monoxyde de carbone, monoxyde d'azote et dioxyde d'azote restent bien inférieures aux normes réglementaires¹⁵⁰. Mais l'absence de station de mesure sur les voies les plus fréquentées ne permet pas de mesurer la pollution liée aux transports, ni de repérer d'éventuels points chauds.

Globalement, la qualité de l'air à Caen la mer est meilleure qu'à Rouen, mais légèrement moins bonne qu'à Rennes.



Les impacts sur l'environnement et la biodiversité

Aucune donnée chiffrée n'est disponible dans ce domaine. Le territoire se caractérise par une forte présence d'espaces non-urbanisés. Néanmoins, le mode de développement extensif qu'a connu l'agglomération a impliqué la disparition d'espaces naturels et agricoles. En outre, les infrastructures de transport existantes et à plus forte raison les projets envisagés présentent un risque de fragmentation du territoire et de rupture des continuités écologiques qui permettent les déplacements de la faune et de la flore sur le territoire.

Les émissions de gaz à effet de serre

L'agglomération de Caen la mer réalise actuellement son Bilan Carbone. D'après les premiers résultats, les déplacements des personnes représenteraient l'émission de 254 000 teqCO₂ (soit 16 % du bilan total). Les émissions liées aux véhicules personnels représentent près de 95 % de ce total (les trains et autres transports en communs seulement 5 %). Il faut ajouter à cela également les

¹⁴⁹ Source : ATMO

¹⁵⁰ Source : Évaluation du PDU, 2008

	émissions liées aux transports des marchandises, qui représentent sur le territoire près de 180 000 teqCO₂¹⁵¹. Ainsi, les déplacements ont un fort impact sur leur environnement et représentent près de 23 % du total des émissions sur le territoire. La diminution de l'usage de la voiture et du transport routier des marchandises constitue donc un enjeu majeur pour le territoire en matière de développement durable.

Sous-domaine n°5-2 / Déplacements

L'enquête Ménages Déplacements	Source majeure d'information sur les pratiques de déplacement de la population d'un territoire, l'Enquête Ménages Déplacement à l'échelle du Calvados, réalisée par Caen-Métropole, Viacités et le Conseil général du Calvados a été récemment présentée au public. Au total, 14 019 personnes ont été interrogées sur leurs déplacements quotidiens, dont 2 983 ménages à Caen la mer.												
Usage de la voiture (utilisation, covoiturage, stationnement)	Le niveau de motorisation des ménages¹⁵² Dans ce domaine, des disparités importantes existent entre Caen et sa périphérie. Ainsi, sur l'agglomération, chaque ménage possède en moyenne 1,2 véhicule, soit un taux de 557 voitures pour 1 000 personnes. Ce nombre moyen est plus faible à Caen (0,95) que dans les communes périphériques (1,33). De même, le taux de ménages sans voiture (20,1 % sur l'agglomération) atteint 24,5 % à Caen, mais n'est que de 14,5 % dans les autres communes. Cette même différence est observable concernant le nombre de voitures par ménages : plus de 40 % des ménages des communes de l'agglomération hors Caen disposent de deux voitures, contre 17,2 % à Caen. Entre 2005 et 2011, le taux de ménages sans voiture est passé de 14,6 % à 20,1 % et le taux de ménages possédant deux voitures de 32,7 % à 28,3 %. Cependant, cette évolution est à mitiger du fait de la multiplication du nombre de ménages sur la période (et de la diminution de leur taille moyenne). <table border="1"> <thead> <tr> <th>Agglomération</th><th>Nombre de véhicules pour 1 000 personnes</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Caen la mer</td><td>557</td></tr> <tr> <td>Tours</td><td>532</td></tr> <tr> <td>Rennes</td><td>520</td></tr> <tr> <td>Rouen</td><td>470</td></tr> <tr> <td>Le Havre</td><td>450</td></tr> </tbody> </table> Par comparaison à d'autres agglomérations voisines, ayant effectué la même enquête (Rennes, Tours, Rouen ou le Havre), Caen la mer est l'agglomération ayant le plus fort taux d'équipement (voir tableau ci-dessus). La mobilité La mobilité (nombre de déplacements par personnes et par jour) est de 4,09 à Caen la mer, avec une mobilité qui atteint 5,02 déplacements par jour pour la classe d'âge des 35-49 ans. Cette mobilité est liée en premier lieu aux personnes travaillant à temps partiel et à temps plein. Elle est plus forte que dans les agglomérations citées ci-dessus¹⁵³. Les modes de transport utilisés La voiture représente près de 60 % des déplacements effectués. Les transports en commun sont utilisés pour environ 9 % des déplacements. La marche à pied et le vélo représentent environ 30 % des déplacements, soit une part inférieure à celle observée dans les agglomérations de Rennes, Tours, Rouen et Le Havre. A l'inverse, la place occupée par les déplacements en voiture est plus importante que dans les autres agglomérations (voir tableau ci-dessous). Il existe également une différence notable dans le taux d'occupation des véhicules : il est de	Agglomération	Nombre de véhicules pour 1 000 personnes	Caen la mer	557	Tours	532	Rennes	520	Rouen	470	Le Havre	450
Agglomération	Nombre de véhicules pour 1 000 personnes												
Caen la mer	557												
Tours	532												
Rennes	520												
Rouen	470												
Le Havre	450												

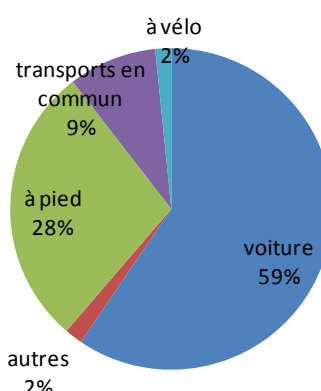
¹⁵¹ Source : Bilan Carbone, ACS MTE

¹⁵² Source : Enquête Ménages Déplacements, 2011

¹⁵³ Source : Enquête Ménages Déplacements, 2011

d'environ 1,28 à Caen la mer, Rennes et Tours et d'environ 1,33 à Rouen et au Havre. Cette différence est importante car cela représente un écart de 20 % entre les deux groupes en termes du nombre de passager pour 100 conducteurs¹⁵⁴.

Part modale des différents modes de transport



Agglomération	Part modale de la voiture
Caen la mer	59,6 %
Tours	55,7 %
Rouen	55,5 %
Le Havre	54,8 %
Rennes	53,7 %

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre à l'échelle de l'agglomération pour tenter de limiter l'usage de la voiture et favoriser le report modal.

- Développement de l'offre de transports en communs
- Deux parkings relais ont été créés aux abords du tram, un nombre faible par comparaison à la ville de Nantes qui en compte 38. En outre, en raison notamment d'une localisation non-optimale, la fréquentation de ces deux parcs demeure faible. Viacités étudie actuellement l'opportunité de la création de parkings relais : huit sites sont actuellement à l'étude après un premier diagnostic.
- Concernant le covoiturage, des initiatives spontanées sont observées et un site existe à l'échelle de la région (www.covoiturage-basse-normandie.fr). Des initiatives sont également relayées par les communes, notamment Caen, lors d'événement nationaux tels que la semaine de la mobilité ou la semaine du développement durable.

Malgré tout, l'usage actuel de la voiture à Caen la mer – induit par une dynamique d'étalement urbain ces dernières décennies – demeure un enjeu majeur. En effet, peu contraint par une circulation généralement fluide (et donc des temps de transports plus courts qu'en transports en commun), et une politique de stationnement relativement souples, l'arbitrage entre véhicules personnel et transports en commun reste très favorable au premier.

Usage des transports en commun

Seuls 9 % des déplacements effectués à Caen la mer sont réalisés en transports en commun, soit une proportion à peu près équivalente à celle de Tours et du Havre, mais plus faible qu'à Rennes (12,5 %) et Rouen (10,5 %)¹⁵⁵. Environ 90 000 validations sont enregistrées sur le réseau tous les jours. Par ailleurs, depuis plusieurs années, le TVR connaît une baisse de sa fréquentation (de 10 millions d'usages par an en 2008 à 9,2 millions en 2010).

A l'heure actuelle, 19 % de la population de plus de 5 ans est en possession d'un abonnement en transport en commun. Ainsi, près de 35 % des étudiants et 32 % des élèves disposent d'un

¹⁵⁴ Source : Enquête Ménages Déplacements, 2011

¹⁵⁵ Source : Enquête Ménages Déplacements, 2011

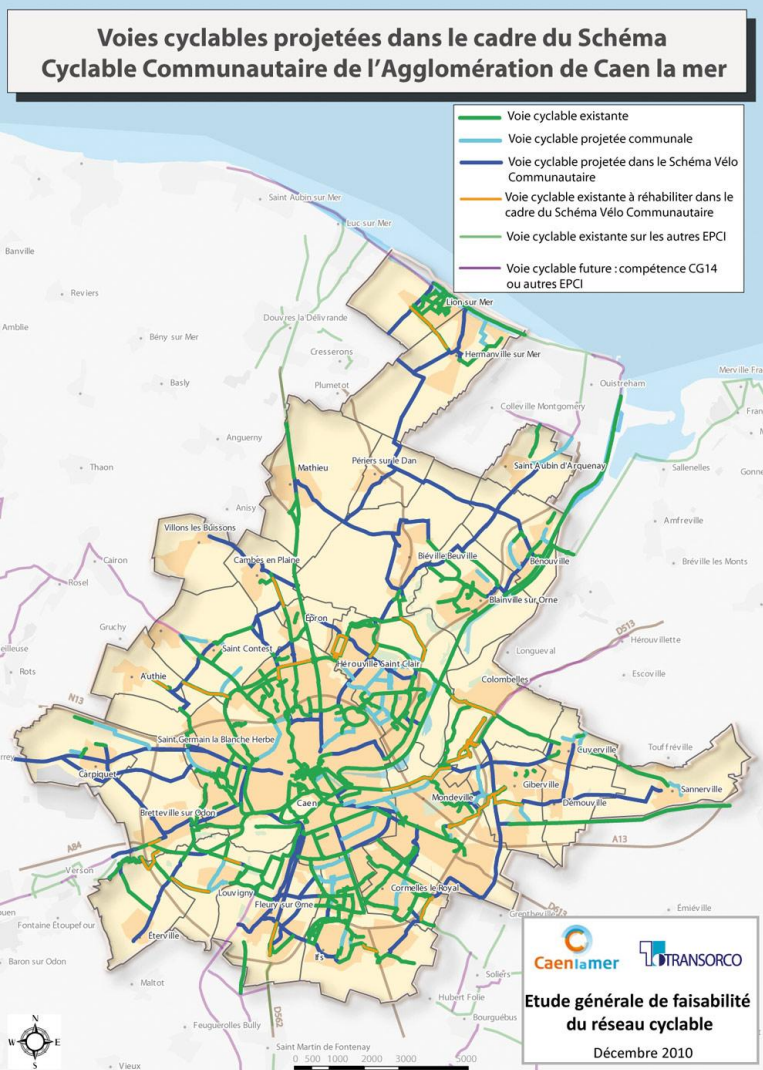
	abonnement, mais seulement 11 % des personnes actives (parmi ces abonnements, 20 % sont gratuits et 39 % cofinancés par l'employeur). Les tarifs des transports en communs¹⁵⁶ Le prix d'un ticket à l'unité est de 1,25 €. Un abonnement annuel coûte 265,50 € pour les jeunes de moins de 26 ans, 412 € pour les 26-64 ans et 290 € pour les plus de 65 ans. Un tarif spécifique (138,60 €) est prévu pour les salariés des entreprises ayant signé un plan de mobilité avec Viacités, soit à l'heure actuelle 36 entreprises. Dans tous les cas, il est possible pour tout salarié de faire prendre en charge 50 % de son abonnement par son employeur. Par comparaison à la Ville du Mans, elle aussi dotée d'un tram, les tickets à l'unité de Caen la mer sont moins coûteux (1,25 contre 1,40 €), mais les abonnements annuels sont globalement plus élevés (386 € l'abonnement adulte à l'année). Cependant, à titre de comparaison, le coût global d'un abonnement annuel reste toujours moins important que le coût de l'entretien et de l'utilisation d'une voiture par an, pour lequel les estimations varient entre 3 000 et 5 000 € par an (entretien et carburant compris)¹⁵⁷.
Usage des modes doux (dont accessibilité)	La marche à pied La marche à pied représente 28 % des déplacements effectués dans l'agglomération, soit une part relativement faible (elle atteint par exemple 33 % au Havre). En règle générale, il y a peu d'aménagement visant à favoriser la circulation piétonne (de type zones 30 ou zones piétonnes), à l'exception d'aménagements ponctuels dans le centre ville de Caen. 5 lignes de Pedibus (accompagnement à pied de groupes d'enfants à l'école) fonctionnent actuellement. Viacités, souhaitant encourager les initiatives de ce type, a développé avec ses partenaires une boîte à outils et un livret de sensibilisation distribué dans les écoles. La pratique du vélo La part modale du vélo est de 1,6 % sur le territoire de l'agglomération, ce qui demeure très faible par comparaison notamment avec l'agglomération de Rennes où ces déplacements représentent 4,1 % du total. En moyenne, les ménages de Caen la mer possèdent 0,91 vélo. Cependant, ce chiffre masque des disparités, car près de 61 % des ménages caennais ne possèdent aucun vélo. Cette proportion est plus faible dans les communes périphériques où ce taux est de 37,5 %¹⁵⁸. Le réseau cyclable actuel de Caen la mer est pourtant bien développé : 219 km d'aménagements cyclables. Cependant, ce réseau est d'une qualité médiocre car des discontinuités importantes existent et près de 43 % de ces aménagements ne sont pas aux normes. Afin d'encourager la pratique du vélo, l'agglomération est en train d'adopter un Schéma Directeur Cyclable de l'agglomération de Caen la mer. Dans ce cadre est prévue la construction de 154 km de pistes (dont 77 % à la charge de l'agglomération) et la réhabilitation de 27 % des équipements ne respectant pas les normes¹⁵⁹. Ce schéma ambitieux doit permettre de desservir les principaux pôles d'attractivité tout en constituant un maillage fin sur les 29 communes de l'agglomération et en sécurisant les déplacements. Le vélo en libre service Le service des V'eol est accessible 24h/24. 20 134 personnes ont essayé le V'eol entre mars 2008 et septembre 2011. Initiative intéressante en matière de développement durable, elle est cependant limitée par le fait que son périmètre soit restreint à la ville de Caen et par la complexité de l'abonnement qui doit être effectué en ligne au préalable.

¹⁵⁶ Au 31 décembre 2011

¹⁵⁷ Source : Entretien avec Viacités

¹⁵⁸ Source : Enquête Ménages Déplacements, 2011

¹⁵⁹ Source : Diagnostic du PDU, 2011

	Voies cyclables projetées dans le cadre du Schéma Cyclable Communautaire de l'Agglomération de Caen la mer 
Déplacements des marchandises	Le bassin de vie de Caen génère une part importante des flux régionaux de marchandises du fait de plusieurs facteurs : une localisation au nord-ouest du bassin parisien et la présence du port, de la passerelle transmanche, d'un nœud ferroviaire à ses frontières et d'une étoile autoroutière. Les acteurs logistiques se sont organisés d'eux-mêmes et se sont localisés de manière préférentielle au sud et à l'est de l'agglomération, en bordure de périphérique. Une plateforme logistique est prévue au sud-est de Caen Métropole, par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire de la Seine.¹⁶⁰
Orientations locales en matière de déplacements (PDU)	Chaque agglomération de plus de 100 000 habitants doit disposer d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU). Ce document a pour objectif de déterminer l'action de la collectivité dans le domaine des déplacements, afin notamment d'anticiper les évolutions à long terme et d'assurer un « équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part »¹⁶¹. Le PDU de 2001 a été évalué en 2009, ce qui laisse apparaître des résultats tangibles et positifs : une diminution du trafic de transit en centre-ville, une diminution des nuisances sonores, une diminution de l'accidentologie sur l'agglomération et une augmentation de la fréquentation des transports en commun et de l'intermodalité. Toutefois, le manque d'outils de suivi dans le temps rend difficile l'évaluation de l'impact global du PDU en matière de déplacements (absence d'enquêtes ménages déplacements comparables et indicateurs non suivis).¹⁶² Il est aujourd'hui en cours de révision. En effet, suite à l'extension du périmètre de l'agglomération

¹⁶⁰ Source : Rapport de présentation du SCOT, 2010

¹⁶¹ Source : Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE), 30 décembre 1996

¹⁶² Source : Évaluation du PDU, 2009

et à l'adoption au niveau national de plusieurs lois impactant le domaine couvert par le PDU (Loi SRU, Grenelle de l'environnement, loi sur le handicap de 2005), les modifications à apporter au PDU se révélaient trop importantes pour relever d'une simple modification. Un nouveau diagnostic est ainsi en cours de finalisation. Suite à ce diagnostic, un plan d'action sera élaboré. Le nouveau plan devrait être adopté à la fin de l'année 2012.

Le Projet global de mobilité durable pour les vingt à trente prochaines années, adopté le 14 décembre 2011 par le Comité Syndical de Viacités, pose les grandes orientations et les projets phares qui seront portés par Viacités ces prochaines décennies sur le territoire de Caen la mer.

Il comporte trois axes clés¹⁶³ :

1. La constitution d'un réseau de TCSP structurant, en prenant en compte la nécessité de remplacer rapidement le TVR en raison de son manque de fiabilité et d'un vieillissement prématuré. Le nouveau matériel, un tramway sur fer, sera mis en service fin 2018. La création d'une ligne 2 sur un axe Est-Ouest est programmée à cette même échéance, soit en tramway fer, soit en Bus à Haut Niveau de Service (choix prévu à l'automne 2012). La construction d'une ligne 3 et 4 est considérée à plus long terme¹⁶⁴.

2. L'amélioration de l'offre de bus :

- le renforcement de la fréquence des Lianes et une amélioration de leur vitesse commerciale par des aménagements dédiés (priorité au feu, couloirs spécifiques, etc.).
- le développement du service de transport à la demande en cas d'extension du territoire de l'agglomération.
- la mise en accessibilité du réseau.
- la création d'un service de bus de soirée le weekend depuis le centre ville, et de bus de nuit desservant les principaux lieux de vie nocturne en fin de semaine et le samedi.
- une amélioration de l'information des voyageurs grâce aux nouvelles technologies (QR codes et puce NFC) permettant d'accéder à l'information en temps réel par le biais des Smartphones
- le développement de la billettique dématérialisée (sur les Smartphones).

L'amélioration de la vitesse commerciale des bus représente un enjeu majeur pour le réseau, qui reste dans son ensemble peu rapide, du fait d'itinéraires tortueux, desservant certes mieux le territoire, mais allongeant également les temps de trajet, ce qui rend les bus peu attractifs pour les actifs motorisés.

3. Le développement des initiatives favorisant la mobilité durable et les reports modaux Viacités se donne pour objectif d'accompagner des initiatives visant à limiter l'usage de la voiture individuelle et plus particulièrement l'autosolisme (le fait d'être seul dans son véhicule). Plusieurs actions sont envisagées : la fédération des initiatives de covoiturage, la constitution d'un groupe de travail sur l'autopartage, le développement du réseau cyclable et de l'offre de vélo en libre service, le soutien technique aux pédibus, le développement de l'intermodalité (tarifs multimodaux, parcs relais, développement du pôle multimodal de la gare).

Ainsi, Viacités développe actuellement un projet ambitieux de mobilité durable visant à réduire la place accordée à la voiture dans les pratiques quotidiennes des habitants de Caen la mer. Ce projet devrait se concrétiser par l'adoption fin 2012 du nouveau PDU.

¹⁶³ Source : Projet global de mobilité durable pour les vingt à trente prochaines années

¹⁶⁴ Source : Entretien avec Viacités

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	> Le développement et l'optimisation du réseau de transports en commun. > La mise en accessibilité du réseau de transports en communs. > Le développement du réseau cyclable. Une voie verte pédocyclable est actuellement aménagée entre Colombelles, Giberville et Mondeville sur l'ancienne voie de chemin de fer minier¹⁶⁵. > La mise à l'étude de grands projets d'infrastructures. > L'élaboration d'un nouveau Plan de Déplacements Urbains.
Actions menées en interne	> La mutualisation des 80 véhicules de service : malgré quelques blocages ponctuels, le système semble fonctionner de manière satisfaisante. Outre les économies financières escomptées, une réduction des kilomètres parcourus est attendue, car les véhicules ne seront plus utilisés pour les déplacements domicile travail. Un premier bilan pourra être fait en mars prochain après un an de mutualisation. > La mise à disposition des agents de quatre vélos de service électriques. > Une ébauche de Plan de Déplacement des Administration (PDA) au niveau du bâtiment Neptune, mais qui n'a pas abouti sur de véritables actions. > Un projet de PDA pour le futur site commun sur les rives de l'Orne, visant notamment à anticiper la réduction du nombre de places de stationnement sur le futur site et prévoyant la mise en service d'une flotte de véhicules électriques.
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	> La mise en œuvre de Plans de Mobilités avec les entreprises, qui permettent notamment aux salariés de bénéficier d'un tarif préférentiel pour leur abonnement aux transports en commun. 36 ont été signés à ce jour. Viacités envisage également de développer des Plans de Mobilité à l'échelle des zones industrielles (PMZ)¹⁶⁶. > Des mesures de contrôle de la qualité de l'air. > La mise en œuvre d'un site de covoiturage à l'échelle de la région.

Les apports de la concertation

Concernant l'usage de la voiture, les participants indiquent que, malgré la présence de ralentissements aux heures de pointes, prendre son véhicule personnel demeure généralement plus rapide, d'où la persistance du réflexe. Ils considèrent cependant que la tendance à l'augmentation des prix du pétrole va conduire à un basculement en faveur des transports en commun.

Ils soulignent cependant des inégalités dans la desserte des différentes communes par les transports en communs, mais restent globalement satisfaits du service. Pour eux, un travail important reste à réaliser afin de rendre les transports en communs plus « rentables » que la voiture, notamment sur les temps de trajet. Ils mettent également en exergue la nécessité de sensibiliser les habitants sur la mobilité durable, afin de faire changer les mentalités en faveur des modes de déplacements doux.

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> L'impact de la circulation automobile en termes d'émissions de gaz à effet de serre. > La problématique de la prépondérance de la voiture parmi les modes de transports. > La nécessité de limiter l'usage des véhicules personnels et de développer les transports en communs et l'intermodalité. > La nécessité de faire basculer l'arbitrage entre véhicule personnel et transport en commun en faveur du second, notamment par une amélioration de la vitesse commerciale des bus et un développement du réseau. > Le besoin de développer les infrastructures dédiés aux vélos (voies vertes, pistes cyclables, etc.).
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> Le risque de dégradation de l'environnement lié à la construction de nouvelles infrastructures. > La nécessité de renforcer l'attractivité du réseau de transports en commun vis-à-vis des actifs

¹⁶⁵ Source : Entretiens avec les services techniques

¹⁶⁶ Source : Projet global de mobilité durable pour les vingt à trente prochaines années

Synthèse de la Fiche n°5 Déplacements, transports et infrastructures

Caen la mer dispose d'un réseau d'infrastructures de transport développé et bien relié aux territoires environnants. Son réseau de transports en commun est également très étendu, mais reste globalement peu rapide, facteur – qui en lien avec la facilité de circulation en véhicule individuel – explique partiellement la place prépondérante qu'occupe la voiture sur le territoire.

Consciente de cet enjeu, Caen la mer met en œuvre, notamment par l'intermédiaire de Viacités, de nombreuses actions pour inciter à une modification des modes de déplacement utilisés (adoption d'un Projet Global de Mobilité Durable à 20 ou 30 ans, développement du réseau, Étude ménages déplacements pour mieux comprendre les besoins, etc.).

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un territoire bien desservi, avec des infrastructures de transport hiérarchisées. • Un réseau de transports en commun bien développé. • Un système de vélos en libre service mais limité à Caen. • Un projet ambitieux en matière de mobilité durable. • Une qualité de l'air globalement bonne, mais une vigilance à renforcer notamment le long des axes de communication. • Une bonne desserte par le train avec les principaux pôles régionaux, malgré un temps de transport peu attractif pour certaines destinations.	• Une forte dépendance des habitants de Caen la mer aux véhicules personnels motorisés. • Une part modale des transports en communs et des modes de déplacements doux qui demeure faible. • Le vieillissement prématuré du tramway sur pneus. • Des émissions importantes de gaz à effet de serre et de microparticules liées à l'usage de la voiture. • Des parcs relais en nombre limité et peu utilisés et une politique de stationnement peu contraignante qui ne favorise pas le changement de mode à l'entrée de l'agglomération. • Une vitesse commerciale des bus relativement faible. • Une desserte ferroviaire très peu développée en dehors des grands pôles dans la région.
Enjeux majeurs	
• Créer les circonstances favorables à un transfert modal (plan de déplacement urbain) entre véhicule individuel – occupant aujourd'hui une place prépondérante – et modes de circulation doux, transports en commun, covoiturage (développement du réseau, amélioration de la vitesse commerciale des bus, sensibilisation des différents publics, localisation et développement des parcs relais, plans de mobilité, etc.). • Limiter l'impact des déplacements des personnes et des marchandises sur l'environnement (maintien de la biodiversité, réduction des émissions des gaz à effets de serre et des microparticules, etc.).	

Transversalité

- > Énergie
- > Urbanisme, habitat et logement
- > Sécurité
- > Solidarité
- > Gestion responsable et services au public

Fiche n°6 Développement économique

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS¹⁶⁷ : 1. Stimuler la vitalité économique du territoire pour le long terme 2. Encourager la participation des acteurs économiques à la vie du territoire 3. Conjuguer économie de marché, économie publique et économie sociale et solidaire 4. Sensibiliser les consommateurs sur la qualité des produits et des modes de production 5. Réduire les pollutions, les nuisances directes et indirectes, et prévenir les risques technologiques incluant ceux dont la collectivité est directement responsable Compétence obligatoire : développement économique. Compétences facultatives : enseignement supérieur (public et privé) et recherche, réseau de télécommunication, gestion de la maison des syndicats. (Source : projet d'agglomération)
Documents de référence	SCoT de Caen Métropole Projet d'agglomération de Caen la mer Stratégie de développement économique de Caen la mer Publications de Synergia (Tableaux de bord économiques, la R&D en Basse-Normandie, Panorama de l'immobilier d'entreprise 1997-2006 à Caen la mer,...)
Indicateurs	> Nombre d'emplois sur le territoire et tendance : 82 510 emplois salariés en 2009 du secteur privé, industriel et commercial ayant au moins 1 salarié¹⁶⁸. ○ Progression moyenne annuelle du nombre d'emplois : + 1 900 emplois/an en moyenne de 1998 à 2008. (Perte de 2980 emplois en 2008 et 2009. Un retour à l'équilibre sur l'année 2010.). > Nombre d'établissements du secteur privé, industriel et commercial au 31 décembre : 6 842 (31/12/2009)¹⁶⁹. 13 000 entreprises (incluant les entreprises de zéro salarié). > Indicateurs liés au développement économique et social : ○ Potentiel de développement lié à l'emploi des cadres¹⁷⁰, références aux agglomérations comparables : à Caen la mer en 2008 8,9 %¹⁷¹ ; CA Havraise : 5,9 % ; CU de Cherbourg : 6 % ; CA de Rouen : 8,2 % ; CU Le Mans-Métropole : 7,6 % ; CA de Rennes-Métropole : 12,8 %. ○ Entreprenariat (<i>création de richesses et/ou d'emplois par la création ou la reprise d'une entreprise</i>) à l'échelle des zones d'emplois (<i>espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts</i>)¹⁷² : cette échelle apparaît comme pertinente pour analyser le développement économique local et intégrer d'autres aspects du développement durable comme la capacité à valoriser le potentiel de main-d'œuvre (mesurée par le taux d'emploi ou le niveau de qualification), ou encore la cohésion sociale (mesurée notamment par les disparités de revenus). ○ Valeur ajoutée : 7 975 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2009¹⁷³ ○ Attractivité : Classée, pour la 7ème année consécutive, parmi les 3 agglomérations françaises les plus attractifs pour l'économie en 2010, pour la catégorie 200 000 à 500 000

¹⁶⁷ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

¹⁶⁸ Source : MEFAC

¹⁶⁹ Source : MEFAC

¹⁷⁰ Source : DIACT - Observatoire des territoires

¹⁷¹ Source : INSEE

¹⁷² Source : DIACT – Observatoire des territoires

¹⁷³ Source : Synergia

	habitants. ¹⁷⁴																					
	<table><tr><th>Zones d'emplois</th><th>Taux de création d'entreprises en 2009 (%)</th><th>Taux de survie des entreprises à 5 ans en 2009 (%)</th></tr><tr><td>Caen-Bayeux</td><td>19,9</td><td>52</td></tr><tr><td>Cherbourg-Octeville</td><td>15,6</td><td>49,8</td></tr><tr><td>Le Havre</td><td>14,9</td><td>49,5</td></tr><tr><td>Rouen</td><td>18,9</td><td>50,2</td></tr><tr><td>Le Mans</td><td>17,8</td><td>54,7</td></tr><tr><td>Rennes</td><td>19,8</td><td>57,5</td></tr></table>	Zones d'emplois	Taux de création d'entreprises en 2009 (%)	Taux de survie des entreprises à 5 ans en 2009 (%)	Caen-Bayeux	19,9	52	Cherbourg-Octeville	15,6	49,8	Le Havre	14,9	49,5	Rouen	18,9	50,2	Le Mans	17,8	54,7	Rennes	19,8	57,5
Zones d'emplois	Taux de création d'entreprises en 2009 (%)	Taux de survie des entreprises à 5 ans en 2009 (%)																				
Caen-Bayeux	19,9	52																				
Cherbourg-Octeville	15,6	49,8																				
Le Havre	14,9	49,5																				
Rouen	18,9	50,2																				
Le Mans	17,8	54,7																				
Rennes	19,8	57,5																				
Principaux acteurs du territoire	Acteurs du territoire : • Caen la mer / SYNERGIA / Chambres consulaires / CGPME / MEDEF Acteurs mandatés intervenants sur le territoire de Caen la mer : • Société d'économie mixte Normandie Aménagement / Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise / La SHEMA (Citis, Rives de l'Orne ...) / Calvados Stratégie (Bourse aux Locaux ...) / La Miriade (Passerelles ...) / Normandie Incubation / Calvados création.																					

Sous-domaine n°6-1 / Activités économiques

Contexte économique	Attractivité et modèle économique de Caen la mer¹⁷⁵ La métropole caennaise bénéficie d'une attractivité économique non négligeable, qui s'explique par la capacité de rebond de l'agglomération, notamment face à la fermeture de Moulinex en 2001 et de la Société Métallurgique de Normandie en 1993 (deux industries d'ampleur qui ont marqué l'économie bas-normande du 20^e siècle). L'agglomération a ainsi parié sur l'innovation et les nouvelles technologies, épaulée par son Agence de développement économique (Synergia) et la Société d'Économie Mixte Normandie Aménagement. La création en 2000 de Normandie Incubation (incubateur régional d'entreprises de technologies innovantes) va dans le même sens (incubateur fondé par l'Université, l'ENSICAEN et le GANIL). Toutefois, la maîtrise d'ouvrage de Caen la mer n'a pas été toujours affirmée et l'agglomération a souvent joué le rôle d'accompagnement plutôt que de meneur de projet.¹⁷⁶ Le modèle économique du territoire évolue fortement vers la tertiarisation. Ce phénomène demande à la fois pour le territoire une adaptation de son potentiel de main d'œuvre pour répondre aux besoins des entreprises mais également de mettre en avant une politique favorisant le développement de la recherche publique et privée. L'économie de Caen la mer est fondée sur des secteurs dépendants de la conjoncture nationale et internationale et le territoire dépend de plus en plus au secteur de l'automobile et des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), deux secteurs fortement concurrentiels. Ainsi, les ressources de taxes professionnelles de l'agglomération étaient issues pour près de 60% de ces secteurs. A noter que la ville de Caen en tant que capitale régionale, accueille des fonctions de centralité (TGI, CHRU, UCBN, culture ...). Caen a profité des vagues de décentralisation pour s'affirmer. Cela a eu un impact important via, par exemple, l'emploi « public ». Enfin, il faut souligner l'importance des capacités de recherche et développement situées sur

¹⁷⁴ Source : Synergia

¹⁷⁵ Source : Projet d'agglomération, 2010

¹⁷⁶ Source : Entretiens avec les services techniques

	l'agglomération et qui constituent un socle essentiel pour l'innovation et les nouvelles technologies. La politique doit également rechercher et saisir des opportunités de ré-industrialisation (logistique, éolien, numérique, matériaux ...) pour diversifier l'emploi sur le territoire et répartir les risques. Localisation des activités économiques et conséquences sur le tissu urbain¹⁷⁷ Si l'activité économique reste fortement polarisée sur Caen et quelques communes de l'agglomération, on assiste cependant depuis quelques années à un mouvement de relocalisation des entreprises à la périphérie de la zone agglomérée dense, dans les secteurs où l'accessibilité est optimale, le long du périphérique et des principaux axes. La position d'interface du territoire de Caen Métropole entre le grand ouest et le bassin parisien a permis l'implantation de sièges régionaux, de centres logistiques ou de services administratifs des groupes de grande distribution. Les espaces économiques se sont spécialisés au fil du temps : les fonctions tertiaires et de commandement sont regroupées au nord, les fonctions industrielles et logistiques au sud et les fonctions commerciales sont situées autour des grandes portes d'entrées de l'agglomération. La forte concentration des emplois sur le cœur de l'agglomération est à l'origine des premiers dysfonctionnements urbains constatés aujourd'hui, notamment la congestion du périphérique aux heures de pointe. Il y a un risque réel d'étalement de cette congestion sur des plages horaires de plus en plus larges. Les secteurs agricoles situés près des axes routiers à grande capacité et de leurs échangeurs (mais loin des zones d'habitat), sont les plus recherchés pour l'accueil d'activités jugées nuisantes, et donc sous pression foncière. En matière de foncier et d'immobilier d'entreprises, Caen la mer développe des équipements structurants. À ce jour, les entreprises bénéficient de¹⁷⁸ : > 76 parcs d'activités industrielles, technologiques, scientifiques, commerciales et artisanales sur 1 800 hectares, dont 1 200 hectares sont communautaires, dont 150 hectares en projet. > Six pépinières d'entreprises dont 2 gérées par l'agence de développement économique SYNERGIA (Plug & Work pour les technologies de l'information et Norlanda pour le nautisme). > Deux incubateurs dont un dédié à l'entrepreneuriat féminin. > Un hôtel d'entreprises et une pépinière d'entreprises : Plug & Work (technologies de l'information). > Un campus de 40 hectares dédié aux technologies de l'information avec l'implantation en 2011 d'un espace numérique d'entreprise et 2012 d'un data center. > Deux villages artisanaux et de bureaux sur Ifs et Fleury sur Orne. > Un carrefour géographique (présence d'un centre logistique de Décathlon)
Recherche & Développement	La formation et la recherche constituent un des moteurs de la croissance de Caen la mer et la vitrine pour l'agglomération et la région en termes d'attractivité et d'implantation de nouvelles entreprises recherchant des compétences de haut niveau. Les emplois métropolitains (cadres et professions intellectuelles supérieures) contribuent à asseoir le statut de métropole de Caen la mer. L'Université accueille plus de 25 000 étudiants sur les différents campus qui maillent le territoire de l'agglomération et qui sont reliés entre eux par le tramway. Plusieurs grandes écoles sont présentes telles que l'ENSI CAEN (qui a récemment été agrandi), l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction ou encore l'École de Management de Normandie. Les laboratoires ont développé des niveaux de compétences qui fondent aujourd'hui la notoriété de l'agglomération dans les domaines de l'électronique et du biomédical notamment. Des pôles de dimension nationale voire européenne sont implantés sur Caen la mer, bien que peu connus du public, comme le GANIL ou CYCERON en matière de recherche nucléaire ou la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH).

¹⁷⁷ Source : Rapport de présentation du SCoT, 2010

¹⁷⁸ Source : Stratégie de développement économique de Caen la mer, 2010

	Le pôle de recherche mondial du GANIL regroupe 700 chercheurs, 250 emplois de haut niveau et 500 emplois indirects dans l'agglomération. Ce pôle représente la locomotive d'un projet plus large appelé ARCADE, qui sera implanté sur le campus, et donnera une dimension "santé et sciences de la vie" au GANIL. Le GANIL étant une installation nucléaire de base (INB), il dispose d'une commission locale d'information. En matière de recherche biomédicale et de pharmaceutique, Chering-Plough, GlaxoSmithKline, et le Groupe Batteur aident à placer la région normande au 4ème rang national pour la production de médicaments. Le pôle de compétitivité TES (Transactions Électroniques Sécurisées) est situé à Colombelles, sur le campus technologique Effiscience. Il regroupe 640 chercheurs et 120 membres. 3000 emplois devraient être créés sur la région dans les prochaines années. Le pôle de compétitivité Mov'eo est implanté sur 3 régions et situé à Caen pour la Basse-Normandie, sur le campus Effiscience. Il s'agit d'un pôle de recherche et développement dans le domaine de l'automobile. Il regroupe des centres de recherche et de formation, ainsi que des entreprises du secteur privé. Grâce à ces différents pôles en recherche et développement, l'agglomération a pu construire une dynamique à la fois industrielle et technologique. Ces secteurs, qui font la force de l'agglomération aujourd'hui, appellent néanmoins à la plus grande vigilance, compte tenu de leur vulnérabilité en période de crise.¹⁷⁹
Secteurs économiques porteurs et en difficulté	Depuis les années 2000, l'industrie connaît une régression des effectifs notamment en raison de l'externalisation des fonctions annexes à la production. Toutefois, ce secteur conserve une place importante dans l'économie locale et reste l'un des moteurs de développement (l'externalisation génère une croissance du secteur des services aux entreprises) : 53% des établissements industriels de Caen Métropole sont situés sur Caen la mer. Deux éléments sont caractéristiques du secteur industriel : un panel large d'activités de forte notoriété qui permet de disposer d'un tissu diversifié et un poids économique conséquent. Les principaux établissements appartiennent à de grands groupes internationaux, dont le centre de décision est extérieur à la région. Les grandes filières industrielles sont les suivantes : ▪ L'automobile, en tant que 1^{er} employeur industriel (Renault Trucks, PSA, Bosch et Valéo). ▪ Les équipements électriques et électroniques en tant que 2^e employeur industriel (NXP, pôle de compétitivité TES, campus technologique). ▪ Les industries agro-alimentaires sont des établissements appartenant parfois à des groupes importants (Agrial, Florette,...). Elles sont adossées à une véritable filière qui englobe la production agricole, la transformation, le transport, la logistique et la distribution. ▪ La santé/pharmacie/chimie, à travers le CHU, le CHR, le centre Baclesse, les cliniques privées et les formations universitaires. ▪ La métallurgie. Concernant la logistique, 55% des surfaces disponibles d'entrepôts en 2008 sont vacants depuis plus de 2 ans, signe d'une vétusté des locaux, notamment ceux de grande capacité. Ce parc vétuste est principalement situé sur Mondeville et Carpiquet et représente une opportunité de restructuration importante (pas forcément logistique).¹⁸⁰
Éco-entreprises présentes sur le territoire	Les éco-entreprises, ou entreprises travaillant dans le domaine de l'environnement, sont principalement représentées dans le domaine de la gestion des déchets (12 entreprises sur l'agglomération) et de l'eau (3 entreprises recensées dans le domaine de l'eau potable et 1 dans le domaine des eaux usées). Une seule entreprise est recensée dans le domaine des énergies renouvelables.¹⁸¹

¹⁷⁹ Sources : Projet d'agglomération, 2010 et Rapport de présentation du SCoT, 2010

¹⁸⁰ Source : Rapport de présentation du SCoT, 2010

¹⁸¹ Source : Site Internet de l'annuaire des éco-entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés

	Création du Club NEDD (Normandie Entreprise Développement Durable) Depuis 2004, des opérations collectives soutenues par la Région Basse-Normandie et la Direccte ont permis d'engager des démarches de développement durable auprès d'une centaine d'entreprises bas-normandes. En 2010, les entreprises ayant obtenu cette reconnaissance régionale, ont souhaité créer le Club NEDD avec l'appui de la Région Basse Normandie, de la Direccte et des autres organisations pilotant la démarche. Sa vocation est multiple : • Échanger des informations, des pratiques, des expériences en matière de DD entre entreprises ; • Développer et mettre au point des fiches pratiques, des outils, des méthodes ; • Contribuer à la mise en valeur du dynamisme régional en matière de développement durable ; • Connaître les parties prenantes : dialogue et travail conjoint pour une meilleure prise en compte du développement durable dans les relations avec les entreprises ; • Mettre en valeur l'engagement de ses membres ; • Promouvoir la démarche DD auprès d'autres entreprises.
Sociétés coopératives présentes sur le territoire	Plusieurs SCOP (sociétés coopératives et participatives) sont présentes sur Caen la mer : ▪ 8 à Caen dans les domaines de la formation continue d'adultes, de l'accueil d'entreprises (hôtel d'entreprises et pépinière d'entreprise Créacoop), de l'édition de livres, de la boulangerie, de la production de films, des centres d'appels (centre d'appels pour personnes sourdes) et de la fabrication de fils métalliques. ▪ 2 à Hérouville-Saint-Clair (une Biocoop et une entreprise en conseils en affaires).
Relations entre les collectivités et les entreprises (partenariats publics-privés, instances de concertation, associations, agence de développement économique)	Caen la mer dispose de deux structures intervenant pour le développement économique du territoire : SYNERGIA (agence de développement économique) et la SEM Normandie Aménagement. Les interventions menées par SYNERGIA s'inscrivent dans une logique d'entrepreneuriat où les services proposés correspondent au « temps des entreprises », qui est différent de celui des collectivités.¹⁸² D'autres acteurs économiques sont également présents : Calvados Stratégie, Miriade, Normandie Développement (jusqu'en décembre 2011), CCI, SHEMA, etc. L'intervention de ces acteurs n'apparaît pas suffisamment coordonnée par Caen la mer, ce qui les conduit souvent à travailler de façon isolée. De plus, les interventions de l'agglomération souffrent d'un manque de lisibilité : les priorités ne semblent pas suffisamment affichées et la territorialisation des projets n'est pas suffisamment déterminée.¹⁸³ Ainsi l'agglomération souhaite, au travers du travail effectué avec les acteurs du développement économique, faire venir « des entreprises et des entrepreneurs » et les développer.¹⁸⁴ La méthode de travail voulue par la direction de développement économique est basée sur un relationnel fort avec les partenaires à savoir : entreprises, collectivités territoriales, sociétés d'économie mixte (SHEMA et Normandie Aménagement), agences de développement, compagnies consulaires, cabinets d'études, associations économiques et sociales, services décentralisés de l'État.¹⁸⁵ La perception de la taxe professionnelle créait une forme de lien avec les entreprises. Depuis la disparition de cette dernière, Caen la mer a décidé de créer un poste de « relation entreprise ». Le lien fiscal est remplacé par un lien humain¹⁸⁶. L'objectif est de mieux faire connaître les services proposés afin que les entrepreneurs créent de l'emploi, restent sur le territoire et s'engagent dans

¹⁸² Source : entretiens

¹⁸³ Source : Projet d'agglomération, 2010

¹⁸⁴ Source : Entretiens

¹⁸⁵ Source : Stratégie de développement économique de Caen la mer, 2010

¹⁸⁶ Source : entretiens

	un cercle vertueux.
Intégration du développement durable (normes ISO, gestion durable des zones d'activités)	De nombreuses PMI-PME ont initié des démarches de management environnemental, sans forcément atteindre le niveau de fonctionnement nécessaire à l'obtention de la certification ISO 14001. Une réflexion a été menée au niveau national sur un moyen qui permettrait aux PME-PMI d'aller à leur rythme vers l'ISO 14001, avec la possibilité d'être reconnues et donc valorisées à divers stades de leur progression, d'où la publication d'un référentiel de management environnemental par étapes (FD X30-205). Dans le cadre du programme Défi'NERGIE, de l'ADEME et de la Région Basse-Normandie, un accompagnement des entreprises est mis en place dans le cadre de la démarche « 1.2.3 Environnement ».
Orientations politiques en matière de développement économique¹⁸⁷	Le projet de développement économique du territoire s'appuie à la fois sur les retours d'expériences et sur les évolutions constatées du territoire. Ainsi, dans le cadre du projet de développement économique voté par l'agglomération en 2009, deux objectifs stratégiques sont mis en avant. Ainsi, la tertiarisation observée sur le territoire s'accompagne d'une volonté de développement s'appuyant sur l'innovation, l'économie de la connaissance et l'entrepreneuriat. L'amélioration de l'offre de services déjà existante intègre la logique d'un développement durable et vise à favoriser la reconversion des espaces économiques vieillissants et/ou peu valorisants pour les entreprises. Cet aspect nécessite de mettre en place une gestion cohérente et prospective de la ressource foncière encore disponible. Ceci implique une densification des espaces notamment par la verticalisation de certaines activités et l'intégration des modes de transports (déplacements en modes doux et en voiture, logistique des camions,...).¹⁸⁸ Enfin, il s'agit de poursuivre la dynamique existante et reconnue en matière d'entrepreneuriat. Consciente de l'importance de la promotion de son territoire, Caen la mer et SYNERGIA fondent le développement économique sur une démarche de marketing territorial. Cet outil de promotion du territoire a pour principal objectif d'attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants. Cette stratégie globale s'appuie sur 4 principaux axes : • Doper l'attractivité par des actions structurantes de long terme • Agir sur l'image et la notoriété • Se mobiliser collectivement sur une stratégie partagée • Dynamiser le développement territorial A noter que des budgets conséquents, en comparaison à d'autres collectivités de même taille, sont consacrés au développement économique. Ce sont près de 15 à 25 millions d'euros, selon les années, qui sont mis au service du développement économique.¹⁸⁹

Sous-domaine n°6-2 / Implantation et création d'entreprises

Disponibilités foncières existantes	Les fonctions économiques ont tendance à se reporter vers les zones plus accessibles, en périphérie immédiate de l'agglomération où le potentiel de développement des zones d'activités est important, notamment en bordure des axes autoroutiers.¹⁹⁰ 76 parcs d'activités industrielles, technologiques, scientifiques, commerciales et artisanales sur 1 800 hectares, dont 1 200 hectares sont communautaires, dont 100 hectares en projet. Par ailleurs, 300 hectares sont en réserve. Par ailleurs des projets d'extensions sont en cours dans les pépinières d'entreprises¹⁹¹ :

¹⁸⁷ Source : Stratégie de développement économique de Caen la mer, 2010

¹⁸⁸ Source : Entretiens avec les services techniques

¹⁸⁹ Source : Entretiens avec les services techniques

¹⁹⁰ Source : Rapport de présentation du SCoT, 2010

¹⁹¹ Source : [Ouest-France, 10 mars 2011](#)

	• Extension de la pépinière nautique Norlanda (6 000 m², dont 500 m² de bureaux) dans l'ancien chantier naval Yachts industries. • Extension de Plug'n Work dans le bâtiment Innovaparc, pour près de 1 300 m². Ce bâtiment a été acquis par l'agglomération, fin 2010. • Projets de création d'un outil économique axé sur les biotechnologies et les sciences de l'ingénieur. Située sur le plateau nord de Caen, elle devrait proposer des laboratoires d'une superficie de 100 à 300 m². A noter que le modèle de développement basé sur la création de zones d'activités en périphérie a engendré des modes de déplacements individuels. Cette réflexion stratégique est prise en compte dans le projet économique de Caen la mer, notamment par la volonté d'intégrer les principes du développement durable. La problématique de disponibilité du foncier reste entière sur le territoire, notamment pour les PME et les artisans. Par ailleurs, Caen la mer doit également pouvoir être attractive pour des établissements interrégionaux, pour lesquels le territoire est en concurrence avec Rennes, Rouen, ou Alençon. Une réflexion à l'échelle de l'aire urbaine semblerait pertinente pour traiter cette problématique.
Aides à l'implantation ou à la création d'entreprises	L'association Calvados Création, créée en 2000, est une plate-forme d'initiative locale qui intervient auprès des jeunes entreprises, en particulier par l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro, sans garantie, d'un montant de 3 000 à 30 000 € et remboursables sur une durée de 2 à 5 ans. Cette aide est financée dans le cadre d'un fonds local alimenté par les collectivités et la caisse des dépôts et de consignation. Caen la mer est le partenaire historique de Calvados Création et lui verse chaque année une subvention de 30 000 € ainsi qu'une subvention de 400 € par dossier.¹⁹² À Caen la mer, 6 pépinières et hôtels d'entreprises sont en activité¹⁹³ : > Émergence, pépinière de la ville de Caen > L'Iliade, pépinière tertiaire de la ville d'Hérouville-Saint-Clair > Odyssée, pépinière et hôtel d'entreprises de la ville d'Hérouville-Saint-Clair > Convergence, hôtel d'activité de la ville de Caen > Norlanda, à Caen, Pépinière et Hôtel d'entreprises nautiques, gérée par Synergia > Plug N' Work, à Colombelles, Pépinière et Hôtel d'entreprises technologiques et innovantes, gérée par Synergia En matière d'accompagnement des entreprises l'agglomération de Caen la mer offre une palette complète, intégrée et sur-mesure, de services facilitant la création, l'implantation, ainsi que le développement des entreprises. À ce titre, Caen la mer a été classée première, pendant 3 ans, dans sa catégorie sous le titre de "fabrique d'entrepreneurs" : l'agglomération est reconnue pour l'accompagnement d'entreprises comme méthode d'accompagnement des créateurs d'entreprises innovantes.¹⁹⁴ Enfin, la mise en place d'un fond d'amorçage interrégional à l'innovation (Normandie, Bretagne, Pays de Loire) doté de 40 millions d'euros favorisera le démarrage des entreprises innovantes.

¹⁹² Source : Sillage- numéro 32, Septembre 2011

¹⁹³ Source : Site Internet de SYNERGIA, agence de développement économique de Caen la mer

¹⁹⁴ Source : Stratégie de développement économique de Caen la mer, 2010

Caractéristiques des commerces (pôles commerciaux, commerces de proximité, vacance des locaux)	L'agglomération de Caen est le premier pôle commercial de la région, qui s'appuie sur un large bassin de chalandise. Les pôles commerciaux du territoire de Caen Métropole regroupent cinq niveaux de fonction : ▪ Des pôles à vocation régionale (centre-ville de Caen et entrée est de l'agglomération à Mondeville). ▪ Des pôles à vocation métropolitaine (principales entrées de l'agglomération). ▪ Des pôles secondaires (autour de petits hypermarchés ou de grosses unités du secteur bricolage/jardinierie). ▪ Des pôles relais (autour de supermarchés, de centres bourgs anciens). ▪ Des pôles de proximité (en centre bourg ou en cœur de quartier, principalement centrés sur l'alimentaire).¹⁹⁵ Aujourd'hui, de nombreuses extensions/constructions de zones commerciales sont en cours, qui peuvent être néfastes pour les commerces de proximité. La Communauté d'agglomération a souhaité la mise en place d'un moratoire pour mener la réflexion nécessaire au bon équilibre entre le commerce de centre ville et la périphérie.¹⁹⁶ La présence de grandes zones commerciales engendre des déplacements, en particulier en voiture. Une mise en accessibilité plus fortes de ces zones constitue une piste de réflexion pour promouvoir un développement durable du territoire.¹⁹⁷ Commerces de proximité Le commerce de proximité est encore présent dans la quasi-totalité des communes du territoire ; certains sont reconnus pour leur qualité¹⁹⁸. Un marché hebdomadaire a lieu dans la plupart des communes¹⁹⁹. De même, des commerces alimentaires de proximité se maintiennent, malgré une certaine concurrence.²⁰⁰ La concurrence des zones commerciales impacte le petit commerce, et la question de l'accessibilité des centres-villes par des modes doux de déplacements ou la facilité à stationner se posent pour le maintien de ces activités.²⁰¹ Le coût du foncier constitue également un frein pour l'installation de petits commerces ; seules certaines activités, comme le secteur bancaire, peuvent investir dans les locaux.²⁰² Des actions sont parfois mises en place avec l'achat des locaux par les communes et la location des murs, sous certaines conditions liées à l'activité. Par ailleurs, le commerce de proximité constitue souvent une offre d'appoint liée au coût des marchandises.²⁰³ Enfin, l'étalement urbain dans certains secteurs de l'agglomération ne permet pas le développement de commerces de proximité.²⁰⁴
Consommation responsable	Basé à Caen, le collectif Normandie Équitable est une association de professionnels engagés à titre bénévole pour un commerce équitable et responsable. Il rassemble de nombreux acteurs issus de structures juridiquement différentes (artisans, associations, commerçants, entreprises coopératives, société anonyme, etc.) exerçant dans des secteurs variés (coiffure, prêt à porter, artisanat,

¹⁹⁵ Source : Rapport de présentation du SCoT, 2010

¹⁹⁶ Source : Le marché de l'emploi sur Caen la mer au 30/09/2010, SYNERGIA

¹⁹⁷ Source : Ateliers thématiques, Agenda 21 Caen la mer

¹⁹⁸ Source : Ateliers thématiques, Agenda 21 Caen la mer

¹⁹⁹ Source : Ateliers thématiques, Agenda 21 Caen la mer

²⁰⁰ Source : Entretiens avec les services techniques

²⁰¹ Source : Entretiens avec les services techniques

²⁰² Source : Ateliers thématiques, Agenda 21 Caen la mer

²⁰³ Source : Ateliers thématiques, Agenda 21 Caen la mer

²⁰⁴ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

	accessoires, épicerie, boissons, cosmétique, restauration, etc.). Huit structures sont aujourd'hui adhérentes à ce collectif. ²⁰⁵
Orientations politiques en matière de commerces	Le projet d'agglomération a inscrit comme actions privilégiées « le développement et le soutien d'entreprises et de commerces de proximité et maîtriser le développement des surfaces commerciales sans véritable plus-value pour l'agglomération ». Dans le cadre de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 relative à la modernisation de l'économie, l'agglomération donne un avis sur les implantations commerciales de plus de 1 000 m² au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). La politique actuelle en matière de développement du commerce de proximité reste une compétence privilégiée des communes. Des réflexions sont en cours pour organiser et faciliter le développement des circuits courts à l'échelle de l'agglomération.²⁰⁶

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	En 2006, les agences de développement économique caennaise, rouennaise et havraise (Synergia, ADEAR Rouen Développement et Le Havre Développement) décident de s'associer afin de répondre à plusieurs objectifs : la promotion du territoire et la prospection de projets d'investissement. Cette action permet de promouvoir un territoire cohérent dans ses dimensions humaines, économiques et urbaines mais également d'atteindre une envergure critique, facteur d'une visibilité optimisée à un niveau international. La démarche "Normandy Avenue" est pionnière dans son approche d'un marketing territorial dépassant les frontières administratives.²⁰⁷ Caen la mer possède la compétence recherche. Elle est soit maître d'ouvrage pour la construction d'équipement et de recherche (ENSI) soit participe au tour de table financier. Cependant, aucun moyen humain n'est alloué à cette compétence. L'agglomération souhaite s'engager dans un programme lourd de reconversion de ses espaces économiques. Ce programme a pour objectif de redonner une nouvelle valeur ajoutée à ces espaces ponctuellement vieillissants et peu valorisants pour les entreprises. Ce type d'action permettrait, par ailleurs, de freiner le déplacement des entreprises d'un point à l'autre de l'agglomération. Les entreprises implantées sur les zones transférées sont en majorité dans le secteur concurrentiel et l'amélioration qualitative des espaces les incitera à investir sur place.²⁰⁸
Actions menées en interne	La création d'un poste sur la relation entreprise, visant au remplacement du lien « fiscal » qui existait avec la taxe professionnelle, par un lien humain. Les partenariats avec Normandie Incubation, Calvados Création, les chambres consulaires, la Myriade et Calvados Stratégie.
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	De nombreux acteurs économiques sont présents sur le territoire de Caen la mer, avec des domaines d'intervention qui parfois se superposent. Les principaux acteurs sont les suivants²⁰⁹ : • SYNERGIA : Agence de développement économique de Caen la mer, qui intervient dans 4 domaines majeurs : l'animation du territoire (ex : petits déjeuners), la promotion du territoire en dehors de l'agglomération, l'aide aux porteurs de projets innovants et la gestion des pépinières. Elle réalise d'autres missions annexes telles que la tenue d'un observatoire économique. • Normandie Aménagement : société d'économie mixte financée à 60% par l'agglomération. Elle aménage et gère certaines zones d'activités concédées par Caen la mer. • SPLA : société d'économie mixte financée à 100% par les pouvoirs publics, chargée de l'aménagement de la presqu'île de Caen.

²⁰⁵ Source : Site Internet du collectif Normandie Équitable

²⁰⁶ Source : Entretiens avec les services techniques

²⁰⁷ Source : Site Internet de SYNERGIA, agence de développement économique de Caen la mer

²⁰⁸ Source : Stratégie de développement économique de Caen la mer, 2010

²⁰⁹ Source : Entretien avec les services de Caen la mer

	• SHEMA : société d'économie mixte à vocation régionale voire interrégionale, sans aucun financement de Caen la mer qui aménage et gère certaines zones d'activités.

Les apports de la concertation

Les participants ont noté de façon positive :

- Un carrefour géographique : centre logistique de Décathlon
- Le développement d'initiatives privées (laboratoires, Peugeot, Oxford, PME, centre d'appels)
- Un centre-ville de Caen encore assez accueillant du point de vue commercial.
- Des commerces de proximité participant à offrir un cadre de vie agréable et contribuant aux services de proximité.

Ils soulignent cependant une décroissance de certaines activités industrielles et de leur filière sous-traitante (automobile notamment), qui s'ajoute au « traumatisme » de la fermeture de certaines usines. De plus, les participants ont jugé que la politique de développement économique n'était pas assez ambitieuse. Deux manques ont été remarqués :

- Le manque de communication sur les actions mises en œuvre.
- Le manque de connaissance du territoire au niveau national et international (en comparaison à Deauville).

Les participants ont proposé de :

- Développer une marque, un label sur le territoire.
- Accroître la communication auprès de la population sur les actions mises en œuvre.
- Soutenir l'économie sociale et solidaire
- Responsabiliser les acteurs économiques par des mises en réseau
- Proposer une charte de développement pour responsabiliser les entreprises
- Développer les services à la personne, au regard des populations migrantes (installations de personnes retraités sur le littoral)

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> Un développement économique orienté vers l'innovation, la connaissance, l'entrepreneuriat apportant de la confiance aux entrepreneurs. > Le marketing territorial comme vecteur de communication auprès des entreprises. > Le déploiement d'une offre de services pour l'attraction des entreprises. > La gestion raisonnée et prospective des espaces économiques existants. > La réussite des implantations dans des pépinières d'entreprises s'appuyant sur des filières locales. > Le développement vers de nouveaux secteurs à partir d'entreprises innovantes (santé et sciences de l'ingénieur, filières vertes,...).
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> Le développement de la formation, professionnelle et qualifiée, pour s'adapter aux besoins des acteurs économiques du territoire (mise en réseau des structures de formation). > L'identification du « territoire économique » autour d'un label, d'une marque. > La responsabilisation des acteurs économiques. > Un territoire à mieux faire connaître pour son action de conciliation de l'innovation sociale et économique (économie sociale et solidaire). > Le développement de services de proximité, en circuits courts de qualité, répondant à un double

	objectif de valorisation des productions locales et de mixité sociale. > La création d'une offre « utile locale » dans le commerce de proximité, favorisant l'accès à des services pour les publics spécifiques (personnes âgées, personnes ne disposant pas de véhicule,...).²¹⁰ > Le soutien, auprès des communes pour le maintien des commerces de proximité et de services de proximité. > L'optimisation des modes transports pour l'accès aux zones d'activités.

²¹⁰ Source : Ateliers thématiques, Agenda 21 de Caen la mer

Synthèse de la fiche n°6 Développement économique

Avec un modèle économique en voie de tertiarisation, Caen la mer possède une attractivité économique non-négligeable et s'oriente résolument, avec notamment l'appui de son agence de développement économique (Synergia) vers les nouvelles technologies et l'innovation. Le territoire doit en effet faire face au déclin de son industrie, qui conserve tout de même encore aujourd'hui une place importante dans l'économie de ce bassin d'emploi.

La Communauté d'agglomération Caen la mer mène une politique ambitieuse en matière de développement économique et s'est également engagée dans un processus de requalification et la densification d'un certain nombre de zones d'activités vieillissantes.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un potentiel de développement lié à la part des emplois cadres sur le territoire et un potentiel touristique important. • Un réseau d'acteurs institutionnels du développement économique organisés répondant aux sollicitations du monde de l'entreprise par des outils adaptés. • Une offre commerciale répondant à de nombreux besoins. 1^{er} pôle commercial de la région. • Un territoire développé, au regard de la création d'entreprises et de leur pérennité. Une démarche soutenue par la mise en place de pépinières d'entreprises thématiques. • Une politique orientée vers le développement de la recherche et de l'innovation (développement des filières et soutien des pôles de compétitivité).	• Une activité économique et commerciale fortement polarisée, qui implique des déplacements individuels importants et une consommation d'espaces en périphérie du centre urbain. • L'image d'un territoire économiquement sinistré du fait des fermetures d'usines, entraînant une perception faussée du dynamisme économique. • Une économie territoriale fondée sur des secteurs dépendants de la conjoncture nationale et internationale. • Des commerces de proximité en concurrence avec des espaces commerciaux périphériques nombreux. • Une caractéristique littorale peu valorisée (potentiel d'activités : pêche, loisirs, transport maritime...)

Enjeux majeurs

- Valoriser le territoire de Caen la mer (dynamisme économique, formation professionnelle et qualifiée adaptée aux besoins des entreprises du territoire, développement endogène, services associés et qualité de vie - crèches, lycées, équipements culturels, sports, littoral, activités nautiques et portuaires) et renforcer l'attractivité économique (marketing territorial, services proposés aux entreprises et entrepreneurs).
- Inciter les activités à être en cohérence avec le développement durable (circuits courts, proximité et accessibilité des commerces, impacts des zones d'activités, etc.).
- Valoriser une réalité dynamique du territoire, la recherche et l'innovation (sociale, technique...), par notamment le développement endogène (économie sociale et solidaire, savoir-faire locaux, circuits courts). L'affirmer par l'écoconditionnalité des aides en cohérence avec les autres acteurs financeurs du territoire.
- Favoriser l'engagement des entreprises dans des démarches de développement durable (Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), économie sociale et solidaire, plan de déplacement, savoir-faire locaux, circuits courts).
- Requalifier et densifier les zones d'activités pour limiter l'étalement urbain et respecter l'environnement.
- Rendre l'économie sociale et solidaire plus lisible et attractive dans l'agglomération.

Transversalité

- > Solidarités
- > Emploi
- > Biodiversité et ressources naturelles

- > Urbanisme, habitat, logement
- > Déplacements, transports et infrastructures
- > Énergie

Fiche n°7 Emploi

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS²¹¹ : 1. Aider à la création de nouvelles activités et de nouveaux emplois 2. Favoriser l'accès à l'emploi, le développement des compétences et de la formation sur les territoires 3. Développer des stratégies territoriales en faveur de l'emploi
Documents de référence	CCAS des communes Projet d'orientations communautaires en matière de Politique de la Ville Politique communautaire de soutien à l'emploi : Orientations générales Diagnostic des besoins en formation, mai 2011 Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011
Indicateurs	> Nombre de demandeurs d'emploi sur l'agglomération : 10 755 demandeurs d'emploi au 30 juin 2011 > Taux de demande d'emploi sur l'agglomération : 10,6% au 30 juin 2011 (il est supérieur à celui de la région (7,9%) et de la France (8,8%)). Sur Caen la mer, le taux de demande d'emploi s'établit à 12% pour les jeunes, à 7,9% pour les seniors et 9,6% pour les femmes. > Les intentions d'embauche : 8 695 intentions d'embauche étaient prévues sur le bassin de Caen en 2010. > Le nombre d'offre d'emploi collecté par Pole emploi : Pôle Emploi a collecté 18 445 offres d'emploi sur l'agglomération en 2009 (15 088 en 2000) > Niveau moyen de rémunération à confronter aux offres de prix en termes de loyer. > Importance de l'économie résidentielle par rapport au global, niveau de stabilité économique du territoire
Principaux acteurs du territoire	CIDEME (MEFAC, MIFE, Mission locale...) CUCS POLE EMPLOI APEC AFPA SYNERGIA Associations Entreprises d'insertion Entreprises de travail temporaire (ETT) MEDEF, CGPME, UPA Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre des métiers Chambre d'agriculture

²¹¹ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

Sous-domaine n°7-1 / Caractéristiques des emplois

Emplois selon le secteur d'activités	Les 29 communes comptent près de 224 000 habitants ce qui fait de l'agglomération le plus grand bassin d'emploi de Basse-Normandie, sur lequel Caen la mer a compétence en matière de développement économique. Cette position l'amène ainsi à intervenir pour favoriser l'accès à l'emploi.²¹² L'agglomération Caen la mer compte au 31/12/2009 :²¹³ ✓ 82 510 salariés du secteur privé, industriel et commercial, ✓ Près de la moitié des emplois salariés du Calvados sont localisés sur l'agglomération Caen la mer, ✓ L'emploi salarié sur Caen la mer est fortement concentré sur 3 communes : Caen (43%), Mondeville (12 %) et Hérouville Saint-Clair (12 %). En 2008, Caen la mer compte un peu plus de 129 000 emplois. Les secteurs d'activités des emplois en 2008 sont répartis de la manière suivante : ✓ Agriculture : 0,4 % des emplois (-0,1 point depuis 1999). ✓ Industrie : 12 % des emplois (-3,8 points depuis 1999). ✓ Construction : 6,1 % des emplois (-1,6 point depuis 1999). ✓ Commerce, transports, services divers : 46,1 % des emplois (+2,8 points depuis 1999). ✓ Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 35,5 % des emplois (-0,3 point depuis 1999).²¹⁴ Au cours des prochaines années, de grands chantiers vont voir le jour sur l'agglomération de Caen la mer comme la BMVR, le GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds), la réhabilitation du stade nautique ou encore les différents travaux sur les Rives de l'Orne et la Presqu'île qui vont apporter de l'emploi. Le développement des technologies numériques va permettre de nouveaux usages ou de la croissance verte (secteurs de transports, du bâtiment, de l'énergie...) qui générera également de nouvelles opportunités.
Formes et conditions de l'emploi	Les actifs de Caen la mer, de plus de 15 ans et ayant un emploi en 2008, représentent plus de 88 500 personnes, dont près de la moitié (49,6 %) sont des femmes. 19 % de ces actifs sont à temps partiel. 75 % de ces actifs sont titulaires d'un CDI ou de la fonction publique et 13 % ont un emploi précaire (CDD ou intérim). Le nombre d'emplois sur l'agglomération est supérieur au nombre d'actifs résidents sur le territoire. En effet, l'indicateur de concentration de l'emploi²¹⁵ sur Caen la mer est de 145,8 en 2008 et il est en augmentation entre les deux derniers recensements (137,5 en 1999). Parmi les actifs de plus de 15 ans ayant un emploi, 38% d'entre eux travaillent dans leur commune de résidence. Ils sont 57 % à travailler dans une commune du département, autre que leur

²¹² Source : Dossier de presse 12/200 - Le CIDEME de Caen la mer 12/200 ouvre ses portes

²¹³ Source : Site internet de la MEFAC

²¹⁴ Source : Dossier thématique de Caen la mer, INSEE, 2011

²¹⁵ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

	commune de résidence. ²¹⁶
Pôles d'emploi sur le territoire	Les grands employeurs (> 500 salariés) sont nombreux sur le territoire de Caen la mer et l'emploi public est important de par son rôle de capitale régionale (CPAM, CHRU, Université, CAF, Conseil Général, commune de Caen, agglomération de Caen la mer, etc.). Pour les grandes entreprises privées, ce sont généralement des filiales ou des délégations régionales de grands groupes : les sièges sociaux sont souvent situés en Île-de-France (Keolis Caen, Laboratoires Gilbert, Renault Trucks, WebHelp, NXP, PSA, Bosch, Carrefour, Mondial Protection, Natexis, etc.).²¹⁷ Les activités porteuses sur l'agglomération de Caen la mer sont l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement, les activités informatiques et services d'information, la construction, l'hébergement et la restauration. Les activités en déclin sur le territoire sont la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, la fabrication de matériels de transport et les activités de services administratifs et de soutien.²¹⁸ En 2009, l'agglomération Caen la mer compte : ✓ 6 842 établissements du secteur privé, industriel et commercial ayant au moins un salarié²¹⁹; ✓ 3 649 créations d'établissements²²⁰ (chiffre incluant les auto-entrepreneurs) ✓ 76 % des établissements salariés implantés sur l'agglomération sont dans le secteur tertiaire, dont 20% dans le commerce, 13% dans les activités de service administratif et de soutien, 11% en santé humaine et action sociale et 7 % dans les activités spécialisées scientifiques et techniques. La croissance des emplois sur l'agglomération profitent à tous les secteurs, mais à des degrés divers. Ainsi, le secteur nord-ouest progresse le plus entre 1999 et 2006, avec une augmentation de 80% du nombre de ses emplois avec près de 1 900 emplois. Hérouville Saint-Clair compte 11 700 emplois et les secteurs nord-est (10 800 emplois) et ouest (7 800 emplois) progressent également de manière substantielle. Le nombre d'emplois sur Caen progresse et compte 84000 emplois mais sa part diminue au profit du reste de l'agglomération. En effet, 57 % des emplois sont présents sur la ville en 2006 contre 61 % en 1999. Les secteurs nord-est, sud-est et Hérouville Saint-Clair demeurent davantage industriels que le reste du territoire tandis que les secteurs de Caen et nord-ouest sont plus tertiaires que la moyenne.²²¹ Sur le bassin d'emploi de Caen, 9 234 projets de recrutement ont été recensés (dont 50 % d'emplois saisonniers) soit près de 1 500 emplois de plus qu'en 2010. Ce nombre d'intentions d'embauche, sans être un indicateur fiable de création d'emploi, permet de mesurer le « moral » de l'économie sur le territoire. Le tertiaire est le secteur où les intentions d'embauches sont les plus nombreuses.²²²

²¹⁶ Source : Dossier thématique de Caen la mer, INSEE, 2011

²¹⁷ Source : Rapport de présentation du SCOT, 2010

²¹⁸ Source : Diagnostic des besoins en formation, mai 2011

²¹⁹ Source : Pôle Emploi

²²⁰ Source INSEE

²²¹ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

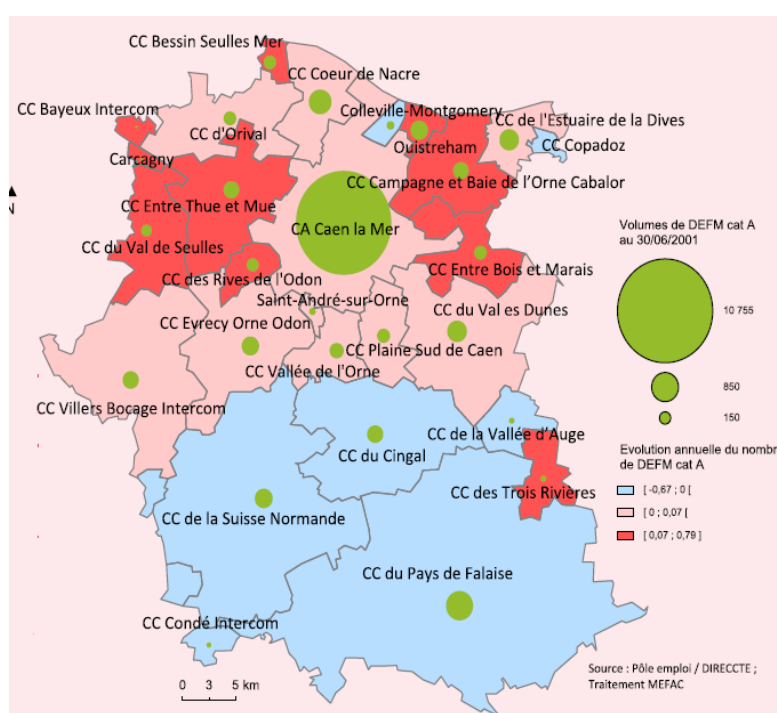
²²² Source : Point de conjoncture numéro 9 - Synergia – septembre 2011

Chômage

Dans un contexte de crise globale, Caen la mer n'échappe pas au phénomène de hausse généralisée du chômage. Les 29 communes de Caen la mer comptent plus de 10 7545 demandeurs d'emploi au mois de juin 2011. Leur nombre a fortement progressé, mais tout de même moins vite que la moyenne française.

Hérouville Saint-Clair est la ville de l'agglomération la plus touchée. En effet, avec un taux de chômage catégorie A²²³ de 13,6 %, Hérouville est la plus concernée des vingt-neuf communes de l'agglomération. Elle précède Fleury-sur-Orne (12,9 %) et Caen (12,4 %). La moyenne de l'agglomération s'élève à 10,6 %²²⁴.

Volume et Évolution des demandeurs d'emploi au 30/06/2011 dans les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) présentes sur le bassin de Caen



Au 30 juin 2011, Caen la mer concentre 64 % de la demande d'emploi du bassin, avec 10 755 Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois de catégorie A (DEFM), soit 1,7 % de plus que l'année précédente. Cela correspond à un taux de demande d'emploi de 10,6 %, un taux supérieur à celui de la région (7,9 %) et de la France (8,8 %). Sur Caen la mer, le taux de demande d'emploi s'établit à 12 % de la population active jeune, à 7,9 % de la population active sénior et 9,6 % parmi les femmes actives.²²⁵

Parmi les 10 755 demandeurs d'emploi (catégorie A), 16,6 % sont des jeunes, 17,1 % ont 50 ans et plus, 44,7 % sont des femmes et 35 % sont au chômage depuis plus d'1 an.²²⁶ Les publics les plus touchés par le chômage sont les jeunes, les peu ou pas diplômés, les ouvriers et les employés.

Si la situation des jeunes face au chômage s'améliore légèrement en 2011 (-2,1 %), celle des seniors

²²³ Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

²²⁴ L'ensemble de ces chiffres sont issus du Point de Conjoncture n°10 de la MEFAC de Novembre 2011. Les chiffres du chômage sont ceux du mois de juin 2011.

²²⁵ Source : Point de conjoncture numéro 10.

²²⁶ Source : Site internet de la MEFAC

	continue de se dégrader (+11,9 %). Cependant, l'insertion est délicate chez les jeunes sur le marché du travail. Le marché de l'emploi du côté des entreprises, affiche une légère amélioration, avec une reprise des offres d'emploi (+19 %) et un repli du recours au chômage partiel par rapport à 2010. En 2011, l'intérim accompagne largement la reprise de l'activité pour les secteurs concernés (l'industrie notamment), l'embauche de salariés permanents n'ayant pas été la réponse privilégiée par les entreprises.²²⁷ La détérioration de la situation de l'emploi accentue les problèmes d'exclusion durable du marché travail : le chômage de longue durée (au moins un an) et de très longue durée (au moins 2 ans) progresse de façon inquiétante depuis mi-2009.²²⁸ En conséquent, tous ces indicateurs conjoncturels montrent une situation économique fragile.
État des lieux de l'insertion par l'activité économique (structures, partenariats)	De nombreux acteurs travaillant à la réduction du chômage et au dynamisme économique sont sur le territoire de Caen la mer : La Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC), a vocation à coordonner localement les actions et interventions développées sur le champ de l'emploi, de la formation et de l'insertion pour optimiser l'offre de services à destination des demandeurs d'emploi, salariés et entreprises sur le territoire de Caen la mer. Pilotée par la Communauté d'Agglomération de Caen la mer, l'Etat, la région Basse-Normandie, Pôle Emploi et l'AFPA, elle associe tous les acteurs locaux pour réussir son plan d'action, c'est-à-dire l'observation, l'anticipation et l'adaptation au territoire, l'accès et le retour à l'emploi et le développement de l'emploi et création d'activités.²²⁹ La Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE) informe et accompagne les salariés et les demandeurs d'emploi dans la mise en œuvre de leur parcours professionnel. Pour Caen la mer, elle a accueilli en 2009 2500 personnes (un tiers de salariés, deux tiers de demandeurs d'emploi ou actifs précaires), dont 60 % originaires de l'agglomération caennaise. Créée en 1990 et soutenue financièrement par Caen la mer (subvention 2009 : 148.000 €), la structure abrite une équipe de 9 conseillers et psychologues. En fort développement, ses prestations dans le domaine de l'aide à la création d'entreprises s'appuient notamment sur le service « Balise », un service d'appui personnalisé à la création. La MIFE intervient dans le bilan de compétences et est également le point relais conseil agréé pour la VAE (Validation des Acquis par l'Expérience)²³⁰ Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) a pour rôle d'accueillir tous les publics et en priorité des jeunes scolarisés avec leur famille en les informant et les conseillant sur leur choix d'étude, de qualification et la découverte de profession. La mission locale assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Elle propose un suivi personnalisé en vue de définir un objectif professionnel, un projet de formation afin d'accéder à l'emploi et s'y maintenir. Le Plan local d'initiative pour l'emploi (PLIE) favorise l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires du RSA, des jeunes sans qualifications... Pour cela, il mobilise les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (Etat, service public de l'emploi,

²²⁷ Source : SYNERGIA, Point de conjoncture économique n°9, Septembre 2011

²²⁸ Source : Diagnostic des besoins en formation bassin de Caen mai 2011 MEFAC

²²⁹ Source : Entretien avec le directeur de la MEFAC

²³⁰ Source : Sillage – numéro 24 – octobre 2009

	collectivités locales, entreprises, organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique ou associations). L'objectif du PLIE, fusionné aujourd'hui au sein de la MEFAC, est de ramener vers l'emploi pérenne des personnes qui en sont éloignées (CDI, CDD de plus de six mois, ou formation qualifiante). En cinq ans, le PLIE doit conduire 800 personnes vers un emploi durable, soit en moyenne 160 par an. L'objectif est en bonne voie de réalisation, sachant qu'entre 2007 et 2009, 467 personnes ont quitté le dispositif avec un emploi ou une formation qualifiante.²³¹ Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) intervient auprès des jeunes de 18 à 25 ans pour soutenir la recherche, l'accès ou le maintien dans un logement autonome. Il informe sur les droits et devoirs en matière de logement et propose aux jeunes des services techniques d'aide à l'installation (prêt de matériel, prêt pour le paiement de la caution ou du premier loyer). L'association Association Quartier Jeunes d'Hérouville Saint-Clair (AQJ) aide les jeunes qui connaissent des difficultés dans un contexte scolaire, professionnel, familial ou social. Ses éducateurs assurent une présence quotidienne dans la rue et vont à la rencontre des jeunes en voie de marginalisation pour leur proposer un accompagnement leur permettant une réinsertion sociale. L'association DEFI-ELAN sert d'intermédiaire entre ceux qui cherchent un emploi et ceux qui en proposent. Elle intervient auprès des collectivités et des particuliers afin de trouver un emploi ou des missions. ELAN est une entreprise d'insertion multiservices, qui propose aux personnes éloignées de l'emploi, différents outils de réinsertion comme du travail à temps partiel, ou une aide à l'orientation professionnelle.²³² Trois entreprises d'insertion sont recensées sur l'agglomération : 2 sont présentes à Caen (travail temporaire et gestion des déchets) et 1 est présente à Iffs (association d'insertion).²³³ De plus, depuis octobre 2010, le CIDEME (Carrefour d'Initiatives pour développer l'Emploi et les Métiers), bâtiment de Caen la mer regroupant l'ensemble des acteurs et des structures dédiés à l'emploi et à l'orientation précités, a ouvert ses portes à Hérouville-Saint-Clair. Regroupés dans un même lieu, les différents acteurs de l'insertion et de l'emploi cités collaborent concrètement. Le CIO et la MIFE y proposent un centre de documentation commun (une première en France) et sont à disposition de la Mission Locale.²³⁴
Les besoins en logement des jeunes	L'offre en logements en foyer à destination des jeunes travailleurs paraît suffisante sur l'agglomération de Caen la mer. Les cinq FJT de l'agglomération offrent près de 600 places. La restructuration du F.J.T. d'Hérouville Saint-Clair (Horizon habitat Jeune) est actuellement en cours de réalisation. Près de 180 personnes de 16 à 30 ans pourront être hébergées. Une analyse plus fine permettrait de mesurer les besoins d'un éventuel rééquilibrage territorial, proche notamment des secteurs qui concentrent l'emploi.²³⁵ Depuis près de 20 ans, le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) anime un service d'accueil, d'information et d'orientation pour les jeunes, seuls ou en couple, avec ou sans enfant, qui ont un projet de logement. Il intervient auprès des jeunes de 18 à 25 ans. Il propose aux jeunes des services techniques d'aide à l'installation (prêt de matériel, prêt pour le paiement de la caution ou du premier loyer...).²³⁶ En 2010, 540 jeunes de l'agglomération ont été reçus. Pour les

²³¹ Source : Sillage – numéro 26 – mars 2010

²³² Source : Le CIDEME ouvre ses portes – dossier de presse de Caen La Mer – 12/200)

²³³ Source : Site Internet du Comité National des Entreprises d'Insertion

²³⁴ Source : Sillage – numéro 24 – octobre 2009

²³⁵ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

²³⁶ Source : Site internet de l'Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes

	jeunes ayant besoin d'un accompagnement sur la durée, le CLLAJ dispose de 115 logements en sous-location dont 80 % sont situés en centre-ville de Caen.²³⁷ L'agglomération a versé en 2011 une subvention de 70 000 €. ²³⁸ Les besoins en logements des étudiants : les étudiants résident principalement sur les centres urbains, en lien direct avec l'offre en logements en résidences universitaires mais également avec l'offre privée en petits logements. Cependant, une forte proportion d'entre eux habite au domicile parental. La demande locale semble relativement peu tendue mais compte tenu des prix élevés sur le marché de la location privé, une offre accessible aux étudiants les plus modestes (même si certains d'entre eux sont prioritaires sur l'offre en résidences universitaires : boursiers) risque de devenir insuffisante. Pour faciliter l'accès au logement des jeunes, qui sont touchés par la crise, l'agglomération souhaite alimenter le parc locatif de nouveaux logements sociaux, notamment de plus petite taille. Cette dimension est un des aspects du PLH.²³⁹ Dans l'ensemble de l'agglomération et sur les parcs privés et publics, des logements autonomes supplémentaires favoriseraient l'accès au logement des jeunes dont les difficultés à des degrés divers appellent un accompagnement social.²⁴⁰
Orientations politiques en matière de lutte contre le chômage et d'accès à l'emploi	Le soutien à l'emploi est du domaine de l'action de l'Etat. Cependant, l'agglomération a souhaité se mobiliser dans la lutte contre le chômage et le développement de l'employabilité. Dans le projet d'agglomération, voté en octobre 2010, l'orientation politique en matière de lutte contre le chômage et d'accès à l'emploi est clairement identifiée. Celui-ci rappelle que « la solidarité intercommunale s'exerce in fine au bénéfice des habitants de la communauté d'agglomération. Elle doit être renforcée dans un contexte de crise économique et sociale majeure, pour protéger les populations les plus fragiles ». Ainsi l'objectif stratégique n°2 du projet d'agglomération de Caen la mer montre son engagement pour « Renforcer le tissu économique de l'agglomération pour mettre en place des conditions nécessaires au développement de l'emploi ». Au titre de la compétence obligatoire tenant à la politique de la Ville, Caen la mer intervient notamment dans la mise en place des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire. Caen la mer a défini des orientations en matière de politique de la ville qui prévoient notamment une intervention renforcée de la communauté d'agglomération en direction des territoires les plus fragiles en complément des politiques de soutien à l'emploi. La politique de Caen la mer relative au soutien à l'emploi est partenariale et partagée sur le territoire. Notons que Caen la mer intervient fortement, en subventionnant les associations reconnues d'utilité communautaire. Cette aide financière (850 000 euros par an) se concentre essentiellement sur quatre structures clés. Son soutien se traduit également par des apports en nature (expertise, assistance technique, hébergement, ...). De plus les orientations politiques de Caen la mer sont liées à de grands programmes pour l'emploi au niveau local²⁴¹ : ✓ Agir pour les jeunes ou Plan relance pour les jeunes ✓ Plan seniors ✓ Espoir banlieue et d'autres programmes qui s'appliquent sur tout le territoire.

²³⁷ Source : Ouest France – 21 mai 2011

²³⁸ Source : Sillage – numéro 27 – juin 2010

²³⁹ Source : Sillage – numéro 27

²⁴⁰ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

²⁴¹ Source : Panorama de l'emploi 2009

	Un plan d'action départemental a été également développé avec Pôle emploi comme l'organisation de l'animation territoriale, la mise en place de la plateforme intérim, généralisation du RSA, la relance et la réforme de l'IAE avec de nouvelles modalités de conventionnement, le dispositif NACRE, le développement des clauses d'insertion ou encore la contribution au CUCS. Le CUCS (<i>Contrats urbains de cohésion sociale</i>) est un contrat passé avec l'État et l'agglomération afin que les quartiers en difficultés puissent bénéficier d'une politique spécifique. Celle-ci comporte 5 priorités d'intervention dont l'emploi et le développement économique. Par exemple, Caen la mer développe des actions pour favoriser le retour à l'emploi des publics ZUS.²⁴² Sur le territoire communautaire, la politique de la ville concerne douze quartiers appartenant à six communes : Caen, Hérouville-Saint-Clair, Iffs, Colombelles, Fleury-sur-Orne et Saint-Germain la Blanche Herbe. Au sein des six communes, on dénombre 4 Zones Urbaines Sensibles (ZUS), 2 Zones Franches Urbaines (ZFU), 15 quartiers non-ZUS. Quatre d'entre-elles ont entamé un Programme de Rénovation Urbaine (PRU) : Caen, Hérouville Saint-Clair, Iffs et Colombelles. Cette géographie prioritaire représente un nombre total de 56 091 personnes (source INSEE 2006) soit plus d'un tiers (37,6 %) de la population des ces six communes et un quart (25 %) de la population totale de Caen la mer.

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	Depuis décembre 2010, Caen la mer a engagé un travail de construction d'un label intercommunal afin de procéder au repérage d'actions au regard de leur potentialité intercommunale au sein de l'ensemble des thématiques de la politique de la ville. Cette démarche est mise en œuvre à l'occasion du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Cependant, l'action de Caen la mer en faveur de l'emploi manque de lisibilité car elle se limite essentiellement à subventionner, sans exigences spécifiques, notamment en termes de coordination.²⁴³
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	Caen la mer soutient et s'appuie sur les structures œuvrant pour l'emploi sur tout le territoire : chaque année, une subvention est accordée à quatre associations qui travaillent en particulier à favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées : la Mission Locale, la MIFE, la MEFAC et l'AIAE (association intercommunale d'aide à l'emploi).²⁴⁴ La Mission Locale mène plusieurs actions significatives, en matière d'aide à la mobilité, de promotion des contrats aidés (négociation en cours entre la ville Caen et l'agglomération sur la mise en œuvre d'une politique d'agglomération ainsi que sur l'alternance et les contrats saisonniers), de parrainage à travers un club d'entreprises ou encore d'intégration des travailleurs handicapés.²⁴⁵ Caen la mer, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Caen, Pôle Emploi, la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, ont souhaité s'associer pour offrir aux personnes les plus éloignées de l'emploi une embauche. La convention, signée en décembre 2011, fixe les objectifs destinés à faciliter le recrutement et la réinsertion professionnelle d'environ 90 personnes en 2012: 50 à la ville, 25 au sein des services de la communauté d'agglomération, et 15 au Centre Communal d'Action Sociale de Caen.(site de Caen la mer) Sur Caen la mer, un dispositif expérimental intitulé SPPOTT (Sécurisation des Parcours Professionnels Organisés pour les Travailleurs Temporaires) a été conduit en 2010, grâce au

²⁴² Source : Point de repère –Flash ZUF – mai 2008

²⁴³ Source : Projet d'agglomération, 2010

²⁴⁴ Source : Sillage - numéro 32- Septembre 2011

²⁴⁵ Source : Rapport d'activités de la Mission Locale, 2010

	partenariat de l'État, de la Région, AFPA Transition, Pôle emploi et du réseau PRISME. L'objectif était de renforcer l'employabilité des salariés en fin de mission d'intérim et de CDD par des actions de qualification ou de reconversion. 258 personnes ont signé un contrat d'engagement en 2010. Un an après, 55 % des bénéficiaires se sont inscrits dans une démarche de formation, notamment dans le bâtiment, les compétences générales ou le transport/manutention. 50 personnes ont abandonné (19 % des bénéficiaires), dont 38 % pour reprise d'une activité professionnelle (emploi, création d'activité).²⁴⁶ Pour faciliter la mise en relation entre entreprises et candidats, quelques initiatives sont apparues sur le territoire de l'agglomération : le parcours pour l'emploi à Hérouville Saint-Clair ou le "Job dating" sur le campus EffiScience à Colombelles.²⁴⁷

Les apports de la concertation

La concertation a souligné que la qualité de l'emploi s'est détériorée. Il existe une forte probabilité pour que les demandeurs d'emploi doivent se contenter d'un emploi précaire.

On assiste à une migration vers le littoral avec la création d'emplois de services de proximité/à la personne (garde enfants, ménage) ce qui crée une économie résidentielle.

Le potentiel d'emplois dans la revalorisation de certains produits (chiffonnerie sur le territoire, Emmaüs) semble remarqué, et apparaît comme un secteur à développer.

La rénovation du bâti ancien est également perçue comme un potentiel à développer en termes d'emplois (au même titre que pour la France dans son ensemble). Les participants aux ateliers souhaitent un engagement fort des partenaires publics pour dynamiser le marché de l'emploi sur le territoire.

Aux yeux des participants, il existe une bonne offre de formation, mais un constat est fait concernant un manque d'offre d'emplois sur le territoire. Il est donné comme essentiel de créer un véritable réseau afin d'éviter que les personnes en recherche d'emploi n'aient à quitter le territoire pour retrouver une employabilité.

La présence identifiée de nombreuses associations, incubateurs et pépinières d'entreprises qui aident et accompagnent les porteurs de projets font apparaître la nécessité d'une mutualisation et d'échange. Les attentes portent sur le fait que Caen la mer doit effectuer un travail de création de lien entre les acteurs qu'elle soutient. Il a été évoqué l'intérêt d'une potentielle étude afin de connaître les besoins à venir des entreprises en vue d'adapter la formation pour les demandeurs d'emplois, et ce afin de leur permettre une meilleure insertion sur le marché de l'emploi.

L'essor de la filière nautique (pépinière Norlanda) est souligné, et perçu comme un élément positif pour l'avenir du territoire de l'agglomération.

Des questions sont soulevées concernant les activités de certaines associations, qui sont potentiellement perçues comme de la concurrence potentielle à la création d'emplois privés.

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> Le retour vers l'emploi comme priorité d'action sur le territoire de Caen la mer > La coordination des dispositifs et des initiatives locales > Le développement d'aides pour créer de l'emploi > La lisibilité de l'offre et des moyens d'actions disponibles sur le territoire > La mobilisation autour de l'emploi en prenant en compte les freins (logement, mobilité...)

²⁴⁶ Source : SYNERGIA, Point de conjuncture économique n°9, Septembre 2011

²⁴⁷ Source : Le marché de l'emploi sur Caen la mer au 30/09/2010, SYNERGIA

	> La compréhension des dispositifs du soutien à l'emploi par les bénéficiaires > Caen la mer se doit d'être un acteur et un partenaire exemplaire de l'emploi > La valorisation de l'insertion à travers les clauses d'insertions sur les marchés publics
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> L'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'intégration professionnelle

Synthèse Fiche n°7 Emploi

Avec un taux de demandeurs d'emploi atteignant 10,6 % de la population active en Juin 2011, le marché de l'emploi a connu une dégradation à Caen la mer. Les taux atteints à Caen la mer sont supérieurs aux taux départementaux et nationaux et masquent des disparités entre les communes de l'agglomération.

De nombreux acteurs œuvrent en faveur de l'emploi sur le territoire. Bien que de compétence communale, l'emploi représente l'une des préoccupations de la Communauté d'agglomération. Ainsi, Caen la mer soutient et s'associe aux différents acteurs (Mission locale, MEFAC, AIAE, etc.).

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un tissu de services marchands et non marchands. • La politique pour l'emploi de Caen la mer. • La réorientation des activités vers de nouvelles technologies porteuses et diversifiées (numérique, maritime...). • La bonne collaboration de tous les acteurs de l'emploi. • Des chantiers et projets importants sur le territoire : dynamique de la commande publique.	• Un tissu économique fragile avec une industrie en déclin. • Un taux de chômage important, notamment celui des seniors et des chômeurs de longue durée. • Une précarisation de plus en plus importante. • Un manque de coordination entre les différents acteurs et politiques du territoire. • Un manque d'emplois qualifiés (techniques, artisanaux) sur le territoire.

Enjeux majeurs

- Dynamiser le marché de l'emploi sur le territoire de Caen la mer en valorisant la politique de soutien à l'emploi de Caen la mer. Coordonner les dispositifs et valoriser les initiatives locales notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- Redonner de la valeur aux métiers techniques, aider les entreprises à accueillir des jeunes en formation par alternance, en apprentissage.
- Rendre plus lisible les outils pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi ou de formation.
- Développer l'exemplarité de la collectivité en luttant contre la précarité de ses agents et en mettant un accent fort sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Transversalité

- > Solidarité
- > Développement économique
- > Déplacements, transports et infrastructures
- > Urbanisme, habitat, logement
- > Accès à la connaissance
- > Gestion responsable et services au public
- > Prévention des incivilités

Fiche n°8 Énergie

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS²⁴⁸ : 1. Inciter et promouvoir la maîtrise de la demande énergétique 2. Développer les énergies renouvelables 3. Favoriser les énergies renouvelables et les économies d'énergie dans tous les secteurs dont la collectivité est responsable
Documents de référence	SCOT de Caen Métropole Projet d'agglomération PLH 2010 – 2015 de Caen la mer Étude du potentiel en énergie renouvelable de Caen Métropole, 2011, Explicit Bilan des installations sur l'agglomération de Caen, décembre 2009, Biomasse Normandie
Indicateurs	> Volume annuel de logements BBC (construits ou réhabilités) > Cartographie des logements locatifs sociaux selon leur étiquetage énergétique (non disponible à ce jour) > Consommation énergétique de la collectivité > Consommation énergétique renouvelable de la collectivité > Nombres d'entreprises proposant des solutions d'énergies renouvelables
Principaux acteurs du territoire	ADEME Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) Espaces info énergie / Maison de l'habitat Caen la mer / Communes du territoire Viacités EDF GDF, Cofely Syvedac, Sirac

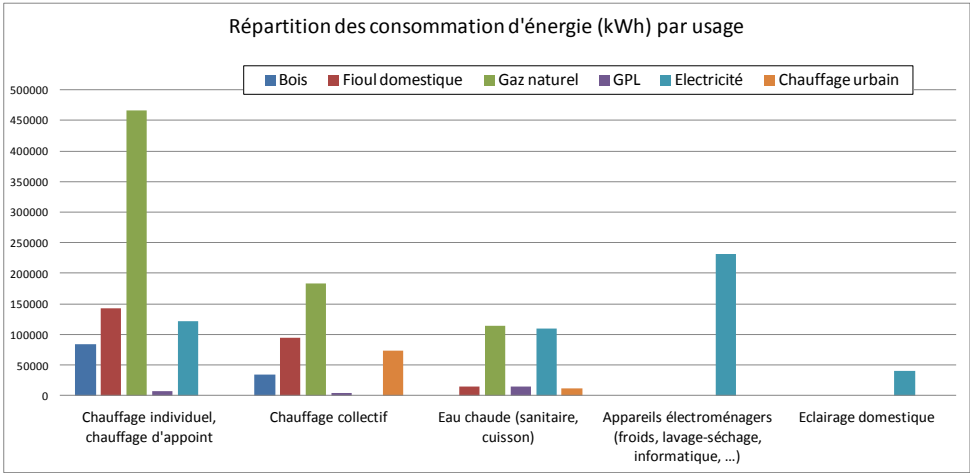
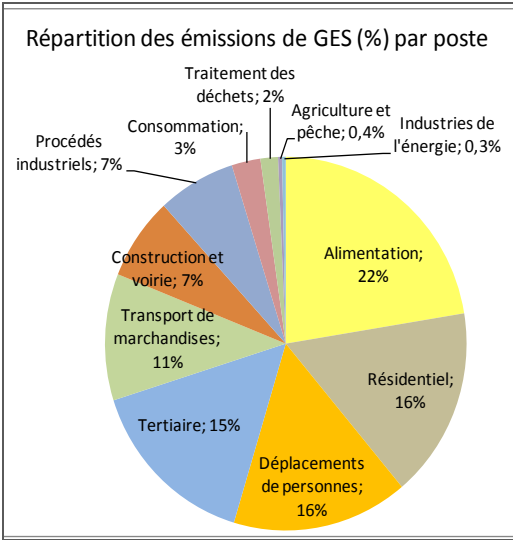
Sous-domaine n°8-1 / Consommations énergétiques

Approvisionnement énergétique	Sur le territoire de Caen Métropole, peu d'électricité consommée est produite sur place. Toutefois, cela ne représente pas un problème d'approvisionnement électrique majeur car le réseau de ligne très haute tension traversant le territoire permet une sécurisation des approvisionnements.²⁴⁹ En matière d'alimentation en énergies fossiles, le territoire de Caen la mer est doté d'un stockage de produit pétrolier. Le SDEC, collectivité concédante, assure le service public de distribution d'électricité pour l'ensemble des communes du Calvados. Depuis 1992, le SDEC Energie a confié l'exploitation de son réseau de distribution moyenne et basse tension au concessionnaire ERDF (Électricité Réseau Distribution France), et a défini avec lui les règles du service public, à travers un cahier des charges de concession, signé pour 25 ans.²⁵⁰ Le SDEC Énergie contrôle la bonne application du cahier des charges. Le contrôle porte notamment sur la qualité de fourniture de l'électricité, les services aux usagers et l'entretien du réseau et des

²⁴⁸ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

²⁴⁹ Source : Rapport de présentation du SCOT, 2010

²⁵⁰ Source : SDEC

	ouvrages électriques.
Le territoire connaît globalement une consommation énergétique soutenue (habitat, déplacements, activités) aux coûts économiques, environnementaux et sociaux qui ne sont pas négligeables.²⁵¹ La consommation de gaz naturel tient une part importante de la ressource consommée, notamment en matière de chauffage individuel. Tous usages confondus, cette ressource représente 44 % de l'énergie consommée ; vient ensuite l'électricité avec 29 % de la consommation totale.²⁵² <i>Consommations d'énergie des logements de Caen la mer (kWh) par usage et par type de combustible.</i>²⁵³  <i>Répartition des consommation d'énergie (kWh) par usage</i> Le bilan carbone du territoire apporte un éclairage sur les consommations énergétiques du territoire et les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui y sont associées. Ainsi, les consommations énergétiques liées à l'habitat et au tertiaire, au transport des personnes et des marchandises représentent 55 % des émissions de GES sur le territoire. <i>Répartition des émissions de GES sur le territoire de Caen la mer</i>²⁵⁴  Par ailleurs, certains équipements comme les stations de pompage, postes de refoulement constituent des postes de consommations non négligeables.	
Consommations	Des pré-diagnostic techniques ont été réalisés sur certains bâtiments de Caen la mer ²⁵⁵ . Ils

²⁵¹ Source : Projet d'agglomération, 2010

²⁵² Source : ACS MTE – Bilan carbone du territoire

²⁵³ Source : A.I.R COM ; ACS MTE – Bilan carbone du territoire

²⁵⁴ Source : ACS MTE – Bilan carbone « territoire » de Caen la mer

énergétiques de la collectivité	permettent d’apporter une première estimation des consommations énergétiques de ces derniers. Cette estimation s’appuie sur les équipements suivants : <table><tr><td rowspan="9">Culture et sports</td><td>Bibliothèque centrale</td></tr><tr><td>Bibliothèque Hérouville</td></tr><tr><td>Bibliothèque Maladrerie</td></tr><tr><td>Café des images</td></tr><tr><td>Conservatoire national de Région</td></tr><tr><td>Piscine du Chemin vert</td></tr><tr><td>Piscine Hérouville</td></tr><tr><td>Stade Nautique</td></tr><tr><td>Théâtre Jean Vilar</td></tr><tr><td rowspan="4">Tertiaire</td><td>Bâtiment CAP HORN</td></tr><tr><td>Bâtiment DEA</td></tr><tr><td>Bâtiment Neptune</td></tr><tr><td>Siège de l'agglomération</td></tr></table> Estimation des consommations d’une part du patrimoine de Caen la mer²⁵⁶ <table><tr><td></td><td>Autre</td><td>Electricité</td><td>Gaz</td><td>Total (kWh)</td></tr><tr><td>Culture et sports</td><td>240 005</td><td>4 374 414</td><td>14 065 111</td><td>18 679 530</td></tr><tr><td>Tertiaire</td><td>143 364</td><td>174 668</td><td>189 271</td><td>507 303</td></tr><tr><td>Total général</td><td>383 369</td><td>4 549 082</td><td>14 254 382</td><td>19 186 833</td></tr><tr><td>%</td><td>2,0</td><td>23,7</td><td>74,3</td><td>100,0</td></tr></table> Au regard de cette estimation il apparait que le gaz occupe une part importante dans la consommation énergétique de la collectivité. Les données quant aux émissions de GES sont précisées dans le cadre du Bilan Carbone® « patrimoine et services ».	Culture et sports	Bibliothèque centrale	Bibliothèque Hérouville	Bibliothèque Maladrerie	Café des images	Conservatoire national de Région	Piscine du Chemin vert	Piscine Hérouville	Stade Nautique	Théâtre Jean Vilar	Tertiaire	Bâtiment CAP HORN	Bâtiment DEA	Bâtiment Neptune	Siège de l'agglomération		Autre	Electricité	Gaz	Total (kWh)	Culture et sports	240 005	4 374 414	14 065 111	18 679 530	Tertiaire	143 364	174 668	189 271	507 303	Total général	383 369	4 549 082	14 254 382	19 186 833	%	2,0	23,7	74,3	100,0
Culture et sports	Bibliothèque centrale																																								
	Bibliothèque Hérouville																																								
	Bibliothèque Maladrerie																																								
	Café des images																																								
	Conservatoire national de Région																																								
	Piscine du Chemin vert																																								
	Piscine Hérouville																																								
	Stade Nautique																																								
	Théâtre Jean Vilar																																								
Tertiaire	Bâtiment CAP HORN																																								
	Bâtiment DEA																																								
	Bâtiment Neptune																																								
	Siège de l'agglomération																																								
	Autre	Electricité	Gaz	Total (kWh)																																					
Culture et sports	240 005	4 374 414	14 065 111	18 679 530																																					
Tertiaire	143 364	174 668	189 271	507 303																																					
Total général	383 369	4 549 082	14 254 382	19 186 833																																					
%	2,0	23,7	74,3	100,0																																					
Sensibilisation des acteurs du territoire à la réduction des consommations énergétiques	Deux associations (Groupement régional des associations de protection de l’environnement de Basse-Normandie et Biomasse Normandie), respectivement situées à Hérouville Saint-Clair et Caen, assurent une mission d’espaces info énergie.²⁵⁷ La Maison de l’habitat , située à Caen, est une initiative commune de Caen la mer et de la ville de Caen. Elle a notamment pour mission : • Accueillir et orienter les particuliers des 29 communes de l’agglomération • Appuyer et conseiller les communes de l’agglomération • Contribuer à la dynamique de la politique du logement du territoire Le SDEC a inauguré, en 2005, la Maison de l’Énergie à Caen. Ce site a pour mission l'éducation à l'environnement et aux économies d'énergie auprès de tous les publics et notamment des scolaires.																																								

Sous-domaine n°8-2 / Énergies renouvelables

Énergie éolienne	Éolien terrestre La Basse-Normandie possède un bon potentiel éolien en raison de son linéaire important de côte et de son exposition favorable aux vents dominants. Néanmoins, les zones réhabilitables et les contraintes techniques, les sensibilités paysagères et patrimoniales et les sensibilités écologiques

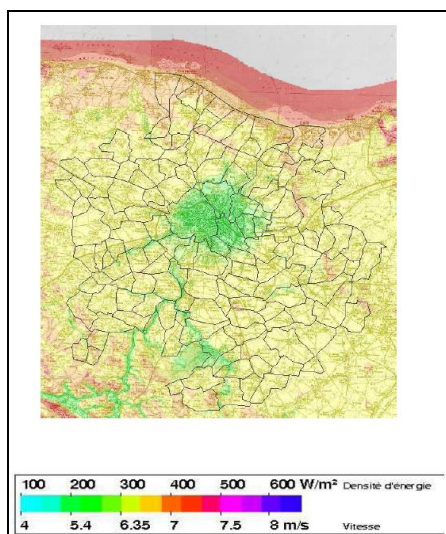
²⁵⁵ Source : Diagnostic énergétique et pré-diagnostic énergétiques réalisés par l'APAVE

²⁵⁶ Source : Diagnostic énergétique et pré-diagnostic énergétiques réalisés par l'APAVE

²⁵⁷ Source : ADEME Basse-Normandie

sont nombreuses et freinent le développement des parcs éoliens sur l'ensemble de Caen Métropole. Concernant le territoire de Caen la mer, aucun parc d'éoliennes n'est prévu au schéma départemental pour l'implantation des éoliennes approuvé en 2007.²⁵⁸

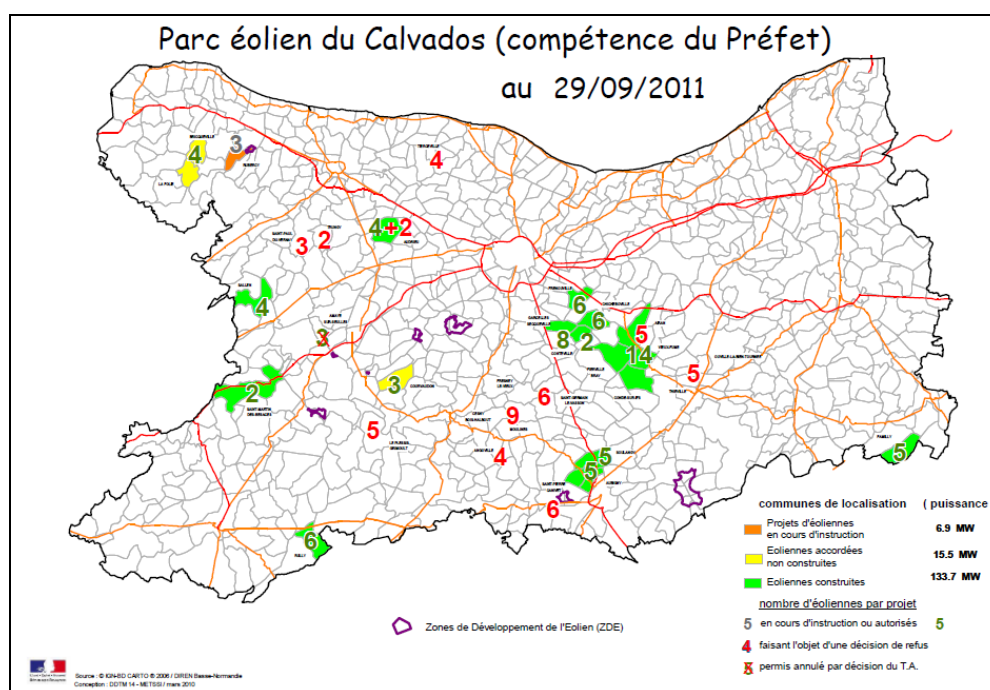
Cartographie des vents sur le territoire de Caen Métropole²⁵⁹



Néanmoins, 7 installations de moins de 100 kW, en fonctionnement, sont recensées sur le territoire (Caen, Carpiquet, Colombelles, Démouville, Iffs, Mondeville) pour une puissance installée totale de 39,6 kW.²⁶⁰

L'entreprise WiBee a développé un nouveau type d'éoliennes dites urbaines pouvant produire jusqu'à 30% des besoins en électricité d'un immeuble. Un prototype est installé sur le toit de l'actuel Foyer des Jeunes Travailleurs d'Hérouville Saint-Clair.²⁶¹

État du Parc éolien du Calvados²⁶²



Éolien offshore

A ce jour, aucun site de production d'électricité par l'éolien en mer n'est répertorié.²⁶³

²⁵⁸ Source : État initial de l'environnement, Rapport de présentation du SCOT, 2010

²⁵⁹ Source : Explicit – étude du potentiel en énergie renouvelable de Caen Métropole

²⁶⁰ Source : Biomasse Normandie

²⁶¹ Source : SYNERGIA, Point de conjoncture économique n°9, Septembre 2011

²⁶² Source : Préfecture du Calvados

²⁶³ Source : Explicit – étude du potentiel en énergie renouvelable de Caen Métropole

	Le potentiel éolien des côtes bas-normandes est considéré comme l'un des gisements des plus importants de France. Dans le cadre des études de planification lancées par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer ; des investigations ont été menées successivement le long des côtes des deux départements bas-normands et ont pris en compte un grand nombre de données et de contraintes (techniques, militaires, environnementales, sécuritaires, socio-économiques, géographiques...). Le cumul des données restreint très fortement les zones exploitables. La cartographie des zones potentielles, publiée en juin 2010, établit 3 zones de priorité ministérielle : 250 km² en Baie de Seine (entre Courseulles et Port-en-Bessin) et deux autres zones éventuelles au droit de Flamanville (150 km²) et au sud de la Baie de Granville (70 km²). Aussi, selon l'étude du Conseil Economique Social et Environnemental de Basse-Normandie, les potentialités de développement des éoliennes en mer doivent être appréhendées avec un optimisme mesuré.²⁶⁴ Un appel d'offre éolien Offshore a été récemment ouvert dans le secteur de Courseulles pour 50 éoliennes d'une centaine de mètres de haut dans une zone située à une quinzaine de kilomètres de la côte.
Énergie solaire	Le territoire de Caen la mer bénéficie d'un ensoleillement moyen de 3,4 kWh/m²/jour²⁹. Ce niveau représente une quantité d'énergie suffisante au développement d'équipements solaires. L'observatoire de l'énergie a réalisé un bilan, fin 2009, des installations utilisant les énergies renouvelables. Le tableau ci-dessous rassemble les données pour tous les types d'installations. Les équipements (ou matériaux) subventionnés dans le solaire permettent de produire 306 003 kWh pour 60 tonnes estimées de CO₂ évités.²⁶⁵ En comparaison au diagnostic réalisé, en 2007, à l'échelle du Pays de Caen et filtré sur les communes de Caen la mer, le nombre d'installations solaires toutes confondues a doublé en nombre.
Autres types d'énergies renouvelables	Filière bois-énergie²⁶⁶ La filière bois-énergie se structure progressivement sur le territoire, avec des actions visant à valoriser les déchets de coupes. La ressource, au niveau des haies, reste limitée sur le territoire de Caen la mer (cf. <i>fiche n°2 Agriculture et gestion des forêts</i>). Un point de vigilance doit donc être maintenu quant aux possibilités d'approvisionnement. Néanmoins, cette forme de production d'énergie sous forme de chaleur occupe une part centrale (94 %) de l'énergie produite à partir ressources renouvelables. Elle est notamment liée aux chaufferies collectives (serres horticoles de la ville Caen et co-propriété Saint-Paix à Caen) et industrielles (une menuiserie et une scierie, respectivement à Blainville-sur-Orne et Bretteville-sur-Odon). Pompe géothermique²⁶⁷ En 2007, le diagnostic mené à l'échelle du Pays de Caen et filtré sur les communes de Caen la mer, permet de recenser 4 installations. L'ensemble représente une production estimée 107 500 kWh, pour 15,6 tonnes de CO₂ évités. Unité de valorisation énergétique de Colombelles Le réseau de chauffage urbain, qui s'appuie sur l'unité de valorisation énergétique de Colombelles permet de chauffer l'équivalent de 10 500 logements sur la ville d'Hérouville-St-Clair, et donc certains bâtiments de Caen la mer.

²⁶⁴ Source : CESER de Basse-Normandie - LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES (EMR) : POTENTIALITES ET PERSPECTIVES EN BASSE-NORMANDIE

²⁶⁵ Source : Biomasse Normandie – Bilan des installations sur l'agglomération de Caen, décembre 2009

²⁶⁶ Source : Biomasse Normandie – Bilan des installations sur l'agglomération de Caen, décembre 2009

²⁶⁷ Source : Biomasse Normandie – Bilan des installations sur le Pays de Caen, 2007

Bilan des installations sur le territoire

Bilan des installations fin 2009 (cumul)

		Nombre d'installations	Puissance (kW) ou m² installés***	Energie produite ou substituée (kWh)	Tonnes de CO2 évitées (estimation)
Bois-énergie	Appareils indépendants *	32	331	331 400	90
	Chaudières individuelles *	6	160	160 000	43
	Chaudières collectives	2	870	2 642 000	564
	Chaudières industrielles	2	2 960	2 900 000	585
	Total	42	4 321	6 033 400	1 282
Solaire	Chauffe-eau solaire *	111	599	209 664	47
	Systèmes solaires combinés *	7	91	31 700	7
	Photovoltaïque *	28	646	64 639	6
	Séchage solaire (pm)	-			
	Total	146	1 336	306 003	60
Eolien **	< 100 kW *	7	40	91 080	16
	> 100 kW	-			
	Total	7	40	91 080	16
Micro-hydraulique					
TOTAL		195	-	6 430 483	1 358

Orientations politiques en matière d'énergies renouvelables

A l'échelle du SCOT

Dans la perspective d'un développement économique basé sur l'innovation, le SCOT affiche l'ambition de développer un grand pôle de compétence normand autour de la maîtrise énergétique. Ainsi le territoire de Caen, avec le concours de Caen la mer, a vocation à être le support de cette innovation. La question énergétique devant s'appréhender à une échelle globale, cette orientation traduit la volonté d'une reconnaissance en tant qu'éco-région.²⁶⁹

Dans le cadre du projet d'agglomération

La volonté de développement des énergies renouvelables est inscrite au projet d'agglomération au travers du développement économique et notamment de la création d'un cluster éco-énergie (pôle de compétences) et matériaux durables sur le site du 18ème Régiment de transmissions.²⁷⁰

La mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de développement durable intègre également l'exemplarité de la collectivité dans ce domaine. La performance énergétique et la réduction des consommations en est une illustration.

Aussi le projet d'agglomération retient dans ses objectifs, la mise en place d'un programme d'investissement dans la performance énergétique (station d'épuration du Nouveaux Monde)²⁷¹ et dans les énergies renouvelables pour les équipements de la collectivité.

Cette volonté de performance énergétique se traduit d'ores et déjà dans certains projets comme la future bibliothèque multimédia à vocation régionale qui sera de type BBC.

Dans le cadre du PLH

La volonté de lutter contre le changement climatique est également inscrite dans le PLH de Caen la mer. La prise en compte de la réglementation thermique 2005 (RT 2005, puis de la RT 2012) représente une piste pour réduire la dépendance énergétique du parc de logement social et pour limiter la précarisation énergétique des occupants.

A noter également que depuis 2005, Caen la mer a adopté une **charte qualité à destination de ses futures zones d'aménagement pour l'habitat communautaire**.

A noter également les réflexions, en cours, pour l'optimisation de l'unité de valorisation énergétique de Colombelles. Il a par ailleurs été évoqué l'étude d'un réseau de chauffage urbain depuis l'UVE pour la ZAC Jean-Jaurès sur Colombelles.

²⁶⁸ Source : Biomasse Normandie – Bilan des installations sur l'agglomération de Caen, décembre 2009

²⁶⁹ Source : PADD du SCOT de Caen Métropole

²⁷⁰ Source : Projet d'agglomération de Caen la mer

²⁷¹ Source : Entretiens avec les services techniques

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	Réalisation du Bilan Carbone® « territoire » de la collectivité. Réalisation de certains investissements comme la future bibliothèque multimédia en BBC.²⁷² Les travaux de rénovation du stade nautique réalisés dans le cadre d'une démarche HQE permettant de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer le confort des usagers.²⁷³ (couverture du bassin pour limiter les déperditions de chaleur). Amélioration énergétique de la station d'épuration (15 millions d'euros)
Actions menées en interne	Réalisation du Bilan Carbone® « patrimoine et services » de la collectivité. Diagnostic des équipements et bâtiments communautaires Optimisation de la gestion des déchets Création d'un pool de véhicules Regroupement service rives de l'orne avec emplacement pour recharge véhicule électrique Réflexion pour la mise en place de certificats d'économie d'énergie qui permettraient une recette pour la collectivité.²⁷⁴
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	L'ADEME, en lien avec la région Basse-Normandie et la CCI de Basse-Normandie, mène des actions collectives auprès de des entreprises du territoire régional. Dans le cadre de l'action « Energie objectif – 20 % », deux entreprises du territoire de Caen la mer ont participé, ou travaillent actuellement dans le cadre de cette opération (une entreprise d'extraction à Caen et une de négoce, découpe de viandes à Hérouville Saint-Clair).²⁷⁵ La Maison de l'Energie propose un ensemble de services en matière de sensibilisation et d'information au développement durable et à la maîtrise énergétique. Les visites, ateliers scientifiques, conférences s'adressent à un public varié, allant des scolaires aux agents des collectivités.

Les apports de la concertation

Lors des ateliers de concertation, les participants ont noté de façon positive :

- > Les actions entreprises en matière de réhabilitation des logements qui ont contribué à faire diminuer la facture énergétique.

Ils soulignent cependant l'augmentation du coût de l'énergie qui a un poids de plus en plus important sur le budget des familles et également la problématique liée à l'isolation des habitat pavillonnaire de superficie importante. De plus, il a été noté un coût énergétique de la production important (remarque relative à l'industrie).

Les participants ont proposé de :

- > Améliorer l'habitat par l'isolation pour réduire la facture énergétique
- > Réaliser des économies de matières premières et d'énergie
- > Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables (géothermie, éolien, photovoltaïques, etc.)

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> La quantification de la contribution de la collectivité au changement climatique par la réalisation des Bilans Carbone® > Le développement du petit éolien

²⁷² Source : Entretiens avec les services techniques

²⁷³ Source : Sillage n° 31 et fiche n°13 « Sports et Loisirs » du diagnostic Agenda 21 de Caen la mer

²⁷⁴ Source : Entretiens avec les services techniques

²⁷⁵ Source : ADEME Basse-Normandie

	> La sensibilisation des acteurs à la maîtrise énergétique > La conciliation des enjeux sociaux et environnementaux au travers de la réduction de la précarité énergétique > La mise en œuvre de la réglementation thermique dans les projets de la collectivité > La mise en œuvre de l'exemplarité > La mise en place de certificats d'économie d'énergie, source de recette potentielle
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> Le développement de la filière éolienne de forte puissance > Un développement économique basé sur une filière de performance énergétique

Synthèse de la fiche n°8 Énergie

Les consommations énergétiques liées à l'habitat, au tertiaire, et au transport des personnes et des marchandises représentent une majeure partie des émissions de gaz à effet de serre du territoire. La part des énergies renouvelables dans ces consommations énergétiques demeure à ce jour très faible, mais le développement des énergies renouvelables est désormais inscrit au projet d'agglomération. La communauté d'agglomération a également pour volonté de démontrer son exemplarité et intègre d'ores et déjà dans ses projets des critères de performance énergétique (stade nautique, station d'épuration, BMVR). L'élaboration d'un Bilan Carbone Territoire et Patrimoine et Services permettra d'établir des enjeux prioritaires.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un réseau structuré de sensibilisation et de conseils sur la maîtrise énergétique (4 structures sur le territoire). • Un bon potentiel éolien tant terrestre que maritime. Un ensoleillement suffisant pour la production à partir de l'énergie solaire (le nombre d'installations est en progression). • La production de chaleur à partir des énergies renouvelables, notamment du bois-énergie (94 % de la production par les ENR) et une usine d'incinération avec récupération de chaleur. • L'inscription dans le SCOT, le projet d'agglomération et le PLH de la volonté de développer les énergies renouvelables.	• Une consommation d'énergie fossile importante dans l'habitat (gaz naturel notamment). • Des émissions de GES (55 %) liées principalement au bâti (habitat / tertiaire), aux transports (personnes / marchandises). • Des oppositions fortes (terrestres et maritimes) à l'implantation d'éoliennes de forte puissance. • La ressource limitée à l'échelle locale en matière de bois. • La précarité énergétique des parcs de logements sociaux et de logements individuels « anciens » (années 70).

Enjeux majeurs

- Réduire l'empreinte Carbone de l'activité de la Communauté d'agglomération de Caen la mer (exemplarité par la sobriété et la diversification énergétiques...).
- Réduire la dépendance énergétique du territoire de Caen la mer (sensibiliser les acteurs et les habitants, mettre en œuvre des dispositifs, développer et promouvoir les énergies renouvelables ; dans les zones d'activité et d'habitat : réseaux de chaleur, énergie solaire).
- Réduire la précarité énergétique notamment par la rénovation thermique du parc de logements individuels anciens et de logements sociaux collectifs. Accentuer le soutien aux économies d'énergie, à l'isolation.

Transversalité

- > Développement économique
- > Urbanisme, habitat et logement
- > Emploi
- > Biodiversité et ressources naturelles
- > Déplacements, transports et infrastructures
- > Gestion responsable et services au public
- > Agriculture et forêts

Fiche n°9 Déchets, eau et assainissement

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS²⁷⁶ : 1. Mettre en place une dynamique interne, basée sur une organisation, un management adapté et du personnel mobilisé 2. Garantir des équipements collectifs et des services publics de qualité 3. Concevoir et gérer le patrimoine de la collectivité de manière responsable 4. Développer des partenariats intégrant les finalités du développement durable
Documents de référence	Déchets Rapport d'optimisation de la gestion des déchets ménagers (2009/2010) Diagnostic du territoire dans le cadre du programme de prévention des déchets. Règlement de collecte Règlement des déchèteries Projet de service 2011/2012 Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets Enquête de satisfaction sur la gestion des déchets 2010 Eau et Assainissement Le règlement d'assainissement Schéma de traitement des eaux usées Etude générale du système d'assainissement de l'agglomération Projet de Service avril 2009 Rapports annuels sur le prix et la qualité du service Etude préalable à l'épandage des boues de la station d'épuration Eau potable (EPO) : schéma départemental d'alimentation en EPO du Calvados juin 2005
Indicateurs	> Quantité d'ordures ménagères collectées : 61 397 tonnes en 2010, soit une diminution de 0,69 % par rapport à 2009²⁷⁷ > Quantité de DM recyclés collectés: 14 867 tonnes en 2010 (+1,77% par rapport à 2009)²⁷⁸ > Taux de refus du tri des déchets : 10,6 % en 2010 (11 % en 2009)²⁷⁹ > Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés. > Indice de rejets sans traitement dans le milieu récepteur > Taux d'extraction des boues. > Indice linéaire de réparations de conduites principales pour fuite ou rupture. > Taux d'arrêts de fonctionnement sur les postes de relèvement
Principaux acteurs du territoire	SYVEDAC (Syndicat de Valorisation et d'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise) Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) Communes Prestataires/fermiers Conseil Général du Calvados AESN, DDTM, ARS, DREAL, Chambre Agriculture

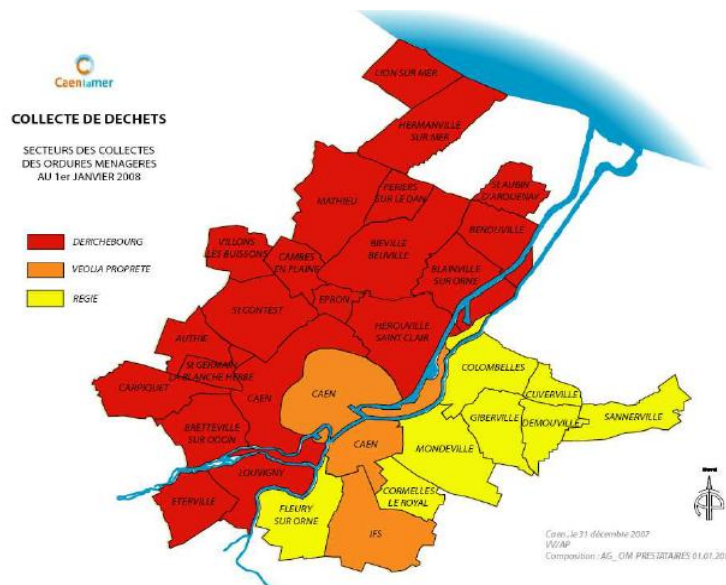
²⁷⁶ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

²⁷⁷ Source : Rapport d'activité 2010 du service de collecte et traitement des déchets ménagers de Caen la mer

²⁷⁸ Source : Rapport d'activité 2010 du service de collecte et traitement des déchets ménagers de Caen la mer

²⁷⁹ Source : Rapport d'activité 2010 du service de collecte et traitement des déchets ménagers de Caen la mer

Caen la mer possède la compétence de collecte des déchets ménagers depuis 2004. La compétence traitement a été déléguée au SYVEDAC (Syndicat de Valorisation et d'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise).



Depuis le 1er janvier 2011, le SYVEDAC s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets dont l'ambition est de réduire à minima la production des ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant sur 5 ans.²⁸⁰

Mode de gestion des déchets des particuliers et des entreprises

Les objectifs affichés sont les suivants : améliorer la qualité du service rendu et des prestations, maîtriser les coûts. La collecte des déchets a été harmonisée sur l'ensemble du territoire depuis 2006 et la conteneurisation des déchets a été instaurée.²⁸¹

Le niveau de service global proposé aux habitants de Caen la mer pour la gestion des déchets est jugé bon.²⁸² La collecte des déchets ménagers en porte-à-porte (ordures ménagères, recyclables, déchets verts et encombrants) est répartie en trois secteurs géographiques. Un secteur est collecté par la régie (secteur sud-est sauf encombrants dont la collecte est assurée par Veolia Propreté), les deux autres par des prestataires privés (Veolia pour le secteur centre et sud et Derichebourg Polyurbaine pour le secteur nord et littoral).

Le traitement des déchets ménagers est effectué par incinération à l'usine de Colombelles (compétence SYVEDAC). L'énergie récupérée par les chaudières permet de produire de l'eau surchauffée utilisée pour le chauffage de logements (10 000 équivalents logements dont la piscine d'Hérouville-Saint-Clair, le cinéma et certains bâtiments administratifs.). Les déchets recyclables sont triés par la société GDE à Rocquancourt (compétence SYVEDAC) puis acheminés vers des filières de recyclage.²⁸³

En 2007, Caen la mer a signé une charte d'harmonisation des conditions d'acceptation des déchets des professionnels en déchèterie pour l'élimination de leurs déchets assimilables aux déchets ménagers et propose ainsi une solution de proximité aux artisans-commerçants qui produisent de petites quantités de déchets. De plus, une collecte spécifique des **cartons des professionnels** (commerçants, artisans, bureaux, etc.) est assurée 2 fois par semaine dans le centre ville de Caen.

Le coût global de la gestion des déchets sur Caen la mer s'élève en 2007 à 20 063 K€ HT (18 583

²⁸⁰ Source : Sillage – numéro 29

²⁸¹ Source : Projet d'agglomération, 2010 et Site Internet de Caen la mer

²⁸² Source : Etude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers de la Communauté d'agglomération Caen la mer, mai 2009

²⁸³ Source : Rapport d'activités du service déchets de l'agglomération de Caen la mer, 2010.

	K€HT hors déchèteries), soit 92 €HT/hab./an (86€ HT hors déchèteries).
Collectes sélectives (types de collectes, qualité du tri)	Quatre déchèteries communautaires sont présentes sur les communes : Bretteville-sur-Odon, Colombelles, Fleury sur Orne, Hermanville sur mer mais elles ne permettent pas de couvrir l'intégralité des besoins du territoire. Un besoin de déchèteries supplémentaires a été identifié, sachant que chaque habitant doit avoir une déchèterie à moins de 10 minutes, un manque est avéré sur la partie Nord et centre de Caen. Des projets sont en cours pour trouver l'implantation de ces nouvelles déchèteries. Le service déchets ménagers de la Communauté d'agglomération de Caen la mer assure un ramassage régulier des déchets. Il met à la disposition des habitants de l'agglomération des sacs à déchets recyclables, et des bacs de tri sélectif pour les collectifs, des conteneurs à déchets résiduels. Plusieurs collectes sélectives sont organisées sur le territoire²⁸⁴ : ▪ Les textiles en apport volontaire, en partenariat avec les acteurs solidaires locaux, ▪ Le verre en apport volontaire, ▪ Les déchets verts, en sacs plastiques, collectés en porte-à-porte (12 500 tonnes), ▪ Les encombrants en porte-à-porte (4800 tonnes). Trois ambassadeurs du tri ont été recrutés par le SYVEDAC. Leur rôle est de sensibiliser les habitants au tri sélectifs et au recyclage. Ils ont pour mission de développer des animations scolaires dans les écoles, animations en cours de validation auprès de l'inspecteur académique de l'éducation. Concernant la collecte du textile, chaque habitant de l'agglomération est invité à déposer ses sacs de vêtements (linge de maison ou d'ameublement, chaussures et articles de maroquinerie ...) dans ces bornes : ils seront d'abord pré-triés par les associations locales (la Chiffo, Itinéraires, Vis-à-vis et la participation d'Emmaüs) ou environ 20 % sont récupérables immédiatement. La Chiffo revend ces derniers dans ses deux boutiques, rue Laumonnier et avenue de Trouville à Caen. Les 80 % restant partent sur la plateforme régionale de tri Cobanor Tritex à Carpiquet. L'écramé est apporté et classé par famille (les laines, les mélangés...) puis mis en balle. Les textiles sont alors destinés au réemploi, 10% en recyclage notamment pour les chiffons, et 20% pour l'effilochage pour faire des matières isolantes pour le secteur du bâtiment et de l'automobile. Ces actions permettent de concilier protection de l'environnement, insertion professionnelle et développement économique. Depuis le lundi 1er août 2011, 77 conteneurs sont en place dans les communes de l'agglomération de Caen la mer. Seul 15 % du gisement des textiles est actuellement collecté. Avec un poids moyen de 11 kg/an/hab, ce sont 1 600 tonnes de textiles qui peuvent être collectées et recyclées chaque année sur le territoire de Caen la mer. La collecte du Verre a pour site de transfert Giberville, exploité par Veolia avant reprise par une société du Havre Tourres & Cie. Le verre est traité dans les usines de l'entreprise PATE située à Saint Vigor d'Ymonville (76). A son arrivée dans le centre de traitement, plusieurs tris successifs manuels, mécaniques et électroniques, éliminent les matières indésirables. Le ratio de verre collecté par an et par habitant sur l'agglomération (25 kg) est inférieur au ratio national (31 kg). Sur l'ensemble du territoire de Caen la mer, 450 bornes sont en place pour la collecte Le compostage individuel est favorisé par le SYVEDAC et Caen la mer car il permet de valoriser la

²⁸⁴ Source : Site Internet de Caen la mer

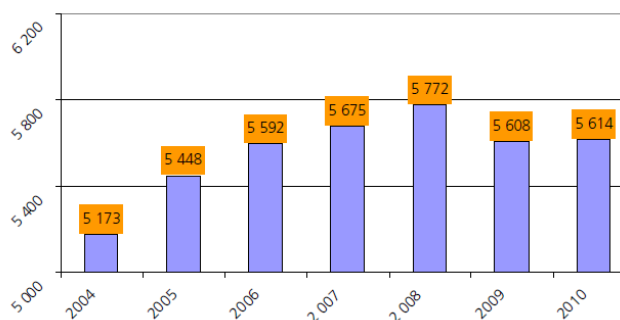
	fraction fermentescible (déchet de cuisine) des déchets sans nécessiter leur collecte. Caen la mer est site pilote reconnu par l'ADEME et mène une campagne de distribution de composteurs individuels gratuits. Entre 2005 et 2013, il aura été distribué plus de 9000 composteurs individuels sur Caen la mer. Des opérations de sensibilisations aux objectifs de réduction des déchets, ainsi qu'au bon usage d'un composteur, sont également menées dans ce cadre. Le SYVEDAC favorise également le compostage dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, qui a pour objectif de diminuer la quantité de déchets ménagers de 7% d'ici 2015, et à ce titre propose d'initier des sites de compostage en habitat collectif et en établissements scolaires (restauration collective). L'inauguration du 1er site a eu lieu en novembre 2011 sur Caen. Pour les habitats collectifs, l'action envisagée pour 2012 sera le compostage collectif en pied d'immeuble, avec l'aide d'un maître composteur qui accompagnera les familles afin d'assurer le bon fonctionnement du composteur et faciliter la démarche. Le SYVEDAC a également initié une opération de composteur électro mécanique sur le territoire de Caen la mer au restaurant universitaire Côte de Nacre (1500 repas jour) à Caen où les étudiants pratiquent le tri de leurs déchets fermentescibles pour traitement par compostage. Deux maîtres composteurs ont été recrutés par le SYVEDAC. Ils interviennent sur l'ensemble des communes, tant sur les actions de distribution que de sensibilisation et d'animation grand public et scolaires. Caen la mer a mis en place, avec les pharmaciens participants, une collecte spécifique des DASRI (<i>Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux</i>). Ainsi, Caen la mer met à disposition des pharmacies des contenants à aiguilles et des cartons de transports autant que de besoin, fournit aux pharmacies les outils de communication nécessaires, fait collecter et détruire ces déchets infectieux dans les filières adaptées. Un traitement spécifique des déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (D3E) est en place. Les distributeurs ont l'obligation de reprendre tout appareil usagé lors de l'achat d'un équipement neuf du même type, il s'agit du « UN pour UN ». Toutefois, pour les appareils qui ne sont pas remplacés, Caen la mer a décidé d'instaurer une collecte spécifique sur ses 4 déchèteries (Fleury sur Orne, Hermanville sur mer, Colombelles et Bretteville sur Odon). Depuis juin 2010, des emplacements y sont donc réservés selon quatre catégories : gros électroménager froid (réfrigérateurs, congélateurs...), gros électroménager hors froid (gazinières, machines à laver...), écrans, et petits appareils ménagers (sèche-cheveux, rasoirs, jouets...). 520 tonnes ont été collectées sur Caen la mer en 2010 ?, soit l'équivalent de près de 57 000 appareils électriques et électroniques. Près de 400 tonnes ont été recyclées et près de 28 tonnes ont été valorisées énergétiquement²⁸⁵
Évolution de la production de déchets	On note en 2010 une baisse (- 1,1 %) des quantités globales collectées en porte à porte, apport volontaire et déchèteries. Au total, 125 170 tonnes de déchets ménagers ont été produites à Caen la mer en 2010 (collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchèteries), soit -0,7 % par rapport à 2009. Pour tout type de déchets, chaque habitant a produit, en 2010, 562 kg/habitant, soit 4 kg de moins qu'en 2009. Concernant les ordures ménagères uniquement, le ratio est de 276 kg/habitant en 2010.

²⁸⁵ Source : Sillage numéro 24 et 27

Comparativement, en 2010, chaque français produisait 316 kg de déchets ménagers.²⁸⁶

Les quantités d'ordures ménagères ont baissé de 0,69 % par rapport à l'année 2009. Cela peut s'expliquer par une production moindre d'ordures ménagères (tendance nationale) et par le tri plus sélectif toujours performant (67 kg/hab/an contre 46 kg/hab/an au niveau national).²⁸⁷

Graphique d'évolution des tonnages de verre collectés
de 2004 à 2010



La collecte du verre est de 5 614 tonnes en 2010 (5 608 tonnes en 2009 soit une augmentation de 0,10%). La collecte de verre représente en 2010 25/kg/an/habitants de l'agglomération ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 29 kg/an/habitants. Caen la mer organise chaque année depuis 2007 en partenariat avec le Téléthon une grande opération spéciale de collecte de verre dans les 450 bornes d'apport volontaire (537 tonnes collectées, soit près de 15 % de plus qu'un mois ordinaire sur la même période). Le produit des recettes issues de la collecte du verre sur cette période a été reversé au profit de l'Association Française contre les Myopathies.²⁸⁸

La collecte des déchets verts est de 12 562 tonnes en 2010 (14 730 tonnes en 2009, soit une diminution de 14,72% mais qui peut s'expliquer par la pluviométrie selon les années). Les déchets verts représentent en 2010 54/kg/an/habitants de l'agglomération ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale de 18 kg/an/habitants.

La collecte des encombrants est de 4 804 tonnes en 2010 (4 837 tonnes en 2009, soit une diminution de 0,68%). La collecte des encombrants représentent en 2010 22/kg/an/habitants de l'agglomération ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 16 kg/an/habitants.¹²

La collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) en déchèterie est de 580 tonnes en 2010 (objectif fixé de 400 tonnes par an). Les D.E.E.E collectés en déchèterie représentent 580 tonnes, soit 2,61 kg/hab/an correspondant aux performances habituellement rencontrées.

La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) se fait en pharmacie depuis 2007 et 83 pharmaciens ont participé à l'opération en 2010, ce qui a permis de récupérer et de traiter 2 989 tonnes de DASRI.²⁸⁹

²⁸⁶ Source : Ademe, 2010

²⁸⁷ Source : Ademe, 2010

²⁸⁸ Source : Rapport annuel-2010 - prix-déchets ménagers

²⁸⁹ Source : Rapport d'activités du service déchets de l'agglomération de Caen la mer, 2010

	Evolution des tonnages de déchets collectés dans les déchèteries de 2004 à 2010 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Tonnage (tonnes)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2004</td> <td>17 321</td> </tr> <tr> <td>2005</td> <td>17 790</td> </tr> <tr> <td>2006</td> <td>20 123</td> </tr> <tr> <td>2007</td> <td>24 574</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>25 510</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>24 455</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>25 166</td> </tr> </tbody> </table> Les quatre déchèteries ont reçu 170 709 visites en 2010, soit - 1 % par rapport à 2009. Entre 2009 et 2010, les tonnages ont augmenté de 3 % (de 24 455 tonnes en 2009 à 25 166 tonnes en 2010). 3 431 rotations de bennes ont été nécessaires pour évacuer ces déchets vers les sites de traitement.	Année	Tonnage (tonnes)	2004	17 321	2005	17 790	2006	20 123	2007	24 574	2008	25 510	2009	24 455	2010	25 166
Année	Tonnage (tonnes)																
2004	17 321																
2005	17 790																
2006	20 123																
2007	24 574																
2008	25 510																
2009	24 455																
2010	25 166																
Orientation politique en matière de déchets	Caen la mer mène une politique dynamique et volontaire pour améliorer et harmoniser la qualité des services, préserver le cadre de vie, maîtriser les coûts et simplifier le geste du tri. La promotion du compostage domestique fait donc partie intégrante du programme de prévention puisqu'il contribue aux objectifs définis dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.²⁹⁰ Caen la mer étudie l'extension de son réseau de déchèteries par la création de deux nouvelles structures.²⁹¹ Caen la mer CLM s'est fixé des objectifs précis d'augmentation du taux de valorisation des déchets et de réduction des tonnages incinérés et des transports de déchets. Le programme local de prévention des déchets fixe un programme d'actions pour 2012-2015.																

Sous-domaine n°9-2 / Services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement

Répartition des compétences et fonctionnement global	L'assainissement des eaux usées débarrasse les eaux usées de leur pollution, avant leur rejet dans le milieu naturel. L'assainissement a pour objectif de protéger la santé et la salubrité publique ainsi que l'environnement contre les risques liés aux rejets des eaux usées et pluviales. Il ne faut pas confondre le traitement des eaux (transformer en eau potable), et l'assainissement des eaux usées (collecter, transporter et traiter des eaux usées rejetée après les avoir utilisées). Depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, tout immeuble doit être raccordé à un système d'assainissement. Le but d'un tel système est de regrouper les eaux usées, puis de les épurer par traitement, avant de les rejeter dans le milieu naturel. Caen la mer assure la compétence « assainissement des eaux usées » sur l'ensemble du territoire et les compétences « eau potable », « eaux usées » et « eaux pluviales » dans les zones d'intérêts communautaires.²⁹² La direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) de la Communauté d'Agglomération de Caen la mer est également mise à disposition de la ville de Caen concernant la gestion de ses compétences eau potable et eaux pluviales et de RESEAU (le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen) pour ce qui est de la compétence « production d'eau potable et approvisionnement en eau potable ».
Modes de gestion et enjeux de	Caen la mer détient la compétence d'assainissement sur le réseau des eaux usées des 29 communes depuis le 1er janvier 2003. Dans le cadre de cette compétence, Caen la mer est chargée

²⁹⁰ Source : Sillage – numéro 30- avril 2011

²⁹¹ Source : Entretien avec les services techniques

²⁹² Source : L'assainissement à Caen la mer – DEA –site internet

l'assainissement collectif ou non sur le territoire	de collecter, transporter et traiter les eaux usées avant de les restituer au milieu naturel grâce à une série d'équipements dont elle a en charge l'exploitation, l'entretien et le renouvellement. Caen est l'une des premières villes de France à s'être dotée d'un système d'assainissement dit séparatif dans les années 1930 /1933. Un réseau séparatif est composé de deux collecteurs séparés, un pour les eaux usées, un autre pour les eaux pluviales. L'exutoire des eaux pluviales est alors directement le milieu naturel, notamment l'Orne, le Canal ou le réseau des Odons Cette politique en matière de gestion complète de l'assainissement est aujourd'hui reconnue.²⁹³ Caen la mer gère ainsi plus de 880 km d'égouts qui sont à des degrés divers en plus ou moins bon état. Le réseau fonctionne majoritairement en mode gravitaire en utilisant les pentes naturelles mais avec parfois des postes de refoulement (environ 120 sur Caen la mer). Le service public de l'assainissement collectif de Caen la mer est exploité soit par affermage (19 communes - l'exploitation est confiée à une entreprise privée qui assume le risque financier de la gestion et assure le contact avec les usagers), soit en régie-prestations de service (10 communes - : l'exploitation est confiée à une entreprise privée sous la responsabilité de la collectivité et rémunérée par elle). Les eaux usées sont envoyées ensuite vers des stations d'épurations. Caen la mer compte deux stations d'épuration des eaux usées: la première est située Sannerville. Elle traite 3 000 équivalents/habitants et en moyenne 150 m³ d'eaux usées par jour. La seconde est la STEP du Nouveau Monde, située à Mondeville, mise en service en 2003. Elle traite près de 13 millions de m³ d'eaux usées par an pour une capacité de 332 000 équivalents/habitants, mais sa capacité va jusqu'à 415 000 équivalents/habitants en adjonction d'une cinquième file de traitement. L'eau, dépolluée par un traitement biologique, produit environ 4 560 tonnes de boues (chiffre de 2008) transformés et valorisée en granules qui deviennent ensuite un engrais. Ceci est redistribué à des agriculteurs volontaires. Grâce à cette STEP, l'eau rejetée dans la nature est d'une qualité largement supérieure à celle exigée par les normes. L'assainissement non collectif concerne 420 propriétés environ (chiffre de 2010). En service depuis 2006, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de Caen la mer est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif.²⁹⁴ Trois types de contrôles sont exercés par le SPANC : le contrôle des installations neuves, le premier contrôle de bon fonctionnement et d'entretien, le contrôle périodique qui a lieu tous les 8 ans. Le service public de l'assainissement collectif est financé par la redevance assainissement, facturée pour chaque mètre cube d'eau de distribution aux usagers du service raccordés au réseau public d'assainissement. Celle-ci est de 1,057 € TTC/m³ pour 120 m³²⁹⁵.
Description du service d'alimentation en eau potable	Selon le schéma départemental d'alimentation en eau potable du Calvados, la ressource nécessaire au développement du département est assurée à la vue des projections démographique de l'INSEE.²⁹⁶ La compétence « production d'eau potable » et « approvisionnement en eau potable » est assurée par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen dénommé RESEAU qui assure entre autres la gestion de l'usine de production d'eau potable de l'Orne.²⁹⁷ Il est constitué de 30 collectivités (96 communes membres) qui représentent plus de 300 000 habitants autour de l'agglomération caennaise soit près de 50% des habitants du Calvados. Le périmètre s'est élargi depuis sa création en novembre 1999, le syndicat comptait alors 69

²⁹³ Source : Projet d'agglomération, 2010

²⁹⁴ Source : Site Internet de Caen la mer

²⁹⁵ Source : Rapport annuel sur la qualité de l'eau 2009

²⁹⁶ Source : Rapport de présentation du SCoT, 2010

²⁹⁷ Source : Site Internet de Caen la mer

	communes. La vocation de RESEAU est de répondre aux besoins qualitatifs, quantitatifs et/ou de sécurisation des communes et syndicats membres. Le syndicat revend l'eau à ses adhérents qui sont les collectivités locales. Actuellement, 30 % provient de l'Orne et le reste des eaux souterraines. La majorité des eaux prélevées dans le milieu naturel subit un traitement avant d'être distribuée à la population. Les communes et syndicats d'eau sont compétents en matière de distribution d'eau potable et assurent la production, le transport et le stockage. La qualité de l'eau potable est moyenne à médiocre selon les secteurs.²⁹⁸ Au nord de Caen, les teneurs en nitrates et pesticides peuvent parfois s'approcher des limites de qualité autorisées. Pour les nitrates, la norme maximale autorisée s'élève à 50 mg/litre. Le syndicat mixte vise un taux de 37,5 mg dans le cadre d'un programme d'actions pour améliorer, sur le moyen terme, la qualité de l'existant. RESEAU souhaite définir un programme d'actions de préservation et de reconquête de la ressource en eau.
Orientation politique en matière d'assainissement	Dotée de la compétence « eaux usées » et d'un budget assainissement de 15 millions d'euros par an, Caen la mer a la volonté de mener une politique ambitieuse en matière d'assainissement des eaux usées (collecte et traitement). Les objectifs sont d'harmoniser et améliorer encore le service rendu à l'usager, ainsi que mieux protéger l'environnement, mais également d'avoir un assainissement performant. Les efforts politiques sont essentiellement portés vers la STEP du nouveau Monde. Cette station exemplaire produit une bonne qualité d'eau, mais des solutions pour optimiser les coûts de fonctionnement de la STEP du Nouveau Monde sont recherchées. Une réflexion est en cours concernant la reprise ou non de la compétence des eaux pluviales.

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	<u>En matière de déchets :</u> > L'agglomération organise depuis 2005 des opérations de distribution de composteurs (3 800 distribués au total) dans un objectif de limitation des quantités de déchets collectés. Cette démarche permet de détourner près d'une demi-tonne de déchets de jardin et de cuisine par foyer participant, chaque année.²⁹⁹ > La campagne de promotion du compostage est suivie d'une sensibilisation autour du compost et, de la valorisation des déchets de jardin... Deux maîtres composteurs animent et proposent sur l'ensemble du territoire du SYVEDAC des informations et conseils sur la gestion des déchets verts chez les particuliers et lors de manifestations.³⁰⁰ > Caen la mer est partenaire du festival de Beauregard à Hérouville-Saint-Clair et les Courants de la Liberté en organisant la collecte et le traitement des déchets générés par les participants. Ainsi, Caen la mer met en place des bacs, des sacs jaunes et des bornes d'apport volontaire pour la collecte du verre.³⁰¹ > La communication se développe avec des journées « porte ouverte » au centre de tri, à l'usine d'incinération, et au centre de compostage déchet vert. De plus, des visites de l'usine incinération vont être proposées aux écoles (collège, lycée, groupe associatifs,) mais également pour favoriser le tourisme industriel. > Des animations scolaires sur le tri, le recyclage et le compostage des déchets sont menées par

²⁹⁸ Source : Thierry Pay, directeur de l'Eau et de la recherche au conseil général dans le journal Ouest France, novembre 2009

²⁹⁹ Source : Rapport d'activités du service déchets de l'agglomération de Caen la mer, 2010

³⁰⁰ Source : Entretien avec les services techniques

³⁰¹ Source : Sillage – numéro 27 – août 2010

	Caen la mer et le SYVEDAC. <u>En matière d'assainissement :</u> > Caen la mer met tout en œuvre pour avoir un réseau d'assainissement efficace afin d'avoir une meilleure qualité des eaux. En effet, la station d'épuration du Nouveau Monde consomme beaucoup d'énergie (environ 31 millions de Kw.h par an). Caen la mer a donc lancé une étude, en juin 2010 pour dégager des pistes d'économie d'énergie. Des travaux auront pour but d'économiser l'énergie, comme par exemple, utiliser la méthanisation des boues pour produire une partie du gaz qui alimente certains équipements de la station. Les élus se prononceront en mars prochain.³⁰²
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	> Des associations locales comme Emmaüs, l'association R'Pur (D3E), association Vis-à-Vis, sont des partenaires importants pour Caen la mer. Dans le cadre du programme de prévention des déchets, un diagnostic a été présenté le 8 décembre 2011 établissant une cartographie des acteurs locaux recensés, et présentant un pré programme d'actions pour 2012 et les années à venir.³⁰³ > D'ici fin 2011, un test va être lancé sur la ville de Caen, pour la collecte des corbeilles de propreté sur le centre-ville : un cheval fera la collecte des déchets du centre-ville de Caen. Un employé de la Ville ramassera les poubelles et les entassera dans la calèche. Le cheval emmènera ensuite les déchets jusqu'au quai Caffarelli. Une autre calèche avec un cheval proposera également des animations dans les quartiers de Caen. Tout ce matériel et les chevaux seront prêtés par la Ville de Trouville-sur-Mer, pionnière en la matière.³⁰⁴ > Des opérations d'amélioration énergétique et capacité de la station d'épuration du Nouveau Monde sont réalisés > Réalisation d'un diagnostic permanent et d'une modélisation des réseaux

Les apports de la concertation

Les thématiques des déchets et de l'assainissement n'ont pas été évoquées par les participants lors des ateliers de concertation.

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	<u>Déchets :</u> > L'optimisation de la collecte des ordures ménagères et des déchets verts (réduction de la production et de la fréquence des ordures ménagères et des déchets verts) > L'implantation de nouvelles déchèteries sur l'agglomération. > La réduction des transports de collectes sélectives, la maîtrise des coûts de tri et l'optimisation du traitement des refus de tri <u>Assainissement et eau potable :</u> > L'obtention d'un réseau d'assainissement performant avec une capacité suffisante pour faire face aux expansions. > La poursuite d'une démarche de « qualité sécurité » en matière de respect des normes environnementales. > La préservation de l'écosystème et la qualité des eaux de baignade. > La prévention des pollutions accidentelles et des pollutions diffuses.
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à	<u>Déchets :</u> > La possibilité que le SYVEDAC soit maître d'ouvrage d'un centre tri.

³⁰² .Source : Entretien avec les services techniques

³⁰³ Source : Entretien avec les services techniques

³⁰⁴ Source : Site internet cotecaen.fr

l'échelle du domaine	> Le regroupement de la compétence collecte et traitement des déchets pour limiter le nombre de marchés publics et obtenir de meilleurs prix en groupant les commandes. <u>Assainissement et eau potable :</u> > Caen la mer ne gère pas le réseau des eaux pluviales, mais elle pourrait être amenée à prendre cette compétence dans les années à venir. Il faudra alors trouver les solutions techniques et les ressources économiques nécessaires. > La mise en conformité des installations d'assainissement non collectives.

Synthèse de la fiche n°9 Déchets, eau et assainissement

Caen la mer dispose d'un service de collecte et de traitement des déchets performant avec un ramassage en porte à porte des déchets recyclables, des ordures ménagères et des déchets verts, une filière de récupération du textile, la collecte en apport volontaire de déchets spécifiques (déchèterie) et du verre, la distribution gratuite de composteurs. Des ambassadeurs du tri animent des actions de sensibilisation. Néanmoins, les quantités de déchets collectées – si elles demeurent moins élevées que les moyennes nationales – ne diminuent que faiblement.

En matière d'assainissement, Caen la mer exerce sa compétence sur l'ensemble du réseau des eaux usées. Elle s'est doté d'une station d'épuration très performante et exemplaire, la STEP du Nouveau Monde, qui traite de façon biologique les eaux usées et dispose d'une grande capacité de traitement.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- Le traitement des ordures ménagères : un taux d'enfouissement relativement faible ; un taux de valorisation énergétique important. - Un bon service de collecte pour le particulier en porte à porte. - Un programme local de prévention des déchets 2011-2015 à l'échelle du SYVEDAC. - Un réseau d'assainissement efficace.	- Le manque de déchèteries et des distances de transports importants vers les sites de traitements. - Les objectifs du Grenelle à atteindre. - La Communauté d'agglomération ne détient pas la compétence « eaux pluviales ». La qualité de ce réseau semble relativement médiocre, ce qui implique des pollutions liées aux hydrocarbures notamment. - L'information du public par rapport aux risques nucléaires (rejet gazeux du GANIL, transport de déchets radioactifs, risque nucléaire des installations régionales) et déchets spécifiques (hospitaliers). - Le recensement des acteurs du recyclage.

Enjeux majeurs

- Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire (réduction à la source), améliorer les performances de tri (sensibilisation) et les valorisations (2^e vie de produits, ressourceries, méthanisation, compostage), et optimiser les équipements.
- Informier le public sur la gestion de tous les types de déchets (ménagers, spécifiques, dangereux...).
- Améliorer la gestion de la ressource en eau (limiter les gaspillages les pollutions de la ressource).
- Améliorer les performances du réseau d'assainissement et du traitement des eaux usées.
- Améliorer la gestion des eaux pluviales.
- Sensibiliser les publics (jeunes, jardiniers, collectivité) aux problématiques d'économies d'eau, de préservation de la ressource, de prévention de pollution des eaux.

Transversalité

- > Urbanisme, habitat, logement
- > Énergie
- > Biodiversité et ressources naturelles
- > Accès à la connaissance
- > Déplacements, transports et infrastructures
- > Santé

Fiche n°10 Santé

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS³⁰⁵ : 1. Mieux connaître, faire connaître et former sur les déterminants de la santé 2. Favoriser la participation active des différents acteurs et décideurs ainsi que celle de la population notamment à l'établissement et au suivi de plans locaux d'actions santé 3. Réduire les inégalités concernant les conditions de vie, de travail, l'accès à des soins et à l'information 4. Offrir un cadre de vie agréable et sain																																				
Documents de référence	Études sur la démographie médicale en Basse-Normandie - Conseil Économique, Social et Environnemental de Basse-Normandie, tome 1 et 2, 2009 et 2011 Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération caennaise (CUCS) Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2011-2015 et bilan du PRSE 2005-2008 Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) en Normandie 2010-2015																																				
Indicateurs	> Nombre de bénéficiaires de la CMU : → Manque de données > Taux de médecins, d'infirmiers, de dentistes et de masseurs-kinésithérapeutes pour 10 000 habitants, à l'échelle communale (sauf infirmiers de plus de 55 ans)³⁰⁶ <table><tr><td></td><td>Densité pour 10000 habitants en 2010 (population du recensement de 2006)</td><td>Taux d'évolution de la densité entre les recensements de populations de 1990 et 2006 (%)*</td><td>Taux de praticiens de plus de 55 ans</td></tr><tr><td>Médecins Généralistes</td><td>7,9</td><td>-6,5</td><td>43,1</td></tr><tr><td>Infirmiers</td><td>6,1</td><td>-7,9</td><td>8,6 **</td></tr><tr><td>Dentistes</td><td>3,8</td><td>-8,1</td><td>NC</td></tr><tr><td>Masseurs Kinésithérapeutes</td><td>5,4</td><td>-7,4</td><td>NC</td></tr></table> * : L'évolution de la densité de praticiens est calculée au regard de l'évolution de la population entre les recensements. Elle n'intègre pas l'évolution du nombre de praticiens (données indisponibles). ** : Le taux d'infirmiers de plus de 55 ans est calculé à l'échelle cantonale (données issues de l'observatoire des territoires, source : CNAM – 2002). > Comparaisons des densités de praticiens (pour 10 000 habitants) en chirurgie-dentaire, soins infirmiers et kinésithérapie (chiffres praticiens : 2010 ; population : 2008) à l'échelle départementale et régionale :³⁰⁷ <table><tr><td></td><td>Dentistes</td><td>Infirmiers</td><td>Masseurs-kinésithérapeutes</td></tr><tr><td>Caen la Mer</td><td>5,1</td><td>6,6</td><td>8,2</td></tr><tr><td>Calvados</td><td>3,6</td><td>6,8</td><td>5,2</td></tr><tr><td>Basse-Normandie</td><td>3,2</td><td>7,6</td><td>4,7</td></tr></table>		Densité pour 10000 habitants en 2010 (population du recensement de 2006)	Taux d'évolution de la densité entre les recensements de populations de 1990 et 2006 (%)*	Taux de praticiens de plus de 55 ans	Médecins Généralistes	7,9	-6,5	43,1	Infirmiers	6,1	-7,9	8,6 **	Dentistes	3,8	-8,1	NC	Masseurs Kinésithérapeutes	5,4	-7,4	NC		Dentistes	Infirmiers	Masseurs-kinésithérapeutes	Caen la Mer	5,1	6,6	8,2	Calvados	3,6	6,8	5,2	Basse-Normandie	3,2	7,6	4,7
	Densité pour 10000 habitants en 2010 (population du recensement de 2006)	Taux d'évolution de la densité entre les recensements de populations de 1990 et 2006 (%)*	Taux de praticiens de plus de 55 ans																																		
Médecins Généralistes	7,9	-6,5	43,1																																		
Infirmiers	6,1	-7,9	8,6 **																																		
Dentistes	3,8	-8,1	NC																																		
Masseurs Kinésithérapeutes	5,4	-7,4	NC																																		
	Dentistes	Infirmiers	Masseurs-kinésithérapeutes																																		
Caen la Mer	5,1	6,6	8,2																																		
Calvados	3,6	6,8	5,2																																		
Basse-Normandie	3,2	7,6	4,7																																		
Principaux acteurs du territoire	Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie / Conseil Economique, Social et Environnemental de Basse-Normandie / CARSAT de Basse Normandie Conseil Général du Calvados / Caisse d'Allocations Familiales du Calvados Union Régionale des Médecins Libéraux de Basse-Normandie (URML) / Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM)																																				

³⁰⁵ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

³⁰⁶ Source : ARS de Basse-Normandie

³⁰⁷ Source : ARS de Basse-Normandie

Sous-domaine n°10-1 / Accès aux soins

Structures de santé
(existantes et en projet)**Structure de santé et offre de soins**

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) a participé à la création d'un pôle de santé dans une "Zone Urbaine Sensible" à Caen, dans le quartier de la Grâce de Dieu. Ce projet s'inscrit dans un projet plus global de renouvellement du quartier (construction de nouveaux logements sociaux). Dans le cadre de ce projet, il était essentiel de conserver des services médicaux et paramédicaux de proximité : la rénovation du quartier de la Grâce de Dieu impliquait la démolition des immeubles hébergeant les professionnels de santé installés sur ce quartier. La création de la maison de santé, qui héberge quinze professionnels de santé et une maison des addictions, a ainsi permis de maintenir l'offre de soins de premier secours sur le quartier. Le pôle de santé de la Grâce de Dieu vise également à favoriser l'inclusion sociale, en réduisant les inégalités sociales et territoriales en matière de santé : il permet d'améliorer l'accessibilité aux soins et à la prévention des personnes en situation précaire et offre aux professionnels de la santé les moyens d'exercer dans des conditions optimales.³⁰⁸

Dans le contexte régional, la présence d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU), à Caen, est sans doute la raison principale de la présence accrue de médecins à l'échelle du Calvados.

D'une part, cet établissement est un gros employeur de médecins ; d'autre part, les capacités qu'offre ce centre hospitalier en termes de formation initiale, de soins, d'informations et de formation professionnelle facilitent et sécurisent l'exercice au quotidien de la médecine et finalement incitent les praticiens à s'installer à proximité.

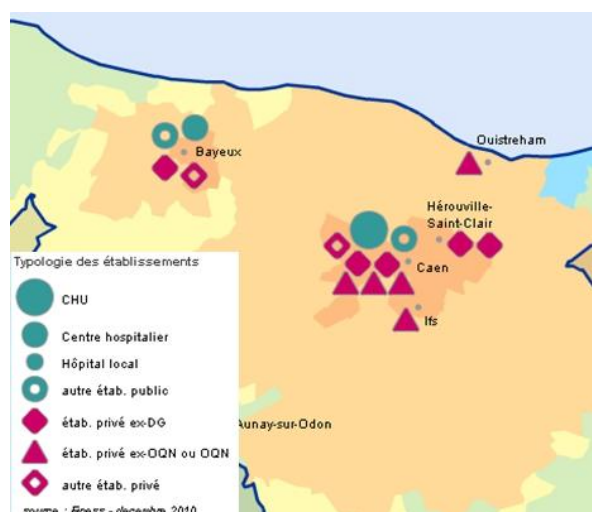
C'est particulièrement vrai pour les spécialistes qui disposent avec cette structure et plusieurs cliniques, toutes situées à Caen, de plateaux techniques de haut niveau. Ainsi, le Calvados, et en particulier l'agglomération caennaise, dispose d'un éventail de spécialités presque complet ; avec des densités de praticiens souvent égales ou supérieures à la moyenne nationale.³⁰⁹

Par ailleurs l'attractivité du territoire en termes d'éducation, d'emplois pour le conjoint, d'offre culturelle accentue cet état de fait.

L'offre de santé recensée sur le territoire est également composée des établissements suivants^{310, 311} :

- CHS Le Bon Sauveur
- Clinique et fondation de la Miséricorde
- CLCC François BACLESSE
- Polyclinique du Parc, centre privé à but lucratif
- Centre Hospitalier privé Saint Martin
- CRF de Caen
- Clinique de la Côte Normande -IFS
- Institut de médecine physique et de réadaptation – Hérouville Saint-Clair

*Typologie des établissements en 2010*³¹²



³⁰⁸ Source : Site Internet SIG Ville, Secrétariat Général du comité interministériel des villes (CIV)

³⁰⁹ Source : CESER de Basse-Normandie – Rapport sur la démographie médicale (tome 1)

³¹⁰ Source : Haute Autorité de Santé

³¹¹ Source : ARS de Basse-Normandie

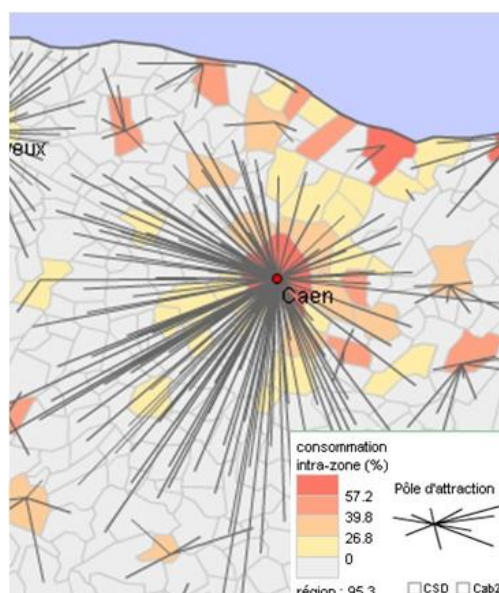
³¹² Source : ARS de Basse-Normandie

	L'ensemble de ces établissements, publics (hors CHU) et privés, couvrent des domaines diversifiés de la santé (lutte contre le cancer, médecine, chirurgie, obstétrique, cardiologie, psychiatrie, ...) et offrent une capacité d'accueil de plus de 1300 places.
Démographie médicale & Problèmes d'accès aux soins identifiés sur le territoire	<i>Démographie médicale</i> Le diagnostic, au regard des données disponibles, s'attache à faire un état des lieux de certains métiers et professions médicales. Pour les personnels médicaux, sont successivement évoqués la situation des généralistes et des chirurgiens-dentistes. Pour les auxiliaires de santé, sont examinées les professions d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute. <u><i>Médecins généralistes de premier recours</i></u> L'analyse des chiffres disponibles auprès de l'ARS (issus de l'URCAM) permettent d'apporter une première estimation du nombre de médecins généralistes de premier recours exerçant sur le territoire de Caen la mer. S'ils n'intègrent pas les médecins exerçant une activité administrative (médecines scolaires, laboratoires,...) ou ayant choisi un mode d'exercice particulier (médecin du sport, acupuncture, gériatrie,...), ils permettent en revanche d'apporter une vision plus précise des services directs à la population. Ainsi la densité de médecins pour 10 000 habitants en 2010 (selon les chiffres de recensement de la population de 2006) est de 7,9 sur le territoire de Caen la mer, un taux plus faible que la moyenne nationale de 9,29. Ce chiffre varie de 0 (pour 6 communes) à 19,8 (Louvigny). Par ailleurs dans les communes n'ayant pas de médecin, la distance moyenne pour accéder à un praticien généraliste est de 3,2 kilomètres. Ceci induit des déplacements vers plusieurs pôles d'attractivité. <i>Lieu de « consommation » des actes chez les médecins généralistes et déplacements induits en 2010³¹³</i> Enfin, de manière prospective, la prise en compte de la part des médecins âgés de plus de 55 ans peut apporter un regard sur les années à venir. Ce taux s'élève, en moyenne, à 43,1 % sur le territoire de Caen la mer ; et dépasse 50 % dans 11 communes du territoire. Ces chiffres révèlent un risque de tensions dans les années à venir, si les départs à la retraite ne sont pas renouvelés. <u><i>Chirurgiens -dentistes</i></u> Comme indiqué précédemment, le territoire de Caen la mer se caractérise par son offre médicale complète qui tire vers le haut l'offre départementale et régionale. Ce constat est d'autant plus vrai pour l'offre en matière de soins dentaires puisque l'attractivité du

³¹³ Source : ARS de Basse Normandie

territoire va bien au-delà des limites de l'agglomération. Cela se traduit par une densité de praticiens significativement supérieure aux chiffres départementaux et régionaux (Caen la mer : 5,1 pour 10 000 habitants ; contre 3,6 et 3,2 à l'échelle départementale et régionale).³¹⁴

*Attractivité de la ville de Caen pour les soins dentaires*³¹⁵

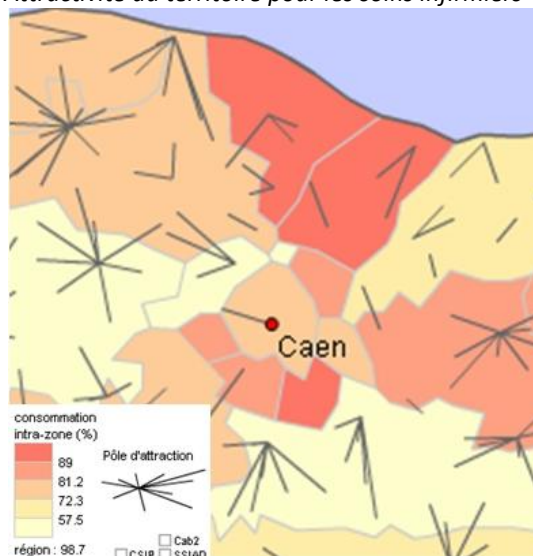


Infirmiers

Le territoire de Caen la mer correspond au niveau départemental à une zone bien dotée en infirmiers, bien que la densité soit légèrement en retrait par rapport aux niveaux départemental et régional (6,6 infirmiers pour 10 000 habitants, contre respectivement 6,8 et 7,6 pour 10 000 habitants)³¹⁶. Ce chiffre peut notamment s'expliquer par l'absence d'actifs dans 7 communes du territoire ; ce qui engendre au même titre que pour les soins généralistes, un déplacement moyen de 3,2 kilomètres. On constate, en comparaison à d'autres types de soins, la moindre polarité de la ville de Caen.

Le taux de praticiens de plus de 55 ans est globalement peu élevé à l'échelle cantonale avec 8,6 % sur l'ensemble des cantons ayant au moins une commune dans l'agglomération.

*Attractivité du territoire pour les soins infirmiers*³¹⁷



³¹⁴ Source : ARS de Basse-Normandie

³¹⁵ Source : ARS de Basse-Normandie

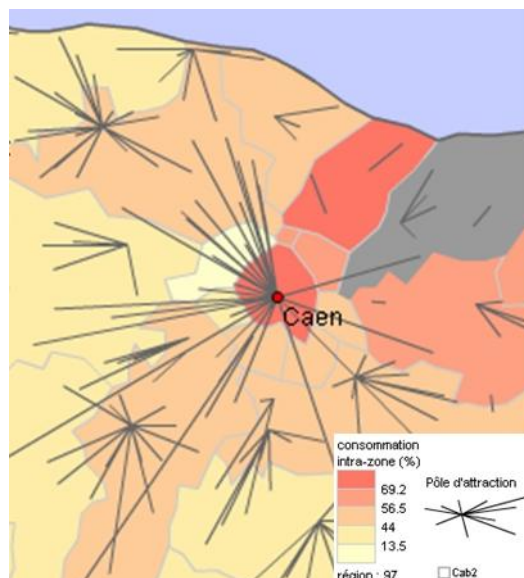
³¹⁶ Source : ARS de Basse-Normandie

³¹⁷ Source : ARS de Basse-Normandie

Masseurs-kinésithérapeutes

Caen la mer est pôle majeur en matière de densité de kinésithérapeutes avec 8,2 praticiens pour 10 000 habitants (contre 5,2 et 4,7 praticiens aux échelles départementales et régionales). Au même titre que pour les soins dentaires, mais de manière moins importante, le territoire draine des patients bien au-delà des limites de l'agglomération.

Attractivité du territoire pour les soins de kinésithérapie³¹⁸



Rapport à la santé et accès aux soins

Les principales difficultés d'accès aux soins sont rencontrées dans certains quartiers ou îlots de logement social où les populations en situation de précarité restent souvent à distance de la médecine, pour des raisons qui sont à la fois matérielles, économiques, sociales, culturelles et par manque d'information.³¹⁹

Cette problématique se cristallise auprès des publics en situation de chômage (en particulier pour les jeunes de 16 à 25 ans), les bénéficiaires du RSA,... qui s'adressent en priorité aux Centres d'Examen de Santé ou aux urgences hospitalières, souvent plus tardivement après l'apparition des symptômes, voire de la douleur. Ces personnes sont 2 fois plus nombreuses à ne jamais consulter un médecin et 1,5 fois plus nombreuses à ne jamais consulter un dentiste.³²⁰

Dans le cadre des bilans de santé effectués par la médecine scolaire, certaines inégalités sociales apparaissent à l'issue des diagnostics. Dans les quartiers prioritaires, les enfants rencontrent plus souvent des problèmes sanitaires qui se traduisent par un manque d'hygiène, un déficit d'accès aux soins, des comportements de malnutrition, des problèmes récurrents de sommeil.

Les problématiques d'addictions, identifiées dans les centres spécialisés de soins aux toxicomanes, touchent en premier lieu les hommes jeunes : 34 % sont âgés de moins de 25 ans.³²¹

Le CUCS proposent une déclinaison des orientations stratégiques des partenaires signataires (État, Caen la mer, Communes, Conseil Général du Calvados, CAF,...). L'objectif global est de contribuer à « améliorer l'état de santé des personnes les plus défavorisées et surtout les jeunes en y associant la famille dans sa dimension éducative. Il s'agit de renforcer le lien santé/social, notamment par la mise en œuvre de mesures relatives à la prévention et l'accès aux soins. »

Certains dispositifs comme les Ateliers Santé Ville, ont pour objectifs avec la participation des habitants de faciliter et d'adapter la coordination des interventions de santé et de permettre l'accès aux services sanitaires et sociaux communs.³²²

³¹⁸ Source : ARS de Basse-Normandie

³¹⁹ Source : CUCS de l'agglomération caennaise

³²⁰ Source : CUCS de l'agglomération caennaise

³²¹ Source : CUCS de l'agglomération caennaise

	Par ailleurs, une part des actions mises en œuvre par les communes concernent la prévention, le dépistage et l'information. Au regard de ses compétences, Caen la mer s'engage dans les domaines de l'accès à l'emploi et du développement économique d'une part et celui de la réussite éducative d'autre part.

Sous-domaine n°10-2 / Santé et environnement

Information et stratégie locales en matière de santé – environnement (bruit, ondes électromagnétiques, pollutions des sols et de l'air)	En matière de santé et d'environnement, un premier Plan Régional Santé Environnement (PRSE) à été mis en œuvre, à l'initiative de l'Etat et dans le cadre de partenariat, sur la période 2005 – 2008. Décliné en 24 actions, il abordait les domaines de la qualité de l'air, de l'eau, le logement et la santé au travail.³²³ Désireuse de s'engager au titre de ses compétences, Caen la mer a déployé, dans le cadre d'un partenariat avec l'école nationale de santé publique et l'ARS (ex. DRASS), un volet local du premier PRSE avec la mise en œuvre volontaire d'un Plan Local Santé Environnement.³²⁴ Les actions mises en œuvre dans le cadre de politiques sectorielles (habitat, environnement, aménagement et développement économique,...) trouvent ainsi un retentissement en matière de santé et d'environnement. Un croisement entre les actions du premier PRSE et les compétences de l'agglomération a notamment été réalisé (cf. <i>tableau ci-dessous</i>). La mise en œuvre du second PRSE 2011 – 2015 concerne un ensemble de programmes ou politiques approuvés par Caen la mer. Ainsi, la mise en œuvre du SCOT, du PLH, du PDU intègrent des thématiques liées aux préoccupations en matière de santé et d'environnement. Par ailleurs, dans le cadre du projet d'agglomération, le domaine santé – environnement est inscrit au regard du développement économique. Le renforcement du Plateau Nord, pôle d'excellence scientifique, pourra constituer un support pour « valoriser et développer le secteur de la santé environnementale ».³²⁵
Existence de préoccupations particulières sur la qualité de l'air extérieur ou intérieur, de l'eau potable, de nuisances sonores, des ondes	Qualité de l'eau La préservation de la ressource en eau, en particulier sur le plan qualitatif, est un enjeu majeur sur le territoire de Caen la mer. La qualité des eaux de surfaces est reconnue comme médiocre sur le territoire³²⁶. Ainsi, si un point noir sur le plan environnemental devait être souligné pour le territoire, elle se traduirait par la sensibilité des masses d'eaux de surface aux nitrates, et souterraine aux nitrates et aux pesticides. Cet élément de constat pose une réelle problématique quant à la sécurisation des captages d'eau potable. Néanmoins, les efforts réalisés, notamment dans le cadre de la compétence assainissement de Caen la mer, ou de l'élaboration des documents de planification comme les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux visent à apporter des réponses adaptées. Qualité de l'air La qualité de l'air est jugée globalement bonne sur le territoire. En revanche, un développement du réseau de surveillance constitue un enjeu dans le cadre du PDU.³²⁷ Par ailleurs, dans le cadre du PRQA 2010-2015, un ensemble d'orientations sont définies à l'échelle de la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie pour intégrer la qualité de l'air et ses effets dans les politiques publiques. Habitat et qualité de l'air intérieur

³²² Source : CUCS de l'agglomération caennaise

³²³ Source : Bilan du PRSE 2005 – 2008

³²⁴ Source : Mémoire « Le Plan Local Santé Environnement : un outil d'intégration des priorités santé environnement dans les politiques d'une communauté d'agglomération. L'exemple de Caen la mer

³²⁵ Source : Projet d'agglomération de Caen la mer

³²⁶ Source : PTAP 2007-2012 pour le BASSIN DE L'ORNE AVAL ET DE LA SEULLES

³²⁷ Source : Diagnostic du PDU (juillet 2011)

Le PLH met en évidence une vacance de logements potentiellement imputable à leur insalubrité. Le repérage fin de ces logements constitue une priorité. 3 768 logements seraient potentiellement indignes sur Caen la mer (5,3 % du parc privé des résidences principales et 18,6 % du total des logements potentiellement indigne du département). Sur Caen la mer, 6 887 personnes vivraient dans un logement indigne.³²⁸

Sites et sols pollués

Au sein du tissu urbain de Caen la mer, neuf sites ont été recensés comme étant pollués³²⁹, principalement par des hydrocarbures au niveau de la presqu'île industrialo-portuaire.³³⁰

Les projets de requalification d'anciens sites industriels représentent une opportunité pour mener des réflexions quant aux nouveaux usages compatibles avec les anciennes occupations.

Nuisances sonores

Les populations du centre-ville de Caen et celles à proximité des principaux axes de communication (voie ferrée Caen-Paris, l'A84, la N158, la N13 et la D515) sont particulièrement affectées par le bruit³³¹.

La volonté de limiter cette exposition se traduira dans les projets futurs, et sur les réaménagements des équipements existants, par des objectifs « ambitieux » de réduction. Ainsi, des mesures de réduction pourraient être mises en place avec, par exemple, l'installation de murs végétaux.³³²

Une cartographie du bruit sur le territoire de Caen la mer devrait prochainement être réalisée.³³³

Autres nuisances (champs électromagnétiques et nuisances lumineuses)

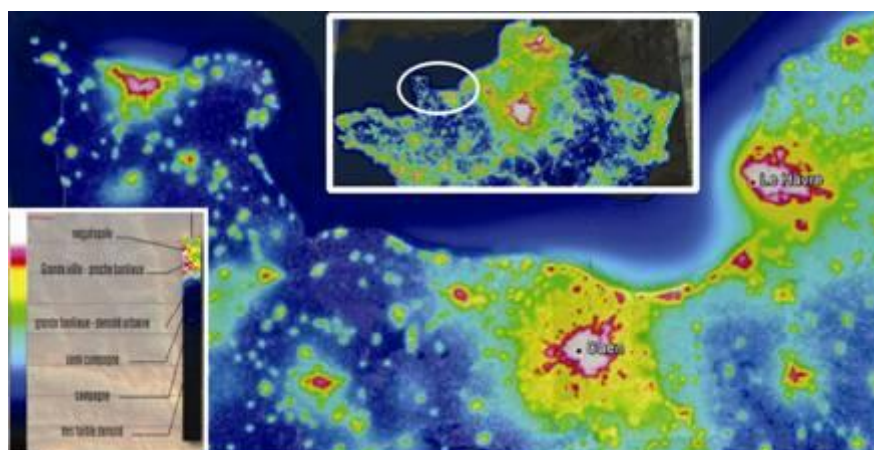
D'autres types de nuisances peuvent avoir un effet sur la santé et l'environnement. C'est notamment le cas de l'exposition aux ondes électromagnétiques et aux sources lumineuses. Ces deux éléments ne sont pas clairement identifiés dans le PRSE.

En matière d'exposition aux champs électromagnétiques, le développement de la téléphonie mobile constitue un enjeu à prendre en compte pour l'avenir.

La prise en compte des nuisances lumineuses a fait l'objet de réflexions dans le cadre du Grenelle Environnement. La prévention de ces nuisances a fait l'objet d'une intégration au code de l'environnement avec la publication au Journal Officiel le 13 juillet 2011, d'un décret créant un chapitre spécifique aux nuisances lumineuses dans la partie réglementaire du code de l'environnement regroupé dans les articles R. 583-1 à R. 583-7.

D'après les cartes de pollution lumineuse³³⁴, il apparaît que le territoire de Caen la mer est globalement exposé.

Carte de luminosité sur le territoire de Caen la mer



³²⁸ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

³²⁹ Source : État initial de l'environnement, Rapport de présentation du SCOT, 2010

³³⁰ Source : Fiche n°3 « Biodiversité » - Diagnostic de l'Agenda 21 de Caen la mer

³³¹ Source : Diagnostic du PDU (juillet 2011)

³³² Source : Diagnostic du PDU (juillet 2011)

³³³ Source : Entretiens

³³⁴ Source : [Association AVEX](#)

Action du PRSE 2005 – 2008	Compétences de Caen la mer
Les légionelles Action PRSE 1	Gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage Hébergement de nuit des sans abris
Les particules diesel Action PRSE 2	Gestion de sa flotte de véhicules Collecte des déchets ménagers et assimilés
Les modes de déplacements Action PRSE 3	Déplacements au sein de Caen la mer Études et créations de zones d'habitat Elaboration et mise en œuvre du PDU
Création d'infrastructures de transport Action PRSE 4	Création de voiries d'intérêt communautaire
Préserver les ressources pour améliorer la qualité de l'eau Action PRSE 7	Assainissement : réalisation de plans d'épandage des boues de station de traitement d'eaux usées
Les substances dangereuses dans les eaux et les sols Action PRSE 8	Entretien des espaces extérieurs des zones et bâtiments d'intérêt communautaire
Baignade Action PRSE 9	Assainissement collectif et individuel des eaux usées
La qualité environnementale et sanitaire des bâtiments Action PRSE 15	Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire Qualité des constructions dans les zones d'habitat communautaire
Températures extrêmes Action 17	Hébergement de nuit des sans abris
Habitat insalubre Action PRSE 19	Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire Financement d'OPAH PLH
L'asthme et les allergies Action PRSE 21	Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire Choix des plantations dans les zones d'intérêts communautaires Travail sur les allergies et édition d'un document d'information par Caen la mer
Les risques auditifs Action PRSE 22	Lutte contre certaines nuisances sonores

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	Politiques sectorielles menées dans le cadre des compétences de Caen la mer et ayant une incidence en matière de santé et d'environnement : PLH, PDU, Projet d'agglomération, Charte bas-normande d'entretien des espaces publics,...
Actions menées en interne	Audit des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires par les services de Caen la mer Nouveau règlement d'utilisation des véhicules de Caen la mer Prévention par rapport à la sécurité au travail Prévention contre l'alcoolisme au travail
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	Sous l'impulsion de l'URML, en relation étroite avec l'URCAM, le Conseil Régional du Calvados et les trois ordres départementaux des médecins, la signature de la charte en faveur du déploiement des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires soutient 3 objectifs opérationnels : ³³⁶ • l'établissement d'un diagnostic territorial commun ; • le soutien et l'accompagnement des projets de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) ; • l'installation de nouveaux médecins généralistes et des autres professionnels de santé dans le cadre du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire. Mondeville s'est dotée d'un dispensaire avec un médecin rémunéré par la ville, qui permet à l'ensemble de la population d'avoir droit à des prestations de santé.

³³⁵ Source : Mémoire « Le Plan Local Santé Environnement : un outil d'intégration des priorités santé environnement dans les politiques d'une communauté d'agglomération. L'exemple de Caen la mer

³³⁶ Source : Rapport du CESER de Basse-Normandie (Tome I) sur la démographie médicale bas-normande

Les apports de la concertation

Les participants ont noté de façon positive :

- La présence d'un dispensaire à Mondeville avec un médecin rémunéré par la ville.
- Les actions mises en œuvre sur le territoire par le Conseil Général dans le cadre de la protection maternelle et infantile.
- Une bonne desserte par les services d'urgences.
- L'action de SOS Médecins.
- Une bonne dotation du territoire en matière de spécialistes et de soins infirmiers.

Ils soulignent cependant le manque de :

- Liens de causes à effets entre précarité et difficulté d'accès aux soins.
- Les cas d'urgence à traiter par les CCAS.
- La difficulté d'accès à des mutuelles de santé.
- La disparition progressive des médecins généralistes dans les communes.

Les participants ont proposé :

- D'engager une réflexion sur les centres d'urgence, sur la création d'un pôle santé
- D'inciter les médecins à s'installer sur le territoire (financer les études en échange d'un nombre d'année sur le secteur)
- D'engager une réflexion sur la création de zones franches pour faire venir les médecins.

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> Le développement d'activités innovantes en faveur du secteur médical (cluster biotechnologie). > Le maintien d'une offre de soins de qualité dans le secteur hospitalier. > La prise de conscience des liens entre précarité et difficulté d'accès aux soins. > La prise en compte précoce des questions relatives à la santé et à l'environnement. > La mise en œuvre du PLSE s'appuyant sur le nouveau PRSE 2011 – 2015 ; déclinaison de l'approche santé environnement des politiques sectorielles déjà mises en œuvre. > L'opportunité de concilier le développement économique avec les questions de santé et d'environnement. > L'exemplarité de la collectivité en matière de santé et d'environnement (notamment sur les risques professionnels).
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> La lutte contre les inégalités de santé en cohérence avec les autres politiques (logement / transport / éducation / etc...). > Le maintien de la densité médicale sur le territoire. > Le remplacement des médecins partant en retraite. > La poursuite des actions de prévention. > Le développement de la télémédecine. > Le développement des outils de suivi en matière de santé et d'environnement (tableau de bord). > La prise en compte des connaissances récentes sur les nuisances pour la santé et l'environnement (ondes, nuisances lumineuses).

Synthèse de la fiche n°10 Santé

Caen la mer, avec ses nombreux équipements, dont un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et une gamme complète de spécialistes, constitue un pôle de santé dont l'attractivité est supérieure aux limites de son territoire. La problématique de l'accès de tous aux soins, prise en charge dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), représente néanmoins un enjeu important sur le territoire. En matière de santé et d'environnement, Caen la mer s'attache, dans un certain nombre de documents d'orientation, à intégrer des actions et recommandations sur ces thématiques (qualité de l'eau, de l'air, habitat, etc.)

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Des équipements et une offre médicale de haut niveau. • Des structures médicales facilement accessibles (hôpitaux, soins infirmiers à domicile, soins spécialisés). • Des politiques sectorielles (logement, aménagement, environnement,...) permettant des interventions dans de nombreux champs de la santé environnementale. • La prise en compte depuis le premier PRSE, avec une réflexion pour la mise en œuvre d'un PLSE, des questions liées à la santé et à l'environnement.	• Des rapports à la santé non-uniformes, notamment pour les personnes en situation de précarité. • Une part non négligeable de médecins généralistes âgés de plus de 55 ans. • Une densité médicale en diminution, liée à l'évolution (augmentation) de la population. • Une prise en compte partielle de certaines nuisances sur la santé et l'environnement (ondes, pollution lumineuse, bruit). • La pollution des eaux sur le territoire.
Enjeux majeurs	
• Favoriser l'accès de tous aux soins en maintenant une offre satisfaisante sur le territoire (densité de médecins, remplacement des départs à la retraite, etc.) et en encourageant des actions (maisons de santé, dispensaires...) à destination des publics les plus éloignés des soins (jeunes, population en situation précaire, etc.). • Mettre en avant le lien entre santé et environnement (information, sensibilisation sur les différentes nuisances, prévention, actions de réduction).	

Transversalité

- > Accès à la connaissance
- > Urbanisme, habitat, logement
- > Solidarité
- > Biodiversité et ressources naturelles
- > Sport et loisirs
- > Sécurité

Fiche n°11 Sécurité

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS³³⁷ : 1. Rendre les territoires moins vulnérables face aux risques naturels et industriels en maîtrisant l'aménagement et l'urbanisme 2. Informer et impliquer les acteurs pour leur garantir une plus grande autonomie et responsabilité face au risque 3. Développer la prévention et l'alerte, gérer les crises et réparer les dommages de manière solidaire 4. Améliorer la prévention auprès des populations vulnérables et l'aide aux victimes 5. Prévenir l'exclusion en renforçant les solidarités
Documents de référence	SCOT de Caen Métropole PLH 2010 – 2015 de Caen la mer Etude de vulnérabilité aux changements climatiques du Conseil Général du Calvados Plan de prévention des risques d'inondations / Plan de prévention des risques technologiques (avec le GANIL et le dépôt pétrolier notamment) Carte ICPE / PRV Schéma de transport des matières dangereuses SDAGE DICRIM (14 communes sur 29 ont leur DICRIM avec modalités d'alerte)
Indicateurs	> Part de la population exposée aux risques naturels → Manque de données > Part de la population exposée aux risques technologiques → Manque de données > Densité de population en zone Plan de Prévention des risques naturels et technologiques → Manque de données
Principaux acteurs du territoire	DREAL de Basse-Normandie / Région Basse-Normandie / Conseil général du Calvados GRESARC (Groupe de Recherches sur les Environnements Aménagés et les Risques Côtiers) Caen la mer / Communes du territoire Syndicat mixte de lutte contre les inondations dans la vallée de l'Orne et son bassin (Créé en 1996)

Sous-domaine n°11-1 / Risques naturels et technologiques

Risques naturels	Le territoire de Caen la mer est concerné par plusieurs risques naturels³³⁸ : ▪ Le risque d'inondation apparaît de plusieurs façons sur le territoire. Par débordement de cours d'eau (centre du territoire). Par remontée de nappe (concerne les terrains bas ou mal drainés – risque localisé au sud de l'agglomération : Ifs, Mondeville, Giberville). Par ruissellement (dû à l'imperméabilisation des sols et aux pratiques culturales - risque localisé davantage en périphérie : Saint-Contest, Epron, Hérouville-Saint-Clair). Un plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la basse vallée de l'Orne a été adopté en 2008 et impose des contraintes d'urbanisation. ▪ L'Orne aval appartient au domaine public fluvial. Un diagnostic écologique a été fait au printemps 2011. Une étude sur l'érosion des berges concerne Caen, Mondeville, Colombelles, Hérouville Saint Clair, Blainville sur Orne, Bénouville et Ranville. A noter par ailleurs que les

³³⁷ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

³³⁸ Source : État initial de l'environnement, Rapport de présentation du SCOT, 2010

	berges ont été rétrocédées par l'Etat aux collectivités, pour un linéaire de 21030 mètres. ▪ Un risque ponctuel de submersion marine sur le littoral est mentionné dans le SCOT de Caen-Métropole. La prise en compte du réchauffement climatique et de la vulnérabilité du territoire à ce phénomène constitue une piste de travail à l'échelle de l'agglomération.³³⁹ (atlas des zones situées sous le niveau de la mer) ▪ L'érosion côtière³⁴⁰ concerne une commune du territoire (Lion-sur-Mer) où la plage est en situation érosive. Cette situation contribue à diminuer l'espace sur lequel les vagues peuvent dissiper leur force. Ainsi, les surcotes (conjonction de dépression atmosphérique, de forte marée et le cas échéant de rivière en crue) risquent d'être observées plus fréquemment. ▪ Le risque sismique : Caen la mer est concernée par un "risque sismique très faible mais non négligeable", d'où une obligation de protection parasismique des bâtiments, avec des normes plus élevées pour les grands équipements et les complexes industriels. ▪ Le risque mouvements de terrain est limité et trouve son origine dans l'exploitation passée du sous-sol, notamment en périphérie (affaissements et effondrements de cavités). Cela engendre des contraintes en termes d'aménagement et de construction.
Risques technologiques	Le territoire de Caen la mer est globalement peu soumis aux risques technologiques. Les risques suivants sont recensés³⁴¹ : ▪ La présence d'établissements classés SEVESO : 2 établissements sont de type II sur Mondeville (Dépôts de pétrole côtiers et Les combustibles de Normandie). Ils sont concernés par un risque d'incendie et d'explosion. À terme, un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour les établissements SEVESO est prévu (les établissements possèdent déjà un plan particulier d'intervention et un plan d'opération interne). ▪ 62 installations en fonctionnement sont classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur Caen la mer³⁴² et sont essentiellement situés en centre d'agglomération, dans la 1^{ère} couronne de communes autour de Caen (site industrialo-portuaire notamment). ▪ Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) sur certains axes (A13/N13, A84, A88, RD514, voie ferrée Paris-Cherbourg, voie ferrée Caen-Le Mans, oléoducs, canal et conduites de gaz). ▪ GANIL. ▪ Risque de pollution marine lié au transport maritime. Les établissements SEVESO sont situés sous le viaduc de Calix. Même si ce secteur est peu urbanisé et possède essentiellement une vocation industrielle, les projets de développement de la presqu'île, s'ils devaient s'étendre, pourraient être contraints par la présence de ces installations. En effet, ce secteur abandonne progressivement sa vocation industrielle historique, ce qui occasionne la création de friches ayant un intérêt avéré en termes de potentiel de renouvellement urbain. Néanmoins, ces espaces témoignent de leur passé industriel par la présence de polluants dans les sols et des études de sols ainsi que des travaux de dépollution sont alors des préalables à la reconversion urbaine de ces sites.³⁴³ Huit accidents technologiques ont été recensés depuis 2008, dont 3 sont liés au risque TMD par route ou conduites de gaz et 2 sont liés à des rejets accidentels de matières polluantes dans l'environnement.³⁴⁴
Plans communaux de sauvegarde et DICRIM	Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), toutes les communes de Caen la mer sont soumises à des risques majeurs, et donc à l'obligation de réaliser un plan communal de

³³⁹ Source : État initial de l'environnement, Rapport de présentation du SCOT, 2010

³⁴⁰ Source : IFEN – observatoire du littoral

³⁴¹ Source : État initial de l'environnement, Rapport de présentation du SCOT, 2010

³⁴² Source : DREAL Basse Normandie – serveur cartographique CARMEN

³⁴³ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

³⁴⁴ Source : Site Internet de la base de données ARIA sur les accidents technologiques

	sauvegarde (PCS) et un dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Seules 14 communes de Caen la mer ont réalisé leur DICRIM ³⁴⁵ .

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	Depuis 1995, prise de la compétence « lutte contre les inondations » et participation au syndicat mixte de lutte contre les inondations.³⁴⁶ ➔ système d'alerte à décrue ➔ système de gestion des crues à décrire Recensement, en cours, de la population concernée pour les risques technologiques liés aux dépôts pétroliers côtiers.
Actions menées en interne	Protocole de gestion des crues
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	Le centre de l'agglomération étant soumis aux crues de l'Orne, des travaux ont été engagés par le syndicat mixte de lutte contre les inondations de la vallée de l'Orne et du bassin versant. Un PPRI a également été adopté qui encadre et régit le développement de l'urbanisation sur les communes concernées.³⁴⁷ Entre 2001 et 2005, un important programme de travaux a été réalisé par le syndicat mixte de lutte contre les inondations pour faciliter l'écoulement des crues.³⁴⁸ Le projet de PAPI à l'échelle du bassin de l'Orne.

Les apports de la concertation

Les participants n'ont pas noté d'enjeux particuliers concernant cette thématique.

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> La prise en compte du risque d'inondation en milieu urbain > Les contraintes en matière d'aménagement dans les zones présentant des risques naturels ou technologiques > Des réflexions prospectives à mener en matière d'aménagement et de gestion des risques (limiter l'artificialisation des sols)
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> La gestion du trait de côte face aux conséquences possibles d'un réchauffement climatique (étude du Conseil Général du Calvados via le Groupe de Recherche sur les Environnements Sédimentaires Aménagés et les Risques Côtiers) > Peu ou pas d'action en matière de gestion du bruit (cf. fiche urbanisme et transport). Cartographie du bruit et plan de prévention prévus pour 2012 et 2013 > La maîtrise de l'artificialisation des sols > La limitation du développement dans les zones présentant des risques naturels ou technologiques prévisibles > Le développement de la sensibilisation aux risques d'inondation des habitants et des scolaires > L'adaptation au risque d'inondation pour les acteurs économiques concernés > La généralisation des démarches de Plan Communal de Sauvegarde au sein des communes > Le développement de dispositifs de suivi des indicateurs dans le cadre de l'Agenda 21

³⁴⁵ Source : Site Internet du portail des DICRIM

³⁴⁶ Source : site internet de Caen la mer

³⁴⁷ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

³⁴⁸ Source : Projet d'agglomération, 2010

Synthèse de la fiche n°11 Sécurité

Le territoire de Caen la mer est globalement peu exposé aux risques : les inondations représentent le risque naturel majeur du territoire, mais cette problématique semble prise en compte au niveau des cours d'eau (plan de prévention, réalisation d'ouvrages de protection et d'évacuation, etc.). Les risques technologiques sont également faiblement présents sur le territoire.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• La prise de compétence de l'agglomération en matière de gestion des inondations et le transfert à un syndicat mixte dédié à ce risque. • La présence des sites industriels à risque dans des zones encore peu urbanisées. • La mise en œuvre du SCoT comme outil de gestion des risques naturels et technologiques. • La mise en œuvre du SAGE. • Le projet de PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) à l'échelle du bassin de l'Orne porté par l'institution interdépartementale du bassin de l'Orne.	• Des risques d'inondations pour les personnes et les biens en milieu urbain et un risque ponctuel de submersion marine. • La connaissance insuffisante du public par rapport aux risques sismiques, industriels, technologiques du territoire (sur site ou du fait des transports routiers/ferroviaires, de matières dangereuses). • L'artificialisation des sols qui accroît le risque d'inondation. • Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : seules 14 communes sur 29 ont leur DICRIM et des modalités d'alerte. • Le Syndicat Mixte de lutte contre les inondations ne prend en compte que le risque inondation par débordement de l'Orne, pas les autres (ruissellement, remontée de nappes, submersion marine). • La problématique de gestion des eaux pluviales.

Enjeux majeurs

- Rendre les territoires moins vulnérables face aux risques naturels, industriels et technologiques (risque sur la zone littorale, risque lié à la problématique des eaux pluviales, maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisme, information, sensibilisation et alerte).
- Prendre en compte le risque naturel lié au milieu littoral.

Transversalité

- > Urbanisme, habitat, logement
- > Accès à la connaissance
- > Déplacements, transports et infrastructures
- > Développement économique
- > Agriculture et forêts
- > Biodiversité et ressources naturelles
- > Énergie

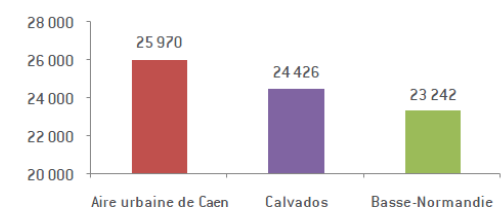
Fiche n°12 Solidarité et coopération décentralisée

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS³⁴⁹ : 1. Assurer de dignes conditions de vie aux personnes et aux familles 2. Revitaliser les zones et les quartiers fragilisés 3. Soutenir la création de liens sociaux, d'échanges et de solidarités interculturels entre générations et entre territoires 4. Contribuer activement à un développement durable par des coopérations décentralisées
Documents de référence	Panorama de l'emploi 2009 Point de conjoncture Programme Local de l'Habitat (PLH) 2010-2015 Contrat d'agglomération Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération caennaise, 2007/2012 Projet d'orientations communautaires en matière de politique de la ville « politique de solidarités territoriales »
Indicateurs	> Le revenu annuel médian de l'aire urbaine de Caen : 25 970 € > Taux de demande d'emploi des jeunes : 12 % en juin 2011 > Taux de demande d'emploi : 10,6% > Nombre d'emplacements sur les aires permanentes pour les gens du voyage : 80 places > Capacité de nuitées par an pour les sans abris : 13 400 nuitées par an > Pourcentage de personne qui vivent en dessous du seuil de pauvreté : 16,5% > Nombre de demande de Logements Locatifs sociaux en attente : non renseigné > Nombre de refus d'hébergement par le 115 : non-renseigné
Principaux acteurs du territoire	Tissus associatif de l'agglomération Maison des solidarités Maisons des associations, Centre de Ressources de la Vie associative (CRDVA) Maison de l'habitat Réseau veille sociale/SIAO Centres d'action médico-sociale, pré orientation pour personnes handicapées, Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT), Instituts médico-éducatifs Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Etat à travers les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) Conseil général Conseil régional Communes et leurs CCAS Les acteurs de l'économie sociale et solidaire

³⁴⁹ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

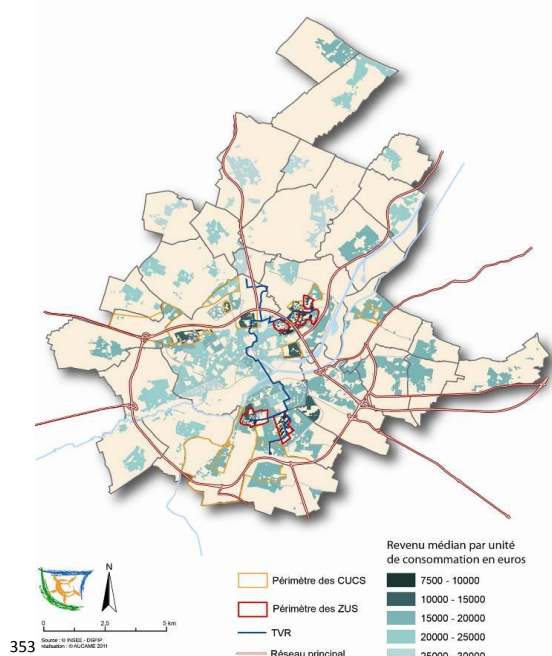
Avec un revenu médian de 25 970 €³⁵⁰, les ménages de l'aire urbaine de Caen se situent légèrement au dessus de la moyenne des grandes aires urbaines françaises (environ 25 000 €). Il est également légèrement plus élevé que dans le Calvados (+6,3%) et qu'en Basse-Normandie (+11,7%). La Basse-Normandie se classe ainsi au 20^{ème} rang des régions françaises.

Revenus annuels médians de l'aire urbaine de Caen, du Calvados et de la Basse-Normandie en 2006 (en €)



Source : INSEE, Recensement de la population 2006, traitement AUCAME janvier 2008

Revenu médian par unité de consommation³⁵¹ en 2008³⁵²



Situation sociale de la population (revenus, allocations sociales, chômage)

C'est à l'ouest et au nord-ouest de l'agglomération que l'on trouve les revenus les plus élevés (entre 21 000 € et 30 000 €) et le plus de foyers fiscaux imposés. À l'inverse, Hérouville Saint-Clair, Colombelles, l'est et le sud-est disposent de revenus plus modestes, et d'un nombre de foyers fiscaux non imposés plus important.

L'écart entre les hauts et bas revenus est important sur le territoire : les plus hauts revenus sont huit fois plus élevés que les plus modestes.

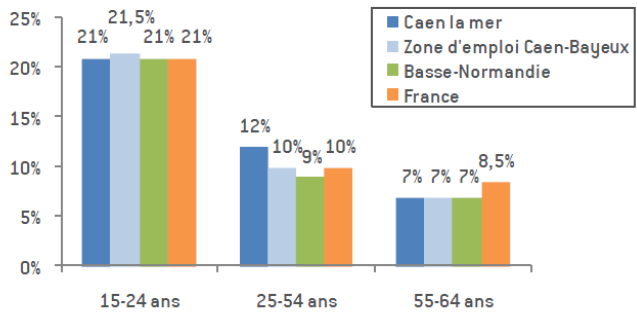
Du point de vue des allocations sociales, l'analyse de la répartition territoriale des bénéficiaires du R.M.I. et des allocataires à bas revenus confirme celle sur les revenus. Ainsi, Caen et Hérouville

³⁵⁰ Source : INSEE, Recensement de la population 2006, traitement AUCAME, janvier 2008

³⁵¹ Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC)

³⁵² Source : Caen la mer

³⁵³ Source : Panorama de l'emploi 2009

	Saint-Clair accueillent respectivement 71 % et 12 % des bénéficiaires de R.M.I. de Caen la mer (4 580 au total), le restant réparti sur les secteurs sud-est et nord-est (notamment Colombelles, Mondeville et Ifs). La répartition demeure la même concernant les allocataires bas revenus (16 612 sur Caen la mer), avec néanmoins une part légèrement moins importante sur Caen (66 %) et plus forte sur le secteur sud-est (10%)³⁵⁴. Le bassin de Caen compte 16 845 demandeurs d'emploi (DEFM catégorie A)³⁵⁵ au 30 juin 2011. Caen la mer concentre 64% de la demande d'emploi du bassin, avec 10 755 demandeurs d'emploi et affiche un taux de demande d'emploi supérieur à 10 %.³⁵⁶ En 2009, le taux de chômage de la zone d'emploi Caen-Bayeux (9,6 %) est supérieur au taux bas-normand (9 %), mais se situe au même niveau que le taux national. Ainsi, en période de ralentissement de la croissance, on compte davantage de chômeurs, tel est le cas en 1999, 2005 et 2009. En 2006, Caen, Colombelles et Hérouville Saint-Clair demeurent les secteurs où le chômage est le plus fort avec respectivement 15 %, 16 % et 17 % de chômeurs. Les secteurs ouest, nord et nord-ouest demeurent les secteurs où le chômage est le plus faible.³⁵⁷ <i>Taux de chômage par âge à Caen la mer, sur la zone d'emploi Caen-Bayeux en Basse-Normandie et en France en 2006</i>  <table><caption>Taux de chômage par âge à Caen la mer, sur la zone d'emploi Caen-Bayeux en Basse-Normandie et en France en 2006</caption><thead><tr><th>Âge</th><th>Caen la mer</th><th>Zone d'emploi Caen-Bayeux</th><th>Basse-Normandie</th><th>France</th></tr></thead><tbody><tr><td>15-24 ans</td><td>21%</td><td>21,5%</td><td>21%</td><td>21%</td></tr><tr><td>25-54 ans</td><td>12%</td><td>10%</td><td>9%</td><td>10%</td></tr><tr><td>55-64 ans</td><td>7%</td><td>7%</td><td>7%</td><td>8,5%</td></tr></tbody></table> Source : INSEE, Recensement de la population 2006, juin 2009 L'insertion des jeunes est une problématique essentielle du territoire. Leur taux de chômage atteignait 21 % en 2006 (contre 9,6 % au global). Les chiffres de 2006 constituent les derniers statistiques permettant une exploitation détaillée : il apparait en effet que l'insertion sur le marché du travail est particulièrement difficile pour les jeunes n'ayant pas de diplôme (taux de chômage de 27 % à Caen la mer et en France contre 25 % en Basse-Normandie) ou ayant un diplôme de niveau inférieur ou égal au baccalauréat (51 % contre 58 % en Basse- Normandie et 53 % en France) du fait de leur manque d'expérience professionnelle.³⁵⁸ Cependant, depuis 2006, les chiffres du chômage des jeunes ont baissé de façon significative, le taux de demande d'emploi des jeunes s'étant établi à 12 % en juin 2011.	Âge	Caen la mer	Zone d'emploi Caen-Bayeux	Basse-Normandie	France	15-24 ans	21%	21,5%	21%	21%	25-54 ans	12%	10%	9%	10%	55-64 ans	7%	7%	7%	8,5%
Âge	Caen la mer	Zone d'emploi Caen-Bayeux	Basse-Normandie	France																	
15-24 ans	21%	21,5%	21%	21%																	
25-54 ans	12%	10%	9%	10%																	
55-64 ans	7%	7%	7%	8,5%																	
Dispositifs de soutien aux personnes en difficulté	Plusieurs structures d'hébergement pour les personnes en difficulté sont recensées, exclusivement sur la ville de Caen : 2 foyers d'accueil et 4 centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour les personnes en situation d'exclusion. ³⁵⁹																				
Personnes handicapées: initiatives favorisant les	De nombreux établissements sont à destination des personnes handicapées sur le territoire de Caen la mer ³⁶⁰ :																				

³⁵⁴ Source : Insee, RP 2006.

³⁵⁵ Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

³⁵⁶ Source : Point de conjoncture numéro 10

³⁵⁷ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

³⁵⁸ Source : Panorama de l'emploi 2009

³⁵⁹ Source : Site Internet du FINESS, fichier national des établissements sanitaires et sociaux

déplacements et le transport, l'emploi et l'insertion, l'accès aux écoles, à la culture ou au sport

- 2 centres d'action médico-sociale précoce à Bretteville sur Odon et à Caen pour les enfants de la naissance à 6 ans, qui rencontrent des difficultés de développement ou qui sont porteurs d'un handicap supposé ou confirmé.
- 1 centre de pré-orientation pour personnes handicapées à Mondeville, qui accueille des personnes reconnues comme travailleurs handicapés, afin de les accompagner dans la définition de leur projet professionnel.
- 3 entreprises adaptées à Ifs, Cormelles le Royal et Mondeville : ce sont des unités économiques qui offrent une activité professionnelle adaptée aux possibilités de travailleurs handicapés qui ne peuvent, temporairement ou durablement, s'insérer dans le milieu ordinaire mais qui possèdent une capacité de travail supérieure à celle des travailleurs d'ESAT.
- 6 établissements et services d'aide par le travail (ESAT) à Ifs (2 établissements), à Caen, à Colombelles, à Giberville et à Hérouville Saint-Clair. Il s'agit d'un établissement médico-social qui propose aux personnes handicapées des activités à caractère professionnel.
- 5 établissements expérimentaux pour personnes handicapés : 4 sont destinés aux adultes (2 à Caen, 1 à Mondeville et 1 à Ifs) et 1 aux enfants (à Caen).
- 2 établissements spécifiques à un type de handicap : les déficients moteurs sont accueillis à Hérouville Saint-Clair et les déficients auditifs à Bretteville sur Odon.
- 2 établissements de réadaptation fonctionnelle à Hérouville Saint-Clair et Caen.
- 8 établissements d'hébergements : 2 foyers d'accueil médicalisé pour adultes à Caen et Fleury, 3 foyers de vie pour adultes à Giberville, Hérouville Saint-Clair et Blainville-sur-Orne, 2 foyers d'hébergement pour adultes à Blainville-sur-Orne et Ifs et 1 maison d'accueil spécialisée à Louvigny.
- 4 instituts médico-éducatifs accueillent les enfants et les adolescents atteints de déficience mentale à Caen (2 établissements), Démouville et Fleury-sur-Orne.

Sur l'ensemble du département du Calvados, l'accueil en établissements spécialisés semble montrer un déficit en structures d'hébergement, notamment pour les handicaps les plus lourds. Ainsi, la création de nouveaux établissements s'avère nécessaire pour cette population à besoin spécifique, de même que le développement de solutions d'hébergement temporaire qui permettraient de soulager momentanément les aidants.³⁶¹

Sur la thématique du sport, Caen la mer a souhaité l'accès à tous au sport et la possibilité à chacun de pratiquer tous les sports. De nombreuses activités sportives sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Notons par exemple que la Ville de Caen a soutenu l'acquisition de 3 bateaux handisport et d'une potence de mise à l'eau pour la pratique de l'aviron. Certaines piscines de l'agglomération sont également équipées de potence de mise à l'eau et la patinoire est désormais accessible à tous.

Notons qu'une étude de l'accessibilité du territoire aux personnes à mobilité réduite (PMR) a été réalisée et une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) a été créée par Caen la mer en mars 2010 rassemblant 55 membres (élus, associations d'usagers, « experts »). La mission de cette commission est de dresser un état des lieux de l'accessibilité des bâtiments de Caen la mer.

Concernant le domaine de la culture, Caen la mer héberge, depuis 2010, un centre de ressources régional Handicap, Musique & Danse au sein du Conservatoire de Caen. Il a une double vocation :

³⁶⁰ Source : Site Internet du FINESS, fichier national des établissements sanitaires et sociaux

³⁶¹ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

	celle d'intégrer la prise en compte du handicap dans la politique globale de l'établissement et de l'Orchestre de Caen, ainsi que d'organiser au niveau régional un réseau de structures associées. Son but est de répondre à la demande de pratiques artistiques et culturelles en faveur du public en situation de handicap.
Gens du voyage	La Communauté d'Agglomération de Caen la mer assure l'accueil des gens du voyage dans le cadre de ses compétences.³⁶² Il existe 2 types d'aires aménagées : les aires permanentes et les terrains de passage. En 2011, Caen la mer possède 7 terrains permanents situés sur les communes de Mondeville (2 aires), Colombelles/Giberville, Cormelles le Royal, Hérouville Saint-Clair, Bretteville sur Odon/Carpiquet et à Caen³⁶³. Cela représente environ 80 emplacements, ce qui permet à Caen la mer de remplir ses obligations en termes d'accueil. Sur les terrains permanents, entre 300 et 400 personnes vivent à l'année. Une autre aire permanente est en projet, sur les communes d'Ifs et Fleury sur Orne. <i>Terrains d'accueil gens du voyage</i>³⁶⁴  Les terrains de passage sont concentrés sur la commune d'Hérouville Saint-Clair et le parc des expositions de Caen. Caen la mer en possède trois : 2 terrains de 50 places et 1 de 200 places.³⁶⁵ Ces terrains servent essentiellement l'été lors des grands événements à caractère évangélique. D'autres projets sont en cours pour faire face au phénomène de sédentarisation des gens du voyage. Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage préconise la fermeture de l'aire d'accueil située boulevard Poincaré à Caen et le relogement des familles qui y sont sédentarisées; Caen Habitat s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage d'un projet de 14 logements adaptés, construits sur le site et dont la livraison est prévue en 2013³⁶⁶.
Étrangers	La ville de Caen est réputée être une terre d'asile³⁶⁷ avec 4 centres d'accueil pour les demandeurs d'asile,³⁶⁸ qui offrent un total de 350 places dans les foyers d'hébergement d'urgence. Ce nombre de places a diminué par rapport aux années précédentes.³⁶⁹ Certaines associations comme ASTI

³⁶² Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

³⁶³ Source : Site Internet de Caen la mer

³⁶⁴ Source : Contrat d'agglomération, 2010

³⁶⁵ Source : Site internet cotécaen

³⁶⁶ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

³⁶⁷ Source : cotécaen.fr - la galère des étrangers, à Caen - 14 novembre 2011

³⁶⁸ Source : Site Internet du FINESS, fichier national des établissements sanitaires et sociaux

³⁶⁹ Source : Collectif 14

	(Association de Solidarité avec Tous les Immigrés du Calvados) présentes sur l'agglomération défendent les droits des immigrés et proposent des cours d'alphabétisation, des animations socioculturelles, ou encore du soutien aux femmes immigrées.
Sans-abris	En 2003, au titre de la compétence « habitat », la gestion du Cap Horn, créé par l'abbé Fourquemin, a été transférée à Caen la mer. Ce foyer a une capacité de 13 400 nuitées par an. Il accueille 36 hommes seuls, majeurs et propose douche, repas du soir et petit-déjeuner, pour une période variable. Sa reconstruction est prévue dans le même quartier (quartier de la demi-lune) pour le printemps 2013.³⁷⁰ Il s'agira d'un bâtiment basse consommation.³⁷¹ Les résidents seront logés en chambre individuelle. De plus, des mesures sont prévues dans le cadre du CUCS : des lits halte soins santé sont destinés aux personnes sans domicile fixe en difficultés de santé ne nécessitant pas une hospitalisation et la création de 5 lits "au Tremplin" (association Revivre) en lien avec la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) de la clinique de la Miséricorde.³⁷²
Orientations de la politique de la collectivité en matière de solidarité	La solidarité est la deuxième priorité du projet d'agglomération avec pour objectif stratégique (n°6) d'être une agglomération solidaire. Pour cela Caen la mer souhaite : - Donner une plus grande lisibilité à l'action intercommunale en faveur des quartiers les plus en difficulté en évaluant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 (CUCS) et en accompagnant les communes dans le montage de dossiers. - Augmenter l'offre de logement social et améliorer les conditions d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri ou en détresse - Mettre en place des conditions d'accueil satisfaisantes des gens du voyage

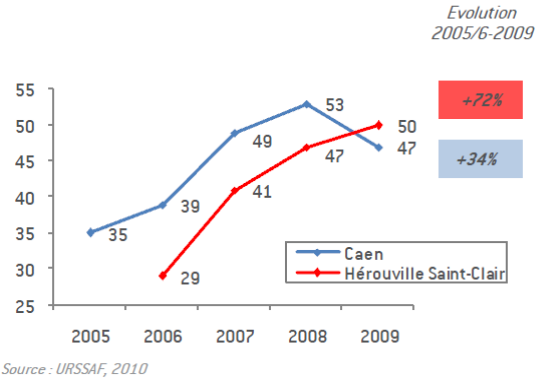
Sous-domaine n°12-2 / Soutien aux territoires en difficulté

Caractéristiques des territoires en difficulté	Certains quartiers apparaissent comme exclus du développement économique de l'agglomération caennaise et l'agglomération doit faire face à un processus de dévalorisation urbaine et sociale de certains quartiers et territoires des communes constituant son cœur urbain. Cela met en péril la cohésion sociale recherchée par l'ensemble des institutions publiques concernées. L'agglomération caennaise apparaît comme un des territoires urbains où les écarts entre les plus faibles revenus et les plus élevés sont les plus forts de la région : les revenus des plus aisés sont supérieurs à 28 000 € par unité de consommation, alors que dans la ville de Caen, 10 % des personnes appartiennent à un ménage déclarant seulement 3 640 € ou moins par unité de consommation. Par ailleurs, 16,5 % de la population de l'agglomération caennaise vit en dessous du seuil de pauvreté et 10,6 % de ses actifs étaient à la recherche d'un emploi en juin 2011. Confrontés à d'importantes difficultés, les quartiers composés essentiellement d'habitat social ne profitent que peu des dynamiques de croissance dont bénéficie globalement le bassin caennais. Près du quart de la population de l'agglomération caennaise (24 %) vit dans un quartier difficile. Le cœur du quartier concentre généralement les difficultés les plus grandes alors que les périphéries, tout en conservant un habitat essentiellement social, regroupent des populations en situation précaire moins nombreuses. À ces quartiers sensibles relativement étendus sur l'agglomération s'ajoutent des poches d'habitat social plus restreintes mais néanmoins touchées par la précarité : le quartier des Boutiques à la Folie Couvrefief, Saint Jean Eudes et le Calvaire Saint Pierre à Caen, le quartier du Bois à Hérouville Saint-Clair. Les villes de Fleury-sur-Orne, d'Ifs, de Colombelles et de Saint-Germain la Blanche Herbe connaissent le même phénomène sur certains îlots concentrant de l'habitat social et des difficultés

³⁷⁰ Source : Plaquette 24Heures de Caen la mer

³⁷¹ Source : Sillage numéro 31- juillet 2011

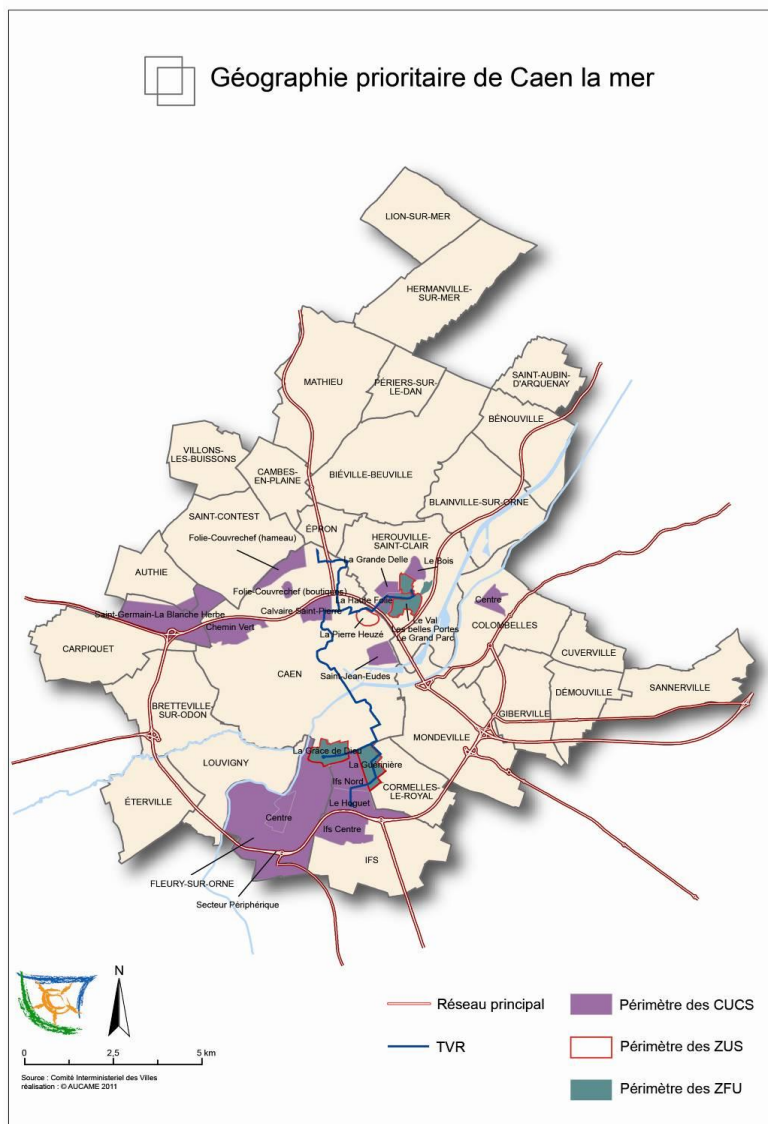
³⁷² Source : Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération caennaise, 2007/2012

	socio-économiques. Au-delà de ces zones sensibles, le cœur de l'agglomération est marqué par une nette opposition nord-sud. Au nord se concentrent les quartiers les plus dynamiques, qu'il s'agisse de quartiers à dominante estudiantine ou plus simplement de zones de forte construction résidentielle récente. Au sud en revanche prédominent les quartiers d'habitat plus ancien, concentrant toutes les difficultés classiques des quartiers anciens liées à la forte rotation de leur population et au passage de jeunes adultes entrant sur le marché du travail : vacance des logements, précarité supérieure à celle des quartiers résidentiels, faible soutien des minima sociaux, etc. Le reste du territoire de l'agglomération se partage entre les zones résidentielles et les zones d'activité, ces dernières étant particulièrement importantes à l'est de Caen. De grandes tendances caractérisent la situation socio-économique des quartiers prioritaires des communes du CUCS : un habitat social majoritaire et un parc immobilier souvent vieillissant, une précarité tant financière que professionnelle très présente (50% des ménages vit en dessous du seuil de pauvreté), des taux de chômage et d'emplois précaires élevés qui touchent particulièrement les jeunes, les femmes et les plus de 50 ans, un pourcentage important de familles monoparentales avec une présence forte des femmes, des échecs scolaires et des sorties précoces de scolarité pour les jeunes qui s'accompagnent d'incivilités, voire de conduites délinquantes, un manque plus fréquent d'hygiène, de soins et une alimentation mal équilibrée.³⁷³
Outils réglementaires (ZUS, CUCS, PRU, ...)	Un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) a été élaboré sur l'agglomération caennaise. Il concerne les communes suivantes : Caen, Colombelles, Fleury-sur-Orne, Hérouville Saint-Clair, Ifs et Saint-Germain la Blanche Herbe. Quatre zones urbaines sensibles sont incluses dans ce dispositif à Caen (3 ZUS : la Grâce de Dieu, la Guérinière et la Pierre Heuzé.) et Hérouville Saint-Clair (Hérouville Est) et sont également concernés par un programme de rénovation urbaine. Deux zones franches urbaines (ZFU) sont également établies à Caen et Hérouville Saint-Clair : Guérinière - Grâce de Dieu et Hérouville Est. L'objectif de la ZFU est de développer la vie économique dans ces quartiers afin de les réintroduire dans une dynamique d'agglomération au même titre que tout autre quartier de la ville en créant des emplois et en offrant aux entreprises des aides incitatives.³⁷⁴ <i>Évolution du nombre d'établissements salariés bénéficiant de l'exonération de cotisations patronales en ZFU de Caen et d'Hérouville Saint-Clair de 2005 à 2009</i>  Source : URSSAF, 2010 En 2009, on dénombrait 47 établissements installés en ZFU de Caen et 50 sur celle d'Hérouville Saint-Clair. Sur cette dernière, le nombre d'établissements a augmenté de façon continue entre 2006 et 2009 (+72%).

³⁷³ Source : Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération caennaise, 2007/2012

³⁷⁴ Source : Panorama de l'emploi 2009

De nombreux dispositifs relevant de la politique de la Ville sont recensés sur le territoire du CUCS de l'agglomération caennaise : les associations du soutien à l'emploi (MEFAC, MIFE, ML3C), 1 mission locale (insertion des jeunes), 1 ateliers santé-ville (ASV), 3 équipes emploi-insertion (EEI), 1 PLIE (Plan Local d'Initiatives pour l'Emploi), 2 contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et 1 spécifique aux transports, 4 convention Gestion urbaine de proximité (GUP) dans le cadre de la rénovation urbaine, 1 maison de justice et du droit (MJD) et 3 programmes de réussite éducative (PRE) et un Projet éducatif local (PEL), le dispositif Correspondant Solidarité Emploi.³⁷⁵



Orientations politiques relatives à ces territoires

Les 6 orientations prioritaires du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) sont les suivantes³⁷⁶ :

1) Habitat et cadre de vie

Le programme de renouvellement urbain (PRU) vise à démolir les zones d'habitat dégradé et à accompagner les ménages concernés tandis que la reconstitution et le développement de l'offre de logements accessibles est prévue dans le Plan Local de l'Habitat (PLH).

2) Accès à l'emploi et développement économique

Les outils déterminants d'une politique d'accès à l'emploi des publics de la politique de la ville ne se situent pas à l'échelle du quartier mais bien à celle de l'agglomération caennaise et de son bassin d'emploi. Il s'agit de mettre en cohérence tous les outils pour l'emploi développés sur le territoire de l'agglomération caennaise et de façonner, au niveau local, les instruments et les adaptations

³⁷⁵ Source : Site Internet SIG Ville, Secrétariat Général du comité interministériel des villes (CIV)

³⁷⁶ Source : Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération caennaise, 2007/2012

nécessaires permettant de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des habitants des territoires prioritaires (dont les Zones Urbaines Sensibles). Les politiques de développement économique s'articulent autour de deux types d'actions : la stimulation de la création d'activités et d'entreprises marchandes ou associatives, notamment dans le secteur des services à la personne et de l'insertion par l'activité économique ; le soutien aux nouvelles formes d'emploi, créations d'activités, d'entreprises et d'emplois, qui par leur nouveauté ou leur modèle économique et social intégrant des contrats aidés, justifient un accompagnement spécifique des pouvoirs publics en vue de les susciter et consolider.

3) Réussite éducative

Au travers des projets de chaque commune, des orientations convergentes ont été retenues afin de répondre aux objectifs suivants :

- > Mettre en place les conditions nécessaires à la réussite individuelle et familiale particulièrement dans le cadre des programmes de réussite éducative dont c'est la mission essentielle.
- > Développer les activités contribuant au développement des pratiques sportives, culturelles et artistiques.
- > Soutenir les projets innovants en faveur des publics éloignés des structures existantes, sans les stigmatiser.
- > Favoriser l'accès aux savoirs de base et contribuer à la lutte contre l'illettrisme.
- > Associer les familles aux actions entreprises contribuant à la réussite de leurs enfants.
- > Développer les projets d'éducation artistique et culturelle favorisant l'acquisition de repères culturels communs ainsi que l'expérience sensible par le développement des pratiques artistiques et culturelles.

4) Santé

Ce volet s'articule autour du développement des projets locaux de santé (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins, ateliers santé-ville, adultes-relais, Permanence d'Accès aux Soins de Santé), du renforcement du lien entre santé et social (dépistages et bilans dans les domaines de l'hygiène alimentaire, du bucco dentaire, des comportements de malnutrition ; lutte contre les toxicomanies et les conduites addictives ; prise en compte des problèmes de mal être des jeunes ; etc.) ainsi que du soutien à la famille dans son rôle éducatif (Réseaux d'Écoute, d'Appui, d'Accompagnement des Parents).

5) Citoyenneté et prévention de la délinquance

La prévention primaire permet d'offrir au public des réponses structurantes lui permettant de participer et de prendre toute sa place dans la vie de la cité, sans risque d'exclusion et de marginalisation (médiation sociale, soutien à la parentalité, accès au droit, soutien aux victimes, opération Ville Vie Vacances pour les jeunes, etc.). La prévention de la délinquance et de la récidive est articulée autour du contrat local de sécurité ou encore de l'accompagnement éducatif des 16/25 ans.

6) La lutte contre les discriminations et pour l'intégration (notamment des populations immigrées) et l'égalité des chances et le développement de la médiation sociale (basé sur le dispositif "Adultes Relais - Médiateurs de ville") - constituent deux axes transversaux à prendre en compte dans chacune des thématiques prioritaires.

La politique de la ville connaît une coordination insuffisance, ce qui conduit à une vision parcellaire des difficultés des habitants des quartiers prioritaires : le CUCS s'étend sur six villes et ne présente pas de réelle vision intercommunale mais plutôt la juxtaposition de programmes communaux.³⁷⁷

Un projet d'orientations communautaires en matière de politique de la ville sera présenté lors de la conférence des maires du 9 février.

³⁷⁷ Source : Projet d'agglomération, 2010

Animation et vie locale (GUP)	Concernant la qualité de vie au quotidien, des conventions de gestion urbaine de proximité ont été signées avec les villes d'Hérouville Saint-Clair, Caen, Iffs et Colombelles, et les partenaires, incluant des volets sur la sensibilisation au développement durable ainsi que sur la prévention de la délinquance, la sécurité et tranquillité publiques. Notons par exemple que la ville d'Hérouville Saint-Clair a signé en 2007 une convention pour une durée de 3 ans avec les bailleurs sociaux. Entre 2009 et 2010, des investissements ont été réalisés dans le cadre de la convention GUP : la qualité et l'adaptation des espaces extérieurs, la continuité de circulation et l'accessibilité au sein des quartiers pour les PMR, la qualité des abords de proximité, des espaces pieds d'immeubles et l'équité de traitement et l'homogénéisation entre les secteurs de la rénovation urbaine et le reste des quartiers. Cette convention GUP va être relancée et réorientée sur la base de diagnostics menés dans le cadre du Plan Espoir Banlieue, et d'une évaluation de la première convention commanditée par la Ville.³⁷⁸ Autres exemples de GUP sur le territoire : Caen et Colombelles

Sous-domaine n°12-3 / Liens sociaux et échanges entre les habitants

Connaissance du tissu associatif et soutien aux associations	L'agglomération de Caen la mer possède un nombre important d'associations au niveau sportifs, culturels mais également d'associations solidaires.³⁷⁹ Grâce au dynamisme et à la participation engagée du tissu associatif local, les manifestations associatives sont régulières sur le territoire de l'agglomération. Parmi les associations solidaires, citons une association caennaise de partenariat L'Epi Vert. Il s'agit d'un groupe d'habitants du Chemin Vert à Caen qui a fondé cette association pour améliorer le quotidien des familles et favoriser les solidarités locales par diverses actions (alimentaire, habitat et santé). De nombreuses associations proposent de l'aide alimentaire sur l'agglomération caennaise : l'association aide aux personnes isolées, le centre d'entraide alimentaire et vestimentaire, la Croix Rouge Française, les Restos du Cœur Caen, d'Hérouville Saint-Clair, d'Iffs, de Mondeville, Saint Vincent de Paul, le Secours Catholique ou encore le Secours populaire Français. De plus en plus de personnes font appel à ces associations chaque année. Le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter³⁸⁰. On constate que les associations développent des actions à travers des regroupements associatifs. Cette mutualisation peut être définie par la mise en commun de moyens et de compétences entre plusieurs associations. Un regroupement d'associations de la solidarité internationale de l'économie solidaire et de la citoyenneté a vu le jour au sein d'une maison. Il s'agit de la maison des solidarités. Ce rassemblement d'associations rend plus visible les actions et favorise l'accès au grand public. 9 structures d'associations sont hébergées dans cette maison sur des thèmes liés à la solidarité envers les immigrés, au développement d'une économie solidaire, à la promotion de l'éco-construction ou encore le covoiturage.
Échanges de savoirs et de savoir-faire	Deux systèmes d'échanges locaux (SEL) sont recensés sur Caen : Guillaume SEL (situé à la Maison de la Solidarité internationale de l'Economie solidaire et de la Citoyenneté) et Esprit de SEL.³⁸¹ Le but du SEL est de recréer du lien social au sein d'un quartier. L'idée est de répertorier toutes les offres et les demandes des personnes qui vivent dans un quartier pour que chacun se rende service sans compensation financière. Par exemple, toutes les six semaines, les membres du SEL des quartiers caennais de Saint-Gilles, Saint-Jean-Eudes, Calmette, Lébissey, Pierre Heuzé et du Plateau nord se

³⁷⁸ Source : Site internet de la ville d'Hérouville Saint Clair

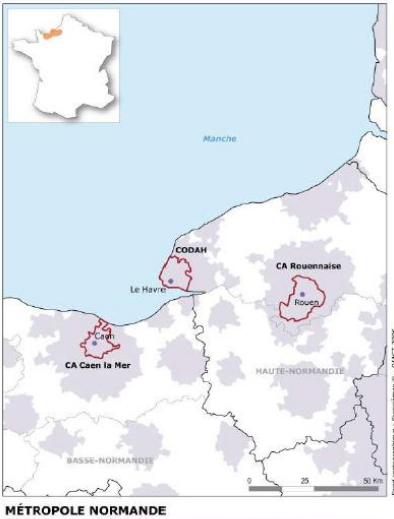
³⁷⁹ Source : Ateliers thématiques

³⁸⁰ Source : Ateliers thématiques- Vers de nouvelles solidarités

³⁸¹ Source : Site Internet des SEL en France

	rencontreront dans la maison de quartier nord-est/Pierre Heuzé, pour se connaître et échanger des services, des savoir-faire et des compétences entre eux. Un catalogue des offres et des demandes est mis en ligne et peut être consulté au Pôle de vie des quartiers nord-est.³⁸² L'atelier Vélorution de l'association Adaff (Association départementale d'aide aux femmes et familles) répond également à un échange de savoir faire avec un double objectif : l'insertion de personnes exclues de la vie active et le recyclage de vélos. Les participants démontent, réparent, et remettent en service les vélos. Ceci permet de redonner confiance aux participants qui sont pour la plupart éloignés d'un emploi. L'autre enjeu tient dans le réemploi et le recyclage d'un transport écologique et économique qu'est le vélo. En quelques mois, une centaine de vélos ont été récupérés. Certains ont été vendus à des adhérents de l'Adaff et la plupart prêtés aux bénéficiaires de cette action et à des personnes des centres d'hébergement et de réinsertion sociale.³⁸³

Sous-domaine n°12-4 / Coopérations décentralisées

Jumelages du territoire	Toutes les villes de Caen la mer sont jumelées avec des villes du monde entier. La ville de Caen est jumelée avec 4 autres villes (la Ville de Würzburg en Allemagne, la ville Portsmouth en Angleterre, les villes Nashville et Alexandria aux Etats-Unis). Elle a, de plus, signé une charte de jumelage-coopération avec Thiès au Sénégal et un pacte d'amitié avec Resita en Roumanie. Notons également que la ville de Caen possède près d'une vingtaine d'associations de jumelage et associations à vocation internationale. Beaucoup de clubs et associations des villes de l'agglomération de Caen la mer poursuivent leurs échanges avec leurs villes partenaires. Chaque commune travaille à développer des échanges qui reflètent leurs politiques de la ville. Ainsi les axes de coopération portent sur le logement social, les emplois saisonniers, les échanges scolaires, la sécurité, le tourisme, la gestion des plans d'urgence, l'aménagement des espaces urbains, la culture, l'urbanisme et le sport.
Opérations de coopérations décentralisées existantes	Caen la mer s'est engagée dans une politique volontariste à la coopération métropolitaine suite au projet d'appel du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire en 2003. Ce projet a pour but d'assurer un plus grand rayonnement européen des métropoles françaises. Les trois principales villes et agglomérations normandes que sont Caen, Rouen et Le Havre (en regroupant les responsables des 3 villes et des 3 EPCI) ont réuni leurs efforts pour initier une démarche de réseau de coopération. Cette association a pour objectif d'élaborer une dynamique de développement permettant de promouvoir les coopérations culturelles, touristiques et économiques ayant pour objectif de faire figurer son territoire parmi les zones d'influence du marché européen. <i>Carte des signataires à la coopération métropolitaine</i>  MÉTROPOLE NORMANDE CODAH : Communauté de l'Agglomération Havraise

³⁸² Source : Coté Caen - Bon plan. Du troc à l'échelle d'un quartier- 8/02/2011

³⁸³ Source : Atelier thématique - vers de nouvelles solidarités - Centre ville de Caen

	Cette coopération métropolitaine s'opère essentiellement sur³⁸⁴ : - la recherche et l'enseignement supérieur, avec notamment un appui sur les domaines d'excellence des pôles de recherche et de compétence de la métropole, et un appui à la création comme la consolidation de pôles de formation spécialisés à dimension européenne. - le rayonnement économique, avec comme objectif de développer des activités logistiques à valeur ajoutée locale, organiser le déploiement de la filière du transport logistique, appuyer la coordination des stratégies de développement des ports, et soutenir les transferts de technologies. - la localisation d'emplois publics et de services métropolitains supérieurs, avec les questions d'implantation d'organismes publics et ONG, de développement des services TIC et de développement d'une place financière et juridique. - l'accessibilité du territoire métropolitain, avec comme objectif l'interconnexion aux réseaux européens et l'amélioration des liaisons internes au réseau de coopération métropolitaine. - l'ingénierie et coopération métropolitaine - la culture, les arts et le tourisme : avec la promotion de l'identité patrimoniale et culturelle de la métropole normande et la valorisation et la coordination de la diffusion artistique. Notons une autre coopération décentralisée, liée à la loi du 10 février 2005 nommée loi Oudin sur la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les collectivités locales comme Caen la mer et les Agences de l'Eau imputent sur le budget annexe « Eau et Assainissement » le financement d'actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	Prise en main de la compétence politique de la ville ; engagements financiers auprès des associations et animation du réseau des villes (du CUCS pour l'instant). Caen la mer intervient fortement, en subventionnant les associations reconnues d'utilité communautaire. Par exemple, l'agglomération apporte une aide financière de plus 850 000 euros par an à des structures clés liées à l'emploi.
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	Une Fête du Printemps et de la solidarité est organisée à Caen. Cet événement est organisé par plusieurs collectifs d'habitants qui mettent en place des actions autour de l'entraide alimentaire sur l'agglomération caennaise : autoproduction en pied d'immeubles, jardins partagés, marchés solidaires, repas partagés, paniers, initiatives d'entraide, foires à la débrouille,.... Ces actions sont fédérées au sein d'une recherche-action portée institutionnellement par la CAF du Calvados, le Centre Horticole du Londel et l'IRTS de Basse Normandie. Cependant malgré des actions partenariales importantes, l'État, partenaire financier indispensable avec les associations solidaires a annoncé une forte baisse des moyens dédiés à la politique de la ville pour revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires. Les conséquences pour les communes de l'agglomération caennaise (Caen, Saint Germain la Blanche Herbe, Hérouville Saint-Clair, Ifs, Colombelles, Fleury sur Orne) sont significatives avec une dotation de la part de l'Etat en baisse de plus de 30% soit 364 021 €. En baissant ces crédits dédiés à la cohésion sociale des communes éligibles à la politique de la ville, ces structures associatives vont avoir plus de difficultés à œuvrer dans le champ de l'insertion sociale, de l'éducation, et de la prévention en faveur des publics les plus fragilisés.³⁸⁵

³⁸⁴ Source : État des lieux de 8 coopérations dans 7 métropoles, DIACT, septembre 2006

³⁸⁵ Source : Dossier de presse Caen la mer - Politique de la ville/Désengagement de l'État : les élus et les associations de l'agglomération intensifient leur mobilisation – 10 mai 2011

Les apports de la concertation

Pour les participants, la solidarité est synonyme de précarité, de besoin ou d'interdépendance. Les personnes en situation précaire doivent être accompagnées pour connaître les actions durables lui permettant d'appréhender sa situation et en sortir. Les participants rappellent qu'il faut prendre la personne dans sa globalité pour la sortir d'une situation précaire, c'est-à-dire la personne doit pouvoir avoir un logement, un travail à temps plein associé à un salaire correct.

Il faut rendre la personne actrice de son propre projet. Les participants des ateliers pensent qu'il serait intéressant de mettre en place un retour d'expérience sur le suivi apporté aux personnes en difficulté grâce à un observatoire ou encore des fiches « actions ensembles ».

Le problème de l'anonymat des personnes en difficulté (forme de honte) génère un problème pour d'identification des besoins de ces personnes. La mission des élus est d'identifier ces individus afin que ces personnes soient dirigées vers des structures adaptées.

L'expression des citoyens sur la solidarité est jugée indispensable par les participants à travers des espaces de prise de parole, encadrés par des professionnels du domaine social. La prise de parole est souvent difficile, il faut ainsi « former » à la parole citoyenne. Un exemple a été cité, celui de la CAF de Colombelles qui part à la rencontre des habitants.

L'interconnexion entre les réseaux est jugée bonne par les participants. L'exemple est celui de l'atelier vélorution, porté par des personnes en difficulté. Pourtant, les 2/3 des personnes ne sont pas des personnes en situation précaire. Le vélo n'est qu'un prétexte pour créer la rencontre.

Le thème de la démocratie participative a été évoqué. L'information pour se rendre aux différents ateliers de concertation est difficile à trouver. Il faut être en mesure d'aller chercher l'information. La communication pour informer des débats doit être améliorée afin que la population soit mieux consultée.

Il est important de connaître les besoins de certaines populations comme les maraichers, agriculteurs, producteurs qui peuvent être en difficultés. Les contrats aidés tels que les CUI/CAE seraient une alternative intéressante aux agriculteurs qui ne peuvent plus payer les charges qui leur incombent.

Le nombre d'associations est relativement important sur le territoire. Un annuaire inter-associatif serait intéressant à mettre en place. Tout comme un intranet qui permettrait de connaître les besoins des associations en temps réels via un portail dynamique et actualisé par toutes les associations de l'agglomération. Ceci favoriserait la transversalité et l'échange entre les différentes associations.

La mutualisation et les passerelles entre les différentes structures d'insertion permettraient aux bénéficiaires de développer différentes compétences

La solidarité se retrouve également autour du thème de la mobilité. L'aide à la mobilité a été soulevée et les réponses que peuvent apporter les collectivités sont nombreuses : mise en place de scooter ou encore le soutien aux auto-écoles associatives, comme celle d'Hérouville Saint-Clair, qui procure une formation intensive pour 120 euros. Les participants suggèrent que ces initiatives doivent être étendues à l'ensemble de l'agglomération de Caen la mer.

L'accès à tous à la culture et au sport a été un des enjeux soulevés lors des ateliers. Le théâtre offre des places gratuites et des tarifs bas et préférentiels avec la gratuité culturelle pour tous les minima sociaux. Mais les participants ont évoqués le problème de la connaissance de ces offres tarifaires. De plus, malgré l'accessibilité tarifaire, peu de personnes osent aller dans des lieux « intimidants » comme le théâtre. Cela nécessite un accompagnement pour les aider à accéder à la culture. Il faudrait ainsi développer des initiatives telles que les concerts de l'orchestre de Basse Normandie dans des lieux atypiques tels que des structures d'associations de quartier. Certains participants ont suggéré de lister les événements culturels gratuits et les « Bons plans sorties ».

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> Une solidarité à l'égard des populations les plus en difficulté à réaffirmer > La diffusion du respect des lois sur l'intégration des personnes handicapées dans le milieu professionnel > L'accession des services de la vie courante et les loisirs aux personnes handicapées

	> L'accompagnement et le soutien du tissu associatif, culturel et sportif > Le développement des journées d'échange inter associatives > L'accès à la culture, aux activités sportives et à l'information à ceux qui en sont exclus. > Les clauses d'insertion dans nos marchés
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> Le rapprochement des associations grâce à un recensement des forces > L'organisation de la coopération entre les structures d'insertion et les entreprises > Le développement des initiatives qui fonctionnent sur les autres villes de l'agglomération > La mutualisation des emplois et des locaux dans les associations > Le passage d'initiatives citoyennes segmentées à un vrai projet de territoire > L'organisation de la participation des citoyens et la concertation de tous les acteurs

Synthèse de la fiche n°12 Solidarité et coopération décentralisée

La solidarité constitue la deuxième priorité du projet d'agglomération de Caen la mer. Le territoire se caractérise en effet par la présence d'inégalités socio-économiques et spatiales importantes, avec notamment un certain nombre de quartiers particulièrement sensibles, touchés à la fois par la précarité, le chômage, l'échec scolaire et dont le parc bâti est souvent vieillissant. Dans les communes concernées, de nombreuses actions sont mises en œuvre dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et par des associations locales dans 6 domaines d'actions prioritaires : l'habitat, l'emploi, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations. La situation reste néanmoins préoccupante avec un taux de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 954€ par mois) supérieur à la moyenne nationale (16,5 % contre 13,6 %).

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- Le revenu médian de l'aire urbaine de Caen supérieur à la moyenne des grandes aires urbaines Françaises, cependant cette notion de revenu médian peut masquer des disparités importantes de revenus. - Des réseaux d'associations solidaires présentes sur l'ensemble du territoire. Un tissu associatif créateur de lien social. - Une convention avec des maîtres d'ouvrage s'engageant pour intégrer dans leurs marchés publics des clauses d'insertion sociale. (jusqu'à fin 2011). - Une coopération décentralisée et solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.	- Des inégalités socio-économiques et spatiales importantes, avec des quartiers particulièrement impactés. - Un taux de chômage et un nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté important. - Des problématiques d'urgence qui vont s'accroître face à une baisse des moyens financiers. - Les réductions très importantes des crédits accordés par l'État dans le cadre du CUCS. - Les CCAS de plus en plus sollicités. - Le sentiment d'abandon, de solitude subie, vécu par de nombreuses personnes vivant seules.

Enjeux majeurs

- Lutter contre les exclusions (notamment contre l'isolement et sentiment d'abandon des personnes seules ou porteuses d'un handicap) et la précarité (mise en œuvre d'actions, regroupement des différents acteurs en réseau, valorisation des services existants, etc.).
- Permettre aux personnes porteuses d'un handicap l'accès aux services essentiels (mobilité, santé), aux loisirs et à la culture et faire connaître les services existants.
- Soutenir la création de liens sociaux, d'échanges et de solidarités interculturels entre générations et entre territoires (notamment via les associations).
- Développer les actions de coopération décentralisées en lien avec le développement durable (notamment entre structures d'insertion et entreprises).

Transversalité

- > Santé
- > Sécurité
- > Accès à la connaissance
- > Urbanisme, habitat, logement
- > Déplacements, transports et infrastructures

Fiche n°13 Sports et loisirs

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS³⁸⁶ : 1. Faire du sport un facteur d'intégration sociale et renforcer sa dimension éducative 2. Faire du sport et des loisirs un facteur de vitalité et d'attractivité des territoires 3. Valoriser, par la pratique du sport et des loisirs, les espaces naturels et ruraux 4. Recourir à des modes de consommation durables dans le sport et les loisirs Compétence facultative : culture et sport (construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire).³⁸⁷
Documents de référence	Projet d'agglomération de Caen la mer Etude sur la fréquentation des piscines
Indicateurs	> Nombre de personnes fréquentant les piscines et la patinoire : 700 000 nageurs par an pour les piscines de Caen la mer et 90 000 visiteurs pour la patinoire. > Nombre d'associations sportives sur le territoire > Nombre de licenciés et d'adhérents > Nombre de manifestations sportives locales > Répartition géographique des activités et des lieux de pratique
Principaux acteurs du territoire	Les associations sportives de l'ensemble du territoire Les équipements sportifs et de loisirs La direction des services au public – sport Les communes de la Communauté d'Agglomération

Sous-domaine n°13-1 / Sports

Équipements sportifs	Le territoire de Caen la mer se caractérise par un fort dynamisme associatif, aussi bien dans le domaine des sports que des loisirs. Chaque commune dispose de son réseau d'associations, de ses clubs et de ses équipements. Pour ne citer qu'un exemple, la ville de Caen, avec 220 clubs de sport, 243 équipements et plus de 50 000 pratiquants, compte parmi les plus sportives de l'hexagone (elle dispose ainsi de deux fois plus de gymnases par habitant que Rouen et Le Havre). Le territoire de Caen la mer compte 11 piscines au total, de qualité, de taille et de capacité très inégales.³⁸⁸ Quatre piscines sont gérées directement par Caen la mer (le Stade nautique, Grâce de Dieu, Chemin Vert et Montmorency) ainsi qu'une patinoire (piste olympique homologuée). La piscine du Chemin Vert accueille 171 500 visiteurs en 2008 dont 120 911 publics, 25 885 scolaires, 22 321 clubs et associations. La deuxième piscine de la Grâce de Dieu située au sud de Caen accueille 75200 personnes par an. Située au nord de Caen, la piscine d'Hérouville Saint-Clair, récemment rénovée, accueille près de 200 000 visiteurs. Enfin la quatrième piscine, au cœur de Caen a pour vocation les activités sportives et les loisirs. Elle reçoit près de 320 000 visiteurs chaque année. Ce stade nautique concentre 28 % de la fréquentation des piscines de Caen la mer. Il

³⁸⁶ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

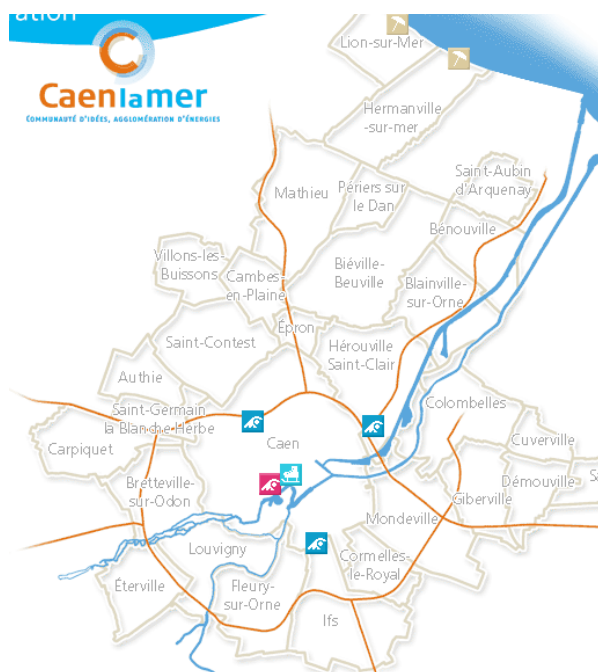
³⁸⁷ Source : Projet d'agglomération, 2010

³⁸⁸ Source : Projet d'agglomération, 2010

accueil pour 75 % le grand public, pour 8 % les scolaires.³⁸⁹ Il est doté à l'extérieur d'un bassin olympique de 50 mètres et de 8 couloirs.

En résumé, les équipements sportifs de Caen la mer se trouvent sur deux villes, celle de Caen et celle d'Hérouville Saint-Clair (voir carte). Les piscines gérées par l'agglomération datent de plus de 30 ans et regroupent environ 700 000 nageurs par an.

Les équipements sportifs de Caen la mer³⁹⁰



La patinoire olympique a été rénovée en 2000 et il s'agit d'un équipement en relativement bon état. La question de l'évolution de ses fonctionnalités au regard des besoins n'a toutefois pas été abordée (elle est aujourd'hui utilisée au maximum de sa capacité). La patinoire de 1 800 m² de Caen la mer accueille chaque année 90 000 visiteurs.³⁹¹

Elargir et diversifier l'offre sportive sur l'agglomération caennaise est un objectif stratégique du projet d'agglomération de Caen la mer illustré par la reconstruction du stade nautique³⁹². Le nouveau stade nautique de Caen la mer sera inauguré en 2014. L'équipement communautaire restera à son emplacement et conservera son grand bassin de 50 mètres en extérieur. Il sera complété par un nouveau bassin de nage de 25 mètres, couvert, de 8 lignes d'eau. Pour le bâtiment intérieur ce sont 3 bassins ludiques, de nage et d'apprentissage qui seront proposés. Un nouveau bâtiment accueillera les visiteurs et proposera de nouveaux services, car les usages et les attentes ont évolué (salles de sport, de fitness, saunas, hammam).³⁹³

En ce qui concerne l'athlétisme, Caen la mer n'a pas les compétences sur les stades, qui dépendent toujours des compétences communales. Cependant il est prévu d'élargir les compétences sportives de l'agglomération avec le transfert des piscines existantes et le golf de Caen.³⁹⁴

Vie sportive

La vie sportive est très importante, grâce à la présence de clubs très dynamiques dans de nombreuses disciplines. Elle est rythmée par de très nombreuses manifestations locales et de

³⁸⁹ Source : Dossier de Presse - Stade nautique de Caen la mer: le cap est fixé – 10/07/2009

³⁹⁰ Source : Site internet de Caen la mer

³⁹¹ Source : La patinoire- site internet de Caen la mer

³⁹² Source : Projet d'agglomération, 2010

³⁹³ Source : Calvados stratégie, septembre 2011

³⁹⁴ Source : Entretien avec les services techniques

	grands rendez-vous internationaux, dans la proche agglomération ainsi que sur la côte.³⁹⁵ En effet, Caen la mer poursuit son effort dans le domaine des manifestations sportives organisées sur l'agglomération qui permettent aux sportifs de se confronter aux compétiteurs nationaux et internationaux. Des manifestations d'intérêt régional, national et international sont ainsi régulièrement soutenues par la Collectivité. Au printemps, le littoral de Caen la mer accueille de grandes compétitions de chars à voiles et des courses de catamarans. Notons également que le maillot des joueurs du Hockey Club de Caen affiche les couleurs de Caen la mer. Depuis deux ans, les Drakkars évoluent en Ligue Magnus, l'élite nationale. Le club compte 370 licenciés et la patinoire de Caen la mer fait régulièrement le plein pour les matches de l'équipe première.³⁹⁶
Orientations politiques en faveur de l'accès au sport	La communauté d'agglomération soutient le développement de la pratique sportive sur l'ensemble de l'agglomération et pour le plus grand nombre. Caen la mer a choisi ainsi de favoriser l'accès au sport pour tous en privilégiant le développement des pratiques chez les jeunes, en encourageant et facilitant la pratique éducative grâce à des partenariats avec les établissements scolaires.¹¹ Les sports tout comme la culture font l'objet de la « quatrième priorité » de son projet d'agglomération : c'est-à-dire, offrir le plus de services possibles à la population. Il s'agit d'élargir l'offre sportive en garantissant une offre de qualité, diversifiée et équilibrée. L'un des projets phare est la reconstruction du Stade Nautique sur site, équipement à vocation régionale dédié à la natation et aux compétitions. Caen la mer encourage et accompagne le sport de haut niveau et montre une volonté d'élever ce domaine en renforçant la partie sportive du Stade nautique et en participant à l'accueil des Jeux Equestres Mondiaux 2014. De plus Caen la mer signe de nombreux partenariats, comme par exemple, avec Marc Lepesqueux, navigateur qu'elle soutient depuis 2007. La politique d'accès au sport de Caen la mer en faveur des personnes handicapées se traduit également par le développement de l'accessibilité aux équipements sportifs. Cette obligation découle de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Par exemple, pour la reconstruction du futur stade nautique, une accessibilité complète de tous les espaces est organisée pour les personnes à Mobilité Réduite avec l'accessibilité des rampes, des potences de mise à l'eau ainsi que des fauteuils de mise à l'eau, et réaménagement du hall d'accueil.³⁹⁷ En résumé, Caen la mer a pour logique de rendre le sport accessible à tous en élargissant les possibilités de découverte et d'initiation pour toucher des publics qui ne pratiquent pas certains sports.

Sous-domaine n°13-2 / Loisirs

État des lieux des loisirs sur le territoire	Le faciès sableux de l'espace littoral est propice aux loisirs balnéaires (baignade, sports de plein air, char à voile, etc.) et chaque commune littorale possède au moins un club de voile. Plusieurs sites naturels sont ouverts au public : la frange littorale, les secteurs boisés (bois de Biéville-Beuville, espaces forestiers d'Ifs ou la vallée de l'Orne. Ce sont des espaces favorables à la pratique des loisirs de nature. Plusieurs loisirs de nature sont représentés sur le territoire de Caen la mer : 4 centres équestres, 3 clubs de kayak, 2 itinéraires de parcours sportifs, 1 activité d'accro-

³⁹⁵ Source : Projet d'agglomération, 2010

³⁹⁶ Source : Sillage – numéro 28

³⁹⁷ Source : Entretien avec les services techniques

	branches, 1 club d'aviron, 1 golf et 1 port de plaisance. La diversité de loisirs de nature participe à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du territoire. Un réseau d'itinéraires de randonnées pédestres et équestres est présent sur l'axe de la vallée de l'Orne et l'estuaire : 2 itinéraires de grande randonnée (GR36 et 223) et une dizaine de sentiers de petite randonnée en proximité de l'estuaire de l'Orne. Concernant les vélos-routes et les voies vertes, le schéma départemental 2004-2012 a pour objectif de constituer à l'horizon 2016 un réseau de 700 km d'itinéraires cyclables. En effet fin 2011, Caen la mer a aménagé une voie verte pédocyclable de 4,3 km, à l'est de l'agglomération, sur l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer minier, à Colombelles, Giberville et Mondeville.³⁹⁸ La proximité de la mer, le relief peu accidenté et la présence d'un patrimoine historique et paysager riche sont des atouts pour favoriser le vélo-loisirs. Les aménagements reliant l'agglomération à la mer sont très fréquentés par les familles.³⁹⁹ Une offre de loisir importante est également portée par les mairies et des associations dans les différentes communes de la communauté d'agglomération (activités récréatives, prêts de salle pour les répétitions de groupes de musiques, organisation de manifestations sportives ou de loisirs, etc.). Ce dynamisme, créateur de lien social, représente un atout au regard du développement durable.
Équipements de loisirs respectueux de l'environnement	Une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) du futur stade nautique est engagée pour le recyclage des eaux grises, pour les confort hygrothermiques, acoustiques comme pour la qualité de l'air et de l'eau. En effet, le bâtiment sera sur-isolé pour limiter les déperditions. Le stade nautique de Caen la mer a également installé une couverture thermique sur son bassin olympique : un volet roulant électrique est déployé chaque soir pour éviter la déperdition de chaleur et permettre ainsi à la piscine de garder une température constante de 26°/27°. Le volet permet de gagner 70 % d'énergie et empêche 15 % d'évaporation d'eau.⁴⁰⁰ 

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	Des actions sont menées par la collectivité favorisant la pratique sportive grâce à l'utilisation des transports en commun ou en pratiquant des offres tarifaires spécifiques. En effet, durant l'été, en présentant un titre de transport Twisto en cours de validité, les habitants de la communauté d'agglomération peuvent bénéficier d'entrées à tarif préférentiel dans de nombreux sites de loisirs et sportifs. Caen la mer participe à l'opération en offrant aux adultes et aux enfants une entrée à 1,50 € dans les piscines de l'agglomération.⁴⁰¹ L'agglomération a invité ses habitants à venir à la patinoire : 15 000 tickets ont été distribués gratuitement. Près de 11 % de ces personnes ont donc bénéficié de cette offre.⁴⁰²
Actions menées par les partenaires (acteurs)	Depuis deux ans, Synergia (l'agence de développement économique de Caen la mer) propose du coaching sportif aux entreprises hébergées dans les pépinières de Caen la mer.⁴⁰³ Le coaching sportif consiste en des animations sportives de remise en forme avec des séances de footing et de

³⁹⁸ Source : Dossier de presse - Caen la mer crée une voie verte de 4,3 km sur l'ancienne voie de chemin de fer minier -21/10/2011

³⁹⁹ Source : État initial de l'environnement, Rapport de présentation du SCOT, 2010

⁴⁰⁰ Source : Sillage – numéro 31- juillet 2011

⁴⁰¹ Source : Sillage – numéro 27 – août 2010

⁴⁰² Source : Sillage – numéro 22 – mai 2009

⁴⁰³ Source : Tendances Ouest - Les pionniers du sport en entreprise- octobre 2011

locaux)	préparation physique générale assurées une fois par semaine. De plus, d'autres animations sportives sont proposées à la pépinière d'entreprise de Caen la mer dont la NORMANDIALE, course organisée sur le Campus Effiscience à Colombelles, et la participation au Beach Soccer interentreprises. Il faut noter la participation des comités d'entreprise pour encourager l'accès à la culture via des tarifs réduits.

Les apports de la concertation

Lors des ateliers, le nombre d'événements sportifs a été souligné ce qui fait la promotion et la renommée de leur territoire. Les habitants ont cités notamment :

- Le Jumping de Caen chaque année,
- Les Boréales,
- La Chanel Race,
- Le départ de la course du Figaro cette année,
- La ligue 1 de Football
- Les jeux Equestres 2014

La concertation souhaiterait que Caen la mer aménage et promeuve les itinéraires pédestres et cyclistes réalisés avec des Balisages (indication des durées de marche à pied) et la mise en réseau des sites à pied.

Le manque de valorisation des rives de l'Orne a été soulevé. Certains souhaiteraient développer le potentiel des rives avec la mise en place de type guinguette. Il serait intéressant de développer des activités familiales de plein air telles que canoë/kayak, le pédalo.

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> La pratique sportive pour la santé publique > Une gestion et une organisation du sport respectueuse de l'environnement > La synergie pour construire une politique sportive avec l'ensemble des institutions et des partenaires économiques > La revalorisation de l'ancienne caserne militaire abandonnée, afin d'y mettre en place un centre de football > Le développement de la pratique du sport et notamment de la natation > Accès pour tous (tarifs incitatifs, intégration de l'accès aux personnes à mobilité réduite au minimum pour les nouveaux bâtiments)
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> Une meilleure mise en œuvre de la politique communautaire de soutien au sport de haut niveau > L'élargissement des compétences sportives plus structurantes et ambitieuses > L'adéquation de la qualité et de l'offre pour une pratique sportive dans des conditions optimales > Le développement du sport professionnel pour l'image de marque de Caen la mer (Avoir des clubs pour l'agglomération) > La mise en réseau et balisage des sites à pied > Le potentiel des rives de l'Orne est à développer

Synthèse de la fiche n°13 Sports et loisirs

Avec un patrimoine naturel (plage, campagne, espaces boisés), historique et culturel riche, ses nombreux équipements sportifs, et son dynamisme associatif, Caen la mer se caractérise par un cadre de vie très agréable en matière de sports et de loisirs. L'action de Caen la mer dans ce domaine traduit une volonté d'élargir les pratiques sportives au plus grand nombre (jeunes, personnes en situation précaire, personnes porteuses d'un handicap) tout en accompagnant le sport de haut niveau.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• De nombreux équipements sportifs, dont le stade nautique en cours de rénovation. • Un tissu associatif important et dynamique. • L'obtention du label « Qualité Normandie Tourisme » à la patinoire de Caen et à la piscine d'Hérouville Saint-Clair. • Un patrimoine naturel et historique riche. • Des actions en faveur du handisport.	• La réflexion sur les équipements et leurs utilisations. • La difficulté de mise en place des politiques intercommunales sur les fonctionnements des structures et des associations. • L'entretien des équipements sportifs (budgets importants). • La difficulté du maintien des sportifs de haut niveau sur le territoire. • Le soutien aux sports féminins.

Enjeux majeurs

- Permettre l'accès de tous aux pratiques sportives (jeunes, publics précaires, personnes porteuses d'un handicap). Sensibiliser au lien entre activité physique ou sportive et santé.
- Développer les équipements sportifs et de loisirs dans le respect des principes de développement durable (performance énergétique, qualité de l'accueil, spécificité du cadre de vie (milieu littoral, rural, présence de l'eau...)).
- Engager une réflexion globale sur une politique sportive intercommunale afin d'améliorer la gouvernance du sport sur le territoire (mise en réseau des acteurs, développement d'une image de marque, etc.).
- Encourager et développer le sport de haut niveau et la pratique féminine sur le territoire.

Transversalité

- > Solidarité
- > Santé
- > Biodiversité et ressources naturelles
- > Gestion responsable et services au public

Fiche n°14 Tourisme

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS⁴⁰⁴ : 1. Protéger la qualité patrimoniale des sites et la qualité de vie des populations locales en adaptant le développement touristique aux capacités et spécificités du territoire 2. Développer une politique d'emploi, de formation et de qualification au bénéfice des employés saisonniers et des populations locales 3. Répondre aux besoins des touristes par des équipements et des services respectueux de l'environnement et des cultures locales
Documents de référence	Étude sur l'activité touristique et son organisation au sein des territoires de Caen la mer et de Cœur de Nacre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Caen Métropole
Indicateurs	> Nombre de nuitées en hébergement marchand : 84 397 nuitées d'hôtel en 2009 à Caen la mer > Évolution de la fréquentation des lieux touristiques « majeurs » : + 11 % entre 2009 et 2010 pour 6 établissements majeurs sur le territoire > Nombre de visiteurs à l'office de tourisme : 38 645 demandes à l'accueil de l'Office du Tourisme de Caen en 2010 > Évolution de la durée moyenne des séjours : données non disponibles > Nombre d'établissements ayant reçu un label marquant leur engagement en faveur du développement durable : 2 établissements hôteliers ayant reçu le label de la Clef Verte > Nombre d'établissements labellisés « Tourisme et Handicap » : 0
Principaux acteurs du territoire	Calvados Tourisme, Comité départemental du tourisme du Calvados L'office du tourisme de la Ville de Caen, l'office du tourisme de Lion sur mer et le Syndicat d'initiative d'Hermanville sur mer Les sites touristiques : Mémorial de Caen, Musées, Patrimoine religieux, etc. Le Groupement des professionnels du tourisme du Calvados Caen Events

Sous-domaine n°14-1 / Attractivité du territoire

Pôles d'attractivité et flux touristiques	Au 16^{ème} rang des départements français les plus touristiques, le Calvados a été l'un des précurseurs du développement du tourisme en France, et a su s'attacher, du fait de sa proximité, une clientèle francilienne fidèle. Avec son riche patrimoine historique, sa situation littorale et son offre d'activité et d'événementiels attractive, Caen la mer dispose de nombreux atouts touristiques. Le territoire bénéficie en outre d'une bonne accessibilité (cf. Fiche 5 : Déplacements, Transports et Infrastructures) et de sa proximité du marché Francilien. Un patrimoine riche 

⁴⁰⁴ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

Abbaye aux Dames, Abbaye aux Hommes, Église Saint-Pierre, Château de Caen, Palais de justice de Caen, Domaine de la Baronnie, Abbaye d'Ardenne, Château de Bénouville, Château d'eau d'Hérouville-Saint-Clair, Pegasus Bridge, etc. Caen la mer dispose d'un patrimoine historique et religieux très riche, auquel il faut ajouter un patrimoine culturel et gastronomique non négligeable (Tripes à la mode de Caen, Teurgoule, etc.) et de nombreux musées (Musée des Beaux-arts, Mémorial de Caen, Musée de Normandie, etc.).

Ces différents éléments forment les bases d'un tourisme urbain et patrimonial à valoriser. En 2010, le Mémorial de Caen, le Musée de Normandie, le Musée des Beaux Arts, le Musée de la Nature, l'Abbaye aux Hommes et l'Abbaye aux Dames ont accueilli un total de 643 294 visiteurs, soit une hausse de 11 % de la fréquentation par rapport à l'année 2009. Par ailleurs, 20 297 personnes (principalement en groupe) ont participé aux visites guidées organisées par l'Office du Tourisme de Caen.

Le tourisme urbain a ainsi connu un développement important ces dernières années. Il représente un enjeu important pour la notoriété d'un territoire mais également pour les retombées économiques non négligeables liées à cette activité.

Le tourisme de mémoire



Suite à la Seconde Guerre Mondiale et au débarquement allié du 6 juin 1944, un important tourisme mémoriel s'est développé dans la région de Caen et sur les plages du débarquement. Ainsi, c'est en 1984 que s'est ouvert le mémorial de la Paix à Caen. Il accueille ainsi chaque année plusieurs centaines de milliers de visiteurs (372 315 en 2009) et constitue l'un des pôles d'attractivité majeur de l'agglomération caennaise, comme du département et de la région au même titre que le Mont Saint-Michel. Néanmoins, le Mémorial connaît une perte de fréquentation depuis plusieurs années (- 7 % entre 2006 et 2010), baisse qui pourrait s'expliquer par l'éloignement temporel des nouvelles générations par rapport à la Seconde Guerre Mondiale⁴⁰⁵.

Un littoral et un patrimoine naturel à préserver : Les prémices d'un tourisme vert ?



Les deux communes littorales de Caen la mer (Lion sur mer et Hermanville sur mer) possèdent un attrait touristique important, mais n'ont cependant pas atteint la renommée de stations balnéaires

⁴⁰⁵ Source : Rapport de présentation du Scot de Caen Métropole

telles que Deauville, Trouville ou Cabourg. La clientèle de ces deux communes est en effet en majorité régionale, voire locale (avec les sorties le weekend des habitants de l'agglomération de Caen).

En outre, Caen la mer possède des potentialités de développement d'un tourisme vert et patrimonial, dont les prémices sont déjà observables chez une partie de la clientèle touristique, qui se déplace à vélo pour découvrir les différents sites. Les projets de développement du réseau cyclable et particulièrement les voies vertes ne peuvent que donner une impulsion positive à cette nouvelle tendance.

L'édition récente d'un guide de promenades et de randonnées de découverte du patrimoine historique de Caen et de son agglomération, préfacé par le maire de Caen illustre bien l'existence d'une demande dans ce domaine. La fréquentation importante de la Colline aux Oiseaux et du Jardin des Plantes (plus de 556 919 visiteurs en 2010) confirme également cette tendance.

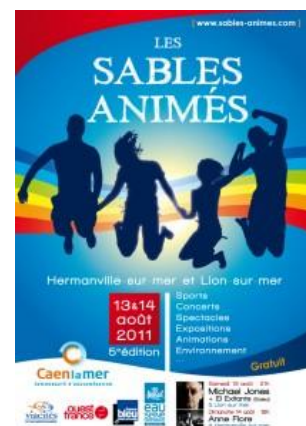


Une attractivité liée aux activités nautiques

L'attractivité touristique de Caen la mer est renforcée par la présence d'activités nautiques diverses : accueil de touristes dans les ports de plaisance, accueil d'une étape du Figaro, organisation de la Normandy Chanel Race, de la fête du nautisme et de la fête du port de Caen. Le territoire accueille également de nombreux stagiaires « voiles » dans ses cinq écoles de voiles (dont deux sur la côte) : en 2008, 2 161 stages de voile ont été vendus et plus de 200 groupes accueillis.

Des événements fédérateurs

Les boréales, le Festival Beauregard, la Normandy Channel Race, la Foire internationale de Caen, les Sables Animés, Viva Voice, l'organisation des Jeux Équestres Mondiaux de 2014 à Caen... sont autant de manifestations qui renforcent la notoriété de Caen la mer en attirant selon l'événement des publics spécifiques.



Un tourisme d'affaire en plein développement

Le tourisme d'affaire a connu un fort développement à Caen, avec des répercussions sur les communes de l'agglomération de Caen la mer. Ainsi le Centre des Congrès accueille chaque année 250 manifestations et environ 80 000 personnes. Ce développement permet notamment un renforcement de la demande d'hébergement hors de la période estivale, très bénéfique aux établissements hôteliers⁴⁰⁶.

⁴⁰⁶ Source : Étude sur l'activité touristique et son organisation au sein des territoires de Caen la mer et de Cœur de Nacre

Accueil touristique (capacités d'accueil, office du tourisme, etc.)	<i>Une capacité d'accueil importante</i> Caen la mer compte 18 535 lits touristiques sur son territoire⁴⁰⁷. Les résidences secondaires représentent un poids important dans l'offre d'hébergement touristique (près de 44 %, majoritairement situés dans les deux communes littorales). Les hébergements de plein air, situés eux aussi sur le littoral, représentent 24 % du total. La capacité hôtelière se concentre quand à elle à Caen et dans sa périphérie proche. Sur l'agglomération, les hôtels dénombrent 84 397 nuitées en 2009, soit un taux d'occupation moyen de 59,5 %, ce qui correspond à la moyenne nationale. 54 % de ces nuitées correspondent à des nuitées d'affaires, 25,5 % à des nuitées étrangères⁴⁰⁸. Dans le cadre de l'étude sur l'activité touristique de Caen la mer, il a cependant été déploré un manque de structuration du tourisme d'affaire et une faiblesse qualitative des hébergements en petite hôtellerie ou en meublés⁴⁰⁹. <i>Une information touristique fragmentée</i> La compétence Tourisme est à ce jour encore exercée par les communes, dont la majorité ne mène aucune action en faveur du développement touristique. Seules trois communes sont véritablement actives dans ce domaine : Caen et les deux communes littorales, Lion sur mer et Hermanville sur mer. Ces trois communes disposent d'un organe d'information du public : 2 offices du tourisme à Caen et à Lion sur mer, un Syndicat d'initiatives à Hermanville sur mer. De fait, cette organisation conduit à un manque de coordination entre les différentes communes et à un manque de moyens pour les communes littorales, dont une grande partie du budget consacré au tourisme est absorbé par les frais de personnel et non des actions de développement touristique. L'offre touristique des deux communes est ainsi peu valorisée, notamment par manque de moyens pour entretenir un site internet bien référencé, ou pour communiquer sur leur offre. L'office de tourisme de Caen, doté d'un budget relativement important, est très dynamique et organise chaque année plusieurs événements ainsi que des visites guidées théâtralisées. Il reçoit chaque année près de 39 000 demandes d'information. L'accueil touristique à Caen la mer est d'ores et déjà bien développé et l'offre d'hébergement apparaît comme suffisante. Cependant, le manque d'harmonisation entre les politiques des différentes communes induit une perte de visibilité, et ne permet pas de développer à son maximum le potentiel touristique du territoire.
Origine des touristes	Globalement, le tourisme à Caen la mer se caractérise par une clientèle familiale de proximité (particulièrement francilienne, du Nord de la France et de Belgique) intéressée en premier lieu par le patrimoine historique et souvent en transit vers une autre destination. Les séjours sont globalement courts : 1,5 jours en moyenne. Sur la côte de Nacre, les deux communes de l'agglomération de Caen la mer accueillent une clientèle légèrement différente : en premier lieu des personnes possédant une résidence secondaire sur le littoral en provenance du Calvados ou de l'Île-de-France et séjournant dans l'agglomération durant l'été, mais également des familles sans attache particulière au territoire, et des familles résidant dans l'agglomération, se déplaçant sur le littoral pour une journée ou une demi-journée⁴¹⁰. La clientèle est majoritairement française (plus de 60 %) : les franciliens représentent près de la moitié de nuitées réservées par des français. Viennent ensuite les touristes des régions Basse et Haute Normandie. Parmi les touristes étrangers, les Anglo-saxons représentent près de la moitié de

⁴⁰⁷ Source : Calvados Tourisme

⁴⁰⁸ Source : Étude sur l'activité touristique et son organisation au sein des territoires de Caen la mer et de Cœur de Nacre

⁴⁰⁹ Source : Étude sur l'activité touristique et son organisation au sein des territoires de Caen la mer et de Cœur de Nacre

⁴¹⁰ Source : Étude sur l'activité touristique et son organisation au sein des territoires de Caen la mer et de Cœur de Nacre

	la clientèle. Cette forte présence s'explique à la fois par le tourisme de mémoire et par l'attachement des Britanniques à Guillaume le Conquérant ⁴¹¹ .
Impacts du tourisme sur son environnement naturel ou urbain (délinquance estivale, nuisances sonores, etc.)	En l'absence de toute donnée, il est impossible de se prononcer sur cette thématique. Le peu de mobilisation sur ces éléments pourrait signifier un faible enjeu en la matière sur le territoire. Il serait néanmoins intéressant de mieux connaître les impacts du tourisme à Caen la mer. Au regard du développement durable, le fait que la clientèle provienne majoritairement de régions proches de Caen (Île-de France, Basse et Haute-Normandie, Royaume-Uni, Belgique) présente un atout, car les émissions liées aux déplacements sont plus faibles.
Initiatives en matière de tourisme durable et de tourisme adapté au handicap	On recense peu d'initiatives à l'heure actuelle en matière de tourisme durable. Deux hôtels du territoire sont porteurs du label de la Clef Verte, décerné aux établissements menant une démarche écologique et qui s'engagent à réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Mais aucune autre initiative n'est recensée. Cette faiblesse de l'engagement en faveur du développement durable relève sans doute en premier lieu d'un manque de structuration de ces démarches au niveau institutionnel. L'office du tourisme de Caen s'engage actuellement dans une démarche de certification environnementale, ce qui pourra permettre de fédérer également d'autres démarches sur le territoire. Le développement du réseau cyclable de Caen la mer, et la création de voies vertes pourra favoriser l'émergence d'un tourisme vert. Concernant le handicap, la mise en accessibilité des sites est en cours, mais il n'existe pas de démarche formalisée en la matière sur le territoire, ni d'établissement labellisé « Tourisme et Handicap ».
Orientations politiques en matière de tourisme	Actuellement fractionnée et peu structurée, la politique touristique du territoire ne présente pas d'orientations claires. Le cadre de la politique touristique va par ailleurs sans doute connaître des modifications prochainement. En effet, Caen la mer considère un transfert de la compétence tourisme des communes à la communauté d'agglomération. Afin d'étudier l'opportunité d'un tel transfert, une étude portant sur l'activité touristique du territoire a été récemment commandée par Caen la mer et par la communauté de communes Côte de Nacre. Le cabinet chargé de l'étude préconise ainsi le transfert total de la compétence touristique aux deux intercommunalités (accueil et information, promotion du territoire, développement de l'offre, gestion des équipements touristiques déclarés d'intérêt communautaire). Ce transfert devrait permettre, par une mutualisation des moyens, de renforcer les actions en matière de développement touristique, et de consolider l'identité du territoire de Caen la mer et les liens entre l'arrière-pays et le littoral. Deux options sont proposées : la création d'un Office du Tourisme Communautaire pour chacune des deux intercommunalités ou la création d'un seul Office du Tourisme Intercommunautaire. Suite à cette étude, une réflexion est en cours à Caen la mer.

⁴¹¹ Source : Rapport de présentation du SCoT de Caen Métropole

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	> Caen la mer étudie actuellement l'opportunité d'endosser la compétence tourisme sur le territoire de la communauté d'agglomération. Une étude sur l'activité touristique et son organisation au sein des territoires de Caen la mer et de Cœur de Nacre a été réalisée dans ce but.
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	> L'action touristique sur le territoire n'est pour l'instant pas fédérée. De nombreuses actions sont cependant d'ores et déjà réalisées par les différents acteurs locaux : les offices du tourisme, les professionnels du tourisme, etc. > De nombreuses manifestations sont organisées (cf. première partie – Pôles d'attractivité touristique) > Les deux communes littorales ont mis en œuvre en 2011 des visites guidées virtuelles des villas du front de mer grâce à un guide touristique illustré de codes barres 2D⁴¹².

Les apports de la concertation

Lors des ateliers de concertation, les participants ont souligné la grande richesse du patrimoine de leur territoire. Ils considèrent ainsi que si le patrimoine historique semble bien mis en valeur. Ce n'est pas le cas des milieux naturels et particulièrement aquatiques (l'Orne, l'Odon, le littoral) ni de l'histoire industrielle du territoire. Ce qu'ils déplorent. De leur point de vue, il serait intéressant de mettre l'eau au cœur de la Ville et de développer les liens entre Caen et son littoral (batobus, voie ferrée vers la mer, etc.).

Les nombreuses manifestations et les événements organisés à Caen la mer leur semblent également un atout pour l'attractivité de l'agglomération.

Ils considèrent que le territoire dispose d'opportunités importantes pour développer un tourisme local et durable, à condition de parvenir à renforcer l'attractivité de Caen la mer vis-à-vis des habitants des régions limitrophes, ce qui générerait moins de déplacements que les voyages à l'étranger.

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> La nécessité de structurer les politiques de développement touristique afin de renforcer l'attractivité du territoire
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> L'importance économique du tourisme sur le territoire > La nécessité d'améliorer la signalisation des points d'intérêts et l'accès aux sites par les transports en commun⁴¹³ > Un nécessaire développement des nouveaux outils de communication sur le tourisme > La concurrence du tourisme lié aux voyages low-cost > Le besoin de faire émerger une identité unique regroupant l'agglomération de Caen et son littoral⁴¹⁴

⁴¹² Source : Sillage n°32, Septembre, Octobre, Novembre 2011

⁴¹³ Source : Étude sur l'activité touristique et son organisation au sein des territoires de Caen la mer et de Cœur de Nacre

⁴¹⁴ Source : Étude sur l'activité touristique et son organisation au sein des territoires de Caen la mer et de Cœur de Nacre

Synthèse de la fiche n°14 Tourisme

Doté d'un patrimoine naturel et historique riche, Caen la mer attire une clientèle touristique familiale de proximité. À ce jour cependant, le développement touristique sur le territoire manque d'une véritable gouvernance, qui harmoniserait les différentes politiques et permettrait de développer l'image de marque du territoire. Le potentiel de développement d'un tourisme vert apparaît important, mais demeure peu exploité.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• La possibilité de développer un tourisme local et durable sur le territoire. • Un patrimoine historique et naturel très riche. • La présence de l'eau : proximité du littoral, plaisance, plage, pêche, canal, etc. • Une offre d'hébergement satisfaisante. • Une fréquentation importante des différents sites. • La proximité du marché francilien et une bonne desserte routière. • Un possible transfert de la compétence touristique à Caen la mer.	• Le manque de visibilité de l'eau et de la mer sur le territoire. • Le peu d'initiatives en faveur du développement durable (hébergement solidaire, écotourisme, agrotourisme, etc.) • Une fragmentation des politiques touristiques, sans intégration. • La faiblesse des initiatives visant à favoriser l'accès aux personnes handicapées. • Un accès peu aisé au littoral en transports en commun. • Une image de marque de l'agglomération caennaise trop faiblement développée et trop peu attractive.

Enjeux majeurs

- Structurer et fédérer les politiques de développement touristique du territoire afin de renforcer son attractivité, son potentiel économique et son image de marque.
- Axer le développement touristique du territoire sur le développement durable (hébergement solidaire, écotourisme, agrotourisme, lieux de mémoires, etc.).
- Prendre en compte la dimension littorale dans le développement touristique.
- Affirmer les atouts du territoire (littoral, vallées de l'Orne et de l'Odon) dans le développement touristique.
- Développer l'accès aux sites par les transports en commun.

Transversalité

- > Solidarité
- > Emploi
- > Culture
- > Biodiversité et ressources naturelles
- > Agriculture
- > Urbanisme, habitat, logement
- > Déplacements, transports et infrastructures

Fiche n°15 Urbanisme, aménagement du territoire et logement

Contexte et définition du domaine	GRANDES ORIENTATIONS⁴¹⁵ : 1. Valoriser la vie en ville en construisant, avec les acteurs, une vision prospective et dynamique du territoire 2. Contenir l'étalement urbain 3. Développer une politique d'accueil et de logement adaptée à la diversité des populations et de leurs rythmes de vie 4. Intégrer les finalités du développement durable dans la construction, la réhabilitation et l'aménagement
Documents de référence	Projet d'agglomération de Caen la mer Programme Local de l'Habitat (PLH) de Caen la mer Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Caen Métropole Mode d'occupation des sols, AUCAME
Indicateurs	Occupation des sols (en 2008) : > Terres agricoles : 9 205,5ha soit 49,6 % du territoire > Espaces urbanisés : 8 489ha soit 45,8 % du territoire, dont en termes de surface 37,1 % consacrés à l'habitat individuel, 7,4 % à l'habitat collectif, 18,5 % aux activités, 9,12% aux équipements et 4,4 % aux infrastructures de transport. > Espaces boisés : 444,2ha soit 2,4 % du territoire > Espaces naturels : 211,2ha soit 1,1 % du territoire > Eau : 200,4 % soit 1.1 % du territoire⁴¹⁶ > Densité résidentielle : 28 logements par hectare > Composition du parc de logement : 62 % de logements collectifs, 38 % de logements individuels > Rythme moyen annuel de construction : 884 nouveaux logements par an entre 2000 et 2007. > Pourcentage de logements sociaux sur le territoire : 25,7 %. Logement > Prix moyen du m² à l'achat : non calculé à l'échelle de l'agglomération > Prix moyen du m² à la location : non calculé à l'échelle de l'agglomération > Nombre de demande de logements sociaux en attente : 9000 Foncier > Prix moyen du m² à l'achat : non calculé à l'échelle de l'agglomération
Principaux acteurs du territoire	Communauté d'agglomération de Caen la mer : - Compétences obligatoires : équilibre social de l'habitat et politique de la Ville. - Compétence facultative : accueil des gens du voyage, création et réalisation de ZAC⁴¹⁷. AUCAME, Agence d'études d'Urbanisme de Caen Métropole : outil technique au service des collectivités de Caen Métropole, l'AUCAME est un centre de ressources (statistiques, juridiques, méthodologiques,...). Les communes de Caen la mer, qui conservent leur compétence urbanistique.

⁴¹⁵ Source : Projets territoriaux de DD et A21 locaux, Ministère du DD, 2006

⁴¹⁶ Source : Diagnostic du PLH

⁴¹⁷ Source : Projet d'agglomération, 2010

	La Région Basse-Normandie, qui joue un rôle moteur en matière d'habitat en instruisant la distribution des aides européennes au logement. Maîtres d'ouvrage publics, organismes HLM, aménageurs, etc.

Sous-domaine n°15-1 / Urbanisation

Organisation du territoire	L'agglomération de Caen la mer présente un visage aéré, du fait de ses nombreux espaces verts mais également de la faible densité du tissu urbain, notamment dans le centre-ville de Caen, qui lors de sa reconstruction après la Seconde Guerre mondiale a été conçu avec de larges voies. L'eau est également un élément structurant de l'agglomération (port de plaisance de Caen, rives de l'Orne à Caen et à Fleury sur Orne, cheminements de berges de l'Orne à Louvigny, des berges de l'Odon à Bretteville sur Odon etc.) et représente un facteur d'attractivité. Un patrimoine historique riche ajoute encore à l'identité du territoire : châteaux, abbayes, manoirs, demeures de la Belle-Époque... Les formes urbaines de l'agglomération sont très diversifiées, reflet de l'histoire économique, sociale et urbaine du territoire : le centre ancien de Caen, les cités balnéaires (Lion sur mer, Hermanville sur mer), le centre-ville reconstruit de Caen, la ville nouvelle d'Hérouville Saint-Clair, les bourgs ayant conservé leur caractère rural, etc. Toutefois, malgré cette diversité, une uniformisation des paysages est en cours du fait des développements pavillonnaires uniformes sur l'ensemble du territoire et de l'organisation anarchique de certaines entrées de ville (logique commerciale dominante avec une profusion d'informations visuelles et des espaces dédiés à la voiture). Le territoire de Caen la mer se caractérise également par une séparation géographique des fonctions : il y a peu d'espaces mixtes, hormis dans la zone centrale qui allie activités, logements, équipements.⁴¹⁸
Occupation des sols	Le territoire de Caen la mer représente 18 500 hectares, soit une moyenne de 570 hectares par commune (Caen étant la plus grande avec 2 600 hectares et Epron la plus petite avec 140 hectares). Le territoire est constitué de 63 154 parcelles dont 90% dans les zones construites. Le parcellaire est hétérogène sur l'ensemble de la zone : les parcelles rurales sont en moyenne de 1,6 hectare tandis que les parcelles urbaines sont en moyenne de 1200 m². En zones rurales, le parcellaire est composé d'un damier de grands champs rectangulaires remembrés mais il reste néanmoins quelques exemples de parcellaires laniérés, notamment au nord (Hermanville sur mer, Mathieu, etc.). L'occupation dominante du territoire de Caen la mer est agricole puisque 50% de son sol est voué à l'agriculture (soit 9 200 hectares). Le deuxième poste d'occupation des sols est représenté par le logement (3 200 hectares), puis viennent les activités avec 1 600 hectares. - Alors même que les logements collectifs représentent plus de 60 % du parc de logement de l'agglomération, ils n'occupent que 15 % de la surface occupées par des logements sur le territoire, contre 85 % pour l'habitat individuel. Autour d'un centre relativement dense, l'habitat se présente presque uniquement sous forme individuel. Seules quelques poches d'habitat collectif sur Caen et Hérouville Saint-Clair traduisent le développement des quartiers d'habitat sociaux des années 60 à 80. Au total cependant, les logements collectifs représentent plus de 60% du parc de logement de l'agglomération. - La part du territoire consacrée aux activités est également importante (près de 1 600ha). Cette occupation est largement héritée d'une fonction industrielle aujourd'hui en déclin sur des sites qui ne sont plus adaptés. Ces sites représentent des potentiels importants de revalorisation du fait de leur localisation centrale.⁴¹⁹ L'agglomération de Caen la mer a connu ces dernières décennies un mode de développement extensif et la densité moyenne sur le territoire (1 181 habitants par km²) demeure relativement

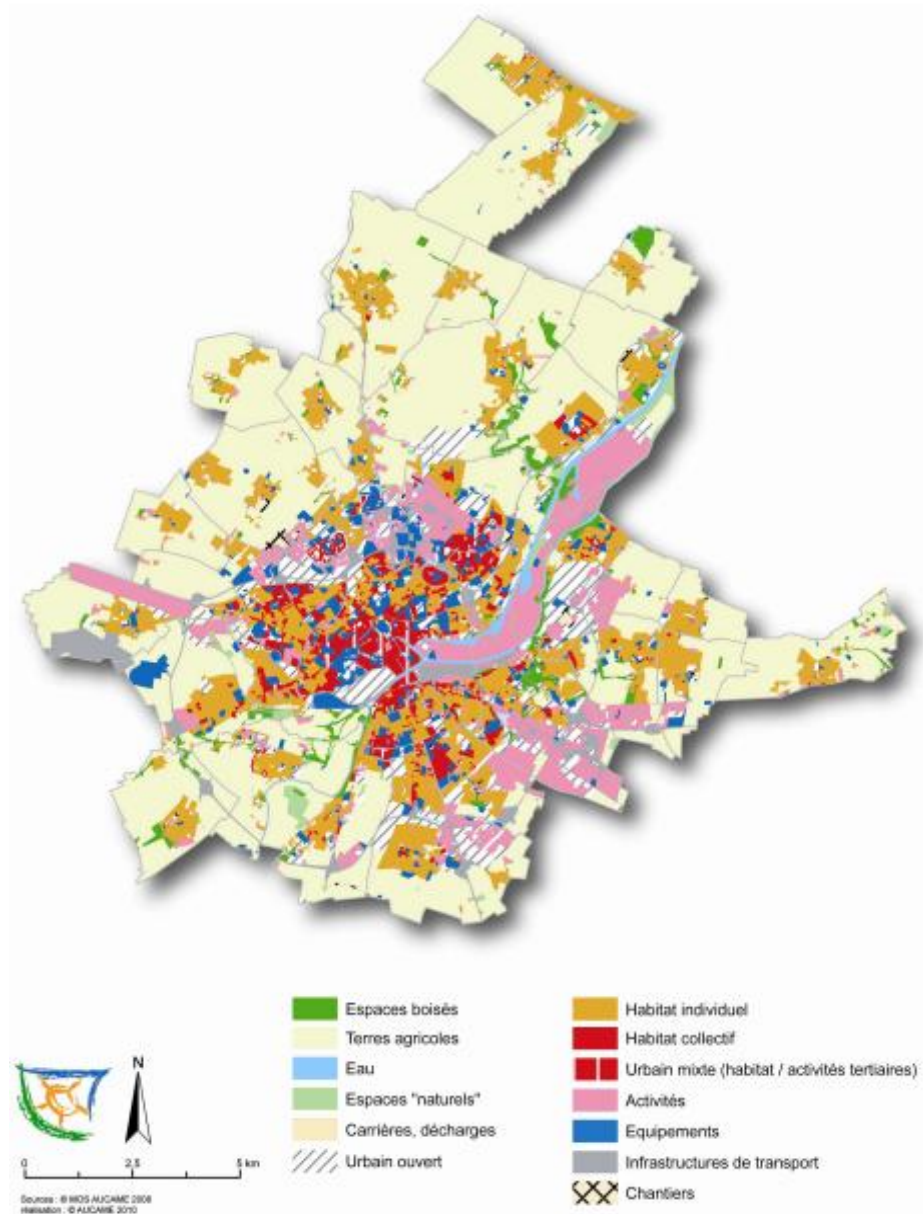
⁴¹⁸ Source : Projet d'agglomération, 2010

⁴¹⁹ Sources : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011 et Rapport de présentation du SCOT, 2010

faible. Certains espaces, bien desservis et proches du centre urbain n'ont pas été urbanisés, alors que dans le même temps des espaces périurbains plus lointains étaient consommés pour l'urbanisation.

Ainsi, 950 hectares du territoire de Caen la mer ont été consommés pour du logement, majoritairement pavillonnaire, entre 1990 et 2007 (soit 5 % du territoire de CLM). Les terres initiales étaient des territoires agricoles en majorité⁴²⁰. Ce développement se caractérise par un phénomène d'émiettement urbain, chaque commune de l'agglomération construisant des logements autour de son cœur de ville. Ce phénomène fait de l'aire urbaine de Caen l'une des agglomérations les plus expansives de France au regard de la taille de la ville centre⁴²¹.

*Le mode d'occupation du sol de la communauté d'agglomération Caen la mer*⁴²²



Source : MOS AUCAME 2008

Cette tendance à l'étalement urbain représente un enjeu majeur en termes de développement durable, car, outre la consommation d'espaces non-urbanisés auparavant, l'étalement urbain conduit également à systématiser l'usage de la voiture pour les habitants de la périphérie.

⁴²⁰ Source : Site Internet de Corine Land Cover, base de données européenne d'occupation biophysique des sols

⁴²¹ Source : Entretien avec l'AUCAME

⁴²² Source de la carte : SCOT

	Les documents de programmation prennent désormais en compte cet enjeu et se donnent pour objectif de limiter cet étalement tout en densifiant les espaces d'ores et déjà urbanisés. Le mode de développement extensif qui a prédominé laisse en effet des possibilités de densification ou de mutations des tissus. Le renouvellement urbain devrait ainsi tenir une place importante dans la dynamique de construction et de développement de Caen la mer. Les principaux espaces concernés sont les sites d'activités en mutation (presqu'île portuaire), les espaces ferroviaires non utilisés, les espaces laissés vacants par le départ de l'armée (Quartier Koenig à Bretteville-sur-Odon) ou encore les espaces déjà urbanisés comme les secteurs d'habitat individuel proches du centre ou le plateau nord, qui pourraient faire l'objet de mutation/densification et de réaménagement.⁴²³ Malgré la présence d'un potentiel foncier urbanisable conséquent dans l'agglomération (en termes de densité), une réelle difficulté subsiste pour les pouvoirs publics à le capter sur le long terme, à constituer des réserves foncières (en raison du prix du foncier, de leur caractère privé ou de l'état des sols) et à utiliser des outils tels que les zones d'aménagement différé (ZAD), le droit de préemption urbain ou l'acquisition en vue de l'amélioration. Cette difficulté est retrouvée dans la capacité à produire du foncier aménagé et équipé dans le cadre de procédures comme les zones d'aménagement concerté (ZAC). Les pouvoirs publics affirment cependant leur volonté de se saisir des outils disponibles en matière foncière (fonds de minoration foncière, fonds friche, etc.) afin de mettre en œuvre une réelle politique de maîtrise du foncier.⁴²⁴
Outils de planification (outils, orientations, difficultés, évaluation)	Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Caen Métropole, englobant le territoire de Caen la mer, a été adopté en 20 octobre 2011 autour de quatre orientations thématiques⁴²⁵ : ▪ Les grands équilibres spatiaux : une ville-centre renouvelée dans une agglomération renforcée, ouverte sur la mer, au cœur d'un territoire préservé et multipolarisé grâce à une nouvelle mobilité. ▪ La compétitivité : des espaces de projets d'envergure métropolitaine et une connexion facilitée aux infrastructures européennes de communications. ▪ Une nature préservée comme cadre de vie privilégié : des espaces de respiration en périphérie d'agglomération, une matrice agro-naturelle, les vallées comme artères naturelles du territoire et le littoral, la lutte contre l'étalement urbain. ▪ Une nouvelle mobilité pour un nouveau mode de développement : un développement polarisé, vers une mobilité durable. Ces objectifs ont été transcrits dans les documents élaborés par l'agglomération de Caen la mer : son projet d'agglomération adopté le 1^{er} octobre 2010 et son Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté le 24 Juin 2011.
Importance des espaces verts sur le territoire et orientations politiques	Le territoire de Caen la mer compte de nombreux espaces non-urbanisés présentant des caractéristiques naturelles ou semi-naturelles : 54 % de son territoire est consacré à l'agriculture, 2 % sont occupés par des forêts et espaces rattachés, et 1 % de sa surface est couvert d'eau. Néanmoins, ces espaces sont menacés par un mode d'urbanisation extensif, majoritairement pavillonnaire. La « nature en ville » est présente le long des berges de l'Orne et de l'Odon et dans un certain nombre de parcs urbains. A noter également, la présence de la Prairie, espace vert emblématique de 90 ha en plein cœur de Caen. En application du SCOT et de son Projet d'agglomération, Caen la mer mène une politique de préservation des paysages via les parcs urbains et périurbains. Les parcs périurbains sont au nombre de quatre : la Vallée de l'Orne et de l'Odon (576 hectares), l'Abbaye d'Ardennes (144 hectares), le parc de Cambes-en-Plaine (46 hectares) et la Vallée du Dan (285 hectares). Deux autres parcs sont en cours d'études pour un total de 256 hectares supplémentaires.⁴²⁶

⁴²³ Source : Rapport de présentation du SCOT, 2010

⁴²⁴ Source : Projet d'agglomération, 2010

⁴²⁵ Source : Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT, 2010

⁴²⁶ Source : État initial de l'environnement, Rapport de présentation du SCOT, 2010

L'objectif affiché est de ménager des coupures urbaines, de protéger les espaces agricoles et de créer des espaces de respiration aux portes de l'agglomération⁴²⁷.



⁴²⁷ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

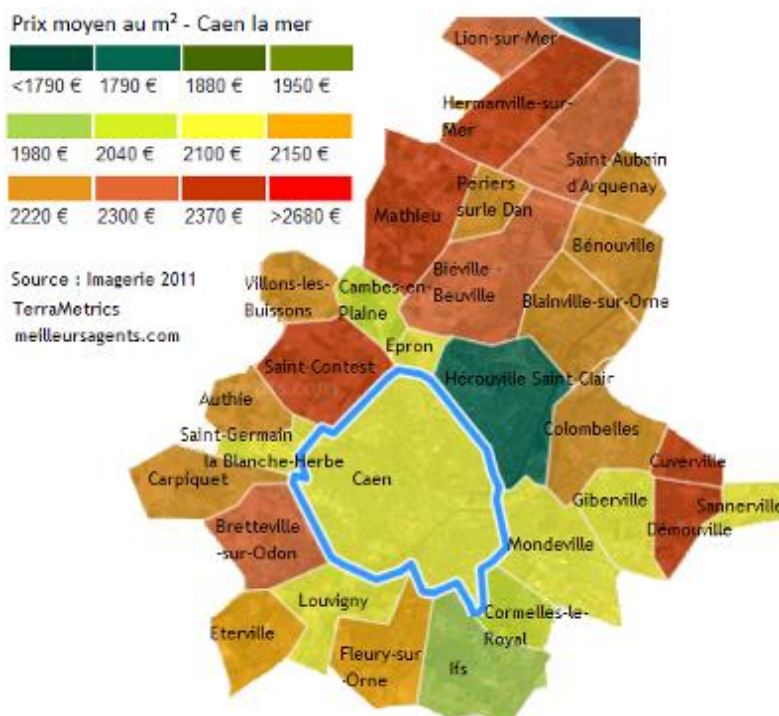
Les marchés de l'habitat

Le marché de l'habitat à Caen la mer se caractérise globalement par une tension importante des flux et des prix relativement élevés, du fait notamment d'un ralentissement de la production neuve ces dernières années.

Le marché de l'immobilier ancien :

Depuis la fin des années 90, l'envolée des prix de l'immobilier dans l'ancien a touché tous les secteurs de Caen la mer, aussi bien dans le collectif que l'individuel. La pression est plus sensible sur les territoires situés entre Caen et la mer. L'analyse des chiffres récents (2008-2009) montre que sur l'agglomération, les prix de vente dans l'ancien commencent à se stabiliser mais demeurent les plus élevés des villes du Grand Ouest.

Le marché de l'immobilier neuf :



Il connaît la même tendance d'augmentation des prix que l'immobilier ancien. Toutefois, après une période de dynamisme (2004-2008), le marché tend à s'essouffler compte tenu des niveaux de prix très élevés et à souffrir des premiers effets de la crise du logement : ainsi, un stock très important de logements reste disponibles à la vente. Depuis le milieu des années 90, on assiste à un effondrement de la construction neuve sur les centres urbains et à une diffusion de l'habitat sur l'aire urbaine de Caen, rendue possible par un réseau routier très performant : l'essentiel de la production neuve est aujourd'hui portée par les territoires périurbains proches (secteurs nord-ouest et est de Caen la mer) puis éloignés (aire urbaine), voire de plus en plus éloignés (hors du périmètre de l'aire urbaine de Caen).

Les marchés fonciers :

La pression urbaine dans Caen la mer engendre une tension sur les marchés fonciers. Les prix y sont très élevés, qu'on soit sur le marché agricole ou celui des terrains à bâtir. De plus, ils augmentent régulièrement. Cette situation appelle à une régulation par les politiques locales, notamment d'agglomération.

Le marché de la location :

L'augmentation des prix qui a touché sensiblement le marché de l'accession s'observe également sur le marché de la location. Les niveaux de loyer sur l'agglomération continuent d'augmenter et sont les plus élevés des villes du grand Ouest. Cette tension s'exerce surtout sur les petits logements (studios et T1) dont la part est parmi les plus faibles dans la typologie du parc de

	logements de Caen la mer. Formes d'habitat : Caen la mer a connu une forte diminution du nombre de logements collectifs construits à partir du milieu des années 90, notamment sur les centres urbains. Par ailleurs, la forme d'habitat individuel actuelle se caractérise majoritairement par des pavillons. La prédominance de ce type d'habitat dans la production neuve entraîne une faible densité résidentielle sur Caen la mer. En moyenne, Caen la mer ne compte que 28 logements par hectare. Si à Caen, la densité résidentielle atteint 60 logements par hectare, elle est inférieure à 15 dans la majorité des communes de l'agglomération. Consommateur d'espace et générateur de déplacements motorisés, ce mode de développement extensif apparaît peu compatible avec les principes de développement durable.⁴²⁸
Le parc de logement et son occupation	Le parc de logements de Caen la mer se compose majoritairement de résidences principales. Cependant, la proximité du littoral favorise une part importante de résidences secondaires sur le secteur périurbain Nord, notamment dans les communes d'Hermanville sur mer et Lion sur mer. Alors que les secteurs périurbains sont plutôt représentés par de grands logements de type individuel, les centres urbains se caractérisent majoritairement par des logements collectifs de moyenne ou petite taille. Ainsi, sur l'agglomération les logements collectifs représentent 62 % du parc de logements. Les dynamiques de la construction neuve, longtemps portées par les centres urbains, sont aujourd'hui le fait des secteurs périurbains de Caen la mer. Ainsi, la stagnation démographique qu'a connue Caen la mer entre 1999 et 2006 est liée à la faiblesse de la construction de logements des centres urbains, qui a pour corolaire une diminution du nombre de leurs habitants. A contrario, la couronne périurbaine de l'agglomération continue de gagner des habitants entre les deux recensements. La diminution de la construction neuve a également des incidences sur la taille moyenne des ménages installés dans l'agglomération. Cette dernière diminue sur tous les secteurs de Caen la mer, et de façon plus significative sur Caen. Les statuts d'occupation dépendent de la structure du parc de logements des différents secteurs géographiques de Caen la mer. Les occupants sont majoritairement locataires dans les centres urbains (à dominante H.L.M. pour Hérouville-Saint-Clair et privé pour Caen). Les secteurs périurbains présentent des caractéristiques différentes entre le nord-ouest (massivement propriétaires) et l'Est de l'agglomération, plus mixte (autant de propriétaires que de locataires). Les ménages occupants sont composés en majorité de ménages sans enfant. La part des jeunes de moins de 25 ans est faiblement représentée (5%) et ce sur tous les segments de l'offre.
Besoins en matière de logements	Le territoire de Caen la mer connaît une construction de logements moins importante que dans la Région alors que le développement de l'emploi salarié est plus important, et que de nouveaux besoins apparaissent dans la population – en raison du vieillissement de la population et de la diminution de la taille des ménages (divorces, décohabitation, etc.). Ces deux éléments génèrent des besoins importants en logement, mais entre 2000 et 2007, le rythme moyen annuel de construction fut faible : 884 logements par an (contre 1 488 par an entre 1990 et 1999). Cette insuffisance de construction s'explique de plusieurs manières : ▪ Un nombre insuffisant d'opérations de maîtrise d'ouvrage privée et un écart entre les constructions en projet et celles effectivement réalisées. ▪ Le nombre d'appels d'offres infructueux dans le logement social. ▪ L'absence de grandes opérations publiques d'aménagement à vocation d'habitat (fin des ZAC de Caen, difficultés de démarrage des ZAC communautaires et de montage des opérations communales)⁴²⁹. Ainsi, des déséquilibres sociaux et spatiaux se sont renforcés ces dernières années, notamment

⁴²⁸ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

⁴²⁹ Source : Projet d'agglomération, 2010

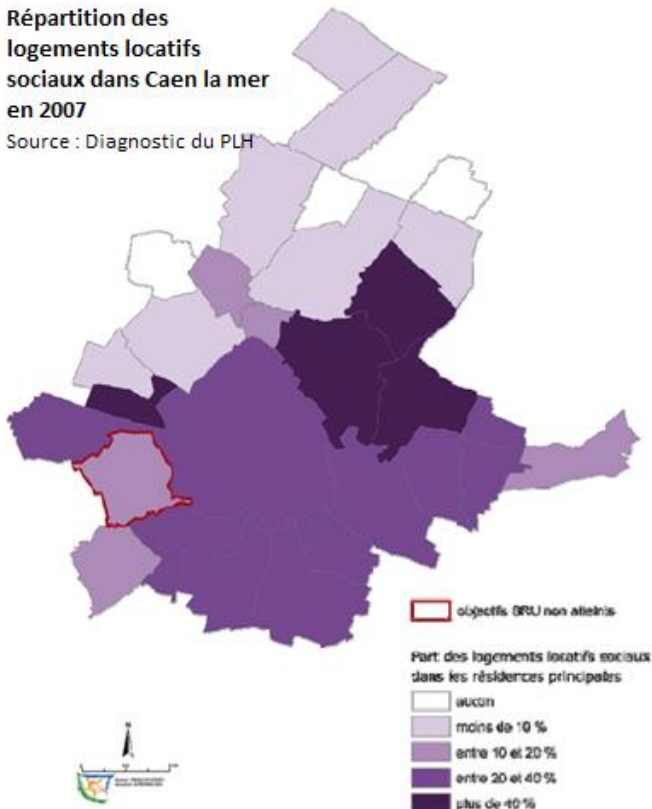
	dans les centres urbains, malgré une prise en compte de cette problématique dans le précédent PLH (2004-2008), dont les objectifs en la matière n'ont pas été atteints. Le marché immobilier demeure très sélectif et favorise les personnes âgées aux revenus en moyenne plus élevés que le reste de la population. Or, les revenus des ménages sur l'agglomération sont en moyenne inférieurs à ceux des ménages d'autres agglomérations (phénomène dû à la structure de l'emploi et au chômage des jeunes). L'absence d'offre alternative sur le territoire pour les familles (peu de construction de logements dans les centres et augmentation des prix) a donc impliqué un départ des familles vers les zones périphériques, moins coûteuses et où prédomine l'habitat pavillonnaire⁴³⁰. Une boucle de rétroaction négative s'est ainsi instaurée sur le territoire : du fait d'un logement devenu rare, les prix ont augmenté, et cette augmentation des prix a causé le départ d'une partie plus modeste de la population vers la périphérie. Les pouvoirs publics se heurtent également à cette augmentation des prix lorsqu'ils souhaitent construire de nouveaux logements, d'où la faible dynamique de construction ces dernières décennies. Afin de permettre une sortie de cette boucle et relancer la construction de nouveaux logements, la mise en œuvre d'une politique foncière ambitieuse représente un enjeu majeur. Pour répondre aux besoins de la population, et en considérant l'hypothèse d'une croissance modérée de la population pour atteindre 226 000 habitants en 2016, retenue dans le PLH, la construction de 1 289 logements par an sur la période 2010-2016 serait nécessaire⁴³¹. L'objectif de construction de 1 400 logements par an a été adopté dans le PLH afin de combler le retard accumulé ces dernières années sur le territoire.
Le parc de logements sociaux	25 359 logements locatifs sociaux sont présents sur le territoire de Caen la mer, ce qui représente 25,7% de l'ensemble du parc des résidences principales. L'agglomération atteint donc globalement l'objectif de 20% fixé par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). La répartition de ces logements sociaux sur le territoire est cependant très inégale, l'offre étant majoritairement localisée sur les centres urbains et les secteurs périurbains Est. En effet, certaines communes comptent plus de 40% de logements sociaux (Hérouville-Saint-Clair, Colombelles, Blainville-sur-Orne, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe), alors que d'autres sont bien en dessous du seuil avec moins de 5% de logements sociaux. Malgré tout, cette offre apparaît faible au regard de la demande potentielle de logements sociaux : en effet, la part des ménages éligibles au parc social sur Caen la mer représente 68 % des ménages de Caen la mer, une part très importante et supérieure à la moyenne française.⁴³² En outre, l'offre nouvelle en logements locatifs sociaux est en diminution depuis le début des années 2000 en raison de l'essoufflement de la construction sur les centres urbains. En effet, depuis 2004, Caen et Hérouville-Saint-Clair ont une production neuve quasi nulle, celle-ci s'expliquant, en partie, par le démarrage de l'A.N.R.U et la rénovation des quartiers existants. A l'heure actuelle, l'offre apparaît insuffisante et près de 9 000 demandes de logements sociaux sont en attente⁴³³. Un rééquilibrage est également nécessaire au sein même de cette offre où prédominent les logements de taille moyenne (type T3 et T4) à destination des familles, alors même que les petits ménages et les personnes isolées rencontrent des difficultés d'accès au parc social.

⁴³⁰ Source : Projet d'agglomération, 2010

⁴³¹ Source : PLH, 2011

⁴³² Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

⁴³³ Sources : Projet d'agglomération, 2010

	Répartition des logements locatifs sociaux dans Caen la mer en 2007 Source : Diagnostic du PLH  Part des logements locatifs sociaux dans les résidences principales - aucun - moins de 10 % - entre 10 et 20 % - entre 20 et 40 % - plus de 40 %
Mobilité résidentielle	La population de Caen la mer apparaît très mobile car on observe une forte rotation de la population depuis 5 ans (44% des habitants ont changé de logement entre 2001 et 2006). Les mouvements migratoires sont limités pour une grande majorité au département du Calvados. Les personnes les plus mobiles sont les 20-24 ans (agglomération universitaire) et les 25-39 ans. À l'inverse, les moins mobiles sont les plus de 55 ans.⁴³⁴
État des logements (vétusté, rénovation urbaine, OPAH, précarité énergétique)	Les logements vacants : Il est intéressant d'étudier le taux de vacances d'un parc de logement afin d'en déterminer les caractéristiques. La notion de vacance recouvre en effet plusieurs situations : un taux de vacance aux alentours de 5% est en effet nécessaire pour assurer la bonne fluidité du marché, ce sont généralement des logements en attente de nouveaux locataires ou propriétaires. Un taux bien supérieur révèle généralement un dysfonctionnement structurel lié à l'abandon ou à la dégradation d'une partie du parc de logement. Dans le cas de Caen la mer, le taux de vacance de 6% demeure inférieur à la moyenne nationale et semble en premier lieu correspondre aux besoins nécessaires pour un fonctionnement fluide du marché immobilier⁴³⁵. Toutefois, on observe dans certaines communes littorales un taux de logements vacants sans confort plus important auquel il s'agit de porter une attention particulière⁴³⁶. Les logements insalubres : Un logement insalubre se caractérise par sa dangerosité pour ses occupants ou ses voisins, en raison de son état (dégradation du bâtiment, absence d'installations sanitaires, etc.) ou de ses conditions d'occupation. La reconstruction à 80 % de la ville de Caen après la Seconde Guerre Mondiale rend cette problématique moins prégnante que dans d'autres villes-centre anciennes. Cependant cette problématique demeure mal connue à Caen la mer, en raison de l'ancienneté des données et une étude fine de cette problématique serait nécessaire. A l'heure actuelle, on

⁴³⁴ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

⁴³⁵ Source : Entretien avec les services de Caen la mer

⁴³⁶ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

	dénombre près de 3 800 logements potentiellement indignes sur l'agglomération, particulièrement concentrés sur Caen, les communes périurbaines de l'Est et les communes du littoral⁴³⁷. Réhabilitation et rénovation urbaine : Le parc de logements de Caen la mer a été construit par vagues successives de grande ampleur : reconstruction après la Seconde Guerre Mondiale, développement des quartiers d'habitat social et des villes nouvelles dans les années 60 et 70, etc. L'agglomération risque donc de devoir faire face à un vieillissement simultané de pans entiers de son parc de logements. Des opérations de réhabilitation de grande ampleur seront sans doute nécessaires pour faire face à ce phénomène. Il convient donc d'être d'ores et déjà attentif à cet élément pour agir de façon anticipée. Des projets de réhabilitation du parc (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat – OPAH), soutenus par le Programme Local de l'habitat (PLH) 2010-2015 sont en cours d'élaboration sur les communes de Caen et d'Hérouville Saint-Clair. Trois communes sont également concernées depuis 2005 par des opérations de rénovation urbaine, dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) : Caen, Hérouville Saint-Clair et Colombelles. Le PLH prévoit également la réhabilitation thermique de 200 logements sociaux par an.
L'offre d'hébergement spécifique et d'hébergement d'urgence	Certaines catégories de la population sont particulièrement touchées par les problématiques d'accès au logement, en particulier les jeunes, les personnes âgées ou les personnes porteuses d'un handicap, mais également les populations précaires pour qui le maintien dans un logement peut devenir difficile. Les personnes âgées L'agglomération compte actuellement 2 313 lits dans des structures d'accueil pour personnes âgées (foyers logements, maisons de retraite, etc.). Il s'agit désormais d'anticiper le vieillissement de la population auquel devra faire face le territoire en augmentant la capacité d'accueil des personnes âgées dépendantes dans des structures spécifiques, mais également en développant les services visant à accompagner le maintien à domicile des personnes et en aménageant des logements adaptés. Les personnes porteuses d'un handicap La capacité des structures d'accueil des personnes porteuses d'un handicap semble être trop faible pour répondre aux besoins actuels sur le territoire (environ 250 places) et représente donc un enjeu à prendre en compte à l'échelle du territoire. Plus largement, il sera également nécessaire de développer l'accessibilité de la ville et des logements, afin de favoriser l'autonomie des personnes porteuses d'un handicap. Les étudiants et jeunes travailleurs L'offre de logements étudiants et de logements en foyers pour jeunes travailleurs semble satisfaire les besoins sur le territoire. Cependant, le parc privé y tenant un rôle important, il s'agit de rester vigilant, notamment en cas d'augmentation importante des prix, qui pourrait rendre précaire la situation des étudiants les plus modestes notamment⁴³⁸ Les personnes en situation de précarité Les difficultés d'accès au logement des personnes en situation de précarité conduisent à une saturation des structures d'hébergement d'urgence, d'extrême urgence ou d'insertion présentes sur le territoire (au total 660 places, dont 272 réservées aux demandeurs d'asile). L'un de ces centres, le Cap Horn, d'une capacité de 36 places, est géré directement par l'agglomération de Caen la mer. La problématique du logement des personnes en situation de précarité est gérée au niveau départemental par deux plans : • le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.P.D.) traite la question du logement (conjointement réalisé par le Conseil Général et la Préfecture du Calvados)

⁴³⁷ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

⁴³⁸ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

	• le Plan Départemental d'Accueil Hébergement et Insertion (P.D.A.H.I.), conjointement produit par la Préfecture du Calvados et la D.D.A.S.S. du Calvados, traite la question de l'hébergement. Les gens du voyage Cette compétence est désormais assumée par Caen la mer, qui gère 7 terrains d'accueil permanents et trois aires de passage. Dans le cadre de son PLH, l'agglomération devra mettre en œuvre les actions prévues par le Schéma Départemental d'Accueil des gens du Voyage du Calvados. Une étude fine sur le territoire sera nécessaire pour mieux connaître les besoins en aires d'accueils et les moyens à mettre en œuvre pour faciliter la sédentarisation des familles⁴³⁹. (cf. fiche 12 Solidarité et coopération décentralisée)
Orientations et objectifs du PLH	Élément majeur du projet d'agglomération actuel, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Caen la mer a été adopté en 2010 pour une période de 5 ans. Trois orientations ont guidé ce PLH (pour 14 actions) avec pour objectif central la relance du dynamisme démographique de l'agglomération⁴⁴⁰ : • Relancer quantitativement et durablement une dynamique globale de production de logements (construction de nouveaux logements en la recentrant sur les secteurs les plus urbains et en imposant une densité minimale ; lancement d'une politique de maîtrise foncière pour constituer des réserves pour l'agglomération et ses partenaires). • Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat solidaire, qui réponde à des besoins diversifiés (accroître et rééquilibrer l'offre de logements locatifs sociaux, favoriser l'accession sociale à la propriété et réhabilitation thermique du parc existant). • Initier un nouveau dispositif de gouvernance et développer des outils pour une plus grande efficacité de l'action publique (suivi et évaluation du PLH, accompagnement technique des communes). Les objectifs quantitatifs sont de 1400 logements à produire par an, dont 480 logements locatifs sociaux (dont 53 de type spécifique) et 266 en accession sociale à la propriété. Par an également, 200 logements sociaux existants devront être réhabilités. Les efforts à réaliser sont répartis entre les différentes communes selon leurs moyens, leur situation et leur taille. Des moyens importants, plus 40 millions d'euros, ont été prévus par Caen la mer pour mettre en œuvre son PLH. Cet investissement financier reflète une réelle volonté politique d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet d'agglomération. On observe également un véritable changement de cap entre le précédent PLH (2004-2008) et l'actuel, que ce soit en termes de moyens, mais également et surtout en termes d'objectifs. En effet, le PLH fixe des objectifs ambitieux en faveur de la mixité sociale (% de logements sociaux dans les nouveaux projets) et de lutte contre l'étalement urbain (imposition d'une densité minimale de logements à l'hectare). Ces objectifs sont adaptés selon les spécificités des communes, qui devront les intégrer dans leurs documents d'urbanisme. Ainsi pour les communes de la couronne périurbaine, la densité de logement à l'hectare se devra d'être au moins de 20 logements à l'hectare, quand le minimum sera de 52 logements à l'hectare pour les centres urbains, ou de 78 pour Caen. De même, le pourcentage de logements locatifs sociaux ou de logements en accession sociale à la propriété varie selon les zones⁴⁴¹. Le PLH se décline également en plusieurs règlements, notamment vis-à-vis des maîtres d'ouvrages pour le versement des aides financières : outre le respect de la réglementation thermique en vigueur qui impose aujourd'hui des normes BBC (Bâtiment Basse Consommation), l'agglomération impose également un pourcentage d'heures travaillées effectué par des personnes en insertion⁴⁴². L'agglomération de Caen la mer s'est dotée d'un outil ambitieux et prenant en compte des critères de développement durable pour mettre en œuvre sa politique du logement. Un bilan à mi-parcours,

⁴³⁹ Source : Diagnostic du PLH 2010-2015, 2011

⁴⁴⁰ Source : Communiqué de presse de Caen la mer, 05/10/2010

⁴⁴¹ Source : Plan d'action du PLH, 2010

⁴⁴² Source : Entretiens avec les services de Caen la mer

qui sera réalisé au cours de l'année 2012, permettra de mieux mesurer l'impact et l'efficacité de ce programme d'action. Les objectifs en matière de construction ont été globalement remplis pour l'année 2010 et semblent pouvoir l'être en 2011, ce qui indique une reprise de la dynamique de construction sur le territoire⁴⁴³.

Les objectifs du PLH par commune⁴⁴⁴



CAEN	TYPOLOGIE	Collectif : 75 % Intermédiaire : 20 % Individuel : 5 %
	DENSITES	78 logements/ha
	GAMME	Privé : 52 % Accession sociale : 15 % Locatif social : 33 %
HEROUVILLE SAINT-CLAIR	TYPOLOGIE	Collectif : 60 % Intermédiaire : 25 % Individuel : 15 %
	DENSITES	59 logements/ha
	GAMME	Privé : 52 % Accession sociale : 20 % Locatif social : 28 %
CENTRES URBAINS	TYPOLOGIE	Collectif : 60 % Intermédiaire : 25 % Individuel : 15 %
	DENSITES	52 logements/ha
	GAMME	Privé : 50 % Accession sociale : 20 % Locatif social : 30 %
COURONNE URBAINE	TYPOLOGIE	Collectif : 30 % Intermédiaire : 40 % Individuel : 30 %
	DENSITES	31 logements/ha
	GAMME	Privé : 45 % Accession sociale : 25 % Locatif social : 30 % <i>Une attention particulière sera portée à la commune de Bretteville-sur-Odon soumise à l'article L302-5 et suivants du CCH.</i>
COURONNE PÉRIURBAINE	TYPOLOGIE	Collectif : 10 % Intermédiaire : 50 % Individuel : 40 %
	DENSITES	20 logements/ha
	GAMME	Privé : 50 % Accession sociale : 25 % Locatif Social : 25 % <i>Conformément aux dispositions particulières du document d'orientation, les règles applicables en matière de gamme des logements sur les communes de Périers-sur-le-Dan et Villons-les-buissons pourront être assouplies.</i>

⁴⁴³ Source : Entretiens avec les services de Caen la mer

⁴⁴⁴ Source : Magazine communautaire Sillage, n°32, Septembre 2011.

Réseau ADSL et de fibre optique	Caen la mer a mis en œuvre un réseau d'infrastructures optique en fibre noire, c'est-à-dire pouvant être utilisée par différents opérateurs, desservant l'ensemble des communes de l'agglomération. La mise en place de ce réseau permet d'accélérer le dégroupage de l'ensemble des communes et de faciliter l'accès à la fibre optique pour les grands sites d'emplois.⁴⁴⁵ Les entreprises peuvent d'ores et déjà interconnecter leur site jusqu'à 1 000 Mégabits en louant des services sur la fibre optique du réseau 1066⁴⁴⁶. Un effort important a été réalisé dans ce domaine vis-à-vis des entreprises pour renforcer l'attractivité du territoire. L'ouverture en février 2012 d'un Espace Numérique d'Entreprise à Colombelles, auquel sera intégré un espace pour les télétravailleurs, vient confirmer cette ambition. Des efforts sont également mis en œuvre sur le territoire pour développer l'accès de la population aux nouvelles technologies. Ainsi, le développement de la fibre FTTH (<i>Fiber To The Home</i> ou « fibre optique jusqu'à la maison ») démarre le 3 janvier 2012 afin que chaque abonné du territoire puisse avoir accès à l'internet très haut débit. Si le câblage de Caen sera total dès 2017, il ne sera effectif qu'en 2020 pour les dernières communes de l'agglomération.
Accès aux nouvelles technologies et à l'information	Rendre la vie dans l'agglomération plus agréable grâce à la technologie est l'un des objectifs que s'est fixé Caen la mer. Un accent fort est donné à l'usage et à l'utilisateur, qui doit bénéficier en priorité de ces technologies⁴⁴⁷. Pour ce faire, l'agglomération s'intéresse actuellement la technologie NFC (Near Field Communication ou Communication en champ proche), une technologie inventée à Caen et développée par le pôle TES (Transactions Électroniques Sécurisées) situé sur le territoire de Caen la mer. Le principe de la NFC est de permettre l'échange d'information entre deux supports équipés de la « puce » adaptée simplement en les rapprochant. L'agglomération réfléchit actuellement à sa mise en œuvre dans le domaine des transports (billets dématérialisés) et des paiements par le biais de ces supports. Un système similaire, les QR codes (sorte de code barre en deux dimensions) est d'ores et déjà mis en œuvre dans les arrêts de bus et de tramway sur le territoire. Utilisé par environ 250 personnes par jour, il permet d'accéder en temps réel à l'horaire d'arrivée du prochain bus à cet arrêt spécifique. Ces QR codes ont également des applications dans la presse écrite et le tourisme et, comme les « tags NFC », peuvent se développer dans de multiples domaines. Caen la mer se positionne ainsi comme une agglomération leader dans le domaine, elle a en effet été labellisée « Territoire leader du mobile sans contact » par le Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique et récompensée du Trophée de l'innovation pour le dispositif mis en place dans les transports en commun. Un trophée de l'e-démocratie lui a également été décerné au niveau national pour l'opération « Geemick » visant à faciliter l'identification des QR codes dans le paysage urbain par le recours à des jeux en lignes. Ces initiatives ont un intérêt important en matière de développement durable (accès à l'information notamment) mais présentent également un risque important de fracture numérique entre les populations pouvant accéder à ces technologies (nécessité de posséder un Smartphone équipé de la technologie, une connexion internet, etc.) et celles qui ne le peuvent pas, si on ne multiplie pas les supports adaptés. La Constitution d'un Observatoire régional du Numérique durant l'année 2012 pourra permettre à l'agglomération de mieux connaître le degré d'équipement des ménages et ainsi de mieux mesurer l'impact des innovations mises en œuvre sur le territoire⁴⁴⁸. L'enquête Ménages-Déplacements 

⁴⁴⁵ Source : Rapport de présentation du SCOT, 2010

⁴⁴⁶ Source : Stratégie de développement économique de Caen la mer, 2010

⁴⁴⁷ Source : Entretien avec les services de l'agglomération

⁴⁴⁸ Source : Entretien avec les services de l'agglomération

	récemment publiée donne de premiers éléments : 77 % des personnes de plus de 5 ans possèdent un téléphone mobile et 69,4% des ménages de l'agglomération disposent d'une connexion internet.

Actions engagées

Actions menées sur le territoire par la collectivité	> La création de 4 parcs périurbains, avec pour objectif la protection et la mise en valeur des espaces naturels, le maintien et la mise en valeur économique des activités agricoles, l'ouverture au public, notamment par la mise en place d'activités de loisirs, culturels ou sportifs⁴⁴⁹. > L'aménagement de Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) communautaires à vocation d'habitat. Dans le cadre de ces projets, l'agglomération en partenariat avec la commune concernée et les partenaires conçoit un projet urbain et le concrétise par la viabilisation des zones. Ces aménagements sont guidés par une charte de qualité environnementale durable. Trois projets sont en cours d'étude ou de réalisation sur les communes de Fleury sur Orne, de Bretteville sur Odon et de Colombelles, de respectivement 90, 37 et 30 ha.
Actions menées en interne	> La concrétisation de l'objectif de maîtrise du foncier par un partenariat avec Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), chargé d'acheter des terrains pour le compte de l'agglomération. > Le contrôle du respect des objectifs du PLH lors de l'élaboration des documents d'urbanisme des communes par un suivi tout au long de la démarche en tant que personne publique associée. Du fait du caractère récent de l'adoption du PLH, il est néanmoins impossible à l'heure actuelle de dresser un premier bilan de cette action.
Actions menées par les partenaires (acteurs locaux)	> La Maison de l'Habitat résulte d'une initiative commune entre la Ville de Caen et l'agglomération de Caen la mer. Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement pour tous les locataires ou futurs locataires, comme pour les propriétaires-bailleurs actuels ou futurs. Il s'agit également d'un centre de ressources pour les 29 communes de l'agglomération (appui technique ou juridique, réseau des "référénts logements") et un lieu ressource pour la dynamique de la politique de logement de l'agglomération (mise en relation des partenaires, animations et permanences d'informations, veille juridique et documentaire)⁴⁵⁰. > La Participation aux différents schémas et plans du territoire : Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.P.D., Plan Départemental d'Accueil- Hébergement et Insertion (P.D.A.H.I.). > La construction de 1 500 logements neufs sur le territoire en 2010, soit des réalisations supérieures aux objectifs fixés (1 400 logements). > L'aménagement de la Presque-Île portuaire, un espace de près de 300 ha en plein cœur de l'agglomération caennaise. Ce projet de renouvellement urbain mené par une Société Publique Locale d'aménagement (Spla) spécifiquement créée pour le projet et détenue en majorité par Caen, mais également par les communes de Mondeville et d'Hérouville Saint-Clair, l'agglomération de Caen la mer, la Région de Basse-Normandie et les Ports Normands Associés, est ambitieux : 220 logements en accession, locatifs et résidences seniors, 21 500 m² de commerces, 25 000 m² de bureaux, un multiplexe cinématographique de 10 salles, un hôtel de 80 chambres, etc. Ce projet doit ainsi contribuer aux objectifs que s'est fixé l'agglomération en matière de logement et de développement économique sans consommer de nouveaux espaces et en densifiant le cœur de l'agglomération. Les locaux de la communauté d'agglomération de Caen la mer, de Caen Métropole, de Viacités et de Synergia seront également implantés dans cette zone.

⁴⁴⁹ Source : Dossier de presse « Les parcs périurbains de Caen la mer : signature de la convention avec le département du Calvados »

⁴⁵⁰ Source : Site Internet de Caen la mer

Les apports de la concertation

La concertation, comme le diagnostic technique, fait ressortir le coût élevé du foncier et des logements comme un enjeu majeur, poussant les ménages les plus modestes à s'éloigner des centres urbains pour y trouver des logements moins coûteux, et les réduisant ainsi à utiliser quotidiennement leur véhicule. L'enjeu lié à la consommation d'espaces non urbanisés est également souligné.

Les participants notent les efforts qui ont été réalisés dans les nouvelles constructions de logements sociaux en termes de performance énergétique. Le risque de précarisation énergétique d'une partie de la population leur semble néanmoins être appelé à devenir un enjeu majeur dans les années à venir, notamment dans le parc pavillonnaire traditionnel et vieillissant.

Globalement, le cadre de vie dans l'agglomération est jugé agréable grâce notamment à la présence d'espaces verts nombreux et à la proximité de la mer.

Enjeux identifiés

Enjeux pris en compte à l'échelle du domaine	> La nécessité de limiter l'étalement urbain et de préserver des espaces naturels et des continuités écologiques. > La nécessité de renforcer la mixité sociale sur le territoire. > Le besoin de construire de nouveaux logements. > Les potentialités fortes de renouvellement urbain et de réutilisation des friches industrialo-portuaires sur les rives de l'Orne. > Le risque de fracture numérique lié au développement des services en ligne et des NFC.
Enjeux peu ou pas du tout pris en compte à l'échelle du domaine	> Le risque d'élévation des prix sur le marché immobilier. > La faible efficacité énergétique du parc bâti sur le territoire. > Le risque de vieillissement simultané d'une majeure partie du parc de logement.

Synthèse de la fiche n°15 Urbanisme, aménagement, logement

L'agglomération de Caen la mer présente un visage aéré, du fait de ses nombreux espaces verts, naturels et agricoles mais également de la faible densité du tissu urbain, notamment dans le centre-ville de Caen. Avec une tendance à l'étalement urbain, l'agglomération a connu ces dernières années un rythme de construction de logements trop faible pour répondre aux besoins du territoire. Afin de corriger ces tendances, Caen la mer s'est doté d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) ambitieux, visant à densifier et requalifier le tissu urbain et augmenter l'offre de logements, notamment sociaux sur le territoire.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un patrimoine architectural historique et naturel riche. • Un territoire bien équipé et bien structuré par un réseau d'infrastructures. • Une volonté forte de limiter l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme. • Un taux de logements sociaux relativement élevé. • Un taux de vacance des logements et un taux d'insalubrité qui demeure faible. • Une couverture numérique importante. • Un Programme Local de l'Habitat ambitieux. • L'existence de friches industrialo-portuaires en cœur d'agglomération pouvant permettre la densification du tissu urbain. • Une reprise de la construction de logements ces deux dernières années.	• Un mode de développement extensif (densité de logements à l'hectare faible) et consommateur d'espaces, notamment agricoles. • Un risque de fragmentation des espaces naturels sur le territoire. • Deux tiers de la population éligibles pour un logement social. • Une inadéquation entre l'offre et la demande de logements par manque de production neuve cette dernière décennie. • Des prix de l'immobilier élevés qui poussent au départ des familles vers la périphérie. • Une pression foncière importante. • Un risque de vieillissement simultané de quartiers entiers d'un parc de logements construit par vagues successives et qui requerra des mesures de réhabilitation de grande ampleur.

Enjeux majeurs

- Mettre en œuvre les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des 5 finalités du développement durable (densification et lutte contre l'étalement urbain, mixité sociale et lien intergénérationnel, mixité fonctionnelle, etc.).
- Développer une offre de logement respectueuse de l'environnement et adaptée aux besoins de la population (performance énergétique, offre de logement sociaux à des tarifs acceptables). Accompagner la réhabilitation du parc existant (thermique, adapté aux nouvelles technologies de communication).

Transversalité

- > Déplacements, transports et infrastructures
- > Solidarité et coopération
- > Santé
- > Sécurité
- > Gestion responsable et services au public
- > Biodiversité et ressources naturelles/Culture

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

Le diagnostic territorial partagé a permis de faire l'état des lieux du territoire de Caen la mer, d'identifier les principaux points forts (forces), points à améliorer (fragilités), au regard du développement durable.

Les constats établis au cours de ce diagnostic, enrichis par les contributions des participants aux ateliers, permettent de dégager les principaux enjeux qui se posent pour le territoire de la Communauté d'agglomération Caen la mer.

Ils sont résumés dans un premier temps par domaine (correspondants aux thématiques proposées dans le Cadre de référence des Projets Territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux), puis synthétisés par finalité du développement durable (5 tableaux récapitulatifs) afin de renforcer la transversalité du diagnostic.

L'examen de ces enjeux et leur priorisation permettront ensuite de poser les bases de la stratégie locale de développement durable de Caen la mer qui se déclinera en un plan d'action opérationnel.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ : SYNTHÈSE PAR DOMAINE

0. DÉMOGRAPHIE

Composée de 29 communes, la Communauté d'agglomération de Caen la mer compte 218195 habitants. Du fait d'un solde migratoire négatif depuis 1975 et d'un solde naturel faible, le territoire connaît une faible croissance démographique. La population de l'agglomération connaît donc actuellement un vieillissement, malgré la présence d'une population estudiantine importante.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Une population qui demeure globalement jeune. • L'accueil d'une population mixte au regard des catégories socioprofessionnelles (toutes les catégories sont représentées). • Une forte mobilité des jeunes. • Un nombre important d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures qui contribue à asseoir le statut de métropole de Caen la mer.	• Un solde migratoire négatif. • Des inégalités spatiales en termes de répartition des catégories socioprofessionnelles. • Le départ des jeunes actifs du territoire. • Une augmentation du nombre de personnes vivant seules. • Un départ des familles vers la périphérie.

Enjeux majeurs

- Relancer le dynamisme démographique et renforcer l'attractivité de l'agglomération en proposant une offre de logements adaptée aux besoins des populations (taille et prix des logements) et en augmentant l'offre de logements sur le territoire, de façon coordonnée entre les communes, dans les secteurs déjà urbanisés.
- Rendre le territoire attractif pour les jeunes actifs.

1. ACCÈS À LA CONNAISSANCE

Caen la mer dispose d'une offre universitaire riche, attirant la majorité des étudiants bas-normands. Elle dispose notamment de formations de pointe dans le domaine des nouvelles technologies et notamment des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de centres de recherche renommés.

L'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs est facilité par la richesse de l'offre et des tarifs globalement peu élevés. Caen la mer offre – par le biais de subventions – un soutien important aux différentes structures, et mène également un certain nombre d'actions de sensibilisation.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un choix adapté et large de formations générales et professionnelles. • L'existence de pôles universitaires de pointe. • Le travail de concertation important avec les entreprises lors de la création de formation. • Le bon développement des filières de formation dans le domaine des nouvelles technologies.	• Le peu de sensibilisation au développement durable du jeune public. • L'accès à l'enseignement supérieur. • L'accès à la formation continue et à la reconversion professionnelle. • L'accès aux réseaux sociaux. • La difficulté d'accès à certains lieux culturels en transports en commun. • Le manque d'accompagnement à la sortie des études. • Le départ des étudiants diplômés après leurs études.

Enjeux majeurs

- Contribuer à maintenir les jeunes dans l'agglomération par une offre d'éducation associant qualité et lien avec les besoins du territoire (mise en réseau des acteurs, apprentissage adapté aux activités du territoire et en lien avec les entreprises) et un accompagnement des jeunes à la fin de leur formation).
- Poursuivre la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'accès de tous à l'éducation, à la culture et aux loisirs (accessibilité en transports en commun, répartition des équipements, tarifs, médiation culturelle, etc.).

2. AGRICULTURE ET GESTION DES FORÊTS

Le territoire de Caen la mer se caractérise par une forte présence d'espaces agricoles (54 % du territoire), des exploitations de taille relativement importante et la prépondérance des grandes cultures céréalières intensives. Cependant, ces terres agricoles sont soumises à une forte pression, du fait d'un étalement urbain tendanciel (facilité par l'absence de limites physiques naturelles), ayant impliqué l'artificialisation de plus de 300ha de terres entre 2000 et 2006. 4 exploitations agricoles certifiées « Agriculture Biologique » sont dénombrées sur le territoire. L'action de Caen la mer et de ses partenaires en matière d'agriculture s'est traduite par l'élaboration d'une Charte des territoires ruraux et périurbains aux objectifs ambitieux.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Des terres agricoles à fort potentiel de production. • Des filières reconnues de qualité (filière lin). • Une augmentation maîtrisée de la taille des exploitations. • La création et la valorisation des parcs périurbains pour maîtriser l'urbanisation et limiter l'artificialisation des terres. • La mixité du territoire entre ville et campagne. • Le développement des circuits courts (ANATOLE) avec la chambre d'agriculture du Calvados. • Une industrie agroalimentaire adossée à une véritable filière qui englobe la production agricole, la transformation, le transport et la logistique.	• Le renouvellement des actifs agricoles. • Des surfaces insuffisantes dédiées au maraîchage face à la prépondérance des grandes cultures céréalières. Difficulté d'acheter les parcelles nécessaires à l'implantation d'une agriculture de maraîchage aux exigences différentes (taille, prix, intrants...). • Le faible développement des systèmes de production tournés vers une valorisation locale. • Le faible développement des débouchés locaux pour l'émergence de productions de filières de circuits courts et/ou biologique. • Une forte pression sur les terres agricoles du fait de l'étalement urbain. • Une filière agrotouristique peu, voire pas, développée sur le territoire. • Des systèmes agricoles dont les pratiques peuvent induire des risques environnementaux quant au stockage, transport et usage des intrants. • Un territoire globalement peu boisé, ce qui limite le développement de la filière bois énergie (approvisionnement local). • L'absence de mesures agro-environnementales territorialisées sur le territoire de l'agglomération.

Enjeux majeurs

- Maîtriser de façon coordonnée l'étalement urbain, la consommation de terres agricoles et d'espaces naturels.
- Pérenniser l'activité agricole en facilitant le maintien et la reprise des exploitations (diversification des sources de revenus, reprise des exploitations par de jeunes agriculteurs).
- Favoriser des pratiques plus respectueuses de l'environnement – notamment de la ressource en eau –, l'émergence de nouvelles filières (maraîchage, agriculture biologique, circuits courts de distribution, filière bois, agrotourisme, bioressources...) et la mise en valeur du patrimoine et des productions de qualité. Coordonner les collectivités locales pour favoriser le développement de productions en circuits courts et/ou biologiques.

3. CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Caen la mer dispose d'un patrimoine local riche, avec des paysages divers (campagne, bois, milieux humides, littoral, ville, etc.) et présente un visage aéré du fait de nombreux espaces verts. Plusieurs espaces sont protégés au regard de leur intérêt écologique et une trame verte et bleue a été mise en œuvre, mais la diversité biologique demeure relativement faible. Les sols présentent une qualité exceptionnelle pour l'agriculture. Cette richesse est cependant fragilisée par des pratiques agricoles globalement intensives et par l'étalement urbain. Si la qualité de l'air est majoritairement bonne tout au long de l'année, la qualité des eaux, notamment de surface, apparaît comme dégradée, malgré des actions entreprises pour l'améliorer.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• La création des parcs périurbains et la Charte des territoires ruraux et périurbains. La trame verte et bleue définie dans le cadre du SCoT. • Un cadre de vie agréable, des paysages divers et offrant des vues panoramiques. • Une qualité de l'air reconnue comme bonne au regard de l'indice ATMO, facilitée par des conditions physiques favorables (plaine, vents marins) mais une vigilance à maintenir (qualité dégradée depuis quelques années). • La prise en compte de la gestion de l'eau à l'échelle locale par l'élaboration de SAGE. • Des opportunités de requalification des sites et sols pollués dans le cadre des futurs projets d'aménagement. • La gestion du trait de côte menée à l'échelle intercommunale.	• Une diversité biologique relativement faible du fait des caractéristiques agricoles du territoire et des coupures liées aux grandes infrastructures. • La possibilité rendue par le SCoT d'une extension (limitée) de l'urbanisation dans certains espaces de la trame verte et bleue. • Une sensibilité notable sur la qualité des eaux de surface et souterraines. • Une concentration des sites potentiellement pollués par des hydrocarbures dans le secteur industrialo-portuaire. • Une zone littorale sensible sur les paramètres bactériologiques et phyto-toxiques. • La gestion des eaux pluviales à améliorer.

Enjeux majeurs

- Préserver la biodiversité du territoire et la spécificité des paysages locaux.
- Mettre en valeur les zones côtières (plages), leurs activités, leur biodiversité, en maîtrisant la qualité de l'eau littorale.
- Favoriser la place de la nature en milieu urbain.
- Améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire.
- Maintenir la qualité de l'air au regard du développement de l'agglomération caennaise (activités, logements) et des transports induits.

4. CULTURE

Caen la mer connaît un dynamisme culturel important, du fait d'une offre riche et de nombreux équipements. Exerçant désormais sa compétence sur un certain nombre d'établissements culturels, la communauté d'agglomération met en œuvre une politique ambitieuse d'accessibilité à la culture, qui se traduit par une politique tarifaire incitative et des animations à destination des différents publics. Cette action est en outre relayée par une vie associative abondante.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• La richesse patrimoniale. • La diversité des propositions culturelles et artistiques et le dynamisme du milieu culturel. • Des tarifs attractifs et une programmation culturelle et artistique ouverte à tous.	• Les déséquilibres territoriaux avec une grande disparité d'équipements sur le territoire. • La mise en réseau et la cohérence culturelle insuffisante entre les communes. • L'offre de transport limitée pour accéder à la culture.

Enjeux majeurs

- Poursuivre et développer les actions visant à favoriser l'accès de tous à la culture (handicap, politique tarifaire, culture hors les murs (hors équipements classiques), transport).
- Améliorer la lisibilité de l'offre sur le territoire par le développement de la communication et la mise en débat d'une politique culturelle commune dans l'agglomération.

5. DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

Caen la mer dispose d'un réseau d'infrastructures de transport développé et bien relié aux territoires environnants. Son réseau de transports en commun est également très étendu, mais reste globalement peu rapide, facteur – qui en lien avec la facilité de circulation en véhicule individuel – explique partiellement la place prépondérante qu'occupe la voiture sur le territoire. Consciente de cet enjeu, Caen la mer met en œuvre, notamment par l'intermédiaire de Viacités, de nombreuses actions pour inciter à une modification des modes de déplacement utilisés (adoption d'un Projet Global de Mobilité Durable à 20 ou 30 ans, développement du réseau, Étude ménages déplacements pour mieux comprendre les besoins, etc.).

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un territoire bien desservi, avec des infrastructures de transport hiérarchisées. • Un réseau de transports en commun bien développé. • Un système de vélos en libre service mais limité à Caen. • Un projet ambitieux en matière de mobilité durable. • Une qualité de l'air globalement bonne, mais une vigilance à renforcer notamment le long des axes de communication. • Une bonne desserte par le train avec les principaux pôles régionaux, malgré un temps de transport peu attractif pour certaines destinations.	• Une forte dépendance des habitants de Caen la mer aux véhicules personnels motorisés. • Une part modale des transports en communs et des modes de déplacements doux qui demeure faible. • Le vieillissement prématuré du tramway sur pneus. • Des émissions importantes de gaz à effet de serre et de microparticules liées à l'usage de la voiture. • Des parcs relais en nombre limité et peu utilisés et une politique de stationnement peu contraignante qui ne favorise pas le changement de mode à l'entrée de l'agglomération. • Une vitesse commerciale des bus relativement faible. • Une desserte ferroviaire très peu développée en dehors des grands pôles dans la région.

Enjeux majeurs

- Créer les circonstances favorables à un transfert modal (plan de déplacement urbain) entre véhicule individuel – occupant aujourd’hui une place prépondérante – et modes de circulation doux, transports en commun, covoiturage (développement du réseau, amélioration de la vitesse commerciale des bus, sensibilisation des différents publics, localisation et développement des parcs relais, plans de mobilité, etc.).
- Limiter l’impact des déplacements des personnes et des marchandises sur l’environnement (maintien de la biodiversité, réduction des émissions des gaz à effets de serre et des microparticules, etc.).

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Avec un modèle économique en voie de tertiarisation, Caen la mer possède une attractivité économique non-négligeable et s’oriente résolument, avec notamment l’appui de son agence de développement économique (Synergia) vers les nouvelles technologies et l’innovation. Le territoire doit en effet faire face au déclin de son industrie, qui conserve tout de même encore aujourd’hui une place importante dans l’économie de ce bassin d’emploi.

La Communauté d’agglomération Caen la mer mène une politique ambitieuse en matière de développement économique et s’est également engagée dans un processus de requalification et la densification d’un certain nombre de zones d’activités vieillissantes.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un potentiel de développement lié à la part des emplois cadres sur le territoire et un potentiel touristique important. • Un réseau d’acteurs institutionnels du développement économique organisés répondant aux sollicitations du monde de l’entreprise par des outils adaptés. • Une offre commerciale répondant à de nombreux besoins. 1^{er} pôle commercial de la région. • Un territoire développé, au regard de la création d’entreprises et de leur pérennité. Une démarche soutenue par la mise en place de pépinières d’entreprises thématiques. • Une politique orientée vers le développement de la recherche et de l’innovation (développement des filières et soutien des pôles de compétitivité).	• Une activité économique et commerciale fortement polarisée, qui implique des déplacements individuels importants et une consommation d’espaces en périphérie du centre urbain. • L’image d’un territoire économiquement sinistré du fait des fermetures d’usines, entraînant une perception faussée du dynamisme économique. • Une économie territoriale fondée sur des secteurs dépendants de la conjoncture nationale et internationale. • Des commerces de proximité en concurrence avec des espaces commerciaux périphériques nombreux. • Une caractéristique littorale peu valorisée (potentiel d’activités : pêche, loisirs, transport maritime...)

Enjeux majeurs

- Valoriser le territoire de Caen la mer (dynamisme économique, formation professionnelle et qualifiée adaptée aux besoins des entreprises du territoire, développement endogène, services associés et qualité de vie - crèches, lycées, équipements culturels, sports, littoral, activités nautiques et portuaires) et renforcer l’attractivité économique (marketing territorial, services proposés aux entreprises et entrepreneurs).
- Inciter les activités à être en cohérence avec le développement durable (circuits courts, proximité et accessibilité des commerces, impacts des zones d’activités, etc.).
- Valoriser une réalité dynamique du territoire, la recherche et l’innovation (sociale, technique...), par notamment le développement endogène (économie sociale et solidaire, savoir-faire locaux, circuits courts). L’affirmer par l’écoconditionnalité des aides en cohérence avec les autres acteurs financeurs du territoire.
- Favoriser l’engagement des entreprises dans des démarches de développement durable (Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), économie sociale et solidaire, plan de déplacement, savoir-faire locaux, circuits courts).

- Requalifier et densifier les zones d'activités pour limiter l'étalement urbain et respecter l'environnement.
- Rendre l'économie sociale et solidaire plus lisible et attractive dans l'agglomération.

7. EMPLOI

Avec un taux de demandeurs d'emploi atteignant 10,6 % de la population active en Juin 2011, le marché de l'emploi a connu une dégradation à Caen la mer. Les taux atteints à Caen la mer sont supérieurs aux taux départementaux et nationaux et masquent des disparités entre les communes de l'agglomération.

De nombreux acteurs œuvrent en faveur de l'emploi sur le territoire. Bien que de compétence communale, l'emploi représente l'une des préoccupations de la Communauté d'agglomération. Ainsi, Caen la mer soutient et s'associe aux différents acteurs (Mission locale, MEFAC, AIAE, etc.).

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un tissu de services marchands et non marchands. • La politique pour l'emploi de Caen la mer. • La réorientation des activités vers de nouvelles technologies porteuses et diversifiées (numérique, maritime...). • La bonne collaboration de tous les acteurs de l'emploi. • Des chantiers et projets importants sur le territoire : dynamique de la commande publique.	• Un tissu économique fragile avec une industrie en déclin. • Un taux de chômage important, notamment celui des seniors et des chômeurs de longue durée. • Une précarisation de plus en plus importante. • Un manque de coordination entre les différents acteurs et politiques du territoire. • Un manque d'emplois qualifiés (techniques, artisanaux) sur le territoire.

Enjeux majeurs

- Dynamiser le marché de l'emploi sur le territoire de Caen la mer en valorisant la politique de soutien à l'emploi de Caen la mer. Coordonner les dispositifs et valoriser les initiatives locales notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- Redonner de la valeur aux métiers techniques, aider les entreprises à accueillir des jeunes en formation par alternance, en apprentissage.
- Rendre plus lisible les outils pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi ou de formation.
- Développer l'exemplarité de la collectivité en luttant contre la précarité de ses agents et en mettant un accent fort sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

8. ÉNERGIE

Les consommations énergétiques liées à l'habitat, au tertiaire, et au transport des personnes et des marchandises représentent une majeure partie des émissions de gaz à effet de serre du territoire. La part des énergies renouvelables dans ces consommations énergétiques demeure à ce jour très faible, mais le développement des énergies renouvelables est désormais inscrit au projet d'agglomération. La communauté d'agglomération a également pour volonté de démontrer son exemplarité et intègre d'ores et déjà dans ses projets des critères de performance énergétique (stade nautique, station d'épuration, BMVR). L'élaboration d'un Bilan Carbone Territoire et Patrimoine et Services permettra d'établir des enjeux prioritaires.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un réseau structuré de sensibilisation et de conseils sur la maîtrise énergétique (4 structures sur le territoire). • Un bon potentiel éolien tant terrestre que maritime. Un ensoleillement suffisant pour la production à partir de l'énergie solaire (le nombre d'installations est en progression). • La production de chaleur à partir des énergies renouvelables, notamment du bois-énergie (94 % de la production par les ENR) et une usine d'incinération avec récupération de chaleur. • L'inscription dans le SCOT, le projet d'agglomération et le PLH de la volonté de développer les énergies renouvelables.	• Une consommation d'énergie fossile importante dans l'habitat (gaz naturel notamment). • Des émissions de GES (55 %) liées principalement au bâti (habitat / tertiaire), aux transports (personnes / marchandises). • Des oppositions fortes (terrestres et maritimes) à l'implantation d'éoliennes de forte puissance. • La ressource limitée à l'échelle locale en matière de bois. • La précarité énergétique des parcs de logements sociaux et de logements individuels « anciens » (années 70).

Enjeux majeurs
• Réduire l'empreinte Carbone de l'activité de la Communauté d'agglomération de Caen la mer (exemplarité par la sobriété et la diversification énergétiques...). • Réduire la dépendance énergétique du territoire de Caen la mer (sensibiliser les acteurs et les habitants, mettre en œuvre des dispositifs, développer et promouvoir les énergies renouvelables ; dans les zones d'activité et d'habitat : réseaux de chaleur, énergie solaire). • Réduire la précarité énergétique notamment par la rénovation thermique du parc de logements individuels anciens et de logements sociaux collectifs. Accentuer le soutien aux économies d'énergie, à l'isolation.

9. DECHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT

Caen la mer dispose d'un service de collecte et de traitement des déchets performant avec un ramassage en porte à porte des déchets recyclables, des ordures ménagères et des déchets verts, une filière de récupération du textile, la collecte en apport volontaire de déchets spécifiques (déchèterie) et du verre, la distribution gratuite de composteurs. Des ambassadeurs du tri animent des actions de sensibilisation. Néanmoins, les quantités de déchets collectées – si elles demeurent moins élevées que les moyennes nationales – ne diminuent que faiblement.

En matière d'assainissement, Caen la mer exerce sa compétence sur l'ensemble du réseau des eaux usées. Elle s'est doté d'une station d'épuration très performante et exemplaire, la STEP du Nouveau Monde, qui traite de façon biologique les eaux usées et dispose d'une grande capacité de traitement.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- Le traitement des ordures ménagères : un taux d'enfouissement relativement faible ; un taux de valorisation énergétique important. - Un bon service de collecte pour le particulier en porte à porte. - Un programme local de prévention des déchets 2011-2015 à l'échelle du SYVEDAC. - Un réseau d'assainissement efficace.	- Le manque de déchèteries et des distances de transports importants vers les sites de traitements. - Les objectifs du Grenelle à atteindre. - La Communauté d'agglomération ne détient pas la compétence « eaux pluviales ». La qualité de ce réseau semble relativement médiocre, ce qui implique des pollutions liées aux hydrocarbures notamment. - L'information du public par rapport aux risques nucléaires (rejet gazeux du GANIL, transport de déchets radioactifs, risque nucléaire des installations régionales) et déchets spécifiques (hospitaliers). - Le recensement des acteurs du recyclage.

Enjeux majeurs
- Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire (réduction à la source), améliorer les performances de tri (sensibilisation) et les valorisations (2^e vie de produits, ressourceries, méthanisation, compostage), et optimiser les équipements. - Informier le public sur la gestion de tous les types de déchets (ménagers, spécifiques, dangereux...). - Améliorer la gestion de la ressource en eau (limiter les gaspillages les pollutions de la ressource). - Améliorer les performances du réseau d'assainissement et du traitement des eaux usées. - Améliorer la gestion des eaux pluviales. - Sensibiliser les publics (jeunes, jardiniers, collectivité) aux problématiques d'économies d'eau, de préservation de la ressource, de prévention de pollution des eaux.

10. SANTÉ

Caen la mer, avec ses nombreux équipements, dont un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et une gamme complète de spécialistes, constitue un pôle de santé dont l'attractivité est supérieure aux limites de son territoire. La problématique de l'accès de tous aux soins, prise en charge dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), représente néanmoins un enjeu important sur le territoire. En matière de santé et d'environnement, Caen la mer s'attache, dans un certain nombre de documents d'orientation, à intégrer des actions et recommandations sur ces thématiques (qualité de l'eau, de l'air, habitat, etc.)

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- Des équipements et une offre médicale de haut niveau. - Des structures médicales facilement accessibles (hôpitaux, soins infirmiers à domicile, soins spécialisés). - Des politiques sectorielles (logement, aménagement, environnement,...) permettant des interventions dans de nombreux champs de la santé environnementale. - La prise en compte depuis le premier PRSE, avec une réflexion pour la mise en œuvre d'un PLSE, des questions liées à la santé et à l'environnement.	- Des rapports à la santé non-uniformes, notamment pour les personnes en situation de précarité. - Une part non négligeable de médecins généralistes âgés de plus de 55 ans. - Une densité médicale en diminution, liée à l'évolution (augmentation) de la population. - Une prise en compte partielle de certaines nuisances sur la santé et l'environnement (ondes, pollution lumineuse, bruit). - La pollution des eaux sur le territoire.

Enjeux majeurs

- Favoriser l'accès de tous aux soins en maintenant une offre satisfaisante sur le territoire (densité de médecins, remplacement des départs à la retraite, etc.) et en encourageant des actions (maisons de santé, dispensaires...) à destination des publics les plus éloignés des soins (jeunes, population en situation précaire, etc.).
- Mettre en avant le lien entre santé et environnement (information, sensibilisation sur les différentes nuisances, prévention, actions de réduction).

11. SÉCURITÉ

Le territoire de Caen la mer est globalement peu exposé aux risques : les inondations représentent le risque naturel majeur du territoire, mais cette problématique semble prise en compte au niveau des cours d'eau (plan de prévention, réalisation d'ouvrages de protection et d'évacuation, etc.). Les risques technologiques sont également faiblement présents sur le territoire.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• La prise de compétence de l'agglomération en matière de gestion des inondations et le transfert à un syndicat mixte dédié à ce risque. • La présence des sites industriels à risque dans des zones encore peu urbanisées. • La mise en œuvre du SCoT comme outil de gestion des risques naturels et technologiques. • La mise en œuvre du SAGE. • Le projet de PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) à l'échelle du bassin de l'Orne porté par l'institution interdépartementale du bassin de l'Orne.	• Des risques d'inondations pour les personnes et les biens en milieu urbain et un risque ponctuel de submersion marine. • La connaissance insuffisante du public par rapport aux risques sismiques, industriels, technologiques du territoire (sur site ou du fait des transports routiers/ferroviaires, de matières dangereuses). • L'artificialisation des sols qui accroît le risque d'inondation. • Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : seules 14 communes sur 29 ont leur DICRIM et des modalités d'alerte. • Le Syndicat Mixte de lutte contre les inondations ne prend en compte que le risque inondation par débordement de l'Orne, pas les autres (ruissellement, remontée de nappes, submersion marine). • La problématique de gestion des eaux pluviales.

Enjeux majeurs

- Rendre les territoires moins vulnérables face aux risques naturels, industriels et technologiques (risque sur la zone littorale, risque lié à la problématique des eaux pluviales, maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisme, information, sensibilisation et alerte).
- Prendre en compte le risque naturel lié au milieu littoral.

12. SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La solidarité constitue la deuxième priorité du projet d'agglomération de Caen la mer. Le territoire se caractérise en effet par la présence d'inégalités socio-économiques et spatiales importantes, avec notamment un certain nombre de quartiers particulièrement sensibles, touchés à la fois par la précarité, le chômage, l'échec scolaire et dont le parc bâti est souvent vieillissant. Dans les communes concernées, de nombreuses actions sont mises en œuvre dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et par des associations locales dans 6 domaines d'actions prioritaires : l'habitat, l'emploi, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations. La situation reste néanmoins préoccupante avec un taux de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 954€ par mois) supérieur à la moyenne nationale (16,5 % contre 13,6 %).

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- Le revenu médian de l'aire urbaine de Caen supérieur à la moyenne des grandes aires urbaines Françaises, cependant cette notion de revenu médian peut masquer des disparités importantes de revenus. - Des réseaux d'associations solidaires présentes sur l'ensemble du territoire. Un tissu associatif créateur de lien social. - Une convention avec des maîtres d'ouvrage s'engageant pour intégrer dans leurs marchés publics des clauses d'insertion sociale. (jusqu'à fin 2011). - Une coopération décentralisée et solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.	- Des inégalités socio-économiques et spatiales importantes, avec des quartiers particulièrement impactés. - Un taux de chômage et un nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté important. - Des problématiques d'urgence qui vont s'accroître face à une baisse des moyens financiers. - Les réductions très importantes des crédits accordés par l'État dans le cadre du CUCS. - Les CCAS de plus en plus sollicités. - Le sentiment d'abandon, de solitude subie, vécu par de nombreuses personnes vivant seules.

Enjeux majeurs

- Lutter contre les exclusions (notamment contre l'isolement et sentiment d'abandon des personnes seules ou porteuses d'un handicap) et la précarité (mise en œuvre d'actions, regroupement des différents acteurs en réseau, valorisation des services existants, etc.).
- Permettre aux personnes porteuses d'un handicap l'accès aux services essentiels (mobilité, santé), aux loisirs et à la culture et faire connaître les services existants.
- Soutenir la création de liens sociaux, d'échanges et de solidarités interculturels entre générations et entre territoires (notamment via les associations).
- Développer les actions de coopération décentralisées en lien avec le développement durable (notamment entre structures d'insertion et entreprises).

13. SPORTS ET LOISIRS

Avec un patrimoine naturel (plage, campagne, espaces boisés), historique et culturel riche, ses nombreux équipements sportifs, et son dynamisme associatif, Caen la mer se caractérise par un cadre de vie très agréable en matière de sports et de loisirs. L'action de Caen la mer dans ce domaine traduit une volonté d'élargir les pratiques sportives au plus grand nombre (jeunes, personnes en situation précaire, personnes porteuses d'un handicap) tout en accompagnant le sport de haut niveau.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- De nombreux équipements sportifs, dont le stade nautique en cours de rénovation. - Un tissu associatif important et dynamique. - L'obtention du label « Qualité Normandie Tourisme » à la patinoire de Caen et à la piscine d'Hérouville Saint-Clair. - Un patrimoine naturel et historique riche. - Des actions en faveur du handisport.	- La réflexion sur les équipements et leurs utilisations. - La difficulté de mise en place des politiques intercommunales sur les fonctionnements des structures et des associations. - L'entretien des équipements sportifs (budgets importants). - La difficulté du maintien des sportifs de haut niveau sur le territoire. - Le soutien aux sports féminins.

Enjeux majeurs

- Permettre l'accès de tous aux activités physiques et aux pratiques sportives (jeunes, publics précaires, personnes porteuses d'un handicap). Sensibiliser au lien entre activité physique ou sportive et santé.
- Développer les équipements sportifs et de loisirs dans le respect des principes de développement durable (performance énergétique, qualité de l'accueil, spécificité du cadre de vie (milieu littoral, rural, présence de l'eau...)).
- Engager une réflexion globale sur une politique sportive intercommunale afin d'améliorer la gouvernance du sport sur le territoire (mise en réseau des acteurs, développement d'une image de marque, etc.).
- Encourager et développer le sport de haut niveau et la pratique féminine sur le territoire.

14. TOURISME

Doté d'un patrimoine naturel et historique riche, Caen la mer attire une clientèle touristique familiale de proximité. À ce jour cependant, le développement touristique sur le territoire manque d'une véritable gouvernance, qui harmoniserait les différentes politiques et permettrait de développer l'image de marque du territoire. Le potentiel de développement d'un tourisme vert apparaît important, mais demeure peu exploité.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• La possibilité de développer un tourisme local et durable sur le territoire. • Un patrimoine historique et naturel très riche. • La présence de l'eau : proximité du littoral, plaisance, plage, pêche, canal, etc. • Une offre d'hébergement satisfaisante. • Une fréquentation importante des différents sites. • La proximité du marché francilien et une bonne desserte routière. • Un possible transfert de la compétence touristique à Caen la mer.	• Le manque de visibilité de l'eau et de la mer sur le territoire. • Le peu d'initiatives en faveur du développement durable (hébergement solidaire, écotourisme, agrotourisme, etc.) • Une fragmentation des politiques touristiques, sans intégration. • La faiblesse des initiatives visant à favoriser l'accès aux personnes handicapées. • Un accès peu aisé au littoral en transports en commun. • Une image de marque de l'agglomération caennaise trop faiblement développée et trop peu attractive.

Enjeux majeurs

- Structurer et fédérer les politiques de développement touristique du territoire afin de renforcer son attractivité, son potentiel économique et son image de marque.
- Axer le développement touristique du territoire sur le développement durable (hébergement solidaire, écotourisme, agrotourisme, lieux de mémoires, etc.).
- Affirmer les atouts du territoire (littoral, vallées de l'Orne et de l'Odon) dans le développement touristique.
- Développer l'accès aux sites par les transports en commun.

15. URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT

L'agglomération de Caen la mer présente un visage aéré, du fait de ses nombreux espaces verts, naturels et agricoles mais également de la faible densité du tissu urbain, notamment dans le centre-ville de Caen. Avec une tendance à l'étalement urbain, l'agglomération a connu ces dernières années un rythme de construction de logements trop faible pour répondre aux besoins du territoire. Afin de corriger ces tendances, Caen la mer s'est doté d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) ambitieux, visant à densifier et requalifier le tissu urbain et augmenter l'offre de logements, notamment sociaux sur le territoire.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un patrimoine architectural historique et naturel riche. • Un territoire bien équipé et bien structuré par un réseau d'infrastructures. • Une volonté forte de limiter l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme. • Un taux de logements sociaux relativement élevé. • Un taux de vacance des logements et un taux d'insalubrité qui demeure faible. • Une couverture numérique importante. • Un Programme Local de l'Habitat ambitieux. • L'existence de friches industrialo-portuaires en cœur d'agglomération pouvant permettre la densification du tissu urbain. • Une reprise de la construction de logements ces deux dernières années.	• Un mode de développement extensif (densité de logements à l'hectare faible) et consommateur d'espaces, notamment agricoles. • Un risque de fragmentation des espaces naturels sur le territoire. • Deux tiers de la population éligibles pour un logement social. • Une inadéquation entre l'offre et la demande de logements par manque de production neuve cette dernière décennie. • Des prix de l'immobilier élevés qui poussent au départ des familles vers la périphérie. • Une pression foncière importante. • Un risque de vieillissement simultané de quartiers entiers d'un parc de logements construit par vagues successives et qui requerra des mesures de réhabilitation de grande ampleur.

Enjeux majeurs

- Mettre en œuvre les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des 5 finalités du développement durable (densification et lutte contre l'étalement urbain, mixité sociale et lien intergénérationnel, mixité fonctionnelle, etc.).
- Développer une offre de logement respectueuse de l'environnement et adaptée aux besoins de la population (performance énergétique, offre de logement sociaux à des tarifs acceptables). Accompagner la réhabilitation du parc existant (thermique, adapté aux nouvelles technologies de communication).

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ : SYNTHÈSE PAR FINALITE

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- La réalisation d'un Bilan Carbone® des émissions du territoire et d'un Bilan Carbone Patrimoine et Service recensant les émissions liées aux activités de la Communauté d'Agglomération permet une meilleure connaissance des points forts et des points faibles du territoire sur cette thématique. - La volonté de réduire les émissions du territoire et de la collectivité par la mise en œuvre d'un plan d'action Agenda 21 et Plan Climat Énergie Territorial (PCET) en cohérence avec les PCET existants (infra et supra territoriaux). - Un réseau de transports en commun bien développé. - Une réorientation de l'économie vers des secteurs porteurs et relativement peu émetteurs (nouvelles technologies de l'information et de la communication). - Des premières initiatives dans le domaine de l'agriculture responsable. - Une prise en compte des contraintes liées au réchauffement climatique dans les nouvelles constructions (respect de la nouvelle réglementation thermique). - Une volonté d'exemplarité en interne (construction de nouveaux bâtiments dans le respect des normes Basse Consommation, volonté de limiter les déplacements motorisés, coursiers à vélo). Le rassemblement de l'ensemble des services sur un site unique et exemplaire devrait permettre de renforcer les actions dans ce domaine.	- Des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire : près de 1 620 000 tonnes équivalent CO₂. - Des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de Caen la mer : 36 592 tonnes équivalent CO₂. - Un usage important des véhicules personnels (équipement des ménages important et mobilité forte) et des transports en commun qui restent globalement peu utilisés (9 % des déplacements effectués). - Une tendance à l'étalement urbain et un prix du foncier élevé conduisant au départ des habitants vers la périphérie et induisant la nécessité de disposer d'un véhicule individuel. - Un parc bâti construit majoritairement suite à la seconde guerre mondiale peu performant énergétiquement et qui présente un risque de vieillissement important ces prochaines décennies. - Une place de l'industrie dans l'économie qui demeure importante. - Des pratiques agricoles intensives sur le territoire. - Un faible développement des énergies renouvelables sur le territoire malgré un potentiel éolien et solaire important.

Enjeux majeurs

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de microparticules liées aux déplacements sur le territoire (sensibilisation, développement du réseau de transport en commun, lutte contre l'étalement urbain, coordination des Plans Climats Energie Territoriaux existants).
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'urbanisme et au logement sur le territoire (amélioration des performances énergétiques du parc bâti, densification, énergies renouvelables, etc.).
- Réduire l'impact de l'activité économique sur le climat (valorisation des circuits courts, responsabilité des entreprises, modification de pratiques agricoles, écotourisme, orientation de l'économie vers des technologies vertes ou peu émettrices, accessibilité des commerces, etc.).
- Réduire l'empreinte carbone de l'activité de la Communauté d'agglomération de Caen la mer (exemplarité).

2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• De nombreux espaces non-urbanisés (plus de 50 % du territoire). • Une diversité des paysages et des milieux. • Des espaces naturels recensés (des Espaces naturels sensibles – ENS et 8 ZNIEFF - Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et la définition d'une trame verte et bleue dans le cadre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). • La création des parcs périurbains et d'une Charte des territoires ruraux et périurbains dénotant d'une volonté de préserver les espaces non-urbanisés et de les mettre en valeur. • Un système de traitement des eaux très performant qui permet le rejet dans le milieu naturel d'une eau traitée de façon biologique de très bonne qualité. • Un effort important effectué dans le domaine des déchets : distribution de composteurs pour valoriser les déchets verts, tri sélectif, filière de traitement des textiles, etc. Une légère diminution des quantités collectées, mais nécessité de renforcer la politique pour atteindre les objectifs fixés (plan de prévention en cours). • L'intégration de la lutte contre l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme et d'aménagement (SCoT, PLH – Programme Local de l'Habitat). • Une volonté d'exemplarité en interne : engagement dans la Charte Phytosanitaires visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts gérés par la Communauté d'agglomération.	• Une diversité biologique relativement faible du fait des caractéristiques agricoles du territoire et des coupures liées aux grandes infrastructures. • Une tendance à l'étalement urbain ces dernières décennies ayant conduit à une consommation des espaces naturels et agricoles. • Une agriculture céréalière intensive peu favorable au développement d'une biodiversité riche (disparition des haies, utilisation de produits phytosanitaires). • Un réseau d'assainissement des eaux pluviales peu étudié et qui semble de qualité médiocre. • Une qualité des eaux sur le territoire préoccupante (exposition des eaux de surfaces et souterraines aux pollutions par les nitrates et les pesticides). Risque de pollution des eaux de baignade. • Des projets d'infrastructures, qui devront être conçus de façon à ne pas représenter de nouvelles coupures infranchissables.

Enjeux majeurs

- Lutter contre les éléments dégradant l'environnement, les ressources et la biodiversité (pollution de l'eau et des milieux, usages des produits phytosanitaires, déchets, coupures liées aux infrastructures de transport, érosion des sols, étalement urbain).
- Mettre en valeur le patrimoine naturel du territoire. Valoriser ses ressources (eau, biodiversité, potentiel d'énergies renouvelables, etc.).
- Favoriser l'engagement des acteurs locaux dans des démarches respectueuses de l'environnement (labels, achats responsables, circuits courts, etc.).

3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Une offre de logements sociaux importante sur le territoire (25,7 % du parc de Caen la mer) mais inégalement répartie. • La prise en compte dans les documents d'orientation (PLH - Programme Local de l'Habitat) de la nécessité de relancer la dynamique de construction de logements, de développer et de rééquilibrer l'offre de logements sociaux dans une optique de mixité sociale. • Un environnement globalement sain avec une qualité de l'air satisfaisante et une prise en compte des nuisances sonores (réalisation en cours d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement - PPBE). Un territoire peu exposé aux risques naturels et technologiques. • Une offre culturelle et de loisirs importante sur le territoire (dynamisme associatif dans l'ensemble des communes, tarifs abordables, équipements nombreux, effort de mise en accessibilité pour les personnes porteuses d'un handicap, actions de médiation culturelle, etc.). • Une offre de formation (initiale et continue) bien développée. La présence de structures d'accompagnement vers l'emploi et la formation. • De nombreux acteurs présents sur le territoire. La politique sociale demeure une compétence communale, mais Caen la mer se positionne comme un acteur dans ce domaine par un soutien de certaines structures, notamment dans le domaine de l'emploi.	• Une dynamique de construction de logement trop faibles ces dernières décennies pour satisfaire les besoins de la population actuelle, et qui plus est pour permettre une croissance de la population sur le territoire. • Près de 70 % de la population du territoire pouvant prétendre à l'obtention d'un logement social. • Un taux de chômage important (10,6 % de la population active en juin 2011). • Un taux de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 954€ par mois) supérieur à la moyenne nationale (16,5 % contre 13,6 %). • Des disparités socio-économiques réparties spatialement sur le territoire. Des quartiers particulièrement exposés (concentration de logements sociaux, taux de chômage important, précarité, etc.). • Des prix du logement à l'achat et à la location globalement élevés. • Un enjeu important sur la qualité de l'eau (pollution par les nitrates notamment). • Un vieillissement de la population : nécessité d'adaptation aux nouveaux besoins (maintien à domicile, lutte contre l'exclusion).

Enjeux majeurs

- Poursuivre la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'accès de tous à l'éducation, culture et loisirs (accessibilité en transports en commun, répartition des équipements, tarifs, accessibilité aux personnes porteuses d'un handicap, médiation culturelle, orientation vers les formations, etc.).
- Lutter contre les exclusions et la précarité (dynamiser le marché de l'emploi sur le territoire de Caen la mer, accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi ou de formation, développer l'action sociale, etc.).
- Mettre en avant le lien entre santé et environnement (information, sensibilisation sur les différentes nuisances, prévention, actions de réduction).
- Renforcer la vigilance au regard de la santé des populations (expositions aux risques, pollutions, nuisances et épidémies).

4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un revenu médian de l'aire urbaine de Caen supérieur à la moyenne des grandes aires urbaines Françaises (mais ce chiffre masque des disparités de revenus importantes). • Une volonté de rééquilibrer l'offre de logements sociaux sur le territoire. • Une vie associative dynamique dans les différentes communes, créatrice de lien social. • De nombreux dispositifs d'accompagnement vers la formation et l'emploi. Un soutien de Caen la mer à ces structures. • Une volonté de renforcer l'attractivité économique du territoire et de poursuivre une reconversion vers les secteurs porteurs des nouvelles technologies. • Une offre de soins importante et bien répartie sur le territoire. • L'action sociale bien développée et gérée au niveau communal. • Un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, visant à coordonner les actions dans les domaines suivants : l'habitat, l'emploi, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations.	• Des inégalités spatiales sur le territoire : l'Ouest et le Nord-ouest de l'agglomération concentrent les revenus les plus élevés (entre 21 000 € et 30 000 €), l'Est et le Sud-est les revenus les plus modestes. • Les logements sociaux sont souvent concentrés dans des quartiers, particulièrement touchés par des taux de chômage élevés et la précarité des populations. La répartition des logements sociaux entre les différentes communes de la communauté d'agglomération est inégale. • Une population vieillissante : nécessité de lutter contre l'isolement et de prendre en compte de nouveaux besoins. • Des rapports à la santé non uniformes, notamment pour les personnes en situation de précarité.

Enjeux majeurs

- Soutenir la création de liens sociaux, d'échanges et de solidarités interculturels entre générations et entre territoires.
- Engager une politique visant à renforcer l'équilibre entre les communes du territoire (offre de logements sociaux, emploi, etc.).
- Favoriser l'accès de tous aux soins.

5. DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Une politique forte en matière de développement économique, résolument tournée vers les secteurs porteurs des nouvelles technologies. • Une volonté d'exemplarité avec l'intégration de clauses d'insertion quand cela est possible dans les marchés publics passés par la Communauté d'agglomération (signature d'une convention avec la MEFAC - Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise). • L'émergence d'initiatives en matière d'agriculture durable et de circuits courts : plus de 15 AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sur le territoire, 4 agriculteurs ayant obtenu une certification Agriculture biologique. • Quelques initiatives en matière d'économie sociale et solidaire : développement du tissu associatif, existence d'une dizaine de SCoP (Société Coopérative et Participative). • Des efforts importants réalisés en matière de collecte et de traitement des déchets : compostage, tri sélectif, bennes de collecte fonctionnant majoritairement au GNV (Gaz Naturel Véhicules), valorisation énergétique des déchets (réseau de chaleur), etc. • Des actions de sensibilisation vis-à-vis de différents publics en cours de développement.	• Le développement extensif et rapide des zones commerciales sur le territoire induisant une concurrence vis-à-vis des petits commerces et impliquant des flux routiers importants. • Absence d'une véritable agriculture maraîchère de proximité : les grandes cultures céréalières dominant. • Globalement, aussi bien dans les pratiques internes que sur le territoire de Caen la mer, les actions en matière de modes de production et de consommation responsables demeurent au stade de l'expérimentation et seraient à développer. • Une industrie en déclin, qui occupe aujourd'hui encore une place importante dans l'économie du territoire. Existence d'un enjeu sur la reconversion de la population active locale.

Enjeux majeurs

- Favoriser l'engagement des acteurs locaux (entreprises, associations, communes, habitants) dans des démarches de développement durable (sensibilisation, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), économie sociale et solidaire, plan de déplacement, plan de réduction des déchets, circuits courts, emploi local, conversion à l'agriculture biologique, etc.).
- Limiter l'impact de l'activité économique sur le territoire (circuits courts, accessibilité des commerces, impacts des zones d'activités, etc.).
- Renforcer l'attractivité économique du territoire de Caen la mer (marketing territorial, dynamisme économique, services proposés aux entreprises et entrepreneurs, etc.).
- Développer l'exemplarité de la Communauté d'Agglomération de Caen la mer (politique d'achats responsables, gestion des déchets, etc.).

CONCLUSION

Le diagnostic territorial partagé – complété par le Bilan Carbone® « Territoire » – présente une vision à un instant T du territoire de Caen la mer au regard du développement durable.

Ce document, partagé avec les acteurs et les habitants du territoire, constitue la première étape de la démarche Agenda 21 de la Communauté d'agglomération Caen la mer.

En effet, c'est sur la base des points forts, des points à améliorer et des enjeux identifiés dans le cadre de ce diagnostic que Caen la mer élaborera sa stratégie locale de développement durable, un document d'orientation fixant des objectifs précis à atteindre dans le cadre de sa démarche.

La stratégie locale de développement durable sera enrichie d'un plan d'action concret et réalisable, élaboré de façon participative avec les habitants et les acteurs locaux, dont « l'expertise d'usage » sera mise à profit pour constituer un programme d'action pluriannuel opérationnel.

L'ensemble de ces trois documents, diagnostic, stratégie et plan d'action, composera l'Agenda 21 de Caen la mer.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des entretiens réalisés

Entretiens avec les services et les élus

	Direction	Service
1. ALLIARD A.M.	Direction de l'administration générale	
2. AUBRY B.	Direction des Ressources Humaines	
3. BONAPARTE P.	Direction des bâtiments	
4. BOUVET A.	Direction des Ressources Humaines	Hygiène, sécurité
5. BOUVET C.H.	DGA finances et coordination du développement économique	
6. BUHOT C.	DGA de l'habitat, du foncier et de l'aménagement et de la politique de la ville	Politique de la ville et soutien à l'emploi
7. CHARRIER L.	Direction de l'administration générale	Service Documentation et archives
8. DESNEUX C.	Direction des infrastructures	
9. DESREAC N.	Direction générale des services	Service des Sports
10.DEVIN G.	Direction générale des services	Service du Littoral
11.DUBOIS J.L.	Direction du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche	
12.FOURQUET G.	Direction générale des services	
13.GANDON A.	Direction des infrastructures	Service Infrastructures et gestion des zones d'activités
14.GRUENAI A.	Vice-président délégué à l'environnement et au développement durable	
15.GUILLARD A.	Direction de l'administration générale	Commande publique et moyens généraux
16.GUILLEMETTE O.	Direction générale des services	Service Secrétariat des Assemblées
17.JEAN C.	Direction du développement durable	Service Traitement des déchets ménagers et assimilés
18.LAILLE M.	Direction de l'administration générale	Service Affaires juridiques, CADA et CNIL
19.LAUDRIN J.M.	DGA de l'environnement et de la construction	
20.LECLERE A.	Direction de l'administration générale	Service Commande publique et moyens généraux
21.LEGALLOIS J.	Direction des finances	Contrôle des concessions
22.LEILLARD P.	Direction de la culture	
23. LEPAIGNEUIL A.	Direction des infrastructures	Espaces verts - Gestion des ZAC
24.MARIE C.	DGA de l'habitat, du foncier et de l'aménagement et de la politique de la ville	Direction de l'Habitat
25.MARTIN P.A	Direction de l'organisation, des systèmes d'information et de l'innovation numérique (DOSIIN)	
26.MERLOT J.L.	DGA de l'habitat, du foncier et de l'aménagement et de la politique de la ville	

27.MORICET P.	Direction du développement durable	Agenda 21 et développement durable
28.PAPIN S.	Direction des bâtiments	Cellule grands projets agglo
29.PATRY P.	Direction des ressources humaines	
30.ROBBE J.M.	Direction de l'eau et de l'assainissement	
31.THEBAULT M.	Direction de la communication	
32.TRUCHY L.	Direction du développement durable	
33.VALLOT I.	Direction des finances	Service Budget et comptabilité
34.VARGOZ J.	DGA de l'habitat, du foncier et de l'aménagement et de la politique de la ville	Service Aménagement et urbanisme

Entretiens avec les partenaires

	Structure
1. DELBOS F.	AUCAME
2. CROZE B	VIACITES
3. APPERT P.Y	VIACITES
4. BRUNET A.	Directrice du commerce à la mairie de Caen
5. GERVAIS F.	Office du tourisme de Caen
6. GODARD J.	AIRCOM
7. QUETELET-RENON M.	Chambre d'agriculture
8. BRIARD C.	MEFAC
9. LEFEVRE P.	CGPME
10. HUREL P.	SYNERGIA
11. PARIS M.	ARS

Annexe 2 : Bibliographie et sites internet consultés

Les sites Internet

Site internet de l'AUCAME

Site Internet « Bienvenue à la ferme » développé par les Chambres d'agriculture

Site Internet AGRESTE – Recensement agricole 2010

Site Internet cotecaen.fr

Site Internet de Biomasse Normandie

Site Internet de Calvados Tourisme

Site internet de Caen métropole

Site internet de Calvados Stratégie

Site Internet de Corine Land Cover, base de données européenne d'occupation biophysique des sols

Site Internet de l'ADEME Basse-Normandie

Site Internet de l'annuaire des éco-entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés

Site Internet de l'ARS de Basse-Normandie

Site Internet de l'Éducation Nationale

Site Internet de l'IFEN – observatoire du littoral

Site internet de l'IFN – Inventaire forestier national, www.ifn.fr

Site Internet de l'IFREMER – http://envlit.ifremer.fr/region/basse_normandie/introduction

Site internet de l'Insee, base de donnée chiffres clefs et tableaux détaillés

Site Internet de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité

Site Internet de l'Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes

Site Internet de la Chambre régionale d'agriculture

Site Internet de la Direction régionale des affaires maritimes de Basse-Normandie

Site Internet de la DREAL de Basse-Normandie

Site Internet de la Préfecture du Calvados

Site Internet de la base de données ARIA sur les accidents technologiques

Site internet de la CCI

Site internet de la Chambre d'agriculture du Calvados

Site internet de la Communauté d'agglomération de Caen la mer

Site Internet de la DREAL Basse Normandie – serveur cartographique CARMEN

Site internet de la FREDON Basse Normandie

Site internet de la MEFAC

Site Internet de l'annuaire de l'agence bio

Site Internet de Pôle Emploi

Site Internet de SYNERGIA, agence de développement économique de Caen la mer

Site internet de Viacités

Site Internet des SEL en France

Site Internet du Conseil général du Calvados

Site Internet du collectif Normandie Équitable

Site Internet du Comité National des Entreprises d'Insertion

Site Internet du Conseil régional de Basse-Normandie / Conservatoire Botanique de Brest

Site Internet du DIACT - Observatoire des territoires

Site Internet du FINESS, fichier national des établissements sanitaires et sociaux

Site Internet du portail des DICRIM

Site Internet du réseau Twisto : http://www.twisto.fr/fr/Gestion_Reseau.aspx

Site Internet du site national des AMAP

Site Internet SIG Ville, Secrétariat Général du comité interministériel des villes (CIV)

Site internet trouvermaformation.fr en Basse Normandie

Sites internet des communes de l'agglomération

Les publications périodiques

AUCAME, Qu'en savons-nous, publiés entre décembre 2007 et décembre 2011

Caen la mer, Sillage, publiés entre juin 2003 et décembre 2011

MEFAC, Point Rencontre

MEFAC, Point de conjoncture, publiés entre septembre 2009 et novembre 2011

SYNERGIA, Tableau de bord économique de Caen la mer

Autres documents

Études, documents, compilations statistiques, rapports d'activité, etc.

Agence de l'Eau Seine Normandie, PTAP 2007-2012 pour le bassin de L'ORNE AVAL et de la SEULLES

Agence de l'Eau Seine Normandie, Rapport annuel sur la qualité de l'eau, 2009

Agence de l'Eau Seine Normandie, SDAGE 2010-2015

AGRESTE, Cartes en ligne du recensement agricole 2010

Air C.O.M, Bilan des mesures 2010, 2011

APAVE, Diagnostic énergétique et pré-diagnostic énergétiques des bâtiments de Caen la mer

AUCAME, A l'interface ville-mer, quelles reconversions pour les anciens sites portuaires ? , avril 2008

AUCAME, Évaluation du Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération de Caen, décembre 2008

AUCAME, La trame verte et bleue sur le territoire de Caen Métropole, avril 2010

Biomasse Normandie, Bilan des installations sur l'agglomération de Caen, décembre 2009

Caen la mer et Chambre d'Agriculture, Charte des espaces ruraux et périurbains

Caen la mer, Dossier de Presse - Stade nautique de Caen la mer: le cap est fixé – 10/07/2009

Caen la mer, Cartes éditées par la direction des infrastructures

Caen la mer, Communiqué de presse - Caen la mer lance sa première opération « Vacances propres » sur ses plages ! – 24/06/2008

Caen la mer, Dépliant de Caen la mer sur les pollens et les allergies

Caen la mer, Dossier de presse - Caen la mer agit en faveur de l'enseignement supérieur- 6/12/2006

Caen la mer, Dossier de presse - Caen la mer crée une voie verte de 4,3 km sur l'ancienne voie de chemin de fer minier - 21/10/2011

Caen la mer, Dossier de presse - Politique de la ville/Désengagement de l'Etat : les élus et les associations de l'agglomération intensifient leur mobilisation – 10 mai 2011

Caen la mer, Dossier de presse « Les parcs périurbains de Caen la mer : signature de la convention avec le département du Calvados »

Caen la mer, Dossier de presse 12/200 - Le CIDEME de Caen la mer 12/200 ouvre ses portes

Caen la mer, Dossier de Presse, Caen la mer crée une voie verte de 4,3 km sur l'ancienne voie de chemin de fer minier à Colombelles, Giberville et Mondeville

Caen la mer, Enquête de notoriété auprès des habitants de Caen la mer, projet tutoré, mars 2011

Caen la mer, Étude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers de la Communauté d'agglomération Caen la mer, mai 2009

Caen la mer, Étude Parcs-Relais et Aires de Covoiturage, Commission Transport, 6 juillet 2011

Caen la mer, L'Aménagement du territoire sous le signe du développement durable

Caen la mer, Orientation politique de la ville et emploi, 2010

Caen la mer, Plaquette 24Heures de Caen la mer

Caen la mer, Programme Local de l'habitat, 2010-2015, 2011

Caen la mer, Projet d'agglomération, 2010

Caen la mer, Rapport d'activité 2010 du service de collecte et traitement des déchets ménagers de Caen la mer, 2010

Caen la mer, Rapport d'activité de 2009, 2009

Caen Métropole, Plan d'aménagement et de développement durable dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de Caen-Métropole, 2011

Caen Métropole, Schéma de Cohérence Territoriale de Caen Métropole, 2011

Caen, Diagnostic PLU de Caen, 2007

CESER de Basse-Normandie - Les énergies marines renouvelables (EMR) : potentialités et perspectives en Basse-Normandie, 2010

CESER de Basse-Normandie – Rapport sur la démographie médicale (tome 1), 2009

Conseil général du Calvados, Programme d'action Calvados Durable, 2010

Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération caennaise, 2007/2012

DEA, L'assainissement à Caen la mer – site Internet

Détente Consultant pour la Communauté d'agglomération de Caen la mer et la Communauté de Commune Cœur de Nacre, Étude sur l'activité touristique et son organisation au sein des territoires de Caen la mer et de Cœur de Nacre, 2011

DIACT, État des lieux de 8 coopérations dans 7 métropoles, septembre 2006

DIR, Comptages automatiques sur le périphérique, 01/09 à 12/09, dans Diagnostic du PDU – Document Projet

Documents d'urbanisme des communes de la Communauté d'Agglomération

DRAAF Basse Normandie, Étude « Haies, Biomasse, Basse-Normandie », 2010

Explicit – étude du potentiel en énergie renouvelable de Caen Métropole, 2010

FREDON Basse Normandie, Bilan et propositions pour une amélioration des pratiques liées à l'utilisation de produits phytosanitaires, C.A. Caen la mer

INSEE, Recensement de la population 2006, traitement AUCAME, janvier 2008

Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE), 30 décembre 1996

MEFAC, Rapport d'activité 2010 clauses d'insertion, 2010

MEFAC, Diagnostic des besoins en formation bassin de Caen mai 2011

MEFAC, Flash Parcours au 30/09/2011 (PLIE)

MEFAC, Panorama 2009 de l'emploi sur Caen la mer, Décembre 2010

MEFAC, Panorama de l'emploi 2009 sur Caen la mer, 2010

MEFAC, PLIE : Programmation 2012 : Du diagnostic à la remontée de besoins

MEFAC, Programmation 2012 de la MEFAC

Ministère du Développement Durable, Projets territoriaux de DD et A21 locaux, 2006

Mission Locale, Rapport d'activité de la Mission Locale, 2010

Ouest France - La troisième Nuit du Mur au Café des Images – 10 novembre 2011)

Ouest France, Interview de Thierry Pay, directeur de l'Eau et de la recherche au conseil général, novembre 2009

Région Basse Normandie, Bilan du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2005 – 2008

Stallegger Peter, Inventaire floristique du parc périurbain de la Vallée du Dan, 2010

Stratégie de développement économique de Caen la mer, 2010

SYNERGIA, Évolution de l'emploi salarié dans le secteur privé entre 2006 et 2007 à Caen la mer (Décembre 2008)

SYNERGIA, Immobilier d'entreprise 2007 dans l'agglomération caennaise (Décembre 2008)

SYNERGIA, La population de Caen la mer est stable entre 1999 et 2006 (Janvier 2009)

SYNERGIA, Le marché de l'emploi sur Caen la mer au 30/09/2010

SYNERGIA, Revue de presse économique 2008 de Caen la mer (Février 2009)

Synthèse des Assises nationales EEDD-2009

Tendance Ouest - Les pionniers du sport en entreprise- octobre 2011

Thébault Hélène, Mémoire de fin d'études, Le Plan Local Santé Environnement : un outil d'intégration des priorités santé environnement dans les politiques d'une communauté d'agglomération - L'exemple de Caen la mer

Viacités, Diagnostic du Plan de déplacement urbain, 2011

Viacités, Enquête Ménages Déplacements dans le Calvados 2010-2011

Viacités, Projet global de mobilité durable pour les vingt a trente prochaines années de Viacités, 2011

Diagnostic interne



Agenda 21 **AGGLO CAEN LA MER**



acs
MOBILITÉ
TERRITOIRES
ENVIRONNEMENT

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?	3
1. Rappel : La notion de développement durable	3
2. Engagement politique de Caen la mer dans une démarche de développement durable	5
3. Les deux volets de l'Agenda 21	10
MÉTHODOLOGIE : LE DIAGNOSTIC INTERNE	10
PERFORMANCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	11
1. Marchés publics	11
2. Énergie et eau	14
3. Déchets	17
4. Transports et déplacements	19
5. Conditions de travail et bien-être	22
6. Organisation du travail	25
7. Gouvernance	29
SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC INTERNE	33
ANNEXES	35
Annexe 1 : Liste des entretiens réalisés	35
Annexe 2 : Bibliographie et sites internet consultés	36

INTRODUCTION

1. Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Un Agenda 21 est un projet territorial de **développement durable**. Il repose sur des principes dont la mise en œuvre conditionne la progression de notre société vers une amélioration de la qualité de vie : précaution, solidarité, réversibilité, justice, participation, subsidiarité, globalité, transversalité, responsabilité.

Le concept d'Agenda 21 local a été développé lors du sommet de la Terre de Rio en 1992, au cours duquel 173 pays adoptèrent le Programme Action 21, programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle, afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.

Dans le chapitre 28 de ce programme, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local.



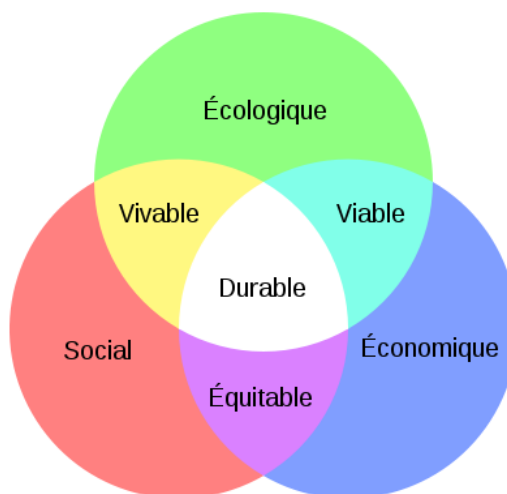
© ACS MTE

1. Rappel : La notion de développement durable

La notion de "développement durable" est définie pour la première fois en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- ✓ Le concept de "besoins", et plus particulièrement ceux des plus démunis, auxquels il convient d'accorder la plus grande priorité (répartition et gestion).
- ✓ La prise en compte de la fragilité et des limites des ressources naturelles compte tenu de l'état des techniques actuelles et de l'organisation sociale.



Un Agenda 21 local est donc une démarche volontaire et transversale, portée par une collectivité, pour faire face à des enjeux globaux et locaux. Elle vise à traduire l'objectif à long terme de développement durable du territoire dans un plan d'actions concret et lisible.

Enjeux globaux et enjeux locaux

Global	Local
Changement climatique	Santé / Agriculture / Eaux / Littoral / Milieu naturel / Energie
Artificialisation des sols	Urbanisation
Démographie	Pyramide des âges
Épuisement des ressources naturelles	Eau / Energie
Biodiversité	Disparition / Espèces envahissantes
Pollutions	Eau / Air / Sols
Pénurie d'eau	Perte / Sécheresse / Inondation
Déchets	Prévention / Collecte / Valorisation
Catastrophes naturelles / technologiques	Aléa / Vulnérabilité / Prévention
Inégale répartition des richesses	Exclusion / insertion
La surexploitation de la planète	Empreinte écologique

© ACS MTE

Au niveau national, l'État a défini un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux.

Il est défini dans ce cadre que :

- un Agenda 21 local doit viser les 5 finalités du développement durable :
 - ✓ lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
 - ✓ préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
 - ✓ épanouissement de tous les êtres humains,
 - ✓ cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
 - ✓ dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- et que son élaboration doit s'appuyer sur 5 éléments déterminants :
 - ✓ participation de la population et des acteurs,
 - ✓ organisation du pilotage,
 - ✓ transversalité de la démarche,
 - ✓ évaluation,
 - ✓ stratégie d'amélioration continue.

À l'échelle de la collectivité, cette démarche est d'autant plus importante qu'elle sera réalisée avec la participation de tous au projet. Elle s'adressera ainsi à l'ensemble des acteurs et parties prenantes du territoire (citoyens, élus et autres décideurs, institutions, entreprises, associations, etc.). C'est également une approche innovante par son apport en termes de gouvernance tant en interne (échanges interservices) qu'en externe (implication des acteurs locaux).

L'Agenda 21 vise ainsi à établir le document de cadrage en matière de développement durable de la collectivité qui regroupera les actions déjà menées par les acteurs locaux en même temps que les nouvelles actions à mettre en place dans le cadre de la démarche.

L'élaboration d'un Agenda 21 n'est pas un projet supplémentaire qui s'ajoute aux démarches déjà engagées par la Communauté d'agglomération. Il s'agit de se doter d'une stratégie concertée et lisible de développement durable qui vise à renforcer la cohérence des politiques locales et à les enrichir et qui repose sur un programme d'actions ciblé et des partenaires à mobiliser.

2. Engagement politique de Caen la mer dans une démarche de développement durable

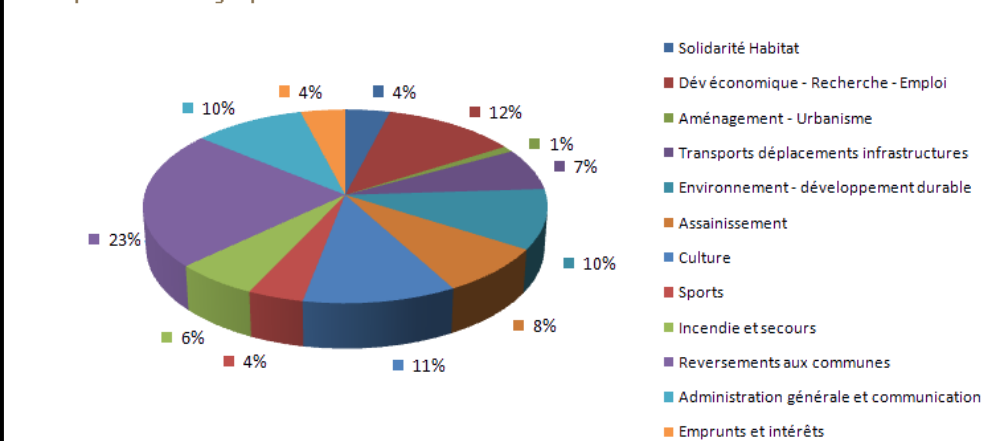
OBJECTIFS

- > Déterminer le poids accordé au développement durable dans le programme politique des élus.
- > Identifier les moyens mis en œuvre pour un développement durable.
- > Déterminer la transversalité et la cohérence globale des politiques et des actions menées.
- > Déterminer le niveau de maturité et d'engagement des agents en matière de développement durable et l'éventuel besoin de formation et de conduite du changement.

PRESENTATION DE CAEN LA MER

Caen la mer est le fruit de la transformation du District du Grand Caen en Communauté d'agglomération. Créée au 1er janvier 2002, elle comprend aujourd'hui 29 communes, qui rassemblent 222 301 habitants¹. 700 agents travaillent dans ses services, aux côtés de 119 conseillers communautaires. En 2011, la Communauté d'agglomération dispose d'un budget de 300 millions d'euros : 175 millions en budget de fonctionnement et 124 millions en budget d'investissement. La répartition des masses budgétaires reflète la part des compétences de Caen la mer : 30 % des crédits sont destinés au développement durable, celui-ci incluant la compétence assainissement et la gestion des déchets. Le développement économique, la recherche et l'enseignement supérieur d'une part, la culture, les sports et les loisirs d'autre part, représentent chacun 15 % des crédits. La politique en faveur des déplacements et de l'aménagement concentre 7 % du budget, et la politique en faveur de l'habitat et de la solidarité en représente 5 %. Les 28 % restants correspondent notamment à des versements aux communes, en application de dispositifs légaux ou au titre de la solidarité intercommunale².

Les dépenses du budget par secteurs en 2011



« LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, CE N'EST PAS SEULEMENT L'ENVIRONNEMENT... »
Ce sont 5 finalités :

- 01 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- 02 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- 03 Épanouissement de tous les êtres humains
- 04 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- 05 Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

VOLONTÉ POLITIQUE

Mr. GRUENAI est l'élu référent de l'Agenda 21 au sein de la communauté d'agglomération et **vice-président délégué à l'environnement et au développement durable**. Le nom de cette délégation peut induire une confusion puisque le terme de développement durable est associé à celui d'environnement alors que la définition est beaucoup plus large et comprend l'économie, le social ou encore la gouvernance.

Historique et volonté de la collectivité

La communauté d'agglomération a approuvé en février 2008 son « Agenda 21, point d'étape janvier 2008 ». A travers lui, Caen la mer souhaitait se doter d'un document pragmatique intégrant le développement durable dans tous ses projets. Cependant, ce document n'a pas été reconnu lors de l'appel à reconnaissance nationale des « projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux » en septembre 2008.

¹ Source : Insee, au 1^{er} janvier 2012

² Source : cahier des clauses techniques particulières de la consultation pour l'élaboration de l'Agenda 21 de Caen la mer

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est doté le 19 juin 2009, d'un projet d'agglomération comprenant cinq axes prioritaires. Le développement durable constitue l'un de ces axes « pour une action transversale, responsable et anticipatrice ». Cette inscription du développement durable au cœur du projet d'agglomération répond aux enjeux suivants :

- ✓ un volontarisme fort à afficher
- ✓ une approche globale à développer
- ✓ une meilleure sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable

Les objectifs stratégiques suivants ont été adoptés dans le cadre de l'axe consacré au développement durable :

- OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : SE Doter d'un Agenda 21 ambitieux et adapte aux préoccupations locales
 - ✓ Coordonner l'ensemble des politiques de l'agglomération dans une logique de développement durable
 - ✓ Valoriser le territoire communautaire en mobilisant les acteurs autour d'un projet fédérateur et porteur d'innovations
 - ✓ Mobiliser les énergies au sein des services de Caen la mer et repenser les modes d'action dans un objectif d'amélioration des services publics locaux
- OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : GARANTIR UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE COHERENTE ET EFFICACE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
 - ✓ Échanger en permanence sur le développement du territoire avec les instances de l'aire urbaine et les partenaires institutionnels
 - ✓ Compléter, optimiser et donner de la cohérence aux politiques en faveur de la préservation de l'environnement à l'échelle de l'agglomération
 - ✓ Se doter des outils nécessaires à la préservation de la qualité du cadre de vie de l'agglomération caennaise
- OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : DEVELOPPER LA SOLIDARITE TERRITORIALE
 - ✓ Mettre en œuvre une assistance technique pour accompagner les communes de l'agglomération dans leur propre développement durable
 - ✓ Conseiller et appuyer techniquement les communes dans le cadre de leurs accords de coopération
 - ✓ Développer l'observation territoriale
 - ✓ Engager un dialogue avec les communes et communautés de communes voisines de Caen la mer

Le projet **Agenda 21** de Caen la mer, qui constitue l'objectif stratégique n°1 de cet axe consacré au développement durable, représente donc l'un des projets phares de la Communauté d'agglomération. Pour se donner les moyens de le mettre en œuvre, la collectivité a recruté un chargé de mission Agenda 21 et développement durable pour piloter le projet et fait appel à un bureau d'étude, ACS Mobilité Territoire Environnement pour l'accompagner dans sa démarche.

- ✓ Les objectifs fixés sont ambitieux : Développer un projet qui s'inscrive dans les 5 finalités du développement durable et respectant les 5 principes définis par le *Cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux*.
- ✓ Établir une cohérence forte avec les autres documents cadres existants et les démarches engagées sur le territoire. Élaborer un véritable Agenda 21 de territoire (et pas seulement de compétences). Les échelles communautaire, mais aussi infra communautaire (communes) et supra communautaire (Pays de Caen par exemple) seront traitées en fonction des thématiques abordées.
- ✓ Faire de l'Agenda 21 une démarche fédératrice et participative permettant une vision d'ensemble, transversale du territoire, prenant en compte les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental), avec des actions concrètes, mesurables et partagées et non être un catalogue d'intentions.
- ✓ Fournir une base pour entraîner et accompagner les communes membres de Caen la mer dans l'élaboration de leur Agenda 21.

Pour assurer une plus grande cohérence, la communauté d'agglomération a par ailleurs décidé d'élaborer conjointement son Agenda 21 et son Plan Climat Énergie Territorial, avec la réalisation de son Bilan Carbone® « territoire » (estimation des émissions de gaz à effet liées aux activités sur le territoire) et « patrimoine et services » (émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de la collectivité).

Les acteurs locaux seront associés au travers de la saisine du Conseil de développement de Caen la mer lors de l'élaboration du diagnostic partagé ainsi que de celle des stratégies et des scénarios. Les habitants seront également associés à cette démarche lors d'ateliers de concertation organisés lors des phases de diagnostic et d'élaboration du plan d'action.

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE POUR LE PILOTAGE**Coordination politique**

Un comité de pilotage (COPIL) de l'Agenda 21 a été constitué. Son rôle est de débattre, de valider les décisions et les étapes de l'étude afin de les présenter au bureau communautaire. Afin d'assurer sa mission d'impulsion, d'orientation et de validation, le COPIL est présidé par le président de Caen la mer, et rassemble les membres suivants :

En interne :

- Le Président de Caen la mer
- Le Vice-président en charge de l'Agenda 21
- Comité de direction général de Caen la mer ;
- Directeur de la communication ;
- Chargé de mission du projet d'agglomération ;
- 5 représentants de la commission environnement et développement durable ;
- 1 représentant de chacune des 10 commissions de Caen la mer ;
- 1 représentant du conseil de développement ;
- Le directeur du développement durable
- La chargée de mission Agenda 21 et développement durable
- Le cabinet ACS

En externe :

- Préfet et/ou un représentant de la DREAL ;
- Directeur de l'ADEME ou son représentant ;
- Président de Région Basse Normandie ou son représentant ;
- Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados ou son représentant ;
- Président de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou son représentant ;
- Président de Caen Métropole ou son représentant ;
- Président de l'Aucame ou son représentant.

Une première réunion du comité de pilotage s'est tenue le 7 juillet 2011 pour effectuer un premier arbitrage sur les éléments à intégrer dans la démarche Agenda 21.

Coordination technique

Pour assurer la coordination et le suivi de la démarche Agenda 21, un poste de chargé de mission Agenda 21 et développement durable a été créé au sein de la communauté d'agglomération.

Ce poste de coordination est rattaché à la direction du développement durable, cette dernière étant rattachée à la direction générale adjointe de l'environnement et de la construction. La mission de **coordination opérationnelle** s'appuie sur une « **cellule permanente** » composée du vice président chargé de l'Agenda 21, du directeur du développement durable de Caen la mer, de la chargée de mission Agenda 21, et d'ACS MTE (bureau d'études missionné pour l'accompagnement dans l'élaboration de l'Agenda 21 et du Plan Climat Énergie Territorial de Caen la mer).

En complément de l'instance évoquée précédemment, la mise en œuvre et l'animation de la démarche Agenda 21 s'appuie sur un **comité technique** (COTECH). Sa composition permet à la fois d'intégrer les parties prenantes externes et de compléter le dispositif d'expertise technique.

Le COTECH est présidé par le vice président en charge de l'Agenda 21 et est composé :

En interne :

- le Vice-président en charge de l'Agenda 21
- des élus représentants des commissions de l'agglomération en fonction des thèmes abordés ;
- des services communautaires concernés,
- la chargée de mission Agenda 21
- le cabinet ACS

En externe :

- un représentant de l'ADEME ;
- un représentant de la Région Basse-Normandie ;
- les experts (personnes ressources) en fonction des besoins et sujets traités.

PERSPECTIVES DE LA DEMARCHE

L'Agenda 21 de Caen la mer est une démarche territoriale, c'est-à-dire qui ne s'attache pas uniquement aux compétences de la collectivité. En d'autres termes, cela signifie que selon certaines thématiques (par exemple la pollution de l'air, le domaine « santé et environnement »,...) qui ne se limitent aux contours administratifs, les échelles infra et supra communautaires sont traitées dans le cadre du diagnostic territorial.

Au-delà du volet territorial de l'Agenda 21, le **volet interne tient une place importante dans l'engagement de Caen la mer vers un développement durable**. Il s'agit des actions pouvant être menées dans le cadre de l'exercice des compétences (métier) et dans le fonctionnement interne à la collectivité.

Dans une perspective d'exemplarité de la collectivité, la mise en œuvre de la démarche de développement durable au sein de la collectivité doit s'appuyer sur l'ensemble des échelons de l'organisation.

Ainsi, les agents de Caen la mer sont un maillon important. Ils constituent une **force de proposition pour la mise en place d'actions simples d'amélioration de fonctionnement en interne**. Leur mobilisation s'avère être un élément clé de la réussite du volet interne de l'Agenda 21.

ZOOM sur les actions de sensibilisation à destination des agents de Caen la mer

Des réunions de sensibilisation ont eu lieu pour objet d'apporter une information aux agents en matière de développement durable et de construire une culture commune sur ce sujet. L'objectif a été d'instaurer un débat au cours duquel les participants ont exposé leur vision du développement durable en tant qu'agents de la collectivité, mais également comme habitants du territoire.

Sur le plan interne, ces réunions visaient, en faisant mieux connaître la démarche qui s'engage dans la collectivité, à leur faire prendre conscience qu'ils seront acteurs des changements qu'elle implique. La démarche aura un impact dans la collectivité si leur participation est active et reconnue.

Ces actions de sensibilisation ont eu également pour objet d'identifier des agents « sensibilisés » qui souhaitaient s'impliquer davantage dans la démarche. Ainsi, en tant qu'Agent Relais auprès de la chargée de mission Agenda 21, ils contribueront à :

- recueillir des informations régulières et les transmettre au sein de leur service ;
- proposer et recueillir des propositions d'actions ;
- faire part de leurs initiatives tant en interne que dans l'exercice de leurs compétences ; etc...

Suite aux réunions de sensibilisation, il apparaît que le taux de participation des agents a été de 10 % de l'effectif (sur 700 agents).

La mise en œuvre des principes du développement durable dans les politiques internes et externes de Caen la mer suppose leur **évaluation dans une logique d'amélioration continue**. Cette volonté est inscrite dans le projet d'agglomération. Aussi, « l'adoption consensuelle d'indicateurs de résultats et de moyens de contrôle de chaque action entreprise par la Communauté d'agglomération » permettrait de mesurer les progrès effectués par la collectivité et de maintenir la dynamique d'animation.

INTEGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX MÉTIERS

Le projet d'agglomération s'inscrit dans une perspective territoriale. Il a notamment comme objectif de « *faire de Caen la mer une agglomération exemplaire en matière de développement durable* ». **Au moment de la rédaction du diagnostic interne, la déclinaison du projet d'agglomération est en cours dans les projets de services.**

Dans le cadre de l'Agenda 21, un premier recensement des missions des directions et des services a été réalisé par la chargée de mission Agenda 21 de Caen la mer. Il permet selon les secteurs concernés de recenser certaines actions pouvant s'intégrer au développement durable par rapport à la compétence de la direction (ou du service) et en interne à la direction (ou du service). La mise à jour régulière de ces documents permettrait de disposer d'un outil de suivi des actions en faveur du développement durable.

SYNTHESE SUR L'APPROPRIATION DE LA DEMARCHE

- ⇒ Un Agenda 21 qui s'attache à la fois au volet territorial et au volet interne.
- ⇒ L'Agenda 21 de Caen la mer est la traduction d'une volonté et d'un engagement politique important (inscrit comme l'un des axes prioritaires et majeurs dans le projet d'agglomération, délégation d'un vice président dédié).
- ⇒ Le portage politique par le 1^{er} vice président à l'environnement et au développement durable (*mais un intitulé de délégation qui peut porter à confusion avec le terme « environnement »*).
- ⇒ Le pilotage technique est assuré par une direction dédiée au développement durable (*mais, qui est en particulier en charge des thématiques environnementales*).
- ⇒ Un positionnement de la direction du développement durable dans l'organigramme de Caen la mer qui rend plus complexe une action transversale à l'échelon des directions générales adjointes.
- ⇒ L'engagement dans une démarche globale intégrant les émissions de gaz à effet de serre par la collectivité.
- ⇒ Les principales parties prenantes internes et externes sont associées à la démarche tant dans la coordination politique que dans la coordination technique.
- ⇒ La création d'un poste dédié à la coordination de l'Agenda 21.
- ⇒ La mobilisation et l'implication des agents de la collectivité est prise en compte dans la démarche (un réseau d'agents relais est en cours de constitution).
- ⇒ Les agents ont été sensibilisés à la démarche (*mais, seulement 10 % des agents ont participé aux réunions*).
- ⇒ L'évaluation des actions mises œuvre et des pistes d'amélioration, peut constituer un outil de management de la démarche de développement durable en interne.
- ⇒ Une prise en compte progressive du développement durable dans les directions et services (*mais, en cours de formalisation dans le cadre du projet de service*).
- ⇒ Le développement d'outils de suivi des initiatives internes en matière de développement durable dans le fonctionnement

3. Les deux volets de l'Agenda 21

Caen la mer s'engage pour un développement durable à deux échelles : en interne et sur le territoire.

Le volet interne : une collectivité responsable

La collectivité souhaite donner l'exemple en agissant sur ses propres pratiques. Elle va donc mettre en place un programme d'actions interne qui concernera les agents mais aussi les élus.

Les objectifs sont de :

- ✓ Réduire l'impact environnemental des activités de la collectivité
- ✓ Améliorer le rôle social de la collectivité envers ses agents
- ✓ Promouvoir des pratiques internes plus responsables

Le volet territorial : un territoire durable

Pour aller vers un développement du territoire qui soit plus respectueux de l'environnement et de l'Homme, la collectivité souhaite faire évoluer les pratiques de l'ensemble des acteurs du territoire. C'est le volet territorial de l'Agenda 21 qui se traduira par un plan d'action porté par la collectivité et des partenaires extérieurs.

Il a pour objectifs de :

- ✓ Proposer des services à la population plus respectueux de l'environnement et visant à améliorer la qualité de vie des habitants
- ✓ Promouvoir un comportement responsable des habitants, des associations, des entreprises etc.

MÉTHODOLOGIE : LE DIAGNOSTIC INTERNE

Ce document constitue le rapport de diagnostic interne de l'Agenda 21 de l'agglomération de Caen la mer. Les objectifs du volet interne de l'Agenda 21 de Caen la mer sont de plusieurs ordres :

- > Améliorer l'exemplarité de la collectivité au sein des services administratifs et techniques.
- > Favoriser l'implication de tous les agents et des élus dans le projet d'exemplarité de la collectivité.
- > Communiquer cette exemplarité à la population et aux parties prenantes à des fins de sensibilisation et d'attractivité territoriale.

Il s'agit ici de faire l'état des lieux des pratiques "développement durable" de la collectivité dans l'objectif de définir des axes d'amélioration. Des indicateurs de suivi sont également mis en avant. Ils reposent sur les données disponibles ou à identifier au sein de la collectivité pour affiner l'analyse et assurer le suivi de la démarche interne de l'Agenda 21. Ce diagnostic doit être considéré comme un outil constructif et collaboratif permettant à la collectivité de s'engager pleinement dans la voie du développement durable.

Cet état des lieux a été construit autour :

- > d'entretiens individuels auprès des directeurs, chefs de services et d'élus.
- > de documents fournis par la collectivité.
- > des résultats des cafés-débats (réunions de sensibilisation à destination des agents de Caen la mer).
- > des résultats du Bilan Carbone "Patrimoine et Services" réalisé par ACS MTE.

PERFORMANCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Marchés publics

OBJECTIFS GÉNÉRAUX AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- > Prendre en compte les objectifs de développement durable dans la définition des besoins.
- > Réduire les impacts liés à la consommation de ressources et à la production de déchets.
- > Favoriser le recours à des produits respectueux de l'environnement.
- > Favoriser l'insertion sociale

INDICATEURS POTENTIELS

- > Part des marchés passés intégrant des critères de développement durable (par catégorie de produits)
- > Pourcentage de papier recyclé/papier labellisé FSC utilisé
- > Pourcentage d'achats de produits livrés dans des emballages réutilisables et repris par le fournisseur
- > Éco-labels / matériaux respectueux de l'environnement
- > Part des marchés intégrant des clauses d'insertion
- > Nombre d'heures de travail en insertion

ETAT DES LIEUX

Commande Publique et achats responsables	- Le service de la Commande Publique centralise l'ensemble des marchés d'un montant supérieur à 90 000 euros passés par la Communauté d'agglomération de Caen la mer et en assure la préparation. Il assiste également les services dans l'élaboration des appels d'offre pour les marchés d'un montant inférieur. - Le service joue donc un rôle clef dans les choix effectués par la communauté d'agglomération en matière d'achat, et notamment en matière d'achats responsables, car depuis 2004, le Code des marchés publics autorise l'intégration de critères environnementaux et sociaux aux stades clés de la procédure (définition du besoin, cahier des charges et condition d'exécution, renseignements demandés aux candidats sur leur savoir-faire, sélection des offres). Ces critères et le poids qui leur est attribué peuvent avoir une influence plus ou moins forte sur l'impact des activités ou des achats qui en découlent. - Néanmoins, le service de la commande publique n'est que rarement « prescripteur », et ce sont essentiellement les autres directions qui définissent les cahiers des charges et les critères en relation avec leurs élus. La commande publique s'efforce toutefois de conseiller notamment lorsque des critères ou pondération ne lui semblent pas pertinents et a, en ce sens, un rôle mobilisateur.
Politique d'achats responsables	- Caen la mer n'a, à ce jour, pas formalisé de politique d'achats responsables. Pour autant, des directives ont été données afin d'intégrer dans certains marchés des critères environnementaux ou sociaux. Lors de la rédaction des « fiches marché » par le service de la commande publique et le service concerné, la possibilité d'intégrer ou non des critères sociaux et environnementaux sera évoquée systématiquement. - Un certain nombre d'appels d'offres élaborés par le service comprennent donc des critères ou des clauses en matière d'environnement ou de social. Il serait intéressant de disposer de données statistiques quant aux poids des marchés comprenant de tels critères, mais cet indicateur n'est à ce jour par recueilli. - Par exemple, un poids important a été attribué au critère environnemental (impact en termes de gaz à effet de serre de l'activité) dans le marché passé pour le transport des plis entre les différents services de Caen la mer. Cela a abouti à la contractualisation du marché avec une entreprise

	employant des coursiers à vélo. - De même, les marchés d'entretien intègrent dans le critère technique la qualité des produits utilisés. Cependant, le critère environnemental demeure encore assez peu utilisé (de temps en temps comme sous-critère du critère technique), mais des modalités d'exécution en matière environnemental sont plus fréquentes. - L'agglomération agit également en faveur de l'insertion dans ses marchés, notamment de travaux, par le biais d'une convention signée avec la MEFAC (Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise) en 2008. Ainsi que l'autorise l'article 14 du Code des marchés publics, Caen la mer impose aux entreprises dans un certain nombre de marchés de réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion, correspondant soit à un volume déterminé d'heures de travail, soit à un pourcentage déterminé des heures travaillées du marché. À l'occasion de la signature d'une nouvelle convention avec la MEFAC, un bilan des réalisations va être effectué prochainement afin de pouvoir faire un retour chiffré sur cette action. La clause d'insertion a été intégrée dans tous les marchés ANRU (obligation légale) et également dans les marchés assainissement dès lors que les travaux ou prestations ne nécessitent pas de qualification particulière ; elle le sera (comme pour les marchés actuellement en cours) dans les futurs marchés de collecte. Concernant le secteur « bâtiment », la réflexion est en cours en relation avec la MEFAC et la DGEC (notamment dans le cadre des gros projets à venir) et le secteur « infrastructures » commence également à être sensibilisé à la démarche. - En matière de commande publique, Caen la mer a donc engagé un processus visant à réduire l'impact environnemental et social de certains marchés. Cependant, la formalisation d'une politique d'achats responsables pourrait permettre de donner un cadre pour systématiser ces efforts et intégrer de nouvelles notions, notamment en matière de cout global (un coût qui inclut les dépenses liées à l'acquisition, l'utilisation et l'élimination du produit³), de provenance des produits (notamment par le biais d'une analyse des émissions liées à leur acheminement) et d'analyse du besoin préalablement à la commande. En effet, ces différents éléments ne sont actuellement pas pris en compte lors de l'élaboration des appels d'offre. - Une meilleure prise en compte du développement durable fait partie des projets de service en cours d'élaboration. En effet, utiliser la commande publique comme levier en faveur de l'emploi est maintenant une volonté publique mieux affichée, faisant partie des orientations générales de la politique communautaire de soutien à l'emploi adoptées en décembre 2011. D'une manière générale, les collectivités locales sont moins « frileuses » en la matière et les entreprises plus « réceptives » à appliquer les clauses d'insertion. La prise en compte du volet environnemental ne peut également que s'accroître.
Outils de mesure, de contrôle et de suivi	Au regard des informations disponibles, les outils de contrôle et de suivi apparaissent peu nombreux. Aucun inventaire comptable n'est réalisé en ce qui concerne les fournitures de bureaux et les consommables.
Groupeement d'achat et de commande	- La communauté d'agglomération ne fait pas partie d'un groupement d'achat. - Néanmoins, certains marchés sont regroupés avec la ville de Caen, notamment en matière de prestations intellectuelles (logiciels d'archives, base de données, médecine du travail). Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le partage des compétences entre les communes (eau) et Caen la mer (assainissement) conduit également à des commandes groupées ou co-maîtrise d'ouvrage.
Optimisation des livraisons et relations avec les fournisseurs	- Caen la mer ne dispose pas d'une capacité de stockage importante, notamment pour les fournitures et les consommables, ce qui amène la communauté d'agglomération à privilégier dans certains cas un stockage chez le fournisseur, ou à effectuer des commandes au coup par coup peu importantes auprès des prestataires pour diminuer les quantités à stocker. - L'optimisation des livraisons pour limiter les déplacements semble être un élément peu pris en

³ Un produit respectueux de l'environnement peut être plus cher qu'un produit ordinaire à l'achat mais moins cher sur le long terme.

	compte qui demeure néanmoins contraint par les faibles capacités de stockage de la collectivité. • A ce jour, aucune action formalisée (enquête, audit, etc.) visant à améliorer les relations avec les fournisseurs n'est recensée. • Le contrôle de la conformité des prestations avec le marché est assuré par les services concernés. De manière générale, la collectivité semble attentive au respect des exigences du marché. En ce qui concerne les clauses d'insertion sociales, le suivi de l'exécution des clauses est assuré par la MEFAC.
Sensibilisation et formation des agents	• Les agents du service de la commande publique ont été sensibilisés de manière informelle aux enjeux de l'achat responsable. Néanmoins, une formation dédiée à l'intégration de critères environnementaux et sociaux pour les agents rédigeant les appels d'offre pourrait être envisagée. • Une sensibilisation de l'ensemble des agents de la collectivité à l'usage des consommables et du matériel pourrait également être intéressante. Une enquête a été réalisée en 2010 sur l'usage du matériel informatique et des consommables et un certain nombre de formations en ont découlé pour optimiser l'utilisation du matériel. • En ce qui concerne les marchés d'entretien, nous n'avons pas d'information sur les éventuelles formations du personnel, mais des clauses sur la qualité des produits d'entretien avaient été intégrées. • Les agents des espaces verts ont été formés à l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de la Charte Bas-Normande de gestion des espaces publics. Des efforts ont également été réalisés pour réduire l'usage de ces produits et limiter leur dangerosité. • L'élaboration de l'Agenda 21 de Caen la mer devrait permettre de renforcer les actions de sensibilisation des agents aux éco-gestes.

Synthèse de la thématique Marchés publics

Points forts	Points à améliorer
• Des initiatives déjà engagées en matière d'achats et de prestations responsables. • Un service de coursiers à vélo. • Une convention avec la MEFAC pour les clauses d'insertion sociales dans les marchés de travaux. • Un effort important en matière de produits phytosanitaires (signature d'une charte).	• Pas de politique d'achat responsable formalisée. • Pas de réflexion en coût global. • Le manque de suivi des stocks. • Un manque de sensibilisation et de formation des agents. • L'absence de données chiffrées sur les initiatives engagées.

Enjeux

- Considérer l'adhésion à un réseau d'achat responsable (exemple : groupement d'achat durable du Nord-Ouest).
- Formaliser une politique d'achats responsables (choix des fournisseurs et des produits, clauses et critères sociaux et environnementaux, prise en compte du coût global, etc.) afin de réduire les impacts liés aux achats, aux prestations et aux livraisons.
- Mieux former les agents à l'utilisation du matériel (impression recto-verso, etc.) et des consommables et améliorer le suivi des stocks.

2. Énergie et eau

OBJECTIFS GÉNÉRAUX AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- > Inciter et promouvoir la maîtrise de la demande énergétique
- > Développer les énergies renouvelables
- > Favoriser les énergies renouvelables et les économies d'énergie dans tous les secteurs dont la collectivité est responsable
- > Limiter les consommations d'eau

INDICATEURS POTENTIELS (cf. Bilan Carbone Services et Patrimoine)

- > Part des sources d'énergies (fossiles, électricité, énergies renouvelables) dans les consommations des bâtiments de la collectivité
- > Émissions de GES liées au bâti
- > Émissions liées aux déplacements (y compris domicile / travail ; et professionnel)
- > Consommation d'eau

ETAT DES LIEUX

Énergie

- Un diagnostic énergétique de certains bâtiments à été effectué. Les résultats de cet audit apportent une première estimation de certaines consommations :

Estimation des consommations d'une part du patrimoine de Caen la mer⁴

	Autre	Electricité	Gaz	Total (kWh)
Culture et sports	240 005	4 374 414	14 065 111	18 679 530
Tertiaire	143 364	174 668	189 271	507 303
Total général	383 369	4 549 082	14 254 382	19 186 833
%	2,0	23,7	74,3	100,0

- Des travaux d'optimisation sur l'efficacité énergétique de certains équipements ont été réalisés (stade nautique notamment) ou sont en cours de réalisation (station d'épuration – STEP – du nouveau monde). Ils permettront par exemple de réaliser près de 800 000 € d'économie par an dans le cas de la STEP.
- Certains nouveaux équipements, comme la bibliothèque multimédia à vocation régionale (BMVR) ou l'Hôtel de la Communauté, sont pensés dès leur conception avec les nouveaux standards « bâtiment basse consommation » (BBC).
- A noter que certains investissements (école des beaux arts) ou rénovations récentes, n'ont pas bénéficié d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), même si des principes éco-responsables ont été intégrés à leur construction.
- Un Contrat performenciel a été signé avec COFELY sur les consommations énergétiques
- La plupart des véhicules de collecte roulent au Gaz Naturel de Ville, à l'exception des véhicules de la régie de collecte. Certaines voitures du pool sont équipées d'un dispositif leur permettant de fonctionner avec du GPL, cependant elles semblent majoritairement être utilisées dans leur mode traditionnel.
- Des attentes ont été soulevées dans le cadre de certains entretiens et décrites dans certains documents ⁵ transmis pour construire le diagnostic interne :

⁴ Source : Diagnostic énergétique et pré-diagnostic énergétiques réalisés par l'APAVE

⁵ Source : Fiches d'activités des directions et des services réalisées dans le cadre de l'Agenda 21.

	○ Mise en place de systèmes de régulation du chauffage et de l'éclairage. ○ Développement des dispositifs concernant les certificats d'économie d'énergie
Énergie renouvelable	• Des réflexions sont menées pour l'intégration des énergies renouvelables dans les futurs équipements. C'est le cas dans le cadre de la BMVR qui sera construite en BBC et pourrait intégrer un système de chaufferie mixte bois-gaz. • Outre, les futurs projets, il semble, au regard des informations disponibles que les énergies renouvelables ne soient pas utilisées dans les équipements de Caen la mer. • Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de certains équipements (Stade Nautique, station d'épuration), il est prévu d'améliorer l'efficacité énergétique.
Eau	• Les données concernant la consommation d'eau dans les bâtiments restent partielles. • Des possibilités de récupération d'eau de pluie ont été identifiées dans le cadre de certains diagnostics des équipements.⁶ • Des attentes ont été soulevées dans le cadre de certains entretiens et décrites dans certains documents ⁷ transmis pour construire le diagnostic interne : ○ Mise en place de systèmes économiseurs d'eau
Émissions de gaz à effet de serre	• Cf. Bilan Carbone® « Patrimoine et services »
Sensibilisation et éco-gestes	• Un guide d'utilisation du bâtiment « REMY » a été édité à destination des agents. • Information par ambassadeurs du tri et mise en œuvre du tri des déchets par les agents: ○ À partir de 2011 : sur les 3 bâtiments administratifs de Caen la mer. Il apparaît cependant que dans certains des bâtiments, le tri soit difficile à mettre en œuvre, car les bureaux des agents demeurent mal équipés et le personnel d'entretien ne semble pas formé pour assurer une bonne continuité du tri ○ À partir de 2012 : sur les autres bâtiments de Caen la mer • Sensibilisation aux éco-gestes au bureau ○ Depuis 2009, un exemple de geste visant à réduire ses déchets à la maison, au bureau, dans ses déplacements... est diffusé quotidiennement par intranet pendant la semaine de réduction des déchets ○ En 2011 le dépliant « Guide de l'écocitoyen au bureau » édité par l'ADEME a été distribué aux agents par les ambassadeurs du tri sur les 3 sites administratifs de Caen la mer

⁶ Source : Diagnostic énergétique « patinoire et piscine » - Stade Nautique – APAVE 2010

⁷ Source : Fiches d'activités des directions et des services réalisées dans le cadre de l'Agenda 21.

Synthèse de la thématique Énergie et eau

Points forts	Points à améliorer
• La prise en compte des normes, BBC notamment, dans les nouvelles constructions. • La mise en place d'actions de sensibilisation, information dans certains sites de la collectivité. • Contrat performanciel sur les consommations énergétiques. • Réflexion sur la collecte des déchets pour diminuer les fréquences de collecte. • Réflexion sur l'obtention de certificats d'économies d'énergie (création de ressources).	• La non intégration de démarche type HQE dans des investissements récents. • La faible part, voire l'absence, du recours aux énergies renouvelables dans les équipements actuels de Caen la mer. • L'absence, au regard des informations disponibles, d'une centralisation des consommations fluides (énergie et eau). • La sensibilisation des agents qui reste à déployer sur l'ensemble des sites de Caen la mer. • L'absence de dispositif de conseil en énergie (le cas échéant partagé entre les services et auprès des communes).

Enjeux

- L'intégration des nouvelles normes de construction dans les futurs projets de Caen la mer.
- Réduction des consommations de ressources fluides (énergie et eau) : sensibilisation des agents et des élus aux bonnes pratiques, développement d'un conseil en maîtrise énergétique, réhabilitation et suivi des consommations.

3. Déchets

OBJECTIFS GÉNÉRAUX AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- > Limiter la production de déchets, développer leur valorisation et la prévention des déchets (déchets évités)
- > Responsabiliser les acteurs

INDICATEURS POTENTIELS

- > Production de déchets par service et par type de déchets (tout-venant, papier, cartons, etc.), en tonne/agent/an
- > Coût annuel de la gestion des déchets internes
- > Part des déchets valorisés (par direction, par service, par catégorie de produits)
- > Part des déchets évités
- > Nombre de ramettes de papier par an (en 2010) :
 - Format A4 : 3 135 ramettes pour un coût de 9 959 € (1 ramette = 500 feuilles)
 - Format A3 : 115 ramettes pour un coût de 550€
- > Pourcentage d'imprimantes équipées de la fonction recto-verso
- > Nombre d'imprimantes personnelles : 77 imprimantes (pour les 8 bâtiments de CLM)
- > Nombre de copieurs : 28 copieurs (pour les 8 bâtiments de CLM)

ETAT DES LIEUX

Production de déchets	• La production de déchets liés aux activités de Caen la mer ne semble pas être suivie de manière globale. Il n'y a pas de pesée sur site, ni de suivi précis des consommations. L'analyse est donc difficile. Néanmoins, le recours à la dématérialisation dans plusieurs services contribue à diminuer la production de déchets. Plusieurs exemples peuvent être cités : • Acquisition et installation d'un progiciel de gestion des archives (septembre 2011). • Gestion électronique des documents, dématérialisation de documents et archivage électronique. • Dématérialisation de l'ensemble des procédures de marchés publics depuis 2004. • Développement du « e-administration » pour plus de réactivité (DGS) avec un objectif "zéro papier". • Dématérialisation des procédures de validation des décisions du Conseil Communautaire gérées par le Service des Assemblées • Réflexion sur la dématérialisation des procédures de convocation des élus aux assemblées. À ce jour, des documents de taille importante sont envoyés par la poste aux 119 membres du conseil communautaire et aux 38 membres du bureau. • Les déchets verts autour des bâtiments de Caen la mer sont valorisés (mulching pour la tonte des pelouses et autres déchets verts compostés via apport en déchèterie). • Les ordinateurs et téléphones sont donnés à des associations qui les réutilisent. • Les lampes sont traitées dans les normes par l'entreprise (obligation réglementaires). • Des attentes ont été formulées lors des entretiens : ○ Insertion d'une clause de recyclage des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) dans les marchés publics. ○ Reconditionnement des PC avec un chantier d'insertion pour une mise à disposition auprès des écoles de l'agglomération.

	○ Dématérialisation de l'ensemble des procédures administratives. ○ Numérisation des registres de délibération. ○ Mise en place d'une charte d'impression.
Élimination des déchets	• Volonté de mise en place d'actions en matière de gestion des déchets auprès des entreprises du territoire (service développement économique). • Dans le cadre de la Charte sur l'usage des produits phytosanitaires, certaines pratiques nécessitent une reconsidération⁸.
Sensibilisation des agents et des élus	• Des consignes de tri sont déployées dans certaines salles de restauration. • Des consignes sont mises en œuvre dans certaines directions pour mieux utiliser le papier. • Convocation des élus de manière dématérialisée et signatures électroniques (parapheur électronique) • Le service des assemblées a engagé une réflexion depuis 2008 afin de mettre en œuvre des outils et de procédures visant à optimiser une partie du processus de dématérialisation des actes administratifs, complété, dans un second temps, par la télétransmission des actes au contrôle de légalité. L'objectif est d'adopter une démarche 0 papier en proposant demain aux élus de Caen la mer de recevoir de manière dématérialisée les convocations des élus mais aussi de signer électroniquement (via un parapheur électronique) les courriers et actes divers. • Edition d'un guide de bon usage du bâtiment à destination des agents du site REMY. • Malgré l'information par les ambassadeurs du tri et la mise en œuvre du tri des déchets par les agents en 2011 sur les 3 bâtiments administratifs de Caen la mer (et prévue en 2012 sur les autres bâtiments de Caen la mer, il semble qu'une formation du personnel d'entretien soit nécessaire afin d'assurer la continuité du tri.

Synthèse de la thématique Déchets

Points forts	Points à améliorer
• Le recours dans certains services à des procédures dématérialisées pour limiter la production déchets papiers. • Un objectif affiché de réduction des consommations papiers. • Des consignes de tri déployées sur certains sites de Caen la mer.	• Pas de suivi des quantités de déchets (bennes non pesées). • Absence de données relatives à la production de déchets potentiellement « valorisables » (réemploi et/ou recyclage). • L'impact des consignes de tri non évalué. • Des pratiques à améliorer en matière de gestion des déchets dangereux. • Des actions de sensibilisation et d'information à réaliser sur la totalité des sites. • Manque de sensibilisation des élus.
Enjeux	
• L'établissement d'un état « zéro » de la production de déchets de Caen la mer pour en assurer le suivi. • La réduction de la quantité de déchets produits (accentuation des démarches de dématérialisation, démarche éco-responsable lors de l'organisation d'événements, sensibilisation des agents et des parties prenantes, valorisation des déchets produits). • L'exemplarité de la collectivité.	

⁸ Source : Bilan et propositions pour une amélioration des pratiques liées à l'utilisation des produits phytosanitaires – FREDON de Basse-Normandie

4. Transports et déplacements

OBJECTIFS GÉNÉRAUX AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- > Favoriser le développement des transports en commun et des modes doux
- > Responsabiliser les acteurs

INDICATEURS POTENTIELS

- > Nombre et type de véhicules du parc communautaire

11 véhicules utilitaires (au-dessus de 2.5 tonnes) : 10 diesel et 1 SP+GPL

64 véhicules particuliers : 13 diesel, 40 sans plomb, 13 SP+GPL

3 vélos électriques

- > Ancienneté du parc :

Sur les 75 véhicules légers et petits utilitaires, 25 ont moins de 5 ans et 50 ont plus de 5 ans

- > Consommation annuelle par type de carburants en 2011 (voitures et véhicules de collecte de la régie)
 - Gazole : 120 000 litres
 - Super sans plomb 95 : 30 000 litres
 - Super sans plomb 98 : 9 000 litres
 - GPL : 3 100 litres
- > Kilométrage effectué par année par les véhicules de service par type de carburant
- > Les renseignements entrés lors des pleins sont incorrects, il est donc impossible de renseigner cette question à ce jour. Par contre, les gestionnaires de clés et les carnets de bords permettront cette extraction. La première année complète sera 2012.
- > Kilométrage total effectué par année et consommation par les véhicules de collecte (en régie, Derichebourg, Véolia propreté), en 2010

Énergies	Kilométrage	Volume (GNV en m3 ; Gasoil en litres)
GNV	538 202	301 843 (données incomplètes pour tous les collecteurs)
Gasoil	337 224	86 247 (données incomplètes pour tous les collecteurs)

- > Nombre de bâtiments équipés de supports de stationnement pour les vélos
- > Nombre de bâtiments entièrement ou en partie accessibles aux personnes à mobilité réduite

ETAT DES LIEUX

Contexte et documents de programmation	• PDE en test sur la ZA du Citis • Initiatives développées par Viacités en direction des partenaires privés et publics, dont la communauté d'agglomération de Caen la mer, pour la mise en œuvre de plans de mobilité afin de favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment le covoiturage.⁹ • Développement d'un site internet de covoiturage à l'échelle régionale (www.basse-normandie.covoiturage.fr)¹⁰ • Un Plan de déplacement existant, en cours de refonte en lien avec le service des ressources humaines. • La mise en œuvre d'un Plan de Déplacement des Administrations (PDA) est prévue lors de l'installation

⁹ Source : Équipage n°3

¹⁰ Source : Équipage n°3

	dans les nouveaux locaux communautaires sur les Rives de l'Orne. • La prime transport, en partenariat avec Twisto, qui permet aux agents de bénéficier d'une offre à un tarif privilégié (-50 % sur le titre mensuel ou annuel)¹¹. • Aménagement de pistes cyclables
Accessibilité Transports	• Une accessibilité en transport en commun variable selon les sites de l'agglomération. Pas de parking à vélo sécurisé, mais présence d'arceaux sur certains sites. • La promotion de l'utilisation du vélo s'appuie sur plusieurs éléments (achat de 4 vélos électriques et navette courrier à vélo entre les sites de l'agglomération). • L'utilisation des véhicules de l'agglomération a fait l'objet d'une nouvelle organisation en septembre 2011. Les véhicules ne sont plus attribués à un agent ou à un service, mais on été mis en pool en libre service. Les conditions d'utilisation sont les suivantes : ○ pas de réservation (les clefs sont dans une armoire en libre service) ○ Covoiturage possible le midi ○ Retour des véhicules le soir • Si la mise en œuvre de ce pool a suscité chez certains de vives réactions, il semble que le système fonctionne relativement bien. Un premier bilan sera effectué au mois de mars 2012.
Accessibilité personnes à mobilité réduite	• Une commission intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) a été créée par Caen la mer en mars 2010 rassemblant 55 membres (élus, associations d'usagers, « experts »). La mission de cette commission est de dresser un état des lieux de l'accessibilité des bâtiments et espaces publics de Caen la mer. Un plan d'investissement pour la mise en accessibilité des bâtiments communautaires a été élaboré afin de permettre leur mise aux normes. • Les bâtiments Neptune et Colonel Remy sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des ascenseurs permettent d'accéder aux étages. Cependant, le bâtiment communautaire République ne permet pas cette accessibilité. • L'accessibilité des personnes à mobilité réduite et autres handicaps a également été prise en compte lors de grands projets d'aménagements comme le futur bâtiment communautaire de Caen la mer. • Le programme de réhabilitation des zones d'activités prévoit également la mise en accessibilité des zones aux personnes à mobilité réduite.
Réduction des émissions de GES	• Le parc actuel est composé de 80 véhicules dont certains au GPL, mais il semble que ces véhicules soient utilisés majoritairement dans leur mode essence. La consommation générale du parc était de 255.000,00 € en 2010 (véhicules de services et bennes de collecte des ordures). • Émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements : cf. Bilan Carbone Patrimoine et Services. • Développement du télétravail sur certains sites de l'agglomération. • Obtention d'un certificat d'éco-mobilité remis par l'ADEME en novembre 2011, au titre des navettes internes (2000 tonnes de CO2 économisés sur la période 2010 - 2011). • Projet d'acquisition de véhicules électriques (14 emplacements prévus pour recharge électrique dans le parking de l'Hôtel de la Communauté sur les Rives de l'Orne) • Il est attendu que le regroupement des services en un seul lieu (Hôtel de la communauté aux Rives de l'Orne) fera économiser des trajets et donc permettra une réduction des émissions de gaz à effet de serre (et un gain de temps de travail).
Gestion des ressources	• Mise en place d'une nouvelle organisation dans la gestion des véhicules de service avec la création de pools de véhicules partagés. Ce mode de fonctionnement se substitue à l'affectation de véhicules. Cette démarche constitue une première étape d'ajustement de la taille du parc de véhicules aux besoins de déplacements (notamment en vue de la réduction du nombre de places de stationnement

¹¹ Source : Équipage n°6

	disponible sur le futur site des Rives de l'Orne). Il permet également d'assurer une gestion homogène de la maintenance. - Des attentes ont été soulevées dans le cadre de certains entretiens et décrites dans certains documents ¹² transmis pour construire le diagnostic interne : - La mise en place d'une meilleure gestion de la flotte de véhicules avec calcul du coût global et non seulement du coût d'achat.
Sensibilisation/Formation	- Réalisation d'un guide sur l'utilisation des véhicules, comportant notamment un volet sur l'éco-conduite (dans le cadre du nouveau règlement d'utilisation des véhicules de service). - L'édition d'articles relatifs à la mobilité dans les magazines dédiés (Magazine « Équipage », la newsletter interne dédiée au développement durable) aux agents de Caen la mer. - Formation à l'éco-conduite des agents de la régie de collecte

Synthèse de la thématique Transports et déplacements

Points forts	Points à améliorer
- La volonté de sortir du « tout voiture » avec la mise en place d'un premier plan de mobilité. - Le déploiement d'une nouvelle organisation pour le partage des véhicules de service. - L'acquisition de moyens de déplacements doux (vélos électriques notamment). - Les réflexions en matière de développement du télétravail (pour limiter les déplacements). - La réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des navettes courriers à vélo. - Projet de regroupement des services aux Rives de l'Orne. - Projet de rapprochement de la régie de collecte de l'usine d'incinération des déchets.	- Un plan de mobilité qui ne concerne pas l'ensemble des sites de Caen la mer. - Une accessibilité variable des sites de Caen la mer par les transports en commun. - La non prise en compte du coût global dans l'achat des véhicules. - L'absence d'information en matière d'accessibilité des équipements de Caen la mer. - Pas de développement de la pratique du covoiturage dans la collectivité. - Peu ou pas d'utilisation des vélos par les agents pour les déplacements de service.

Enjeux

- La refonte du plan de déplacement qui sera porté par la direction des ressources humaines.
- Le développement d'actions de sensibilisation et l'acceptation des démarches de promotion des modes de déplacements alternatifs.
- L'incitation au développement des modes de déplacements doux.
- Le développement d'outils de suivi en matière de mobilité.

¹² Source : Fiches d'activités des directions et des services réalisées dans le cadre de l'Agenda 21.

5. Conditions de travail et bien-être

OBJECTIFS GÉNÉRAUX AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- > Assurer l'accessibilité aux soins
- > Réduire les risques professionnels et psychosociaux
- > Favoriser le dépistage et la prévention des risques liés à l'exercice des métiers

INDICATEURS POTENTIELS

- > Nombre d'arrêts de travail pour cause de maladie professionnelle
- > Nombre d'accidents et de verbalisation des véhicules municipaux
- > Nombre de suicides ou de tentatives de suicides

ETAT DES LIEUX

Risques professionnels et conditions matérielles de travail	• La thématique des risques professionnels semble bien prise en compte à Caen la mer. • Un technicien Hygiène et Sécurité est spécifiquement chargé de la prévention des risques professionnels pour l'ensemble des agents de l'agglomération. Sa mission première est d'accompagner la mise en place du système de management de la prévention des risques définie dans le Document Unique. Ce document réglementaire recense les risques par unité de travail sur la base d'une analyse croisée d'un poste de travail en présence du ou des agents concernés, de l'encadrant, de l'ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des mesures hygiènes et de sécurité), du service de prévention et de la médecine du travail¹³. Le Document Unique prévoit également la mise en œuvre des moyens de prévention nécessaires pour préserver la santé et la sécurité des agents. Dans ce cadre, du matériel a été acheté (casque antibruit, masque, escabeaux avec garde corps, etc.) et des formations réalisées (gestes et postures, formation des agents des espaces verts à l'usage des produits phytosanitaires, etc.). Un budget de plus de 11 000 euros a été consacré aux interventions en matière de prévention et sécurité¹⁴. ○ L'évaluation initiale de l'ensemble des postes a été réalisée à ce jour, mais la procédure de mise à jour de ces documents n'est pas encore finalisée. Un suivi serait également nécessaire afin de mesurer l'impact des mesures mises en œuvre sur les risques encourus par les agents et sur les statistiques des accidents de travail et des maladies professionnelles. • Une cellule Gestion Sociale pour l'Emploi a été créée pour gérer ces situations de reclassements. Ils ont de l'ordre de 2 ou 3 par an en moyenne. • Un réseau d'ACMO a été créé dans le cadre du schéma de prévention des risques mis en place à Caen la mer. 13 agents se sont portés volontaires pour tenir ce rôle dans leurs services respectifs. Ils ont été formés et leur rôle est de relayer les propositions émises par les agents, conseiller leur hiérarchie, et mettre en œuvre des actions de prévention¹⁵. • Une instance paritaire, le Comité Hygiène et Sécurité (CHS) a également été mise en œuvre. Composé de 10 membres (5 représentants du personnel et 5 élus communautaires), dont le médecin du travail, l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection et l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre lorsqu'une situation de son secteur est évoquée. Il est chargé d'examiner les questions relatives à la santé, à la sécurité et au bien-être des agents au travail (analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents, règlements et consignes que la collectivité adopte en matière d'hygiène et de sécurité,

¹³ Source : Entretien avec les services

¹⁴ Rapport état annuel collectivité 2009

¹⁵ Source : Équipage n°4, p 6

	enquêtes réalisées en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle, préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veille à leur mise en place). En 2009, il s'est réuni 6 fois pour examiner 18 sujets¹⁶. Les statistiques relatives à l'absentéisme, aux accidents de travail et aux maladies professionnelles constituent des indicateurs intéressants de la sécurité et du bien-être au travail. Le taux d'absentéisme – calculé sur la base du nombre des absences calendaires liées aux accidents du travail, grossesses et maternités, maladies graves, maladies longues durées, longues maladies, maladies professionnelles et maladies ordinaires – était de 4,7 % en 2009 (contre 5,8 % pour la moyenne nationale), soit un volume d'absence de 12 044 jours¹⁷, parmi lesquels 962 jours sont imputables à un accident de travail et 423 jours aux maladies professionnelles. 62 accidents de travail ayant donné lieu ou non à un arrêt de travail ont été recensés en 2009.
Risques psychosociaux et conditions psychologiques de travail	- Caen la mer n'a pas formalisé une politique de prévention des risques psychosociaux, mais des actions sont d'ores et déjà menées dans ce domaine : - Une convention a été signée en 2010 avec le CMAIC (Centre Médical Artisanal et Interprofessionnel du Calvados) afin de développer la prévention sur les risques au travail. - Près de 90 agents ont suivi les sessions de formation à la gestion des conflits. Celles-ci s'étaient sur 2 jours et étaient intégrées dans un parcours modulaire « management de proximité ». - La création d'un groupe de prévention sur la thématique de l'alcool au Travail composé de 14 agents (information collective de prévention, modification des comportements, prise de conscience de la hiérarchie). L'ensemble des services est amené à participer à des sessions de formation et de sensibilisation sur la base d'ateliers ludiques destinés à connaître le risque alcool et adapter des comportements adaptés lorsqu'un agent est exposé à ce risque. - Sensibilisation sur les relations interpersonnelles par un juriste victimologue. Il s'agit dans ce cadre de rappeler le cadre légal en matière de relations professionnelles et d'alerter sur toutes situations potentiellement sources de souffrance au travail voire de maltraitance managériale ou d'harcèlement. Cette action doit se poursuivre avec la réactualisation du règlement intérieur et du rappel des droits et obligations des agents territoriaux. - Une assistante sociale est à la disposition des agents pour les orienter et les accompagner dans leurs démarches auprès des services administratifs, des organismes médico-sociaux et des associations. En 2011, environ 160 personnes ont pris contact avec ce service. - Le Comité de Loisirs et d'Action Sociale (CLAS) propose également des aides aux familles des agents (aide pour la restauration scolaire, allocations pour les séjours de vacances, pour les enfants handicapés, etc.)¹⁸. Près de 600 agents sont adhérents et tous bénéficient d'aides variées. - La formalisation d'un plan d'actions complet en matière de risques psychosociaux est en cours afin d'agir sur plusieurs niveaux : stress, violences internes, violences externes, risques liés à l'accueil du public, conduites à risques et épuisement professionnel.

¹⁶ Source : Équipage n°2, p5 et Entretiens avec les services

¹⁷ Source : Équipage n°2, p6, Rapport état annuel collectivité 2009 (CTP)

¹⁸ Source : Équipage n°4, p4

Synthèse de la thématique Condition de travail et bien-être

Points forts	Points à améliorer
• Une bonne prise en compte des risques professionnels. • Un agent dédié à l'Hygiène et à la Sécurité. • Une assistante sociale. • De premières actions en matière de prévention des risques psychosociaux. • Agenda social en cours de mise en œuvre. • Primes et nombres de jours de congés plutôt intéressants.	• Une nécessité de suivre l'impact des mesures mises en œuvre. • Un manque de données chiffrées sur les risques au travail (accident de travail, maladies professionnelles, etc.). • La nécessité de développer les actions préventives pour limiter les risques psychosociaux (conseil, stress, etc.).
Enjeux	
• Le développement d'actions préventives pour limiter les risques psychosociaux.	

6. Organisation du travail

OBJECTIFS GÉNÉRAUX AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- > Mettre en œuvre un plan de formation prenant en compte les objectifs de développement durable.
- > Mettre en place une organisation interne favorisant la transversalité et le développement des compétences de chacun.
- > Favoriser l'intégration culturelle de tous les agents.

INDICATEURS POTENTIELS

- > Taux de rotation des agents (dont chefs de service) par an
- > Nombre de mobilités internes accompagnées et réussies
- > Nombre de formations dispensées aux agents et répartition par domaine d'activité et par catégorie
- > Taux d'emploi de personnes handicapées au sein de la mairie

ETAT DES LIEUX

Gestion des effectifs et pilotage des ressources humaines	• La communauté d'agglomération de Caen la mer est une structure récente. Créée en 2002 autour de 18 communes, elle en compte aujourd'hui 29, et l'étendue de ses compétences s'est accrue. Cette évolution a entraîné de nombreux changements structurels et humains. Ainsi, depuis 2005, la communauté d'agglomération compte environ 700 agents (contre 576 agents en 2003 et environ 73 lors de sa création). • En 2009, la collectivité employait 662 agents. Près de 93 % de ces agents étaient titulaires, et 7 % contractuels. Les agents de catégorie C représentaient 49 % du total, ceux de catégorie B 30 % et de catégorie A 21 %. • L'âge moyen des agents de Caen la mer est de 44,4 ans, très proche de la moyenne nationale évaluée à 44,2 ans. Ainsi, Caen la mer se situe dans la tendance nationale avec un pourcentage de 33 % de ses agents qui ont 50 ans ou plus. Le turnover des agents est relativement faible. • La direction des ressources humaines est composée de 20 personnes, réparties entre 4 services ¹⁹: ○ Le service emploi - compétence - environnement et vie au travail ○ Le service gestion des moyens ○ Le service paies et carrières ○ Le Comité de Loisirs et d'Action Sociale (CLAS) • Une réflexion est engagée sur l'évolution des services à l'occasion du regroupement des services aux Rives de l'Orne • Caen la mer compte 3 instances paritaires composées à 50 % de représentants du personnel et à 50 % d'élus communautaires, jouant un rôle important dans le parcours professionnel des agents et leur environnement de travail : ○ La Commission administrative paritaire (CAP), qui examine les questions relatives aux carrières des personnels (mutation, promotion, notation...). ○ Le Comité technique paritaire (CTP), qui examine les questions d'ordre général ou collectives, relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, au plan de formation, aux conditions de travail, et à la durée du travail ○ Le Comité hygiène et sécurité (CHS), en charge des questions relatives à la santé, à la sécurité et au bien-être des agents au travail.

¹⁹ Source : Organigramme détaillé de Caen la mer

	- Une cellule « gestion sociale de l'emploi » a été récemment créée pour répondre aux attentes de mobilité et/ou saisir des opportunités de reclassement. Elle est chargée d'analyser le climat social, le suivi des agents en situation de reclassement professionnel et l'adéquation entre les postes à pourvoir et les mobilités internes. Elle se réunit toutes les 5 semaines pour définir des plans d'actions et regroupe les cadres ressources humaines, le technicien hygiène et sécurité, le médecin du travail et l'assistante sociale²⁰. - Un « Agenda social » est également en cours de mise en œuvre. Il vise à faciliter la concertation entre les agents et les élus politiques sur des thèmes tels que les rémunérations, les carrières, l'action sociale ou la lutte contre la précarité.																											
Organisation du travail	- La communauté d'agglomération de Caen la mer est organisée autour d'une Direction Générale des Services, en place depuis 2008 et la nouvelle équipe communautaire, de 4 Directions Générales Adjointes, de 10 directions et d'une quarantaine de services. - Un projet d'agglomération, approuvé en 2009, définit les objectifs que se fixe Caen la mer dans ses différents domaines de compétence. Ce document est actuellement en cours de déclinaison en projets de services. La démarche engagée en matière de projets de services doit aboutir à la formalisation du projet d'administration de Caen la mer qui est une traduction opérationnelle des objectifs politiques fixés. Les agents sont invités à contribuer à l'élaboration du projet de leur service. - L'organisation du travail régie par des dispositions communes et particulières.																											
Formation et gestion des carrières	- Des efforts importants ont été réalisés par Caen la mer en matière de formation ces dernières années. Ainsi, entre 2004 à 2010, le budget consacré à la formation a progressé de plus de 400 % (hors coût liés au CNFPT). Le budget formation est établi depuis 2007 à 220 000 € par an (200 000 € pour la budget principal et 20 000 € pour le budget annexe)²¹. - Le plan de formation élaboré par Caen la mer se veut d'être un document ambitieux reflétant la nécessité d'adaptation à un environnement de travail mouvant. Ainsi, en 2010, près de 75 % des agents ont assisté à une formation, pour un total de 1838,5 jours de formation. Les chiffres clés 2010²² <table><tr><td>Nombre total de jours de formation</td><td>1838,5</td></tr><tr><td>Nombre d'actions de formation</td><td>274</td></tr><tr><td>Nombre d'inscriptions à une formation</td><td>1086</td></tr><tr><td>Nombre réel d'agents en formation</td><td>499 soit 75% de l'effectif permanent</td></tr><tr><td>Nombre moyen de jours de stage par agent</td><td>1,7</td></tr><tr><td>Nombre de congés de formation validés</td><td>2</td></tr></table><table><tr><th colspan="2">Sexe</th><th colspan="3">Catégorie</th></tr><tr><th>Femmes</th><th>Hommes</th><th>A</th><th>B</th><th>C</th></tr><tr><td>54,7%</td><td>45,3%</td><td>16,25%</td><td>33,46%</td><td>50,29%</td></tr></table> 4 actions de formation sont mises en avant : - La formation de près de 100 agents à l'utilisation de Windows 7. - La mise en œuvre de préparations internes aux oraux de concours - Formation au tutorat de l'ensemble des tuteurs des nouveaux agents recrutés en CAE - La formation au « management de proximité » des encadrants - La collectivité s'est engagée dans une démarche pilote en matière gestion des carrières. Ainsi en 2011	Nombre total de jours de formation	1838,5	Nombre d'actions de formation	274	Nombre d'inscriptions à une formation	1086	Nombre réel d'agents en formation	499 soit 75% de l'effectif permanent	Nombre moyen de jours de stage par agent	1,7	Nombre de congés de formation validés	2	Sexe		Catégorie			Femmes	Hommes	A	B	C	54,7%	45,3%	16,25%	33,46%	50,29%
Nombre total de jours de formation	1838,5																											
Nombre d'actions de formation	274																											
Nombre d'inscriptions à une formation	1086																											
Nombre réel d'agents en formation	499 soit 75% de l'effectif permanent																											
Nombre moyen de jours de stage par agent	1,7																											
Nombre de congés de formation validés	2																											
Sexe		Catégorie																										
Femmes	Hommes	A	B	C																								
54,7%	45,3%	16,25%	33,46%	50,29%																								

²⁰ Source : Équipage n°3, p5

²¹ Source : Équipage n°1, p6

²² Source : Équipage n°7, p4

	et 2012 la traditionnelle notation chiffrée des agents sera abandonnée au profit d'un entretien professionnel individuel mené par le supérieur hiérarchique direct de l'agent. Cet entretien porte sur les missions confiées, les objectifs fixés et leur niveau d'atteinte. La formation et la mobilité peuvent également être évoquées. Une formation des agents évaluateurs a été prévue et les critères d'évaluation ont été discutés dans le cadre de l'Agenda social et adopté par le Comité Technique Paritaire. Un premier bilan de cette expérience sera effectué au début de l'année 2012²³. • Les contractuels sont de plusieurs type : cdd 3 ans sur missions spécifiques ou CDD d'un an sur vacance d'emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un agent titulaire ou CDD occasionnel (besoins très ponctuels) ou contrats aidés (CAE). Pour favoriser la réussite aux concours des agents non titulaires affectés sur des emplois permanents et en vue de les recruter définitivement, des actions de préparations aux concours sont engagées. Pour les CAE et sous réserve des besoins organisationnels, une intégration est possible mais pas systématique. • Un plan de déprécarisation sera prochainement formalisé en vue de définir l'accès à l'emploi titulaire ou par le biais d'un passage sous contrat à durée indéterminée. • En outre, une réflexion sera entamée en vue de limiter le recours à l'emploi à temps non complet subi. • Concernant les reclassements, une cellule spécifique a été créée afin d'étudier les perspectives de réintégration et de réinsertion professionnelle. Ils sont de l'ordre de 2 ou 3 par an en moyenne. • La mobilité interne classique est moins structurée, mais les procédures de mobilité interne sont courantes. La création d'un outil de suivi de cette mobilité est l'un des objectifs de la Direction des Ressources Humaines.
Égalité des chances et diversité	Parité • La répartition hommes/femmes des agents semble relativement équilibrée : 51,8 % des agents sont des femmes. Cependant, les postes de direction sont majoritairement occupés par des hommes (3 femmes sur les 18 postes de directions générales adjointes et de directions). Les personnes en situation de handicap • Avec un taux d'emploi de personnes handicapées de 4,5 % de son effectif total (agents reconnus comme porteurs d'un handicap (32), commandes aux Établissement et service d'aide par le travail (ESAT)), Caen la mer n'atteint pas le seuil de 6% imposé à tout employeur public ou privé, dès lors qu'il emploie plus de 20 personnes. La direction des ressources humaines envisage actuellement la mise en œuvre d'une convention pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap. Diversité • Aucune action particulière n'est engagée sur cette thématique

²³ Source : Équipage n°8, p5

Synthèse de la thématique Organisation du travail

Points forts	Points à améliorer
• Un budget consacré à la formation important. • Un fort taux d'agents titulaires. • La réalisation de projets de services. • La formalisation à venir d'un plan d'action concernant la lutte contre la précarité des salariés.	• Un taux d'emploi des personnes handicapées qui n'atteint pas les 6 %. • Une faible représentation des femmes aux postes directionnels. • Absence d'actions en faveur de la diversité. • Continuer à développer la Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) pour la mise en place d'une gestion anticipative et préventive des ressources humaines, fonction des contraintes de l'environnement et des choix.

Enjeux

- Faciliter l'intégration des personnes handicapées.
- Lutter contre la précarité des agents non-titulaires.
- La prise en compte de la parité sur les postes de direction.

7. Gouvernance

OBJECTIFS GÉNÉRAUX AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- > Diffuser et pérenniser la démarche éco-responsable.
- > Développer la participation des agents.
- > Favoriser l'émergence de débats privilégiant la participation et l'information des agents.
- > Assurer l'information des agents et favoriser la compréhension des politiques publiques.

INDICATEURS POTENTIELS

- > Nombre d'outils favorisant la transversalité dans la mise en œuvre des actions (ex : animation transversale de groupes projets, nomination de chefs de projets, formation interne du management en mode projet, mise en place de logiciels de gestion en mode projet, ...), dans la mise en œuvre des compétences, des missions et des politiques de la collectivité ou du territoire. (ex : pilotage transversal permettant le croisement des politiques sectorielles, ...)
- > Nombre de réunions de concertation avec les agents

ETAT DES LIEUX

Communication interne	• La communication interne apparaît comme relativement peu développée à Caen la mer. Les principaux outils de communication interne sont les suivants : ○ Une publication trimestrielle, le journal Équipage, destinée à l'ensemble des agents de la collectivité (4 par an) ○ Une information quotidienne, via les Cancans d'Elmer : une nouvelle information est donnée chaque jour sur la page d'accueil du navigateur internet ○ La diffusion d'informations au travers du Réseau RH (réunion avec référents RH tous les deux mois pour meilleure circulation information) ○ Agglo Echo, vecteur d'information écrite sur les ressources humaines via la paie • Quelques éléments peuvent également être rattachés à la communication interne : financement de l'inscription à un tournoi d'une équipe sportive composée d'agents de Caen la mer, organisation de l'assemblée générale du personnel, etc. • Un projet commun entre la Ville de Caen et Caen la mer de création d'un intranet est actuellement porté par la DOSIIN (Direction de l'organisation, des systèmes d'information et de l'innovation numérique). • Une newsletter spécifique consacrée au développement durable et à l'Agenda 21 a été créée. Les agents ont également été invités à participer à des petits déjeuners et cafés débats au cours desquels ils ont été informés sur l'Agenda 21 (environ 10 % des agents y ont participé). Un réseau de référents est également en cours de constitution afin de faciliter les flux d'information en interne. • Une réflexion est engagée en vue d'allouer des moyens humains dans le cadre de cette mission de communication interne. • La communication interne demeure néanmoins peu développée à Caen la mer, notamment en raison de l'absence d'un poste dédié à la communication interne. • Cette faiblesse est perçue comme l'un des facteurs explicatifs de l'absence d'une véritable culture d'agglomération. Ce manque d'unité, relevé lors de différents entretiens avec les services, représente un enjeu important en matière de gouvernance, car les agents, issus d'horizons très divers, ne ressentent pas leur appartenance à un seul et même ensemble. Cet enjeu est encore accentué par le fait que les différents services de la communauté d'agglomération ne soient pas réunis sur un site unique. Le rassemblement en 2013 de l'ensemble des services de l'agglomération dans un hôtel de la communauté sur les Rives de l'Orne est attendu comme un élément pouvant favoriser l'émergence

	d'une culture commune ²⁴ .
Transversalité	- Il est difficile de dresser un constat global concernant la transversalité. En effet, si la culture de la transversalité semble relativement bien ancrée entre certains services d'une même direction, ce n'est pas systématiquement le cas. Les entretiens réalisés en interne ont révélé des faiblesses portant sur le manque d'animation du travail d'équipe interservices, pouvant conduire à des dysfonctionnements importants²⁵. - L'absence d'une « culture d'agglomération » est citée comme l'un des facteurs qui explique le cloisonnement entre services. - Les entretiens avec les services ont révélé une forte attente pour la création d'espaces, qu'ils soient formels ou informels, physiques ou numériques, afin de permettre le partage des bonnes pratiques et faciliter le travail en commun. - Des initiatives sont néanmoins déjà mises en œuvre pour faciliter les échanges et la coopération entre les différentes directions et les services : - Le CODIR (Comité de Direction Générale réunissant le DGS, les DGA et quelques directeurs (DRH, directeur de l'administration générale....)) - Des séminaires du comité de projet (ensemble des directeurs) sont organisés - Des séminaires des cadres (3 par an), lors desquels le transfert d'information semble privilégié à l'échange entre les cadres des différents services²⁶. - Une procédure de conduite de projet (ossature minimale commune en matière de conduite de projet) a été formalisée en 2011. Elle vise à faciliter la gestion de projet et la transversalité entre les différents services et directions. Cette méthode commune a été élaborée par un groupe de travail de chefs de projets expérimentés. Ces derniers ont vocation à être support et tuteurs auprès des jeunes chefs de projets. Il s'agit d'apporter une méthodologie générale aux chefs de projets identifiés dans la revue des projets. Chaque chef de projet, après avoir été missionné par le biais d'une lettre de mission émanant du DGS, sera à même de constituer une équipe de projet et d'en assurer l'animation et le pilotage global.
Participation et ouverture au dialogue social	- Caen la mer compte 3 instances paritaires composées à 50 % de représentants du personnel et à 50 % d'élus communautaires, jouant un rôle important dans le parcours professionnel des agents et leur environnement de travail : - La Commission administrative paritaire (CAP), qui examine les questions relatives aux carrières des personnels (mutation, promotion, notation...). - Le Comité technique paritaire (CTP), qui examine les questions d'ordre général ou collectives, relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, au plan de formation, aux conditions de travail, et à la durée du travail - Le Comité hygiène et sécurité (CHS), en charge des questions relatives à la santé, à la sécurité et au bien-être des agents au travail. - Des réunions ponctuelles regroupant les agents et leurs directions nous ont également été rapportées, notamment dans le cadre de l'élaboration des projets de services, mais la collectivité ne dispose pas d'un véritable outil de concertation interne. - Une consultation des agents sur l'organisation du travail en interne a été réalisée, mais les résultats ne nous ont pas été transmis. - Une page du journal trimestriel Équipage est réservée aux syndicats. Les revendications portent principalement sur les éléments traités en CAP et CTP (régime indemnitaire, ratios d'avancement

²⁴ Source : Entretien avec les services de Caen la mer

²⁵ La nécessité d'intégrer le service de collecte des déchets dès l'étape de conception d'un bâtiment a été citée à plusieurs reprises.

²⁶ Source : Entretiens avec les services de Caen la mer

	pour les différentes catégories, etc.) • Un agenda social a également été mis en œuvre afin de faciliter la concertation entre les agents et les élus politiques sur des thèmes tels que les rémunérations, les carrières, l'action sociale ou la lutte contre la précarité. • Globalement, il apparaît que le climat social est parfois tendu (notamment avec les organisations syndicales en agenda social (négociations sur les rémunérations) et en CTP (Comité Technique Paritaire) mais sans conflits majeurs d'importance concrétisés par des grèves pour motif local. Le nombre de jours de grève effectués par les agents demeure faible (52 jours au total en 2009 uniquement pour des mots d'ordre nationaux). Cependant, il existe dans certains services des situations difficiles et qui sont traitées par diverses mesures (médiation interne, communication, recrutement externe, redéploiements). • Le souci d'un dialogue social de qualité constitue cependant un objectif à atteindre. A cette fin, des réunions OS/RH sont organisées et des sessions sous forme de groupe de travail participatif sont proposées.
Relation avec les parties prenantes	• Les projets de services – en cours d'élaboration – devraient être l'occasion d'identifier les parties prenantes avec lesquelles le service est appelé à collaborer. A ce jour, les relations avec les acteurs externes demeurent peu formalisées. • Le conseil de développement, organe commun à Caen la mer et Caen Métropole, est une instance consultative de réflexion et de proposition, qui permet aux représentants de la société civile d'apporter un éclairage sur les choix à opérer par les élus locaux en matière d'aménagement et de développement du territoire. Il comprend 70 membres issus des milieux économiques, sociaux, culturels, associatifs et des personnalités qualifiées²⁷. • Les relations avec les communes de la communauté d'agglomération se font par le biais de la représentation des élus dans différents organes : ○ 10 commissions thématiques 1. Aménagement et urbanisme 2. Assainissement 3. Culture et sports 4. Développement économique, recherche et emploi 5. Environnement et développement durable 6. Finances 7. Habitat 8. Littoral 9. Personnel, administration générale et communication 10. Transports, déplacements et infrastructures ○ Un bureau communautaire composé de 38 membres : Le Bureau Etudie Examine et émet des avis sur les propositions des commissions (préparation des décisions du Conseil) Décide Délibère sur les affaires pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil. ○ Un Conseil communautaire composé de conseillers représentant les 29 communes

²⁷ Source : Site internet de Caen métropole - <http://caen-metropole.fr>

de la communauté d'agglomération de Caen la mer (119 conseillers et 33 suppléants).

Le conseil communautaire :

119 conseillers représentant 29 communes en 2004
dont le président de la communauté d'agglomération.

Instance de décision

Délibère sur les affaires de la communauté d'agglomération de Caen la mer, notamment :

- débat d'orientation budgétaire,
- vote du budget,
- approuve le compte administratif
- définit les orientations en matière d'aménagement communautaire et d'équilibre social de l'habitat.

Délégations

délègue une partie de ses attributions au président et au bureau.

- Une conférence des maires a également lieu à l'instigation de la ville centre de façon régulière. Cette instance informelle montre la volonté des communes de collaborer.
- La mise en œuvre d'outils de démocratie participative est également évoquée : encourager l'accès des citoyens aux délibérations via l'outil Internet de Caen la mer ou mettre en œuvre la retransmission vidéo des débats du conseil communautaire.

Synthèse de la thématique Gouvernance

Points forts	Points à améliorer
• L'existence d'un comité de projet. • La mise en œuvre prochaine d'une démarche commune de conduite de projet. • La mise en œuvre d'une communication interne spécifique à l'Agenda 21.	• Un cloisonnement des services qui demeure. • Une faiblesse de la communication interne. • L'absence d'une culture ou identité commune entre les agents de la collectivité. • Manque de connaissance de la part des agents sur le fonctionnement même de l'institution et de l'appropriation des procédures existantes, notamment dans le cadre des mutualisations en cours.

Enjeux

- L'amplification de la transversalité entre les services.
- L'amélioration de la communication en interne.
- Le développement de la participation et de la concertation.
- L'émergence d'une culture commune d'agglomération.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC INTERNE

L'engagement de Caen la mer dans une démarche Agenda 21 traduit une volonté politique forte de faire évoluer à la fois son territoire d'une part, et ses pratiques dans l'exercice de ses compétences d'autre part. Cette volonté politique se traduit par la réalisation d'un diagnostic de ses pratiques interne et d'un Bilan Carbone® « Patrimoine et Services » dans un premier temps, puis dans un second temps par l'élaboration d'un plan d'action interne visant à renforcer son exemplarité.

La synthèse ci-dessous présente, par thématique, les principaux éléments du diagnostic interne :

MARCHES PUBLICS

Plusieurs initiatives ont d'ores et déjà été engagées par la collectivité pour renforcer son exemplarité en matière de commande publique, notamment en matière d'insertion et en matière de produits phytosanitaires. La formalisation d'une véritable politique d'achat durable (choix des fournisseurs et des produits, clauses et critères sociaux et environnementaux, prise en compte du cout global, etc.) serait cependant nécessaire pour améliorer les performances de Caen la mer en matière de marchés publics.

ÉNERGIE ET EAU

La Communauté d'Agglomération de Caen la mer agit en interne pour réduire ses consommations de fluides et d'énergie même si elle a peu recours aujourd'hui aux énergies renouvelables : normes BBC dans les nouvelles constructions, sensibilisation d'une partie des agents, réflexion sur les certificats d'économies d'énergies, mise en commun des véhicules de service, etc. En outre la gestion des équipements est confiée à une société au travers d'un contrat "performantiel". La réduction des consommations d'énergie et de consommables (dont l'eau) y figure donc comme objectifs. Par ailleurs, les études d'efficacité énergétiques ont été réalisées sur les principaux équipements. Pour la station d'épuration notamment, il est prévu des travaux qui tout en augmentant sa capacité, feraient économiser 12 millions de KWh et 800 000 € par an. L'Agenda 21 représente une opportunité pour formaliser et développer une politique d'action dans ce domaine.

DECHETS

Procédure de dématérialisation, mise en œuvre du tri sélectif et sensibilisation des agents sont autant d'actions en cours de déploiement par la collectivité, malgré l'absence d'un véritable état des lieux de sa production de déchet. L'enjeu majeur sur cette thématique demeure bien sûr la réduction à la source de la quantité de déchets produits, elle pourrait notamment se traduire par une accentuation de la dématérialisation et la mise en œuvre d'action éco-responsables en interne (disparition des gobelets plastiques, plan d'impression, etc.).

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Le rassemblement sur un site commun et bien desservi de l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération de Caen la mer représentera une opportunité majeure pour poser les bases d'un nouveau plan de déplacement ambitieux. Caen la mer n'est cependant pas restée dans l'expectative et a d'ores et déjà mis en œuvre de nombreuses actions en la matière : ébauche d'un premier plan de déplacement, acquisition de vélos électriques, mise en pool de la flotte, contrat avec des coursiers à vélo, etc.

CONDITION DE TRAVAIL ET BIEN-ETRE

En matière de conditions de travail et de bien-être au travail, si les risques professionnels semblent bien pris en compte, l'action en matière de risque psychosociaux pourrait être développée. L'élaboration d'un plan spécifique est actuellement à l'étude. Un agenda social en cours de mise en œuvre vise à améliorer le dialogue entre les différentes parties prenantes, notamment sur les conditions de travail et la rémunération. Malgré quelques tensions, le climat social reste globalement bon.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Caen la mer compte un fort taux d'agents titulaire, et s'attache à lutter contre la précarité de ses salariés, elle consacre en outre un budget important à la formation. Cependant, des efforts seraient à mettre en œuvre en faveur de l'emploi des personnes porteuses d'un handicap, de la parité, et de la diversité.

GOUVERNANCE

La Communauté d'agglomération de Caen la mer se caractérise par un relatif cloisonnement entre les différents services et par l'absence d'une véritable culture commune partagée par l'ensemble des agents de la collectivité, du fait notamment de l'éclatement des services sur différents sites et d'une communication interne relativement faible. La création d'un comité de projet et la mise en œuvre d'une démarche commune de conduite de projet a pour objectif de remédier à ces constats. L'installation de Caen la mer sur un seul et unique site devrait également créer les conditions favorables au développement de la transversalité et d'une identité commune.

Enjeux majeurs

- Réduire les impacts de l'activité de Caen la mer sur l'environnement et le climat (déplacements, bâtiments, consommation d'eau et d'énergie, déchets, etc.).
- Formaliser une politique d'achats responsables (choix des fournisseurs et des produits, clauses et critères sociaux et environnementaux, prise en compte du coût global, etc.) afin de réduire les impacts liés aux achats, aux prestations et aux livraisons.
- Favoriser l'émergence d'une véritable culture d'agglomération (communication interne, transversalité, participation et concertation, écoresponsabilité, etc.).
- Favoriser l'intégration de tous au sein de la Communauté d'agglomération (diversité, handicap, parité) et lutter contre la précarité des agents.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des entretiens réalisés

	Direction	Service
1. ALLIARD A.M.	Direction de l'administration générale	
2. AUBRY B.	Direction des Ressources Humaines	
3. BONAPARTE P.	Direction des bâtiments	
4. BOUVET A.	Direction des Ressources Humaines	Hygiène, sécurité
5. BOUVET C.H.	DGA finances et coordination du développement économique	
6. BUHOT C.	DGA de l'habitat, du foncier et de l'aménagement et de la politique de la ville	Politique de la ville et soutien à l'emploi
7. CHARRIER L.	Direction de l'administration générale	Service Documentation et archives
8. DESNEUX C.	Direction des infrastructures	
9. DESREAC N.	Direction générale des services	Service des Sports
10.DEVIN G.	Direction générale des services	Service du Littoral
11.DUBOIS J.L.	Direction du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche	
12.FOURQUET G.	Direction générale des services	
13.GANDON A.	Direction des infrastructures	Service Infrastructures et gestion des zones d'activités
14.GRUENAI A.	Vice-président délégué à l'environnement et au développement durable	
15.GUILLARD A.	Direction de l'administration générale	Commande publique et moyens généraux
16.GUILLEMETTE O.	Direction générale des services	Service Secrétariat des Assemblées
17.JEAN C.	Direction du développement durable	Service Traitement des déchets ménagers et assimilés
18.LAILLE M.	Direction de l'administration générale	Service Affaires juridiques, CADA et CNIL
19.LAUDRIN J.M.	DGA de l'environnement et de la construction	
20.LECLERE A.	Direction de l'administration générale	Service Commande publique et moyens généraux
21.LEGALLOIS J.	Direction des finances	Contrôle des concessions
22.LEILLARD P.	Direction de la culture	
23. LEPAIGNEUIL A.	Direction des infrastructures	Espaces verts - Gestion des ZAC
24.MARIE C.	DGA de l'habitat, du foncier et de l'aménagement et de la politique de la ville	Direction de l'Habitat
25.MARTIN P.A	Direction de l'organisation, des systèmes d'information et de l'innovation numérique (DOSIIN)	
26.MERLOT J.L.	DGA de l'habitat, du foncier et de l'aménagement et de la politique de la ville	
27.MORICET P.	Direction du développement durable	Agenda 21 et développement durable
28.PAPIN S.	Direction des bâtiments	Cellule grands projets agglo

29.PATRY P.

Direction des ressources humaines

30.ROBBE J.M.

Direction de l'eau et de l'assainissement

31.THEBAULT M.

Direction de la communication

32.TRUCHY L.

Direction du développement durable

33.VALLOT I.

Direction des finances

Service Budget et comptabilité

34.VARGOZ J.DGA de l'habitat, du foncier et de l'aménagement et de la
politique de la ville

Service Aménagement et urbanisme

Annexe 2 : Bibliographie et sites internet consultés

- APAVE, Diagnostic énergétique et pré-diagnostic énergétiques des bâtiments de Caen la mer
- Caen la mer, Fiches d'activités des directions et des services réalisées dans le cadre de l'Agenda 21, 2011
- FREDON de Basse-Normandie, Bilan et propositions pour une amélioration des pratiques liées à l'utilisation des produits phytosanitaires, 2011
- Publication interne Équipage (n°1 à n°8)
- Caen la mer, Organigramme détaillé de Caen la mer, 2011
- Caen la mer, Projet d'agglomération, 2010
- Site internet de Caen métropole - <http://caen-metropole.fr>
- Caen la mer, Bilan Social 2010 CTP du 29 juin 2010
- Caen la mer, Guide des éco-gestes du bâtiment Remy
- Caen la mer, Consommations du parc motorisé de Caen la mer
- Caen, la mer, Surface assurées
- Caen la mer, Document Unique des risques
- Caen la mer, Rapport de l'état annuel de la collectivité, 2009

Document de synthèse Diagnostic territorial partagé et Diagnostic interne



Agenda 21 **AGGLO CAEN LA MER**



acs
MOBILITÉ
TERRITOIRES
ENVIRONNEMENT

30/03/2012

L'engagement de Caen la mer dans une démarche Agenda 21 traduit une volonté politique forte de faire évoluer à la fois son territoire et ses pratiques dans l'exercice de ses compétences ou dans son fonctionnement. Cette volonté politique se traduit par la réalisation d'une part d'un diagnostic territorial partagé, et d'autre part, d'un diagnostic interne des pratiques internes à la collectivité.

Ces diagnostics ont permis d'identifier les principaux points forts (forces), points à améliorer (fragilités), au regard du développement durable et de dégager les principaux enjeux du territoire et de la collectivité elle-même.

L'examen de ces enjeux et leur priorisation permettront ensuite de poser les bases de la stratégie locale de développement durable de Caen la mer qui se déclinera en un plan d'action opérationnel.

Sommaire

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE : SYNTHÈSE	3
DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ : SYNTHÈSE PAR DOMAINE	3
0. DÉMOGRAPHIE	3
1. ACCÈS À LA CONNAISSANCE	3
2. AGRICULTURE ET GESTION DES FORÊTS	4
3. CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	5
4. CULTURE	6
5. DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES	6
6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	7
7. EMPLOI	8
8. ÉNERGIE	9
9. DECHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT	9
10. SANTÉ	10
11. SÉCURITÉ	11
12. SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	11
13. SPORTS ET LOISIRS	12
14. TOURISME	13
15. URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT	13
DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ : SYNTHÈSE PAR FINALITE	15
1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE	15
2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	16
3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	17
4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS	18
5. DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	19
DIAGNOSTIC INTERNE : SYNTHÈSE	20
MARCHES PUBLICS	20
ÉNERGIE ET EAU	20
DECHETS	20
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	20
CONDITION DE TRAVAIL ET BIEN-ETRE	20
ORGANISATION DU TRAVAIL	21
GOUVERNANCE	21
CONCLUSION	22

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE : SYNTHÈSE

Le diagnostic territorial partagé a permis de faire l'état des lieux du territoire de Caen la mer, d'identifier les principaux points forts (forces), points à améliorer (fragilités), au regard du développement durable.

Les constats établis au cours de ce diagnostic, enrichis par les contributions des participants aux ateliers, permettent de dégager les principaux enjeux qui se posent pour le territoire de la Communauté d'agglomération Caen la mer.

Ils sont résumés dans un premier temps par domaine (correspondants aux thématiques proposées dans le Cadre de référence des Projets Territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux), puis synthétisés par finalité du développement durable (5 tableaux récapitulatifs) afin de renforcer la transversalité du diagnostic.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ : SYNTHÈSE PAR DOMAINE

0. DÉMOGRAPHIE

Composée de 29 communes, la Communauté d'agglomération de Caen la mer compte 218195 habitants. Du fait d'un solde migratoire négatif depuis 1975 et d'un solde naturel faible, le territoire connaît une faible croissance démographique. La population de l'agglomération connaît donc actuellement un vieillissement, malgré la présence d'une population estudiantine importante.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Une population qui demeure globalement jeune. • L'accueil d'une population mixte au regard des catégories socioprofessionnelles (toutes les catégories sont représentées). • Une forte mobilité des jeunes. • Un nombre important d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures qui contribue à asseoir le statut de métropole de Caen la mer.	• Un solde migratoire négatif. • Des inégalités spatiales en termes de répartition des catégories socioprofessionnelles. • Le départ des jeunes actifs du territoire. • Une augmentation du nombre de personnes vivant seules. • Un départ des familles vers la périphérie.

Enjeux majeurs

- Relancer le dynamisme démographique et renforcer l'attractivité de l'agglomération en proposant une offre de logements adaptée aux besoins des populations (taille et prix des logements) et en augmentant l'offre de logements sur le territoire, de façon coordonnée entre les communes, dans les secteurs déjà urbanisés.
- Rendre le territoire attractif pour les jeunes actifs.

1. ACCÈS À LA CONNAISSANCE

Caen la mer dispose d'une offre universitaire riche, attirant la majorité des étudiants bas-normands. Elle dispose notamment de formations de pointe dans le domaine des nouvelles technologies et notamment des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de centres de recherche renommés.

L'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs est facilité par la richesse de l'offre et des tarifs globalement peu élevés. Caen la mer offre – par le biais de subventions – un soutien important aux différentes structures, et mène également un certain nombre d'actions de sensibilisation.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un choix adapté et large de formations générales et professionnelles. • L'existence de pôles universitaires de pointe. • Le travail de concertation important avec les entreprises lors de la création de formation. • Le bon développement des filières de formation dans le domaine des nouvelles technologies.	• Le peu de sensibilisation au développement durable du jeune public. • L'accès à l'enseignement supérieur. • L'accès à la formation continue et à la reconversion professionnelle. • L'accès aux réseaux sociaux. • La difficulté d'accès à certains lieux culturels en transports en commun. • Le manque d'accompagnement à la sortie des études. • Le départ des étudiants diplômés après leurs études.

Enjeux majeurs
• Contribuer à maintenir les jeunes dans l'agglomération par une offre d'éducation associant qualité et lien avec les besoins du territoire (mise en réseau des acteurs, apprentissage adapté aux activités du territoire et en lien avec les entreprises) et un accompagnement des jeunes à la fin de leur formation). • Poursuivre la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'accès de tous à l'éducation, à la culture et aux loisirs (accessibilité en transports en commun, répartition des équipements, tarifs, médiation culturelle, etc.).

2. AGRICULTURE ET GESTION DES FORÊTS

Le territoire de Caen la mer se caractérise par une forte présence d'espaces agricoles (54 % du territoire), des exploitations de taille relativement importante et la prépondérance des grandes cultures céréalières intensives. Cependant, ces terres agricoles sont soumises à une forte pression, du fait d'un étalement urbain tendanciel (facilité par l'absence de limites physiques naturelles), ayant impliqué l'artificialisation de plus de 300ha de terres entre 2000 et 2006. 4 exploitations agricoles certifiées « Agriculture Biologique » sont dénombrées sur le territoire. L'action de Caen la mer et de ses partenaires en matière d'agriculture s'est traduite par l'élaboration d'une Charte des territoires ruraux et périurbains aux objectifs ambitieux.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Des terres agricoles à fort potentiel de production. • Des filières reconnues de qualité (filière lin). • Une augmentation maîtrisée de la taille des exploitations. • La création et la valorisation des parcs périurbains pour maîtriser l'urbanisation et limiter l'artificialisation des terres. • La mixité du territoire entre ville et campagne. • Le développement des circuits courts (ANATOLE) avec la chambre d'agriculture du Calvados. • Une industrie agroalimentaire adossée à une véritable filière qui englobe la production agricole, la transformation, le transport et la logistique.	• Le renouvellement des actifs agricoles. • Des surfaces insuffisantes dédiées au maraîchage face à la prépondérance des grandes cultures céréalières. Difficulté d'acheter les parcelles nécessaires à l'implantation d'une agriculture de maraîchage aux exigences différentes (taille, prix, intrants...). • Le faible développement des systèmes de production tournés vers une valorisation locale. • Le faible développement des débouchés locaux pour l'émergence de productions de filières de circuits courts et/ou biologique. • Une forte pression sur les terres agricoles du fait de l'étalement urbain. • Une filière agrotouristique peu, voire pas, développée sur le territoire. • Des systèmes agricoles dont les pratiques peuvent induire

	des risques environnementaux quant au stockage, transport et usage des intrants. • Un territoire globalement peu boisé, ce qui limite le développement de la filière bois énergie (approvisionnement local). • L'absence de mesures agro-environnementales territorialisées sur le territoire de l'agglomération.

Enjeux majeurs

- Maîtriser de façon coordonnée l'étalement urbain, la consommation de terres agricoles et d'espaces naturels.
- Pérenniser l'activité agricole en facilitant le maintien et la reprise des exploitations (diversification des sources de revenus, reprise des exploitations par de jeunes agriculteurs).
- Favoriser des pratiques plus respectueuses de l'environnement – notamment de la ressource en eau –, l'émergence de nouvelles filières (maraîchage, agriculture biologique, circuits courts de distribution, filière bois, agrotourisme, bioressources...) et la mise en valeur du patrimoine et des productions de qualité. Coordonner les collectivités locales pour favoriser le développement de productions en circuits courts et/ou biologiques.

3. CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Caen la mer dispose d'un patrimoine local riche, avec des paysages divers (campagne, bois, milieux humides, littoral, ville, etc.) et présente un visage aéré du fait de nombreux espaces verts. Plusieurs espaces sont protégés au regard de leur intérêt écologique et une trame verte et bleue a été mise en œuvre, mais la diversité biologique demeure relativement faible. Les sols présentent une qualité exceptionnelle pour l'agriculture. Cette richesse est cependant fragilisée par des pratiques agricoles globalement intensives et par l'étalement urbain. Si la qualité de l'air est majoritairement bonne tout au long de l'année, la qualité des eaux, notamment de surface, apparaît comme dégradée, malgré des actions entreprises pour l'améliorer.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• La création des parcs périurbains et la Charte des territoires ruraux et périurbains. La trame verte et bleue définie dans le cadre du SCoT. • Un cadre de vie agréable, des paysages divers et offrant des vues panoramiques. • Une qualité de l'air reconnue comme bonne au regard de l'indice ATMO, facilitée par des conditions physiques favorables (plaine, vents marins) mais une vigilance à maintenir (qualité dégradée depuis quelques années). • La prise en compte de la gestion de l'eau à l'échelle locale par l'élaboration de SAGE. • Des opportunités de requalification des sites et sols pollués dans le cadre des futurs projets d'aménagement. • La gestion du trait de côte menée à l'échelle intercommunale.	• Une diversité biologique relativement faible du fait des caractéristiques agricoles du territoire et des coupures liées aux grandes infrastructures. • La possibilité rendue par le SCoT d'une extension (limitée) de l'urbanisation dans certains espaces de la trame verte et bleue. • Une sensibilité notable sur la qualité des eaux de surface et souterraines. • Une concentration des sites potentiellement pollués par des hydrocarbures dans le secteur industrialo-portuaire. • Une zone littorale sensible sur les paramètres bactériologiques et phyto-toxiques. • La gestion des eaux pluviales à améliorer.

Enjeux majeurs

- Préserver la biodiversité du territoire et la spécificité des paysages locaux.
- Mettre en valeur les zones côtières (plages), leurs activités, leur biodiversité, en maîtrisant la qualité de l'eau littorale.
- Favoriser la place de la nature en milieu urbain.
- Améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire.
- Maintenir la qualité de l'air au regard du développement de l'agglomération caennaise (activités, logements) et des transports induits.

4. CULTURE

Caen la mer connaît un dynamisme culturel important, du fait d'une offre riche et de nombreux équipements. Exerçant désormais sa compétence sur un certain nombre d'établissements culturels, la communauté d'agglomération met en œuvre une politique ambitieuse d'accessibilité à la culture, qui se traduit par une politique tarifaire incitative et des animations à destination des différents publics. Cette action est en outre relayée par une vie associative abondante.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• La richesse patrimoniale. • La diversité des propositions culturelles et artistiques et le dynamisme du milieu culturel. • Des tarifs attractifs et une programmation culturelle et artistique ouverte à tous.	• Les déséquilibres territoriaux avec une grande disparité d'équipements sur le territoire. • La mise en réseau et la cohérence culturelle insuffisante entre les communes. • L'offre de transport limitée pour accéder à la culture.

Enjeux majeurs

- Poursuivre et développer les actions visant à favoriser l'accès de tous à la culture (handicap, politique tarifaire, culture hors les murs (hors équipements classiques), transport).
- Améliorer la lisibilité de l'offre sur le territoire par le développement de la communication et la mise en débat d'une politique culturelle commune dans l'agglomération.

5. DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

Caen la mer dispose d'un réseau d'infrastructures de transport développé et bien relié aux territoires environnants. Son réseau de transports en commun est également très étendu, mais reste globalement peu rapide, facteur – qui en lien avec la facilité de circulation en véhicule individuel – explique partiellement la place prépondérante qu'occupe la voiture sur le territoire. Consciente de cet enjeu, Caen la mer met en œuvre, notamment par l'intermédiaire de Viacités, de nombreuses actions pour inciter à une modification des modes de déplacement utilisés (adoption d'un Projet Global de Mobilité Durable à 20 ou 30 ans, développement du réseau, Étude ménages déplacements pour mieux comprendre les besoins, etc.).

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- Un territoire bien desservi, avec des infrastructures de transport hiérarchisées. - Un réseau de transports en commun bien développé. - Un système de vélos en libre service mais limité à Caen. - Un projet ambitieux en matière de mobilité durable. - Une qualité de l'air globalement bonne, mais une vigilance à renforcer notamment le long des axes de communication. - Une bonne desserte par le train avec les principaux pôles régionaux, malgré un temps de transport peu attractif pour certaines destinations.	- Une forte dépendance des habitants de Caen la mer aux véhicules personnels motorisés. - Une part modale des transports en communs et des modes de déplacements doux qui demeure faible. - Le vieillissement prématuré du tramway sur pneus. - Des émissions importantes de gaz à effet de serre et de microparticules liées à l'usage de la voiture. - Des parcs relais en nombre limité et peu utilisés et une politique de stationnement peu contraignante qui ne favorise pas le changement de mode à l'entrée de l'agglomération. - Une vitesse commerciale des bus relativement faible. - Une desserte ferroviaire très peu développée en dehors des grands pôles dans la région.

Enjeux majeurs

- Créer les circonstances favorables à un transfert modal (plan de déplacement urbain) entre véhicule individuel – occupant aujourd'hui une place prépondérante – et modes de circulation doux, transports en commun, covoiturage (développement du réseau, amélioration de la vitesse commerciale des bus, sensibilisation des différents publics, localisation et développement des parcs relais, plans de mobilité, etc.).
- Limiter l'impact des déplacements des personnes et des marchandises sur l'environnement (maintien de la biodiversité, réduction des émissions des gaz à effets de serre et des microparticules, etc.).

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Avec un modèle économique en voie de tertiarisation, Caen la mer possède une attractivité économique non-négligeable et s'oriente résolument, avec notamment l'appui de son agence de développement économique (Synergia) vers les nouvelles technologies et l'innovation. Le territoire doit en effet faire face au déclin de son industrie, qui conserve tout de même encore aujourd'hui une place importante dans l'économie de ce bassin d'emploi.

La Communauté d'agglomération Caen la mer mène une politique ambitieuse en matière de développement économique et s'est également engagée dans un processus de requalification et la densification d'un certain nombre de zones d'activités vieillissantes.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- Un potentiel de développement lié à la part des emplois cadres sur le territoire et un potentiel touristique important. - Un réseau d'acteurs institutionnels du développement économique organisés répondant aux sollicitations du monde de l'entreprise par des outils adaptés. - Une offre commerciale répondant à de nombreux besoins. 1^{er} pôle commercial de la région. - Un territoire développé, au regard de la création d'entreprises et de leur pérennité. Une démarche soutenue par la mise en place de pépinières d'entreprises thématiques. - Une politique orientée vers le développement de la recherche et de l'innovation (développement des filières et soutien des pôles de compétitivité).	- Une activité économique et commerciale fortement polarisée, qui implique des déplacements individuels importants et une consommation d'espaces en périphérie du centre urbain. - L'image d'un territoire économiquement sinistré du fait des fermetures d'usines, entraînant une perception faussée du dynamisme économique. - Une économie territoriale fondée sur des secteurs dépendants de la conjoncture nationale et internationale. - Des commerces de proximité en concurrence avec des espaces commerciaux périphériques nombreux. - Une caractéristique littorale peu valorisée (potentiel d'activités : pêche, loisirs, transport maritime...)

Enjeux majeurs

- Valoriser le territoire de Caen la mer (dynamisme économique, formation professionnelle et qualifiée adaptée aux besoins des entreprises du territoire, développement endogène, services associés et qualité de vie - crèches, lycées, équipements culturels, sports, littoral, activités nautiques et portuaires) et renforcer l'attractivité économique (marketing territorial, services proposés aux entreprises et entrepreneurs).
- Inciter les activités à être en cohérence avec le développement durable (circuits courts, proximité et accessibilité des commerces, impacts des zones d'activités, etc.).
- Valoriser une réalité dynamique du territoire, la recherche et l'innovation (sociale, technique...), par notamment le développement endogène (économie sociale et solidaire, savoir-faire locaux, circuits courts). L'affirmer par l'écoconditionnalité des aides en cohérence avec les autres acteurs financeurs du territoire.
- Favoriser l'engagement des entreprises dans des démarches de développement durable (Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), économie sociale et solidaire, plan de déplacement, savoir-faire locaux, circuits courts).
- Requalifier et densifier les zones d'activités pour limiter l'étalement urbain et respecter l'environnement.
- Rendre l'économie sociale et solidaire plus lisible et attractive dans l'agglomération.

7. EMPLOI

Avec un taux de demandeurs d'emploi atteignant 10,6 % de la population active en Juin 2011, le marché de l'emploi a connu une dégradation à Caen la mer. Les taux atteints à Caen la mer sont supérieurs aux taux départementaux et nationaux et masquent des disparités entre les communes de l'agglomération.

De nombreux acteurs œuvrent en faveur de l'emploi sur le territoire. Bien que de compétence communale, l'emploi représente l'une des préoccupations de la Communauté d'agglomération. Ainsi, Caen la mer soutient et s'associe aux différents acteurs (Mission locale, MEFAC, AIAE, etc.).

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un tissu de services marchands et non marchands. • La politique pour l'emploi de Caen la mer. • La réorientation des activités vers de nouvelles technologies porteuses et diversifiées (numérique, maritime...). • La bonne collaboration de tous les acteurs de l'emploi. • Des chantiers et projets importants sur le territoire : dynamique de la commande publique.	• Un tissu économique fragile avec une industrie en déclin. • Un taux de chômage important, notamment celui des seniors et des chômeurs de longue durée. • Une précarisation de plus en plus importante. • Un manque de coordination entre les différents acteurs et politiques du territoire. • Un manque d'emplois qualifiés (techniques, artisanaux) sur le territoire.

Enjeux majeurs

- Dynamiser le marché de l'emploi sur le territoire de Caen la mer en valorisant la politique de soutien à l'emploi de Caen la mer. Coordonner les dispositifs et valoriser les initiatives locales notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- Redonner de la valeur aux métiers techniques, aider les entreprises à accueillir des jeunes en formation par alternance, en apprentissage.
- Rendre plus lisible les outils pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi ou de formation.
- Développer l'exemplarité de la collectivité en luttant contre la précarité de ses agents et en mettant un accent fort sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

8. ÉNERGIE

Les consommations énergétiques liées à l'habitat, au tertiaire, et au transport des personnes et des marchandises représentent une majeure partie des émissions de gaz à effet de serre du territoire. La part des énergies renouvelables dans ces consommations énergétiques demeure à ce jour très faible, mais le développement des énergies renouvelables est désormais inscrit au projet d'agglomération. La communauté d'agglomération a également pour volonté de démontrer son exemplarité et intègre d'ores et déjà dans ses projets des critères de performance énergétique (stade nautique, station d'épuration, BMVR). L'élaboration d'un Bilan Carbone Territoire et Patrimoine et Services permettra d'établir des enjeux prioritaires.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un réseau structuré de sensibilisation et de conseils sur la maîtrise énergétique (4 structures sur le territoire). • Un bon potentiel éolien tant terrestre que maritime. Un ensoleillement suffisant pour la production à partir de l'énergie solaire (le nombre d'installations est en progression). • La production de chaleur à partir des énergies renouvelables, notamment du bois-énergie (94 % de la production par les ENR) et une usine d'incinération avec récupération de chaleur. • L'inscription dans le SCOT, le projet d'agglomération et le PLH de la volonté de développer les énergies renouvelables.	• Une consommation d'énergie fossile importante dans l'habitat (gaz naturel notamment). • Des émissions de GES (55 %) liées principalement au bâti (habitat / tertiaire), aux transports (personnes / marchandises). • Des oppositions fortes (terrestres et maritimes) à l'implantation d'éoliennes de forte puissance. • La ressource limitée à l'échelle locale en matière de bois. • La précarité énergétique des parcs de logements sociaux et de logements individuels « anciens » (années 70).

Enjeux majeurs

- Réduire l'empreinte Carbone de l'activité de la Communauté d'agglomération de Caen la mer (exemplarité par la sobriété et la diversification énergétiques...).
- Réduire la dépendance énergétique du territoire de Caen la mer (sensibiliser les acteurs et les habitants, mettre en œuvre des dispositifs, développer et promouvoir les énergies renouvelables ; dans les zones d'activité et d'habitat : réseaux de chaleur, énergie solaire).
- Réduire la précarité énergétique notamment par la rénovation thermique du parc de logements individuels anciens et de logements sociaux collectifs. Accentuer le soutien aux économies d'énergie, à l'isolation.

9. DECHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT

Caen la mer dispose d'un service de collecte et de traitement des déchets performant avec un ramassage en porte à porte des déchets recyclables, des ordures ménagères et des déchets verts, une filière de récupération du textile, la collecte en apport volontaire de déchets spécifiques (déchèterie) et du verre, la distribution gratuite de composteurs. Des ambassadeurs du tri animent des actions de sensibilisation. Néanmoins, les quantités de déchets collectées – si elles demeurent moins élevées que les moyennes nationales – ne diminuent que faiblement.

En matière d'assainissement, Caen la mer exerce sa compétence sur l'ensemble du réseau des eaux usées. Elle s'est doté d'une station d'épuration très performante et exemplaire, la STEP du Nouveau Monde, qui traite de façon biologique les eaux usées et dispose d'une grande capacité de traitement.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- Le traitement des ordures ménagères : un taux d'enfouissement relativement faible ; un taux de valorisation énergétique important. - Un bon service de collecte pour le particulier en porte à porte. - Un programme local de prévention des déchets 2011-2015 à l'échelle du SYVEDAC. - Un réseau d'assainissement efficace.	- Le manque de déchèteries et des distances de transports importants vers les sites de traitements. - Les objectifs du Grenelle à atteindre. - La Communauté d'agglomération ne détient pas la compétence « eaux pluviales ». La qualité de ce réseau semble relativement médiocre, ce qui implique des pollutions liées aux hydrocarbures notamment. - L'information du public par rapport aux risques nucléaires (rejet gazeux du GANIL, transport de déchets radioactifs, risque nucléaire des installations régionales) et déchets spécifiques (hospitaliers). - Le recensement des acteurs du recyclage.

Enjeux majeurs
- Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire (réduction à la source), améliorer les performances de tri (sensibilisation) et les valorisations (2^e vie de produits, ressourceries, méthanisation, compostage), et optimiser les équipements. - Informier le public sur la gestion de tous les types de déchets (ménagers, spécifiques, dangereux...). - Améliorer la gestion de la ressource en eau (limiter les gaspillages les pollutions de la ressource). - Améliorer les performances du réseau d'assainissement et du traitement des eaux usées. - Améliorer la gestion des eaux pluviales. - Sensibiliser les publics (jeunes, jardiniers, collectivité) aux problématiques d'économies d'eau, de préservation de la ressource, de prévention de pollution des eaux.

10. SANTÉ

Caen la mer, avec ses nombreux équipements, dont un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et une gamme complète de spécialistes, constitue un pôle de santé dont l'attractivité est supérieure aux limites de son territoire. La problématique de l'accès de tous aux soins, prise en charge dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), représente néanmoins un enjeu important sur le territoire. En matière de santé et d'environnement, Caen la mer s'attache, dans un certain nombre de documents d'orientation, à intégrer des actions et recommandations sur ces thématiques (qualité de l'eau, de l'air, habitat, etc.)

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- Des équipements et une offre médicale de haut niveau. - Des structures médicales facilement accessibles (hôpitaux, soins infirmiers à domicile, soins spécialisés). - Des politiques sectorielles (logement, aménagement, environnement,...) permettant des interventions dans de nombreux champs de la santé environnementale. - La prise en compte depuis le premier PRSE, avec une réflexion pour la mise en œuvre d'un PLSE, des questions liées à la santé et à l'environnement.	- Des rapports à la santé non-uniformes, notamment pour les personnes en situation de précarité. - Une part non négligeable de médecins généralistes âgés de plus de 55 ans. - Une densité médicale en diminution, liée à l'évolution (augmentation) de la population. - Une prise en compte partielle de certaines nuisances sur la santé et l'environnement (ondes, pollution lumineuse, bruit). - La pollution des eaux sur le territoire.

Enjeux majeurs

- Favoriser l'accès de tous aux soins en maintenant une offre satisfaisante sur le territoire (densité de médecins, remplacement des départs à la retraite, etc.) et en encourageant des actions (maisons de santé, dispensaires...) à destination des publics les plus éloignés des soins (jeunes, population en situation précaire, etc.).
- Mettre en avant le lien entre santé et environnement (information, sensibilisation sur les différentes nuisances, prévention, actions de réduction).

11. SÉCURITÉ

Le territoire de Caen la mer est globalement peu exposé aux risques : les inondations représentent le risque naturel majeur du territoire, mais cette problématique semble prise en compte au niveau des cours d'eau (plan de prévention, réalisation d'ouvrages de protection et d'évacuation, etc.). Les risques technologiques sont également faiblement présents sur le territoire.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• La prise de compétence de l'agglomération en matière de gestion des inondations et le transfert à un syndicat mixte dédié à ce risque. • La présence des sites industriels à risque dans des zones encore peu urbanisées. • La mise en œuvre du SCoT comme outil de gestion des risques naturels et technologiques. • La mise en œuvre du SAGE. • Le projet de PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) à l'échelle du bassin de l'Orne porté par l'institution interdépartementale du bassin de l'Orne.	• Des risques d'inondations pour les personnes et les biens en milieu urbain et un risque ponctuel de submersion marine. • La connaissance insuffisante du public par rapport aux risques sismiques, industriels, technologiques du territoire (sur site ou du fait des transports routiers/ferroviaires, de matières dangereuses). • L'artificialisation des sols qui accroît le risque d'inondation. • Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : seules 14 communes sur 29 ont leur DICRIM et des modalités d'alerte. • Le Syndicat Mixte de lutte contre les inondations ne prend en compte que le risque inondation par débordement de l'Orne, pas les autres (ruissellement, remontée de nappes, submersion marine). • La problématique de gestion des eaux pluviales.

Enjeux majeurs

- Rendre les territoires moins vulnérables face aux risques naturels, industriels et technologiques (risque sur la zone littorale, risque lié à la problématique des eaux pluviales, maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisme, information, sensibilisation et alerte).
- Prendre en compte le risque naturel lié au milieu littoral.

12. SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La solidarité constitue la deuxième priorité du projet d'agglomération de Caen la mer. Le territoire se caractérise en effet par la présence d'inégalités socio-économiques et spatiales importantes, avec notamment un certain nombre de quartiers particulièrement sensibles, touchés à la fois par la précarité, le chômage, l'échec scolaire et dont le parc bâti est souvent vieillissant. Dans les communes concernées, de nombreuses actions sont mises en œuvre dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et par des associations locales dans 6 domaines d'actions prioritaires : l'habitat, l'emploi, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations. La situation reste néanmoins préoccupante avec un taux de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 954€ par mois) supérieur à la moyenne nationale (16,5 % contre 13,6 %).

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- Le revenu médian de l'aire urbaine de Caen supérieur à la moyenne des grandes aires urbaines Françaises, cependant cette notion de revenu médian peut masquer des disparités importantes de revenus. - Des réseaux d'associations solidaires présentes sur l'ensemble du territoire. Un tissu associatif créateur de lien social. - Une convention avec des maîtres d'ouvrage s'engageant pour intégrer dans leurs marchés publics des clauses d'insertion sociale. (jusqu'à fin 2011). - Une coopération décentralisée et solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.	- Des inégalités socio-économiques et spatiales importantes, avec des quartiers particulièrement impactés. - Un taux de chômage et un nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté important. - Des problématiques d'urgence qui vont s'accroître face à une baisse des moyens financiers. - Les réductions très importantes des crédits accordés par l'État dans le cadre du CUCS. - Les CCAS de plus en plus sollicités. - Le sentiment d'abandon, de solitude subie, vécu par de nombreuses personnes vivant seules.

Enjeux majeurs

- Lutter contre les exclusions (notamment contre l'isolement et sentiment d'abandon des personnes seules ou porteuses d'un handicap) et la précarité (mise en œuvre d'actions, regroupement des différents acteurs en réseau, valorisation des services existants, etc.).
- Permettre aux personnes porteuses d'un handicap l'accès aux services essentiels (mobilité, santé), aux loisirs et à la culture et faire connaître les services existants.
- Soutenir la création de liens sociaux, d'échanges et de solidarités interculturels entre générations et entre territoires (notamment via les associations).
- Développer les actions de coopération décentralisées en lien avec le développement durable (notamment entre structures d'insertion et entreprises).

13. SPORTS ET LOISIRS

Avec un patrimoine naturel (plage, campagne, espaces boisés), historique et culturel riche, ses nombreux équipements sportifs, et son dynamisme associatif, Caen la mer se caractérise par un cadre de vie très agréable en matière de sports et de loisirs. L'action de Caen la mer dans ce domaine traduit une volonté d'élargir les pratiques sportives au plus grand nombre (jeunes, personnes en situation précaire, personnes porteuses d'un handicap) tout en accompagnant le sport de haut niveau.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- De nombreux équipements sportifs, dont le stade nautique en cours de rénovation. - Un tissu associatif important et dynamique. - L'obtention du label « Qualité Normandie Tourisme » à la patinoire de Caen et à la piscine d'Hérouville Saint-Clair. - Un patrimoine naturel et historique riche. - Des actions en faveur du handisport.	- La réflexion sur les équipements et leurs utilisations. - La difficulté de mise en place des politiques intercommunales sur les fonctionnements des structures et des associations. - L'entretien des équipements sportifs (budgets importants). - La difficulté du maintien des sportifs de haut niveau sur le territoire. - Le soutien aux sports féminins.

Enjeux majeurs

- Permettre l'accès de tous aux activités physiques et aux pratiques sportives (jeunes, publics précaires, personnes porteuses d'un handicap). Sensibiliser au lien entre activité physique ou sportive et santé.
- Développer les équipements sportifs et de loisirs dans le respect des principes de développement durable (performance énergétique, qualité de l'accueil, spécificité du cadre de vie (milieu littoral, rural, présence de l'eau...)).
- Engager une réflexion globale sur une politique sportive intercommunale afin d'améliorer la gouvernance du sport sur le territoire (mise en réseau des acteurs, développement d'une image de marque, etc.).
- Encourager et développer le sport de haut niveau et la pratique féminine sur le territoire.

14. TOURISME

Doté d'un patrimoine naturel et historique riche, Caen la mer attire une clientèle touristique familiale de proximité. À ce jour cependant, le développement touristique sur le territoire manque d'une véritable gouvernance, qui harmoniserait les différentes politiques et permettrait de développer l'image de marque du territoire. Le potentiel de développement d'un tourisme vert apparaît important, mais demeure peu exploité.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• La possibilité de développer un tourisme local et durable sur le territoire. • Un patrimoine historique et naturel très riche. • La présence de l'eau : proximité du littoral, plaisance, plage, pêche, canal, etc. • Une offre d'hébergement satisfaisante. • Une fréquentation importante des différents sites. • La proximité du marché francilien et une bonne desserte routière. • Un possible transfert de la compétence touristique à Caen la mer.	• Le manque de visibilité de l'eau et de la mer sur le territoire. • Le peu d'initiatives en faveur du développement durable (hébergement solidaire, écotourisme, agrotourisme, etc.) • Une fragmentation des politiques touristiques, sans intégration. • La faiblesse des initiatives visant à favoriser l'accès aux personnes handicapées. • Un accès peu aisé au littoral en transports en commun. • Une image de marque de l'agglomération caennaise trop faiblement développée et trop peu attractive.

Enjeux majeurs

- Structurer et fédérer les politiques de développement touristique du territoire afin de renforcer son attractivité, son potentiel économique et son image de marque.
- Axer le développement touristique du territoire sur le développement durable (hébergement solidaire, écotourisme, agrotourisme, lieux de mémoires, etc.).
- Affirmer les atouts du territoire (littoral, vallées de l'Orne et de l'Odon) dans le développement touristique.
- Développer l'accès aux sites par les transports en commun.

15. URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT

L'agglomération de Caen la mer présente un visage aéré, du fait de ses nombreux espaces verts, naturels et agricoles mais également de la faible densité du tissu urbain, notamment dans le centre-ville de Caen. Avec une tendance à l'étalement urbain, l'agglomération a connu ces dernières années un rythme de construction de logements trop faible pour répondre aux besoins du territoire. Afin de corriger ces tendances, Caen la mer s'est doté d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) ambitieux, visant à densifier et requalifier le tissu urbain et augmenter l'offre de logements, notamment sociaux sur le territoire.

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un patrimoine architectural historique et naturel riche. • Un territoire bien équipé et bien structuré par un réseau d'infrastructures. • Une volonté forte de limiter l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme. • Un taux de logements sociaux relativement élevé. • Un taux de vacance des logements et un taux d'insalubrité qui demeure faible. • Une couverture numérique importante. • Un Programme Local de l'Habitat ambitieux. • L'existence de friches industrialo-portuaires en cœur d'agglomération pouvant permettre la densification du tissu urbain. • Une reprise de la construction de logements ces deux dernières années.	• Un mode de développement extensif (densité de logements à l'hectare faible) et consommateur d'espaces, notamment agricoles. • Un risque de fragmentation des espaces naturels sur le territoire. • Deux tiers de la population éligibles pour un logement social. • Une inadéquation entre l'offre et la demande de logements par manque de production neuve cette dernière décennie. • Des prix de l'immobilier élevés qui poussent au départ des familles vers la périphérie. • Une pression foncière importante. • Un risque de vieillissement simultané de quartiers entiers d'un parc de logements construit par vagues successives et qui requerra des mesures de réhabilitation de grande ampleur.

Enjeux majeurs
• Mettre en œuvre les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des 5 finalités du développement durable (densification et lutte contre l'étalement urbain, mixité sociale et lien intergénérationnel, mixité fonctionnelle, etc.). • Développer une offre de logement respectueuse de l'environnement et adaptée aux besoins de la population (performance énergétique, offre de logement sociaux à des tarifs acceptables). Accompagner la réhabilitation du parc existant (thermique, adapté aux nouvelles technologies de communication).

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ : SYNTHÈSE PAR FINALITE

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• La réalisation d'un Bilan Carbone® des émissions du territoire et d'un Bilan Carbone Patrimoine et Service recensant les émissions liées aux activités de la Communauté d'Agglomération permet une meilleure connaissance des points forts et des points faibles du territoire sur cette thématique. • La volonté de réduire les émissions du territoire et de la collectivité par la mise en œuvre d'un plan d'action Agenda 21 et Plan Climat Énergie Territorial (PCET) en cohérence avec les PCET existants (infra et supra territoriaux). • Un réseau de transports en commun bien développé. • Une réorientation de l'économie vers des secteurs porteurs et relativement peu émetteurs (nouvelles technologies de l'information et de la communication). • Des premières initiatives dans le domaine de l'agriculture responsable. • Une prise en compte des contraintes liées au réchauffement climatique dans les nouvelles constructions (respect de la nouvelle réglementation thermique). • Une volonté d'exemplarité en interne (construction de nouveaux bâtiments dans le respect des normes Basse Consommation, volonté de limiter les déplacements motorisés, coursiers à vélo). Le rassemblement de l'ensemble des services sur un site unique et exemplaire devrait permettre de renforcer les actions dans ce domaine.	• Des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire : près de 1 620 000 tonnes équivalent CO₂. • Des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de Caen la mer : 36 592 tonnes équivalent CO₂. • Un usage important des véhicules personnels (équipement des ménages important et mobilité forte) et des transports en commun qui restent globalement peu utilisés (9 % des déplacements effectués). • Une tendance à l'étalement urbain et un prix du foncier élevé conduisant au départ des habitants vers la périphérie et induisant la nécessité de disposer d'un véhicule individuel. • Un parc bâti construit majoritairement suite à la seconde guerre mondiale peu performant énergétiquement et qui présente un risque de vieillissement important ces prochaines décennies. • Une place de l'industrie dans l'économie qui demeure importante. • Des pratiques agricoles intensives sur le territoire. • Un faible développement des énergies renouvelables sur le territoire malgré un potentiel éolien et solaire important.

Enjeux majeurs

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de microparticules liées aux déplacements sur le territoire (sensibilisation, développement du réseau de transport en commun, lutte contre l'étalement urbain, coordination des Plans Climats Energie Territoriaux existants).
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'urbanisme et au logement sur le territoire (amélioration des performances énergétiques du parc bâti, densification, énergies renouvelables, etc.).
- Réduire l'impact de l'activité économique sur le climat (valorisation des circuits courts, responsabilité des entreprises, modification de pratiques agricoles, écotourisme, orientation de l'économie vers des technologies vertes ou peu émettrices, accessibilité des commerces, etc.).
- Réduire l'empreinte carbone de l'activité de la Communauté d'agglomération de Caen la mer (exemplarité).

2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
- De nombreux espaces non-urbanisés (plus de 50 % du territoire). - Une diversité des paysages et des milieux. - Des espaces naturels recensés (des Espaces naturels sensibles – ENS et 8 ZNIEFF - Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et la définition d'une trame verte et bleue dans le cadre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). - La création des parcs périurbains et d'une Charte des territoires ruraux et périurbains dénotant d'une volonté de préserver les espaces non-urbanisés et de les mettre en valeur. - Un système de traitement des eaux très performant qui permet le rejet dans le milieu naturel d'une eau traitée de façon biologique de très bonne qualité. - Un effort important effectué dans le domaine des déchets : distribution de composteurs pour valoriser les déchets verts, tri sélectif, filière de traitement des textiles, etc. Une légère diminution des quantités collectées, mais nécessité de renforcer la politique pour atteindre les objectifs fixés (plan de prévention en cours). - L'intégration de la lutte contre l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme et d'aménagement (SCoT, PLH – Programme Local de l'Habitat). - Une volonté d'exemplarité en interne : engagement dans la Charte Phytosanitaires visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts gérés par la Communauté d'agglomération.	- Une diversité biologique relativement faible du fait des caractéristiques agricoles du territoire et des coupures liées aux grandes infrastructures. - Une tendance à l'étalement urbain ces dernières décennies ayant conduit à une consommation des espaces naturels et agricoles. - Une agriculture céréalière intensive peu favorable au développement d'une biodiversité riche (disparition des haies, utilisation de produits phytosanitaires). - Un réseau d'assainissement des eaux pluviales peu étudié et qui semble de qualité médiocre. - Une qualité des eaux sur le territoire préoccupante (exposition des eaux de surfaces et souterraines aux pollutions par les nitrates et les pesticides). Risque de pollution des eaux de baignade. - Des projets d'infrastructures, qui devront être conçus de façon à ne pas représenter de nouvelles coupures infranchissables.

Enjeux majeurs

- Lutter contre les éléments dégradant l'environnement, les ressources et la biodiversité (pollution de l'eau et des milieux, usages des produits phytosanitaires, déchets, coupures liées aux infrastructures de transport, érosion des sols, étalement urbain).
- Mettre en valeur le patrimoine naturel du territoire. Valoriser ses ressources (eau, biodiversité, potentiel d'énergies renouvelables, etc.).
- Favoriser l'engagement des acteurs locaux dans des démarches respectueuses de l'environnement (labels, achats responsables, circuits courts, etc.).

3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Une offre de logements sociaux importante sur le territoire (25,7 % du parc de Caen la mer) mais inégalement répartie. • La prise en compte dans les documents d'orientation (PLH - Programme Local de l'Habitat) de la nécessité de relancer la dynamique de construction de logements, de développer et de rééquilibrer l'offre de logements sociaux dans une optique de mixité sociale. • Un environnement globalement sain avec une qualité de l'air satisfaisante et une prise en compte des nuisances sonores (réalisation en cours d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement - PPBE). Un territoire peu exposé aux risques naturels et technologiques. • Une offre culturelle et de loisirs importante sur le territoire (dynamisme associatif dans l'ensemble des communes, tarifs abordables, équipements nombreux, effort de mise en accessibilité pour les personnes porteuses d'un handicap, actions de médiation culturelle, etc.). • Une offre de formation (initiale et continue) bien développée. La présence de structures d'accompagnement vers l'emploi et la formation. • De nombreux acteurs présents sur le territoire. La politique sociale demeure une compétence communale, mais Caen la mer se positionne comme un acteur dans ce domaine par un soutien de certaines structures, notamment dans le domaine de l'emploi.	• Une dynamique de construction de logement trop faibles ces dernières décennies pour satisfaire les besoins de la population actuelle, et qui plus est pour permettre une croissance de la population sur le territoire. • Près de 70 % de la population du territoire pouvant prétendre à l'obtention d'un logement social. • Un taux de chômage important (10,6 % de la population active en juin 2011). • Un taux de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 954€ par mois) supérieur à la moyenne nationale (16,5 % contre 13,6 %). • Des disparités socio-économiques réparties spatialement sur le territoire. Des quartiers particulièrement exposés (concentration de logements sociaux, taux de chômage important, précarité, etc.). • Des prix du logement à l'achat et à la location globalement élevés. • Un enjeu important sur la qualité de l'eau (pollution par les nitrates notamment). • Un vieillissement de la population : nécessité d'adaptation aux nouveaux besoins (maintien à domicile, lutte contre l'exclusion).

Enjeux majeurs

- Poursuivre la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'accès de tous à l'éducation, culture et loisirs (accessibilité en transports en commun, répartition des équipements, tarifs, accessibilité aux personnes porteuses d'un handicap, médiation culturelle, orientation vers les formations, etc.).
- Lutter contre les exclusions et la précarité (dynamiser le marché de l'emploi sur le territoire de Caen la mer, accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi ou de formation, développer l'action sociale, etc.).
- Mettre en avant le lien entre santé et environnement (information, sensibilisation sur les différentes nuisances, prévention, actions de réduction).
- Renforcer la vigilance au regard de la santé des populations (expositions aux risques, pollutions, nuisances et épidémies).

4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Un revenu médian de l'aire urbaine de Caen supérieur à la moyenne des grandes aires urbaines Françaises (mais ce chiffre masque des disparités de revenus importantes). • Une volonté de rééquilibrer l'offre de logements sociaux sur le territoire. • Une vie associative dynamique dans les différentes communes, créatrice de lien social. • De nombreux dispositifs d'accompagnement vers la formation et l'emploi. Un soutien de Caen la mer à ces structures. • Une volonté de renforcer l'attractivité économique du territoire et de poursuivre une reconversion vers les secteurs porteurs des nouvelles technologies. • Une offre de soins importante et bien répartie sur le territoire. • L'action sociale bien développée et gérée au niveau communal. • Un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, visant à coordonner les actions dans les domaines suivants : l'habitat, l'emploi, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations.	• Des inégalités spatiales sur le territoire : l'Ouest et le Nord-ouest de l'agglomération concentrent les revenus les plus élevés (entre 21 000 € et 30 000 €), l'Est et le Sud-est les revenus les plus modestes. • Les logements sociaux sont souvent concentrés dans des quartiers, particulièrement touchés par des taux de chômage élevés et la précarité des populations. La répartition des logements sociaux entre les différentes communes de la communauté d'agglomération est inégale. • Une population vieillissante : nécessité de lutter contre l'isolement et de prendre en compte de nouveaux besoins. • Des rapports à la santé non uniformes, notamment pour les personnes en situation de précarité.

Enjeux majeurs

- Soutenir la création de liens sociaux, d'échanges et de solidarités interculturels entre générations et entre territoires.
- Engager une politique visant à renforcer l'équilibre entre les communes du territoire (offre de logements sociaux, emploi, etc.).
- Favoriser l'accès de tous aux soins.

5. DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Points forts	Fragilités / Points à améliorer
• Une politique forte en matière de développement économique, résolument tournée vers les secteurs porteurs des nouvelles technologies. • Une volonté d'exemplarité avec l'intégration de clauses d'insertion quand cela est possible dans les marchés publics passés par la Communauté d'agglomération (signature d'une convention avec la MEFAC - Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise). • L'émergence d'initiatives en matière d'agriculture durable et de circuits courts : plus de 15 AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sur le territoire, 4 agriculteurs ayant obtenu une certification Agriculture biologique. • Quelques initiatives en matière d'économie sociale et solidaire : développement du tissu associatif, existence d'une dizaine de SCoP (Société Coopérative et Participative). • Des efforts importants réalisés en matière de collecte et de traitement des déchets : compostage, tri sélectif, bennes de collecte fonctionnant majoritairement au GNV (Gaz Naturel Véhicules), valorisation énergétique des déchets (réseau de chaleur), etc. • Des actions de sensibilisation vis-à-vis de différents publics en cours de développement.	• Le développement extensif et rapide des zones commerciales sur le territoire induisant une concurrence vis-à-vis des petits commerces et impliquant des flux routiers importants. • Absence d'une véritable agriculture maraîchère de proximité : les grandes cultures céréalières dominant. • Globalement, aussi bien dans les pratiques internes que sur le territoire de Caen la mer, les actions en matière de modes de production et de consommation responsables demeurent au stade de l'expérimentation et seraient à développer. • Une industrie en déclin, qui occupe aujourd'hui encore une place importante dans l'économie du territoire. Existence d'un enjeu sur la reconversion de la population active locale.

Enjeux majeurs

- Favoriser l'engagement des acteurs locaux (entreprises, associations, communes, habitants) dans des démarches de développement durable (sensibilisation, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), économie sociale et solidaire, plan de déplacement, plan de réduction des déchets, circuits courts, emploi local, conversion à l'agriculture biologique, etc.).
- Limiter l'impact de l'activité économique sur le territoire (circuits courts, accessibilité des commerces, impacts des zones d'activités, etc.).
- Renforcer l'attractivité économique du territoire de Caen la mer (marketing territorial, dynamisme économique, services proposés aux entreprises et entrepreneurs, etc.).
- Développer l'exemplarité de la Communauté d'Agglomération de Caen la mer (politique d'achats responsables, gestion des déchets, etc.).

DIAGNOSTIC INTERNE : SYNTHÈSE

L'engagement de Caen la mer dans une démarche Agenda 21 traduit une volonté politique forte de faire évoluer à la fois son territoire d'une part, et ses pratiques dans l'exercice de ses compétences d'autre part. Cette volonté politique se traduit par la réalisation d'un Bilan Carbone Patrimoine et Services et d'un diagnostic de ses pratiques interne dans un premier temps, puis dans un second temps par l'élaboration d'un plan d'action interne visant à renforcer son exemplarité.

La synthèse ci-dessous présente, par thématique, les principaux éléments du diagnostic interne :

MARCHÉS PUBLICS

Plusieurs initiatives ont d'ores et déjà été engagées par la collectivité pour renforcer son exemplarité en matière de commande publique, notamment en matière d'insertion et en matière de produits phytosanitaires. La formalisation d'une véritable politique d'achat durable (choix des fournisseurs et des produits, clauses et critères sociaux et environnementaux, prise en compte du coût global, etc.) serait cependant nécessaire pour améliorer les performances de Caen la mer en matière de marchés publics.

ÉNERGIE ET EAU

La Communauté d'Agglomération de Caen la mer agit en interne pour réduire ses consommations de fluides et d'énergie même si elle a peu recours aujourd'hui aux énergies renouvelables : normes BBC dans les nouvelles constructions, sensibilisation d'une partie des agents, réflexion sur les certificats d'économies d'énergies, mise en commun des véhicules de service, etc. En outre la gestion des équipements est confiée à une société au travers d'un contrat "performantiel". La réduction des consommations d'énergie et de consommables (dont l'eau) y figure donc comme objectifs. Par ailleurs, les études d'efficacité énergétiques ont été réalisées sur les principaux équipements. Pour la station d'épuration notamment, il est prévu des travaux qui tout en augmentant sa capacité, feraient économiser 12 millions de KWh et 800 000 € par an. L'Agenda 21 représente une opportunité pour formaliser et développer une politique d'action dans ce domaine.

DÉCHETS

Procédure de dématérialisation, mise en œuvre du tri sélectif et sensibilisation des agents sont autant d'actions en cours de déploiement par la collectivité, malgré l'absence d'un véritable état des lieux de sa production de déchet. L'enjeu majeur sur cette thématique demeure bien sûr la réduction à la source de la quantité de déchets produits, elle pourrait notamment se traduire par une accentuation de la dématérialisation et la mise en œuvre d'action éco-responsables en interne (disparition des gobelets plastiques, plan d'impression, etc.).

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Le rassemblement sur un site commun et bien desservi de l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération de Caen la mer représentera une opportunité majeure pour poser les bases d'un nouveau plan de déplacement ambitieux. Caen la mer n'est cependant pas restée dans l'expectative et a d'ores et déjà mis en œuvre de nombreuses actions en la matière : ébauche d'un premier plan de déplacement, acquisition de vélos électriques, mise en pool de la flotte, contrat avec des coursiers à vélo, etc.

CONDITION DE TRAVAIL ET BIEN-ÊTRE

En matière de conditions de travail et de bien-être au travail, si les risques professionnels semblent bien pris en compte, l'action en matière de risque psychosociaux pourrait être développée. L'élaboration d'un plan spécifique est actuellement à l'étude. Un agenda social en cours de mise en œuvre vise à améliorer le dialogue entre les différentes parties prenantes, notamment sur les conditions de travail et la rémunération. Malgré quelques tensions, le climat social reste globalement bon.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Caen la mer compte un fort taux d'agents titulaire, et s'attache à lutter contre la précarité de ses salariés, elle consacre en outre un budget important à la formation. Cependant, des efforts seraient à mettre en œuvre en faveur de l'emploi des personnes porteuses d'un handicap, de la parité, et de la diversité.

GOUVERNANCE

La Communauté d'agglomération de Caen la mer se caractérise par un relatif cloisonnement entre les différents services et par l'absence d'une véritable culture commune partagée par l'ensemble des agents de la collectivité, du fait notamment de l'éclatement des services sur différents sites et d'une communication interne relativement faible. La création d'un comité de projet et la mise en œuvre d'une démarche commune de conduite de projet a pour objectif de remédier à ces constats. L'installation de Caen la mer sur un seul et unique site devrait également créer les conditions favorables au développement de la transversalité et d'une identité commune.

Enjeux majeurs

- Réduire les impacts de l'activité de Caen la mer sur l'environnement et le climat (déplacements, bâtiments, consommation d'eau et d'énergie, déchets, etc.).
- Formaliser une politique d'achats responsables (choix des fournisseurs et des produits, clauses et critères sociaux et environnementaux, prise en compte du coût global, etc.) afin de réduire les impacts liés aux achats, aux prestations et aux livraisons.
- Favoriser l'émergence d'une véritable culture d'agglomération (communication interne, transversalité, participation et concertation, écoresponsabilité, etc.).
- Favoriser l'intégration de tous au sein de la Communauté d'agglomération (diversité, handicap, parité) et lutter contre la précarité des agents.

CONCLUSION

Le diagnostic territorial partagé – complété par le Bilan Carbone® « Territoire » – présente une vision à un instant T du territoire de Caen la mer au regard du développement durable.

Ce document, partagé avec les acteurs et les habitants du territoire, constitue la première étape de la démarche Agenda 21 de la Communauté d'agglomération Caen la mer.

En effet, c'est sur la base des points forts, des points à améliorer et des enjeux identifiés dans le cadre de ce diagnostic que Caen la mer élaborera sa stratégie locale de développement durable, un document d'orientation fixant des objectifs précis à atteindre dans le cadre de sa démarche.

La stratégie locale de développement durable sera enrichie d'un plan d'action concret et réalisable, élaboré de façon participative avec les habitants et les acteurs locaux, dont « l'expertise d'usage » sera mise à profit pour constituer un programme d'action pluriannuel opérationnel.

L'ensemble de ces trois documents, diagnostic, stratégie et plan d'action, composera l'Agenda 21 de Caen la mer.

Parallèlement, Caen la mer a fait le choix d'analyser et d'améliorer ses pratiques internes, ce qui se traduit, dans un premier temps, par la réalisation d'un diagnostic interne et d'un Bilan Carbone® « Patrimoine et Services », puis dans un second temps par l'élaboration d'un plan d'action interne, avec la participation des agents de Caen la mer, visant à renforcer son exemplarité.

Accès au diagnostic Agenda 21 complet via la plateforme Internet Agora de Caen la mer

Le diagnostic Agenda 21 complet est composé de :

- Diagnostic territorial partagé
- Diagnostic interne
- Document de synthèse du diagnostic territorial partagé et du diagnostic interne
- Bilan Carbone® Territoire
- Bilan Carbone® Patrimoine et Services

Site internet (via Internet Explorer) : <http://agora.caenlamer.fr>

Identifiant : [agenda21](#)

Mot de passe : [agglo2012](#)

Pour accéder au dossier racine, cliquer sur le symbole représentant un dossier bleu dans la barre d'outils en haut à droite.

Chemins d'accès aux fichiers consultables et téléchargeables : [Dossier racine/Diagnostic Agenda 21](#)



DIAGNOSTIC BILAN CARBONE®

TERRITOIRE



Année de référence : 2010.

*Rapport Bilan Carbone® « Territoire » de la communauté d'agglomération de Caen la mer
réalisé par ACS MTE - 2011.*

30/03/2012





SOMMAIRE

1. GENERALITES	4
1.1. Contexte et objectifs de l'agglomération de Caen la mer	4
1.2. Présentation de la méthode Bilan Carbone® Territoire	4
1.2.1. Méthode d'évaluation	5
1.2.2. Les facteurs d'émission	6
1.2.3. Des ordres de grandeurs.....	6
1.2.4. Incertitudes.....	7
1.3. Périmètre d'étude.....	7
2. BILAN CARBONE® TERRITOIRE DE CAEN LA MER : ENVIRON 1 620 000 TONNES EQUIVALENT CO₂	9
3. EMISSIONS DU TERRITOIRE PAR POSTE	10
3.1. Alimentation : environ 362 000 teqCO ₂ (22 % du bilan total)	10
3.1.1. Les données prises en compte	10
3.1.2. Les émissions de GES	10
3.1.3. Interprétation des résultats	10
3.2. Résidentiel : près de 288 000 teqCO ₂ (17 % du bilan total).....	12
3.2.1. Les données prises en compte	12
3.2.2. Les émissions de GES	13
3.2.3. Interprétation des résultats	15
3.3. Déplacements de personnes : environ 254 000 teqCO ₂ (16 % du bilan total)	16
3.3.1. Les données prises en compte	16
3.3.2. Les émissions de GES	17
3.3.3. Interprétation des résultats	17
3.4. Tertiaire : près de 250 000 teqCO ₂ (15 % du bilan total)	18
3.4.1. Les données prises en compte	18
3.4.2. Les émissions de GES	19
3.4.3. Interprétation des résultats	20
3.5. Construction : près de 180 000 teqCO ₂ (11 % du bilan total)	21
3.5.1. Les données prises en compte	21
3.5.2. Les émissions de GES	22
3.5.3. Interprétation des résultats	23
3.6. Transport de marchandises : près de 180 000 teqCO ₂ (7% du bilan total)	24
3.6.1. Les données prises en compte	24
3.6.2. Les émissions de GES	24
3.6.3. Interprétation des résultats	25
3.7. Procédés industriels : environ 113 000 teqCO ₂ (7 % du bilan total)	27
3.7.1. Les données prises en compte	27
3.7.2. Les émissions de GES	28
3.7.3. Interprétation des résultats	28
3.8. Consommation : environ 42 000 teqCO ₂ (3 % du bilan total)	29



3.8.1.	Les données prises en compte	29
3.8.2.	Les émissions de GES	29
3.8.3.	Interprétation des résultats	29
3.9.	Traitement des déchets : environ 25 000 teqCO₂ (2 % du bilan total)	30
3.9.1.	Les données prises en compte	30
3.9.2.	Les émissions de GES	32
3.9.3.	Interprétation des résultats	33
3.10.	Agriculture et pêche : environ 7 600 teqCO₂ (moins d'1% du bilan total)	34
3.10.1.	Les données prises en compte	34
3.10.2.	Les émissions de GES	35
3.10.3.	Interprétation des résultats	35
3.11.	Industries de l'énergie : près de 7 400 teqCO₂ (moins d'1 % du bilan total)	36
3.11.1.	Les données prises en compte	36
3.11.2.	Les émissions de GES	37
3.11.3.	Interprétations des résultats	37
4.	LES PREMIERES PISTES D'ACTIONS	38
5.	CONCLUSION DU DIAGNOSTIC	40
5.1.	L'atteinte des objectifs européen et nationaux.....	40
5.2.	La suite de la démarche.....	41

1. GENERALITES

1.1. Contexte et objectifs de l'agglomération de Caen la mer

Consciente des enjeux climatiques et de la problématique de la raréfaction des énergies fossiles, la communauté d'agglomération de Caen la mer s'est engagée dans une démarche de Bilan Carbone® de son Territoire.

Cette démarche s'inscrit dans l'Agenda 21 de l'agglomération de Caen la mer et constitue la phase de diagnostic préalable à la réalisation de son Plan Climat Energie Territorial (PCET).

La méthode Bilan Carbone® « Territoire », conçue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) permet de comptabiliser les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) qui résultent des activités et des habitants présents sur le territoire d'une collectivité (commune, agglomération, département, région, ...).

L'objectif d'une telle démarche est de :

- Différencier les activités du territoire en fonction de leurs impacts sur l'environnement et ainsi influencer les futurs choix,
- Comprendre quels sont les types d'activités présentes sur le territoire qui génèrent le plus d'émissions de Gaz à Effet de Serre,
- Identifier les axes de travail en vue de réduire les impacts environnementaux et proposer les orientations stratégiques qui seront déclinées en plan d'action à court et long terme,
- Impliquer les acteurs du territoire dans la dynamique de réduction des émissions de GES et la construction du futur Plan Climat Energie Territorial,
- Afficher clairement une volonté et une démarche de développement durable.

1.2. Présentation de la méthode Bilan Carbone® Territoire

La méthode Bilan Carbone® « Territoire » permet de comptabiliser les gaz à effet de serre (GES) émis sur le territoire.

Le Bilan Carbone® s'intéresse aux six gaz à effet de serre pris en compte par le Protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), l'hexafluorure de soufre (SF₆), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et les hydrofluorocarbures (HFC).

Ces émissions sont rapportées à une même unité de mesure, l'équivalent CO₂, afin de comparer toutes les émissions d'un territoire et d'en dégager les priorités d'actions pour réduire les émissions de GES générées par les activités présentes sur le territoire

Pour faciliter la lecture et la compréhension des résultats, l'unité de mesure choisie du Bilan Carbone® est la tonne équivalent CO₂ (teqCO₂). Cette unité de mesure est obtenue par pondération des émissions de chaque gaz par un coefficient de pouvoir de réchauffement comparé à

celui du CO₂ sur une durée de 100 ans. Le Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) de chacun des gaz à effet de serre étudiés est détaillé ci-dessous :

Tableau 1 : Pouvoir de réchauffement global (PRG) des 6 gaz à effet de serre pris en compte par le Protocole de Kyoto.

Gaz à effet de serre	Pouvoir de réchauffement global à 100 ans (PRG)
CO ₂	1
CH ₄	21
N ₂ O	310
SF ₆	23 900
PFC	6 500 à 9 200
HFC	140 à 11 700

⇒ Un kilogramme de méthane réchauffe 21 fois plus sur 100 ans qu'un kilogramme de CO₂.

Développé par l'ADEME, l'outil Bilan Carbone® Territoire est présenté sous la forme d'un tableur Excel. Douze onglets permettent de procéder à l'inventaire des émissions générées par le territoire :

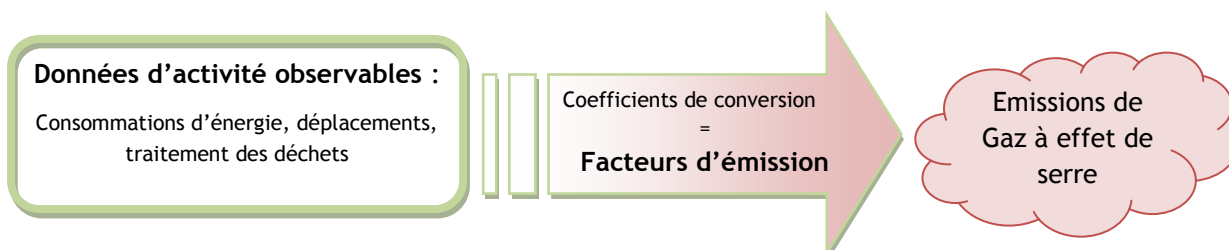
- Production d'énergie.
- Activités industrielles.
- Activités tertiaires : émissions liées aux consommations énergétiques des activités tertiaires.
- Activités agricoles et de pêche.
- Activités de construction de bâtiments et d'infrastructures routières.
- Secteur résidentiel : émissions liées aux consommations énergétiques des logements.
- Transport de marchandises.
- Transport de personnes.
- Fin de vie de déchets : émissions liées à la collecte et au traitement des déchets.
- Production des futurs déchets : émissions liées à la fabrication des biens qui deviennent des déchets.
- Alimentation.

1.2.1. Méthode d'évaluation

Dans la très grande majorité des cas, il n'est pas envisageable de mesurer directement les émissions de gaz à effet de serre résultant d'une action donnée. En effet, s'il est courant de mesurer la concentration en gaz à effet de serre dans l'air, ce n'est qu'exceptionnellement que les émissions peuvent faire l'objet d'une mesure directe.

La seule manière d'estimer ces émissions est de les obtenir par le calcul, à partir de données dites d'activités : consommations d'énergie en kWh, tonnes de matériaux achetés, etc.

La méthode Bilan Carbone® a été mise au point par l'ADEME pour permettre de convertir dans un laps de temps raisonnable, ces données d'activités en émissions estimées. Les chiffres qui permettent de convertir les données observables dans l'entité en émissions de gaz à effet de serre, exprimés en tonnes ou en kilogrammes équivalent carbone, sont appelés des **facteurs d'émission**.



1.2.2. Les facteurs d'émission

Les facteurs d'émissions constituent le cœur de la méthode Bilan Carbone® en permettant d'estimer les émissions de gaz à effet de serre à partir d'**unités mesurables** multiples telles que le nombre de kWh d'électricité consommée, les distances parcourues en voiture ou en avion, etc.

Les facteurs d'émissions déterminent la quantité de gaz à effet de serre qui a été émise lors des différentes étapes de la fabrication d'un matériau. Ils ont donc été élaborés à partir de sources à la fois scientifiques et techniques, en suivant une approche de type « Analyse de cycle de vie ».

Par exemple, la fabrication d'une tonne d'acier plat neuf nécessite l'extraction et le transport du minerai puis toute une série d'opérations de transformation donc le passage dans un haut fourneau généralement chauffé avec du charbon.

De la même manière, la production d'électricité se fait à partir de différentes sources d'énergie que l'on appelle « énergie primaire » : charbon, gaz, pétrole, uranium que l'on brûle dans des centrales, ou encore le vent et l'énergie hydraulique (barrages). Le « contenu carbone » du kWh variera en fonction de la source d'énergie primaire utilisée.

Les valeurs indiquées dans ce rapport sont basées sur des consommations d'énergie finale, auxquelles sont ajoutées les émissions de la filière qui a permis la production de ces énergies finales à partir des sources d'énergies primaires (extraction, transport, raffinage, ...).

Puisque l'essentiel de la démarche est basée sur des facteurs d'émissions moyens, cette méthode a pour vocation première de fournir des **ordres de grandeur**. Cela n'empêchera pas d'en tirer des conclusions pratiques, car, bien souvent, quelques postes faciles à estimer seront prépondérants dans le total des émissions.

1.2.3. Des ordres de grandeurs

Une des caractéristiques principales d'un Bilan Carbone® est d'estimer les émissions de gaz à effet de serre en ordre de grandeur, chacune des valeurs étant assortie d'une incertitude plus ou moins forte (de 5% pour les plus « fiables » à 50 % pour les plus incertaines).

Le calcul des émissions fait au niveau national est juste plus ou moins de 20%. Dès lors, les résultats obtenus ne doivent pas avoir plus de 2 voir 3 chiffres significatifs. C'est pourquoi, les valeurs affichées sur les histogrammes et celles figurant dans le corps de texte ne se recoupent pas précisément.

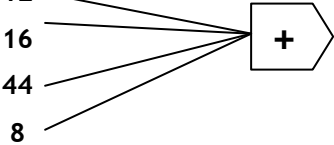
L'objectif est de garder en tête les ordres de grandeurs.

1.2.4. Incertitudes

Chaque évaluation des émissions de gaz à effet de serre est associée à une incertitude, ou marge d'erreur plus ou moins importante en fonction des données « brutes » recueillies et du coefficient de conversion appliqué. Ainsi, cette incertitude porte sur :

- La fiabilité et l'exhaustivité de la donnée recueillie : pour un flux de fret par exemple, l'incertitude porte sur le nombre exact de kilomètres parcourus par le camion.
- Les facteurs d'émissions proposés par le tableur (issus d'études menées par le GIEC et d'autres organismes connus et reconnus) sont associés à des pourcentages d'incertitude.

Ci-dessous, un tableau explicatif de la procédure de calcul de l'incertitude d'un résultat.

Données recueillies	Données brutes	Facteurs d'émission	Emissions (eqCO2)
12 16 44 8 	80	0.15	$80 \times 0.15 = 12$
Incertitude sur les données		Incertitude sur le facteur d'émission	Incertitude des émissions
10%		20%	$1 - (1 - 10\%) \times (1 - 20\%) = 28\%$

1.3. Périmètre d'étude

Le Bilan Carbone Territoire prend en compte toutes les émissions émises par les 29 communes de la communauté d'agglomération de Caen la mer durant l'année 2010.

La communauté d'agglomération de Caen la mer compte 218 195 habitants¹ répartis sur 185 km².

¹ Population municipale 2008, INSEE

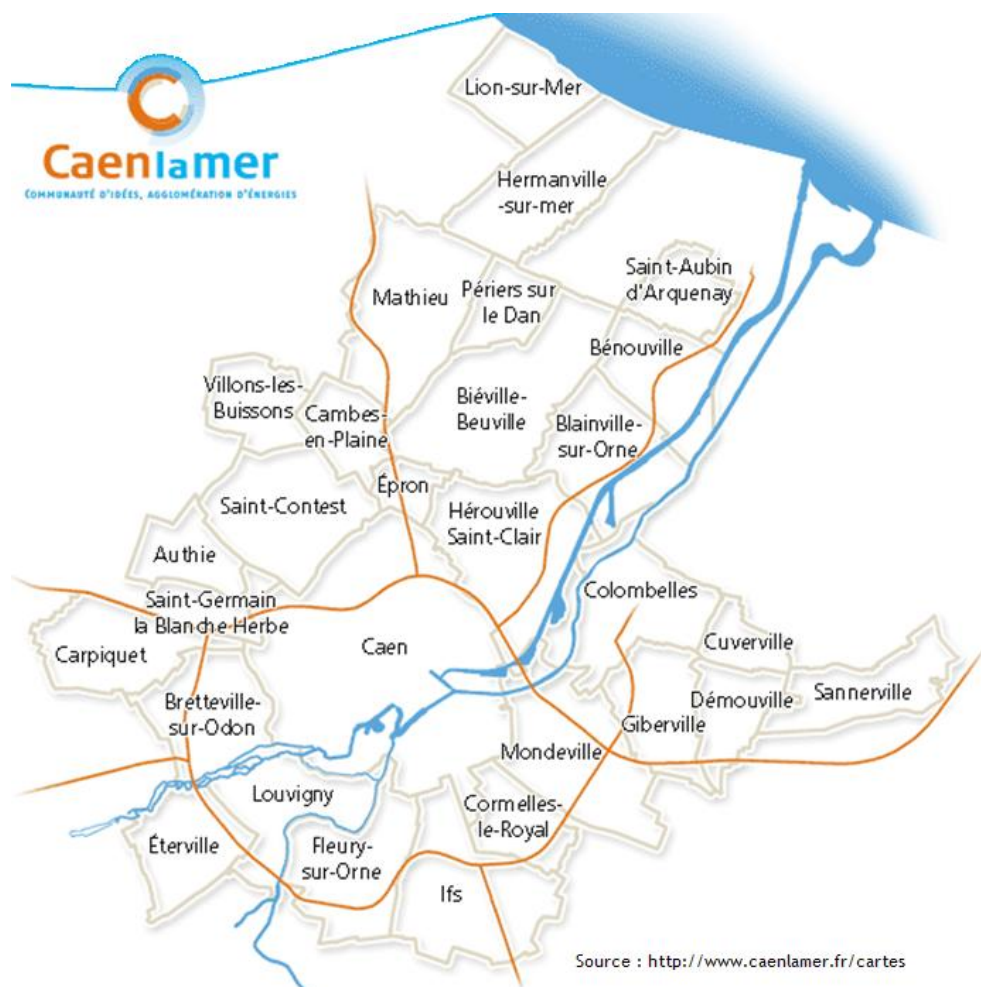


Figure 1 : le périmètre d'étude

2. BILAN CARBONE® TERRITOIRE DE CAEN LA MER : ENVIRON 1 620 000 TONNES EQUIVALENT CO₂

Les émissions de l'ensemble des activités du territoire considérées dans le cadre du Bilan Carbone® de la communauté d'agglomération de Caen la mer s'élèvent à :

1 620 178 tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂) pour l'année 2010.

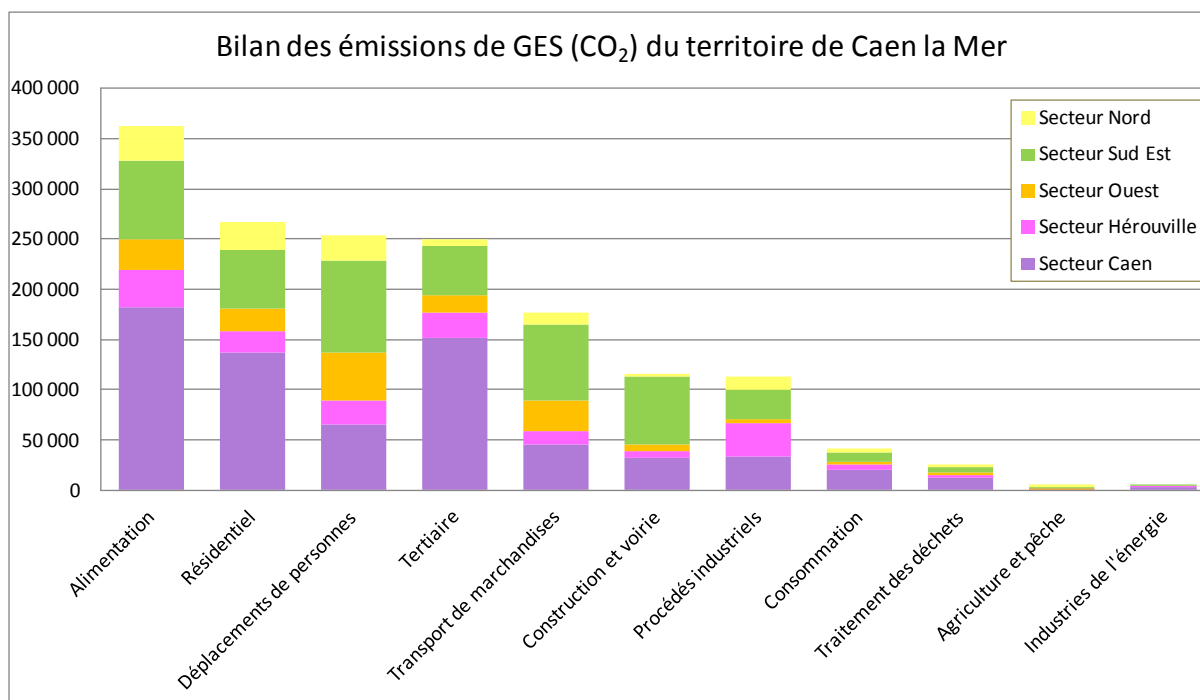


Figure 2 : Bilan des émissions de GES, en tonne équivalent CO₂ (teqCO₂), par poste d'émission et par secteur.

Le graphique des émissions par poste permet de visualiser les émissions des activités prises en compte pour le Bilan Carbone® du territoire de Caen la mer. Cette précision doit permettre aux responsables d'orienter leurs choix et de les hiérarchiser.

Il apparaît que les postes à traiter en priorité sont :

- L'alimentation,
- les consommations énergétiques des résidences,
- les déplacements de personnes,
- les consommations énergétiques des entreprises tertiaires.
- Le transport de marchandises.

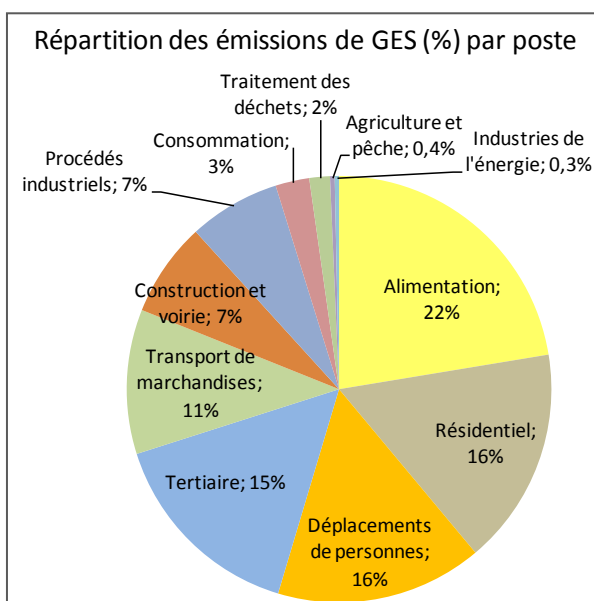


Figure 3 : Répartition des émissions de GES du territoire de Caen la mer, en pourcentage.

3. EMISSIONS DU TERRITOIRE PAR POSTE

Les paragraphes suivants détaillent les émissions de gaz à effet de serre de l'année 2010, sur le territoire de Caen la mer, du poste le plus émetteur au moins émetteur.

3.1. Alimentation : environ 362 000 teqCO₂ (22 % du bilan total)

Ce poste prend en considération les émissions liées aux consommations alimentaires des habitants de Caen la mer.

3.1.1. Les données prises en compte

Le nombre de repas pris par les habitants du territoire sur l'année 2010 a été estimé à partir de la population de 2008, en émettant l'hypothèse de 2 repas par jour et par habitant.

Nombre de repas servis = 218 195 * 2 * 365 = 159 282 350 repas par an.

Tableau 2 : Nombre de repas servis en 2010.

Nombre d'habitants à Caen la mer en 2008 (entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2011)	Nombre de repas servis en 2010 (Donnée d'entrée Bilan Carbone®)
218 195	159 282 350

3.1.2. Les émissions de GES

Dans la mesure où aucune étude n'a été réalisée pour connaître précisément le contenu des repas des habitants de Caen la mer, nous avons considéré que chaque repas émettait la valeur moyenne calculée par l'ADEME de 2,27 kgeqCO₂.

Les émissions en provenance des aliments consommés sur le territoire sont estimées à **362 102 teqCO₂ par an**. Cela représente 22,4 % du total des émissions du territoire.

3.1.3. Interprétation des résultats

La production de produits alimentaires pour la consommation des habitants nécessite beaucoup d'énergie et par conséquent, émet beaucoup de GES.

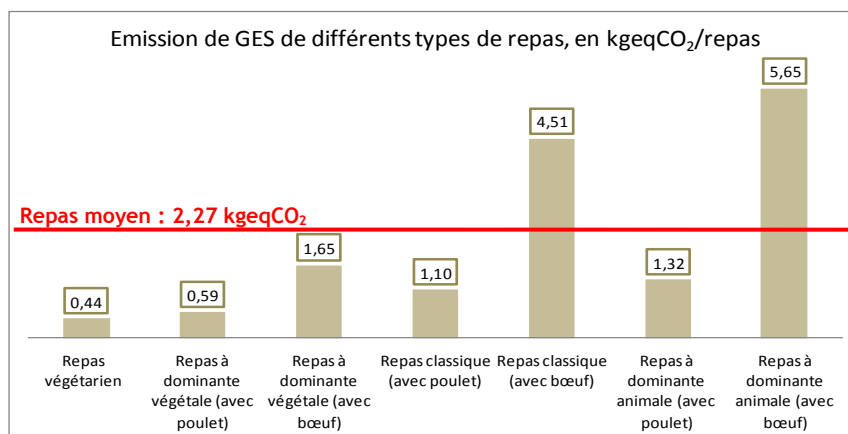


Figure 4 : Emission de GES de différents types de repas, en kgeqCO₂/repas

Pour un repas contenant de la viande, le type de viande consommé a une incidence sur les émissions de GES. Le graphique suivant présente le niveau d'émission de GES nécessaire à la production de différentes denrées alimentaires.

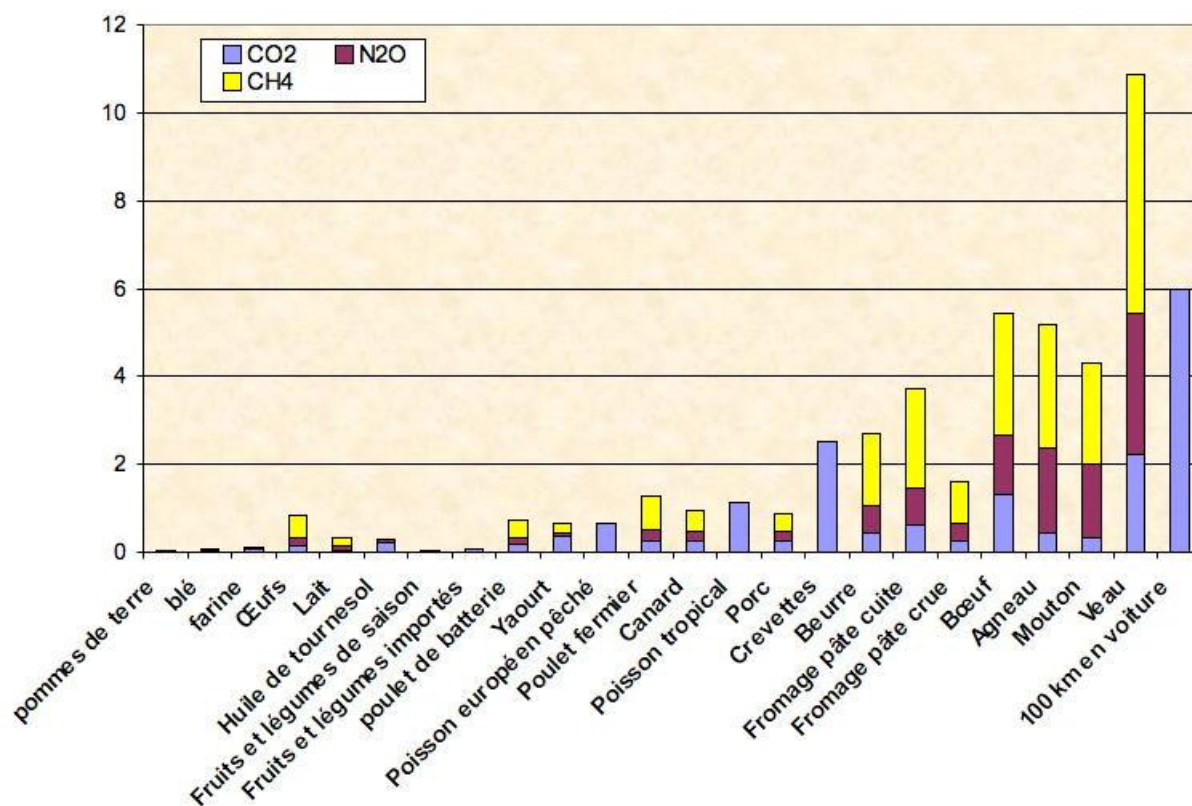


Figure 5 : Emissions de gaz à effet de serre liées à la production d'un kg de nourriture, avec une discrimination par gaz, pour les produits dits "conventionnels" (Source : Jancovici/ ADEME 2006 - Bilan Carbone®).

Le choix des aliments consommés par les habitants du territoire a une incidence sur les émissions de GES. Afin de réduire les émissions liées à l'alimentation des habitants de Caen la mer, des actions en faveur de leur information et leur sensibilisation concernant l'impact des aliments consommés peuvent être envisagées.

La consommation de produits issus de l'agriculture biologique peut également permettre de limiter le niveau d'émission de ce poste.

Cependant, une meilleure connaissance des modes de consommation des habitants de Caen la mer permettrait une meilleure évaluation des émissions liées à ce poste.

3.2. Résidentiel : près de 288 000 teqCO₂ (17 % du bilan total)

3.2.1. Les données prises en compte

L'association Air C.O.M a réalisé en 2011 une évaluation des émissions de GES relative aux activités du territoire sur l'année 2007. Pour le poste résidentiel, ont été prises en compte les consommations d'énergie des ménages relatives au chauffage, à la production d'eau chaude sanitaire et aux usages spécifiques de l'électricité (éclairage, appareils électroménagers, etc.) des résidents de l'agglomération de Caen la mer.

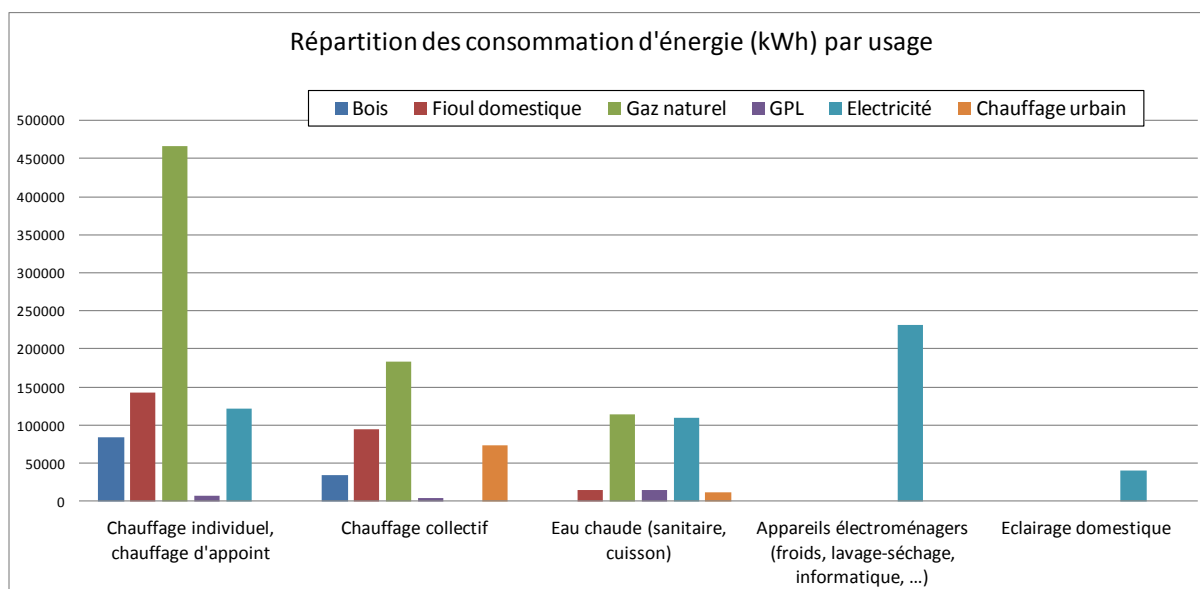


Figure 6 : Consommations d'énergie des logements de Caen la mer (GWh) par usage et par type de combustible. (Source : Air C.O.M.)

Les données fournies par Air C.O.M sont en giga joules (GJ). Elles sont alors converties en kilo Wattheures (kWh) en utilisant l'opération suivante :

$$1 \text{ GJ} = 277,5 \text{ kWh}$$

En pourcentage, on constate qu'une grande part de l'énergie consommée par les logements de Caen la mer est produite par du gaz naturel.

Tableau 3 : Consommations énergétiques des résidents en GJ et en kWh par type de combustible, tout usage confondu. (Source : Air C.O.M.)

Combustible	GJ	kWh (données d'entrée BC®)	pourcentage de kWh (%)
Bois	427 752	118 701 391	7 %
Fioul domestique	909 327	252 338 367	14 %
Gaz naturel	2 755 554	764 666 243	44 %
GPL	89 896	24 946 262	1 %
Electricité	1 819 149	504 813 823	29 %
Chauffage urbain	306 468	85 044 895	5 %

3.2.2. Les émissions de GES

Les émissions de GES générées par les consommations d'énergie des ménages relatives au chauffage, à la production d'eau chaude sanitaire et aux usages spécifiques de l'électricité sont estimées à **266 579 teqCO₂** par an. Cela représente 16,5 % du total des émissions du territoire.

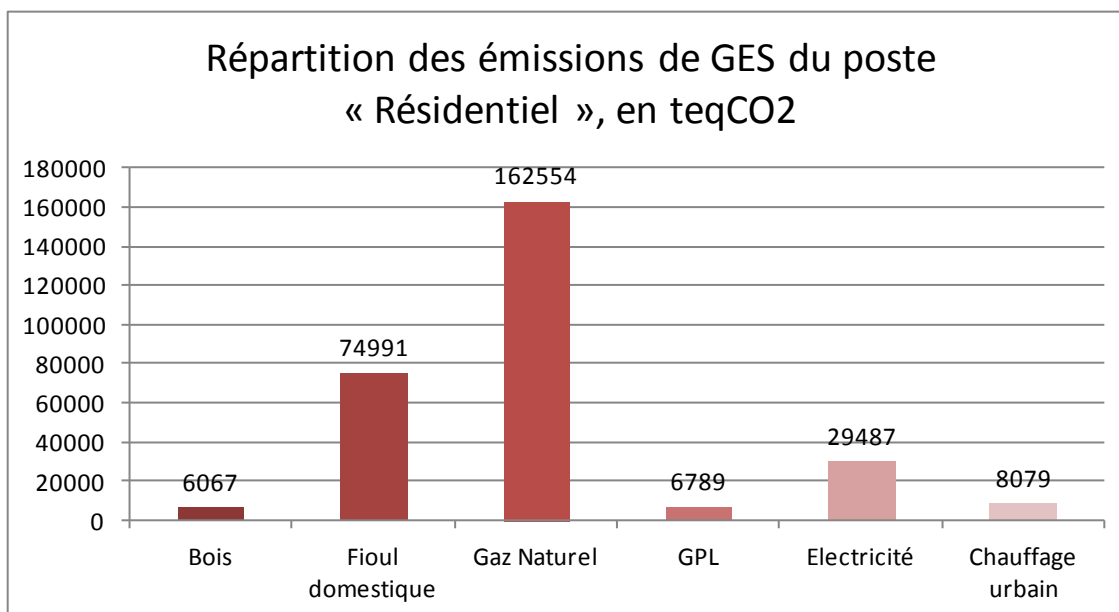


Figure 7 : Répartition des émissions de GES (teqCO₂) des logements de Caen la mer.

Le parc de maisons individuelles du territoire est légèrement plus émetteur que le parc des appartements. Le parc de logements de Caen la mer compte 40 980 maisons et 66 505 appartements². En moyenne, une maison émet 3,7 teqCO₂ tandis qu'un appartement émet 2 teqCO₂.

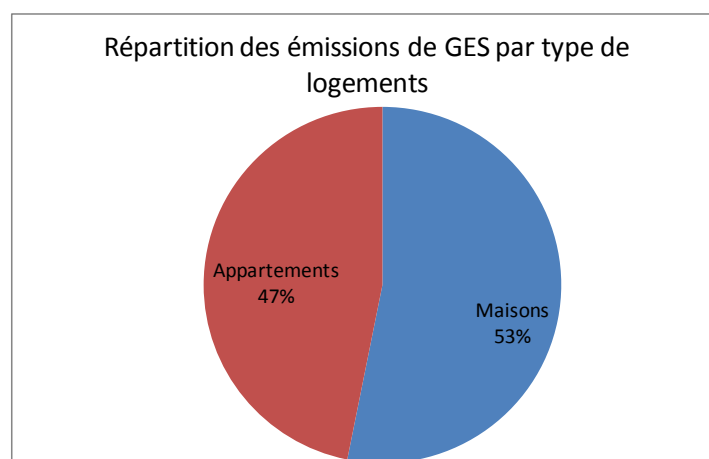


Figure 8 : Répartition des émissions de GES, en pourcentage, par type de logement.

² INSEE, RP2008 exploitations principales

Le chauffage représente 81% des émissions de GES des logements.

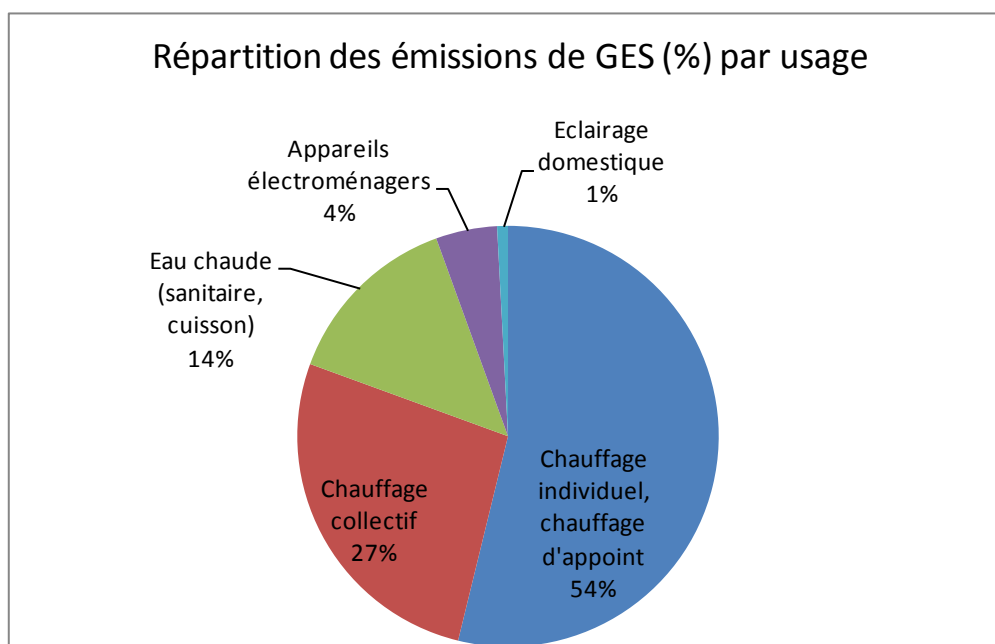


Figure 9 : Répartition des émissions de GES des logements de Caen la mer (%) par usage.

Le Gaz naturel, qui produit 44% de l'énergie consommée par les logements, représente 57 % des émissions de GES.

Le fioul représentant 14 % de l'énergie consommée par les ménages, correspond à 26 % des émissions de GES du poste résidentiel. Cette énergie de chauffage est donc proportionnellement plus émettrice.

L'électricité qui représente 29% de l'énergie consommée par les logements, ne représente que 10 % des émissions du poste. Cela est dû à la présence majoritaire du nucléaire (80 %) et de l'hydraulique (10 %) dans la production de l'électricité en France.

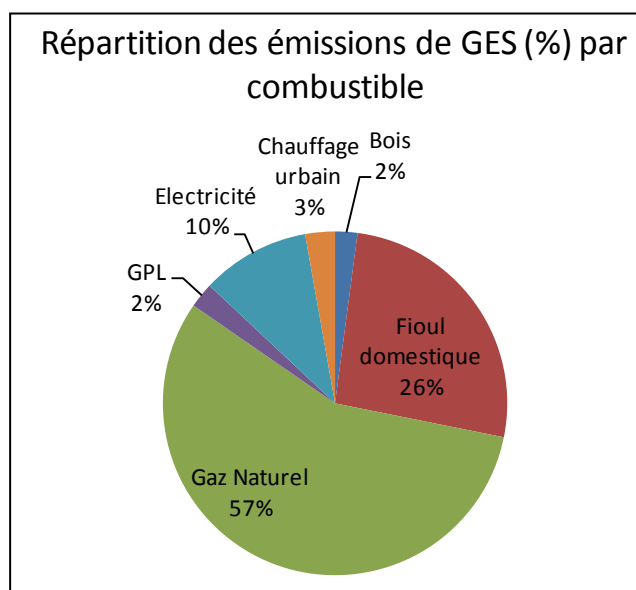


Figure 10 : Répartition des émissions de GES des logements de Caen la mer (%) par combustible.

3.2.3. Interprétation des résultats

L'analyse des émissions du secteur résidentiel apporte des enseignements en matière de ciblage de futures politiques d'action de la communauté d'agglomération de Caen la mer :

- Les maisons individuelles émettent proportionnellement plus de GES car elles représentent 40 % du parc mais sont responsables de 53 % des émissions.
- Les logements chauffés au gaz naturel sont responsables de la majorité des émissions avec 57 % du poste résidentiel.

Pour le secteur « résidentiel » qui représente près de 20% des émissions, deux orientations pour cibler les actions :

- La typologie des logements (les maisons individuelles étant proportionnellement plus émettrices).
- L'énergie de chauffage.

Les maisons individuelles chauffées au gaz peuvent constituer une cible prioritaire pour réduire les émissions des résidences de Caen la mer.

Les énergies fossiles, et principalement le gaz, sont responsables de la grande majorité des émissions de GES liées aux consommations énergétiques des logements de Caen la mer. Des actions en faveur du développement des énergies renouvelables telles que la création d'un Point Info Energie à la maison de l'Habitat ou des incitations financières, peuvent être envisagées sur le territoire.

3.3. Déplacements de personnes : environ 254 000 teqCO₂ (16 % du bilan total)

Ce poste prend en compte les émissions liées aux déplacements des résidents et visiteurs du territoire effectués en voiture, en bus, en tram et en avion.

3.3.1. Les données prises en compte

L'association Air C.O.M a réalisé en 2011 une évaluation des émissions de GES relative aux activités du territoire sur l'année 2007. Pour le poste « Déplacements de personnes », les données ont été triées en trois catégories :

- Les déplacements de personnes par la route
- Les déplacements de personnes par les voies ferrées
- Les déplacements de personnes par voies aériennes.

Par manque de données précises, les déplacements de personnes par voies fluviales ne sont pas pris en compte dans ce Bilan Carbone®.

Tableau 4 : Consommations relatives aux déplacements de personnes, résidents et visiteurs confondus, par type de combustible et par mode de transport. (Source : Air C.O.M.)

Déplacements par la route (voiture, bus)	
Carburant Essence (tonnes)	24 743
Carburant Gasoil (tonnes)	43 963
Carburant GPL (kWh)	3 822 563
Déplacements en train	
Electricité (kWh)	1 973 547
Déplacements en avion	
Essence Avion (tonnes)	23 577 121

Pour le déplacement de personne par la route, Air C.O.M a émis les hypothèses suivantes :

- Les Bus et Autocars utilisent pour carburant le Gasoil,
- Les mobylettes et les motos utilisent essentiellement de l'essence,
- Les consommations des voitures particulières sont calculées à partir des comptages locaux,
- Les consommations des avions sont fournies par l'aéroport de Caen-Carpiquet.

Tableau 5 : Consommations de carburant par type de véhicule. (Source : Air C.O.M.)

	AUTOCARS	Mobylettes	Motos	Voitures particulières
Carburant Essence (tonne)	0	90	496	24853
Carburant gasoil (tonne)	1262	0	0	43909
Energie GPL (kWh)	0	0	0	3940500

3.3.2. Les émissions de GES

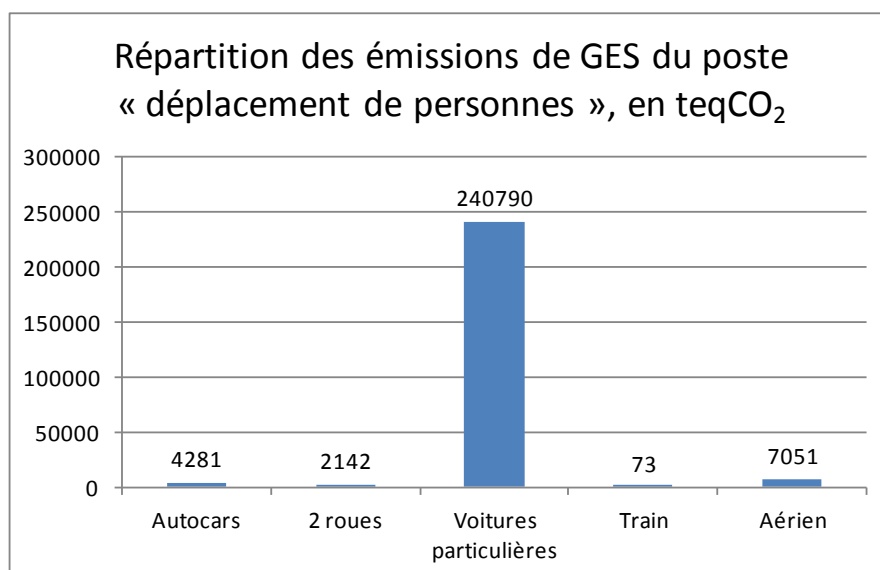


Figure 11 : Répartition des émissions de GES du poste « déplacement de personnes ».

Le poste « déplacement de personnes » représente **254 336 teqCO_2** , soit **15,7 %** du bilan total des émissions de GES.

3.3.3. Interprétation des résultats

La voiture est prépondérante dans les déplacements des habitants de l'agglomération. Les émissions de GES générées par ce mode de transport sont importantes.

Le graphique suivant présente l'impact en termes d'émission de GES des différents modes de transports :

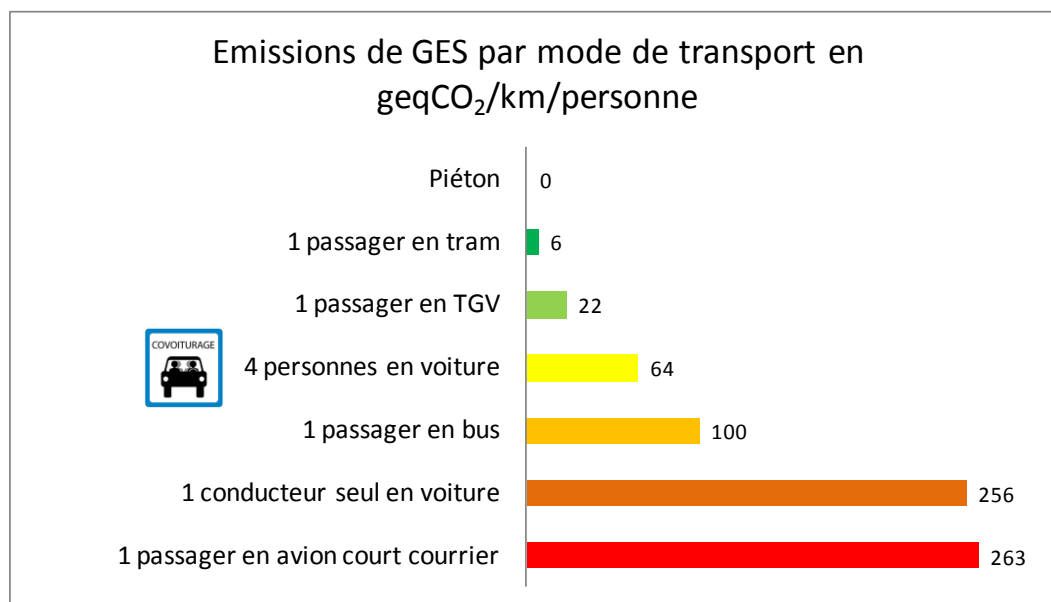


Figure 12 : Emissions de GES par mode de transport en $\text{geqCO}_2/\text{km}/\text{personne}$.

Des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle existent sur le territoire (tram, réseau de Bus, chemins cyclables, covoiturage). Une plus grande fréquentation de ces moyens de transports permettrait de diminuer l'impact des déplacements de personnes sur le territoire.

3.4. Tertiaire : près de 250 000 teqCO₂ (15 % du bilan total)

Ce poste prend en compte les émissions liées aux consommations énergétiques des bâtiments abritant les activités tertiaires du territoire.

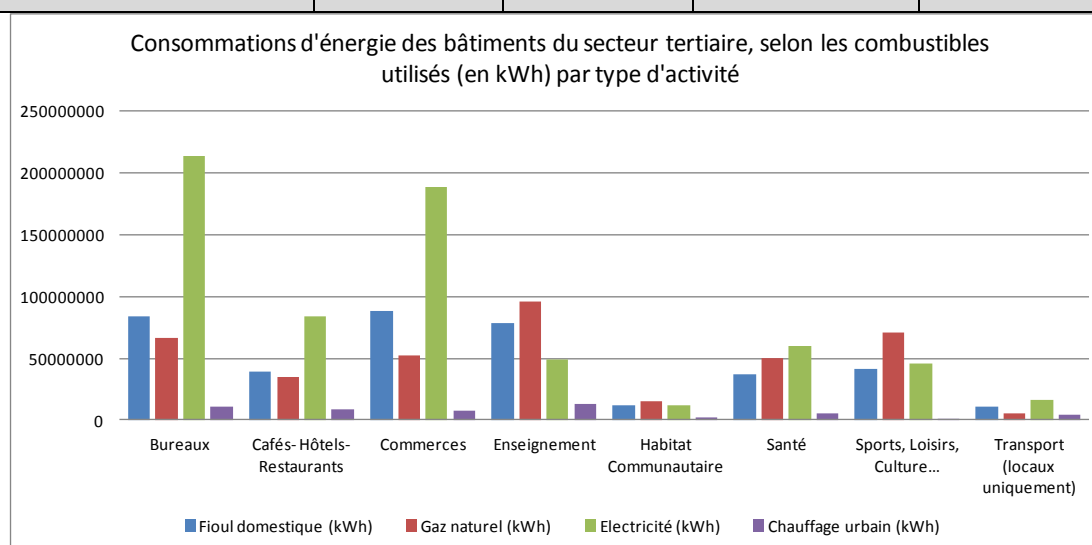
3.4.1. Les données prises en compte

Les consommations d'énergie des bâtiments du secteur tertiaire ont été fournies par Air C.O.M. Ces consommations représentent l'énergie utilisée pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et les usages spécifiques de l'électricité des entreprises du secteur tertiaire (services).

/!\ Il est important de noter que les émissions relatives à la climatisation des locaux n'ont pas été prises en compte dans ce bilan carbone®.

Tableau 6: Consommations d'énergie des bâtiments du secteur tertiaire par combustible utilisé.

	Fioul domestique (kWh)	Gaz naturel (kWh)	Electricité (kWh)	Chauffage urbain (kWh)
Bureaux	84 129 113	66 324 845	213 358 422	10 956 820
Cafés- Hôtels- Restaurants	39 529 653	34 438 353	83 863 370	8 600 598
Commerces	88 517 599	51 925 598	188 877 103	7 095 847
Enseignement	78 826 071	95 594 558	48 994 397	13 394 122
Habitat Communautaire ³	12 127 230	15 045 294	11 711 821	2 629 206
Santé	37 295 171	50 440 084	60 182 833	5 803 413
Sports, Loisirs, Culture	41 458 594	71 013 829	46 020 146	1 287 236
Transport (locaux uniquement)	11 028 154	5 421 514	15 744 839	3 929 057
TOTAL (kWh)	392 911 585	390 204 075	668 752 931	53 696 299
%	26 %	26 %	44 %	4 %



³ Exemples d'habitats communautaires : Maisons de retraite, résidences étudiantes, ...

3.4.2. Les émissions de GES

Les émissions de GES générées par les consommations d'énergie des entreprises tertiaires, relatives au chauffage, à la production d'eau chaude sanitaire et aux usages spécifiques de l'électricité sont estimées à **249 783 teqCO₂ par an**. Cela représente **15,4 %** du total des émissions de GES du territoire.

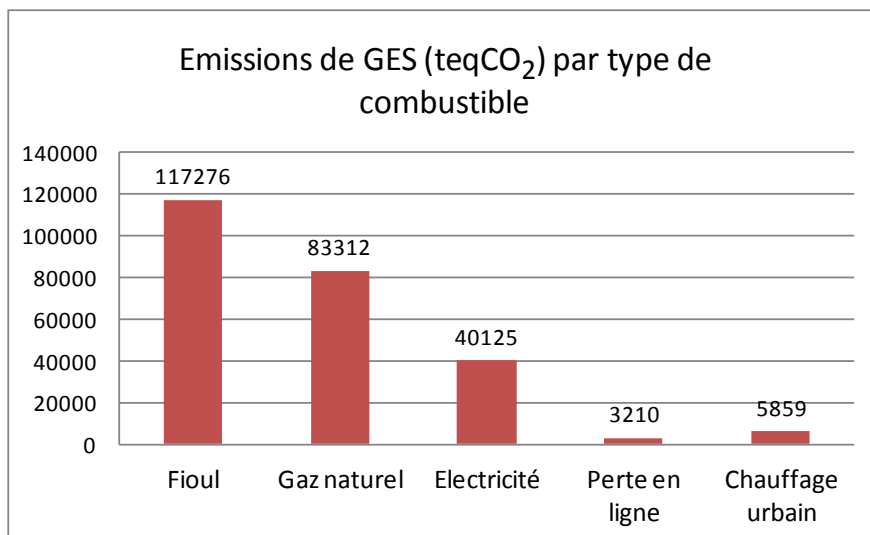


Figure 13 : Répartition des émissions de GES du poste « Tertiaire ».

Les bureaux émettent 22 % des émissions de GES du secteur tertiaire. Les commerces et les bâtiments d'enseignement génèrent chacun 20% des émissions de GES du poste. Les locaux associatifs, les établissements de santé et les cafés-hôtels-restaurants génèrent chacun environ 10 % des émissions du poste.

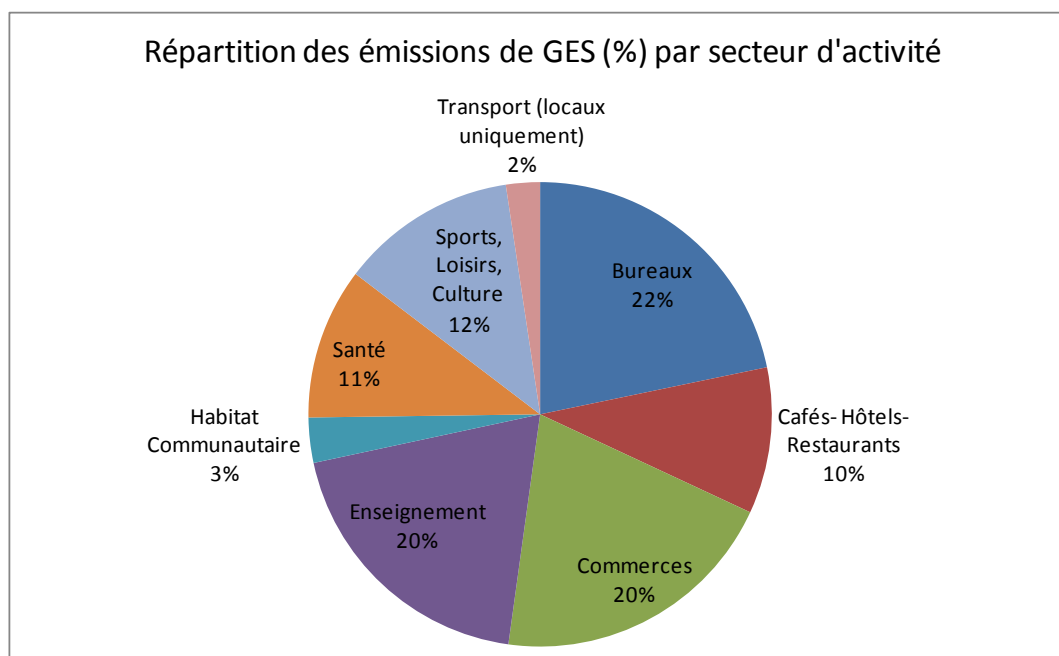


Figure 14 : Répartition des émissions de GES en pourcentage, par secteur d'activité.

Le chauffage des locaux représente 68 % des émissions, soit plus des 2/3 des émissions de GES du poste « Tertiaire ».

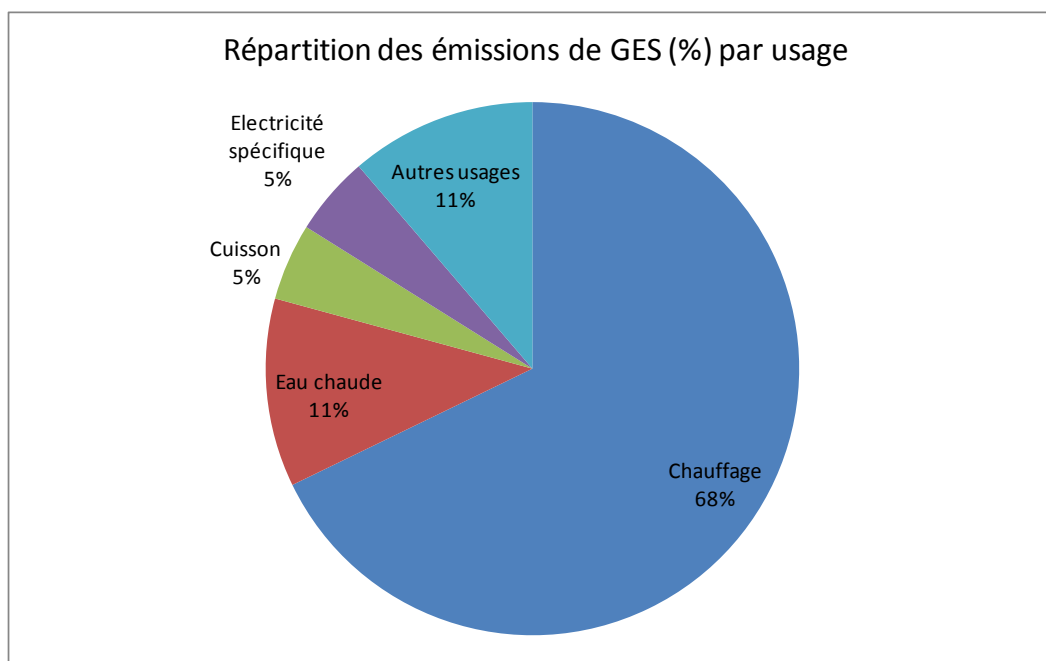


Figure 15 : Répartition des émissions de GES en pourcentage, par usage.

3.4.3. Interprétation des résultats

L'analyse des émissions du secteur tertiaire apporte des enseignements en matière de ciblage de futures politiques d'actions de la communauté d'agglomération de Caen la mer :

- Les bureaux, les locaux d'enseignements et les commerces émettent à eux trois 62 % de GES.
- Le chauffage des locaux, principalement au gaz naturel et au fioul, sont responsables de la majorité des émissions avec 68 % du poste tertiaire.

Pour ce secteur qui représente près de 16 % des émissions, une première orientation pour cibler les actions :

- L'énergie de chauffage.

Les bureaux, les locaux d'enseignement et les commerces peuvent constituer une cible prioritaire pour réduire les émissions du secteur tertiaire de Caen la mer.

Les énergies fossiles, et principalement le gaz et le fioul domestique, sont responsables des 2/3 des émissions de GES des consommations énergétiques tertiaires de Caen la mer.

3.5. Construction : près de 180 000 teqCO₂ (11 % du bilan total)

Ce poste prend en compte les émissions dues aux travaux de construction de logements et de locaux sur le territoire, durant l'année 2010.

3.5.1. Les données prises en compte

Les surfaces de locaux construits en 2010, ont été déduites de la statistique Sit@del2⁴. Elle fait l'état des lieux des locaux non résidentiels et des logements commencés en 2010.

/!\ Puisqu'il n'existe pas de base de données concernant la construction de voiries sur l'ensemble du territoire, les émissions relatives à la construction des voiries n'ont pas été prises en compte dans ce bilan carbone®.

Tableau 7 : Surface de bâtiments et locaux, en m², commencés en 2010, par type. (Source : Sit@del2 - MEEDDM/CGDD/SOeS).

Bâtiment non résidentiel	Surface m ²
Hébergement hôtelier	760
Commerces	73565
Bureaux	17310
Locaux d'artisanat	4390
Locaux industriels	2437
Locaux agricoles	78
Entrepôts	16215
Locaux de service public - enseignement-recherche	10613
Locaux de service public - action sociale	4768
Locaux de service public - transport	67
Locaux de service public - ouvrages spéciaux	0
Locaux de service public - santé	522
Locaux de service public - culture loisirs	3281
Logement	Surface m ²
Logements individuels purs	7822
Logements individuels groupés	13618
Logements collectifs	67145
Logements en résidence	617

⁴ Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels.

3.5.2. Les émissions de GES

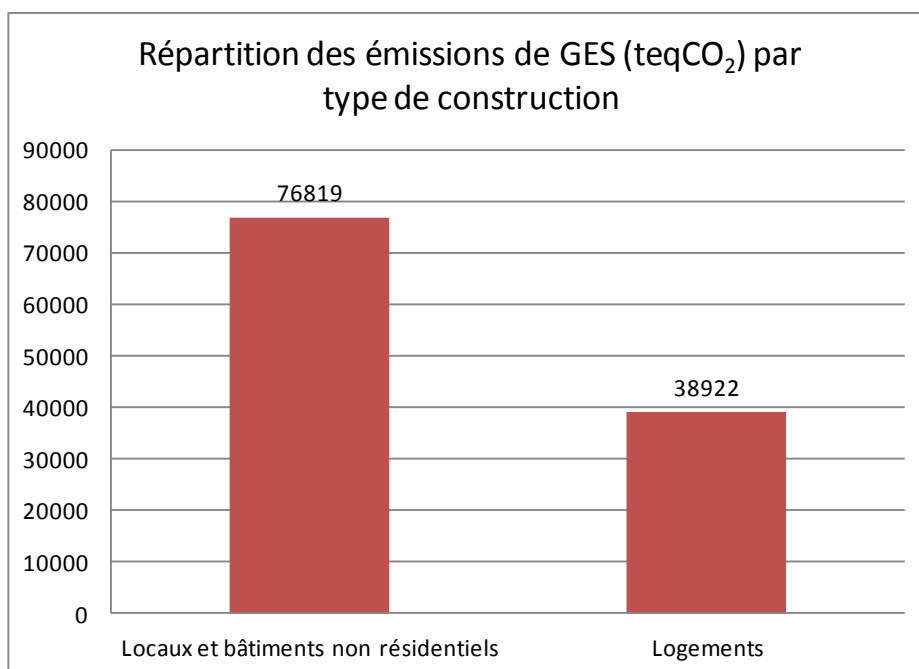
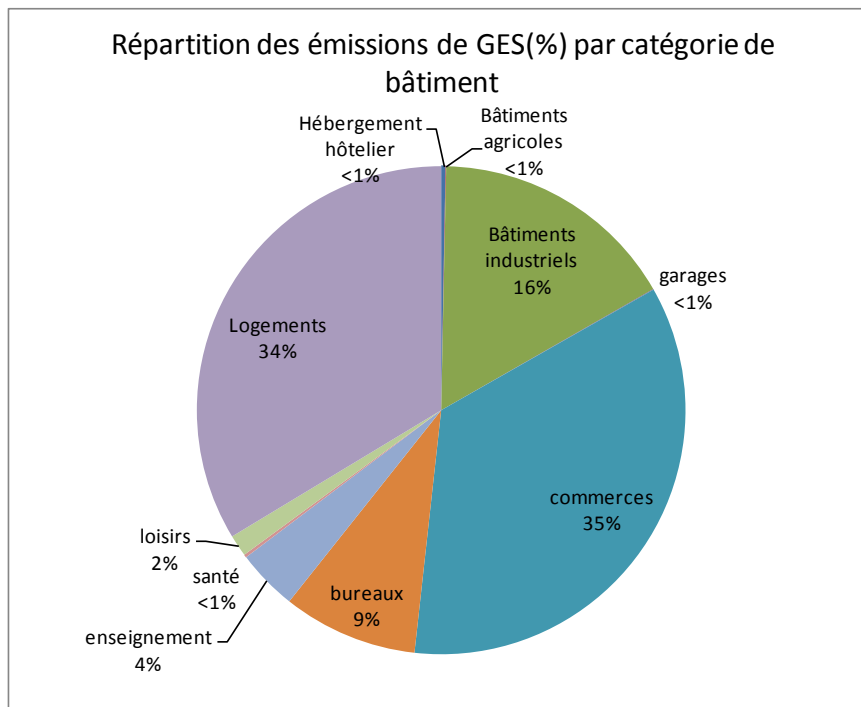


Figure 16 : Répartition des émissions de GES liées à la construction des bâtiments en 2010 sur Caen la mer.

La construction de locaux et bâtiments représente **177 143 teqCO₂** par an, soit 10,9 % du bilan total des émissions.



Les constructions de commerces, de logements et de bâtiments industriels génèrent respectivement 35 %, 34 % et 16 % des émissions du poste.

3.5.3. Interprétation des résultats

La construction de commerces et de logements sont les deux catégories de bâtiments qui ont généré le plus d'émissions sur l'année 2010.

Le graphique suivant présente l'impact en termes d'émission de GES de 100m² de construction par type de local ou bâtiment.

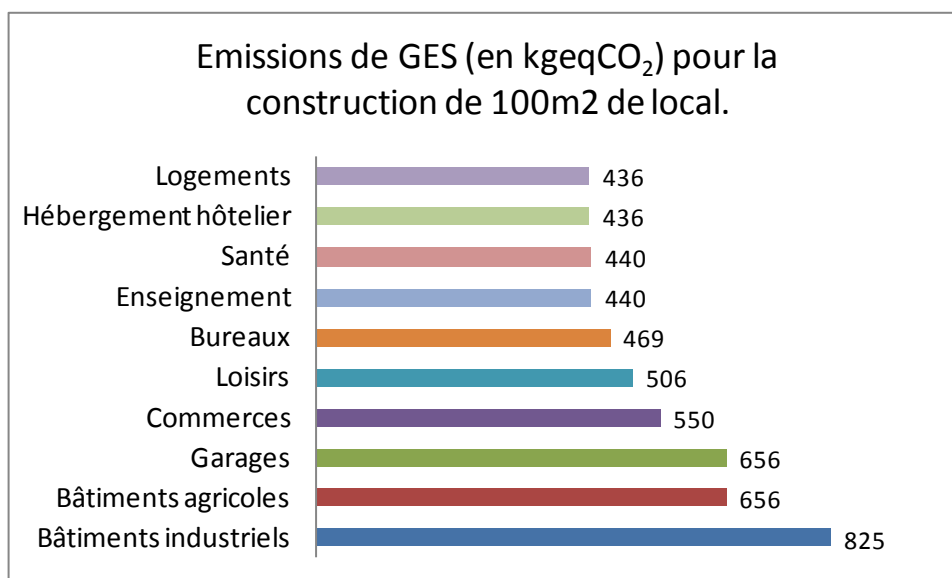


Figure 17 : Emissions de GES, en kilogramme équivalent CO₂, par catégorie de bâtiment.

Les bâtiments professionnels (commerces, garages, bâtiments agricoles et industriels) émettent sensiblement plus de GES par m² que les logements. En termes d'émission de GES, il serait plus judicieux de favoriser la construction de logement sur le territoire, au détriment de l'expansion du parc commercial.

3.6. Transport de marchandises : près de 180 000 teqCO₂ (7% du bilan total)

Ce poste comptabilise les émissions générées par le transport de marchandises sur le territoire de l'agglomération de Caen la mer.

3.6.1. Les données prises en compte

Les données ont été triées en deux catégories :

- Les déplacements de marchandises par la route,
- Les déplacements de marchandises par les voies ferrées.

Par manque d'informations précises, les marchandises parvenues par voies fluviales et aériennes n'ont pas été prises en compte dans ce bilan carbone®.

Les hypothèses formulées par Air C.O.M :

- Les véhicules utilitaires et les poids lourds représentent le trafic de marchandises du territoire,
- Les moteurs de poids lourds sont diesels et fonctionnent donc avec du gazole.

Tableau 8 : Consommations d'énergie des véhicules transportant de la marchandise sur le territoire de Caen la mer. (Source Air C.O.M.)

	Transport routier	
	Véhicules utilitaires	Poids lourds
Essence (tonnes)	1747	0
Gazole (tonnes)	19019	29963
	Fret ferroviaire	
	Electricité (kWh)	167069
Gazole (kWh)	33051	

3.6.2. Les émissions de GES

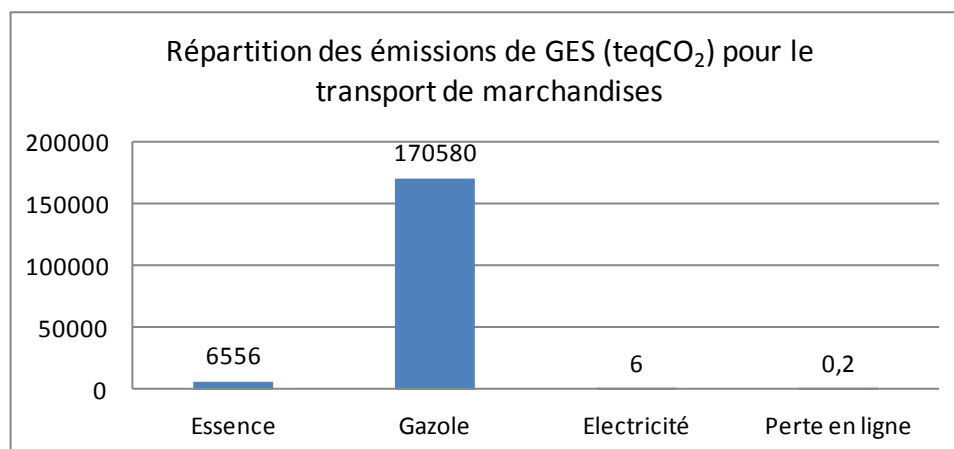


Figure 18 : Répartition des émissions de GES en teqCO₂, pour le transport de marchandises.

Le transport de marchandises émet **177 143 teqCO₂** par an, soit 7,1 % du bilan total des émissions de GES du territoire de Caen la mer.

Le fret ferroviaire ne représente que 0,001 % des émissions de GES du poste de transport de marchandises. La quasi-totalité des émissions de GES du poste de transport de marchandises sont donc liées au transport routier.

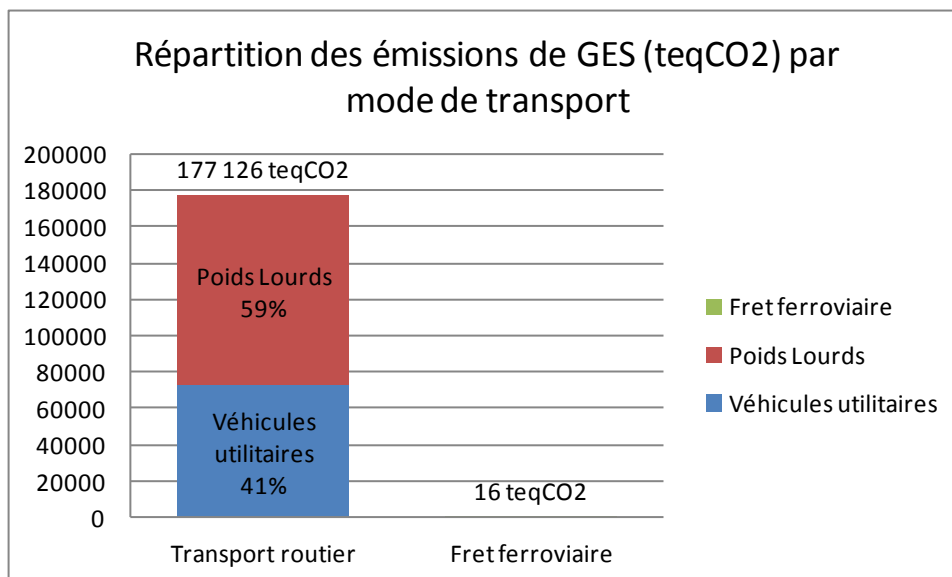
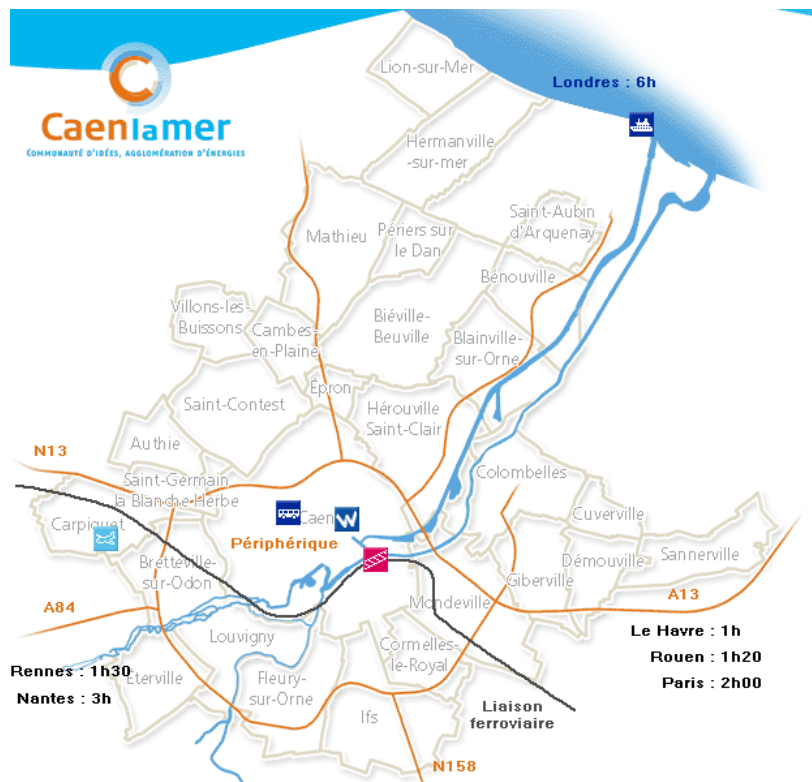


Figure 19 : Répartition des émissions de GES en teqCO₂, par mode de transport

3.6.3. Interprétation des résultats

Le transport routier représente la quasi-totalité des émissions de GES du poste. L'agglomération est en effet bien équipée en infrastructure routière :



L'autoroute A 13

L'autoroute A 84

L'autoroute A 28

L'autoroute A 29

L'autoroute A 88

Le boulevard périphérique de l'agglomération caennaise.

Figure 20 : Principaux axes de transports à Caen la mer.
 Source : www.caenlamer.fr



Le périphérique de Caen constitue un nœud stratégique sur les axes A13 (Paris-Cherbourg), A84 (Rennes-Caen) et A88 (Sées-Caen). De plus, le port de Caen-Ouistreham est le 6^{ème} port d'intérêt national pour le fret, grâce à la liaison Caen-Portsmouth qui transporte chaque année 120 000 camions.

Le positionnement stratégique de l'agglomération rend donc plus difficile les actions dans le domaine du transport de marchandises.

Cependant, une partie de ces camions et véhicules utilitaires alimentent les commerçants de l'agglomération. Un travail sur le choix de la provenance des marchandises et sur l'optimisation des livraisons peut être envisagé pour réduire les émissions de ce poste.

De même, des actions de sensibilisation auprès des transporteurs peuvent être réalisées. Par exemple, la signature de la charte « Objectif CO₂ » ou des formations à l'éco-conduite peuvent être promues auprès des entrepreneurs.

3.7. Procédés industriels : environ 113 000 teqCO₂ (7 % du bilan total)

Ce poste prend en compte les émissions liées aux consommations énergétiques des activités et des bâtiments abritant les entreprises industrielles du territoire.

3.7.1. Les données prises en compte

Les consommations d'énergie des bâtiments et des activités des entreprises industrielles ont été fournies par Air COM. Ces consommations représentent l'énergie utilisée par les industries, tout usage confondu.

	Energie consommée En kWh (donnée d'entrée Bilan Carbone®)
Coke de houille	1 051 322
Coke de pétrole	15 769 836
Bois et déchets assimilés	4 977 147
Fioul lourd	54 442 735
Fioul domestique	7 477 443
Autres produits pétroliers (graisses, aromatiques, etc.)	525 661
Gaz naturel (sauf gaz naturel liquéfié)	297 096 241
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	7 713 098
Electricité	351 461 864
Energie provenant d'une IUOM	71 693 038
<i>Combustibles spéciaux renouvelables</i>	<i>3 679 628</i>
<i>Combustibles spéciaux non renouvelables</i>	<i>1 051 322</i>

Ne disposant pas d'informations précises sur leurs compositions, les combustibles spéciaux renouvelables et non renouvelables ne peuvent pas être pris en compte dans le calcul Bilan Carbone®.

3.7.2. Les émissions de GES

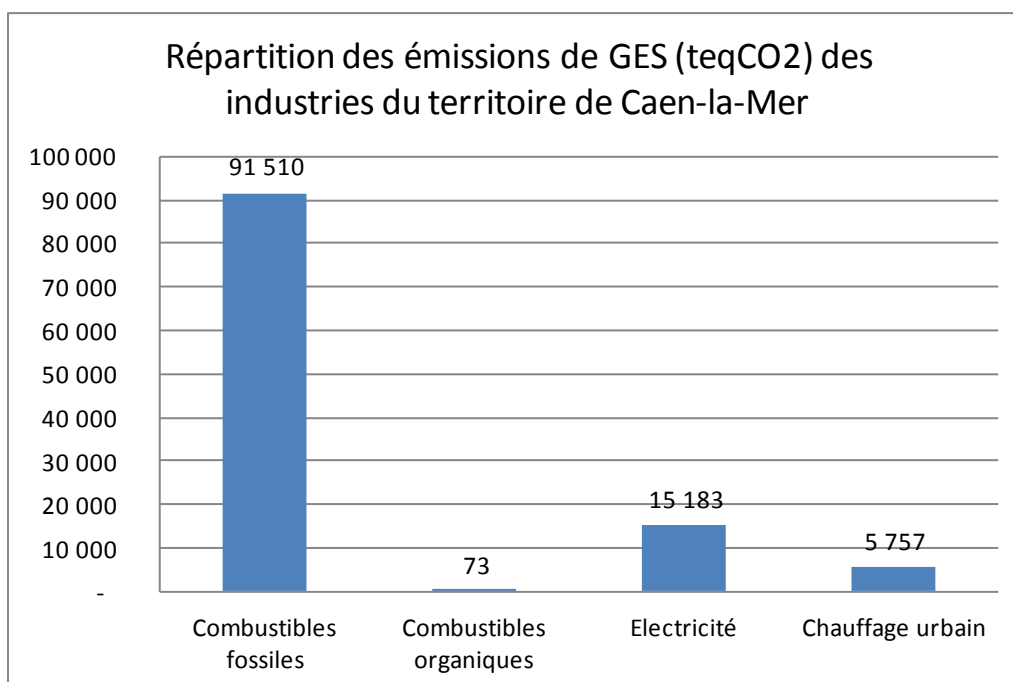


Figure 21 : Répartition des émissions de GES, en teqCO₂, des industries du territoire de Caen la mer.

Les industries du territoire émettent **112 523 teqCO₂**, soit 6,9 % du bilan total des émissions de GES du territoire de Caen la mer.

3.7.3. Interprétation des résultats

Les émissions de GES des industries sont majoritairement dues à la combustion d'énergies fossiles.

Ne disposant pas de détail sur l'usage final des consommations d'énergie, il est difficile de cibler des actions précises sur ce poste.

Néanmoins, la promotion d'utilisation des énergies renouvelables auprès des industriels peut contribuer à la diminution des émissions.

3.8. Consommation : environ 42 000 teqCO₂ (3 % du bilan total)

Ce poste comptabilise les émissions liées à la production des produits et matériaux entrants sur le territoire, qui seront utilisés par les habitants puis transformés en déchets.

3.8.1. Les données prises en compte

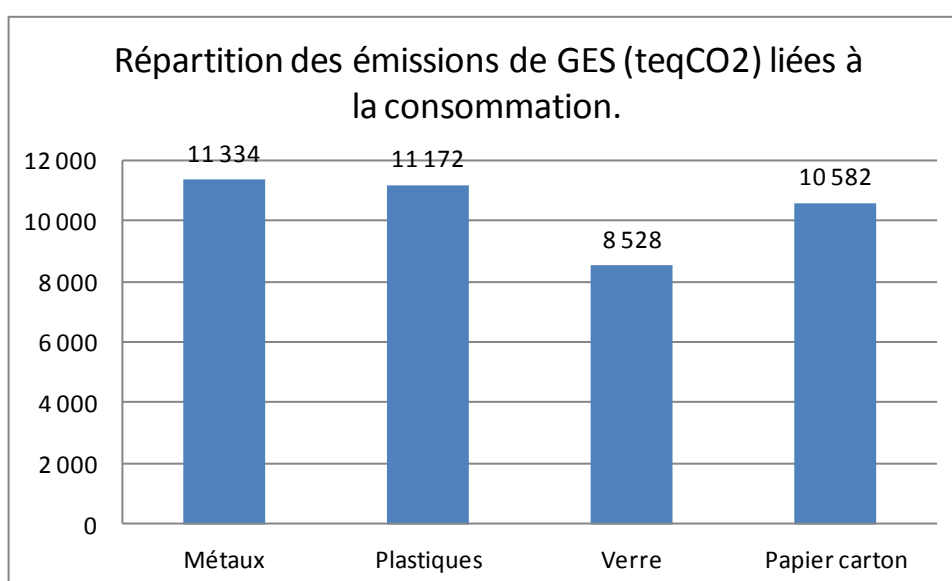
La méthode Bilan Carbone® qui est fondée sur une approche d'analyse de cycle de vie des produits permet de calculer, à partir des quantités de déchets produits sur le territoire, les émissions liées à la fabrication des biens consommés et qui rejoignent les filières de traitement.

Les données de ce poste sont identiques à celles du poste « Production de déchets ». cf. paragraphe 3.9.1.

La version du Bilan Carbone® V6 permet de prendre en compte uniquement les matériaux suivants :

- Papiers et cartons,
- Plastiques,
- Métaux,
- Verre.

3.8.2. Les émissions de GES



La fabrication des biens consommés sur le territoire est responsable de 41 616 teqCO₂, soit 2,6 % des émissions de GES du territoire.

3.8.3. Interprétation des résultats

Les choix des habitants en termes d'achats peuvent influencer les émissions de ce poste. Ainsi la communauté d'agglomération peut envisager de sensibiliser la population à l'impact de leurs achats et de leur consommation en général. Des partenariats avec les commerçants du territoire peuvent être mis en place afin de communiquer sur l'origine et les choix des produits en fonction des matériaux qui les composent.

3.9. Traitement des déchets : environ 25 000 teqCO₂ (2 % du bilan total)

Ce poste regroupe les émissions liées au traitement des déchets produits sur le territoire.

3.9.1. Les données prises en compte

Les données sont issues du *rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers* de Caen la mer.

Il est distingué deux catégories de collecte des déchets ménagers :

- La collecte des déchets ménagers en porte à porte.
- La collecte des déchets ménagers en apport volontaire.

Les déchets des entreprises du territoire ne sont pas pris en compte dans ce bilan. En effet, chaque entreprise décide individuellement de la destination de ses déchets. Il n'existe pas à ce jour un suivi des déchets des entreprises du territoire.

Tableau 9 : tonnage des déchets collectés produits sur le territoire sur l'année 2010. Source : rapport annuel 2010, Caen la mer.

Collecte (hors déchèterie)		
	Quantités en tonnes	Mode de traitement
Ordures ménagères	61 397	Incinération - valorisation thermique
Recyclables (hors verre)	14 867	Recyclage
Encombrants	4 804	75% Recyclage, 25 % centre d'enfouissement
Déchets végétaux	12 562	Compostage
Verre	5 614	Recyclage
Huiles	61	Valorisation énergétique
Déchets d'activité de soins à risques infectieux	3	Incinération
Collecte en déchèterie		
	Quantité en tonnes	Mode de traitement
Gravats	10 481	Enfouissement classe III
Tout-venant	7 987	Enfouissement classe III
Déchets végétaux	5 001	Compostage
Ferraille	783	Recyclage
Bois	317	Valorisation énergétique
Cartons	233	Recyclage
Incinérables	365	Incinération
Déchets Dangereux diffus	115	Suivant le type de déchets
D.E.E.E	580	Valorisation suivant le type de matériaux

Afin de renseigner le Bilan Carbone® de Caen la mer, les hypothèses suivantes ont été formulées⁵ :

- 75 % des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) sont composés de métaux, 25% de plastique.
- 75 % des encombrants représentent des matériaux métalliques.
- Afin de distinguer les recyclables les uns des autres, nous avons considéré que :
 - 58 % des recyclables étaient du papier ou du carton,
 - 31 % des recyclables étaient du plastique,
 - 22 % des recyclables étaient des textiles sanitaires,
 - 11 % des recyclables étaient des métaux.

Tableau 10 : Quantités de déchets produits sur le territoire (tonnes) en 2010.

Type de matériaux	Quantité en tonnes <i>Données d'entrée Bilan Carbone®</i>
Métaux - recyclage	
Tous métaux	1 635
Ferraille	783
DEEE (75%)	435
Encombrants (75%)	238
Verre - recyclage	
Verre	5614
Plastiques recyclés	
Plastique (+0,25 DEEE)	4 688
Papiers cartons recyclés	
Papiers	4 336
Carton	4 569
Déchets alimentaires - incinération	
Ordures ménagères + incinérables	61 762
Déchets alimentaires - filières biologiques	
Déchets végétaux	17 563
Divers non combustible et non fermentescible	
Divers non combustible et non fermentescible	18 647

⁵ Source : www.lettri.com, contenu moyen des poubelles des français, 2009.

3.9.2. Les émissions de GES

Le traitement des déchets du territoire génèrent **25 363 teqCO₂**, soit 1,6 % du bilan total des émissions.

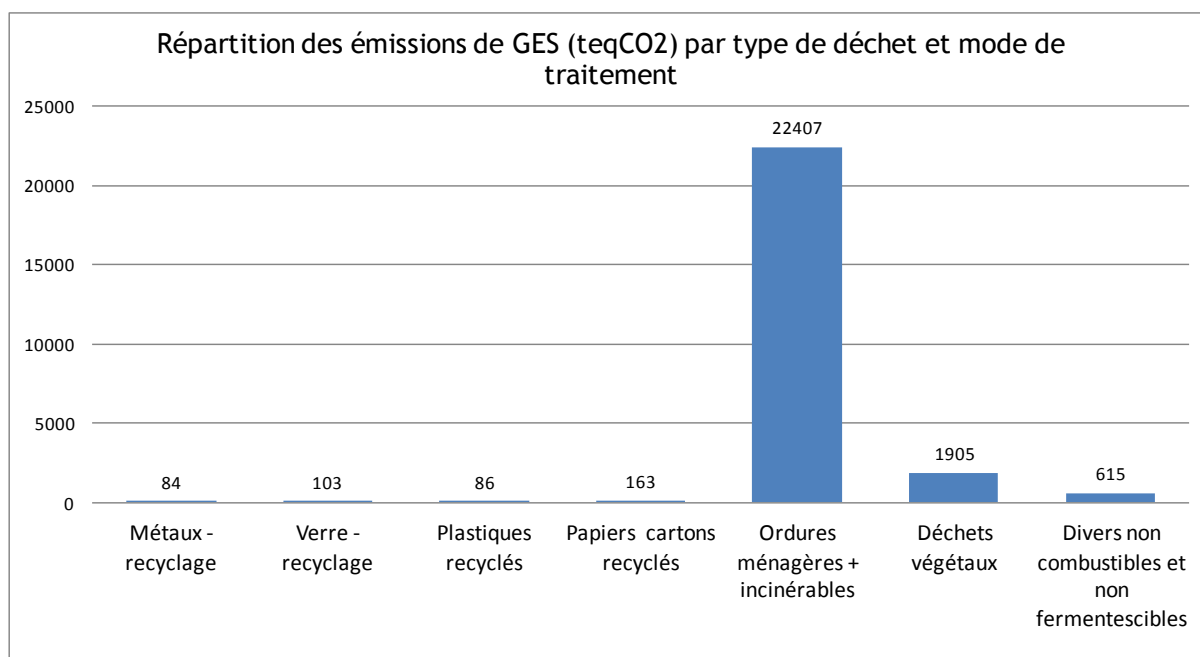


Figure 22 : Répartition des émissions de GES en teqCO₂, par type de déchet et mode de traitement

Les modes de traitements et de valorisation des déchets permettent d'éviter d'émettre **33 672 teqCO₂** sur le territoire, soit environ 2 % du total des émissions.

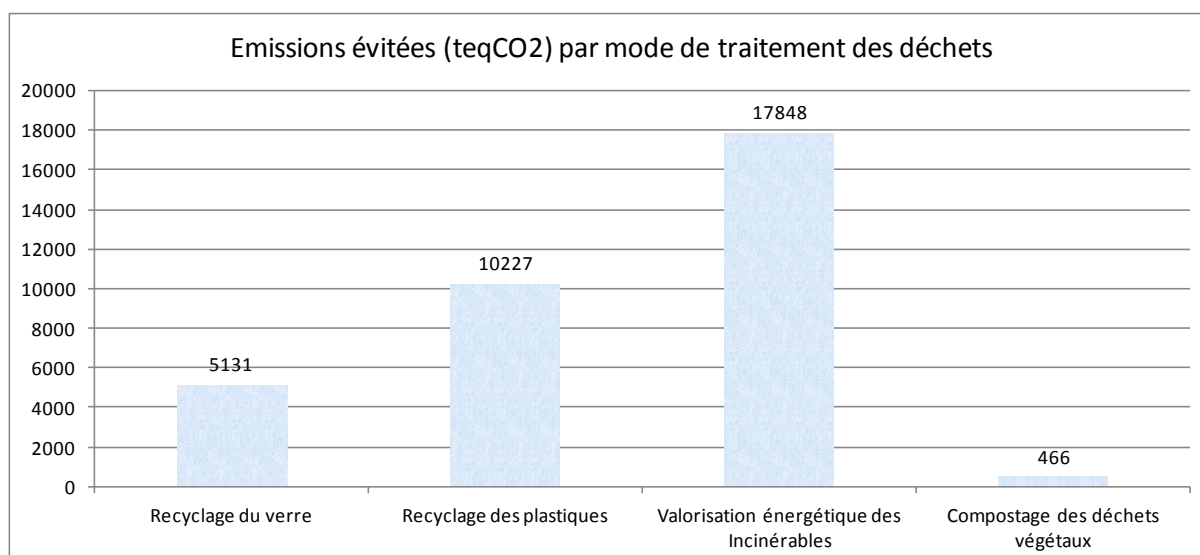


Figure 23 : Emissions évitées (teqCO₂) par mode de traitement des déchets.

3.9.3. Interprétation des résultats

Quatre filières d'élimination des déchets des habitants de l'agglomération de Caen la mer sont actuellement utilisées :

- L'incinération,
- L'enfouissement,
- Le recyclage,
- Le compostage.

Le mode de traitement le plus impactant en termes d'émissions de GES est l'incinération des ordures ménagères.

Le poste traitement des déchets représente une faible part des émissions de GES du territoire car les processus de tri et de valorisation des déchets sont développés. En effet, depuis 2005, tous les habitants de Caen la mer trient leurs déchets⁶.

La poursuite du développement des processus de valorisation, le recyclage, la réduction des émissions liées à la collecte ou encore la baisse du volume de déchets produits sur le territoire peuvent ainsi constituer les orientations stratégiques de toute politique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déchets sur le territoire.

Cependant, des initiatives de réductions de GES sont déjà réalisées par la communauté d'agglomération. En effet, la valorisation énergétique de l'incinération des ordures ménagères permet d'empêcher l'émission de près de 30 000 teqCO₂, ce qui divise par deux les émissions liées au traitement des déchets.

⁶ Source : Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

3.10. Agriculture et pêche : environ 7 600 teqCO₂ (moins d'1% du bilan total)

Ce poste regroupe des émissions liées aux activités agricoles du territoire : cultures, élevages et pêche.

3.10.1. Les données prises en compte

Les émissions énergétiques telles que celles dues à l'utilisation des engins agricoles ou le chauffage des locaux, mais aussi les émissions non énergétiques dues aux émissions de méthane (bovins) et à l'utilisation des engrais sont prises en compte.

Les données issues du recensement agricole 2010 du Calvados ont été considérées. Elles ont été réparties proportionnellement à partir des surfaces agricoles utiles de 2010, du Calvados et de Caen la mer.

Tableau 11 : Surfaces agricoles en hectares, par type de culture. (Sources : recensement AGRESTE 2010)

	Calvados (ha)	Pourcentage SAU du Calvados	Caen la mer (ha)
Total SAU (2010)	352 920	100%	8 478,16
Blé tendre	81 000	23%	3 314
Orge et escourgeon	15 300	4%	626
Maïs	3 000	1%	123
Colza et navette	18 400	5%	442
Tournesol	500	0%	12
Pois protéagineux	13 500	4%	324

Pour les données relatives à l'élevage, seul le nombre de vaches par commune est disponible pour l'année 2010. La répartition des autres espèces ont été estimée proportionnellement au rapport entre le nombre de vaches en 2010 de Caen la mer et du Calvados.

Produit	Effectif dans les exploitations Calvados (têtes)	Effectif dans les exploitations Caen la mer (têtes)
Vaches laitières	105 445	162
Vaches allaitantes	54 814	84
Taureaux	8 417	13
Génisses, taurillons	215 552	331
Broutards, veaux	9 424	14
Bœuf	9 285	14
Brebis	516 052	792
Agnelles	69 774	107
béliers	103 671	159
Juments reproductrices, étalons	470 048	722
Poulains	47 964	74
chevaux de trait	25 558	39
Truies mères	6 700	10
Porcs à l'engrais	27 000	41

En ce qui concerne la pêche, Air C.O.M. dispose de données relatives à la consommation d'énergie des engins nécessaires à la pêche maritime pour la ville de Lion sur mer.

Pêche	Consommation (kWh)
Gazole (kWh)	615 298

3.10.2. Les émissions de GES

L'agriculture et la pêche représentent **7 612 teqCO₂**, soit 0,5 % du bilan total des émissions.

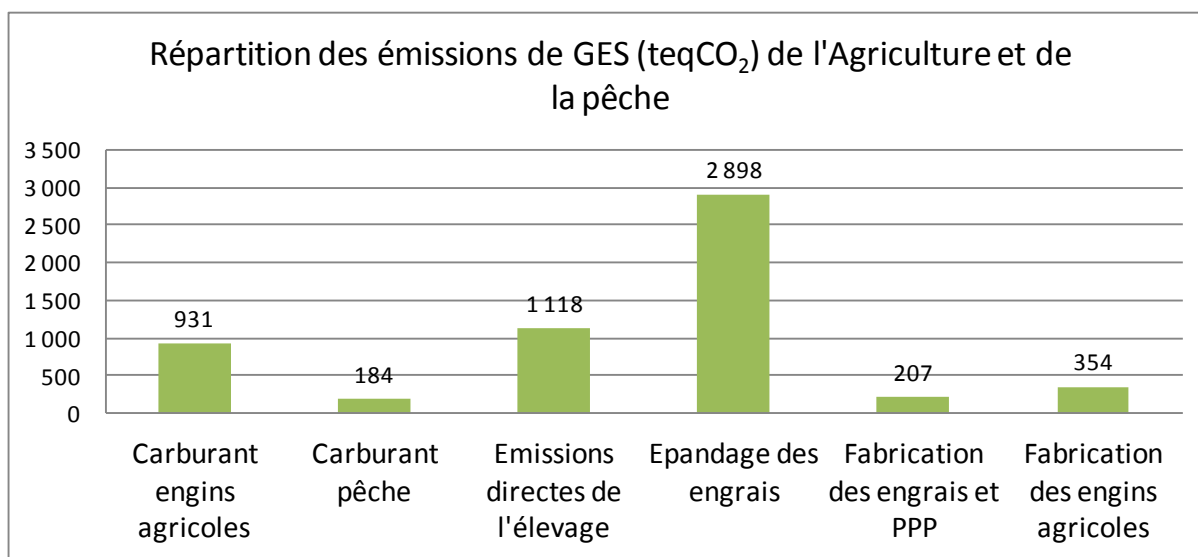


Figure 24 : Répartition des émissions de GES, en teqCO₂, de l'agriculture et de la pêche.

3.10.3. Interprétation des résultats

Le territoire de Caen la mer dispose majoritairement de cultures céréalières. Ces cultures sont gourmandes en eau mais n'ont pas d'impact important sur l'effet de serre.

L'épandage des engrais générant le plus d'émissions de GES, la promotion de l'agriculture biologique sur le territoire permettrait de réduire l'impact de l'activité agricole sur l'effet de serre, mais aussi sur la préservation de la qualité des eaux des nappes phréatiques.

3.11. Industries de l'énergie : près de 7 400 teqCO₂ (moins d'1 % du bilan total)

Ce poste regroupe les émissions liées aux consommations énergétiques des industries de Caen la mer qui fournissent de l'énergie au territoire.

3.11.1. Les données prises en compte

Trois sites de production d'énergie ont été identifiés sur le territoire de Caen la mer :

- La Guérinière (Caen)
- Le SEMMERET (Hérouville Saint Clair)
- L'UVE (Unité de Valorisation Energétique) (Colombelles)

A partir des informations disponibles dans le registre français des quotas et des crédits d'émission de GES et de l'annuaire de réseau de chaleur « *via seva*⁷ », nous obtenons directement les émissions en teqCO₂ :

	émissions en teqCO ₂ (données d'entrée BC®)
Caen - La Guérinière	2 312,115
Hérouville - SEMMERET - NOVERGIE OUEST	3 569
	Consommation de Gaz Naturel en kWh (données d'entrée BC®)
Colombelles - UVE	4 224 871

L'outil bilan carbone® attribue 10 % supplémentaires aux émissions directement comptabilisées afin de prendre en compte les émissions dites « amont », qui ont lieu lors de l'extraction, du transport et du raffinage des combustibles utilisés.

En ce qui concerne la production d'énergie à partir de ressources renouvelables, l'étude du potentiel en énergies renouvelables de Caen Métropole indique que le territoire de Caen la mer ne dispose que d'installations photovoltaïques. N'ayant pas de données précises quant à la quantité d'énergie solaire produite sur le territoire, nous avons considérée que la production d'énergie était proportionnelle à la surface d'un territoire. Nous obtenons le tableau suivant :

	Pays de Caen	Caen la mer
Superficie (km ²)	892	185
Pourcentage (%)	100%	21%
Production Photovoltaïque (kWh)	672 000	139 372

⁷ <http://www.viaseva.org/index.php/fre/Annuaire-reseaux>

3.11.2. Les émissions de GES

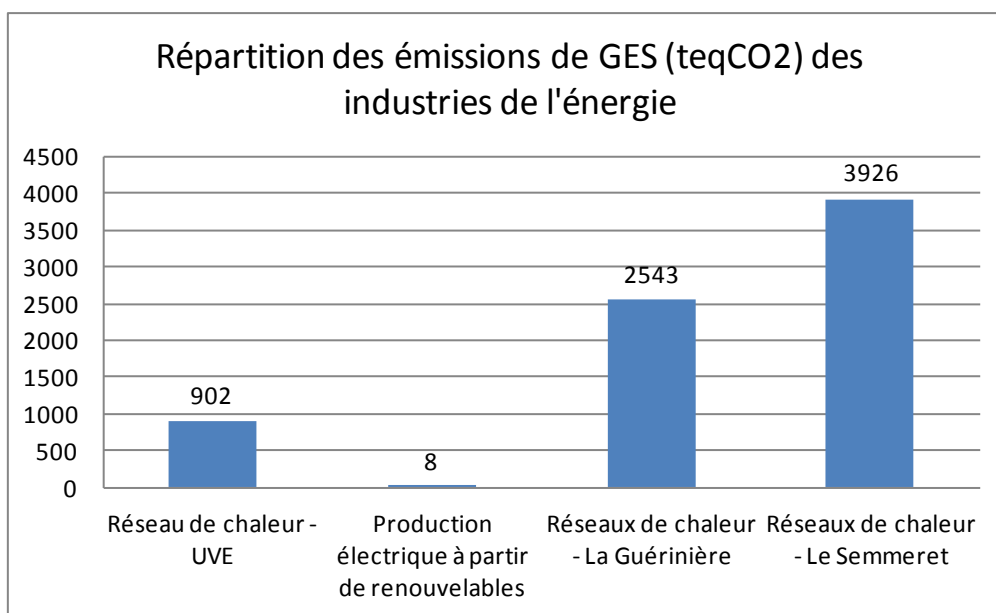


Figure 25 : Répartition des émissions de GES en teqCO₂ des industries de l'énergie du territoire de Caen la mer.

Les industries produisant de l'énergie sur le territoire de Caen la mer émettent **7 379 teqCO₂**, soit 0,5 % du bilan total des émissions.

3.11.3. Interprétations des résultats

La communauté d'agglomération de Caen la mer ne dispose pas de grandes industries de production d'énergie. Cela implique une très faible contribution de ces industries aux émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Cependant, d'ici 2020, l'Union Européenne s'est fixé trois objectifs pour le climat :

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre
- Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne,
- Réaliser 20% d'économies d'énergie.

Les deux derniers objectifs concernent ce poste. En effet, seulement 139 MWh sont produits par des énergies renouvelables sur le territoire

4. LES PREMIERES PISTES D' ACTIONS

Les cinq premiers postes d'émissions de GES du territoire sont :

- L'alimentation : les émissions liées aux denrées alimentaires.
- Le secteur résidentiel : les émissions liées aux consommations d'énergie des habitations.
- Les déplacements de personnes : les émissions liées aux déplacements des habitants et des touristes sur le territoire.
- Le secteur tertiaire : les émissions liées aux consommations d'énergie des bâtiments abritant des activités professionnelles tertiaires.
- Le transport de marchandises : les émissions liées aux consommations de carburant et d'énergie du transport de marchandises sur le territoire de Caen la mer.

L'ensemble des émissions de ces cinq postes représente 80 % des émissions du territoire de Caen la mer. De premières pistes d'actions peuvent être identifiées sur ces thématiques.

Tableau 12 : Premières pistes d'actions sur les cinq postes les plus émetteurs de GES

Postes	Pistes d'actions
Alimentation	Favoriser l'achat de produits biologiques.
	Promouvoir les productions locales (circuits courts).
	Sensibiliser la population à l'impact environnemental des produits alimentaires.
	Impliquer les commerçants locaux pour favoriser le choix des habitants de l'agglomération.
Résidentiel	Encourager le développement des énergies renouvelables sur le territoire.
	Favoriser la communication en direction des habitants sur les solutions pour réduire les consommations énergétiques.
	Favoriser le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de l'isolation, le remplacement de chaudière, afin de diminuer l'énergie de chauffage.
	Informers les habitants de l'agglomération sur les achats d'électricité d'origine renouvelable.
Déplacement de personnes	Poursuivre le développement des circulations douces sur le territoire.
	Réduire l'usage de la voiture personnelle en privilégiant le développement des transports collectifs et des modes actifs (exemple : développement du TSCP, Covoiturage, pistes cyclables).
	Encourager la mise en place de Plans de Déplacements Entreprises (PDE).
	Encourager le développement de l'utilisation de véhicules électriques.
Secteur Tertiaire	Mettre en place des actions incitatives pour le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de l'isolation, le remplacement de chaudière, afin de diminuer l'énergie de chauffage, l'utilisation de matériaux durables.
	Encourager la réalisation de diagnostics de performance énergétique dans les entreprises tertiaires, notamment les bureaux et les commerces.
Transports de marchandises	Créer un partenariat avec les commerçants pour favoriser les circuits courts.
	Promouvoir la signature de la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 des transporteurs routiers de marchandises.
	Optimiser les circuits de collecte des déchets (prévu pour les nouveaux marchés de 2013).

A l'issue de la concertation menée dans le cadre de l'Agenda 21, les pistes d'actions seront alimentées par des réflexions menées collectivement et approfondies afin de construire un plan d'actions de réduction des émissions du territoire.

Ce plan d'actions constituera la base du Plan Climat Energie Territorial de l'agglomération de Caen la mer, qui comportera des actions en faveur de l'atténuation des émissions de GES et des actions pour l'adaptation du territoire au changement climatique.

5. CONCLUSION DU DIAGNOSTIC

5.1. L'atteinte des objectifs européen et nationaux

L'Union Européenne s'est engagée à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 (les 3 x 20⁸). La France s'est parallèlement engagée à atteindre le « Facteur 4 » à l'horizon 2050, soit une réduction de 75 % de ces émissions.

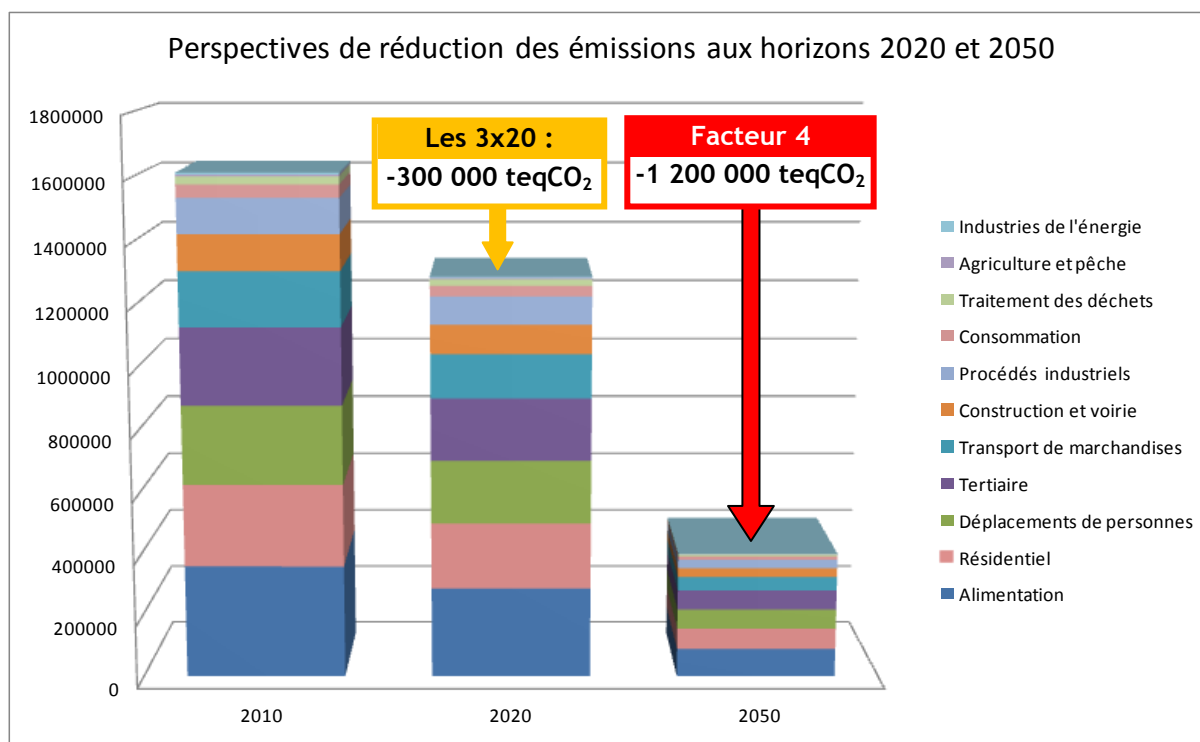


Figure 26 : Simulation de l'application au territoire de Caen la mer des engagements français et européens de réduction des émissions de GES.

L'atteinte des objectifs européens et nationaux passe par une déclinaison locale des politiques de lutte contre le changement climatique. L'atteinte du Facteur 4 en 2050 suppose la réduction de 30 000 teqCO₂/an, soit près de 2 % par an des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

⁸ L'objectif européen des 3x20 consiste d'ici 2020 à :

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (et de 30% en cas d'accord international),
- Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne,
- Réaliser 20% d'économies d'énergie.

5.2. La suite de la démarche

Ce rapport constitue une étape intermédiaire au Plan Climat de Caen la mer. Le diagnostic Bilan Carbone® Territoire de la communauté d'agglomération de Caen la mer a permis de prioriser les postes les plus émetteurs de GES :

- L'alimentation : les émissions liées aux denrées alimentaires (22% des émissions)
- Le secteur résidentiel : les émissions liées aux consommations d'énergie des habitations (17% des émissions)
- Les déplacements de personnes : les émissions liées aux déplacements des habitants et des touristes sur le territoire (16% des émissions)
- Le secteur tertiaire : les émissions liées aux consommations d'énergie des bâtiments abritant des activités professionnelles tertiaires (15% des émissions)
- Le transport de marchandises : les émissions liées aux consommations de carburant et d'énergie du transport de marchandises sur le territoire de Caen la mer. (11% des émissions).

Une réunion avec le comité de pilotage de la démarche Agenda 21 permettra d'établir les objectifs de réduction de la collectivité. Ces objectifs de réduction poseront les bases du volet atténuation du plan climat de Caen la mer, en cadrant les propositions d'actions visant à atteindre, à différents niveaux, ces mêmes objectifs.

Dans une logique participative, des réunions de concertation seront organisées afin d'intégrer les attentes des parties prenantes et de faire évoluer en fonction le plan d'actions.

Seront ainsi réunis en groupes de travail les responsables de services concernés ainsi que les représentants des acteurs locaux avec pour objectif de :

- Discuter autour des pistes d'actions de réduction,
- Proposer des actions et définir des fiches-actions,
- Échanger et débattre sur la priorisation et la hiérarchisation des actions,
- Étudier la faisabilité technique, humaine et budgétaire des fiches actions,
- Organiser l'évaluation de chaque fiche-action à l'aide d'indicateurs.

Les intitulés des ateliers seront alors discutés lors d'une réunion de comité de pilotage Agenda 21.



BILAN CARBONE®

PATRIMOINE ET SERVICES

Rapport de diagnostic



Année de référence : 2010.

Rapport Bilan Carbone® « Patrimoine et Services » de la communauté d'agglomération de Caen la mer réalisé par ACS MTE - 2011.

30/03/12



SOMMAIRE

1	CADRAGE DU PROJET	4
1.1	Territoire de l'agglomération de Caen la mer	4
1.2	Réalisation d'un Bilan Carbone® Patrimoine et Services.....	4
1.2.1	Le choix de la méthodologie Bilan Carbone®	4
1.2.2	Précisions méthodologiques	5
1.3	Champ d'investigation.....	6
1.3.1	Année de référence	6
1.3.2	Périmètre retenu	6
1.3.3	Postes d'émissions retenus dans chaque pôle.....	8
1.4	Présentation de la méthode Bilan Carbone® Patrimoine et Services.....	8
1.4.1	Méthode d'évaluation	8
1.4.2	Les facteurs d'émission	9
1.4.3	Des ordres de grandeurs.....	9
1.4.4	Incertitudes.....	9
2	BILAN GLOBAL DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	11
2.1	Bilan des émissions de GES par poste	11
2.2	Bilan des émissions de GES par pôle	12
3	DETAILS DES EMISSIONS DE GES PAR POSTE D'EMISSIONS	14
3.1	Traitement des déchets : 25 221 teqCO ₂ , soit 69 % du bilan total.....	14
3.2	Energie : 5 353 teqCO ₂ , soit 15 % du bilan total	16
3.3	Déplacements : 2 679 teqCO ₂ , soit 7 % du bilan total.....	18
3.3.1	Les déplacements domicile-travail.....	18
3.3.2	Les déplacements professionnels.....	20
3.4	Fret : 2 039 teqCO ₂ , soit 6 % du bilan total	21
3.4.1	La collecte des déchets ménagers.....	21
3.4.2	L'approvisionnement en fournitures de bureau.....	22
3.5	Immobilisations : 1 236 teqCO ₂ , soit 3 % du bilan total.....	23
3.5.1	Les bâtiments	23
3.5.2	Informatique	26
3.5.3	Le parc automobile	27
3.6	Climatisation : 49 teqCO ₂ , soit moins d'1 % du bilan total.....	28
3.7	Intrants : 23 teqCO ₂ , soit moins d'1 % du bilan total.....	29
3.7.1	Les consommations de papier	29
3.7.2	Achats de fournitures et de services.....	30
4	DETAILS DES EMISSIONS DE GES PAR « POLE ».....	31
4.1	Pôle « Déchets » : 27 334 teqCO ₂ , soit 75 % du bilan total	31
4.2	Pôle « Sport » : 3 274 teqCO ₂ , soit 9 % du bilan total.....	33
4.3	Pôle « Culture » : 2 435 teqCO ₂ , soit 7 % du bilan total.....	35
4.4	Pôle « Administration » : 1 742 teqCO ₂ , soit 5 % du bilan total	38
4.5	Pôle « Développement économique » : 1 314 teqCO ₂ , soit 4 % du bilan total	41

4.6	Pôle « Divers » : 128 teqCO ₂ , soit moins d'1 % du bilan total.....	43
4.7	Pôle « Développement durable » : 97 teqCO ₂ , soit moins d'1 % du bilan total	44
5	VULNERABILITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A LA HAUSSE DES PRIX DES ENERGIES FOSSILES	45
5.1	Pré-requis	45
5.2	Les résultats des scénarios	46
6	CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC.....	47
6.1	L'atteinte des objectifs européen et nationaux.....	47
6.2	La suite de la démarche.....	47

1 CADRAGE DU PROJET

1.1 Territoire de l'agglomération de Caen la mer

Caen la mer est le fruit de la transformation du District du Grand Caen en Communauté d'agglomération. Créée au 1er janvier 2002, elle comprend aujourd'hui 29 communes, qui rassemblent 223 000 habitants. 700 agents titulaires travaillent dans ses services, aux côtés de 119 conseillers communautaires.

La communauté d'agglomération a approuvé en février 2008 son « Agenda 21, point d'étape janvier 2008 ». A travers lui, Caen la mer souhaitait se doter d'un document pragmatique intégrant le développement durable dans tous ses projets. Cependant, ce document n'a pas été reconnu lors de l'appel à reconnaissance nationale des « projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux » en septembre 2008.

Par ailleurs le 19 juin 2009, le conseil communautaire de Caen la mer s'est doté d'un projet d'agglomération comprenant 5 axes prioritaires et majeurs, parmi lesquels le développement durable « pour une action transversale, responsable et anticipatrice ».

L'affirmation de cette volonté politique s'est traduite par l'engagement de Caen la mer pour construire un Agenda 21 qui s'inscrive dans le respect des cinq finalités du développement durable et des cinq éléments déterminants de démarche définis dans le cadre national de référence pour les projets territoriaux de développement durable.

Pour assurer une plus grande cohérence, la communauté d'agglomération a par ailleurs décidé d'élaborer conjointement son Agenda 21 et son Plan Climat Énergie Territorial, avec la réalisation préalable de ses Bilans Carbone® « Territoire » et « Patrimoine et Services ».

Le présent rapport dresse l'état de lieu des émissions de Gaz à effet de serre du patrimoine et des services de la collectivité Caen la mer.

1.2 Réalisation d'un Bilan Carbone® Patrimoine et Services

1.2.1 Le choix de la méthodologie Bilan Carbone®

La méthode Bilan Carbone® « Patrimoine et Services », conçue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) permet de comptabiliser les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) qui résultent du fonctionnement interne ou de l'exercice des compétences (services rendus à la population) de la communauté d'agglomération Caen la mer.

L'objectif d'une telle démarche est de :

- Différencier les activités et services en fonction de leurs impacts sur l'environnement et ainsi influencer les futurs choix,
- Comprendre quels sont les types d'activités ou de services qui génèrent le plus d'émissions de Gaz à Effet de Serre,
- Identifier les axes de travail pour réduire les impacts environnementaux et proposer les orientations stratégiques déclinées en plan d'action à court et long terme,

- Apprécier la dépendance des activités à la consommation des énergies fossiles,
- Améliorer la performance environnementale des activités et services de l'agglomération,
- Afficher clairement une volonté et une démarche de Développement Durable.

La mise en œuvre de ce Bilan Carbone® donne lieu à une démarche proactive dans la durée de réduction des émissions de GES et des consommations énergétiques relatives au fonctionnement des activités et services de l'agglomération de Caen la mer.

Ce diagnostic des émissions de GES s'inscrit dans la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de Caen la mer et de son Plan Climat Energie Territorial. Il s'inscrit comme le volet interne de la démarche PCET et vise à impliquer les services que ce soit à travers leurs activités mais également dans leur comportement quotidien, dans des actions de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Bilan Carbone® « Patrimoine et Services » repose sur une volonté politique forte d'exemplarité en matière d'énergie et de climat.

1.2.2 Précisions méthodologiques

Le Bilan Carbone® « Patrimoine et Services » est une évaluation des émissions de gaz à effet de serre en ordre de grandeur qui permet de dresser un « profil carbone » de la communauté d'agglomération de Caen la mer et de ses compétences. Se définissant comme un outil monocritère - les émissions de gaz à effet de serre, les autres aspects environnementaux (gestion de l'eau, impacts environnementaux...) ne sont pas pris en compte dans l'élaboration chiffrée du Bilan Carbone®, bien que tout aussi importants dans une démarche globale de développement durable.

Le Bilan Carbone® « Patrimoine et Services » comptabilise :

- Les émissions directes de la collectivité : elles correspondent aux émissions réalisées dans les locaux de la collectivité (chauffage des locaux, usage de l'électricité, ...).
- Les émissions indirectes de la collectivité : elles correspondent aux processus externes à l'activité de la collectivité qui sont nécessaires au bon fonctionnement des services rendus à la population (les déplacements « domicile-travail » des agents, la collecte des déchets ...).

Même si, de manière directe, la collectivité n'est pas responsable de la totalité de ces émissions, il est essentiel de les comptabiliser et de les inclure dans le décompte car la responsabilité revient à l'activité de la collectivité.

Il s'agit donc d'identifier clairement quels sont les services les plus contributeurs au dérèglement climatique global et ceux qui sont les plus vulnérables à une augmentation du prix des énergies fossiles.

Le Bilan Carbone® s'intéresse aux six gaz à effet de serre pris en compte par le Protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), l'hexafluorure de soufre (SF₆), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et les hydrofluorocarbures (HFC).

Pour faciliter la lecture et la compréhension des résultats, l'unité de mesure choisie du Bilan Carbone® est la **tonne équivalent CO₂ (teqCO₂)**. Cette unité de mesure est obtenue par pondération des émissions de chaque gaz par un coefficient de pouvoir de réchauffement comparé à celui du CO₂ sur une durée de 100 ans. Le Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) de chacun des gaz à effet de serre étudiés est détaillé ci-dessous :

Tableau 1 : Pouvoir de réchauffement global (PRG) des 6 gaz à effet de serre pris en compte par le Protocole de Kyoto.

Gaz à effet de serre	Pouvoir de réchauffement global à 100 ans (PRG)
CO ₂	1
CH ₄	21
N ₂ O	310
SF ₆	23 900
PFC	6 500 à 9 200
HFC	140 à 11 700

⇒ Un kilogramme de méthane réchauffe 21 fois plus sur 100 ans qu'un kilogramme de CO₂.



Le Bilan Carbone® ne permet pas d'opérer des comparaisons entre les collectivités du fait des méthodologies différentes, de l'accessibilité et de la disponibilité des données, des périmètres d'études, du changement de facteurs d'émission ainsi que des différentes compétences. Par contre, il a pour objectif de **réaliser un état des lieux** à un instant « t » et de **mesurer le chemin restant à parcourir par rapport aux objectifs de réduction** que la collectivité s'est fixé.

1.3 Champ d'investigation

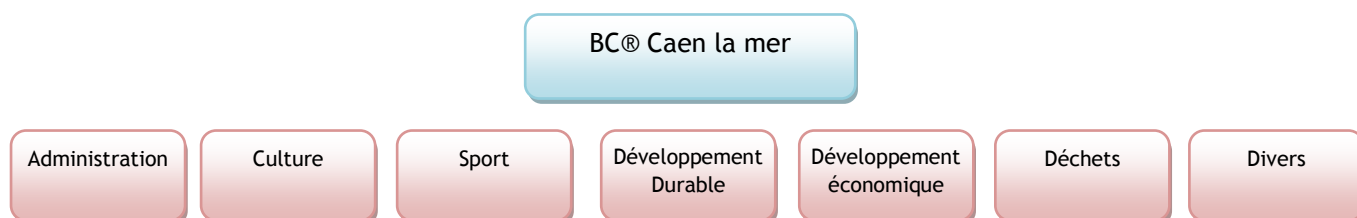
1.3.1 Année de référence

L'année de référence de l'étude Bilan Carbone® « Patrimoine et Services » de la communauté d'agglomération de Caen la mer est **l'année 2010**.

1.3.2 Périmètre retenu

La communauté d'agglomération s'organise autour de plusieurs services et directions générales.

L'analyse du Bilan Carbone® ne suit pas directement les lignes directrices de l'organigramme de Caen la mer. L'étude est organisée selon 7 pôles.



- Le pôle « Administration » regroupant :
 - Le site du siège de l'agglomération, bâtiment du Colonel Rémy.
 - Le site administratif, bâtiment Neptune.
 - L'ancien siège de l'agglomération, place de la République.

- Le pôle « Culture » regroupant :
 - La bibliothèque centrale de Caen.
 - Les bibliothèques de quartier : Pierre Heuze, Maladrerie, Folie Cuvrechef, Chemin Vert, Guérinière, Grâce de Dieu, Venoix.
 - La bibliothèque d'Ifs.
 - La bibliothèque d'Hérouville Saint-Clair.
 - Le Conservatoire National de Région.
 - L'Ecole Supérieure d'Art et Média de Caen-Cherbourg.
 - Le Café des Images.
 - Le théâtre Jean Vilar.

- Le pôle « Sport » regroupant :
 - Le stade nautique de Caen
 - La piscine du Chemin Vert- Caen
 - La piscine Grâce de Dieu- Caen
 - La piscine d'Hérouville
 - Les postes de secours de Lion sur mer et d'Hermanville sur mer
 - La patinoire de Caen

- Le pôle « Développement Durable »
 - Les bâtiments mutualisés de la DEA, « Cotonnières »
 - Les équipes Espaces verts, ZAC Lazzaro
 - La fourrière animale de Verson
 - Les stations d'épuration du Nouveau Monde et de Sannerville

- Le pôle « Développement économique »
 - Le CIDEME
 - Le NORLANDA
 - L'INNOVAPARC

- Le pôle « Déchets » regroupant :
 - les services de collecte et de traitement des déchets ménagers.
 - Les équipes techniques, avenue de Tsukuba.
 - les locaux des déchèteries de Bretteville sur Odon, Hermanville sur mer, Colombelles et Fleury sur Orne.

- Le pôle « Divers »
 - Le Cap'Horn
 - Les locaux de gardiens des aires d'accueil de gens du voyage : Hérouville/ Lisbey, Colombelles/ Giberville, Route de Rouen, Route de Colombelles, Cormelles le Royal.

1.3.3 Postes d'émissions retenus dans chaque pôle

Ci-dessous un tableau récapitulatif des postes d'émissions retenus dans chacun des pôles étudiés.

	Energie (consommation)	Climatisation	Intrants	Fret	Déplacements	Déchets (traitement)	Immobilisations
Administration	x		x	x	x		x
Culture		x					x
Sport	x	x			x		x
Développement durable	x				x		x
Développement économique	x						x
Déchets	x			x	x	x	x
Divers	x						x

Les achats de fournitures et les services achetés par la communauté d'agglomération (« Intrants ») ont entièrement été affectés au pôle « Administration » l'agglomération.

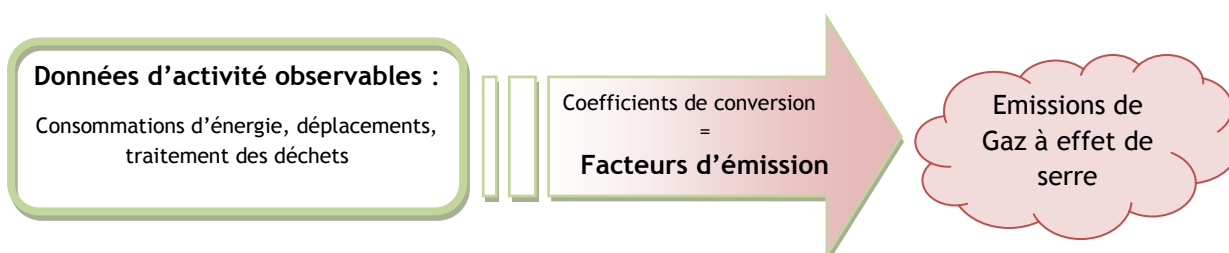
1.4 Présentation de la méthode Bilan Carbone® Patrimoine et Services

1.4.1 Méthode d'évaluation

Dans la très grande majorité des cas, il n'est pas envisageable de mesurer directement les émissions de gaz à effet de serre résultant d'une action donnée. En effet, s'il est courant de mesurer la concentration en gaz à effet de serre dans l'air, ce n'est qu'exceptionnellement que les émissions peuvent faire l'objet d'une mesure directe.

La seule manière d'estimer ces émissions est de les obtenir par le calcul, à partir de données dites d'activité : consommations d'énergie en kWh, tonnes de matériaux achetés, etc.

La méthode Bilan Carbone® a été mise au point par l'ADEME pour permettre de convertir dans un laps de temps raisonnable, ces données d'activités en émissions estimées. Les chiffres qui permettent de convertir les données observables dans l'entité en émissions de gaz à effet de serre, exprimés en tonnes ou en kilogrammes équivalent carbone, sont appelés des **facteurs d'émission**.



1.4.2 Les facteurs d'émission

Les facteurs d'émissions constituent le cœur de la méthode Bilan Carbone® en permettant d'estimer les émissions de gaz à effet de serre à partir d'**unités mesurables** multiples telles que le nombre de kWh d'électricité consommée, les distances parcourues en voiture ou en avion, etc.

Les facteurs d'émissions déterminent la quantité de gaz à effet de serre qui a été émise lors des différentes étapes de la fabrication d'un matériau. Ils ont donc été élaborés à partir de sources à la fois scientifiques et techniques, en suivant une approche de type « Analyse de cycle de vie ».

Par exemple, la fabrication d'une tonne d'acier plat neuf nécessite l'extraction et le transport du minerai puis toute une série d'opérations de transformation donc le passage dans un haut fourneau généralement chauffé avec du charbon.

De la même manière, la production d'électricité se fait à partir de différentes sources d'énergie que l'on appelle « énergie primaire » : charbon, gaz, pétrole, uranium que l'on brûle dans des centrales, ou encore le vent et l'énergie hydraulique (barrages). Le « contenu carbone » du kWh variera en fonction de la source d'énergie primaire utilisée.

Les valeurs indiquées dans ce rapport sont basées sur des consommations d'énergie finale, auxquelles sont ajoutées les émissions de la filière qui a permis la production de ces énergies finales à partir des sources d'énergies primaires (extraction, transport, raffinage, ...).

Puisque l'essentiel de la démarche est basée sur des facteurs d'émissions moyens, cette méthode a pour vocation première de fournir des **ordres de grandeur**. Cela n'empêchera pas d'en tirer des conclusions pratiques, car, bien souvent, quelques postes faciles à estimer seront prépondérants dans le total des émissions.

1.4.3 Des ordres de grandeurs

Une des caractéristiques principales d'un Bilan Carbone® est d'estimer les émissions de gaz à effet de serre en ordre de grandeur, chacune des valeurs étant assortie d'une incertitude plus ou moins forte (de 5% pour les plus « fiables » à 50 % pour les plus incertaines).

Le calcul des émissions fait au niveau national est juste plus ou moins de 20%. Dès lors, les résultats obtenus ne doivent pas avoir plus de 2 voir 3 chiffres significatifs. C'est pourquoi, les valeurs affichées sur les histogrammes et celle figurant dans le corps de texte ne se recoupent pas précisément.

L'objectif est de garder en tête les ordres de grandeurs.

1.4.4 Incertitudes

Chaque évaluation des émissions de gaz à effet de serre est associée à une incertitude, ou marge d'erreur plus ou moins importante en fonction des données « brutes » recueillies et du coefficient de conversion appliqué. Ainsi, cette incertitude porte sur :

- La fiabilité et l'exhaustivité de la donnée recueillie : pour un flux de fret par exemple, l'incertitude porte sur le nombre exact de kilomètres parcourus par le camion.
- Les facteurs d'émissions proposés par le tableur (issus d'études menées par le GIEC et d'autres organismes connus et reconnus) sont associés à des pourcentages d'incertitude.

Ci-dessous, un tableau explicatif de la procédure de calcul de l'incertitude d'un résultat.

Données recueillies	Données brutes	Facteurs d'émission	Emissions (eqCO2)
12 16 44 8 	80	0.15	$80 \times 0.15 = 12$
Incertitude sur les données		Incertitude sur le facteur d'émission	Incertitude des émissions
10%		20%	$1 - (1 - 10\%) \times (1 - 20\%) = 28\%$

2 BILAN GLOBAL DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

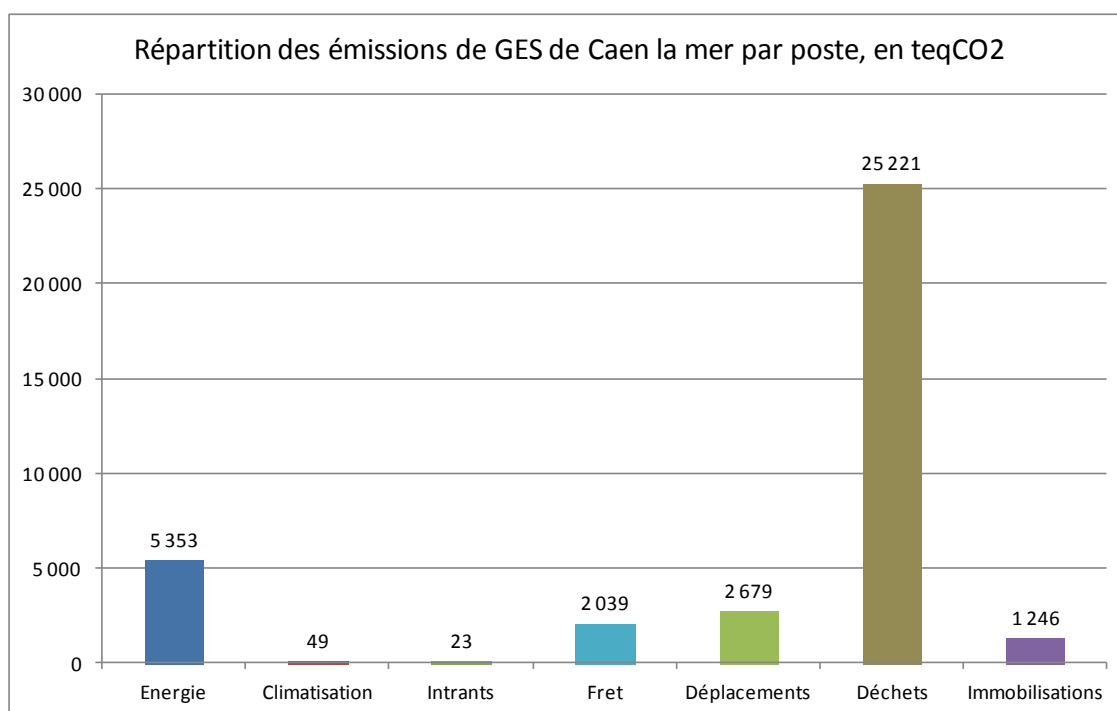
Sur l'année 2010, les émissions de la collectivité sont estimées à 36 592 tonnes équivalent CO₂, ce qui représente environ 112 millions de kilomètres parcourus en voiture citadine en milieu urbain.

Ce chiffre correspond aux émissions de gaz à effet de serre générées par le fonctionnement interne de la collectivité et les services que la communauté d'agglomération de Caen la mer rend à ses administrés durant l'année de référence.

Nous rappelons que le Bilan Carbone® est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par l'activité. Cet outil a pour objectif de quantifier et non de comparer les résultats de différentes collectivités, le périmètre étudié, la finesse des données collectées ainsi que l'année de référence, n'étant pas similaires d'une collectivité à une autre

2.1 Bilan des émissions de GES par poste

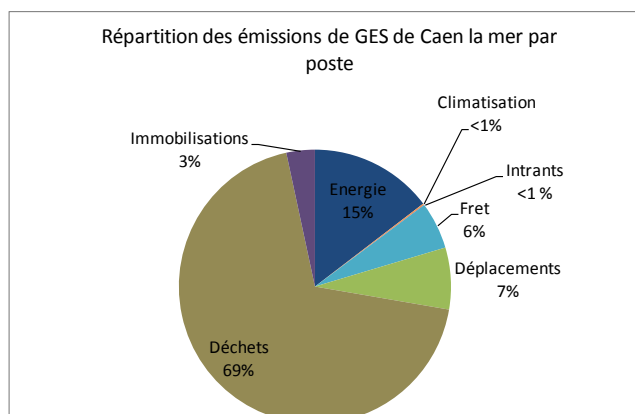
Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la communauté d'agglomération s'élevant à 36 592 tonnes équivalent CO₂, se répartit de la manière suivante :



Le poste « Déchets » est le premier poste d'émission de GES, représentant 69 % du bilan total des émissions de Caen la mer.

Avec 15 % des émissions, les consommations énergétiques représentent le deuxième poste le plus émetteur de GES.

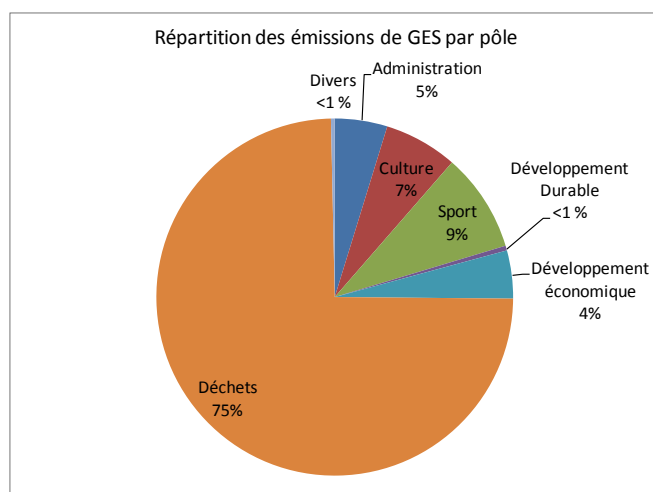
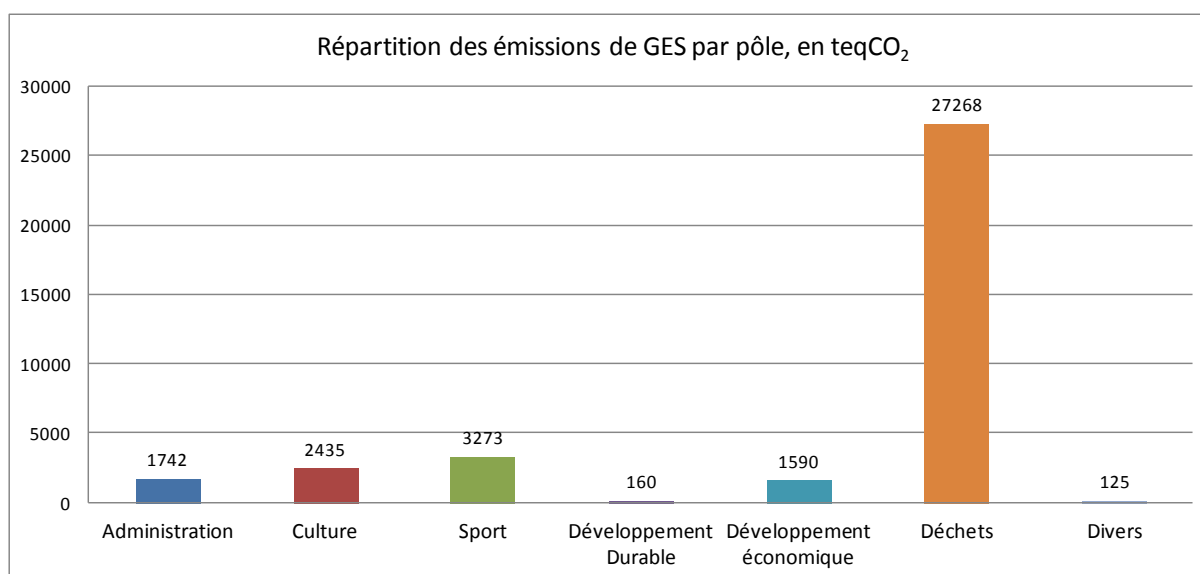
Les postes « Déplacements », « Fret » et « immobilisation » sont respectivement responsables de 7 %, 6 % et 3 % du bilan total des émissions de Caen la mer.



2.2 Bilan des émissions de GES par pôle

Les émissions de gaz à effet de serre sont déclinables par pôle. Cependant, cette répartition est à prendre avec précaution car leurs volumes dépendent de plusieurs facteurs, dont, entre autres, le nombre d'agents par pôle. Aussi, la répartition des émissions par pôle en valeur absolue n'est pas représentative de la responsabilité réelle des pôles et des efforts réalisés par chacun d'entre eux.

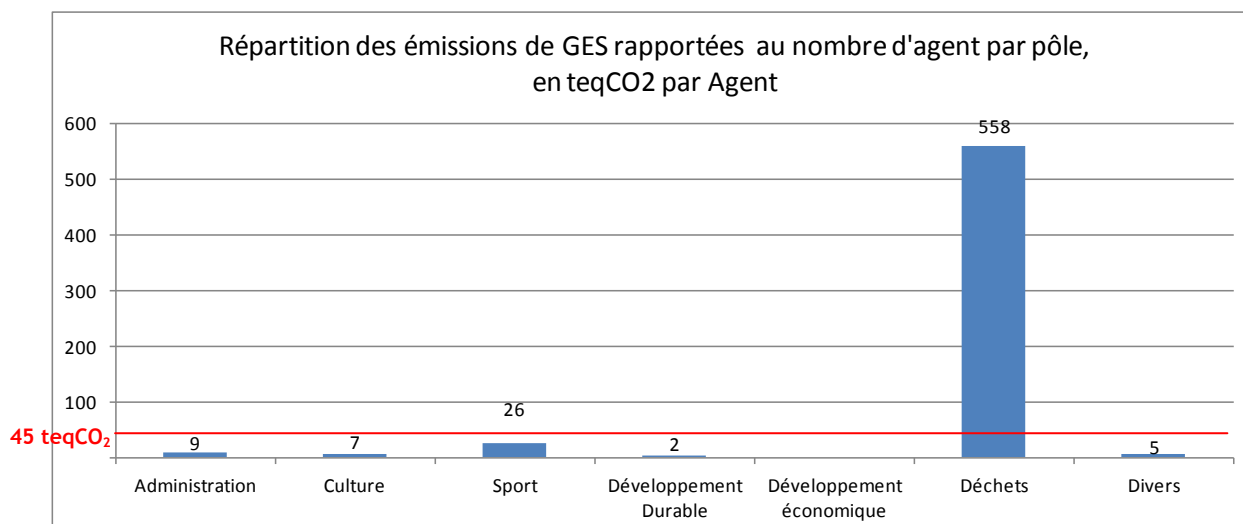
De plus, certaines émissions de GES sont transverses à plusieurs pôles. En effet, les émissions induites par la flotte de véhicule communautaire ont uniquement été affectées au pôle Administration. De même, ne disposant pas de valeurs différenciées, les achats de fournitures et les services achetés par la communauté d'agglomération ont été affectés au siège de l'agglomération.



Avec plus de 27 000 teqCO_2 , le service de collecte et de traitement des déchets représente 75 % des émissions de Caen la mer.

Les pôles « Sport », « Culture », « Administration » et « développement économique » sont respectivement responsables de 9 %, 7 %, 5% et 4% des émissions de GES de la collectivité.

Les pôles « Développement durable » et « Divers » sont responsables de moins de 1% des émissions de GES.



En moyenne, les émissions de GES d'un agent de Caen la mer sont estimées à **45 teqCO_2** .

Le pôle présentant le rapport le plus élevée est le pôle « déchet », avec 558 teqCO_2 par agent. Ce chiffre est à prendre avec précaution puisque le pôle déchet est un service rendu à l'ensemble de la population et qu'il est plus dépendant du comportement de la population que de celui des agents.

De même, le pôle développement économique n'a aucun agent affecté dans le cadre du Bilan Carbone®. Il n'est donc pas possible d'estimer une valeur par agent.

3 DETAILS DES EMISSIONS DE GES PAR POSTE D'EMISSIONS

3.1 Traitement des déchets : 25 221 teqCO₂, soit 69 % du bilan total

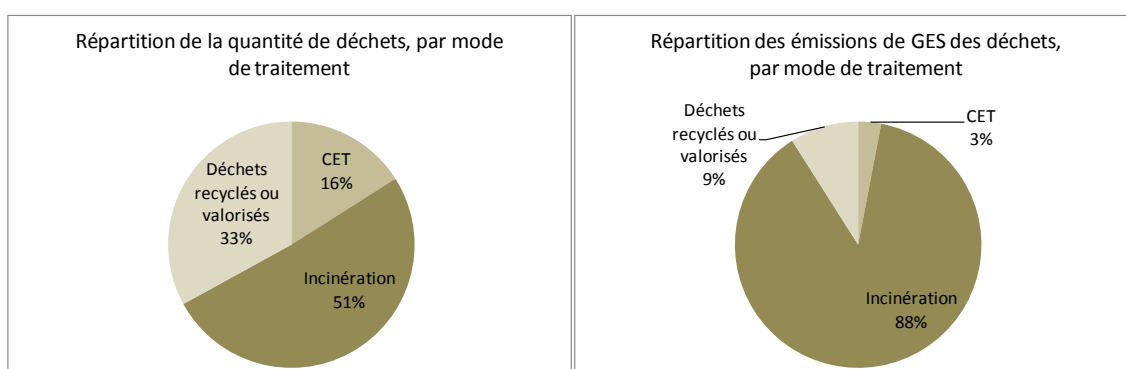
La communauté d'agglomération de Caen la mer assure depuis 2004 la collecte et le traitement des déchets ménagers. Ce poste regroupe les émissions de GES liées au traitement des déchets produits sur le territoire.

Au total, 125 170 tonnes de déchets ménagers ont été collectées à Caen la mer en 2010 (collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchèteries).

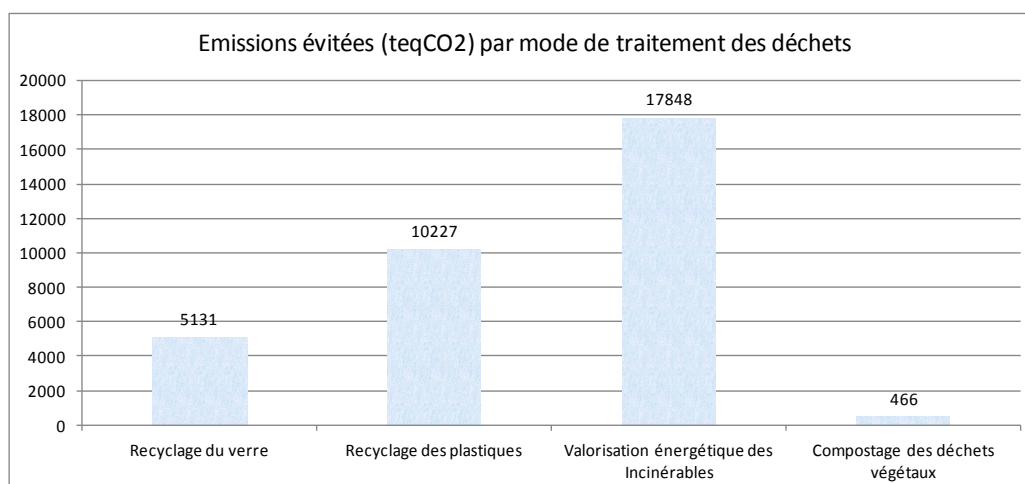
Quatre filières d'élimination des déchets de l'agglomération de Caen la mer sont actuellement utilisées :

- L'incinération,
- L'enfouissement,
- Le recyclage,
- Le compostage.

Dans les graphiques suivants, le recyclage et le compostage des déchets sont réunis sous la même dénomination « déchets recyclés ou valorisés ».



Le mode de traitement le plus impactant en termes d'émissions de GES est l'incinération des ordures ménagères.



Cependant, la valorisation des déchets de Caen la mer permet d'éviter 33 672 t_{eq}CO₂ d'émissions de GES, ce qui divise par deux les émissions liées au traitement des déchets.



Caen la mer ne dispose pas d'outils permettant de suivre les quantités de déchets propres à ses activités. Cependant, étant collectés par les services de l'agglomération, les émissions qui en découlent sont intégrées dans le bilan total du traitement des déchets de l'agglomération.

3.2 Energie : 5 353 teqCO₂, soit 15 % du bilan total

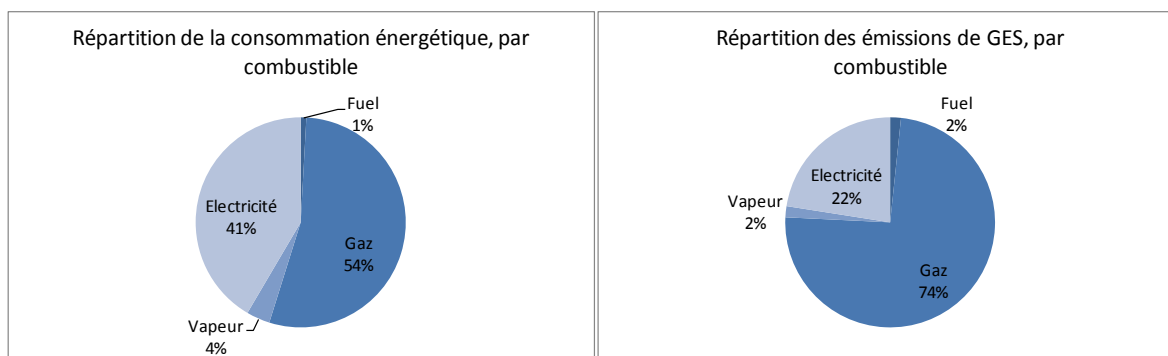
Ce poste regroupe les émissions liées aux consommations énergétiques des bâtiments appartenant à la communauté d'agglomération.

Les combustibles qui permettent le chauffage des locaux et de l'eau chaude sanitaire, ainsi que la consommation d'électricité pour usage spécifique (informatique, éclairage, etc.) sont les suivants :

- L'électricité
- Le gaz naturel
- Le fuel
- Le chauffage urbain.

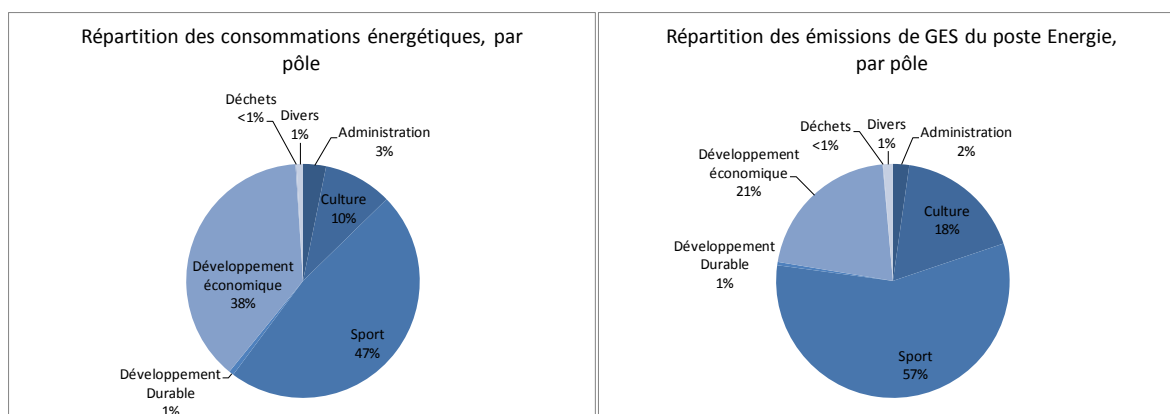
Les consommations d'énergie ont été établies lors de la réalisation des diagnostics énergétiques en 2009. Pour les bâtiments n'ayant pas été audités, l'outil bilan carbone® permet de réaliser des estimations de consommation d'énergie à partir de la surface chauffée des locaux et du combustible utilisé pour le chauffage. Pour ce qui est des consommations d'électricité pour usage spécifique (informatique, éclairage, etc.), une estimation par la surface chauffée et le type d'activité est également proposée par l'outil bilan carbone®.

Au total, près de 35 000 MWh sont consommés pour le chauffage et les usages spécifiques de la collectivité.



Le gaz et l'électricité sont les deux sources principales d'énergie. Cependant, le gaz naturel est plus émetteur de GES que l'électricité, majoritairement d'origine nucléaire.

Le gaz naturel est utilisé uniquement pour le chauffage des locaux et de l'eau chaude sanitaire.



Les installations sportives et les bâtiments liés au développement économique de l'agglomération consomment le plus d'énergie, respectivement 47 % et 38 % du total des consommations. Les

établissements culturels sont responsables de 10 % des consommations énergétiques de l'agglomération.

Si nous comparons les pourcentages de consommations d'énergie avec ceux des émissions de GES liées aux consommations énergétiques, les installations sportives émettent 57 % de GES, les bâtiments liés au développement économique 21 % et les bâtiments culturels 18 %.

Lors de la mise en place d'actions, il serait intéressant de se pencher sur les installations sportives et sur les installations culturelles qui émettent proportionnellement plus de GES que les bâtiments liés au développement économique.

3.3 Déplacements : 2 679 teqCO₂, soit 7 % du bilan total

Le poste « déplacements » regroupe l'ensemble des déplacements réalisés par les agents de Caen la mer.

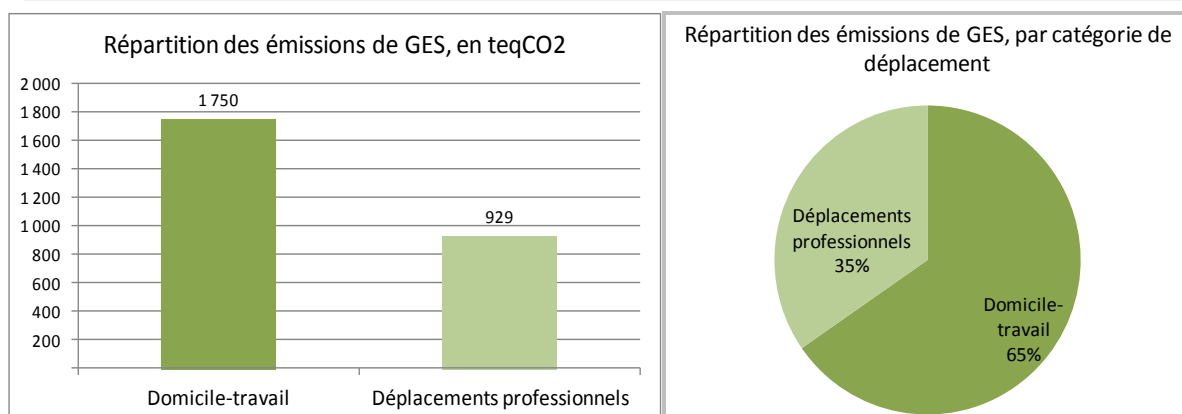
Deux catégories de déplacements sont distinguées :

- Les déplacements domicile-travail,
- Les déplacements professionnels, notamment de la flotte de véhicule de l'agglomération.



La méthode Bilan Carbone® propose de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre des visiteurs de site d'une collectivité. Caen la mer ne dispose pas d'outils permettant de suivre leurs déplacements (installations sportives, bibliothèques, autres installations culturelles). Ils n'ont donc pas été intégrés au calcul.

Il serait intéressant de mettre en place une enquête permettant d'estimer les émissions liées aux moyens de transports empruntés par les usagers des installations sportives et culturelles.



Avec 1 750 teqCO₂, les déplacements domicile-travail représentent 65 % des émissions du poste. Les déplacements professionnels ne sont pas pour autant négligeables car ils représentent plus d'un tiers des émissions du poste « déplacements ».

3.3.1 Les déplacements domicile-travail

Les déplacements domicile-travail ont été estimés à partir de la base de données de remboursement des titres de transport des agents de Caen la mer, sur le mois de juillet 2011. Nous avons considéré qu'elle représentait les déplacements de l'année 2010.

Cette base de données contient l'adresse des agents, leur site de travail et une indication permettant de savoir si l'agent se fait rembourser son titre de transport mensuel. Bien que l'année 2011 ait été marquée par des déménagements de services, nous avons considérés les déplacements domicile travail de juillet 2011 restaient valables pour l'année 2010. De cette manière, il sera plus facile de constater des évolutions en fonction des actions entreprises par la collectivité.

Une première hypothèse sur les moyens de transport emprunté par les agents a été formulée :

- Lorsque les agents se font rembourser leur titre de transport, nous avons consulté les trajets sur le site internet du réseau de transport en commun de l'agglomération, Twisto, et réparti les kilomètres proportionnellement au temps parcourus par moyen de transport.
- Lorsque les agents ne se font pas rembourser leur titre de transport, nous avons considéré que les trajets s'effectuaient en voiture.



Aucune hypothèse sur d'autres moyens de transport n'a été effectuée (piéton, vélo, deux roues). Les moyens de transport empruntés pourraient être précisés lors de l'actualisation du bilan carbone® par le biais d'une enquête spécifique diffusée après des agents.

Une hypothèse a été formulée sur les déplacements effectués lors de la pause du déjeuner :

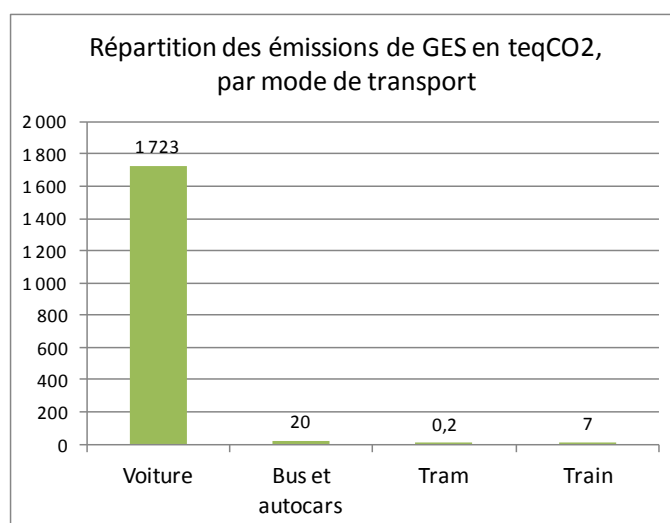
- Lorsque le domicile de l'agent se situe à plus de 5 kilomètres de son lieu de travail, nous avons considéré qu'il devait réaliser 10 kilomètres aller-retour pour déjeuner.
- Lorsque la distance était inférieure ou égale à 5 kilomètres, nous multiplions par 2 la distance parcourue entre le domicile et le site de travail de l'agent.

Enfin, en 2010, en considérant cinq semaines de congés par agent et les jours fériés, **228 jours** ont été travaillés.

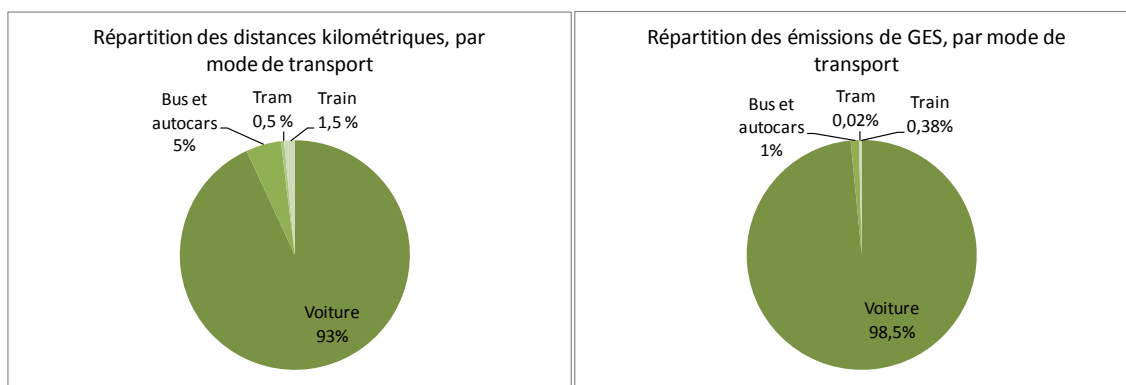
	Nombre total d'agents	Nombre d'agents empruntant les transports en commun		Distance moyenne domicile-travail
Administration	197	28	14 %	18 km
Culture	373	41	12 %	24 km
Sport	127	4	3 %	11 km
Développement Durable	39	1	2 %	13 km
Développement économique	-	-	-	-
Déchets	49	0	0 %	11 km
Divers	24	4	17 %	16 km
TOTAL	809	76	9 %	19 km

En moyenne, **un agent de Caen la mer parcourt 19 kilomètres** pour se rendre sur son lieu de travail, soit 38 kilomètres aller retour par jour.

La plupart de ces déplacements sont effectués en voiture. En effet, sur 809 agents, 76 agents empruntent les transports en commun, soit 9 % de l'effectif total.



Au total, les déplacements domicile-travail émettent 1 751 teqCO₂. 99% de ces émissions proviennent des déplacements en voiture.



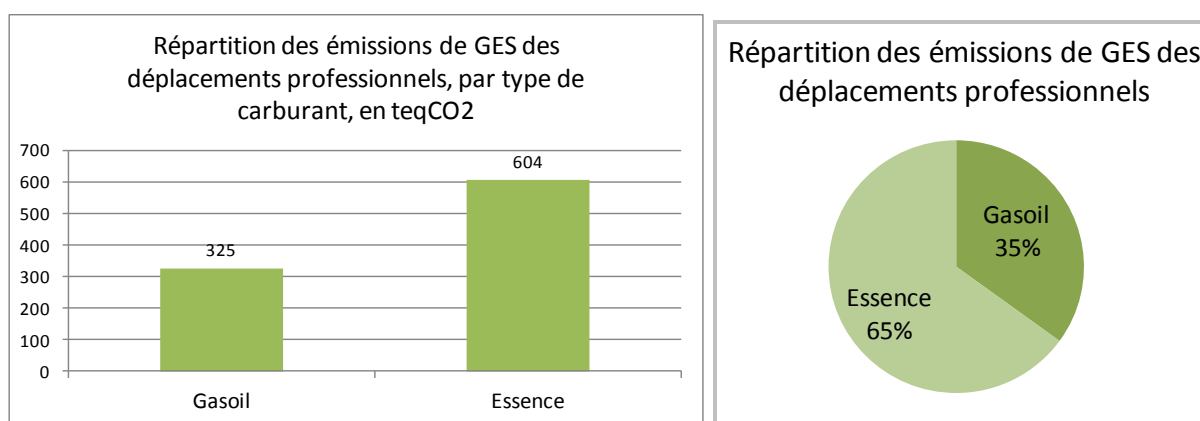
3.3.2 Les déplacements professionnels

La flotte de véhicules de l'agglomération est mutualisée et gérée par un logiciel à part entière. Les véhicules sont attribués aléatoirement, il n'est donc pas possible de choisir le carburant avec lequel rouler. Cependant, le gasoil et le sans-plomb 95 ont sensiblement le même facteur d'émissions.

Caen la mer ne dispose pas d'outil permettant de suivre les consommations de carburant, en litre. Les quantités de carburant consommé ont été estimées à partir :

- de la facture de carburant, tous carburants confondus, en 2010, soit 255 000 €,
- des pourcentages de véhicules diesel et essence. La répartition se fera sur la facture de carburant,
- des prix moyens annuels des carburants à la pompe, en France.

Type de véhicule	Nombre de véhicule	Pourcentage	Prix du carburant au litre	Consommation totale
Véhicules diesel	32	38 %	1,147 €/litre	111 394 litres
Véhicules essence	52	62 %	1.345 €/litre	212 318 litres



Les véhicules diesel et essence ont sensiblement le même facteur d'émission. Un véhicule diesel émet un peu plus de gaz à effet de serre qu'un véhicule essence. Cependant, il émet moins de particules (non prises en compte dans le bilan carbone®) à l'utilisation, ce qui contribue à une meilleure qualité de l'air.

3.4 Fret : 2 039 teqCO₂, soit 6 % du bilan total

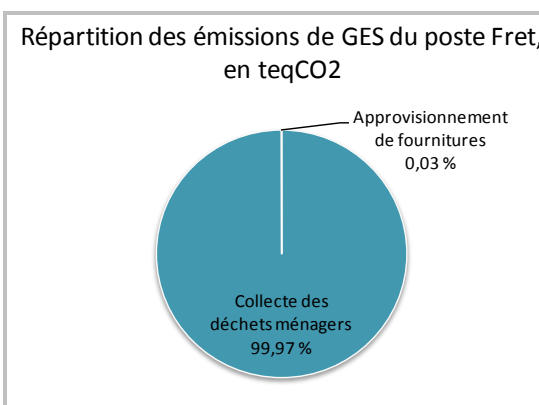
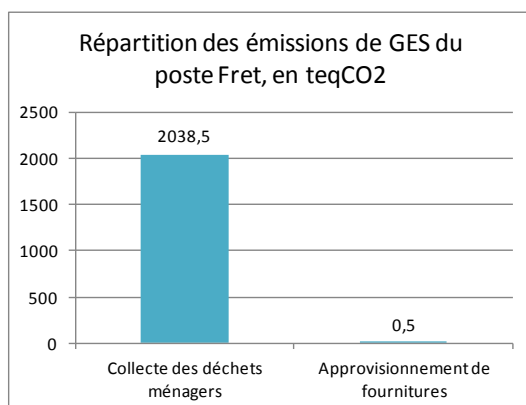
Le poste « Fret » regroupe les émissions relatives aux transports de marchandises nécessaires à l'activité de la collectivité.

Pour la communauté d'agglomération de Caen la mer, deux catégories de transport de marchandises sont distinguées :

- L'approvisionnement en matériels, essentiellement les fournisseurs des bureaux du bâtiment Neptune,
- La collecte des déchets ménagers. (Les déchets sont alors considérés comme de la marchandise déplacée en interne.)



Lors de la collecte des données, Caen la mer ne disposait pas de comptabilité analytique. Par conséquent, aucune hypothèse n'a été formulée sur l'approvisionnement en matériels des autres bâtiments de l'agglomération. Pour une meilleure estimation des émissions de GES, il serait intéressant pour la collectivité de mettre en place un outil correspondant à ce besoin.



Avec 2 038 teqCO₂, la collecte des déchets ménagers émet la quasi-totalité des émissions de GES du poste « Fret ».

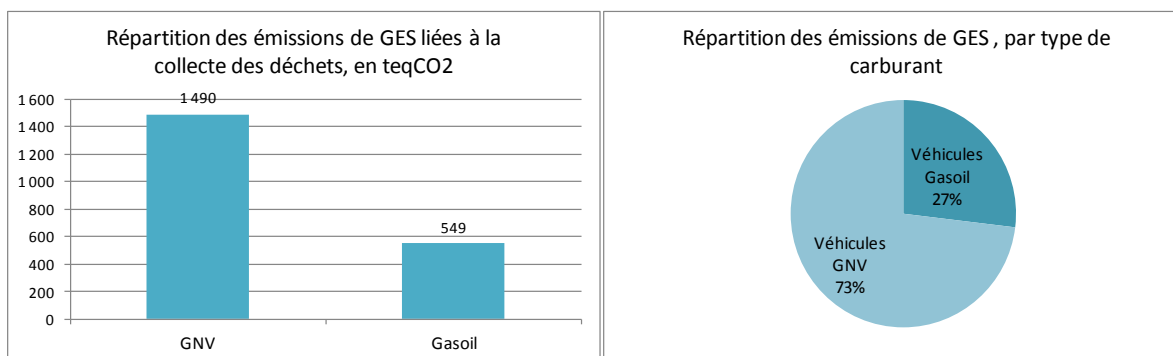
3.4.1 La collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers est organisée par la communauté d'agglomération. Une partie de la collecte est réalisée par la Régie (service de collecte des déchets de Caen la mer). Pour le reste, Caen la mer fait donc appel à deux autres entreprises : Derichebourg Polyurbaine et Véolia Propreté.

Deux types de carburant sont employés pour la collecte : le Gasoil et le Gaz Naturel de Ville (GNV).

	Véhicules GNV		Véhicules Gasoil	
	kilométrage	consommation globale en m3	kilométrage	consommation globale en litres
Régie			97 567	
Derichebourg	300 920	301 843	22 132	15 901
Véolia porte à porte	237 282			
Véolia apport volontaire			65 465	
Derichebourg, Déchèteries			152 560	70 346
Total toutes collectes	538 202	Kms au GNV	337 724	Kms au Gasoil

En 2010, 875 926 kilomètres ont été parcourus par les bennes dans l'agglomération.



Le GNV réduit de manière importante la quantité de particules émises dans l'atmosphère. Cependant, il n'est pas favorable du point de vue émissions de GES.

3.4.2 L'approvisionnement en fournitures de bureau

Le bâtiment Neptune dispose de deux fournisseurs principaux : Office dépôt, situé dans le 60 et INAPA situé dans le 91.

La méthode Bilan carbone® propose un outil, Fret_route_tkm, capable d'estimer les quantités transportées et les kilomètres parcourus en fonction des modes de transport empruntés par la marchandise à partir :

- Des départements de départ et d'arrivée de la marchandise,
- Du nombre de livraison à l'année,
- Du poids moyen des livraisons.

Cet outil estime la distance parcourue entre les deux départements, mais également la distance réalisée par le transporteur lors de sa tournée de livraison.

Les résultats obtenus de l'outil Fret_route_tkm sont en tonnes.kilomètre (tkm).

Catégorie de véhicules	Nb de tonnes.km
PTAC < 1,5 t essence	0,0
PTAC < 1,5 t diesel	0,0
PTAC 1,5 à 2,5 t essence	0,0
PTAC 1,5 à 2,5 t diesel	0,0
PTAC 2,51 à 3,5 t essence	0,0
PTAC 2,51 à 3,5 t diesel	0,0
PTAC 3,5 tonnes	0,0
PTAC 3,51 à 5 tonnes	0,0
PTAC 5,1 à 6 tonnes	0,0
PTAC 6,1 à 10,9 tonnes	23,4
PTAC 11 à 19 tonnes	574,9
PTAC 19,1 à 21 tonnes	23,1
PTAC 21,1 à 32,6 tonnes	211,8
Tracteurs routiers	2 359,3

L'approvisionnement en fournitures de bureau du bâtiment Neptune est responsable de 470 kgeqCO₂, ce qui ne représente même pas 1 % du total des émissions de Caen la mer.

3.5 Immobilisations : 1 236 teqCO₂, soit 3 % du bilan total

Le poste « immobilisation » recouvre les investissements dans des biens durables, qui font l'objet d'un amortissement comptable, dont la fabrication engendre des émissions de gaz à effet de serre, comme pour toute production matérielle.

Par convention dans la méthode on pratique alors la répartition des émissions de fabrication sur une certaine durée, comme on la pratique pour les amortissements comptables, afin de rendre les bilans carbone® pratiqués à intervalles successifs comparables entre eux.¹

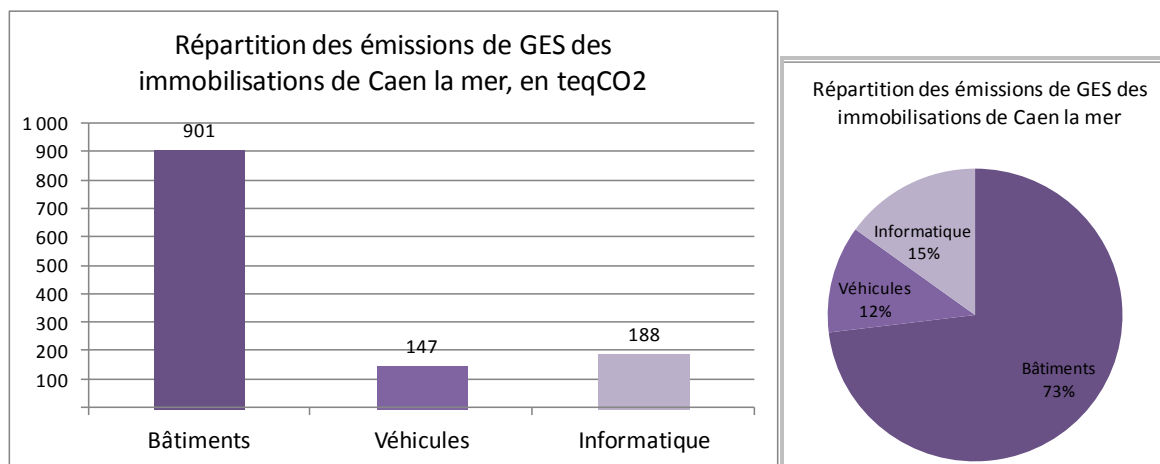
Les immobilisations prises en compte dans ce bilan carbone® sont :

- Les bâtiments de l'agglomération,
- Le parc de véhicules,
- Le matériel informatique.



La construction de parking et de voirie n'ont pas été pris en compte car elle nécessitait la connaissance des surfaces de tous les parkings des bâtiments de l'agglomération.

Pour ce qui est du mobilier, il n'existe pas de liste des biens mobiliers de l'agglomération. Aucune estimation n'a été réalisée.



3.5.1 Les bâtiments

La communauté d'agglomération de Caen la mer compte 41 bâtiments, construits entre 1966 et 2009. Les bâtiments construits il y a plus de 30 ans sont considérés comme amortis.

Afin d'estimer les émissions de GES engendrées par la construction des bâtiments, l'outil bilan carbone® propose une méthode par les surfaces construites, avec 2 choix de matériaux principaux : le métal ou le béton. L'estimation se poursuit avec le type d'activité exercée dans le bâtiment (bureaux, enseignement, locaux industriels, etc.).

Pour Caen la mer, nous avons considéré par défaut que l'ensemble des bâtiments étaient construits en béton.

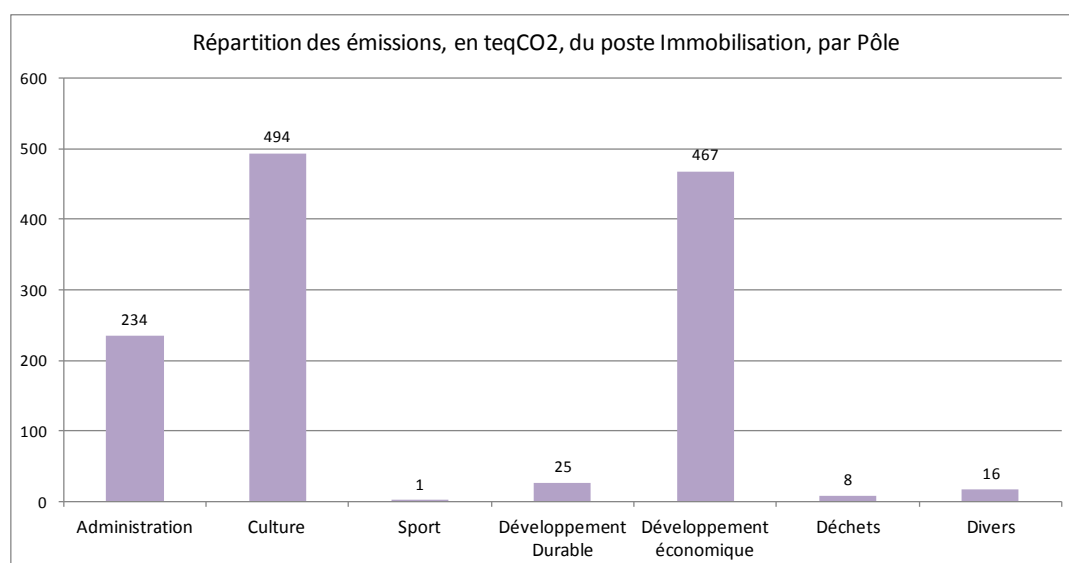
¹ Source : Guide méthodologique du Bilan Carbone® V6, ADEME, juin 2009.

Ci-dessous la liste des bâtiments classés par pôle. Les bâtiments colorés sont ceux considérés comme amortis, à l'exception du bâtiment « Erable » qui devra être pris en compte à partir des prochains Bilans Carbone®.

Bâtiments	Date de construction	Surface
Administration		
Locaux syndicaux sous gradins stade nautique	1966/1970	130 m2
MAISON DES SYNDICATS, 29 Avenue Charlotte Corday, Caen	1979	2 958 m2
AGGLO, 21 place de la République, Caen		800 m2
NEPTUNE, 6 avenue Dubna, le CITIS, Hérouville	1994	1 807 m2
SIEGE AGGO, 8 rue du colonel Rémy, Caen	1991	1630 m2
Salles de réunion, 10 rue du colonel Rémy, Caen	location	200 m2
Culture		
CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION, 1 rue du Carel	1984 et 1986	7050 m2
Studios de danse, 4 place des granges, Caen	1998	370 m2
BIBLIOTHEQUE CENTRALE, 5 place Guillouard, Caen	1971	5 985 m2
BIBLIOTHEQUE PIERRE HEUZE, 17 place Champlain, Caen	1977	373 m2
BIBLIOTHEQUE MALADRERIE, 60 rue du général Moulin, Caen	1981	575 m2
BIBLIOTHEQUE CHEMIN VERT, 5 rue Jean Racine, Caen	1999	365 m2
BIBLIOTHEQUE FOLIE COUVRECHIEF, 4 rue des boutiques, Caen		1 036 m2
DLI - DEPOT LEGAL IMPRIMEUR 1854 rue des sources, Hérouville st clair	location	860 m2
BIBLIOTHEQUE GUERINIERE, 6 rue des Bouviers, Caen	extension en 1997	365 m2
BIBLIOTHEQUE GRACE DE DIEU, 8 esplanade André Malraux, Caen	1991	315 m2
BIBLIOTHEQUE DE VENOIX, 18av des Chevaliers, 14000 Caen		145 m2
BIBLIOTHEQUE HEROUVILLE, 4 square du théâtre, 14200 HSC	1977/1978	2 500 m2
BIBLIOTHEQUE D'IFS, esplanade François Mitterrand, IFS	1985	277 m2
ESAM, 27 quai Cafarelli, Caen	2009	11 000 m2
Théâtre Jean Vilar, square de Niederwern, IFS	1992	950 m2
Café des Images, 4 square du théâtre, Hérouville saint Clair	1987	1 360 m2
Sport		
COMPLEXE NAUTIQUE (piscine), av Albert Sorel, Caen	1966/1970	9 735 m2
COMPLEXE NAUTIQUE (patinoire), 1 rue Jean de la Varenne, Caen	1971	1 915 m2
PISCINE DU CHEMIN VERT, 42 rue de Champagne, Caen	1970	2 930 m2
PISCINE GRACE DE DIEU, 60 av Père Charles de Foucault, Caen	1971	1 590 m2
PISCINE D HEROUVILLE, 16 rue des Bouvines, Hérouville SC	1972	3 944 m2
Poste de secours de Lion plage		12 m2
Poste de secours d'Hermanville		50 m2

Développement durable		
Bâtiments mutualisés, 2 rue Villon les buissons, Caen	1997 et 2005	370 m ²
Equipes techniques, 4 avenue de Tsukuba, Hérouville	location	290 m ²
Equipes espaces verts ZAC Lazzaro	location	360 m ²
STEP du Nouveau Monde, Mondeville		200 m ²
STEP de Sannerville		51,68 m ²
FOURRIÈRE ANIMALE DE VERNON Lieu dit "les Crasières" route de Saint Manvieu Norrey - 14790 Vernon		105 m ²
Développement Economique		
CIDEME - place de l'Europe -HSC	2009	2 350 m ²
NORLANDA - quai Cafarelli	2009	13 000 m ²
Erable (en travaux)	2011	
INNOVAPARC		17 000 m ²
Déchets		
LOCAL DE STOCKAGE DES SACS, 165 cours Cafarelli à Mondeville	location	200 m ²
DECHETTERIE, ZA de la grande plaine, rue de la Vallée, Bretteville-sur-Odon	2002	76 m ²
DECHETTERIE, route de Lion sur mer, Hermanville		34 m ²
DECHETTERIE, rue Jean Monnet, Colombelles		45 m ²
DECHETTERIE, rue des carriers, Fleury sur Orne		82,60 m ²
Divers		
CAP HORN Asile de nuit, 7 place de la demi-lune, Caen		800 m ²
Locaux des Gardiens des aires d'accueil des gens du voyage : Hérouville/ Lébisey, Colombelles/ Giberville, Route de rouen - Mondeville, Route de Colombelles - Mondeville, Cormelles le Royal.		250 m ² (50 m ² chacune)

En appliquant un amortissement sur 30 ans, les émissions liées à la construction des bâtiments de Caen la mer sont estimées à 1 246 teqCO₂ par année.



3.5.2 Informatique

L'ensemble du parc informatique a été considéré comme étant en cours d'amortissement, avec une date d'achat inférieure à 5 ans.



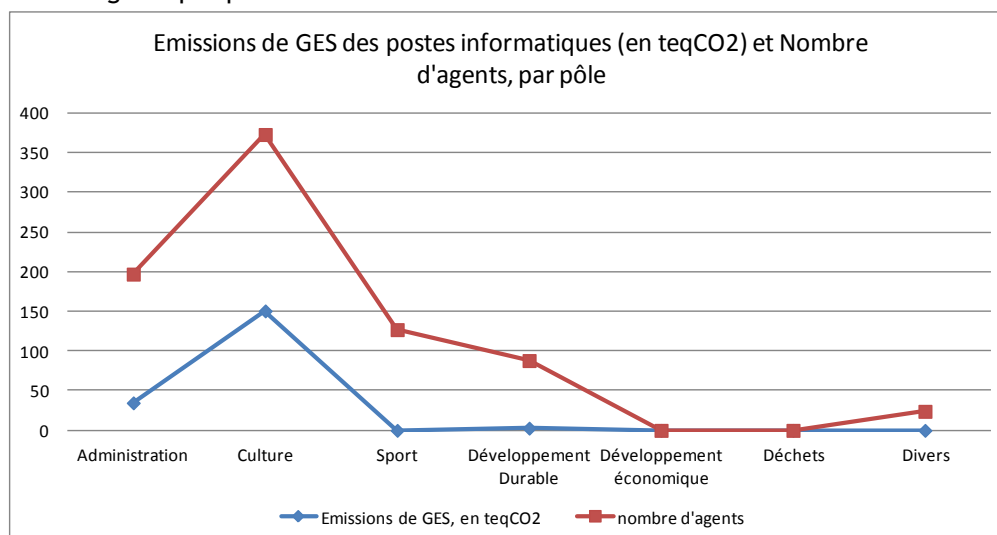
A ce jour, les investigations réalisées pour la méthode Bilan Carbone® n'ont pas permis de disposer de facteurs d'émissions différenciés en fonction de la puissance de l'ordinateur ou de son année de fabrication. De même, il n'est pas possible de disposer de facteurs d'émissions tenant compte de la taille des écrans. Il convient donc de garder à l'esprit que les émissions de GES présentées sur ce poste sont soumises à une forte incertitude. Il n'a été retenu que les émissions de GES induites par le processus de fabrication.

La méthodologie Bilan Carbone® permet d'estimer les émissions de GES liées à la fabrication du matériel informatique en fonction du nombre d'appareil. Les appareils sont amortis sur une durée de 5 ans.

Lieu	PC Bureau et écran plat	Portable	Imprimante	Copieur	Traceur
Administration					
Neptune	90	15	13	4	2
Colonel Rémy	75	11	6	6	1
République	14	2	2	1	0
Culture					
CRR	31	1	7	3	0
ESAM	24	2	8	2	0
Bibliothèque Caen + Quartier	128	5	30	7	0
Bibliothèque Hérouville	50	2	8	4	0
Développement durable					
Cotonnière	7	1	3	1	0

La communauté d'agglomération ne possède pas d'ordinateur avec écran à tubes cathodiques, ce qui constitue une double économie en émissions de GES, du point de vue des consommations d'énergie et du point de vue de la fabrication du matériel. Faute de facteurs d'émission, les traceurs n'ont pas été pris en compte dans le calcul des émissions.

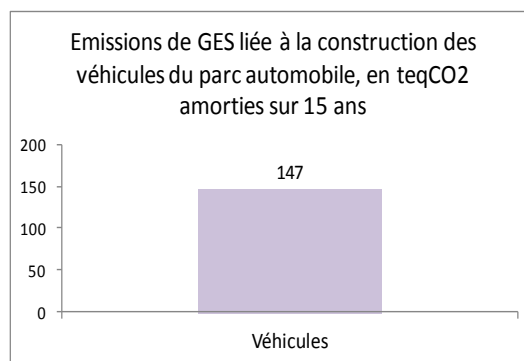
Nous mettons en perspective les émissions de GES liées à la construction du matériel informatique et le nombre d'agents par pôle.



3.5.3 Le parc automobile

La méthode Bilan carbone® propose une prise en compte du parc automobile dans les immobilisations par le biais du poids total des véhicules, en tonne.

La collectivité compte 84 véhicules qui pèsent au total 400 tonnes. Amorties sur 15 ans, les émissions de GES liées à la construction des véhicules du parc automobile sont estimées à 147 teqCO₂.

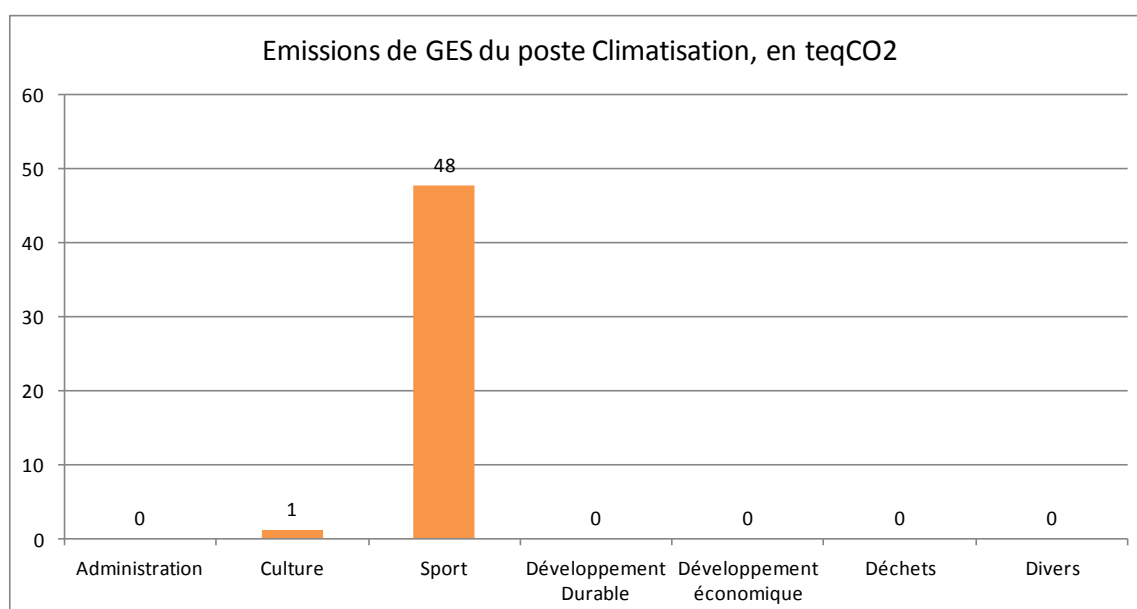


3.6 Climatisation : 49 teqCO₂, soit moins d'1 % du bilan total

Les émissions de la climatisation sont issues de la consommation des gaz frigorigènes, gaz extrêmement polluants. Leur pouvoir de réchauffement climatique sur 100 ans peut être jusqu'à 11 500 fois plus intensif que le CO₂. Les quantités des GES émises sont issues des fuites des équipements, de leur rechargement et de leur fin de vie.

La climatisation connaît une double problématique : la première, estimée via l'outil Bilan Carbone®, est celle de l'utilisation de fluides caloporteurs (réfrigérants), et la seconde est une hausse de la consommation d'électricité des bâtiments en période estivale, engendrée par l'utilisation de la climatisation. Cette surconsommation apparaît dans la comptabilisation des kWh électriques consommés mais n'est pas distinguable de l'ensemble de la consommation électrique d'un bâtiment (avec les données disponibles).

En 2010, les émissions liées à la climatisation du patrimoine de la communauté d'agglomération de Caen la mer sont estimées à 49 teqCO₂, soit 0,13 % des émissions de l'agglomération.



Les émissions du poste climatisation sont principalement dues au système de refroidissement de la patinoire. En effet, les émissions du gaz frigorigène R507, estimées à 12,375 kg par an, représentent 96 % des émissions du poste.

3.7 Intrants : 23 teqCO₂, soit moins d'1 % du bilan total

Le poste « Intrants » retient l'ensemble des matériaux entrants de la communauté d'agglomération de Caen la mer ainsi que des prestations de services effectuées pour le compte de la collectivité. Caen la mer a un rôle d'exemplarité à jouer au travers de ses politiques d'achats et une responsabilité dans l'implication des producteurs d'émissions de GES de son territoire.

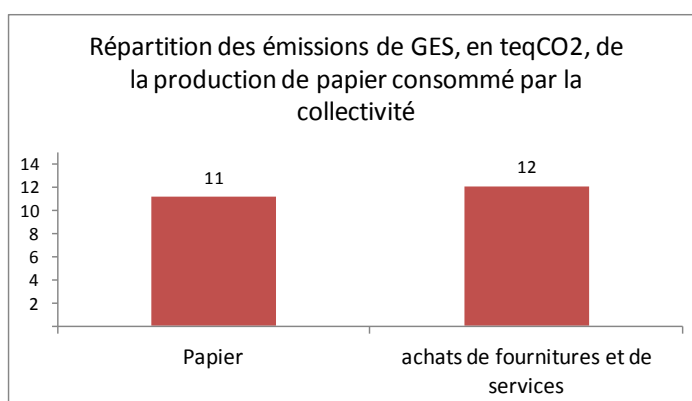
Par les marchés publics et autres mesures fiscales, Caen la mer a la possibilité d'encourager le développement de la production et de l'achat responsable. En intégrant systématiquement des conditions environnementales et sociales lors de l'achat de biens (produits d'entretien, équipements...), de services (énergie, transport...) ou lors de la passation des marchés de travaux (construction de bâtiments publics...), Caen la mer dispose ainsi du pouvoir d'influer localement sur l'évolution des produits et services mis sur le marché.

Dans cette dynamique, les marchés publics doivent évoluer pour intégrer des critères de développement durable : passer d'une logique du moins-disant (privilégiant l'attribution des marchés au prix le plus bas) à une logique en coût global d'utilisation d'un produit ou d'un service (coût d'acquisition, d'installation, de maintenance, de fonctionnement, d'élimination en fin de vie...), voire à une évaluation intégrée des externalités négatives générées par les impacts environnementaux.

Les catégories prises en compte sont :

- Les consommations de papier,
- Les achats de fournitures et de services.

Les « intrants » représentent 23 teqCO₂, soit 0,06 % de l'ensemble des émissions du patrimoine et services de Caen la mer.



3.7.1 Les consommations de papier

Le papier constitue l'un des principaux achats d'une entité administrative. En 2010, ce sont 3 135 ramettes de papier A4 et 115 ramettes de papier A3 qui sont achetées par Caen la mer, soit 8,4 tonnes de papier nécessitant la coupe de 3 000 arbres².



Lors de la mise à jour du bilan carbone®, il serait intéressant de différencier les quantités de papier consommées par bâtiment et/ou par pôle. Cela permettra de sensibiliser et responsabiliser les agents sur leurs consommations propres.

Le papier utilisé par Caen la mer a un grammage « normal » de 80g/m². L'utilisation de papiers d'un grammage inférieur constituerait une première source d'économie d'émission de GES.

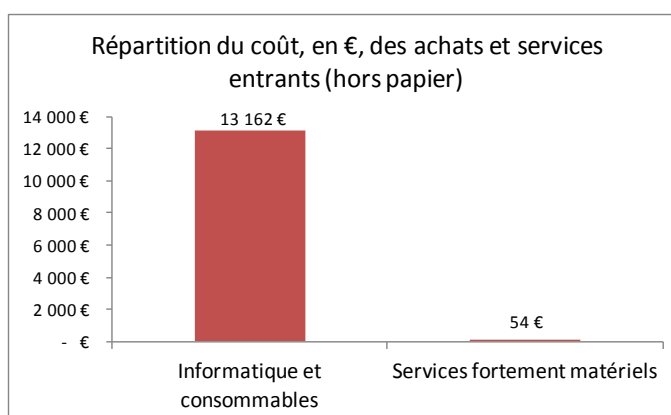
² Arbres entiers et adultes. Source ADEME.

3.7.2 Achats de fournitures et de services

Les fournitures et les services achetés par la collectivité ne sont pas facilement quantifiables en poids ou en d'autres unités facilement transposables en teqCO_2 . Pourtant ils sont générateurs d'émissions de GES, pour la fabrication des fournitures, ou par exemple pour une prestation intellectuelle qui demande un certain nombre d'heures de travail sur un ordinateur, et donc de consommation d'énergie.

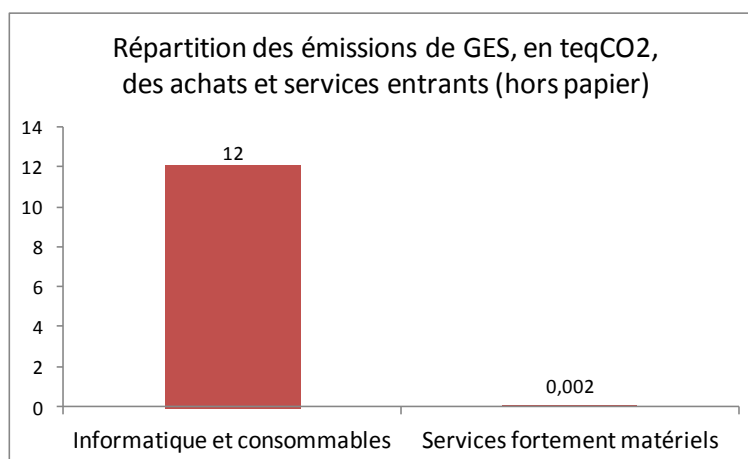
La méthode Bilan Carbone® propose l'utilisation de ratios monétaires permettant d'attribuer à la somme payée par la collectivité une émission de GES correspondante, selon trois critères :

- Le service est faiblement matériel, par exemple : prestation de bureau d'étude,
- Le service est fortement matériel, par exemple : travaux dans les bâtiments,
- Informatique et consommables, soit l'ensemble des achats de fourniture et de consommables de bureau, hors papier.



Pour la communauté d'agglomération de Caen la mer, les services faiblement matériels n'ont pas été chiffrés. En ce qui concerne les services fortement matériels de Caen la mer, la donnée transmise par la collectivité ne correspond pas non plus à l'ensemble des services achetés mais une prestation de maintenance réalisée sur le site de Neptune.

Les émissions liées aux achats et services entrants de Caen la mer sont estimées à 12 teqCO_2 , soit 0,03 % de l'ensemble des émissions de GES de la collectivité.



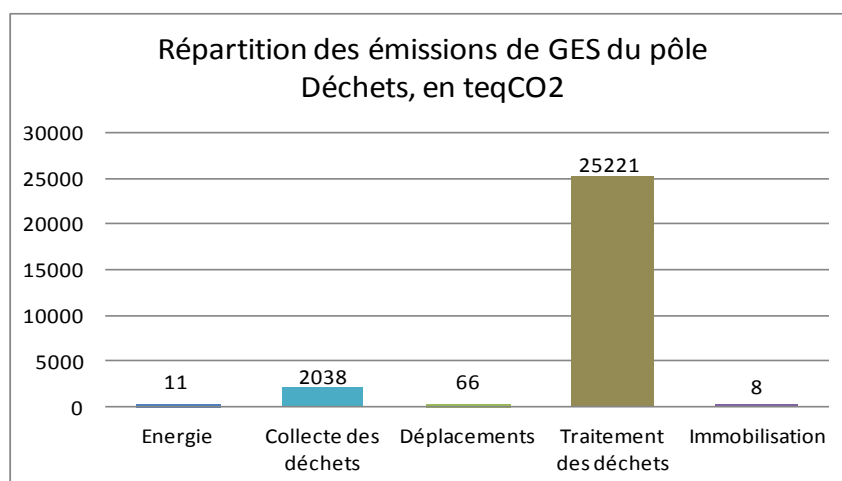
4 DETAILS DES EMISSIONS DE GES PAR « POLE »

Les pôles sont présentés du plus émetteur de GES au moins émetteur.

4.1 Pôle « Déchets » : 27 334 teqCO₂, soit 75 % du bilan total

Le pôle « Déchets » concerne le service de gestion des déchets pour lequel l'agglomération de Caen la mer assure le bon fonctionnement depuis 2004. Il compte 49 agents, soit 6 % de l'effectif total de Caen la mer. Ce pôle regroupe :

- Le bâtiment des équipes techniques, avenue Tsukuba,
- La gestion des déchets ménagers
- La gestion des déchets des déchetteries.



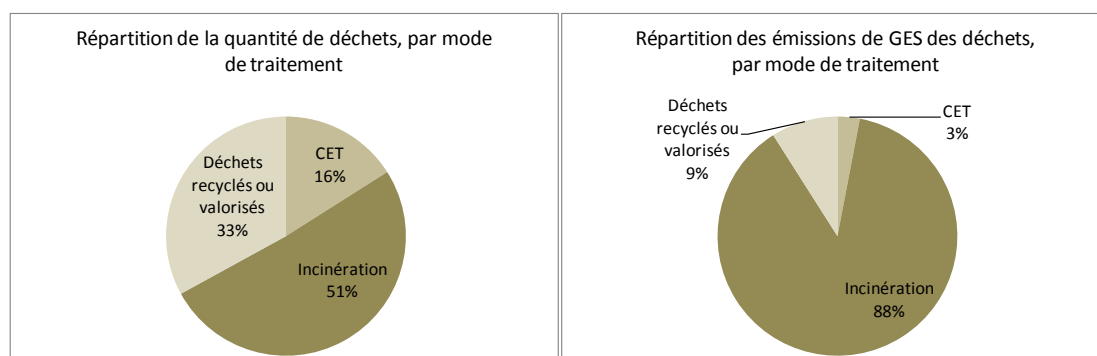
En 2010, les émissions liées à la gestion des déchets du territoire sont estimées à 27 334 teqCO₂. Le traitement des déchets est responsable de 92 % de ces émissions du pôle, tandis que la collecte des déchets de 8 %.

Traitement des déchets : 25 221 teqCO₂, soit 92 % du bilan Déchets

Quatre filières d'élimination des déchets de l'agglomération de Caen la mer sont actuellement utilisées :

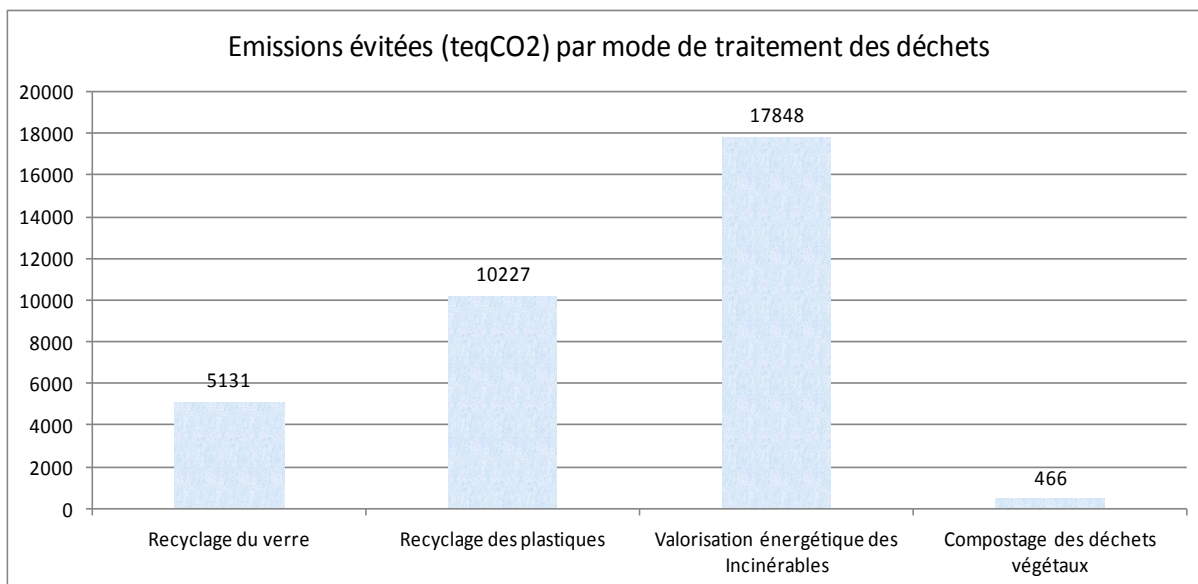
- L'incinération,
- L'enfouissement,
- Le recyclage,
- Le compostage.

Dans les graphiques suivants, le recyclage et le compostage des déchets sont réunis sous la même dénomination « déchets recyclés ou valorisés ».



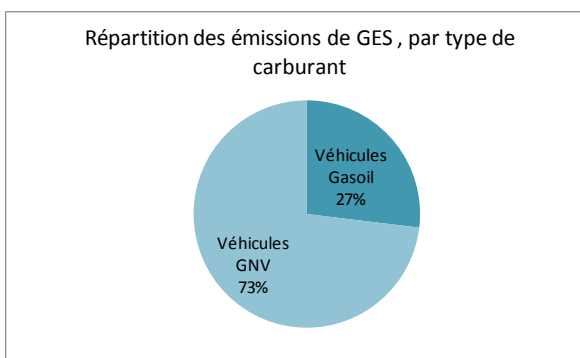
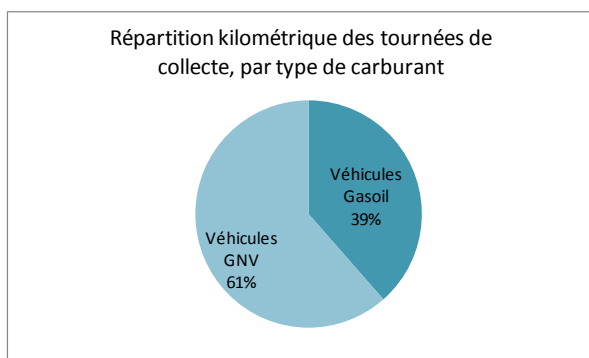
Le mode de traitement le plus impactant en termes d'émissions de GES est l'incinération des ordures ménagères.

Cependant, la valorisation des déchets de Caen la mer permet d'éviter 33 672 teqCO₂ d'émissions de GES, ce qui divise par deux les émissions liées au traitement des déchets.



La collecte des déchets ménagers : 2 038 teqCO₂ soit 7 % du bilan Déchets

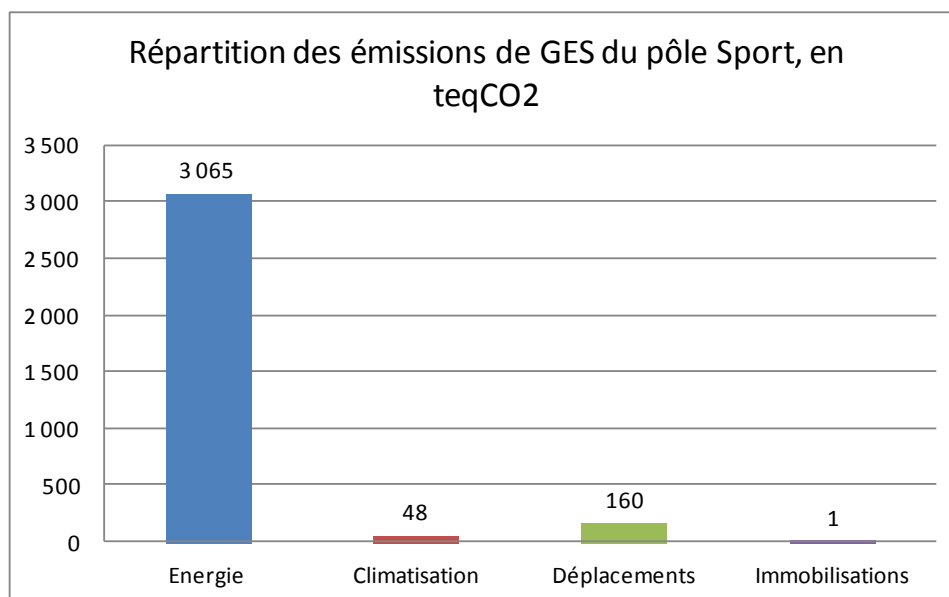
En 2010, 875 926 kilomètres ont été parcourus par les bennes de l'agglomération. Deux types de carburant sont employés pour la collecte : le Gasoil et le GNV. Le GNV réduit de manière importante la quantité de particules émises dans l'atmosphère. Cependant, il n'est pas favorable du point de vue émissions de GES.



4.2 Pôle « Sport » : 3 274 teqCO₂, soit 9 % du bilan total

Le pôle Sport représente 127 agents de la communauté d'agglomération de Caen la mer, soit 16 % de l'effectif total. Ce pôle regroupe :

- La piscine et la patinoire du complexe nautique,
- La piscine Montmorency,
- La piscine du Chemin Vert,
- La piscine Grâce de Dieu,
- Les postes de secours de Lion plage et d'Hermanville.

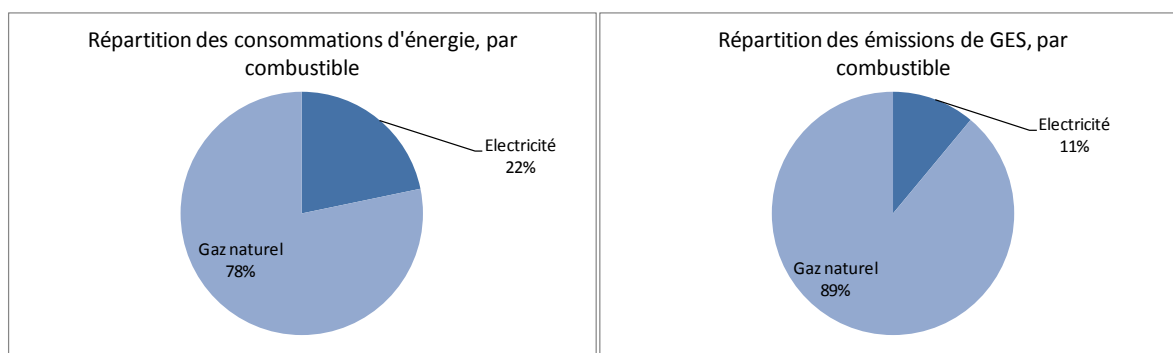


Les émissions de GES proviennent à 94% des consommations énergétiques des bâtiments. Lorsque nous raisonnons par site, c'est le complexe nautique de Caen la mer qui émet le plus de gaz à effet de serre, à hauteur de 56 % du total des émissions du pôle.

Avec 5 % des émissions, le poste « déplacements » est le deuxième plus émetteur du pôle « Sport ». Enfin, les émissions liées à l'utilisation du gaz de refroidissement de la patinoire sont responsables d'1% des émissions.

Energie : 3 065 teqCO₂, soit 94 % du bilan du pôle « Sport »

Les consommations d'énergie des bâtiments du pôle « Sport » s'élèvent à plus de 16 000 MWh. 69 % de cette énergie, produite par du gaz naturel, est directement responsable de 89 % des émissions de ce poste.



Le gaz naturel est le carburant utilisé pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des piscines. L'électricité est utilisée pour d'autres usages plus spécifiques tels que l'éclairage des locaux ou l'alimentation de machines-outils nécessaire à l'hygiène et la sécurité des bassins.

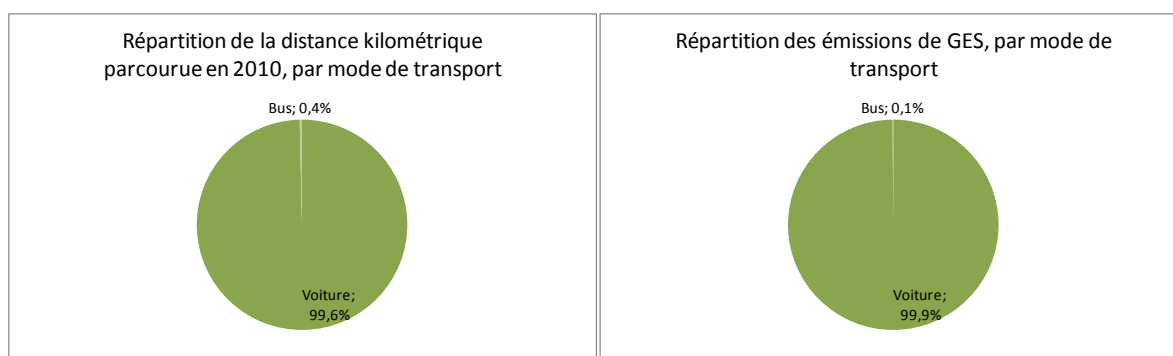
L'outil Bilan Carbone® ne laisse pas apparaître le gain apporté par l'utilisation de la chaleur dégagée pour le processus de refroidissement de la patinoire pour le chauffage de la piscine. Les consommations d'énergie de la piscine et de la patinoire du stade nautique ne sont pas différenciées. Des indicateurs sur le gain apporté par le processus de cogénération ont manqué lors de la collecte des données.

Déplacements : 160 teqCO₂, soit 5 % du bilan du pôle « Sport »

Les déplacements domicile-travail ont été l'unique source prise en compte dans le calcul des émissions. Pour les sites sportifs de l'agglomération, il aurait été intéressant de mener une étude sur les modes de déplacements empruntés par les visiteurs des différentes piscines.

Les agents des sites et services sportifs parcourent chaque année 626 818 kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail. 99,6% de ces kilomètres sont parcourus en voiture.

Sur les 127 agents de ce pôle, seuls 2 d'entre eux empruntent les transports en commun.

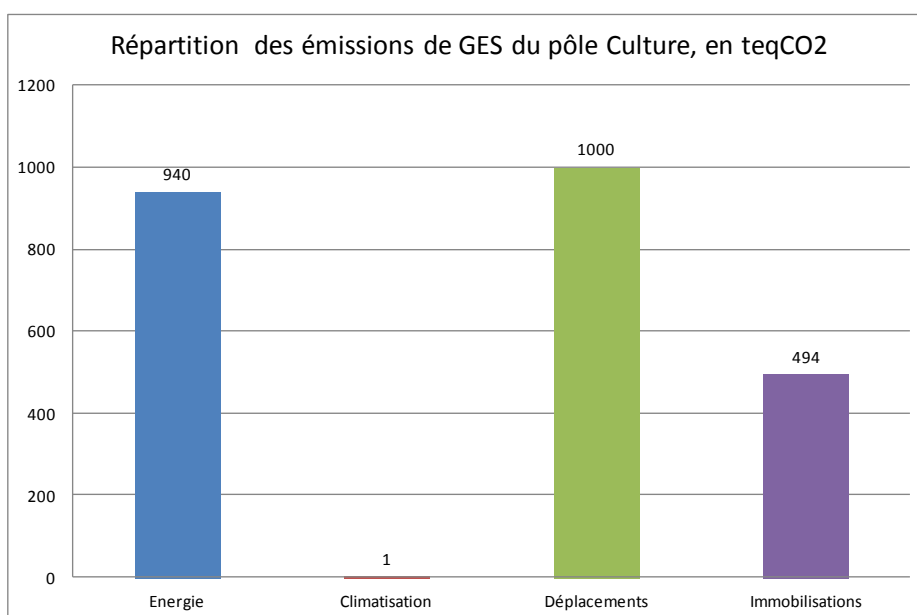


4.3 Pôle « Culture » : 2 435 teqCO₂, soit 7 % du bilan total

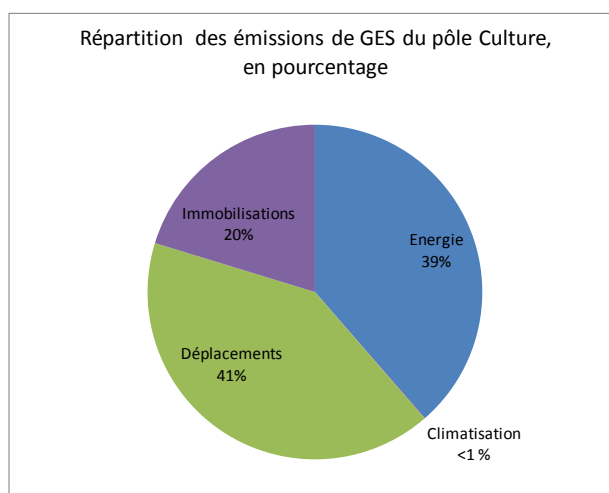
Le pôle Culture représente 372 agents de la communauté d'agglomération de Caen la mer, soit 46 % de l'effectif total. Ce pôle regroupe :

- La bibliothèque centrale de Caen et les bibliothèques de quartier
- La bibliothèque d'Hérouville-Saint-Clair,
- La bibliothèque d'Ifs,
- Le Conservatoire National de Région,
- L'ESAM
- Le Café des images
- Le théâtre Jean Vilar.

Ce pôle émet **2 435 teqCO₂**, ce qui représente **7 %** des émissions totales de l'agglomération de Caen la mer.



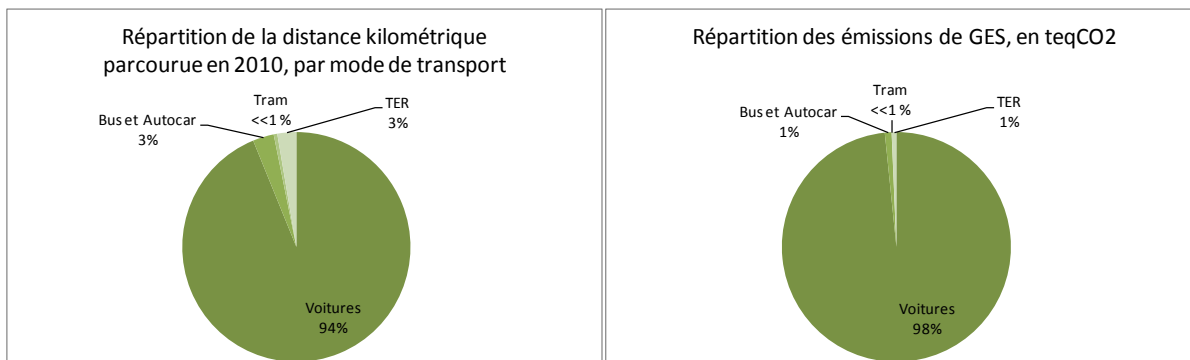
Avec 42 % des émissions, le poste « déplacements de personnes » est le poste le plus émetteur du pôle « Culture ». Le poste « Energie » est le deuxième plus émetteur, à hauteur de 38 % des émissions. En troisième position, les immobilisations sont responsables de 20 % des émissions de GES du pôle « Culture ».



Les déplacements : 1 000 teqCO₂, soit 42 % du Bilan du pôle « Culture »

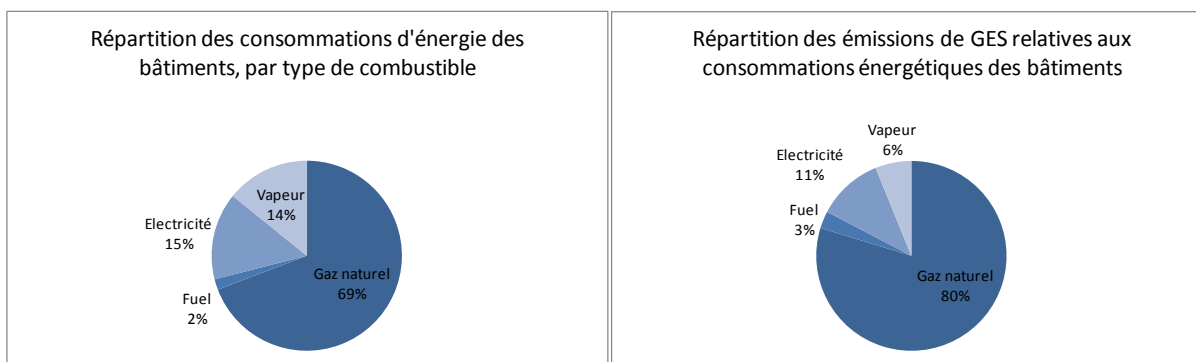
Les déplacements domicile-travail ont été l'unique source prise en compte dans le calcul des émissions. Pour les sites culturels de l'agglomération, il aurait été intéressant de mener une étude sur les modes de déplacement empruntés par les visiteurs des différents sites.

Les agents des sites et services culturels parcourent chaque année 4 084 985 kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail. 94% de ces kilomètres sont parcourus en voiture.

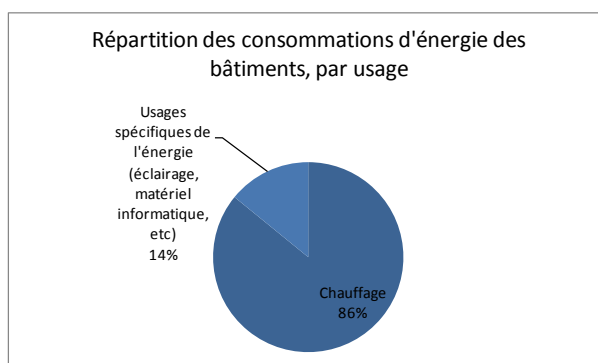


Energie : 911 teqCO₂, soit 38 % des émissions du pôle « Culture »

Les consommations d'énergie des bâtiments du pôle « culture » s'élèvent à 5 061 MWh/an. 69 % de cette énergie produite par du gaz naturel est directement responsable de 80 % des émissions de ce poste.



86 % de l'énergie est utilisée pour le chauffage des locaux.



Les immobilisations : 494 t_{eq}CO₂, soit 20 % du bilan du pôle « Culture »

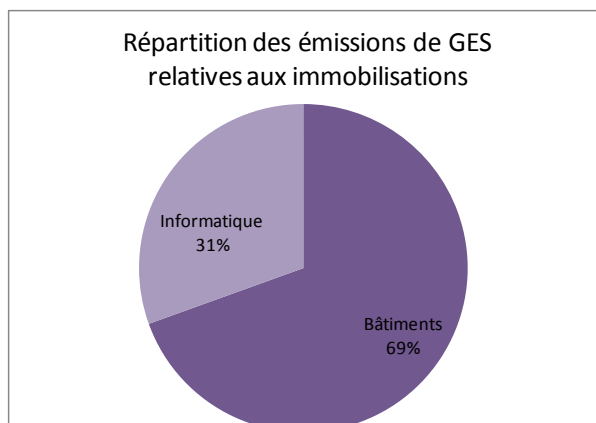
Les émissions du poste immobilisations tiennent compte :

- de la construction des bâtiments suivants : Conservatoire national de région (7050 m²), le studio de danse (370 m²), la bibliothèque du Chemin vert (365 m²), la bibliothèque Folie Coudre-chef (490 m²), la bibliothèque de la Guérinière (365 m²), la bibliothèque de la Grâce de Dieu (315 m²), la bibliothèque de Venoix (145 m²), la bibliothèque d'Ifs (277 m²) et l'ESAM (11 000 m²).

Les constructions de la bibliothèque centrale de Caen (1971), la bibliothèque Pierre Heuze (1977), la bibliothèque maladrerie (1981) et la bibliothèque d'Hérouville Saint-Clair (1977) sont considérés comme amorties.

- De la fabrication du matériel informatique de l'agglomération (ordinateurs avec écrans plats, ordinateurs portables, imprimantes et photocopieurs) amortie sur 5 ans.

La construction non amortie des bâtiments est responsable de 69 % des émissions de ce poste.

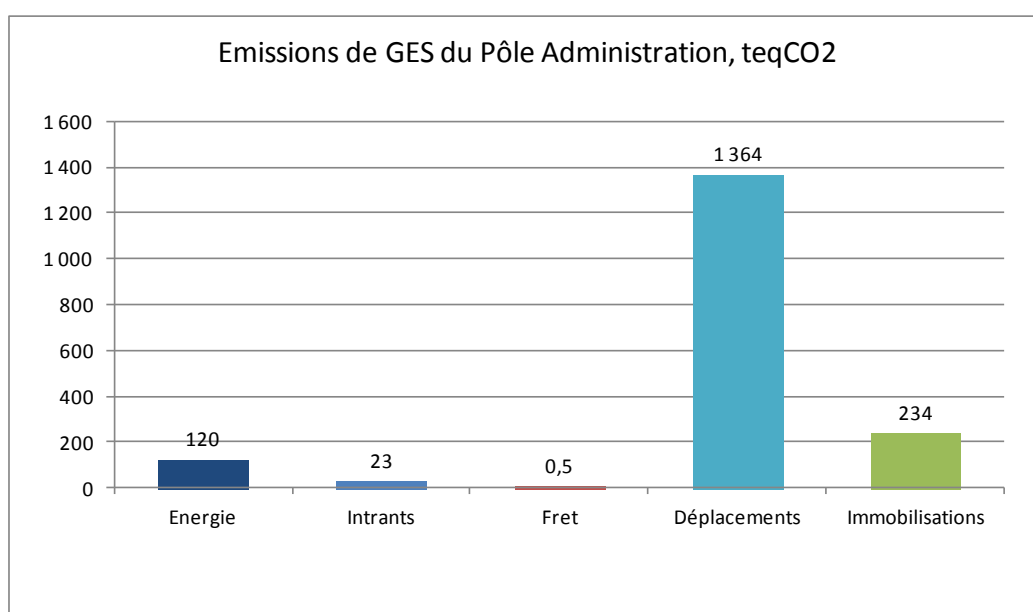


4.4 Pôle « Administration » : 1 742 teqCO₂, soit 5 % du bilan total

Ce pôle représente 262 agents de la communauté d'agglomération de Caen la mer, soit 32 % de l'effectif total. Ce pôle regroupe :

- Le bâtiment Colonel Rémy, siège de l'agglomération et ses rattachements,
- Le bâtiment Neptune et ses rattachements,
- Le bâtiment République,
- La maison des syndicats,
- La flotte de véhicule de l'agglomération

Les émissions de GES liées au pôle Administration sont estimées à 1 742 teqCO₂, ce qui représente 5 % des émissions totales de l'agglomération de Caen la mer.

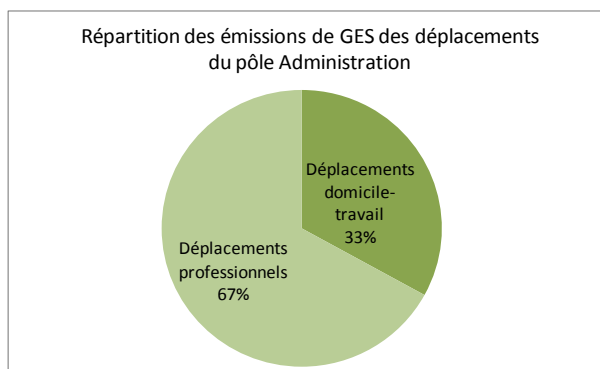


Avec 78 % des émissions, le poste « déplacements de personnes » est le poste prépondérant des émissions de GES du pôle « Administration ».

Les déplacements : 1 364 teqCO₂ soit 81 % du bilan « Administration »

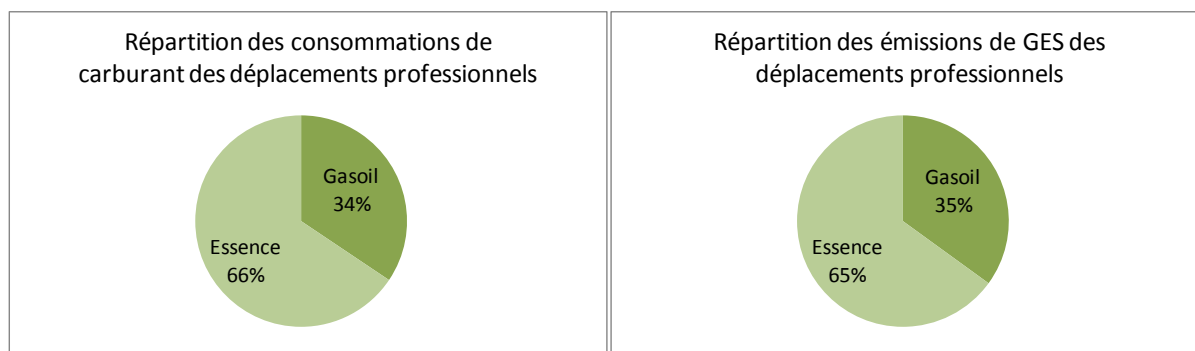
L'essentiel des émissions engendrées par les déplacements proviennent des trajets professionnels à hauteur de 67 %.

Il est important de préciser que les consommations de carburant de la totalité du parc automobile de l'agglomération ont été affectées au pôle Administration.

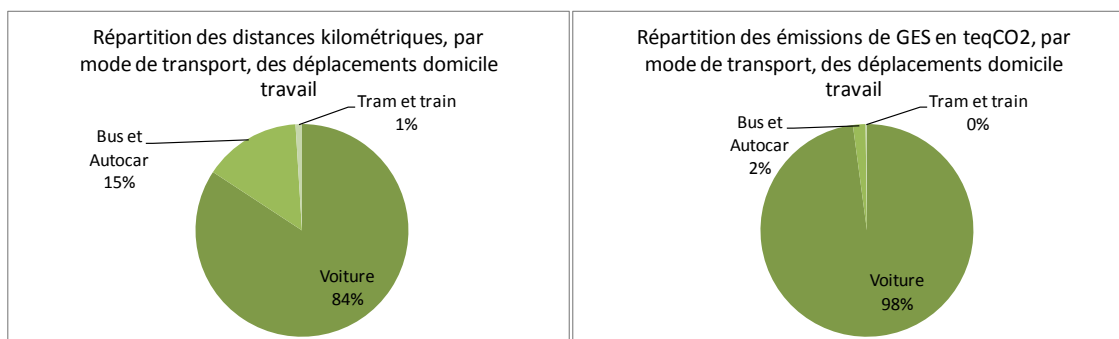


Les **déplacements professionnels** sont responsables de 67 % des émissions de GES de ce poste. La flotte de véhicules de l'agglomération, unique source identifiable par l'agglomération, est mutualisée et gérée par un logiciel à part entière. Les véhicules sont attribués aléatoirement, il n'est donc pas possible de choisir le carburant avec lequel rouler. Cependant, le gasoil et le sans-plomb 95 ont sensiblement le même facteur d'émissions.

Les véhicules diesels émettent un peu plus de gaz à effet de serre que les véhicules essences (due au processus de raffinage du carburant) mais moins de particules à l'utilisation.



Les **déplacements domicile-travail**, responsables de 34% des émissions de ce poste, sont majoritairement effectués en voiture. Malgré la bonne desserte des trois sites administratifs par les lignes de transport, seuls 26 agents sur les 262 agents de ce pôle empruntent les transports en commun.

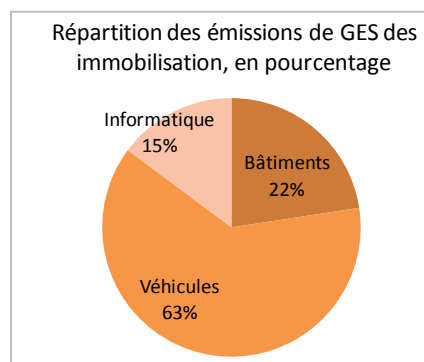


84 % des distances kilométriques des déplacements domicile-travail effectuées en voiture sont responsables de 98 % des émissions de gaz à effet de serre du poste.

Les immobilisations : 234 t_{eq}CO₂, soit 13 % du bilan « Administration »

Les émissions du poste immobilisations tiennent compte :

- de la construction des bâtiments Colonel Rémy (1830 m²) et Neptune (1807 m²), amorties sur une durée de 30 ans. Le bâtiment République et la maison des syndicats, respectivement construits en 1900 et en 1979, sont considérés comme amortis.
- de la construction des véhicules de la flotte automobile (400 tonnes) amortie sur une durée de 10 ans.
- De la fabrication du matériel informatique de l'agglomération (ordinateurs avec écrans plats, ordinateurs portables, imprimantes et photocopieurs) amortie sur 5 ans.



La fabrication des véhicules de la flotte automobile de Caen la mer est responsable de 63 % des émissions du poste.

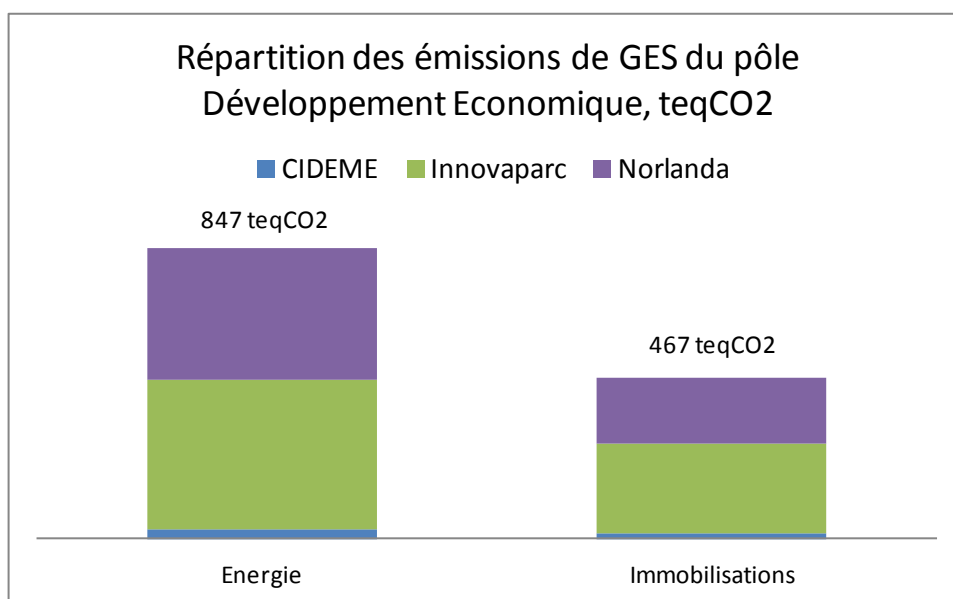
4.5 Pôle « Développement économique » : 1 314 teqCO₂, soit 4 % du bilan total

Le pôle « Développement économique » prend en compte les consommations énergétiques et les immobilisations des bâtiments suivants :

- Le CIDEME
- Le Norlanda
- L'Innovaparc.

A partir de 2012, il faudra ajouter à ce pôle le bâtiment Erable qui projette d'accueillir un forum professionnel.

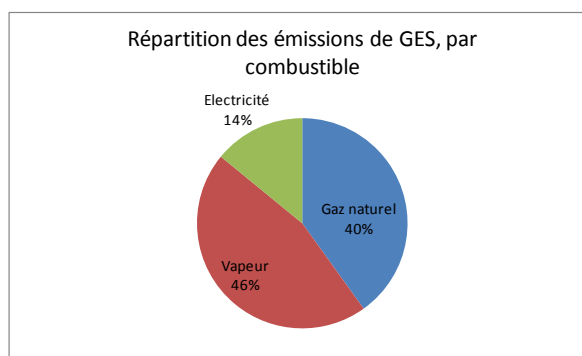
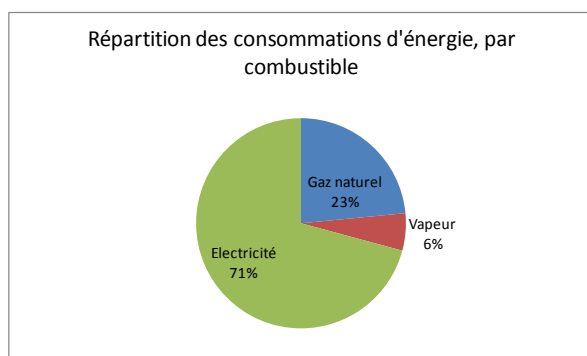
Les émissions des agents des services relatifs aux développements économiques sont pris en compte dans le pôle « Administration ».



En 2010, le pôle « Développement économique » émet 1 314 teqCO₂.

Energie : 847 teqCO₂, soit 64 % de bilan Développement économique

Les consommations d'énergie des bâtiments du pôle « Développement économique » s'élèvent à près de 9 500 MWh. Si 71 % de l'énergie consommée est électrique, cette énergie n'est responsable que de 14 % des émissions de GES. La vapeur et le gaz naturel représentent respectivement 46 % et 40 % des émissions de GES.

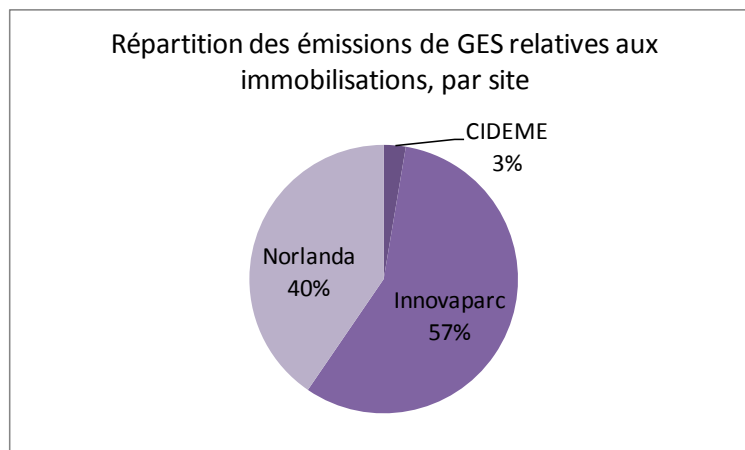


Les immobilisations : 467 t_{eq}CO₂, soit 36 % du bilan Développement économique

Les émissions du poste immobilisations tiennent compte de la construction des bâtiments :

- CIDEME (2 350 m²)
- Norlanda (13 000 m²)
- Innovaparc (17 000 m²)

Les émissions de GES relatives aux bâtiments sont proportionnelles aux surfaces construites.



Le matériel informatique n'a pas été pris en compte. En effet, l'agglomération est propriétaire des locaux, mais ne l'utilise pas pour son propre compte.

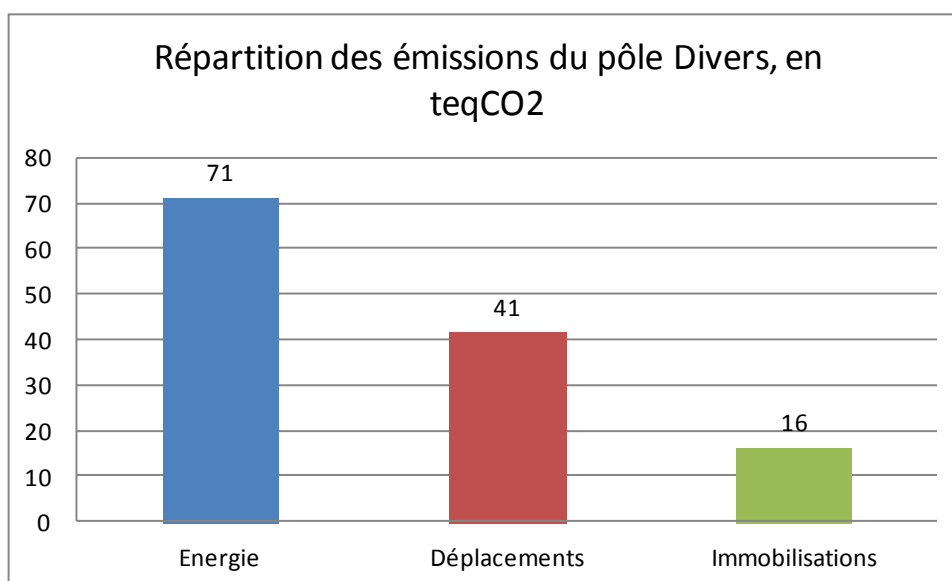
4.6 Pôle « Divers » : 128 teqCO₂, soit moins d'1 % du bilan total

Le pôle « Divers » regroupe les services et sites qui ne rentraient dans aucune des catégories précitées. Il représente 24 agents, soit 3 % de l'effectif total de Caen la mer.

Ce pôle regroupe :

- Le service « DOSIIN »
- Le Cap'HORN
- Les locaux des gardiens des aires d'accueils des gens du voyage.

En 2010, le pôle « Divers » émet 125 teqCO₂.

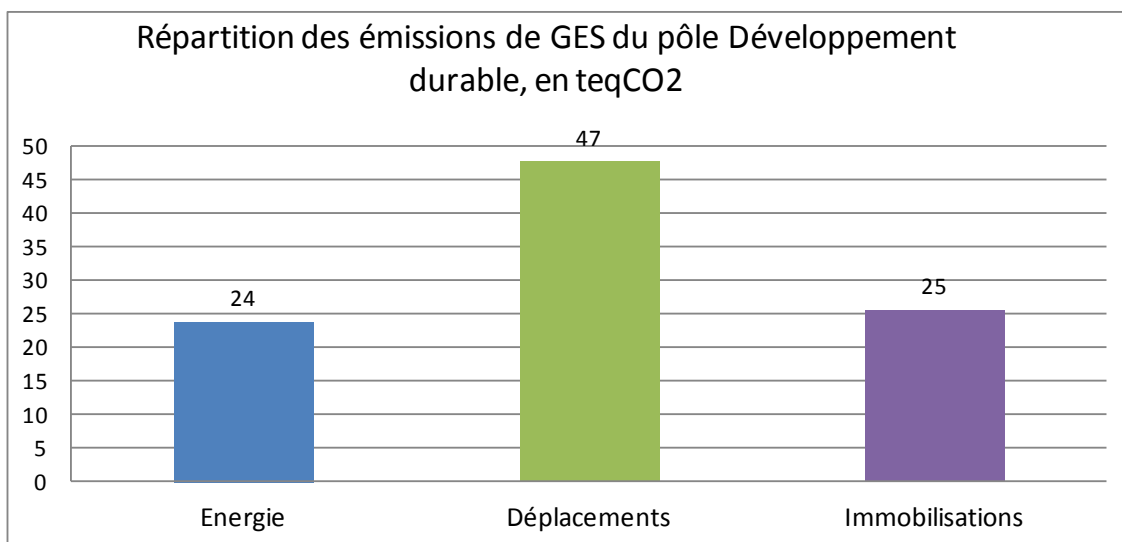


Les consommations d'énergie de ce poste émettent 71 teqCO₂, soit 56 % des émissions du pôle. Les déplacements de personne et les immobilisations émettent respectivement 33 % et 11 % des émissions de GES du pôle.

4.7 Pôle « Développement durable » : 97 teqCO₂, soit moins d'1 % du bilan total

Le pôle « Développement durable » représente 39 agents, soit 5 % de l'effectif total de Caen la mer. Ce pôle regroupe :

- Le bâtiment des services espaces verts, ZAC Lazzaro,
- Le site de Cotonnière, rue de Villons-les-Buissons,
- La fourrière animale de Verson,
- Les locaux des stations d'épuration de Sannerville et du Nouveau Monde (Mondeville).

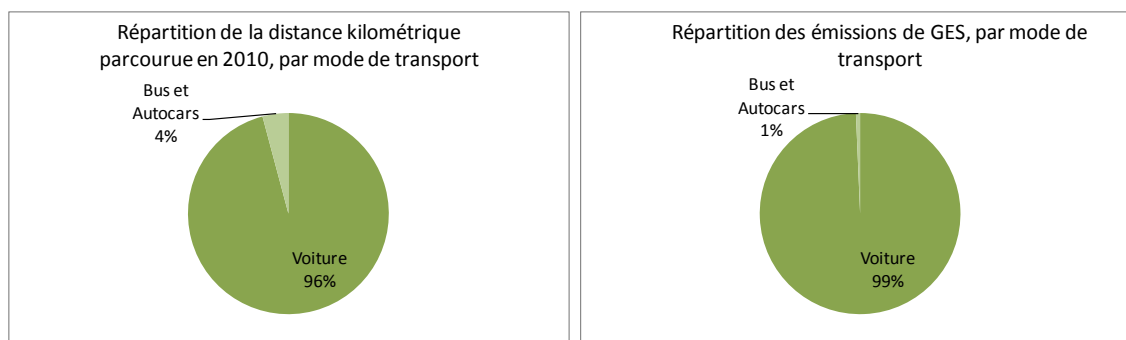


Le pôle « Développement durable » émet 97 teqCO₂. Ce qui représente moins d'1 % du bilan total des émissions de GES de Caen la mer. Avec 47 teqCO₂, le poste « déplacements » est le plus émetteur du pôle.

Déplacements : 97 teqCO₂, soit 71 % du bilan du pôle « Développement durable »

Les déplacements domicile-travail ont été l'unique source prise en compte dans le calcul des émissions. Les agents des sites et services « développement durable » parcourent chaque année 460 241 kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail. 99,6% de ces kilomètres sont parcourus en voiture.

Sur les 39 agents de ce pôle, seul 1 d'entre eux emprunte les transports en commun.



5 Vulnérabilité de la communauté d'agglomération à la hausse des prix des énergies fossiles

Cette simulation n'est pas à caractère prédictif, elle consiste à évaluer l'ensemble des surcoûts qu'engendrerait une hausse du prix des hydrocarbures. Cette simulation ne concerne donc que le CO₂ provenant de l'utilisation d'hydrocarbures.

5.1 Pré-requis

Ces interprétations présentent les variations économiques qui pourraient survenir en cas d'augmentation du cours du baril de pétrole, sur les prix d'achat des produits et des services consommateurs d'hydrocarbures.

Hypothèses retenues³ :

- Le taux de change moyen de l'année 2010 est de 1 € pour 1.33 \$.
- Le prix moyen de pétrole par tonne importée est de 79,44 \$ pour 2010.
- Le prix du gaz est de 45 € par MWh. On estime que le prix du gaz est à 90% dépendant du prix du baril.

La simulation porte sur les trois scénarios suivant :

Scénario n°1 :

- Nous modifions le taux de change à 1 € pour 1,40 \$. Ce taux de change correspond au taux de change moyen de l'année 2011 (hors mois de décembre).
- Nous augmentons le prix moyen de pétrole, par tonne importée : 111,52 \$. Ce chiffre correspond au prix moyen de l'année 2011 (hors mois de décembre).

Scénario n°2 :

- Nous modifions le taux de change à 1€ pour 1,40 \$. (Identique au scénario 1)
- Le prix du baril de pétrole brut est de 133 \$. Ce chiffre correspond au prix moyen du pétrole brut importé en France pour le mois de juillet 2008 (record historique).

Scénario n°3 :

- Nous modifions le taux de change à 1€ pour 1,40 \$ (Identique au scénario 1)
- Le prix du baril de pétrole brut est de 200 \$, soit une augmentation de 150 % par rapport au prix moyen de 2010.

³ Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Historique-des-cours-de-l-euro>, consulté le 21 décembre 2010

5.2 Les résultats des scénarios

	Résultats de la simulation en euros		
	Scénario 1 : 79,44 \$ -> 111,52 \$	Scénario 2 : 79,44 \$ -> 133 \$	Scénario 3 : 79,44 \$ -> 200 \$
Energie	473 157 €	815 048 €	1 881 465 €
Climatisation	0 €	0 €	0 €
Intrants	928 €	1 598 €	3 688 €
Fret	107 002 €	189 385 €	446 353 €
Déplacements	137 217 €	242 342 €	570 249 €
Traitement des déchets	0 €	0 €	0 €
Immobilisations	11 206 €	19 299 €	44 543 €
TOTAL	759 510 €	1 267 673 €	2 946 299 €

Le poste « Climatisation » ne subit pas de hausse car les gaz utilisés sur l'agglomération sont uniquement des gaz de type R410a et R507. Les halocarbures sont en général issus d'un processus de décarbonatation et ne sont donc pas constitués à base d'hydrocarbures.

Suites aux hypothèses retenues, nous pouvons conclure que la hausse des prix du pétrole se traduira par une dépense supplémentaire de la collectivité et de ses agents d'environ 756 000 euros (pour le scénario moins disant) sur le budget de la collectivité. Le scénario n°1 correspond aux caractéristiques de l'année 2011. Il exprime alors le surcoût de la collectivité, en supposant que le niveau d'émission de 2010 soit identique au niveau d'émission de 2011.

Cet impact est inégal sur les différents postes de la communauté d'agglomération : l'énergie, les déplacements et le fret, notamment la collecte des déchets, seront particulièrement impactés.

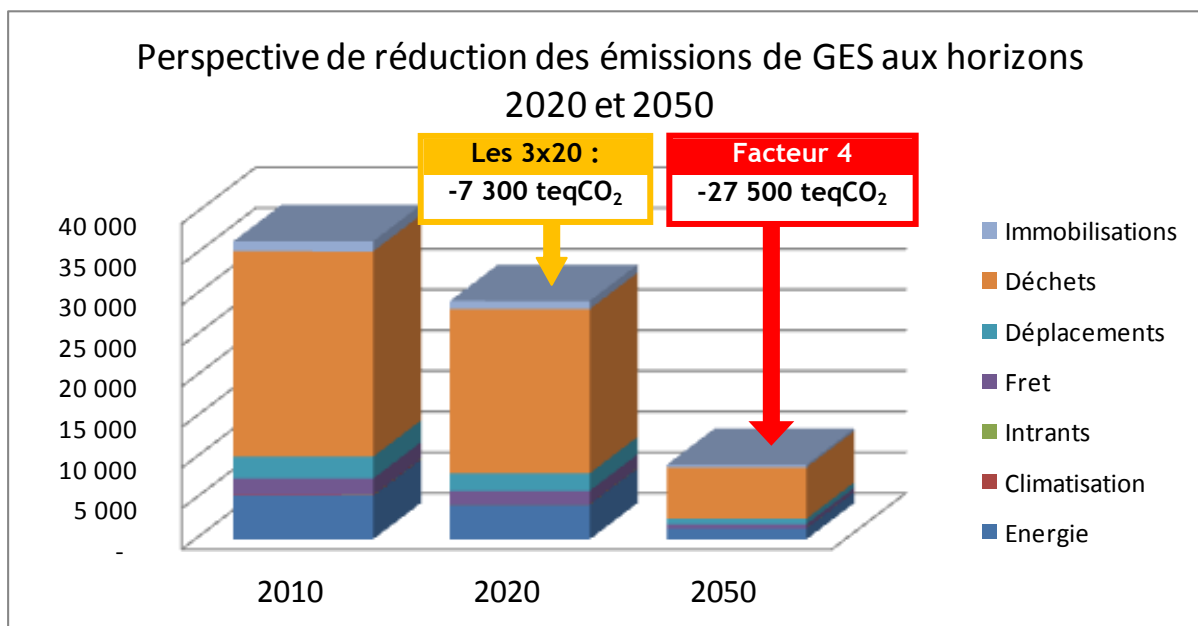
L'impact monétaire annuel sur les différents postes de la ville concernant le scénario n°1 est de :

- 473 157 € sur le poste énergie : surcoût provenant en grande partie des consommations de gaz et d'électricité des sites communautaires.
- 137 217 € sur les déplacements : surcoût estimé à partir des kilomètres parcourus (dont environ 88 441€ supportés par les déplacements domicile-travail).
- 107 002 € sur le fret : surcoût estimé à partir des consommations de carburant de la collecte des déchets (soit 99,9 % du surcoût du fret) et des kilomètres parcourus par les fournisseurs.

6 Conclusions du diagnostic

6.1 L'atteinte des objectifs européen et nationaux

L'Union Européenne s'est engagée à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. La France s'est parallèlement engagée à atteindre le « Facteur 4 » à l'horizon 2050, soit une réduction de 75 % de ces émissions.



L'atteinte des objectifs européens en 2020 suppose, pour Caen la mer, une réduction de 7 300 teqCO₂, soit près de 2,2% par an des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services de la collectivité.

L'atteinte du Facteur 4 en 2050 suppose la réduction de 27 500 teqCO₂, soit près de 3,4 % par an des émissions de gaz à effet de serre de l'activité de la collectivité.

6.2 La suite de la démarche

Ce rapport constitue une étape intermédiaire au Plan Climat de Caen la mer. Le diagnostic Bilan Carbone® Patrimoine et Services de la communauté d'agglomération Caen la mer a permis de prioriser les postes et les pôles les plus émetteurs de GES :

Les quatre postes les plus émetteurs sont :

- Le traitement des déchets (69 % des émissions de GES)
- Les consommations d'énergie des bâtiments (15 % des émissions de GES)
- Les déplacements de personnes (7 % des émissions de GES)
- Le fret, principalement la collecte des déchets. (6 % des émissions de GES)

Les quatre pôles les plus émetteurs sont :

- Le pôle déchet (75 % des émissions)
- Le pôle Sport (9 % des émissions)
- Culture (7 % des émissions)

- Administration (5 % des émissions)

Une réunion avec le comité de pilotage de la démarche Agenda 21 permettra d'établir les objectifs de réduction de la collectivité. Ces objectifs de réduction poseront les bases du volet atténuation du plan climat de Caen la mer, en cadrant les propositions d'actions visant à atteindre, à différents niveaux, ces mêmes objectifs.

Dans une logique participative, des réunions de concertation seront organisées afin d'intégrer les attentes des parties prenantes et de faire évoluer en fonction le plan d'actions.

Seront ainsi réunis en groupes de travail responsables de services, agents concernés et représentants des acteurs locaux avec pour objectif de :

- Discuter autour des pistes d'actions de réduction,
- Proposer des actions et définir des fiches-actions,
- Échanger et débattre sur la priorisation et la hiérarchisation des actions,
- Étudier la faisabilité technique, humaine et budgétaire des fiches actions,
- Organiser l'évaluation de chaque fiche-action à l'aide d'indicateurs.